

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 29 et mardi 30 mars 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès survenu le 1er février de Louis Stanislas Moreau, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine. C'était un homme de conviction et de générosité.

(Les Conseillers se lèvent).

Il prit une part active à la Résistance au sein des Forces françaises de l'intérieur et combattit dans la région de Blois. Plus tard, durant l'hiver 1954, il assista l'abbé Pierre et organisa le logement des sans-abri dans le 18e arrondissement.

Candidat aux élections municipales de 1959 sur la liste du Centre national des indépendants et paysans dans le 18e arrondissement, il devint conseiller municipal en 1960 à la suite du décès de M. Jean Pecastaing.

M. Moreau siégea à la Commission mixte des Transports, à celle des Anciens combattants et victimes de guerre et à celle de la Jeunesse et des sports.

Au nom du Conseil de Paris, et en mon nom personnel, j'exprime à sa veuve, à ses enfants, à l'ensemble de sa famille et à tous ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons aussi appris avec beaucoup de tristesse le décès survenu le 6 février de Lionel Assouad, ancien député, ancien adjoint au Maire de Paris et ancien maire du 14e arrondissement.

(Les Conseillers se lèvent).

M. Assouad, que beaucoup d'entre nous ont bien connu, fut membre de différents cabinets ministériels sous les présidences du Général de Gaulle et de Georges Pompidou. Il fut, par ailleurs, Secrétaire général de la Commission des comptes commerciaux de la Nation de 1963 à 1969.

Elu au Conseil de Paris en 1971, il assumait les fonctions de vice-président de notre Assemblée entre 1971 et 1973. Il siégea sur nos bancs jusqu'en 2001. En 1983, il devint maire du 14e arrondissement et fut réélu en 1989 et en 1995.

M. Assouad laisse le souvenir d'un homme bienveillant, d'une très grande finesse intellectuelle et d'une haute exigence morale. Il fut un maire très proche des habitants de son arrondissement, attentif à leurs attentes et dévoué à leur vie quotidienne.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux exprimer à l'ensemble de sa famille, à tous les habitants du 14e arrondissement, les condoléances de notre Assemblée.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).

Evocation des attentats survenus dans le métro de Moscou.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, vous avez sans doute appris ce matin les terribles attentats à Moscou. Nous manquons à cette heure d'information, donc nous allons attendre d'en avoir un peu plus mais, dans la journée, j'exprimerai, en votre nom et au nom des Parisiens, la solidarité de notre Ville avec les Moscovites.

Aides aux départements de l'Ouest de la France frappés par la tempête.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, puisqu'il s'agit de solidarité, je vous rappelle que lorsqu'il y a un mois la tempête frappait l'Ouest de la France, tuant plus de cinquante personnes, et en laissant des centaines d'autres dans la détresse, j'avais tenu dès le lendemain de cette catastrophe à dire à toutes celles et tous ceux qu'elle avait frappés que Paris se tenait à leurs côtés dans cette épreuve.

Pour inscrire cette solidarité dans les actes, je vous proposerai aujourd'hui - ce sera à l'occasion de l'examen des projets de délibération de la 8e Commission - de voter une aide de 500.000 euros qui sera versée aux Conseils généraux de Charente-Maritime et de Vendée ainsi qu'à la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Cette aide sera consacrée à la réédification des digues détruites, ainsi qu'aux très lourds travaux qui seront nécessaires pour réparer les dégâts, notamment dans les domaines de la voirie, de l'assainissement ou de l'éclairage public.

A travers notre Assemblée, c'est bien sûr toute notre Ville qui, à son échelle, va exprimer son soutien et son amitié à ceux qui sont si durement éprouvés.

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants, à M. le Maire de Paris est relative à "la cohérence territoriale du Grand Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Maire de Paris concerne "les rythmes scolaires."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police et concerne "la situation des sans-papiers parisiens."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris est relative à "l'application de la directive européenne des services."

La cinquième question d'actualité est posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et est relative "aux Caisses des écoles."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Michel CHARZAT, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris est relative à "l'avenir du processus métropolitain."

Nous allons suspendre la séance pour passer en formation de Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous commençons par les questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la cohérence territoriale du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, celle de M. SAINT-ETIENNE, pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous n'ignorez pas que dans quelques jours va s'ouvrir au Sénat le débat parlementaire sur le Grand Paris puisque sera débattu la semaine prochaine le projet de loi préparé par Christian BLANC. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de débattre de ce sujet dans cette enceinte.

Les élus socialistes s'opposent depuis le début à ce projet alors qu'il s'agit avant tout d'un projet technique d'aménagement du territoire francilien dans la mesure où tous les équipements vont revenir au S.T.I.F.

Devant l'incapacité de la Région à proposer un plan innovant pour les décennies à venir en matière de transport et de développement économique, le Président de la République a donc chargé Christian BLANC de préparer ce projet.

Ce projet veut contribuer à construire un métro automatique créant une rocade autour de Paris et reliant sept à huit pôles de croissance, et prévoit également l'aménagement du plateau de Saclay pour en faire un "cluster", autrement dit un vrai pôle d'innovation de niveau mondial.

Vous savez que nous avons malheureusement le triste record, à Saclay, d'avoir assemblé 15.000 chercheurs - une des plus grosses concentrations de chercheurs au monde - ayant une contribution à la création économique parmi les plus faibles du monde, puisque la création de P.M.E. innovantes à partir de Saclay, selon les critères que l'on prend, est entre 10 et 15 fois plus faible, compte tenu de la concentration de chercheurs, que ce que l'on trouve dans les autres grands centres mondiaux.

Il est donc essentiel que la question de la métropolisation de notre ville, de son adaptation aux défis économiques de notre temps et des prochaines décennies avance rapidement. Sinon, Paris ne réussira pas à être une des quatre villes mondes de la planète, ce projet de devenir l'une des villes-mondes de la planète étant pourtant dans les gènes du grand Paris : nous avons tout le potentiel intellectuel, économique, scientifique pour devenir un des quatre grands centres mondiaux d'attraction sur le plan économique, financier intellectuel et culturel.

Il y a une autre raison fondamentale pour souhaiter la réalisation de ce projet et sa réussite, c'est que le grand Paris est en fait le véritable moteur de la France.

L'Ile-de-France, c'est 29 % du PIB national. D'ailleurs, ce n'est que 22 % du revenu national, ce qui veut dire que nous sommes une énorme machine à redistribuer du revenu vers le reste de la France, ce qui est très peu connu. Tout le monde pense que Paris est une ville prédatrice, mais c'est l'inverse : c'est une ville qui produit et redistribue massivement.

Plutôt que de critiquer de façon stérile le projet de loi sur le Grand Paris, il est urgent que la Ville et la Région fassent des propositions quant à l'organisation de la métropole parisienne qui demande à naître. On peut remarquer, d'ailleurs, sur le plan institutionnel, que le taux de couverture intercommunal par région en France est de pratiquement 90 % alors qu'il n'est en Île-de-France que de 56 %.

Pour affronter la concurrence mondiale avec une masse critique suffisante, la plupart des grandes villes européennes - Berlin, Londres ou même Rome - ont regroupé les collectivités locales...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps, cher collègue.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - ... comprises dans leur aire urbaine pour organiser leur développement et leur aménagement. Cette absence de structure de gouvernance et de projet de développement explique la croissance insuffisante de l'Ile-de-France.

La question qui est donc posée est : veut-on une communauté urbaine qui peut légalement naître autour de notre ville car cet ensemble dépasse de loin les 500.000 habitants nécessaires ? Veut-on une métropole au sens que lui donne le projet de réforme territoriale du Gouvernement ? Quelles limites fixer à ce territoire ? Comment l'articuler avec sa façade maritime, car il existe un projet très ancien, depuis Napoléon, de relier Paris au Havre ?

Voilà donc, Monsieur le Maire, les questions que nous nous posons légitimement et sur lesquelles nous souhaitons vous entendre.

Je les récapitule : quelle structure juridique...

M. LE MAIRE DE PARIS. - On a compris ! Vous avez presque doublé votre temps.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Une seconde...

Quelle structure juridique crédible souhaitez-vous pour la métropole parisienne ? Quelles limites souhaitez-vous lui fixer et comment pensez-vous l'articuler avec l'axe Paris-Rouen-Le Havre ? Les Parisiens attendent une réponse sur toutes ces questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. MANSAT mais je précise que nous avons tout de même eu des débats là-dessus au cours desquels nous nous sommes exprimés les uns et les autres.

Monsieur MANSAT, respectez votre temps.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Ce sera à la fois compliqué et facile de respecter mon temps. Je constate que les questions d'actualité sont de plus en plus sibyllines dans leur formulation préalable, ce qui rend difficile une réponse argumentée à l'ensemble des questions telles que vient de les soulever M. Christian SAINT-ETIENNE.

Je suis d'ailleurs un peu étonné de la nature de son intervention car, Monsieur SAINT-ETIENNE, vous êtes assez averti pour avoir produit un rapport remarqué dans la dernière période, pour penser que la question s'adresse plutôt au Gouvernement plutôt qu'à nous.

Il nous semble comprendre que dans les projets de Christian BLANC, il y a une façon de voir qui nous semble très datée, très ancienne, de ce que peuvent être les clusters économiques et de développement.

Vous citez l'exemple de Saclay. Tout simplement, c'est parce que le cluster est à l'échelle de la métropole parisienne et qu'il ne peut pas y avoir un seul cluster à l'échelle de Saclay.

C'est le Gouvernement, à travers la voix de Christian BLANC, qui fait le choix d'une spécialisation à outrance des territoires, qui refuse de poser la question des contradictions et de la complémentarité entre ces territoires alors que c'est la question numéro un à l'œuvre au sein de la métropole, et que nous avons là une vision, je le répète, extrêmement datée, qui n'est même plus d'ailleurs portée dans aucun grand pays moderne du monde, cette façon de concevoir des clusters comme repliés sur eux-mêmes qu'il suffirait de relier par un réseau de transport automatique.

Nous sommes très, très loin, à la fois de la réalité du développement économique, et je crois que vous le savez très bien, Monsieur SAINT-ETIENNE, et des attentes des citoyens en matière de transport dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'ensemble des questions, je n'ai pas le temps de répondre à toutes. Ce qui est certain, c'est que la Ville de Paris a bien l'intention de poser à la fois la question de la gouvernance et la question du projet, car les deux vont de pair. Je continuerai à y répondre tout à l'heure à travers une question de M. Michel CHARZAT, qui nous interroge sur ce point.

Voilà ce que je pouvais répondre, vu le caractère sibyllin de votre question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Christian SAINT-ETIENNE, si vous voulez.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Je pense qu'on ne peut que contribuer au débat qui aura lieu en dehors de cette enceinte également, mais j'imagine que le Maire de Paris, compte tenu de son importance politique au plan national, devra prendre des positions sur cette question.

La Ville de Paris est le cœur du système francilien.

La réponse de M. Pierre MANSAT caricature le projet de Christian BLANC de telle façon que cela laisse mal augurer des débats futurs. Mon intervention personnelle n'a pas de visée politicienne, l'objectif est de réfléchir à froid sur le plan stratégique. Que veut-on construire ? Et va-t-on enfin relancer ce moteur économique ? Il est à l'arrêt. Quand on prend la croissance de l'Île-de-France sur la période 2001-2008 juste avant la crise, nous avons eu une croissance qui était à peine celle de la France, alors que les régions au plan mondial qui ont le même potentiel de Paris ont une croissance 2,5 fois plus forte. On a vraiment une perte de potentiel qui conduit à vider la France dans sa totalité de sa substance.

Réussir à remettre en route le moteur de Paris, qui est à la fois un moteur économique, un moteur stratégique, un moteur scientifique, c'est un enjeu absolument majeur et peut-être pas aujourd'hui mais j'espère que M. Bertrand DELANOË nous donnera sa vision de ce projet, qui va très au-delà de Paris, compte tenu des ambitions de notre maire, étant à la limite un projet national et j'espère qu'un jour ou l'autre il nous donnera sa vision de ce projet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cher collègue, je me suis beaucoup exprimé sur ce sujet y compris la semaine dernière. Ne faites pas semblant de ne pas savoir ce que j'en pense.

Vous pouvez continuer à fantasmer comme certaines personnes, mais je vous ai dit dans bien des circonstances, que les ambitions étaient parisiennes.

Arrêtez de me prendre pour un autre, ou pour d'autres.

Quant à ce fameux moteur économique qui serait à l'arrêt, oser dire cela quand on en appartient à la majorité nationale, dans l'état où se trouve l'économie française alors que la capitale de la France, avec ses 105 kilomètres carrés, produit 10 % de la richesse nationale, il fallait oser.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe DUCLOUX.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - La maîtrise de la dépense publique à Paris...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUCLOUX, une seconde.

Je constate une chose sur le climat démocratique. Lorsqu'un élu de l'opposition s'exprime en disant des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, nous écoutons, y compris moi.

Je me permets d'avoir un avis, il hurle.

Quant à la qualité de la gestion de Paris comparée au pays, je préfère notre situation en termes d'endettement à la vôtre.

Là je parle de la majorité de l'Assemblée nationale.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Alain DESTREM. - Le taux de chômage à Paris ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

Durant 22 ans, il a été à Paris supérieur à la moyenne nationale.

Depuis un an, il est inférieur.

Ils me disent que c'est faux...

Cela me fait penser à autre chose, j'ai vu des comptes rendus de la télévision ce week-end où certains élus de l'opposition disaient un certain nombre de choses, c'est exactement l'inverse de la vérité mais on aura l'occasion d'en reparler dans les prochaines heures.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Alain DESTREM. - C'est notre métier.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est un aveu.

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. DUCLOUX, pour la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur la question des rythmes scolaires, et plus particulièrement sur la suppression de la classe le samedi matin à l'école primaire, il y a plus d'un an, dont le ministre de l'éducation vient de reconnaître enfin, mais en toute confidentialité, le caractère néfaste et préjudiciable aux enfants à l'occasion de la circulaire de rentrée adressée récemment aux recteurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît...

M. Philippe DUCLOUX. - Une nouvelle fois, le double discours du Gouvernement est à l'œuvre, le mécanisme est le même que lorsque le ministre de l'Education a prétendu prendre en charge la difficulté scolaire en instaurant les deux heures d'aide individualisée avant de supprimer les postes réellement dédiés à la difficulté scolaire, à savoir ceux des RASED.

Maintenant, le ministère de l'Education nationale prétend être favorable à une semaine de travail sur neuf demi-journées, alors que c'est lui-même qui a imposé la généralisation de la semaine de 4 jours sans aucune concertation, et en un temps record.

Pourtant, mes chers collègues, c'est bien cette organisation qui depuis de nombreuses années est considérée comme étant la moins respectueuse des rythmes chronobiologiques des enfants. Cette concentration très dense du temps scolaire est en effet la plus fatigante pour les élèves et de fait la moins propice aux apprentissages.

Une réalité qui ne manque pas de frapper encore plus durement les élèves les plus fragiles, et d'entacher l'objectif premier de l'école publique, à savoir l'égalité de tous les enfants face au savoir.

Il est donc significatif et déplorable qu'une nouvelle fois cette question des rythmes scolaires de l'enfant fasse l'objet d'une simple mention dans une circulaire, alors que sa gravité imposerait qu'un débat à l'échelle nationale s'impose avec l'ensemble des acteurs concernés, les enseignants, les parents d'élèves, les scientifiques et les collectivités locales.

Que ce débat soit lancé le plus rapidement possible.

Il n'est pas sérieux et responsable d'aborder cette question localement ainsi que hier, Xavier DARCOS, aujourd'hui Luc CHATEL, l'ont fait, puisqu'il s'agit bien de besoins chronobiologiques des enfants, identiques sur tout le territoire national.

Le Gouvernement, mes chers collègues, ne peut faire l'impasse plus longtemps sur l'urgence d'un tel débat.

La place centrale de l'école dans notre société l'exige. D'autant plus que le fait d'aménager le temps scolaire revient à impacter l'organisation des activités périscolaires, domaine à la charge quasi exclusive des collectivités territoriales. C'est pourquoi, face à l'urgence d'un tel débat de société que nous sommes nombreux à demander, je vous prie de bien vouloir m'indiquer la position de la Ville de Paris à l'égard des jeunes parisiens qui en fin de compte ne demandent qu'une chose, comme leurs enseignants, travailler dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Philippe DUCLOUX. Une fois n'est pas coutume, le Ministre de l'Education nationale fait un diagnostic relativement juste.

Comme d'habitude ou comme souvent, le Ministre de l'Education nationale apporte des réponses qui ne sont pas adaptées et c'est une façon élégante de dire les choses.

Pour une fois, le diagnostic est juste. En effet, je vois dans cette phrase rapide, dans une circulaire de rentrée, la reconnaissance par le Ministre de l'Education nationale du caractère néfaste d'un certain nombre de mesures prises les années dernières, jamais sous couvert de travailler, ou de discuter, ou de mettre en place des choses sur la question du rythme, mais sous couvert de libérer le samedi matin, sous couvert de la mise en place de l'aide personnalisée.

De fait, les rythmes scolaires ont été profondément impactés sur l'ensemble de notre territoire, et oui, il aura fallu un certain nombre de mobilisations, il aura fallu le rapport accablant de l'Académie de médecine, pour qu'enfin la raison arrive au Ministère de l'Education nationale et que qu'il soit acté le fait que l'organisation aujourd'hui sur quatre jours est certainement celle qui pose le plus d'interrogations pour le rythme des enfants. Et oui, à l'école, l'importance de la prise en compte de ce rythme est évidemment centrale et ne peut pas n'être qu'un sujet traité trop rapidement au détour d'une circulaire de rentrée.

De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter de cet aveu d'échec de la part du Ministre de l'Education nationale.

En revanche, la réponse est totalement inadaptée aux questions qui nous préoccupent, elle est totalement en décalage. Elle l'est pour deux raisons. Tout d'abord, et vous l'avez rappelé, parce que la question du rythme des enfants, la question du rythme chronobiologique n'est pas, à l'évidence, une question qui peut être traitée conseil d'école par conseil d'école, ni même ville par ville, ni même académie par académie.

Aujourd'hui, quand on a supprimé sur le territoire national les cours le samedi matin, et je vous rappelle que c'est dans la loi, quand on a, de fait, permis à des académies entières de mettre en place l'aide personnalisée sur le temps du midi, c'est un temps qui se rajoute aux journées des enfants, alors, oui, on ne peut pas dire que la question du rythme des enfants est différente dans le 19e et à Pantin comme dans le 14e arrondissement et à Montrouge. C'est une question, de fait, qui doit être traitée nationalement.

Elle doit également l'être à cet échelon-là, et je rejoins en cela la position du président de l'Association des Maires de France dont je ne crois pas partager les orientations politiques nationales, parce que, à l'évidence, les collectivités doivent être un acteur essentiel de ce débat national. Bien entendu, l'impact sur le périscolaire, l'extrascolaire est à l'évidence à prendre en compte. Qui pourrait croire que l'on pourrait aménager école par école, conseil d'école par conseil d'école, tout ce qui fait la vie aujourd'hui des enfants le mercredi.

Alors, pour ces deux raisons, la réponse proposée à ce constat d'échec par le Ministère me semble totalement inadaptée. C'est pour cela que nous avons demandé - et je conclurai par cela, Monsieur le Maire - qu'un débat national soit engagé sur une question dont j'avais déjà dit dans cette enceinte à quel point elle était aujourd'hui urgente ; urgente non pas pour nous, non pas pour nous faire plaisir mais pour enfin parler des enfants et de leur santé à l'école.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je rappelle d'ailleurs à tous que nous avons eu ce débat dans la première mandature et je me souviens exactement de la position qui était défendue par les un et par les autres. Pour le moment, j'ai plutôt l'impression que ma position, favorable à une semaine scolaire sur quatre jours et demi, est plutôt mieux comprise qu'il y a quelques années...

Ah ? Pas sûr ? On verra.

Donc, vive le débat !

III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police et à M. le Maire de Paris, relative à la situation des sans-papiers parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je donne la parole à M. NAJDOVSKI pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette question s'adresse à M. le Préfet de police.

Monsieur le Préfet, alors qu'était discutée à l'Assemblée nationale une proposition de loi portée par les trois partis représentés au sein de la majorité de notre hémicycle, visant à accorder le droit de vote et l'éligibilité aux résidents étrangers, le Gouvernement choisissait une nouvelle fois la répression policière pour déloger les grévistes sans papiers occupant différents sites parisiens. Pourtant, les étrangers dits sans papiers sont aussi des résidents qui souhaitent la régularisation de leur situation administrative afin qu'elle ne soit plus un obstacle à leur intégration et qu'elle leur permette de vivre dignement, de travailler sans être exploités, de participer pleinement à la vie de la cité.

Cette mobilisation et ces mouvements de grève, d'une ampleur et d'une durée inégalées, sont un exemple de solidarité entre les travailleurs sans papiers en grève, les organisations syndicales représentatives de salariés, les associations de soutien aux migrants et les citoyens qui, notamment à Paris, protègent les piquets de grève et interpellent l'opinion publique et les élus.

Certaines organisations patronales ne s'y sont pas trompées et demandent également une vaste régularisation des travailleurs de leur secteur d'activité, mais le Gouvernement refuse d'y prendre sa part de responsabilité et d'engager le dialogue tripartite. Plus encore, le Gouvernement industrialise la rétention et l'éloignement, comme en témoigne ce jour même l'ouverture d'un centre de rétention de 240 places au Mesnil-Amelot, ce que nous dénonçons aux côtés des associations.

Monsieur le Maire, au nom de l'Exécutif parisien, nous vous demandons solennellement d'interpeller le Gouvernement pour qu'il renonce à la politique du chiffre qui cause des drames humains tous les jours et qu'il prenne ses responsabilités. Le Ministre du Travail doit mettre en œuvre une vaste circulaire de régularisation des étrangers présents sur notre territoire.

Monsieur le Préfet, les travailleurs sans papiers sont là. Ils travaillent, souvent dans des métiers et des emplois refusés par les autres, dans des conditions parfois indignes et pour des salaires souvent misérables. Ils contribuent pourtant à la richesse de notre pays. A Paris, ils se mobilisent pour défendre leur droit à vivre dignement d'un travail.

C'est ainsi que le piquet de grève du 30, avenue Daumesnil existe depuis bientôt maintenant 18 mois. Pourtant, les grévistes de ce site ont été expulsés du local qu'ils occupaient jeudi dernier.

Comment pouvez-vous, Monsieur le Préfet, justifier cette expulsion, ainsi que celle du 38, rue Blanche, dans le 9^e arrondissement ? Est-ce au nom de l'ordre public ? Pouvez-vous nous dire si vous avez reçu des consignes en ce sens ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI, je crois que vous avez commis un lapsus parce que vous avez dit "au nom de l'Exécutif". Non ! C'est au nom du groupe "Les Verts" que vous avez posé cette question.

L'Exécutif va maintenant s'exprimer par la voix de Mme Pascale BOISTARD.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous, nous ne sommes pas normalisateurs comme vous ! Regardez, cela ne vous a pas réussi, d'ailleurs. Nous, on fait vivre la diversité et l'unité en même temps.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Alain DESTREM. - On a vu les places que vous avez offertes aux Régionales !

M. LE MAIRE DE PARIS. - On a vu surtout les résultats, l'expression des citoyens. Moi, je ne voulais pas en parler, Monsieur DESTREM.

Puisque vous en parlez, eh bien, je vous félicite de ces excellents résultats !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

La parole est à Mme Pascale BOISTARD, pour l'Exécutif.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais à rappeler ici que le Maire de Paris et moi-même soutenons sans réserves les sans-papiers à Paris, qu'ils soient travailleur sans papiers, appuyés par des syndicats, des collectifs ou engagés dans une démarche individuelle, des familles d'enfants scolarisés, jeunes majeurs ou personnes malades qui ne peuvent se faire soigner dans leur pays d'origine.

Je ne compte plus le nombre d'interventions que le Maire de Paris et moi-même avons adressées au Préfet de police mais également au Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et au Premier ministre. Notre soutien se manifeste également avec les parrainages républicains ; le 5.000e a d'ailleurs été célébré à l'Hôtel de Ville le 12 juin 2009.

De même, la Municipalité a soutenu l'action de R.E.S.F. auprès des jeunes majeurs sans papiers, avec l'appel du 14 mai 2008 et en janvier 2009 avec l'appel d'Orléans, ainsi que celle des collectifs des "Amoureux au banc public" pour défendre le droit d'aimer et de se marier pour les couples mixtes. Mais notre engagement est confronté au mur de la politique gouvernementale.

Le 13 novembre 2009, une nouvelle circulaire de régularisation a été élaborée pour choisir des critères visant à empêcher la régularisation de nombreux travailleurs sans papiers, qui participent depuis plusieurs années à l'activité économique de notre pays et à l'enrichissement de nombreuses sociétés, telles que Bouygues.

Bien que le Ministre de l'Immigration ait évoqué la nécessité de sanctionner ces entreprises, les actes, comme c'est d'ailleurs souvent le cas avec ce Gouvernement, n'ont pas fait suite aux engagements pris en paroles, bien au contraire.

Les inspecteurs du travail dans notre pays se font de plus en plus rares, alors que ce sont eux qui sont les garants de l'application du droit du travail au sein des entreprises.

Vous l'aurez compris...

M. Alain DESTREM. - Comme le tramway !

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - ... le tramway a redémarré, intéressez-vous à l'actualité, Monsieur !

Vous l'aurez compris, cette politique est faite de mots mais aussi de statistiques et de stigmatisation avec des conséquences humaines désastreuses qui séparent des familles, rejettent l'étranger, tout cela dans un seul but : asseoir une légitimité qui n'existe qu'à travers une politique injuste, souvent inhumaine.

Je salue à cette occasion les citoyens, associations et élus qui chaque jour se battent contre cette politique.

Encore dernièrement, Najlae Lhimer, expulsée après son dépôt de plainte dans un commissariat suite aux violences qui auraient été portées à son encontre par son frère, puis autorisée à revenir par le Président de la République le 8 mars, sous la pression d'associations et d'élus, n'est pas la démonstration d'une politique juste mais induit l'idée qu'il existerait dans notre pays le fait du prince, digne de l'Ancien Régime ou de l'Empire.

Monsieur le Préfet de police, je sais que votre rôle est d'appliquer les lois et, en tant que représentant de l'Etat, de les faire respecter. Je vous demande une nouvelle fois de transmettre ce message à votre Ministre de tutelle : les élus de la majorité du Conseil de Paris veulent que le Gouvernement revienne sur ces lois. Ils veulent une politique plus humaine et plus juste pour celles et ceux qui sont venus de loin, fuyant la guerre, la dictature et la faim et qui participent à l'économie de notre pays, à son enrichissement culturel. Nous voulons que cesse cette criminalisation de l'immigration...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure !

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - ... qui ne contribue qu'à alimenter les théories les plus extrêmes qui empoisonnent notre démocratie. Être fort avec les faibles et faibles avec les plus forts ne doit plus être la politique menée dans notre pays. Il en va de notre unité et de notre pacte républicain.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le conseiller, c'est à vous que je dois répondre, mais puisque je représente l'Etat et le Gouvernement, je me permettrai de dire un mot également de la position qui a été prise au niveau de l'Exécutif.

S'agissant, Monsieur le conseiller, de la question que vous posez, je pense que vous connaissez la réponse, puisque j'ai eu l'occasion, bien sûr, mais il est nécessaire de rappeler sans doute les choses à quatre reprises, au cours des dernières séances de répondre soit à des vœux soit à des questions sur la politique d'immigration, la politique d'accueil et la politique d'intégration qui est conduite à Paris dans le cadre des lois.

Comme cela vient d'être indiqué, les lois, à ma connaissance dans notre pays, sont adoptées avec des majorités. Il y a à l'heure actuelle une majorité qui a mis en place une politique que nous appliquons à Paris.

J'ai toutefois la faiblesse de penser que cette politique, ici comme ailleurs, vous avez d'ailleurs signalé, Madame, les interventions auxquelles nous répondons, est conduite avec intelligence et discernement par toutes les personnes qui travaillent avec moi et bien entendu de ma part également.

Quand on a dit cela, que puis-je ajouter pour reprendre les éléments qui ont été déjà fournis ?

D'abord, je veux confirmer que les engagements qui sont pris en matière d'examen des dossiers sont tenus. Nous avons des contacts réguliers avec les organisations syndicales sur l'examen concret des dossiers. La semaine dernière encore, nous avons reçu à deux reprises la Confédération générale du travail.

La deuxième chose que je voudrais rappeler est l'application de la loi et la façon dont elle est appliquée à Paris. La loi du 20 novembre 2007, en matière d'admission exceptionnelle au séjour sur la base d'une démarche d'insertion par le travail, est tout à fait appliquée à Paris.

En 2009, nous avons ainsi accepté 1.226 dossiers dans le cadre de la loi. Lorsque les personnes sont dans ce cadre, et c'est en cela que je réponds également à ce que vous disiez, la circulaire à laquelle vous faites allusion n'a aucunement pour objectif d'empêcher les régularisations mais bien au contraire de les situer dans un cadre que nous appliquons avec souplesse.

J'entends très souvent et je lis dans la presse que ces personnes sans papiers, d'origine étrangère, paient des impôts, paient l'U.R.S.S.A.F. et sont là depuis très longtemps.

Il est bien évident que nous régularisons ceux qui paient des impôts et des cotisations sociales. Le chiffre que je vous ai donné en témoigne.

Je suis tout de même un peu surpris que vous fassiez référence, Monsieur le conseiller, aux organisations syndicales patronales. Ce que nous voulons éviter dans cette affaire, ce qui paraît tout à fait logique, c'est de ne pas prêter la main à un "dumping" social qui conduit à l'embauche systématique de personnes dans des conditions tout à fait précaires.

Je donne un complément par rapport à ce que vous disiez, nous ne sommes pas bras ballants en ce qui concerne la lutte contre le travail illégal par les entreprises. Je n'avais pas prévu de répondre à cette question, toutefois je vous transmettrai le nombre de contrôles que nous faisons avec l'appui de l'U.R.S.S.A.F. et celui de la direction du renseignement. Nous luttons de façon très volontariste, à la fois contre les filières d'immigration - nous aurons l'occasion de vous en reparler sur la problématique afghane -, et contre le travail au noir qui profite à certaines entreprises, ce qui est tout à fait scandaleux et s'exerce au détriment également des personnes qui sont inscrites au chômage et tout particulièrement des étrangers en situation régulière.

Il y en a de très nombreux, j'ai cité les cas, dans le secteur de la restauration et dans le secteur du bâtiment. Il y a beaucoup de personnes qui sont en situation régulière et qui ne peuvent pas trouver du travail parce que l'on facilite ce que je viens d'évoquer sous le terme de "dumping" social.

Ensuite, il y a deux cas particuliers. Je suis un peu long, je n'abuserai pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes le seul auquel je ne demande pas de conclure.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vous remercie de votre bienveillance l'égard à l'égard de la Préfecture de police. Cela nous fait perdre du temps.

Les deux cas que vous m'avez signalés sont différents, puisque dans le 9e arrondissement il ne s'agissait pas d'un piquet de grève mais d'une action coup de poing.

Nous avons, je crois, manifesté un certain discernement puisque c'est après négociations et discussions que, sans le moindre recours à la force, il y a eu une évacuation sans violence.

S'agissant du 12e arrondissement, que voulez-vous ? C'est une autre tâche de la Préfecture de police que de faire appliquer les décisions de justice. Je dois dire que nous y mettons parfois un certain temps.

Dans le 12e arrondissement, une décision de justice avait prévu depuis bien longtemps, puisque vous-même avez fait référence à 18 mois, l'obligation de libérer les lieux. Nous l'avons fait parce qu'en fait, il n'y avait plus qu'une seule demande de régularisation dans cette entreprise.

Nous aurons sans doute à revoir quelques autres sites. Il y a des endroits où l'on ne souhaite pas déposer de dossier. Dans ce cas, il est bien évident que l'on ne peut pas en sortir.

Je voulais vous préciser, Monsieur le conseiller, la politique que nous conduisons et que nous poursuivons avec intelligence et discernement dans le cadre de la loi, puisque notre mission est d'appliquer la loi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

IV - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'application de la directive européenne services.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danielle SIMMONET, pour la question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec la transposition dans le droit français de la directive "Services", l'Europe, avec le feu vert du Président Nicolas SARKOZY, vient de réaffirmer sa volonté de libéraliser les services publics, traduisant le jargon européen, services sociaux d'intérêt général.

Il s'agit de la relance de la directive Bolkestein, pourtant si contestée lors du débat en 2005 sur le T.C.E. Au moment d'exprimer leur avis sur le traité constitutionnel, les peuples européens avaient fortement rejeté l'institutionnalisation des politiques libérales comme seul possible, celles qui font de la concurrence libre et non faussée le principe premier de l'Union.

La crise a beau jeter un discrédit complet sur ces politiques libérales, l'Europe et le Gouvernement français s'obstinent à libéraliser un à un les services publics au mépris de l'intérêt général.

A cela, une raison évidente. Les services représentent quelque 70 % du P.I.B. de l'Union européenne. Il s'agit donc d'un gâteau que tous les lobbies attachés au commerce entendent se partager et engloutir.

Monsieur le Maire, comme vous le savez, deux secteurs entre autres de notre politique municipale sont fortement menacés par l'application de cette directive : les structures d'accueil et d'éveil de la petite enfance et les aides à la personne, notamment l'aide à domicile.

Concernant les structures d'accueil et d'éveil de la petite enfance, les dernières manifestations qui se sont tenues, notamment le 17 février et le 11 mars, autour du collectif "Pas de bébés à la consigne !" a permis un éclairage médiatique sur le problème.

En réunissant plus d'un millier de professionnels et d'usagers des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants, elle a non seulement dénoncé la dégradation des conditions d'accueil des tout-petits en crèche mais également interpellé la secrétaire d'État sur l'inclusion du secteur de la petite enfance dans la directive "Services".

En effet, cette dernière exposerait les services d'accueil collectif de jeunes enfants aux règles draconiennes de la libre concurrence et interdirait les subventions publiques au détriment de la qualité d'accueil.

Jusqu'où ira la marchandisation des services au nom des dogmes dépassés du libéralisme ?

Cette transposition de la directive qui inclut la petite enfance n'est absolument pas une obligation née de nos engagements européens, mais un choix du Gouvernement français.

En provoquant la mise en concurrence des établissements d'accueil des enfants et la suppression des subventions publiques, la directive "Services" va favoriser une déréglementation généralisée et la privatisation de l'accueil collectif des jeunes enfants, alors que l'urgence est au contraire d'instaurer un service public de la petite enfance, gratuit et de qualité.

Le secteur de l'aide à domicile est également concerné par l'application de cette directive "Services". Différentes associations parisiennes sont habilitées par le Département de Paris à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale légale au titre de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Le Département de Paris devra-t-il stopper les subventions et les aides pour se conformer à l'application de la directive "Services" ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, vous avez dépassé le temps.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Quand on sait que le Gouvernement entend favoriser les entreprises d'intérim dans ce secteur, il est plus que légitime de s'inquiéter des conséquences dans la dégradation des relations de suivi en ce qui concerne l'aide à domicile.

Monsieur le Maire de Paris, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche aimeraient avoir connaissance des actions envisagées pour s'opposer à la mise en œuvre de la directive "Services" en ce qui concerne les secteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile.

Seriez-vous prêt à envisager d'aller jusqu'à refuser l'application de cette directive et donc de faire preuve de désobéissance civique ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Mme SIMONNET attire notre attention sur un problème qui est grave et, comme elle l'a suggéré d'une façon assez discrète, la question est de savoir si la directive européenne du 12 décembre 2006 sur les services doit s'appliquer ou non aux services de la petite enfance.

Vous l'avez dit, et j'y insiste avec force, ce n'est pas une obligation européenne : c'est une décision nationale. Et c'est une décision nationale qui a été prise par un gouvernement, dont la philosophie libérale est d'affaiblir le service public.

Et ce gouvernement l'a confirmé deux fois. Il l'a confirmé aux parlementaires de gauche à l'Assemblée nationale, une proposition de loi de gauche a été rejetée le 26 janvier, et il a fait de même au Sénat le 25 mars. Il s'agit d'un choix délibéré et non pas d'un choix imposé au Gouvernement actuel.

Notre choix, c'est un choix inverse : c'est celui de la défense d'un service public fort et juste : choix de conviction et choix d'action.

Choix de conviction : je rappelle rapidement que Jean-Pierre CAFFET et l'ensemble de la majorité avaient fait adopter un vœu au Conseil de Paris de février dernier demandant que le secteur de la petite enfance soit exclu du champ d'application de la directive.

Deuxième acte : l'Association des maires de France, l'Union nationale des centres d'action sociale et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (U.N.I.O.P.S.) ont aussi demandé au Gouvernement l'exclusion de la petite enfance du champ de la directive. Vous le voyez, ceci est indépendant des sensibilités partisans.

J'attire, Mesdames et Messieurs les élus, votre attention sur une pétition contre cette marchandisation de la petite enfance, que vous pouvez signer, si vous en avez la conviction.

Sur les 30.640 places d'accueil, 22.247 sont des places de crèches municipales, 7.490 sont des places en crèches associatives, contre à peine plus d'une centaine de places qui ont été déléguées à des acteurs privés. Dans les 4.500 places de crèches qui sont prévues pour cette mandature, 2.500 seront dans le secteur municipal et les 2.000 restantes seront dans leur très grande majorité des places associatives.

Je crois que, par la conviction et par l'acte, notre Municipalité défend un service public fort pour plus de justice au profit des Parisiennes et des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfait. Et en plus dans le temps de parole qui vous était imparti.

V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux Caisses des écoles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LECOQ, pour la question d'actualité du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous avons été visités, il y a plusieurs semaines, par Mme MATHIEU, votre nouvelle directrice des Affaires scolaires, qui nous a indiqué avoir reçu de votre part comme feuille de route l'instauration pour la rentrée de septembre 2010 d'une grille tarifaire, s'appliquant sur l'ensemble du territoire parisien à la restauration scolaire, dans les écoles du premier degré ainsi que dans les collèges desservis par les caisses des écoles.

Cette volonté subite d'agir soulève selon nous deux types de questions.

La première a trait au respect de l'autonomie juridique et de gestion des caisses des écoles. Je vous rappellerai qu'elles trouvent leur origine légale dans la loi Duruy du 10 avril 1867, confortée par la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, qui a rendu obligatoire dans chaque commune la création d'une caisse des écoles, qu'elles ont été visées explicitement...

Ecoutez, mes chers collègues, c'est intéressant pour ceux qui aiment l'histoire !

... un siècle plus tard par la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, qui reconnaît explicitement que chaque maire d'arrondissement est président de la caisse des écoles située dans le ressort de son arrondissement.

Les caisses des écoles sont administrées par un Comité de gestion ou un Conseil d'Administration, ayant la charge depuis toutes ces années de l'organisation et de la gestion des cantines scolaires, ainsi que de la politique tarifaire en vigueur.

Nous nous étonnons donc, Monsieur le Maire, de votre volonté délibérée de violer une législation vieille de plus de cent cinquante ans et une pratique tout aussi ancienne. Notre étonnement étant encore accru puisqu'il s'agit d'une des rares prérogatives légales exercées par les maires d'arrondissement.

Vous semblez en outre vouloir le faire à un moment où vous vous dites favorables au renforcement du pouvoir des maires, comme la délibération votée en l'été 2009 pouvait le laisser penser.

Monsieur le Maire, vous êtes vraiment un Janus à deux faces, puisqu'il y a un mois vous êtes déjà revenu sur les pouvoirs que nous avons en matière d'aide sociale, ainsi que les administrateurs locaux, en recentralisant sur la directrice générale du C.A.S. les prérogatives jusque-là exercées localement.

Deuxième remarque sur la politique tarifaire que vous voulez mettre en œuvre. Sur ce point, même si nous en contestons la légalité, je viens de l'expliquer, et votre compétence pour la définir, il serait peut-être possible de discuter d'un resserrement des grilles de tarifs pratiqués que par chacune des caisses des écoles.

Là encore, tel un oukase, la directrice des Affaires scolaires veut imposer une grille unique avec un plein tarif à 5 euros, ce qui constituerait pour de nombreuses familles parisiennes une augmentation importante de leur facture.

Certes, vous nous dites que certaines familles bénéficieraient d'un tarif plus intéressant. C'est vrai, mais la diminution est souvent assez faible alors que, dans beaucoup d'arrondissements, un pourcentage significatif de 30 %, 40 %, 50 %, voire les deux tiers des familles dans certains arrondissements, verront leur tarif progresser de façon sensible.

Pourquoi ? Tout simplement parce que vous souhaitez faire cette réforme à budget constant, alors que la restauration scolaire est essentielle pour beaucoup de familles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait sympa de conclure parce que vous avez dépassé depuis un petit moment.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Je vous rappelle que près de 80 % des enfants scolarisés dans l'enseignement public de premier degré déjeunent à la cantine.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, sur tous ces points nous attendons avec intérêt, voire avec gourmandise, vos réponses.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne voudrais pas que vous vous réjouissiez prématurément.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Volonté subite du Maire de Paris... annoncée dans son projet présenté à l'ensemble des Parisiens...

Validée par une majorité de Parisiens qui l'ont élu. Volonté subite, dites-vous. Non, proposition débattue dans un cadre démocratique qui est le cadre du débat lors des élections avec les Parisiens. Et cette mesure, parmi tant d'autres, a été validée et approuvée par les électeurs, avec leur droit souverain : c'est le droit du bulletin de vote que l'on glisse dans l'urne.

Alors, cette réforme était annoncée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez, une seconde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vous en prie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais comprendre pourquoi, quand M. LECOQ s'exprime, nous l'écoutons et quand une jeune adjointe représentative de la majorité des Parisiens s'exprime, on ne l'écoute pas.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il y a quand même un enjeu de qualité et démocratique.

Je vous demande d'écouter la réponse de Colombe BROSSEL. Elle est aussi légitime, c'est le moins que l'on puisse dire, que M. Jean-Pierre LECOQ.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Alors oui, une tarification unique de la restauration scolaire sera mise en œuvre à la rentrée, en septembre 2010, dans une démarche annoncée, je crois vous l'avoir rappelé, concertée avec l'ensemble des maires d'arrondissement présidents des caisses des écoles, sur laquelle je vous répondrai sur les arguments juridiques, rassurez-vous, et pour le second degré où la loi de 2004 nous a donné cette compétence.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Elle dit n'importe quoi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Non, je ne dis pas n'importe quoi, Monsieur GOASGUEN, mais si vous aviez eu l'élégance de me recevoir quand je suis venue vous rencontrer dans votre mairie...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est tout de même incroyable !

C'est pourquoi ? C'est parce qu'elle est de gauche, c'est parce que c'est une femme ou parce qu'elle est jeune ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Les trois !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, vous l'écoutez !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - *(Hors micro)*. C'est parce qu'elle ment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous l'écoutez aussi respectueusement que j'ai écouté personnellement l'excellent M. LECOQ.

Madame BROSSEL ?

Pas excellent, a dit Romain, oui, mais je t'en prie ! Allez.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci encore, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Calmez-vous un peu ! Vous êtes fébriles, je trouve.

Madame BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Deuxième étape donc de la décentralisation avec la loi de 2004 qui confie aux départements cette compétence, et Ville de Paris qui reprend une compétence qu'elle avait déléguée, si ma mémoire est bonne, en 1962 et qu'elle récupère.

Je l'ai dit à l'ensemble des maires que j'ai eu le plaisir de rencontrer, Monsieur GOASGUEN. Et je le redis ici.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Non.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Laissez-moi terminer ma phrase avant de dire non.

Rien dans ceci ne remet en question l'autonomie des caisses des écoles, et les caisses de écoles garderont donc toute autonomie sur la façon d'organiser la restauration dans l'arrondissement. À titre personnel, je suis même plutôt attachée à cet aspect. Je sais que c'est un aspect qui fait débat entre nous. Nous avons d'ailleurs eu un débat au dernier Conseil de Paris avec Danielle SIMONNET sur ce sujet. Mais je l'ai redis, j'assume cette position en ce qui me concerne.

Alors oui, cette réforme se met en œuvre. Elle se met en œuvre sur la base de deux principes : un principe d'égalité territoriale car il n'y a aucune raison qu'un enfant scolarisé dans le 19e arrondissement ne paye pas la même chose pour déjeuner que dans le 7e arrondissement et ce, d'autant plus lorsque ses parents ont le même niveau de revenus.

Je vous rappelle que le niveau du S.M.I.C. est le même dans le 19e et dans le 7e arrondissement et qu'il est logique et juste que les familles paient la même chose selon leur revenu.

Deuxième principe, un principe de justice sociale car cette réforme mettra en œuvre huit tarifs basés sur les quotients familiaux, qui intégreront donc les revenus des familles.

Dernière chose, vous nous parlez de tarifs prohibitifs et du dernier tarif de cinq euros.

Je me permets de rappeler devant l'ensemble de mes collègues que cette dernière tranche concernera les familles parisiennes qui gagnent plus de 7.500 euros de revenus mensuels avec deux enfants. Alors, oui, j'assume, nous assumons le fait que ces familles là, environ 10 % des familles parisiennes, paieront cinq euros le repas, et je me permets de rappeler que ce tarif de cinq euros nous met dans une moyenne finalement assez faible par rapport à d'autres collectivités territoriales, et je pense par exemple à une ville que nous regardons bien entendu avec beaucoup d'intérêt, qui est la ville de Neuilly, qui a elle un tarif de cinq euros qui arrive dès le tarif 5 ou 6. Alors, permettez-moi de relativiser votre inquiétude et de vous rappeler qu'une fois cette réforme mise en œuvre, 65 % à 70 % des familles parisiennes verront le tarif de la cantine baisser.

Alors, oui, Monsieur LECOQ, je l'assume et nous l'assumons, avec cette réforme, nous sommes en train de faire un vrai service public de la restauration scolaire, celui qui permet à un certain nombre d'enfants pour lesquels le repas à la cantine est le seul repas de la journée d'y avoir accès parce que c'est cela, la justice sociale !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LECOQ, qui ne sera pas interrompu.

Montrez-vous, la majorité, plus élégants démocratiquement que l'opposition.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous le demande vraiment. Ecoutez bien M. LECOQ.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole. C'est eux qui font du bruit, ce n'est pas nous.

M. Jérôme DUBUS. - Les grands moralisateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - En l'occurrence.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Nous sommes tous légitimes dans cette Assemblée, que nous soyons conseillers de Paris, maires d'arrondissement, ou adjoints au Maire, pour nous exprimer.

Sur le fond de la délibération et de cette question, je voulais remercier Mme BROSSEL de sa réponse mais lui rappeler un certain nombre de faits.

Certes, elle a raison sur le second degré. Il est vrai que la loi de 2004 et les décrets pris dans le cadre de cette loi qui décentralise la gestion des collèges au niveau des départements amène vraisemblablement le Conseil de Paris à fixer la grille des tarifs de restauration des collèges.

Je voulais lui rappeler, et elle le sait très bien, que la restauration des collèges pèse excessivement peu dans le nombre de repas fournis par les caisses des écoles qui sont pour l'essentiel à 90 % voire 95 % ou 100 %, dans un certain nombre de cas, destinés aux écoles maternelles et élémentaires du premier degré.

Deuxièmement, mais je suis tout à fait prêt à ce que l'on en reparle, comme je l'ai dit, on a reçu votre directrice des affaires scolaires, on vous a reçue éventuellement, mais le problème est qu'on nous a présenté un plat indigeste pré formaté et qui n'est pas légal.

Mettons cartes sur table. Je propose que les maires d'arrondissement voient le maire de Paris sur cette question essentielle car elle concerne beaucoup de familles parisiennes discutons-en.

Concernant votre capacité à réformer le système, je suis désolé : vous n'avez pas la capacité juridique de le faire. Les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes qui avaient une vie avant vous et nous avons les moyens juridiques de vous le prouver.

Allez jusqu'au bout de votre démarche, et Mme BROSSSEL l'a signalé, créez un service municipal de restauration scolaire et là, vous aurez effectivement la légitimité pour avoir une politique unique sur l'ensemble de la capitale, comme d'ailleurs la Ville de Lyon ou la Ville de Marseille l'ont.

Ce n'est pas le cas de Paris. Il existe des caisses des écoles. Nous entendons que dans ce domaine, la loi et nos pouvoirs soient respectés.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parlons en tant que vous voulez mais nous assumerons une différence qui fait effectivement que nos légitimités sont différentes.

Eh oui, il y a des électeurs qui tranchent à la majorité des questions.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Il y a la loi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne vous énervez pas. On peut en discuter tant que vous voulez. Dans le cadre du respect de la loi, j'assumerai totalement que les familles qui ont plus de 7.500 euros de revenus par mois paieront 5 euros le repas, ce qui nous permettra, à budget constant, au moment où le Premier Ministre nous dit de réduire nos dépenses, d'établir ce que nous, dans notre jargon, pardonnez-nous, nous appelons la justice sociale à Paris.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Cela vous dérange. En tout cas, je discuterai avec vous, Monsieur LECOQ, mais c'est bien cela que Mme Colombe BROSSSEL est mandatée pour mettre en œuvre.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

VI - Question d'actualité posée par M. Michel CHARZAT, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris concernant l'avenir du processus métropolitain.

La parole est à M. Michel CHARZAT.

M. Michel CHARZAT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'élection régionale des 14 et 21 mars derniers en Île-de-France a conforté la majorité conduite par Jean-Paul HUCHON auquel j'avais apporté tout mon soutien, comme l'ensemble de mes camarades de "la gauche avant tout".

Je me réjouis qu'un message clair ait été exprimé par nos concitoyens franciliens en faveur de la solidarité et du développement durable, et contre les politiques de régression menées par la droite sarkozyste.

Au soir de cette élection aux résultats clairs et sans appel, Jean-Paul HUCHON comme Bertrand DELANOË ont demandé le retrait du projet gouvernemental de Grand Paris.

De fait, ce projet autoritaire, imposé d'en haut et focalisé sur le seul enjeu d'attractivités économiques fait abstraction de toute démocratie locale, de toute concertation et des objectifs consubstantiels au grand dessein de l'unification métropolitaine que sont notamment le sentiment de vivre-ensemble dans le Grand Paris, le partage d'un urbanisme de qualité, la mobilité réelle, l'harmonisation des politiques sociales, des politiques de logement et d'équipement et son corollaire, la péréquation des ressources fiscales.

Oui, Jean-Paul HUCHON et Bertrand DELANOË ont eu cent fois raison de demander le retrait de ce projet.

Pour autant, l'enjeu métropolitain ne doit pas s'enliser dans une guerre de positions ni dans une stratégie des petits pas qui, si elle était indispensable et fructueuse - à cet égard, je rends hommage à la construction de Paris Métropole portée par Bertrand DELANOË et par Pierre MANSAT -, doit déboucher rapidement sur une réforme de plus grande ampleur.

Depuis que la S.F.I.O. défendait - c'était au début du XX^e siècle - le Grand Paris, que d'occasions manquées, mes chers collègues. En 1999 notamment, avec la proposition de loi de notre collègue Georges SARRE sur le Haut conseil de l'agglomération parisienne, que nous aurions mieux fait d'adopter.

Il faut que la Gauche oppose et surtout propose un projet métropolitain conciliant l'objectif du vivre-ensemble, la méthode de démocratie locale, le renforcement de l'attractivité de notre capitale et le volontarisme d'État sans lequel rien n'est possible.

Je fais confiance à Jean-Luc LAURENT, vice-président de la Région Île-de-France nouvellement chargé du dossier pour nous aider à y parvenir, comme je fais confiance à notre majorité municipale.

J'aimerais avoir, Monsieur le Maire, des précisions sur les initiatives qui seront prises par l'Exécutif en ce sens dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. le MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CHARZAT.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Brièvement, Monsieur le Maire, bien sûr.

Excellente question de Michel CHARZAT en ce moment particulier où le résultat des élections régionales rebat évidemment les cartes sur un sujet dans lequel l'État a voulu prendre la main, pour compléter la réponse à la question de M. SAINT-ETIENNE tout à l'heure, reprendre la main dans une vision anti-métropolitaine. La métropole ne peut pas être l'addition de contrats passés entre l'Etat et certaines collectivités, elle ne peut pas être l'addition des intérêts locaux, même s'ils rencontrent ceux de l'Etat. La métropole, c'est bien une autre ambition qu'il faut porter que cette façon de travailler.

Michel CHARZAT l'a souligné, oui, il y a une scène politique métropolitaine en structuration. C'est l'événement politique majeur ; c'est Paris Métropole : 107 collectivités qui aujourd'hui partagent, débattent, mutualisent. La dernière séance l'a montré, au cours de laquelle chacun a pu mettre sur la table les enjeux de développement qui ne sont pas que des enjeux territorialisés mais qui sont des enjeux qui appartiennent à l'ensemble de la métropole.

C'est donc bien cette dynamique qu'il faut nourrir et c'est le sens de la politique parisienne. Paris Métropole doit se développer, doit continuer. Peut-être y a-t-il de l'espoir à la suite de la déclaration du président de la République qui reconnaît une nouvelle fois - mais on a été déçu à plusieurs reprises - Paris Métropole comme la scène politique pertinente pour que les collectivités locales, sans lesquelles il n'y a pas de politique métropolitaine, puissent prendre tout leur essor, tout leur dynamisme.

La deuxième remarque, la question de Michel CHARZAT, c'est que Paris a un rôle particulier à jouer. Au moment où, justement, l'Etat fait le pari de réduire la métropole à une juxtaposition de compromis locaux, Paris a tout son rôle à jouer. Nous le faisons d'une façon très concrète, par exemple avec Jean-Yves MANO il y a quelques jours avec la SORECA pour l'habitat insalubre. Je ne prendrai que cet exemple, c'est-à-dire qu'au-delà des déclarations d'intention et des grands discours sur le fait métropolitain, nous sommes en mesure de proposer des solutions concrètes et des actions qui permettent, justement, de répondre à ces enjeux métropolitains mais je pourrais développer d'autres sujets, comme les trames verte et bleue, l'action sur les portes de Paris, la porte de Montreuil, ce qui se passe sur la Z.A.C. des Batignolles, Paris Nord-Est, etc.

Et puis, dernière remarque : oui, Paris souhaite poser la question de la gouvernance mais, bien évidemment, c'est à travers Paris Métropole que nous serons en mesure de la poser de la façon la plus efficace.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous repassons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à seize heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant en formation de Conseil municipal.

2010, DAC 27 - Attribution de la dénomination Hélène Berr à la bibliothèque Picpus (12e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc sur les dossiers culturels et nous abordons le projet de délibération DAC 27 relatif à l'attribution de la dénomination Hélène Berr à la bibliothèque Picpus, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Je voudrais remercier Christophe GIRARD pour ce projet de délibération, qui prévoit d'attribuer le nom de Hélène Berr à la bibliothèque située rue de Picpus, dans le 12e arrondissement. Cette jeune parisienne brillante, étudiante à la Sorbonne, agrégative d'anglais, mais dont la vie va basculer l'année 1942 du fait des lois anti Juives de Vichy, dont la vie sera arrachée en avril 1945, à quelques jours de ses 23 ans. Elle nous laisse en héritage un journal écrit entre 1942 et 1944 longtemps resté douloureux trésor de famille, et devenu depuis sa publication en 2008 un livre Mémoire.

Hélène Berr, c'est l'audace d'une jeune femme allant sonner chez Paul Valéry pour récupérer un livre que le poète lui a dédié. C'est une attirance pour la poésie et la littérature anglaise. C'est la propension au bonheur avec cette fascination pour les reflets et clapotis de l'eau sous le soleil qui rythme son écriture. Je dirai que ce sont quelques pages de douceur dans un monde de brutes.

Tout au long de son journal, elle nous promène dans ce Paris qu'elle aime avec une élégante légèreté, de la rue Soufflot au boulevard Saint-germain, son territoire enchanté comme elle dit.

Mais en ce lundi 8 juin 1942, si elle écrit que le temps est radieux, que les oiseaux pépient, elle écrit la phrase suivante : "C'est le premier jour aussi où je vais porter l'étoile jaune".

Hélène Berr raconte le regard des autres, le sourire d'une femme qui lui fait jaillir les larmes, puis la fatigue de devoir retenir ses larmes, la souffrance digne dans la cour de la Sorbonne au milieu de ses camarades. Malgré cette ambiance nauséabonde, Hélène Berr continue de traverser Paris avec une véritable boulimie. Les ordonnances se multiplient : le 9 juillet 1942, il est interdit aux Juifs de fréquenter théâtres, cinémas, bibliothèques, stades, piscines, jardins, restaurants... Le 15 juillet écrit-elle, "quelque chose se prépare, qui sera une tragédie, la tragédie peut-être".

Elle raconte l'horreur, ce mot traduit en anglais répété trois fois et qui seront ses derniers mots dans le journal : "On sépare les mères des enfants, une famille entière se suicide au gaz pour échapper à la rafle. Une femme s'est jetée par la fenêtre", témoigne-t-elle encore.

Hélène Berr échappera à cette première rafle. Interdite d'agrégation, elle devient assistante sociale bénévole à l'Union générale des Israélites de France. Elle sera arrêtée le 8 mars 1944, détenue à Drancy, puis déportée à Auschwitz avec son père et sa mère. Elle meurt à Bergen Belsen, en avril 1945, quelques semaines avant la libération du camp.

Comme Patrick MODIANO qui a écrit la préface de son journal, j'ai eu envie, en lisant le journal d'Hélène Berr, de suivre toutes ces rues qu'arpentait cette jeune fille à la fois insouciant et consciente du mal absolu, d'aller interroger, permettez-moi cette poésie, les arbres et les oiseaux qui étaient restés durant cette sombre période les alliés de cette jeune femme qui donne avec son journal une belle leçon d'humanité.

Je vous y invite, et avec Michèle BLUMENTHAL je me félicite de voir bientôt inscrit à l'entrée de la bibliothèque Picpus du 12e arrondissement, le nom d'Hélène Berr, au nom de son attachement aux valeurs de dignité et de liberté, de la qualité littéraire de son œuvre, mais aussi au nom de son amour pour l'art, pour le savoir, son amour pour Paris et pour la vie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB, je vous dois une explication, l'idée est venue d'une conversation avec l'éditeur Antoine SABBAGH, alors que nous avons organisé ensemble au musée d'art et d'histoire du judaïsme, la lecture des lettres de Drancy où je lisais avec d'autres des lettres. Il me parla pour la première fois du journal d'Hélène Berr qu'il allait éditer, et lorsqu'il me passa la première copie du livre, je pensai tout de suite que le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, aimerait beaucoup d'une bibliothèque porta le nom de cette femme étonnante car à la fois étudiante, musicienne, savante, humaniste, elle correspondait bien à l'idée que nous nous faisons des Parisiennes et des Parisiens et de l'image que nous aimerions laisser dans cette ville.

Elle a été étudiante en anglais à la Sorbonne et les lois raciales de Vichy l'interdirent d'agrégation. Cela ne l'a pas empêchée de se consacrer pleinement à sa passion pour l'anglais en préparant une thèse magnifique sur John Keats.

C'est aussi elle qui devint secrétaire de l'Entraide temporaire, cette organisation clandestine où travaillèrent Juifs et Protestants, qui réussit à sauver près de 500 enfants pendant la guerre.

Hélène Berr, c'est tout cela à la fois, c'est aussi sa pugnacité en notant dans son journal les gestes de zèle de certains fonctionnaires à Paris. J'associe bien sûr Mme Michèle BLUMENTHAL, puisqu'elle s'est réjouie lorsque nous avons proposé le nom d'Hélène Berr pour la bibliothèque Picpus, et qu'elle a immédiatement accepté. J'avais également associé Anne HIDALGO et Fatima LALEM pour que l'on puisse honorer la mémoire d'Hélène Berr.

Je n'en dis pas plus.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 27).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 1 et n° 1 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à la bibliothèque jeunesse La Fontaine.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - La Ville de Paris est très attaché au développement de la lecture publique, et des événements comme "Paris en toute lettres" en témoignent mais les événements ponctuels même réguliers n'ont de sens que dans une relation avec des équipements pérennes et vivants, les bibliothèques en l'occurrence.

C'est pourquoi nous sommes inquiets du devenir de la bibliothèque La fontaine située au Forum, qui doit fermer pour quatre ans. Notre vœu se déroule en trois temps. Un premier pour demander que la bibliothèque soit fermée juste au moment du démarrage effectif des travaux.

Une deuxième partie concerne le relogement temporaire de la bibliothèque pendant la période de travaux, qui est longue, quatre ans cela crée d'autres habitudes.

Enfin, le troisième temps du vœu porte sur la réouverture de l'équipement sous la Canopée avec les collections, si possible enrichies, de cette bibliothèque qui va être fermée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

L'inquiétude de Mme FOURNIER rejoint celle du maire du 1er arrondissement avec lequel j'ai bien sûr eu un échange. Je vous propose, pour ne pas reprendre tout l'argumentaire et faire gagner du temps à notre Assemblée, quelques petites modifications à votre vœu qui devraient l'enrichir. Je vous en fait la lecture et vous me direz si cela vous convient, pour que vous puissiez ainsi retirer votre vœu et accepter celui de l'Exécutif.

Je vous rappelle que si Paris est une grande ville en monuments et en patrimoine, elle est toute petite en revanche en superficie puisque c'est une ville de 105 kilomètres carrés, et grâce à ses bus, ses vélib' et son métro, il est très aisé de se rendre d'un arrondissement à l'autre et de traverser les rues.

Voici le vœu de l'Exécutif que je vous propose : le Conseil de Paris émet le vœu que la bibliothèque La Fontaine reste ouverte au public jusqu'à la mi-octobre pour une libération effective des locaux fin décembre avant les travaux, délai nécessaire à la mise en carton des fonds ;

Que la future bibliothèque retrouve un fonds jeunesse avec un nouvel espace rénové et adapté, spécialement dédié à la lecture jeunesse ;

Que durant les travaux de la Canopée, et dans un souci de continuité du service public, la bibliothèque Louvre dans le 1er arrondissement du maire LEGARET présente une offre jeunesse complémentaire ;

Qu'un travail de sensibilisation soit mené avec les équipes de la bibliothèque Marguerite Audoux, dans le 3e arrondissement de la Capitale, chez M. AIDENBAUM, en capacité d'accueillir les publics jeunes et petite enfance ;

Que les bibliothèques Marguerite Audoux, dans le 3e arrondissement, Baudoyer dans le 4e et Charlotte Delbo dans le 2e, chez M. BOUTAULT, situées à proximité des Halles, proposent une alternative aux lecteurs désireux d'emprunter des documents.

Voilà ce que je vous propose : donner une souplesse et montrer, grâce à ce réseau de bibliothèques absolument incroyable dans le cœur de Paris, pendant une période de travaux qui va accoucher d'une bibliothèque de bien meilleure qualité, bien plus grande, avec une offre beaucoup plus généreuse, on s'appuie sur les bibliothèques existantes en incrémentant leur fonds de ce qui pourrait éventuellement manquer pendant la fermeture de La Fontaine.

Cela me paraît bien rédigé et si cela vous convient, je vous propose que vous acceptiez de retirer votre vœu pour adopter le nôtre, commun.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Madame FOURNIER, acceptez-vous la proposition de M. GIRARD ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous allons maintenir notre vœu et voter aussi le vœu proposé par Christophe GIRARD. Il est vrai que la période de quatre ans nous semble importante et nous aurions souhaité qu'il y ait un comptoir, dans la proximité, offert aux très jeunes lecteurs.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. LEGARET avait également demandé la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - A titre personnel, je suis d'accord pour voter les deux vœux mais j'aurais peut-être préféré que selon la règle habituelle, le vœu bis de l'Exécutif ait été mis en rédaction et qu'on puisse le lire attentivement. Là, on nous en a donné lecture. Il est distribué ? Il ne m'est pas distribué. Est-ce qu'il est distribué ou pas ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Oui, il l'a été.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Autant pour moi : je vais mieux me documenter.

Sur le fond, je pense que le vœu initial déposé par Jacques BOUTAULT, Danielle FOURNIER et les élus du groupe "Les Verts" pose deux questions qui ne figurent pas dans les réponses apportées par l'adjoint Christophe GIRARD.

La question du relogement temporaire, très bien, on peut toujours arriver à se débrouiller. Je dis simplement à Christophe GIRARD que la bibliothèque de la mairie du 1er est très petite et déjà très fortement saturée. On peut toujours imaginer d'ajouter un petit département jeunesse mais je suis tout à fait prêt à regarder d'ailleurs si, dans le cadre de notre petite mairie, il y a un potentiel d'agrandissement sur un local. Pourquoi pas ? Il faut regarder cela de près et assez vite.

L'autre point que je ne vois pas figurer dans la réponse de Christophe GIRARD, c'est si la bibliothèque La Fontaine sera rouverte à l'issue des travaux sous la future Canopée. C'est un point sur lequel, je crois, on aurait besoin d'avoir un engagement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vous confirme, après avoir vérifié auprès des huissiers, que le vœu a bien été distribué ce matin.

Bien entendu, pardon si je n'ai pas été suffisamment clair, mais bien évidemment la bibliothèque La Fontaine avec le nom de Jean de La Fontaine, sera non seulement rouverte mais embellie, agrandie, merveilleuse, éclatante, lumineuse et rayonnante sur le 1er arrondissement, jusque sur les fenêtres du bureau du maire du 1er arrondissement. Je ne peux pas dire mieux.

En effet, on passe de 350 mètres carrés à 1.000 mètres carrés : on triple quasiment la superficie de la bibliothèque La Fontaine.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 1 est-il maintenu ou retiré ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Mme FOURNIER a bien dit qu'elle le maintenait.

Malheureusement, je suis obligé, en raison d'un considérant qui ne convient pas à l'Exécutif, de le refuser. Je suis désolé, j'aurais aimé vous faire plaisir mais je ne peux pas. Je ne suis pas en mesure de le faire aujourd'hui.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 40).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'auteure et à l'éditeur d'une œuvre de fiction se situant sur le marché Saint-Pierre, attaqués pour diffamation.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 18e arrondissement, relatif au soutien public aux époux MAGDELONNETTE, à l'auteure et l'éditeur d'une œuvre de fiction.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 2 et n° 3 dans le fascicule, déposés par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts", relatifs au soutien à l'auteure et à l'éditeur d'une œuvre de fiction.

La parole est à M. GAREL pour une minute, et ensuite à M. BROSSAT.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui a été voté à notre initiative par le Conseil du 18e arrondissement. Ce vœu évoque une histoire qui dure maintenant depuis cinq ans ; c'est l'histoire de deux employés d'un des magasins du marché Saint-Pierre, magasins de tissus bien connus, Hélène et Philippe MAGDELONNETTE, qui ont été licenciés après 30 ans de bons et loyals services. Ils ont été tellement choqués par leur licenciement que tous les jours, pendant plus de deux ans, ils ont manifesté devant ce marché Saint-Pierre pour demander leur réintégration.

Ils ont gagné aux Prud'hommes et on a reconnu que leur licenciement avait été abusif mais depuis, leur ancien employeur procède à un véritable harcèlement judiciaire contre eux. Cela a commencé par les obliger à cesser leur manifestation alors qu'elle se déroulait de l'autre côté de la rue où était le marché Saint-Pierre et, maintenant, cela se poursuit à travers une affaire complètement délirante. Un livre est paru, dont les époux MAGDELONNETTE ignoraient tout, qui s'intitule : "Au malheur des dames", et qui a pour cadre ce magasin.

Les gérants du marché Saint-Pierre ont décidé d'assigner, non seulement l'auteur du roman policier, ce qui est déjà scandaleux, l'éditeur, mais les deux époux MAGDELONNETTE et leur demander conjointement 2 millions d'euros de dommages et intérêts alors qu'aujourd'hui, les MAGDELONNETTE sont aux ASSÉDIC.

Pour eux, c'est une pression absolument terrifiante.

Devant cette attitude de patron voyou qui harcèle des employés qu'ils ont déjà maltraités...

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez dépassé votre temps !

M. Sylvain GAREL. - J'ai presque fini.

... qu'ils ont déjà très maltraité en les licenciant à un âge où leur possibilité de retrouver du travail est très faible.

Nous avons donc souhaité que la mairie du 18e et que maintenant, la Mairie de Paris, se solidarise à la fois avec l'auteure et l'éditeur, bien sûr, mais aussi avec les époux MAGDELONNETTE qui, eux, n'ont absolument rien à voir avec cette affaire, sauf qu'ils sont convoqués et qu'on leur demande une somme d'argent considérable, qui est totalement hors de proportion avec ce qu'ils pourraient payer.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je demande à chacun des orateurs de respecter le temps prévu par le règlement intérieur.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Je vous remercie, le vœu que nous déposons, qui va dans le même sens que celui évoqué par Sylvain GAREL, fait suite à la publication de ce livre "Aux malheurs des dames", publié par les éditions Parigramme et écrit par Lalie WALKER.

Effectivement, il y a quelque chose de profondément ahurissant à ce que l'on poursuive l'auteure et l'éditeur de ce livre en les accusant, c'est ce que disent les gestionnaires du marché Saint-Pierre, de donner une mauvaise image du marché Saint-Pierre.

On en arrive à un raisonnement assez hallucinant. Je m'étonne d'ailleurs du silence du Ministre de la Culture sur cette affaire alors que l'on en pleure dans une attaque contre la liberté d'expression. Ce n'est tout de même pas rien d'aller devant les tribunaux pour accuser un auteur de fiction d'avoir donné une mauvaise image d'un lieu.

Comment peut-on écrire un roman sans qu'il se situe dans un lieu quelconque ? Lorsque l'on écrit un roman, on est bien obligé de le situer quelque part.

Je m'étonne d'autant plus du silence du Ministre de la Culture sur ce dossier que lorsqu'il s'est agi de défendre le rappeur Orelsan qui avait tenu des propos scandaleux, il l'avait défendu au nom de la liberté d'expression.

Il y a là deux poids deux mesures. Je crois que nous aurions intérêt à ce que notre collectivité exprime très franchement son soutien aux époux MAGDELONNETTE bien sûr et également à l'auteure et à l'éditeur de ce livre.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vous remercie.

L'avis que nous donnons est un avis tout à fait favorable aux deux vœux. En plus, l'auteur affirme qu'elle n'a, en aucun cas, contacté d'une quelconque façon ce couple de personnes, il n'y aurait donc pas de lien entre ce couple de personnes et Lalie Walker.

Quoi qu'il en soit, nous vous soutenons tout à fait. Je vous remercie au nom du Maire et de l'Exécutif d'avoir pris l'initiative d'avoir présenté, Daniel VAILLANT m'en avait également parlé, ce vœu.

Nous le soutenons. C'est une bonne idée d'interpeller le Ministre de la Culture, dont j'ai d'ailleurs oublié le nom.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de la part de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame le Maire, mes chers collègues, autant sur le fond de ces deux dossiers nous pouvons être d'accord, pour ce qui est de défendre la liberté d'expression d'un côté, par exemple, mais il y a tout de même deux procédures judiciaires en cours.

Je sou mets à votre réflexion l'élément suivant. Si à chaque fois qu'une procédure judiciaire est en cours, les Assemblées représentatives que nous sommes donnent leur avis, c'est qu'elles ne font pas confiance à l'indépendance de notre justice.

Il ne faudrait pas multiplier dans nos enceintes des vœux et des vœux qui se succèdent et disent ce qu'il faudrait juger alors que des magistrats suivent cette affaire et vont décider au nom du peuple français.

Il y a une séparation des pouvoirs dans notre pays. Il faut savoir la respecter. C'est important parce que notre décision aujourd'hui met une pression sur la Justice qui devra décider en toute indépendance.

Je demande à cette Assemblée d'y réfléchir à deux fois et de s'abstenir sur ces deux vœux.

Mme Gisèle STIEVENARD, ajointe, présidente. - Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, je crois que vous avez le sens de l'humour, je l'espère. Il me semble que dans une affaire récente qui concernait le 18^e arrondissement, vous fûtes vous-même à la manœuvre de façon très active, il s'agissait du musée de Montmartre.

Le climat fait qu'en effet, les élus qui représentent les citoyens se posent des questions et veulent défendre. Que la Justice fasse son travail et que les élus fassent le leur.

Mme Gisèle STIEVENARD, ajointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 41).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 42).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au malaise de la Culture.

Mme Gisèle STIEVENARD, ajointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 4 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au malaise de la culture .

La parole est à Mme Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD. - J'interviens à la place d'Aline ARROUZE qui devait présenter ce vœu. Elle est en manifestation pour la culture actuellement.

Elle voulait rappeler que lors du Conseil de Paris de décembre 2009, nous étions intervenus pour dénoncer les effets néfastes de la R.G.P.P. sur l'emploi et les budgets, ainsi que sur tous les secteurs de la culture.

En phase 2 de la R.G.P.P., c'est le même principe, les suppressions de postes, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et les réformes à venir des collectivités territoriales.

Considérant que cette dégradation de la situation de ces établissements et de leur personnel touche particulièrement Paris, compte tenu du grand nombre d'établissements culturels qui s'y trouvent ;

Considérant que la réforme à venir des collectivités territoriales qui assurent près de 70 % du financement public de la culture, notamment celui du spectacle vivant, du cinéma ou de l'animation culturelle, et la menace qui pèse sur leurs ressources ;

Considérant les mouvements de grève massifs des personnels de ces établissements et la manifestation de grande ampleur prévue le lundi 29 mars à Paris, c'est-à-dire en ce moment ;

Considérant qu'en période de crise l'État fait le choix d'une destruction massive et injustifiable d'emplois, sur proposition d'Aline ARROUZE, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Ministre de la Culture afin qu'il prenne position en ce qui concerne la crise sans précédent qui menace les politiques culturelles et qu'il défende leur avenir, celui des institutions concernées et de leur personnel.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, ajointe, présidente. - La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je remercie beaucoup Héléne BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche car j'étais moi-même tout à l'heure au début de la manifestation. Il y avait, de façon impressionnante, beaucoup plus de monde que d'habitude.

C'est une mobilisation intergénérationnelle très forte du milieu de la culture, que ce soient des directeurs ou directrices de théâtre, des comédiens, des techniciens et de nombreux élus.

Je crois qu'en effet un signal a été envoyé exprimant l'inquiétude suscitée par la suppression mathématique et totalement idiote d'un poste sur deux alors qu'il y a en effet des endroits où peut-être on aurait besoin de moins de personnel et d'autres endroits, comme par exemple les musées où l'on ouvre de plus en plus le soir, où il faudrait bien évidemment avoir un personnel en nombre plus important si l'on veut qu'un plus grand public aille dans les nocturnes.

Cette application mathématique, arithmétique, est totalement stupide. Ce n'est pas comme cela que l'on fait des économies. Peut-être que l'on préfère avoir des chômeurs en plus.

Nous sommes inquiets et favorables à votre vœu. Imaginez un désengagement de l'État dans un grand nombre de festivals, je pense par exemple à "Paris quartier d'été" où l'État intervient à nos côtés. Je pense au "Festival d'Automne", au théâtre du Rond-Point, au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme, à la salle symphonique dite Philharmonie, etc.

Imaginons un instant que l'État continue ce désengagement. Comment la Ville pourrait-elle seule assumer cette responsabilité d'être une capitale ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables, le nous est un nous collectif de l'Exécutif, le Maire et ses adjoints, au vœu des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 43).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un projet "Un livre à la naissance".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à un projet "Un livre à la naissance".

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, depuis 1990, dans le Val-de-Marne, un album jeunesse est offert par le Conseil général à chaque nouveau-né du département.

C'est un symbole fort qui insiste sur le rôle essentiel de la lecture dans les premières années entre parents et enfants. C'est aussi un moment de partage et de transmission.

C'est également un encouragement à la création littéraire et artistique puisque le Conseil général apporte son aide à la réalisation de cet album.

Paris est une ville d'écrivains, de peintres et d'illustrateurs, elle accueille chaque année l'un des principaux salons du Livre européens et de nombreuses maisons d'édition jeunesse y sont implantées.

Le livre et la lecture font partie de l'identité de la Ville et de chaque Parisien. C'est pourquoi nous souhaiterions que la Ville étudie la mise en œuvre d'un projet "un livre à la naissance" qui encourage à la fois la lecture et la création littéraire et artistique.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez parfaitement respecté votre temps de parole.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Un livre, une couche, une couche, un livre ! Non !

Malheureusement, c'est "niet" parce que c'est très coûteux et que nous faisons déjà des choses très bien - je vais vous montrer le catalogue - qui s'appellent "Des bébés, des livres", que j'ai lues dès ma naissance, qui restent toujours en rayon et que les mamans adorent.

C'est une belle idée que vous présentez mais on n'en a pas les moyens, car je vous rappelle qu'à Paris, il y a 31.000 naissances par an. C'est la ville de Saumur ! C'est beaucoup. Donc 31.000 livres, je n'ai pas trouvé la ligne budgétaire pour le faire, donc c'est un avis défavorable au vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean Ferrat.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean Ferrat.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise effectivement à ce qu'un lieu de Paris porte le nom de Jean Ferrat. Samedi 13 mars, Jean Ferrat s'est éteint en Ardèche à l'âge de 79 ans et son décès a suscité une immense émotion. Jean Ferrat était né dans la Région parisienne, il était un habitué des cabarets parisiens des années 1950 et 1960 et il a incarné pendant près d'un demi-siècle une figure exemplaire d'artiste engagé. Nous avons chacun en tête les grandes chansons de Jean Ferrat qui ont marqué des générations à Paris et en France.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à faire en sorte qu'un lieu parisien, qu'un lieu de la Capitale soit, dans les plus brefs délais, dédié à la mémoire de Jean Ferrat.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. GIRARD va vous répondre en chanson, j'en suis sûre !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Lors du décès - la veille du premier tour des élections régionales - de Jean Ferrat, j'avais publié un communiqué dans lequel je disais que "Jean Ferrat, Monsieur Ian BROSSAT, m'évoque la fête de l'Humanité, sa fidélité au Parti communiste et parfois sa distance, et restera l'un de ceux qui a rendu Aragon populaire par ses musiques et sa propre poésie. La déportation de son père juif l'avait rendu intraitable contre toutes les formes de racisme. Je salue l'artiste rare et engagé".

Pour toutes ces raisons, c'est à Paris, en effet, que Jean Ferrat a découvert le monde du spectacle et de la musique, en côtoyant dans sa jeunesse les cabarets de la rive droite et en s'essayant à diverses disciplines artistiques, notamment le théâtre, avant de se consacrer totalement à la musique et à la chanson.

C'est à Paris qu'il a donné son dernier conseil en 1972 sur la scène du Palais des Sports. Courageux, libre, engagé et humble, beau, très beau jusqu'à sa mort, Jean Ferrat occupera à jamais une place particulière dans le patrimoine musical et poétique français et parisien.

Je suis donc favorable au vœu de Ian BROSSAT, des élus Communistes et du Parti de Gauche. Paris se doit de rendre hommage à Jean Ferrat en attribuant son nom à un lieu culturel, que nous pourrions choisir après discussion avec sa femme et ses ayants droit.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 44).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador, sur la façade de l'immeuble du 6, place Vendôme (1er).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador sur la façade de l'immeuble sis 6, place Vendôme (1er).

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Le 13 février 2008, s'interrompait en plein éclat le rire le plus incroyable, le plus juvénile, le plus communicatif que l'on ait jamais entendu et ce rire, c'était la signature d'Henri Salvador qui a accompli, jusqu'à l'âge de 90 ans, un parcours original, créatif, avec beaucoup de talent, dans beaucoup de domaines. Il a su jongler dans tous les registres, du jazz au be-bop, de la bossa nova, dont il est d'ailleurs un co-inventaire, aux chansons de charme. Il a participé aux grandes aventures de l'orchestre de Ray Ventura aux 300 chansons co-écrites avec Boris Vian : c'est quand même une très belle référence !

Et puis, c'est un excellent guitariste. C'est probablement notre plus grand crooner français et, malgré sa très grande longévité et les quelques éclipses qu'il avait pu connaître, il avait, au cours des années 1980 et 1990, enregistré plusieurs albums : "Chambre avec vue", "Ma chère et tendre", "Révérence", qui l'ont fait revenir au sommet de la popularité. Il avait d'ailleurs reçu en 1995 le Grand prix national pour la chanson et de multiples autres récompenses à travers le monde. Il est d'ailleurs le seul chanteur français de variété, avec Sacha Distel, à figurer dans le "Dictionnaire du jazz".

Pour toutes ces raisons, face à cette grande personnalité que fut Henri Salvador, qui était très attaché à Paris et qui habitait place Vendôme au n° 6, il nous a paru, et nous avons d'ailleurs adopté à l'unanimité ce vœu au Conseil du 1er arrondissement, utile de rappeler aux passants la présence et tout le travail et l'œuvre d'Henri Salvador dans ce lieu, puisqu'il a vécu et travaillé place Vendôme.

Donc, nous suggérons qu'une plaque ainsi rédigée : "Dans cet immeuble, Henri Salvador, musicien, auteur, compositeur, interprète français, artiste de variété et de music-hall, a vécu de 1962 jusqu'à sa mort le 13 février 2008", soit apposée sur la maison et qu'ultérieurement, la Ville de Paris rende hommage en attribuant le nom d'Henri Salvador à un lieu ou à un établissement de cette ville qu'il aimait tant.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Là aussi, j'ai eu un échange avec Jean-François LEGARET précédemment. Je souhaiterais associer Catherine VIEU-CHARIER à ce vœu et ma réponse, qui sera courte, est bien sûr favorable à ce vœu. Henri Salvador, en effet, était une personnalité incontournable, très attachée à Paris. Très récemment, j'ai eu la chance de l'entendre chanter avec une de mes amies, qui est une chanteuse que vous connaissez peut-être, Angélique KIDJO, qui est béninoise de New York. Ensemble, ils avaient écrit une chanson magnifique qui s'appelle "le monde comme un bébé", que vous pouvez venir écouter dans mon bureau, puisque j'en ai l'enregistrement, à toute heure de la journée et de la nuit !

Pour toutes ces raisons, bien entendu, c'est un avis totalement favorable. Apposer une plaque ne devrait pas demander de grandes difficultés aux services de la Ville pour le faire rapidement mais, ultérieurement, je vous propose qu'on étudie également, avec Anne HIDALGO, la possibilité d'attribuer le nom d'Henri Salvador à une rue, une place ou un jardin à Paris.

(Mme Véronique DUBARRY, adjointe, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 45).

2010, DAC 19 - Subvention sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. - Montant : 25.000 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique de la Ville de Paris en faveur de ses bibliothèques spécialisées.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 19, relatif à la subvention sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 8 dans le fascicule.

La parole est à Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous réjouissons que les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris poursuivent activement l'informatisation du catalogue de leur fonds.

Nous approuvons évidemment la délibération qui vise à autoriser la Ville à solliciter une subvention de l'Etat pour l'aider à mener à bien cette lourde tâche. Mais cette délibération est pour nous l'occasion de relayer des inquiétudes qui se sont manifestées, tant parmi le personnel de la Ville que dans les milieux scientifiques.

La Bibliothèque historique de la Ville de Paris a vu disparaître sa librairie, seul lieu à Paris où l'on trouvait certains volumes rares, elle a ensuite défrayé la chronique avec l'affaire dite du désherbage et les réponses qui ont été données n'ont pas totalement rassuré, elle vient maintenant d'être prise à partie concernant le fonds de photographie de "France Soir".

Qu'on nous comprenne. Nous connaissons la richesse exceptionnelle des fonds photographiques de la Ville ; nous connaissons l'expertise de ses services, tant sur le plan de la conservation que de la restauration.

Nous voulons, par ce vœu, affirmer notre attachement au rôle immense que jouent nos bibliothèques patrimoniales, institutions anciennes et précieuses. Ces établissements doivent pouvoir fonctionner de manière respectueuse de leur fonds et transparente, et mettre à disposition des chercheurs la totalité de leur fonds.

Nous souhaitons que la politique menée soit exemplaire et, à l'avenir, ne fasse plus l'objet de critiques qui, il faut le dire, déstabilisent une partie des personnels de la Ville et ne sont pas à notre honneur.

Madame le Maire, nous souhaitons que le patrimoine de la Ville soit d'une façon générale mieux mis en valeur et mieux respecté.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Madame POURTAUD, vous avez la parole pour répondre au vœu et à l'intervention sur le projet de délibération.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je vais effectivement essayer de répondre à la fois au vœu et à l'intervention sur la délibération.

Je voudrais d'abord commencer par remercier Mme MACÉ de LÉPINAY, parce que ce vœu et son intervention permettent de faire le point sur les bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris.

Puisque vous le demandez dans votre vœu, Madame MACÉ de LÉPINAY, je vais rappeler que les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris sont au nombre de onze, qu'elles constituent, comme vous l'indiquez, un patrimoine exceptionnel par l'originalité et la rareté de leurs collections. Je partage tout à fait ce point de vue, soyez-en assurée.

L'informatisation des catalogues et la numérisation des fonds de bibliothèques patrimoniales répondent à un enjeu majeur de politique culturelle : la mise à disposition du plus grand nombre de leurs richesses.

Depuis 2005, je vous le rappelle, la Ville a investi 2,5 millions d'euros sur cet objectif, vous l'avez d'ailleurs rappelé dans le vœu.

Le catalogue des bibliothèques spécialisées est désormais consultable sur le site "paris.fr". Vous savez qu'il comporte plus de 800.000 références, auxquelles devraient s'ajouter en 2010, 360.000 nouvelles entrées. Les services travaillent par ailleurs à son intégration au "Catalogue collectif de France", en association avec la B.N.F.

Enfin, nous avons également mis en œuvre la création d'une bibliothèque numérique, qui comprend 12.000 fichiers avec un objectif de 50.000 d'ici 2013.

Nous avons, par ailleurs, mis en ligne les archives de la Ville sur "Paris.fr" le 15 décembre dernier, et depuis ce sont 50 millions de pages consultées, je dois dire bien au-delà de nos prévisions.

Mais pour mieux faire partager au grand public leurs richesses, les bibliothèques patrimoniales ont également maintenu une politique très dynamique d'expositions, que je voudrais saluer, et dont je souhaiterais remercier les directeurs puisque vous m'en donnez l'occasion.

En 2009, il y a eu dix expositions, et 2010 commence par une magnifique exposition et un grand succès : 45.000 visiteurs pour "Paris inondé", qui s'est malheureusement terminée hier. Je crois que nous pouvons féliciter Emmanuelle TOULET, directrice de la B.H.V.P., qui en était également commissaire.

Pour ce qui est de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, à laquelle vous vous êtes intéressée particulièrement dans votre intervention, ce sont un million de volumes imprimés, 5.000 titres périodiques, 20.000 manuscrits, 15.000 plans, 500 atlas de la fin du XVe siècle à nos jours.

Notre fonds s'enrichit grâce à une politique d'acquisition dynamique en 2009. Nous avons investi 350.000 euros pour l'acquisition de fonds anciens, comme par exemple des lettres et livres de Jean Cocteau ou de Flaubert. Et nous disposons d'un fonds photographique de plus d'un million de photos.

Enfin, pour ce qui concerne le fonds France Soir, sur lequel, vous l'avez évoqué, une polémique a été lancée dans la presse, vous savez que ce fonds a été sauvé par la B.H.V.P., et non pas offert à la B.H.V.P. comme vous l'indiquez dans votre vœu, en 1986, au moment du déménagement de France Soir.

Vous le savez également, aucun acte juridique n'a été passé entre la B.H.V.P. et France Soir. Ce fonds a été pour partie inventorié. Une exposition en avait présenté une petite partie. Vous savez également que des problèmes de droit sur les photos ont alors été soulevés. Les problèmes juridiques autour de ce fonds ne sont pas résolus et nous y travaillons.

Parallèlement, la directrice de la B.H.V.P., Emmanuelle TOULET, a mis à l'étude le transfert de ces photos dans un lieu plus approprié, afin de les protéger en attendant que les problèmes juridiques soient réglés. La décision n'en est pas prise, mais si - je dis bien si - sa proposition est retenue, je voudrais que vous soyez totalement rassurée : le centre de Chartres que vous citez dans votre vœu, qui effectivement est à l'étude, est celui où la Parisienne de photographie stocke ses réserves et les photos du fonds "France Soir" seront en sécurité.

Bien évidemment, lorsque les problèmes juridiques seront résolus, le fonds sera traité comme les autres et accessible après numérisation. Je vous rappelle que la Ville de Paris a entrepris depuis plusieurs années un énorme effort sur ces fonds photos : inventaire, restauration quand c'est nécessaire, traitement du nitrate, numérisation pour un millions d'euros par an. Aujourd'hui, 160.000 photos numérisées sont accessibles sur le site de la Parisienne de photos.

Pour conclure et en revenir à la B.H.V.P., j'ai proposé à Mme la présidente de la 9e Commission qu'une visite sur place soit organisée et qu'à cette occasion la directrice, Mme TOULET, puisse exposer à tous les membres de la 9e Commission la politique patrimoniale que nous mettons en œuvre dans cette illustre bibliothèque.

Voilà, Madame MACÉ de LÉPINAY, je pense avoir répondu à votre légitime intérêt pour les bibliothèques patrimoniales. J'espère avoir levé vos inquiétudes sur le fonds France Soir et j'espère que vous voudrez bien retirer votre vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Donc, c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous ai vu noter la longue réponse de Mme POURTAUD.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je ne vois pas pourquoi je retirerai mon vœu. Je pense que tout le monde peut l'adopter puisqu'il est consensuel et pas du tout agressif, comme vous avez pu vous en rendre compte.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 19).

2010, DAC 80 - Transaction entre l'association "Fraternité Monastique des Laures de Jérusalem" et la Ville de Paris, relative au remboursement des frais occasionnés par un sinistre sur un véhicule appartenant à l'association, représentant l'église Saint-Gervais Saint-Protais, place Saint-Gervais (4e).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 80 concernant la transaction entre l'association "Fraternité monastique des Laures de Jérusalem" et la Ville de Paris relative au remboursement des frais occasionnés par un sinistre

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Maire.

Nous approuvons bien évidemment ce projet de délibération qui permettra à la Ville de rembourser les frais occasionnés par un sinistre sur un véhicule appartenant aux Fraternités monastiques de Jérusalem.

Si je me suis inscrite sur ce projet, c'est pour attirer une nouvelle fois votre attention sur le danger qui règne dans l'église Saint-Gervais, par suite du mauvais état de la verrière 122 qui domine le chœur sud. En effet, la maçonnerie de cette verrière menace ruine, des pierres et morceaux de verre sont tombés dans le chœur, risquant de blesser des membres des Fraternités monastiques ou des touristes nombreux dans cette belle église.

Je veux souligner que l'église Saint Gervais s'est lancée dans la réalisation d'un important programme de vitraux, créé par l'artiste Claude COURAGEUX, ce qui souligne l'implication importante de la communauté affectataire, tant dans l'entretien que dans l'embellissement de ce sanctuaire.

Mais les travaux urgents que réclame la verrière 122, relèvent de la responsabilité du propriétaire, c'est-à-dire de la Ville de Paris. Je veux donc souligner aujourd'hui, à l'occasion d'une indemnisation pour des dégâts survenus sur des biens matériels, qu'il y a lieu de remédier à des désordres qui constituent une menace grave pour des personnes.

Je vous demande, Madame la Maire, de bien vouloir m'indiquer à quelle date vous comptez faire ces travaux d'urgence.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame MACÉ de LÉPINAY.

Madame POURTAUD, voudriez-vous lever les inquiétudes de Mme MACÉ de LÉPINAY ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame la Maire.

J'ai bien compris que la question ne porte pas sur l'objet du projet de délibération, mais sur la situation de la verrière 122 du cœur de Saint-Gervais-Saint-Protais.

Chers collègues, vous savez comme moi que les travaux sur nos édifices culturels sont prévus en fonction de l'urgence qu'ils présentent pour la sauvegarde du bâtiment et, bien entendu, la sauvegarde des personnes.

S'agissant des verrières, il y a un cas beaucoup plus grave que celui de Saint-Gervais-Saint-Protais, à Saint Merry et c'est effectivement lié au même désordre, puisque dans les deux cas ce sont les éléments métalliques qui constituent l'armature des verrières qui ont été endommagés et qui ont joué sur les meneaux de remblayage et les ont ensuite éclater.

Cela a pour conséquence une déformation des verrières, l'étape suivante étant leur chute pure et simple. Effectivement, à Saint-Merry, c'est ce cas de figure qui risque de se produire. C'est pourquoi nous avons décidé de traiter en priorité Saint-Merry. D'ailleurs, nous avons pour ce faire débloqué un budget de 150.000 euros cette année.

En revanche, pour les verrières de la nef de Saint-Gervais-Saint-Protais, dont l'état de dégradation, s'il est certain, ne présente pas le même caractère de dangerosité, nous avons prévu de les traiter en 2011.

Je voudrais quand même vous rappeler, Madame MACÉ de LÉPINAY, que la situation préoccupante de certaines de nos églises ne s'est pas dégradée en un jour, ni en un an, ni même en neuf ans : elle résulte d'une insuffisance d'entretien depuis des décennies, et je n'en veux pour preuve que la comparaison des budgets consacrés à l'entretien et à la restauration du patrimoine culturel parisien. Je vous rappelle que 85 millions d'euros ont été affectés à cette restauration entre 2001 et 2008, contre moins de 28 millions d'euros de 1995 à 2000, soit presque quatre fois moins.

C'est de cette situation dont nous avons hérité et que nous traitons depuis. C'est pourquoi il me semble que ces éléments chiffrés devraient inciter les élus de la minorité municipale à beaucoup de retenue dans leurs interventions sur l'entretien du patrimoine parisien.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 80).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien au collectif "Les déboulonneurs".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, relatif au soutien au collectif "Les déboulonneurs".

Madame SIMONNET, vous avez la parole pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Vendredi 12 mars 2010, des militants de l'association "Les déboulonneurs" étaient convoqués au Tribunal de grande instance de Paris pour avoir barbouillé six panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées le 26 janvier 2008.

Comme vous le savez sans doute, ou pas, les membres de cette association militent en faveur d'un débat sur la place de publicité dans l'espace public, pour une limitation des panneaux publicitaires dans les villes en fonction du nombre d'habitants et pour une réduction de leur taille à 50 x 70, taille des panneaux associatifs.

C'est vrai, quand on voit que la publicité dans l'espace public aujourd'hui s'impose, telle une pollution qui nous est imposée... on se rend bien compte que la réduction de cette publicité dans l'espace public pourrait répondre à des enjeux écologiques et sociaux contre une société qui encourage sans cesse à plus de consommation mais aussi à des enjeux culturels et démocratiques contre une société qui tant à réduire chaque citoyen à un consommateur et va à l'encontre de tout idéal émancipateur.

Le combat que mènent "Les déboulonneurs" est donc vraiment un combat d'intérêt général.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe communiste et élus du parti de gauche, le Conseil de Paris exprime sa solidarité et souhaite que notre assemblée exprime sa solidarité à ses militants engagés dans ces actions pacifiques de désobéissance civique.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

La parole est à Mme POURTAUD, et M. GAREL fera ensuite une explication de vote.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, nos collègues demandent à la Ville de Paris de soutenir des militants du collectif des "déboulonneurs" qui ont comparu devant le Tribunal de grande instance, le jugement étant mis en délibéré au 2 avril.

Je voudrais vous faire une réponse à deux niveaux, à la fois sur la forme et sur le fond.

Commençons par le fond : la nécessité de restreindre l'impact de la publicité commerciale dans l'espace public. Vous savez, chers collègues, que nous partageons cette volonté. Je vous rappelle que le Conseil de Paris avait adopté en 2007, après quatre ans de travaux ardues menés par Jean-Pierre CAFFET, un nouveau règlement local de publicité bien plus restrictif et très novateur dans plusieurs domaines comme l'interdiction autour des écoles.

Vous savez également que pour des raisons de vices de forme, il a fallu relancer la procédure en juillet dernier mais j'ai à cette occasion réaffirmé la volonté de l'Exécutif de rester sur la position très protectrice adoptée par le Conseil de Paris en 2007.

Je rappelle par ailleurs que nous attendons toujours, hélas, un arrêté préfectoral pour pouvoir réunir le groupe de travail chargé d'élaborer ce nouveau R.L.P., groupe de travail auquel votre groupe, chers collègues, participera.

Maintenant, sur la forme. Tout en partageant l'objectif du collectif des "déboulonneurs", je considère, et j'espère que cette manière de voir est largement, voire unanimement partagée dans cette Assemblée, qu'il existe d'autres moyens de défendre cette cause que des actions illégales.

Je propose donc sur la base de ces deux observations que les auteurs du vœu retirent ce vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, chers camarades, je voulais juste intervenir sur le fait que je ne partage pas du tout ce qui vient d'être dit.

Effectivement, ce que font "Les déboulonneurs" est un acte civique très important. Pour avoir, moi aussi, pas avec ce collectif mais avec d'autres, participé à des barbouillages de panneaux publicitaires, je peux vous dire que cela a une efficacité redoutable sur la population et sur les annonceurs publicitaires. Je pense que c'est un moyen tout à fait non violent et efficace de lutter contre l'invasion de la publicité dans notre société.

Une ancienne conseillère "verte" de Paris, Charlotte NENNER, que certains d'entre vous connaissent, est très active dans ces combats. Nous sommes heureux de voir que ces combats que nous étions avant seuls à défendre, aujourd'hui, nous les sommes un peu moins. J'espère que bientôt, l'ensemble de la majorité, voire de l'hémicycle, soutiendra "Les déboulonneurs" et ceux qui combattent réellement ceux qui veulent nous pousser à la consommation et à la destruction de notre planète.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que non. Comme pour les faucheurs, comme pour la solidarité envers les sans-papiers, il faut bien souvent savoir faire preuve de désobéissance civique quand on a un idéal républicain à défendre.

Nous espérons bien évidemment que le débat sur la question de la place de la publicité dans l'espace public pourra enfin avoir lieu avec le groupe R.L.P., qui n'a pas encore pu se réunir.

Nous maintenons ce vœu et nous invitons les élus à participer aux initiatives qui sont mises en place, comme nous avons été quelques-uns à le faire, par les "déboulonneurs".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Georges SARRE relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de La Martinèche, dans la Creuse.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par M. Georges SARRE, relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de La Martinèche, dans la Creuse.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, ce vœu concerne un ancien élu du 20^e arrondissement, Préfet et Député de la Creuse, Martin Nadaud. Il a beaucoup œuvré pour Paris. Il est aussi un symbole du Paris républicain et socialiste et du rôle de Paris dans l'Histoire comme creuset du progrès civique et social.

Une association et des collectivités locales entendent lui rendre hommage en construisant un musée à La Martinèche, dans son département natal.

Je souhaiterais que notre collectivité puisse, d'une façon ou d'une autre, soutenir cette initiative. Tout est ouvert, bien sûr : il s'agit d'envoyer un signe d'intérêt.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire, d'avoir respecté à ce point votre temps de parole.

La parole est à Mme POURTAUD pour vous répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je voudrais d'abord remercier notre collègue Georges SARRE pour ce vœu qui me permet à mon tour de saluer la mémoire de Martin Nadaud.

Son histoire, qui traverse tout le XIX^e siècle, est absolument passionnante. Tout à la fois républicain, radical-socialiste, conseiller municipal de Paris dans le quartier du Père-Lachaise dont il donnera le nom à une station de métro qui malheureusement disparaîtra en 1969, député de la Creuse dont il est originaire, sa longue vie est riche d'enseignements.

Vous l'avez rappelé dans les considérants de votre vœu, Martin Nadaud a beaucoup œuvré pour Paris et pour son aménagement post-haussmannien ; je n'y reviens donc pas.

Je partage les grandes lignes de votre vœu, cher collègue, et comprends votre attachement à ce personnage puisque, si je me souviens bien, vous avez vous-même des attaches dans la Creuse.

J'accueille donc votre vœu avec intérêt et je demanderai à la Direction des affaires culturelles de se rapprocher du musée de La Martinèche pour étudier ensemble les modalités du patronage que vous souhaitez.

J'émet donc un avis favorable, Madame la Maire.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Georges SARRE, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 46).

2010, SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGRI 5 relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe pour l'attribution d'une subvention de 343.000 euros.

Mme BERTRAND a la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Dans un effort constant appliqué, engagé, l'équipe qui anime la Maison de l'Europe de Paris sous la houlette magistrale de sa présidente, Mme Catherine LALUMIÈRE, poursuit le double objectif que vous lui avez assigné : être à la fois la fenêtre ouverte de la Ville de Paris sur l'Europe, et la porte d'entrée des jeunes Européens à Paris.

En 2009, plus d'une centaine de manifestations ont traduit ces objectifs en rendant visibles et amplifiant les événements européens qui ont jalonné cette année : les élections européennes de juin 2009, les 20 ans de la chute du mur de Berlin, les 10 ans de la création de l'Euro, la journée de l'Europe du 9 mai.

Je témoigne personnellement de la richesse incomparable des échanges portés par les acteurs les plus divers, partisans et contestataires, les plus impliqués, les plus mobilisés dans les politiques européennes.

Le club Erasmus, hébergé depuis 2008 dans l'Hôtel de Coulanges, 35 rue des Francs Bourgeois, a connu sa montée en puissance en offrant un espace dédié aux étudiants parisiens et européens en séjours Erasmus en Ile-de-France.

Pour 2010, les programmes mensuels dont chaque conseiller de Paris est personnellement destinataire offrent un foisonnement d'activités et de débats, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du traité de Lisbonne, de la crise profonde de l'agriculture européenne, des frontières de l'Union européenne, des relations Chine-Union européenne rivales ou partenaires, de la lutte contre la pauvreté, puisque l'année 2010 a été proclamée année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la stratégie 2020, qui succède et se substitue à la stratégie de Lisbonne.

Je signale demain mardi 30 mars à 18 heures 30, un débat sur le Fonds social européen face à la crise en Ile-de-France.

L'offre ne serait pas complète si je ne mentionnais pas le Village européen qui se tiendra avec le concours de la Ville de Paris sur le parvis de l'Hôtel de Ville, les 7, 8 et 9 mai prochains, qui sera inauguré le 7 mai en fin de matinée par le Maire de Paris et M. Lilian THURAM, créateur de la Fondation Lilian THURAM Education contre le racisme.

Je voudrais mentionner, parce qu'elle me paraît symptomatique, l'entrée au conseil d'administration parmi de nouvelles personnalités de poids, du Président du Conseil économique et social de la Région Ile-de-France, du Recteur de l'Académie de Paris, et du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, qui montrent bien le prix qu'ils accordent au rôle et à l'activité de la Maison de l'Europe.

En conclusion, le groupe Centre et Indépendants apportera son soutien à cette délibération, mais je ne prendrai pas part au vote, en dépit de mon enthousiasme, étant membre du conseil d'administration de cette importante et dynamique association.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente - Merci, Madame la Conseillère.

La parole maintenant à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, l'Europe est un sujet sérieux, qui doit être pris au sérieux et amener à ce que chacun des Français, des électeurs, puisse avoir un point de vue éclairé sur plus que l'Europe, la construction de l'Union européenne, tel qu'elle se produit aujourd'hui. C'est un sujet sérieux parce que lors des dernières élections européennes qui ont eu lieu en juin 2009, près de 60 % des Français ne sont pas allés voter. Or en 2005, à l'occasion d'un grand débat concernant le traité constitutionnel européen, la participation avait été beaucoup plus élevée.

Mes chers collègues, pour aller à l'essentiel vous l'aurez compris, nous ne sommes pas contre l'idée d'une Maison de l'Europe, mais il faut qu'elle reflète l'ensemble des opinions favorables ou critiques envers la construction de l'Union européenne tel qu'elle a lieu aujourd'hui. Pour ma part, je considère que la Maison de l'Europe, jusqu'à présent, ne manifeste pas cette pluralité des points de vue.

A la veille de ce Conseil de Paris, je suis allé sur le site de la Maison de l'Europe, j'ai consulté les bilans d'activité des années 2008 et 2009, une liste de personnalités qui y sont intervenues est assez honnêtement donnée, et les personnalités, dont certaines tout à fait honorables, parmi lesquelles certaines siègent ici, Pierre SCHAPIRA, M. le Maire de Paris, Harlem DESIR, ou d'autres de différentes opinions politiques, ont toutes la particularité d'avoir toujours défendu le oui au traité constitutionnel européen.

Je pense que cela ne rend pas service à la démocratie qu'une telle maison ne permette pas que tous les points de vue s'expriment. C'est pourquoi je ne voterai pas cette subvention, et je demande solennellement que le Maire de Paris s'adresse à Catherine LALUMIÈRE, qui elle-même dans un éditorial du bilan d'activité dit qu'elle se félicite de la mise en place du traité de Lisbonne, c'est son point de vue, mais il existe des gens, et c'est mon cas, qui ne se félicitent pas de l'application du traité de Lisbonne.

Il faut donc, c'est un sujet sérieux, que la pluralité des opinions puisse s'exprimer notamment à la Maison de l'Europe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Madame la Maire.

L'Europe, évidemment, on en parle beaucoup, je suis d'accord avec ce que Mme BERTRAND a dit, je rajouterai que cette année, le Village européen sera dédié, c'est l'année de la présidence espagnole, à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Le deuxième thème sera dédié aux énergies renouvelables. Sur ce thème, c'est assez ouvert. Viennent des intervenants de toutes parts, des débats ont lieu, tout le monde est invité. J'envoie moi-même les invitations à tous les élus. Les débats ont lieu sur la place de l'hôtel de Ville, tout le monde les reçoit, tout le monde peut y aller, intervenir, contredire, le débat est ouvert.

J'ajoute que des membres du Conseil de Paris, issus de tous les groupes du Conseil sont membres, à titre individuel, du conseil d'administration de la Maison de l'Europe.

Il y a énormément de débats, tout le monde peut parler, venir, nous recevons tous le programme de la Maison de l'Europe par courriel. J'ai demandé à la Maison de l'Europe de ne plus l'envoyer par courrier, tout le monde les reçoit et les débats ont lieu. J'ai assisté à des débats notamment au moment du traité constitutionnel qui étaient extrêmement rudes, et il y avait des partisans du oui et du non. C'était au début de l'année 2005. Très honnêtement, regardez bien ce que vous recevez, je vous invite à participer à ces débats. Il y en a quasiment tous les jours. A bientôt pour ces prochains débats.

Evidemment, je défends le projet de délibération tel qu'il vous est proposé.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire

Une explication de vote du groupe U.M.P.P.A., Monsieur BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci beaucoup, Madame le Maire.

De même que ma collègue Geneviève BERTRAND, en tant qu'administrateur, je ne participerai pas au vote. Simplement, étant donné ce qui a été dit au cours de ce débat, je voudrais préciser comme l'a dit M. SCHAPIRA, que tous les groupes politiques sont représentés au sein du conseil d'administration.

Egalement, il est regrettable que notre collègue Alexis CORBIERE puisse mettre en cause l'impartialité des débats au sein de cette maison. Je dois dire comme Pierre SCHAPIRA, pour avoir participé à des débats parfois agités, que tous les points de vue sont les bienvenus dans la Maison de l'Europe, je crois que personne n'a souffert d'ostracisme, en raison des idées qu'il pouvait défendre.

Pour vous dire aussi qu'en ce qui nous concerne, dans le 17e arrondissement, nous avons pris l'initiative d'organiser, lors d'un CICA consacré à ce sujet, une initiative avec la Maison de l'Europe qui était intervenue sur le sujet. Je suis convaincu que, dans la salle, tout le monde n'était pas particulièrement pro-européen, comme vous le soulignez. Vous le voyez, le débat peut avoir lieu, c'est le rôle de la Maison de l'Europe de le porter là où c'est nécessaire. Je pense que, de plus en plus, elle devra aussi le porter au sein même des arrondissements.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette subvention, au groupe U.M.P., de façon enthousiaste.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SGRI 5).

2010, SGRI 8 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGRI 8 relatif à la signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention de 2.003.040 euros.

Monsieur Romain LÉVY, vous avez la parole.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, comment ne pas intervenir sur ce projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association internationale des Maires francophones, alors, qu'il y a quelques jours, le 20 mars dernier, l'Organisation internationale de la Francophonie fêtait son 40e anniversaire. Cela se passait ici même, à l'Hôtel de Ville, en présence d'Abdou DIOUF, au cours d'une cérémonie qui était particulièrement enthousiasmante, prouvant une nouvelle fois la vitalité de la francophonie et de ses 200 millions de personnes à travers le monde ayant la même langue et les mêmes valeurs en partage.

L'A.I.M.F., qui fêtait elle-même son 30e anniversaire en octobre dernier, est l'un des opérateurs majeurs de cette francophonie. Elle a la particularité de dépendre à la fois d'une organisation internationale reconnue par les Etats et les instances onusiennes, tout en étant un acteur de l'aide publique au développement reconnu par les bailleurs internationaux. Elle est l'opérateur pour le développement de la coopération décentralisée entre villes francophones.

Pour faire écho à ce que je disais il y a un instant, je veux prendre comme témoignage du dynamisme de l'A.I.M.F. et du rayonnement de la francophonie, cette petite victoire symbolique qu'a constituée l'adhésion de la Ville de Lafayette en Louisiane à la communauté des 186 villes issues de 48 pays qui composent l'A.I.M.F. Le point commun des élus de ces villes francophones, réparties sur les quatre continents, est qu'ils sont tous animés par la même volonté d'améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens, c'est bien cette motivation qui est au coeur du projet de l'A.I.M.F.

Par l'octroi de cette subvention, elle pourra continuer son action, que vous connaissez. Elle est double : financer d'une part des équipements publics dont les villes membres assurent la maîtrise d'ouvrage et d'autre part contribuer à diffuser des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale, avec un souci constant de renforcement de la démocratie locale.

L'action de l'A.I.M.F. est déjà particulièrement importante. Ce sont plus de 350 projets qui ont été réalisés dans des villes d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique. Pour la seule année 2009, ces programmes ont pu bénéficier à plus de 500.000 personnes. Ces dernières années, l'A.I.M.F. a fait de l'accès à l'eau une priorité de son action. L'existence de réseaux d'approvisionnement en eau potable et de réseaux d'assainissement sont des conditions essentielles pour un développement humain, sanitaire et économique satisfaisant. C'est pourquoi l'association agit en partenariat avec les agences de l'eau, comme elle a déjà pu le faire à Phnom Penh, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, me semble-t-il. Des actions du même type sont prévues au Burkina-Faso, en Guinée, en Mauritanie ou au Laos.

Je veux également évoquer d'un mot les actions dans le domaine de la santé, qui sont particulièrement significatives, que ce soit en Afrique ou à Madagascar. Je crois, cher Pierre SCHAPIRA, que vous envisagez notamment de réhabiliter et d'équiper l'ensemble des postes de santé de Kaolack, cette grande ville du Sénégal.

Embrasser l'ensemble des actions de l'A.I.M.F. serait trop long, mais, vous l'aurez compris, la contribution qui est demandée à notre ville est plus qu'utile et tout particulièrement au moment où l'Etat envisage de baisser de près de 25 % sa participation financière.

Puisque nous parlons budget, Pierre SCHAPIRA, pourriez-vous nous indiquer le mode de financement de l'A.I.M.F. en complément de celui de la Ville de Paris, car je crois que de nouveaux types de financements ont été recherchés ?

Enfin, puisque se tenait la semaine dernière à Liège la réunion du bureau de l'A.I.M.F., consacrée notamment à la solidarité avec Haïti, pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer les actions de solidarité et de coopération que l'A.I.M.F. entend engager avec les villes haïtiennes ? J'ai cru notamment comprendre qu'une mission conjointe de la Ville de Paris et de l'A.I.M.F. devait se rendre à Port-au-Prince, à la fois pour débiter les travaux de reconstruction mais aussi pour programmer les actions à venir.

Avant même vos réponses, Monsieur le Maire, je peux vous assurer que notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LÉVY.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Fleur de la politique internationale de la Ville de Paris, voici venu l'examen de la délibération annuelle relative à la subvention annuelle à l'A.I.M.F. pour un montant de 2.003.040 euros. C'est l'an dernier à Paris, dans une séance solennelle au Petit Palais, puis à l'Hôtel de Ville pour les séances de travail, qu'a été célébré le 30e anniversaire de l'A.I.M.F., à l'invitation du président de l'A.I.M.F., le Maire de Paris, et en présence des deux précédents maires élus de Paris également avant lui présidents de l'A.I.M.F.

En 30 années d'évolution, depuis la création inspirée d'un réseau de maires et de responsables de capitales et de grandes villes du monde ayant le français en partage, l'A.I.M.F. s'est adaptée pour parvenir à cette phase de maturité actuelle que nous lui connaissons et qui lui permet de s'inscrire dans le monde comme l'un des plus dynamiques et cohérents acteurs de la coopération décentralisée. Couvrant l'espace francophone des villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et, bien sûr, d'Europe, l'A.I.M.F. regroupe aujourd'hui, à raison de 10 villes maximum par pays, 186 villes, 23 associations nationales d'élus locaux dans 48 pays. En 2010, l'A.I.M.F. prend toute sa place dans ce que les sociologues des organisations, comme Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, qualifient - et cela s'applique tant au niveau international qu'à un niveau national - de "système d'action concret". Un tel système se bâtit sur un jeu complexe d'interdépendances et de coopérations croisées, avec d'autres systèmes organisés tels que l'Etat, les institutions européennes, les réseaux internationaux de villes, les O.N.G., la société civile, les entreprises privées.

Mais, au-delà de la théorie, ce sont les pratiques qui comptent en matière internationale et plus spécialement dans la coopération décentralisée.

Le but du réseau de l'A.I.M.F. est, bien entendu, d'abord de dynamiser la solidarité entre les villes, en mettant en œuvre des projets de terrain, comme cela a été d'ailleurs évoqué tout à l'heure, sur l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation, le patrimoine, les équipements urbains, la gouvernance des villes, par exemple. Mais s'agissant de villes francophones, l'objectif se complète de la volonté de valoriser à l'international l'expertise, la manière de faire des adhérents de l'A.I.M.F.

C'est pourquoi la mobilisation de l'A.I.M.F., et de Paris en particulier au sein de ce réseau, à l'égard de l'agglomération de Port-au-Prince sera emblématique de l'esprit et des méthodes forgées par l'A.I.M.F. L'esprit, ce sont les valeurs de la francophonie : dialogue, solidarité, respect. Les méthodes, ce sont les conditions à créer pour que les collectivités haïtiennes s'approprient leur reconstruction dans une action coordonnée. Et cela n'est pas un vain vœu lorsque l'on apprend que plus de 10.000 O.N.G. - 10.000 O.N.G. ! - occupent le champ d'action jusque-là dévolu au Gouvernement et aux maires.

Je serais heureuse qu'un point d'étape sur la mobilisation de Paris et de l'A.I.M.F. à l'égard d'Haïti puisse être fait par vous, Monsieur l'adjoint au Maire chargé des relations internationales et de la francophonie, soit en 9e Commission soit ici même en Conseil de Paris.

Compte tenu du rééquilibrage que nous constatons entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement, 102 projets concernant une soixantaine de villes ont été menés en 2009, contre 91 en 2008, et un effort d'investissement accru de 20 % d'une année sur l'autre, doublé par rapport à 2006, le groupe Centre et Indépendants soutiendra clairement l'effort de la Ville en faveur de l'A.I.M.F.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Après tant d'éloges de mes deux collègues, je n'ai plus grand-chose à dire, mais je vais dire quand même !

L'A.I.M.F. est l'opérateur de la francophonie pour les collectivités locales.

Vous savez qu'il y a quatre opérateurs dans la francophonie : TV5, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'A.I.M.F. qui est l'organisation chargée de la coopération décentralisée.

Le budget de la Ville de Paris, comme vous l'avez vu, est d'à peu près 2 millions d'euros. Vous me demandez les sources de financement :

- le Ministère des Affaires étrangères, hélas, va baisser notablement sa contribution qui ne sera plus que de 1,4 million d'euros ;

- le Ministère de l'Education nationale finance lui aussi. Il y a les projets du fonds de coopération qui montent à peu près à 800.000 euros tous les six mois, mais il y a aussi - les quelques dix projets que nous avons votés à Liège - tout de qui concerne la gouvernance locale. Quand on dit gouvernance locale, c'est extrêmement important : c'est l'état-civil, le cadastre, les finances locales et cela nécessite l'envoi d'un certain nombre d'experts sur le terrain.

Maintenant, le gros avantage de l'A.I.M.F. est d'utiliser des experts du Sud, je tiens à le préciser. Il n'y a pas que des experts du Nord. La majorité des experts qui vont sur terrain sont des experts du Sud. Voilà pourquoi c'est extrêmement encourageant pour la coopération.

Le budget global de l'A.I.M.F. doit être de 7 millions d'euros, si je compte tous les bailleurs de fonds. Et en plus, nous disposons depuis deux ans d'une ligne budgétaire, qui s'appelle "acteur non étatique autorité locale", qui a été défendue par l'excellent député européen SCHAPIRA, dotée de 35 millions d'euros pour des projets de coopération décentralisée. L'A.I.M.F. en a pris 4 millions d'euros, la Ville de Paris, puisque nous avons tout à l'heure un projet sur Ouagadougou, Bamako et Paris, un million d'euros. Les sources de financement existent. On va les chercher. Je dois dire que les grands bailleurs mondiaux, comme la Banque mondiale, s'intéressent au rôle des collectivités locales, à l'A.I.M.F. et cela est extrêmement important.

Madame la Présidente, pour ne pas être trop long, puisque cela avance, je suis prêt évidemment à revenir sur ces dossiers plus en détails en 9e Commission.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. Après tout, vous avez raison, on n'est jamais si bien servi que par soi-même et cette proposition d'examen en 9e Commission recevra certainement l'aval de tous nos collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SGRI 8).

2010, SGRI 9 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGRI 9 relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec Cités et Gouvernements locaux unis pour l'attribution d'une subvention de 100.000 euros.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Être parvenu à offrir à Paris une centralité d'exception dans l'un des réseaux politiques les plus influents du monde, voilà un coup de maître réussi en 2004 et amplifié en 2007. Le mystère plane sur ce que sera la troisième étape.

Pour être claire, il s'agit de C.G.L.U. (Cités et gouvernements locaux unis), cette association d'un millier de villes du monde, qui représentent près de la moitié de la population mondiale, née en 2004 de la fusion de deux réseaux mondiaux, l'un anglophone, l'autre francophone, et qui a été consacrée à Paris en mai 2004 dans une manifestation prestigieuse, dont nous gardons encore le souvenir.

Elle élira alors une présidence tricéphale, composée de la Maire de Sao Paulo, du Maire de Pretoria et du Maire de Paris. En 2007, le Maire de Paris en sera élu seul président, assisté de quatre co-présidents pour un mandat de trois ans.

Promouvant la diplomatie des villes, ce réseau de villes et de collectivités locales le plus important du monde, présent sur les cinq continents, regroupant des collectivités du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, industrialisées ou émergentes, riches et pauvres, possible contre-pouvoir de la mondialisation, et légitime car composé d'élus pour exprimer la voix des peuples urbanisés, ce réseau est parvenu à prendre une place reconnue dans les instances de l'O.N.U. et coopère avec toutes les instances organisées de la planète.

Je ne développerai pas tous les partenariats, toutes les avancées obtenues dans la reconnaissance de C.G.L.U. pour exprimer les besoins et la vitalité de la démocratie locale. La délibération qui les présente vaut la peine d'être lue en entier : elle est parfaite.

Grâce au site paris.fr, rubrique Relations internationales, j'ai pu retrouver le texte intégral de la communication sur la politique internationale de Paris, prononcé par le Maire en février 2004 en Conseil de Paris. Les objectifs étaient dessinés : insérer Paris dans les réseaux de villes, bénéficier de l'expérience des autres villes.

Je crois, mais je ne sais comment, que les Parisiens gagneraient à mieux connaître la place et le rôle de leur ville dans les nombreux réseaux, auxquels Paris a adhéré et auxquels elle contribue activement. C'est une fierté qui pourrait être davantage partagée.

S'agissant de conforter l'équipe du Secrétariat mondial qui est à Barcelone, le groupe Centre et Indépendants votera la délibération qui nous est soumise.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Quelques points supplémentaires pour dire que C.G.L.U., comme l'a dit Mme BERTRAND, est le réseau mondial le plus important, reconnu par toutes les instances internationales, européennes, onusiennes. Toutes les agences de l'O.N.U., et notamment ce week-end avec O.N.U. Habitat. C'est donc un réseau qui a du poids et qui contribue grandement à cette nouvelle diplomatie, qui n'est pas celle des chancelleries mais qui s'appelle la diplomatie des villes et des collectivités locales.

C'est extrêmement important. D'ailleurs, l'O.N.U. ne s'y est pas trompée - je n'ai pas répondu tout à l'heure sur Haïti - puisqu'elle a demandé que les collectivités locales contribuent à la reconstruction de Haïti, et c'est la France qui avait mandat pour cela.

Nous avons eu une réunion à Fort-de-France avec C.G.L.U., il y avait tous les réseaux qui existent, pour contribuer à la reconstruction de Haïti. Les villes ont un rôle important à jouer et elles s'exprimeront à la Conférence des bailleurs de fonds, des donateurs, qui aura lieu après-demain à New York et c'est le Maire de Montréal, Gérald TREMBLAY, qui est vice-président de C.G.L.U. et vice-président à l'A.I.M.F. qui s'exprimera au nom des villes dans les enceintes de l'O.N.U.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SGRI 9).

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'attribution à Mme Shirine EBADI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à l'attribution à Mme Shirine EBADI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Vous avez tout dans le vœu de l'Exécutif. Le Maire de Paris a reçu plusieurs fois Shirine EBADI et notamment depuis 2003. Nous avons participé, la Ville de Paris et beaucoup d'élus, depuis le 12 juin à toutes les manifestations qui ont eu lieu pour défendre la démocratie en Iran.

Shirine EBADI a souhaité rencontrer le Maire la semaine dernière. Il lui a proposé le titre de Citoyen d'Honneur. J'ai réuni la commission habituelle pour en parler. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. J'espère qu'il y aura l'unanimité pour défendre ce vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous allons le voir tout de suite.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 47).

Je pense que votre vœu est exaucé, Monsieur SCHAPIRA, il y a l'unanimité. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au militant chinois Liu XIAOBO.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au militant chinois Liu XIAOBO.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, on vient d'honorer une dissidente iranienne et maintenant on parle d'un dissident chinois. J'espère que la même unanimité se manifesterait pour le soutenir.

Dans quelques semaines va s'ouvrir l'exposition universelle de Shanghai, et on pense malheureusement que la situation des Droits de l'Homme à cette occasion va encore se détériorer, comme elle s'est détériorée au moment des Jeux olympiques, où pourtant on nous avait dit que tout allait aller mieux dans ce pays. On a vu, au contraire, la répression s'abattre, tant en Chine qu'au Tibet.

Liu XIAOBO est un dissident de longue date, puisqu'il a déjà été arrêté lors des événements de Tiananmen. Il a fait vingt mois de prison pour avoir participé à ces événements et il vient d'être condamné à onze ans de prison pour avoir rédigé une charte qui demande une Chine démocratique qui s'appelle la charte 08, qui a comme modèle, les plus anciens s'en souviennent, la charte 77 des dissidents tchèques qui avait été l'un des mouvements les plus importants à l'Est avant la chute du mur de Berlin.

Il est soutenu par beaucoup de personnalités et je voudrais simplement terminer en citant un court texte d'une déclaration récente de Liu XIAOBO que je dédie à M. DESTREM qui malheureusement n'est pas là : "J'espère être la dernière victime de l'inquisition intellectuelle sans fin en Chine et qu'après cela plus personne ne sera plus jamais emprisonné pour ses prises de position. La liberté d'expression est la base des droits de l'homme, la source de l'humanité et la mère de la vérité. Bloquer la liberté d'expression, c'est fouler au pied les droits de l'homme, étrangler l'humanité et supprimer la vérité".

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je vais être très bref, car je suis entièrement d'accord avec le vœu déposé par Sylvain GAREL et Denis BAUPIN et les élus du groupe "Les Verts".

Je regrette simplement que le Quai d'Orsay ait exprimé une déception de la France par la confirmation en appel de la lourde condamnation. C'est diplomatique.

Je vous invite évidemment à voter ce vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. Jean-François LAMOUR. - Abstention.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci.

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 48).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu vise effectivement à réparer une forme d'injustice.

En 1994, le comité norvégien du Prix Nobel de la paix avait décidé de distinguer ensemble Yitzhak Rabin et Yasser Arafat.

Il se trouve que, dans notre Ville, dans le 12e arrondissement il y a, et c'est heureux, un jardin qui est dédié à Yitzhak Rabin. Il se trouve aussi qu'il n'y a pour l'instant aucun lieu qui porte le nom de Yasser Arafat.

Or, nous le savons, l'une des priorités de la politique internationale de notre Ville, et Pierre SCHAPIRA a l'occasion de le dire régulièrement ici, c'est précisément la paix au Proche-Orient.

Nous considérons qu'il serait juste et légitime qu'un lieu de la capitale porte le nom de Yasser Arafat, parce que, qu'on le veuille ou non, celui-ci est considéré par les Palestiniens, comme le leader de leur peuple, celui qui a défendu leur droit à un état souverain.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu et nous souhaitons vivement qu'il puisse être adopté et que cette injustice soit ainsi réparée.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Le Président Arafat a joué un rôle déterminant dans l'affirmation de l'identité palestinienne et les revendications palestiniennes pour la création d'un État indépendant.

Sa participation aux négociations de paix à Oslo avec Israël lui a valu de se voir décerner en 1994 le Prix Nobel de la paix avec Yitzhak Rabin et Shimon PERES. C'était un an après les accords d'Oslo et de Washington.

Mais les situations sont toujours extrêmement complexes au Proche-Orient et il y a pour tous des parts d'ombre. J'en ai vu trois mais je m'en expliquerai.

Il partage gravement avec les dirigeants israéliens la responsabilité de l'échec de plusieurs étapes majeures du processus de paix entre Palestiniens et Israéliens. Leur intransigeance lors des négociations de Camp David II, je parle de 1999-2000 puis dans celles de Taba contribua à faire achopper le processus de paix.

Par ailleurs, malgré son passé, malgré ses déclarations, c'est en décembre 2001 que l'Union européenne a obtenu de lui une dénonciation catégorique du terrorisme et en langue arabe d'ailleurs.

De plus, sa gestion de l'aide internationale a été contestée par ses propres amis et par l'actuel Premier Ministre.

La Ville de Paris manifeste de façon constante son soutien à la paix au Proche-Orient et aux aspirations légitimes du peuple palestinien à l'indépendance et à la sécurité.

Notre Ville entretient des coopérations importantes avec les villes palestiniennes, coopérations que nous approuvons ici à chaque fois. Je veux parler de Bethlehém, de Jénine, de Jéricho ou de Ramallah.

Le Maire de Paris a souvent rencontré les responsables politiques et nous avons rencontré Yasser Arafat plusieurs fois. Il a toujours défendu la création d'un état palestinien. Il a tenu le même langage à Tel-Aviv, à Beyrouth, à Amman ou à Ramallah.

Au mois de juin dernier, il a rencontré Mahmoud ABBAS, le Président de l'autorité palestinienne et son premier Ministre Salam FAYYAD. Ils ont approuvé l'idée de rendre un hommage à Mahmoud Darwich, ce grand poète palestinien, ce que nous allons faire tout à l'heure.

J'ajoute tout de même que nous avons accueilli ici à l'Hôtel de Ville, le fameux groupe d'AIX qui est le groupe qui étudie le volet économique des accords de Genève, sur lequel un livre a été écrit, extrêmement intéressant.

Beaucoup de gens ont pu constater le travail fait par le groupe de Genève où il y avait des Palestiniens et des Israéliens. Tout cela pour vous dire que c'est extrêmement compliqué. Le personnage de Yasser Arafat est complexe. Il a eu plusieurs vies et son bilan est contrasté.

Je pense que le moment n'est pas mûr. Il faut donc laisser à l'histoire le temps de faire son œuvre de décantation pour apprécier son rôle.

C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas souhaitable de traduire notre solidarité envers le peuple palestinien en donnant le nom de Yasser Arafat à un lieu parisien.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, avec cet avis défavorable, maintenez-vous votre vœu ?

M. Ian BROSSAT. - Je le maintiens et je voudrais répondre en quelques mots à l'argumentation développée. On entend, de ces arguments !

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Quelques mots seulement.

M. Ian BROSSAT. - D'abord cette idée selon laquelle ce serait trop tôt. Je suis surpris de voir que cet argument vaut pour Yasser Arafat et ne vaut jamais pour bien d'autres personnalités pour lesquelles nous avons voté ce type de vœu.

Ensuite, j'entends que ce n'est pas consensuel. Lorsque nous avons décidé d'une place Jean-Paul II à Paris, qui peut penser que c'était consensuel ? Personne. On l'a tout de même fait. Nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus à l'époque, je n'étais pas élu.

Ce n'était pas consensuel et nous l'avons fait. Enfin, si vous me permettez de terminer, cette idée que vous avez développée, Monsieur SCHAPIRA, selon laquelle la responsabilité de l'échec des négociations de Camp David reposerait sur Yasser Arafat, c'est un point de vue, ce n'est pas le nôtre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je n'ai pas dit cela.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Laissons M. BROSSAT parler.

M. Ian BROSSAT. - Ce n'est pas le point de vue de l'ensemble des analystes sérieux du Proche-Orient qui savent bien que la responsabilité de l'échec des négociations de Camp David repose sur le gouvernement israélien.

Je pense donc qu'en disant cela, vous défendez un point de vue sur la situation au Proche-Orient qui explique sans doute ce que vous proposiez aujourd'hui de rejeter ce vœu.

Je le regrette parce que je pense que ce n'est pas un bon signe que vous donnez en faisant cela.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - M. SCHAPIRA va reprendre la parole, on va le laisser parler tout seul.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'admets que l'on peut avoir une divergence, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Je relis, parce que je l'ai écrit : "Ils partagent avec les dirigeants israéliens la responsabilité de l'échec". C'est vrai qu'à Camp David, BARAK et lui sont responsables de l'échec.

Je pense que les Israéliens et les Palestiniens ont une lourde responsabilité dans l'échec de 2002.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - La parole est à M. CAFFET pour une explication de vote pour le groupe socialiste. Ensuite, M. GAREL aura la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que l'on peut parler, car nous avons parlé de la question du Proche-Orient et de son histoire, très franchement, je crois qu'on peut parler de ces questions avec moins de véhémence, que ce soit les uns ou les autres, avec un peu plus de respect pour ce que nous pensons, chacun d'entre nous, dans nos convictions, dans ce que nous croyons, et sans tomber dans quelque chose qui ressemble à de l'invective.

Alors, j'en viens à ce vœu. Moi, je vous avoue que je me suis interrogé, très franchement.

C'est en discutant avec Pierre SCHAPIRA et en l'écoutant que j'ai été convaincu que... Peut-être que le moment n'était pas encore venu.

Cela étant dit... Parce que, le moment n'est peut-être pas venu, parce que, Monsieur BROSSAT, je crois qu'il faut appréhender la question que vous posez, d'abord avec sérénité bien sûr, mais en l'appréhendant avec toute l'épaisseur de l'histoire, voyez-vous ?

C'est une histoire qui est à la fois compliquée et extraordinairement cruelle.

Je pense, moi, que Pierre SCHAPIRA a quand même des arguments qu'il a fait valoir et que je partage. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce vœu.

Cela étant dit, pour en revenir à l'argumentation initiale de notre ami Ian BROSSAT, avant que l'on en vienne aux responsabilités sur les processus de Camp David, Ian BROSSAT nous dit qu'il faut réparer une injustice qui fait qu'Itzhak RABIN a été honoré, c'était d'ailleurs sous une ancienne mandature antérieure à 2001... Mais Ian BROSSAT nous dit qu'il faut réparer une injustice.

Je dirai plutôt qu'il faut peut-être rechercher une symétrie, mais une symétrie qui porte sur quelque chose qui est l'attribution du Prix Nobel en 1994 à Itzhak Rabin et Arafat, essayer de réfléchir ensemble, comment cet événement, c'est-à-dire l'attribution du Prix Nobel en 1994 à ces deux personnages, pourrait être à un moment donné commémoré par la Ville de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Oui, je vais faire plus court, seulement pour dire que les interrogations qu'a eues Jean-Pierre CAFFET, je les ai eues, nous les avons aussi eues parce que bien sûr, les Verts sont un parti non violent et Yasser Arafat ne l'a pas toujours été...Eh oui...

(Mouvements divers).

... Ce n'est pas notre position.

Mais j'en arrive quand même au fait qu'à la fin de sa vie, Yasser Arafat a défendu des positions pacifistes et non violentes et qu'à la fin de sa vie, il a eu le Prix Nobel de la paix, il l'a eu avec Itzhak RABIN et il est donc normal que notre ville l'honore.

Tout en ayant les mêmes interrogations que toi, Jean-Pierre, j'en arrive à la conclusion inverse.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous allons donc maintenant passer au vote sur le vœu n° 13.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.

Il est présenté par M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, je voudrais revenir dans cet hémicycle sur la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier cubain d'opinion, qui est décédé le 23 février dernier après 85 jours de grève de la faim.

Cet homme faisait partie des prisonniers de conscience ; ils sont 200 à Cuba.

Peu d'actes diplomatiques en parlent ; on a d'ailleurs très peu parlé de ce décès dans la presse française.

Je rappelle que Tamayo avait été condamné à 36 années de réclusion, une peine cumulée de 36 années par le régime cubain, qui est l'un des seuls à être encore à parti unique à connotation communiste.

Je rappelle que Cuba compte au début de cette année 201 prisonniers d'origine politique et qu'ils ont tous été qualifiés par Amnesty International de prisonniers de conscience.

La Ville de Paris, par l'intermédiaire de son maire, devrait s'honorer et transmettre le message du Conseil de Paris en faisant acte de solidarité et de compassion auprès de la famille d'Orlando Zapata Tamayo.

Je me suis entretenu vendredi avec Pierre SCHAPIRA qui m'a demandé de corriger un peu le deuxième souhait que nous avions concernant ce décès.

Nous garderions le premier souhait qui est d'exprimer la compassion et la solidarité de la Ville de Paris et nous remanierons le deuxième codicille demandant d'intervenir auprès du maire de La Havane.

Pierre SCHAPIRA va donc compléter ce vœu que je souhaite voir voter à l'unanimité.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur SCHAPIRA, avec une proposition.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je suis d'accord sur le premier alinéa du vœu concernant Orlando Zapata Tamayo.

Sur le second, je pense qu'il faut une lettre, une expression du Conseil de Paris, ce que nous allons faire, auprès de l'ambassadeur de Cuba en France pour lui exprimer notre condamnation parce que le Maire de La Havane, on ne le connaît pas du tout. On ne l'a jamais vu dans aucune instance internationale. Je pense que ce serait poste restante.

Il vaut mieux écrire à l'ambassadeur pour témoigner de notre condamnation. J'ajoute quand même, parce qu'il faut le dire, que le Ministère des Affaires étrangères n'a pas été très allant puisqu'il s'est contenté d'exprimer des regrets sur l'absence de geste humanitaire.

Voilà, Madame la Maire.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, cette proposition de modification vous agréet-elle ?

M. Jérôme DUBUS. - Tout à fait.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons bien sûr voter ce vœu présenté par l'U.M.P.P.A.

Je voudrais simplement attirer l'attention de mes collègues de l'U.M.P.P.A. sur un point, M. DUBUS, à juste titre, dénonce un parti unique, communiste, des centaines de prisonniers politiques pour faire voter un vœu en faveur d'un dissident cubain malheureusement décédé.

Pourquoi ne votez-vous pas quand c'est un dissident chinois ? Car en Chine c'est un parti unique et communiste. Les prisonniers politiques, en Chine, ce n'est pas par centaines mais par milliers qu'on les compte.

J'ai donc du mal à comprendre que pour vous, il y ait de bonnes dictatures communistes et de mauvaises dictatures communistes.

Pour nous, elles sont toutes mauvaises.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je vais donc donner la parole à M. CORBIÈRE, qui va faire une explication de vote pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Oui, viva Cuba, comme dirait l'autre...

Evidemment, mon groupe et moi, nous allons voter en faveur de ce vœu car personne ne soutient une telle situation, je le dis clairement pour éviter les faux débats. Personne ici, dans ce groupe, ne soutient la répression, et chacun considère évidemment qu'à Cuba comme partout, la liberté d'expression doit être une réalité.

Mais je voudrais aussi, vu qu'il y a toujours des pensées et des arrière-pensées dans les vœux qui sont présentés, vu que nos collègues de l'opposition s'intéressent à l'Amérique Latine, rappeler tout de même le silence assourdissant sur ce qui s'est passé il y a quelques mois au Honduras - ce n'est pas très loin de Cuba - où il y a eu un coup d'État à froid, où un président démocratiquement élu a été débarqué, où des manifestations ont été rudement réprimées - on parle de 300 à 400 personnes au moins abattues dans la rue - sans que d'aucune manière, le Gouvernement français actuel ait une réaction à la hauteur de la situation, où que quiconque se soit indigné de la répression au Honduras. Cela montre bien comment on s'acharne parfois sur les difficultés que peuvent rencontrer certains pays alors qu'a contrario, on va se taire lorsque d'un point de vue géopolitique, les relations sont différentes. Voilà pourquoi nous voterons ce vœu, mais nous ne sommes pas dupes sur les auteurs de ce vœu.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - On parle du Honduras, on n'a pas fait de vœu, mais j'ai reçu l'ambassadeur de France au Honduras qui a été rapatrié avec tous...

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je ne pense pas que cette interpellation s'adressait à vous, elle s'adressait au Gouvernement, elle ne mettait pas en cause l'attitude de la Mairie de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai reçu ici l'ambassadeur de France au Honduras, qui est...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce n'est pas la bonne Assemblée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Qui est notre ancien collègue, Laurent DOMINATI. Il avait été rapatrié avec tous les ambassadeurs européens, parce que la France et l'Europe ont décidé de retirer tous les ambassadeurs. Il est venu avec le n° 2 de l'opposition.

Nous avons évoqué ce qui s'y passait. Je lui ai dit que nous étions prêts à aider l'opposition s'il le fallait mais depuis je n'ai plus eu de nouvelles, et vraisemblablement les choses sont rentrées dans l'ordre d'une certaine manière.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente - Merci de ces précisions. Nous allons revenir à Cuba et cesser de nous promener dans toute l'Amérique latine.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Nous n'avons pas voulu polémiquer sur ce vœu. Il y a eu mort d'un homme dans cette affaire, un peu de dignité s'imposait.

Merci.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 49).

2010, SGRI 13 - DU 96 - Attribution de la dénomination "Esplanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais (6e).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGRI 13 - DU 96 relatif à l'attribution de la dénomination "Esplanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais, dans le 6e arrondissement.

M. LÉVY a la parole.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Maire.

Il nous est aujourd'hui proposé d'honorer la mémoire du grand poète palestinien Mahmoud Darwich, en dénommant l'esplanade située dans le 6e arrondissement au débouché de la rue de Seine et du quai Malaquais, "Esplanade Mahmoud Darwich".

Cette petite place est déjà connue pour abriter la célèbre et ô combien symbolique allégorie de la République de Jean-François Soitoux. Implantée à l'origine devant l'Institut, c'est en 1992 à l'occasion du bicentenaire de la proclamation de la République, qu'après sa restauration par notre municipalité, elle y fut installée. Mais je ferme cette parenthèse.

Je pense que Mahmoud Darwich n'aurait pas renié cet emplacement où son nom côtoiera deux grands esprits, d'un côté le quai Voltaire, et de l'autre le Square Honoré Champion, libraire et éditeur du 19e.

Ce n'est donc pas un hasard si notre Ville a souhaité honorer Mahmoud Darwich en conférant son nom à ce lieu du 6e arrondissement dans le quartier des écrivains, des libraires et des éditeurs, et ce à quelques pas de l'Académie française.

Si je me permets d'insister sur ce point, c'est pour répondre à certains membres de la majorité du 6e, qui n'ont pas souhaité voter cette délibération au Conseil d'arrondissement, où nous avons pu entendre : "Rendre hommage à Mahmoud Darwich, pourquoi pas ? Mais vous comprenez, pas ici quand même".

Pour certains, c'était trop d'honneur. Pour d'autres, un lieu pas assez prestigieux.

Eh bien si justement, à cet emplacement. Car c'est bien cela le Paris que nous aimons, celui qui fait se mélanger au gré des noms de ses rues et de ses places, les époques, les nationalités et les parcours, celui qui rend hommage au courage, à la beauté, à la création d'où qu'elles proviennent.

Venons-en à l'œuvre de cet homme indissociable de son parcours et de son engagement, mais qui ne s'y résume toutefois pas. Lui-même n'y tenait d'ailleurs pas et rappelait lors du festival des musiques du monde d'Arles en juillet 2008, qu'il souhaitait être lu comme un poète et non "comme une cause". Il n'aimait pas non plus qu'on le dénomme le "poète de la résistance".

Né en Galilée en 1941, contraint à l'exil dès son plus jeune âge, il vivra à Moscou, au Caire, à Beyrouth, à Tunis mais aussi à Paris au début des années 80. Il ne cessera d'écrire depuis ses premiers textes publiés à l'âge de 19 ans.

Son parcours a donné un sens particulier à ses textes, et bien que ses thèmes soient universels, la terre, l'exil, la mort, l'amour impossible, la détresse de ceux à qui ont tout pris, y compris l'espoir, c'est bien l'ode à la terre et à l'identité palestinienne qui marque son œuvre.

Cet immense poète, considéré comme l'un des plus grands poètes contemporains de langue arabe, nous a laissé ses mots, des mots d'espoir, des mots de combat et de justice, certains virulents parfois, mais aussi des mots de paix. Son œuvre est traduite et reconnue à travers le monde. Partout où il récitait ses poèmes, il y avait un large public. Cette popularité des poètes, courante dans le monde arabe, n'est malheureusement pas toujours la même sous nos latitudes. J'en profite donc pour vous inciter à vous rendre au remarquable marché de la poésie qui se tient chaque année au mois de juin sur la place Saint-Sulpice dans le cadre de la remarquable Foire Saint-Germain.

Les institutions culturelles de la Ville ont, à plusieurs reprises, donné à entendre les œuvres de Mahmoud Darwich. Il était en 2007 encore, l'invité d'honneur de la Maison de la poésie. Un hommage lui a été rendu l'an dernier, lors du printemps des poètes, mais aussi au Théâtre de la Ville, par le trio Joubran.

En vous indiquant pour conclure, que notre groupe votera favorablement cette délibération, je voudrais terminer sur un vœu. En mars 2000 Yossi SARID, ministre israélien de l'éducation proposa que des poèmes de Mahmoud Darwich figurent dans les programmes scolaires des enfants israéliens. Malheureusement, le Premier ministre de l'époque refusa, indiquant "qu'Israël n'était pas prêt". Je forme le vœu que ce temps vienne rapidement, comme celui où les petits Palestiniens pourront lire les poètes israéliens, cela constituerait un pas significatif sur le chemin de la paix et de la reconnaissance mutuelle que nous souhaitons tant.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT, également pour moins de cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - En septembre 2008, les groupes communiste et "Les Verts" avaient déposé un vœu commun pour honorer Mahmoud Darwich très grand poète décédé le mois précédent. Je me réjouis que la Ville de Paris ait dérogé à la règle qui veut que l'on attende cinq années pour attribuer son nom à un espace ou un édifice à l'occasion de cette délibération.

Né en Galilée en 1941, Mahmoud Darwich est à l'origine d'une œuvre marquée par les drames de l'exil et de l'occupation vécue par le peuple palestinien. Il a exprimé dans ses œuvres une identité palestinienne longtemps niée, son célèbre poème de 1964 " Identité " sur le thème d'un formulaire israélien obligatoire à remplir deviendra un hymne repris dans tout le monde arabe.

Très engagé au parti communiste israélien dans sa jeunesse, puis à l'OLP jusqu'en 1993, il se définissait comme le poète des vaincus, c'est-à-dire de ceux qui à qui l'on a enlevé jusqu'au droit de transmettre leur propre défaite.

L'inscription du nom de ce poète au cœur de notre Ville est un geste de notre collectivité en hommage à Mahmoud Darwich, mais aussi à tous ceux dont il a été la voix justement, car l'identité palestinienne, à l'origine d'une grande partie de ses textes, est toujours problématique car la Palestine à laquelle il s'adresse n'a toujours pas d'État aujourd'hui, car la guerre, les conflits, la douleur de l'exil n'ont pas cessé dans cette région du monde.

Mahmoud Darwich enfant fut l'un des 700.000 Palestiniens chassés de leurs terres et de leurs villages en 1948. Adulte, il devint journaliste puis militant politique combattant de la paix mais pas à n'importe quel prix, il est de ceux qui ont disparu avant d'avoir connu cette paix, il n'aura pas vu la violence et les massacres de l'"opération plomb durci" quelques mois après sa mort. Pourtant, ces horreurs et cette souffrance sont déjà dans ses poèmes.

Ecrivain d'une cause, Mahmoud Darwich fut un immense poète aspirant à une parole universelle, possédée par l'altérité et l'espoir. Traduite en plus de 40 langues, plusieurs fois primée et récompensée, son œuvre a souvent été mise en musique et en scène, c'est pourquoi nous nous réjouissons de voter aujourd'hui ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à M. SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Je vais être d'accord avec Ian BROSSAT pour une fois, et avec tout ce qui a été dit.

Je voudrais simplement ajouter que les institutions culturelles parisiennes ont maintes fois honoré ce poète, que ce soit à la Maison de la poésie, à l'Institut des cultures de l'Islam, et dans le cadre du printemps des poètes, et surtout l'année dernière nous avons organisé un grand spectacle avec le trio Joubran sur des poèmes de Mahmoud Darwich au Théâtre de la Ville. Il y avait beaucoup de monde et tout le monde a beaucoup apprécié ce grand spectacle. D'ailleurs, le trio le joue à nouveau à la Cigale, je vous invite à y aller pour ceux qui ne les ont jamais entendus. Egalement, ils sont venus chanter à l'Hôtel de Ville de Paris dans la salle de fêtes.

Evidemment, nous sommes pour cette place "Mahmoud Darwich".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 13 - DU 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SGRI 13 - DU 96).

2010, DAC 62 - Subvention au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7e). - Montant : 700 euros.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 62 relatif à l'attribution d'une subvention de 700 euros au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7e).

Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Très franchement, nous n'avons pas l'intention d'intervenir sur ce projet de délibération, qui vise à ce que la F.N.A.C.A. du 7e arrondissement reçoive une subvention de 700 euros. Sauf que, contretemps, il y a eu un vote au Conseil du 7e arrondissement, à l'occasion duquel Mme DATI a invité sa majorité à voter contre cette délibération qui vise, je le répète, à attribuer une subvention de 700 euros à la F.N.A.C.A., la Fédération nationale des Anciens Combattants d'Algérie.

Aujourd'hui, je voudrais quand même poser la question : quelle mouche a bien pu piquer Mme DATI pour finir par appeler sa majorité à voter contre cette subvention qui vise tout simplement à ce que la F.N.A.C.A. du 7e arrondissement puisse organiser ses permanences régulièrement, publier son journal qui donne des informations sur l'activité de la Fédération parisienne de la F.N.A.C.A. et sur les activités locales de cette organisation ?

La F.N.A.C.A., nous le savons tous, défend les intérêts des anciens combattants et défend aussi une conception de la paix, notamment auprès des jeunes générations. La F.N.A.C.A. joue un rôle extrêmement utile et, franchement, moi qui ai l'habitude d'aller aux congrès de la F.N.A.C.A., de voir régulièrement d'ailleurs Jean-François LAMOUR y participer, je suis particulièrement surpris de voir que Mme DATI a pu prendre une telle décision.

D'ailleurs, je vois quelques conseillers de Paris U.M.P. quitter la salle. Comme je les comprends !

En tout état de cause, je souhaiterais, par cette interpellation, que Catherine VIEU-CHARIER, adjointe au Maire chargée des Anciens combattants, renouvelle la confiance de notre Ville en la F.N.A.C.A. et peut-être, qui sait, que quelques élus U.M.P. puissent nous expliquer cette prise de position pour le moins surprenante.

Je vous remercie.

(Mme Anne LE STRAT, adjointe, remplace Mme Véronique DUBARRY au fauteuil de la présidence).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je remercie le Président Ian BROSSAT de poser la question parce que figurez-vous que, lorsque j'ai appris la nouvelle, j'ai cru que c'était une erreur et j'ai demandé à mon cabinet de bien vouloir se renseigner parce que je ne pouvais imaginer une seconde que l'on ne vote pas une subvention à une telle fédération d'anciens combattants.

Vous savez, depuis très longtemps, cette subvention, non seulement pour le 7e arrondissement mais pour tous les comités d'entente des arrondissements de Paris et, comme le rappelait M. Ian BROSSAT, sert à ce que les anciens combattants puissent s'exprimer par la publication de journaux. Donc, je considère de ne pas voter cette subvention constituée en quelque sorte une atteinte à la liberté d'expression des associations d'anciens combattants, en tout cas celle-ci.

Je voudrais rappeler que nous travaillons en ce moment à un espace mémoire guerre d'Algérie où toutes les associations, F.N.A.C.A. et autres pourront s'exprimer.

Je trouve extrêmement dommage que la F.N.A.C.A. soit ainsi stigmatisée par le Conseil du 7e arrondissement.

Evidemment, je renouvelle aux adhérents de la F.N.A.C.A. du 7e arrondissement toute la confiance que nous avons en eux et, bien évidemment, nous avons remis à l'ordre du jour cette subvention de 700 euros.

Vous voyez comme c'est misérable de voter contre une subvention d'un coût aussi bas !

Donc, nous allons voter, mes chers collègues - et je suis sûre que malgré l'absence de beaucoup de conseillers de l'opposition, ce projet de délibération passera -, la subvention aux anciens combattants est nécessaire afin de leur permettre de continuer ce travail de mémoire qui rappelle la mort de tous ces jeunes du contingent qui n'avaient jamais, pour beaucoup d'entre eux, voyagé et qui ont traversé la Méditerranée pour aller trouver la mort.

Mes chers collègues, je vous demande de voter ce projet de délibération de 700 euros et de veiller à ce que la F.N.A.C.A. continue à être vraiment, comment dirais-je, choyée par notre majorité municipale.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci, Madame Catherine VIEU-CHARIER.

Allons-nous choyer la F.N.A.C.A. par la mise au vote de ce projet de délibération ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 62).

2010, SG 35 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises et versement de la cotisation pour 2010. - Montant : 3.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 35 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises et versement de la cotisation pour 2010, d'un montant de 3.000 euros.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci.

Cette subvention, nous la votons malheureusement chaque année et c'est une véritable honte pour notre Assemblée que la Ville de Paris soit marraine d'un porte-avion nucléaire qui est une des armes les plus destructrices qui actuellement existent sur notre terre.

Je ne peux pas comprendre comment une majorité de gauche et écologiste peut soutenir un tel projet.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Tu parles pour les écologistes, là !

M. Sylvain GAREL. - Non, je pense que, quand on est véritablement de gauche, on est aussi pacifiste et on est aussi antimilitariste. Sinon, on n'est pas vraiment de gauche, tu m'ex-cuseras !

(Mouvements divers).

On n'a pas la même conception de la gauche, c'est bien ce que je dis !

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Les pacifistes sont à l'Ouest et les missiles à l'Est !

M. Sylvain GAREL. - Je me souviens de cette phrase. Cela m'a rapproché du Président qui a dit cela !

Je pense vraiment que l'on devrait s'abstenir, alors que l'heure est quand même au désarmement nucléaire, de soutenir un porte-avions nucléaire, qui n'a pas besoin de nous d'ailleurs pour exister. C'est symbolique, ces 3.000 euros, c'est dérisoire, mais pour nous en tout cas - et là je parle juste pour les écologistes, si les autres ne veulent pas s'y reconnaître -, c'est une véritable plaie ouverte d'être obligés chaque année de reconnaître qu'on participe à une majorité qui accepte cela.

Je redemande une nouvelle fois à la majorité de renoncer à nous faire voter chaque année cette délibération.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Cher collègue, vous allez m'écouter mais vous entendrez Mme CHRISTIENNE.

Sur l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes marraines, chaque année, le groupe "Les Verts" réagit au règlement de la cotisation pour notre adhésion à l'Association des Villes marraines, effective depuis 2001. Ils connaissent la réponse systématiquement reconduite : la Municipalité parisienne n'a pas vocation à décider de l'opportunité du choix du nucléaire qui se décide en d'autres lieux.

Mais cette intervention me permet de préciser l'importance de l'Association des Villes marraines, car cette association joue un rôle exemplaire dans le maintien du lien Armée-Nation et s'inscrit dans un contexte bien défini.

A cet égard, le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Défense ont, bien sûr, le rôle déterminant depuis 1982. Un protocole à cette date a été signé entre le Ministre de la Défense et le Ministre de l'Education nationale et plusieurs protocoles ont suivi, dont le dernier en date de février 2007. Quelques extraits de protocole :

- "L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires."

- "L'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires."

- "On doit faire prendre conscience aux jeunes citoyens des notions fondamentales que sont notre identité, notre culture et notre conception de la liberté."

Par ailleurs, les principes de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans les classes de 3e et de 1ère. Cet enseignement a pour objet de contribuer au rapprochement entre la Nation et son armée.

Dans le Département de Paris comme dans chaque département, ont été créés des trinômes académiques qui regroupent le Recteur, l'I.H.E.D.N. et le responsable de la défense. C'est dans ce contexte que, dès 1986, s'est créée l'Association des Villes marraines, devenue récemment d'utilité publique et qui sert d'interface entre les établissements scolaires et les unités militaires pour l'organisation d'échanges et de visites d'élèves.

Paris, ville Compagnon de la Libération, sait ce qu'elle doit à l'armée. Nous honorons la Résistance qui a joué un rôle irremplaçable mais, sans l'armée, sans la 2e DB, elle n'aurait pas pu se libérer du joug nazi. Ce sont bien des militaires français qui ont aidé les armées alliées à libérer notre territoire et à sauver l'honneur de notre Nation.

C'est pourquoi la présente Municipalité a à cœur d'assurer nos soldats de sa reconnaissance. Paris a fait le choix en 1994 de parrainer le porte-avions Charles de Gaulle. Ce parrainage est devenu effectif en 2001 dans le cadre de l'association et c'est pourquoi je demande, au nom de l'Exécutif, de reconduire cette cotisation de 3.000 euros qui permettra à l'association de continuer à assurer ses missions.

Pour la question du nucléaire, la détention de l'arme nucléaire n'empêche pas la France de participer à l'effort de désarmement qui, pour être sûr, crédible et donc pérenne, doit être effectué de manière concertée et globale. Ainsi a-t-on procédé avec Salt 1 et Salt 2 puis avec Start 1 et Start 2. Impossible de faire autrement car, en la matière, l'incertitude règne et parce qu'aucun acteur n'est assez fou pour désarmer avant d'être sûr que son adversaire potentiel fasse de même.

Au-delà de la défense du territoire et de nos intérêts vitaux, il n'est pas inutile de rappeler que le porte-avions nucléaire américain Carl Vinson a été dépêché à Haïti pour servir de base flottante pour les hélicoptères de ravitaillement et a permis de sauver rapidement des vies.

Dès lors, il serait instructif de demander aux Haïtiens ce qu'ils pensent de l'existence du porte-avions à propulsion nucléaire.

Merci, mes chers collègues, d'avoir entendu l'intervention de Mme CHRISTIENNE.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - On vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 35).

2010, DAC 259 - Signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 259 relatif à la signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention de 28.000 euros, sur lequel l'amendement n° 15 a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je vais présenter cet amendement qui concerne la Maison d'Europe et d'Orient que nous connaissons parce que j'ai plusieurs fois évoqué cette petite structure qui a une programmation très variée.

Je voudrais signaler notamment, dans les manifestations à venir, un week-end russe solidaire qui va se tenir le dernier week-end du mois d'avril, du 23 au 25 avril, avec la F.I.D.H., la Fondation Sakharov, Novaïa Gazeta et d'autres associations.

Elle propose aussi toute l'année des événements autour de la lecture, du théâtre, des rencontres, etc. On pourrait dire que c'est une porte ouverte sur les cultures des Balkans, de l'Europe de l'Est et de l'Asie Centrale.

Je suis déjà intervenue plusieurs fois pour attirer l'attention sur les difficultés notamment financières rencontrées par la Maison d'Europe et d'Orient. Nous avons en mai 2009 adopté à l'unanimité un vœu pour marquer notre soutien à cette structure.

C'est pourquoi je propose cet amendement qui vise à porter le montant de la subvention de fonctionnement à 40.000 euros, tel qu'il était il y a deux ans, la proposition actuelle étant de 28.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL qui parle au nom de M. Christophe GIRARD et de Mme Pascale BOISTARD.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au lieu et place de M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission et Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais parler au nom de mon collègue Christophe GIRARD, pour répondre défavorablement à cet amendement, Madame FOURNIER, en vous disant que l'évolution de la subvention accordée par la Ville de Paris à la Maison d'Europe et d'Orient depuis 2002 a bien montré l'importance que nous accordons à ce lieu dans le paysage culturel parisien.

Cette association existe depuis 1985 et n'avait jamais été soutenue par la Ville de Paris sous les mandatures précédentes. La première subvention municipale date de 2002, elle est passée de 5.000 euros en 2002 à 10.000 euros en 2004 puis à 25.000 euros en 2005 pour atteindre 32.000 euros en 2007. En cinq ans, elle a donc été multipliée par six.

Aujourd'hui, nous sommes naturellement conscients des difficultés de trésorerie de cette association. Nous avons fait en sorte de passer cette subvention au Conseil de Paris le plus tôt possible, au cours du premier trimestre 2010 mais le contexte budgétaire ne nous permet pas d'accorder des augmentations pour chaque association qui rencontre de tels problèmes.

Malgré la baisse de notre budget, nous avons choisi de préserver toutes les associations soutenues à moins de 100.000 euros par la Ville. Dans ce contexte de crise, de nombreuses autres associations sont en situation de fragilité. Nous accompagnons tous le monde, mais les augmentations automatiques de subvention ne sont pas possibles.

Nous émettons un avis défavorable à cette demande d'amendement.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 259.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 259).

Je vous remercie.

2010, SGRI 10 - Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération SGRI 10 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" pour l'attribution d'une subvention de 150.000 euros.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est dans le droit fil d'un certain nombre de projets que l'on examine au fil du temps, au fil de l'eau et qui correspondent à cette enveloppe de quelques millions, consacrée par notre collectivité à la lutte contre le Sida dans le monde et pas seulement en France.

Je suis d'autant plus heureuse de voir que notre collectivité ne relâche pas son effort et son intérêt sur ces questions que, selon les résultats du Sidaction qui avait lieu ce week-end, les promesses de dons sont malheureusement en baisse.

Nous ne pouvons en effet que nous féliciter que notre collectivité persiste contre les préjugés, contre les tabous qui, en France comme ailleurs, continuent trop souvent à faire du Sida une maladie honteuse.

Pour les personnes séropositives comme pour les personnes menacées ou inquiétées par l'infection, ou tout simplement en questionnement par rapport à l'infection, la possibilité d'une écoute ou d'une information, à la fois anonyme et précieuse est d'une valeur inestimable car le Sida reste un fléau face auquel nous devons nous mobiliser, même si les avancées scientifiques, depuis une quinzaine d'années, ont heureusement permis de rendre l'issue de l'infection moins rapidement fatale, moins dramatique.

Cependant, nous le savons, les trithérapies restent d'un accès encore trop limité dans nombre de pays du Sud. En outre, elles ont toujours un très fort impact sur l'état de santé général des malades.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de se pencher, comme nous l'avons déjà fait ce matin, je ne serai pas trop longue, sur ce qui risque d'attendre les personnes qui suivent ce traitement dans la Capitale puisque, vous le savez, de nombreuses personnes atteintes du V.I.H. sont très inquiètes du projet de restructuration de l'A.P.-H.P.

Là encore, je ne vais pas développer puisque cela a été fait à la fois par M. Ian BROSSAT et en réponse par M. LE GUEN. Nous devons rester extrêmement attentifs sur ce qui va se passer, contrairement à la réponse qui avait été faite sur ma gauche et à la droite de l'hémicycle.

Nous devons lutter contre cette industrialisation de la médecine qui va clairement à l'encontre de la qualité de vie des patients concernés, puisqu'un certain nombre d'entre eux, bon nombre d'entre eux, seront contraints à de longs déplacements pour pouvoir se rendre à leur consultation.

Cette façon d'envisager les choses met également à mal la qualité de la prise en charge elle-même, la nature de leur infection faisant que ces patients souffrent de nombreuses autres pathologies et que leur suivi nécessite une collaboration importante entre les différentes spécialités médicales.

Le but de cette intervention était simplement de souligner que cet effort de la Ville de Paris qui se fait à l'international doit aussi se poursuivre au plus près de nous, à Paris même, et nous devons continuer à encourager également les politiques innovantes ou les expériences innovantes qui se mettent en place dans la Capitale, comme les tests rapides qui sont en train d'être développés.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention.

Il y a pour vous répondre un binôme composé de Pierre SCHAPIRA et de Jean-Marie LE GUEN.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci.

Merci, Madame, d'avoir fait cette intervention et d'avoir dit combien la Ville de Paris s'engage, depuis 2002 maintenant que l'on a commencé à abonder un fonds Sida. Nous avons mis, dans un effort pour la lutte, la formation et la prévention environ 11 millions d'euros à travers des O.N.G.

Pour dire les choses plus simplement, nous travaillons avec des O.N.G. qui travaillent en relation avec les collectivités locales des pays du continent africain.

Il faut que cela ait un sens pour nous. C'est extrêmement important d'inciter les élus à aider les O.N.G. qui travaillent sur ces questions, comme Sida Info service.

On a envoyé un petit fascicule le 1er décembre sur toute l'action internationale de lutte contre le Sida en Afrique. Vous l'avez tous reçu. Il n'y a pas de nouveauté. Simplement, sachez que la Ville de Paris est une des seules à mettre autant de moyens dans la lutte contre le Sida. Il faut bien le savoir.

Je terminerai en disant que verser de l'argent aux O.N.G. pour des projets précis, c'est une bonne chose, mais il faut aussi faire en sorte qu'ils soient évalués. On a quelques retours négatifs mais nous y veillons. L'argent du contribuable parisien est bien utilisé, croyez-le.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jean-Marie LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup.

Je ne vais pas redire l'engagement que j'ai pris ce matin et que j'ai demandé à l'Assistance publique de prendre sur la question évidemment de la reconfiguration des consultations Sida au sein de l'Assistance publique. Il y a la volonté de faire un moratoire, il y a la volonté de débattre et aussi de prendre en compte les différents points de vue qui ont été abordés par Véronique DUBARRY et par différents intervenants ce matin.

Je ne reprendrai pas non plus la partie de l'intervention de Pierre SCHAPIRA sur notre coopération internationale qui est très importante.

Je voudrais juste saisir l'occasion qui m'est donnée de dire deux choses. D'une part, vous savez que le Sidaction se déroule ce week-end et que les inquiétudes qui sont les nôtres et qui devraient être les vôtres se sont fortement exprimées.

Au plan financier notamment, M. DELFRESSY qui est le président de l'A.N.R.S. (Agence nationale de recherche sur le Sida) a rappelé que les crédits dont il disposait étaient en stagnation depuis cinq ans et qu'il y avait donc un sérieux problème dans ce domaine.

Puis, il a parlé, et je voudrais parler à mon tour, d'une certaine facilité avec laquelle nous considérons aujourd'hui la lutte contre le Sida et qu'il y a peut-être une nécessité d'être plus proactifs que nous ne le sommes.

L'essentiel de la communication sur la prévention se fait aujourd'hui sur le port de préservatifs et donc sur les conduites à tenir dans les rapports sexuels. Cela laisse de côté un certain nombre de personnes, qui ne sont finalement plus sensibles à ce type de campagne et cela pose le problème du dépistage.

Il faut que nous ayons le courage de changer un petit peu de point de vue dans la lutte contre le Sida. Il faut que nous soyons capables de dire qu'il faut que les populations soient plus nombreuses à se faire dépister. Cela reste un des éléments déterminants, à la fois pour accéder aux soins, bien sûr, mais aussi pour lutter contre la transmission de la maladie.

En disant cela, je pense que ce n'est pas simple, parce que nous n'avons pas jusqu'à présent mené tout l'effort nécessaire sur ces questions du dépistage.

Donc, je crois qu'il ne faut pas nous borner à gérer l'épidémie. Nous avons, je crois, à la combattre. C'est donc une prise de conscience un peu générale, à laquelle nous appelons ce soir, après d'autres, lorsqu'on voit les résultats des enquêtes qui ont été faites, notamment dans des quartiers qui ne sont pas très éloignés d'ici. Il y a des taux de transmission, des taux de contamination non connue par les personnes, qui sont tout à fait considérables et qui représentent un potentiel explosif d'atteinte à la santé des personnes et aussi au redémarrage de l'épidémie.

Voilà. Je profite de ces débats pour ne pas rester dans notre petite litanie, où nous parlons volontiers des moyens, nous parlons volontiers tous en chœur de la nécessité de combattre. Cela pose parfois des interrogations qui sont plus difficiles à porter.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention et pour cette demande de prise de conscience un peu solennelle.

Je mets aux voix, à mai levée, le projet de délibération SGRI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SGRI 10).

Je vous remercie.

2010, DF 8 - Fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Maintenant, mes chers collègues, nous passons à la 1ère Commission, avec l'examen du projet de délibération DF 8 relatif à la fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010.

Je donne tout de suite la parole à Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tandis qu'une étude récente publiée par la presse internationale, et plus précisément une filiale du magazine "The Economist" sacrait Paris, "ville la plus chère du monde" en se focalisant sur le niveau des prix des biens et des services, vous proposez, Monsieur le Maire, une hausse considérable et socialement inique de 8 % de la fiscalité locale. Cette hausse que vous proposez, évidemment n'est que la conséquence du budget que vous avez voté au mois de décembre.

De toute évidence, vous ne semblez pas sensible à l'évolution de votre propre ville, mais fort heureusement la presse britannique est là pour vous rappeler le coût de la vie : la Capitale française devance ainsi les 132 autres villes du monde étudiées, devant Tokyo et Oslo, dont la réputation onéreuse n'est plus à faire.

A cette triste distinction s'ajoute le fait que la fiscalité locale est de plus en plus ressentie comme une injustice par les ménages, qui en supportent le poids et qui la perçoivent comme une taxation aléatoire au taux peu transparent. D'autant que les bases locatives, qui servent de références pour son calcul, sont obsolètes et déconnectées de la réalité, car établies en 1970.

En dix ans, les impôts des collectivités ont crû de 33 %, soit 18,3 % de plus que sur la même période, et pour la seule année 2009, ils ont grimpé de 6,5 % par rapport à l'année précédente.

Les Parisiens consacrent aujourd'hui douze jours de leurs revenus au seul règlement de leurs prélèvements locaux, dont la hausse vertigineuse a été amorcée dès 2009, avec une augmentation de 11,7 %, soit 395 euros en moyenne pour la taxe d'habitation et de 47 %, soit 552 euros en moyenne pour la taxe foncière.

Ce coup de massue s'est doublé de la création d'une taxe foncière départementale de 3 %, alors même que la France entrait en pleine récession et que le pouvoir des ménages s'effondrait.

Nous avons tiré déjà la sonnette d'alarme dès 2009 pour vous signifier que la baisse des droits de mutation aurait dû être anticipée dans le budget de la collectivité parisienne et non vous prendre par surprise.

Cette absence de budgétisation de la diminution de la manne des droits de mutation, se caractérisant par une baisse de 29 % sur les trois derniers mois de 2008 et les cinq premiers mois 2009, et un manque à gagner de 171 millions d'euros, témoigne d'une gestion un peu à court terme et procyclique, fluctuante au gré des aléas conjoncturels. Les signaux d'alerte des professionnels immobiliers auraient dû être pris en compte avec tout le sérieux nécessaire.

Cette culture de la dépense, apanage de la gestion erratique de la Ville et du Département de Paris, porte préjudice aux ménages qui subissent de plein fouet les conséquences dramatiques de la crise économique. Ainsi, pour faire sortir de terre la seconde tranche du tramway, la Mairie n'a pas hésité à engager 887 millions d'euros, soit trois fois le prix moyen des trente-trois autres équipements semblables installés dans le monde.

L'augmentation des taxes locales aura des conséquences néfastes et dévastatrices sur le niveau de vie des Parisiens et leur pouvoir d'achat, et plus particulièrement pour les classes moyennes imposables, qui ont déjà grand mal à gérer leur fin de mois. En effet, 25,1 % des ménages français ont recouru au découvert bancaire en 2009, contre 24,6 % en 2008, et 22 % en 2002.

On assiste ainsi à une dramatique paupérisation des classes moyennes, tandis que 50 % des ménages disposent de revenus moyens compris entre 1.105 et 2.800 euros mensuels à Paris, avant abattement fiscal au paiement des impôts. Et sans compter que 28 % des ménages sont en dessous de 1.105 euros. L'impact de la crise est venu aggraver la situation accroissant le contraste entre la richesse collective de la France et la situation des moins favorisés.

Jamais le risque de basculer dans la précarité n'a semblé si grand à autant de nos concitoyens. Il existe en cela un écart immense entre la peur du déclassement, partagée désormais par une majorité des Français, notamment les classes moyennes et supérieures, et la réalité du déclassement qui touche la fraction la plus vulnérable de la société.

Le surendettement est lié à 80 % à des accidents de la vie, et les fonctionnaires sont particulièrement frappés par ce phénomène. Les cas de surendettement de personnes sans emprunt dont les charges sont supérieures au revenu mensuel se multiplient.

Dans le même temps, une étude portant sur plus de 10.000 personnes a montré qu'une augmentation des revenus de 100 euros faisait disparaître ce sentiment de précarité.

Vous, vous faites le contraire : vous prenez plus que 200 euros. Il est donc important d'évaluer les conséquences d'une hausse considérable de la fiscalité. L'inquiétude nous gagne tandis que vous vous engagez, Monsieur le Maire, à ce que cette augmentation exponentielle de l'imposition locale soit la dernière de votre mandature.

Cet engagement sera-t-il tenu alors même que vous procédez à la seconde augmentation substantielle des taxes locales, ou les classes moyennes sont-elles vouées à ne pas se relever de la crise économique ?

Monsieur le Maire, les vaillants héros que vous vous targuez d'être avec M. HUCHON, boucliers face à la crise économique et à la politique du Gouvernement, tombent les masques et témoignent aux Parisiens de leur gestion, je ne sais pas si c'est dispendieuse, mais qui pèse lourdement sur le porte-monnaie des Parisiens.

Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, cette fois-ci, c'est promis, c'est la dernière fois qu'on nous propose une augmentation... Promesses, promesses...

Dernière augmentation avant l'autoroute des réalisations lumineuses pour le bonheur des Parisiens jusqu'en 2014.

Mais d'abord, quel crédit accorder à vos promesses ?

Je voudrais rappeler que le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, le jour de son élection en 2001, la main droite sur le cœur, nous avait dit : "Je n'augmenterai ni les impôts, ni les taxes pendant toute la première mandature".

Pour les impôts, c'était presque vrai, car les taux n'ont pas varié, mais pour les taxes, attention ! Que ce soit sur les terrasses, que ce soit la taxe de balayage, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, toutes les taxes possibles et imaginables, la taxe de séjour, tout a augmenté.

C'était pourtant une promesse.

Et l'autre promesse, c'est celle que le Maire de Paris et tous ses colistiers ont faites, ont faite aux Parisiens aux dernières élections municipales de 2008.

Là, la promesse, c'était à peu près, rectifiez-moi si je déforme les termes : "Il y aura une augmentation très modérée sur les deux premières années".

Alors, si vous appelez cela très modéré : plus 9,54 l'année dernière, plus la création d'une taxe départementale foncière, plus 8 cette année, plus l'ajustement des bases, plus l'inflation, eh bien oui ! Cela fait en chiffre rond 25 % d'augmentation sur deux ans.

Si c'est ça une augmentation très modérée, nous ne parlons effectivement pas le même langage.

Promesse pour promesse, moi je suis très sceptique sur vos promesses de ne rien augmenter jusqu'en 2014.

Alors, vous nous dites aujourd'hui : finalement c'est normal d'augmenter car si on compare ce qui est comparable, les situations des autres grandes villes françaises, on est moins imposé à Paris qu'ailleurs.

C'est assez vrai, mais ce n'est pas grâce à vous : c'est la situation dont vous avez hérité, ce fameux héritage que vous redoutiez tant, reconnaissez aujourd'hui que vous avez trouvé en 2001 une ville où la fiscalité était très basse comparée à ce qui est comparable, une dette qui était très basse.

Mais oui, Monsieur BRAVO, vous savez très bien que c'est vrai. N'essayez pas de marmonner dans votre barbe, vous savez pertinemment que ce que je dis est juste. D'ailleurs, en privé, vous avez plutôt tendance à le reconnaître. Alors, ne dites pas en public le contraire de ce que vous dites en privé ! Tout cela, ce n'est pas tout à fait grâce à vous.

Ce qui est important en fiscalité, c'est de rendre les augmentations acceptables. En réalité, si on fait la reconstitution historique, il aurait été plus raisonnable d'avoir un ajustement très modéré au cours des années passées plutôt que de nous proposer une telle brutalité sur deux ans.

Surtout que pendant ce temps-là, vous avez laissé dérapier la dépense. Finalement, les 330 et quelques millions que vous avez engrangés l'année dernière grâce aux augmentations importantes, et les 180 ou 177 que vous espérez engranger cette année grâce aux nouvelles augmentations, cela ne bouchera pas tous les trous.

Cela ne bouchera pas les trous de baisse de recette de la fiscalité immobilière même si, comme nous l'espérons tous, on verra se confirmer dans les semaines et les mois qui viennent la petite embellie sur la perception des droits de mutation.

Mais ce qui compte, c'est de savoir comment vous allez gérer sur la durée, jusqu'en 2014 en tout cas, l'augmentation de vos dépenses de fonctionnement.

Vous avez déjà fait de la régulation sur l'investissement, contrairement à ce que vous avez affirmé parce que vous n'avez pas mandaté toutes vos dépenses d'investissement au rythme que vous aviez prévu, mais pendant ce temps-là, vos dépenses de fonctionnement ont continué à dérapier.

Vous nous dites aujourd'hui que vous les maîtrisez et que vous allez notamment maîtriser les dépenses de personnel. On va le voir car on va mettre en place une mission d'évaluation, donc ce sera intéressant de savoir exactement où nous allons.

Mes les augmentations de fiscalité que vous vous apprêtez à voter ne suffiront pas à couvrir l'ensemble de la dépense de fonctionnement jusqu'en 2014 si vous continuez à la laisser dérapier.

La question que nous posons aujourd'hui, à l'occasion de ces taux, on vous la reposera éternellement, en tout cas aussi longtemps que ce dialogue se poursuivra, c'est : qu'allez-vous faire comme propositions d'économies pour maintenir, pour maîtriser votre budget de fonctionnement ? Jusqu'à présent, à toutes ces questions, nous n'avons jamais réussi à obtenir des réponses.

L'augmentation de fiscalité intervient au plus mauvais moment, au moment où, comme cela a été dit ce matin par tous les orateurs en début de matinée, les effets de la crise se font durement sentir pour tous les Parisiens.

Si le seul message du Maire de Paris et du Président du Conseil général, c'est plus 25 % de fiscalité en moyenne pour tous les Parisiens, ce n'est pas la meilleure manière de répondre à la détresse sociale qui a été soulignée avec tant de ferveur par tous les orateurs, notamment ceux de la majorité, ce matin.

Et je dirai, d'un mot...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, je vous encourage à conclure : vous en êtes déjà à six minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - D'un mot, le Maire de Paris nous dit souvent que la situation de la Ville est exemplaire sur le plan de sa gestion tandis que l'Etat, que ce soit les déficits, que ce soit la dette, c'est abominable.

Mais l'augmentation de la fiscalité, comme l'a d'ailleurs dit Yves POZZO di BORGIO il y a quelques instants : passer de 10 à 12 jours de contribution pour les Parisiens, tout cela alimente les déficits publics et vous ne pouvez pas l'ignorer, Monsieur GAUDILLÈRE.

Ne vous lamentez pas sur l'excès des déficits publics et sur le fait que ces déficits s'aggravent. L'augmentation de l'ensemble de la fiscalité de l'ensemble des collectivités territoriales y contribue.

Un dernier mot, pour vous dire que cela fait longtemps que nous vous demandons un audit, pour essayer justement d'avoir un éclairage extérieur sur le dérapage de votre budget de fonctionnement, dérapage que pour l'instant, vous proposez de rattraper uniquement en augmentant la fiscalité.

Ce n'est pas la bonne solution ; nous la condamnons, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre l'augmentation de ces taux de fiscalité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - La parole est à M. David ALPHAND, et je lui demande de veiller à respecter ses cinq minutes de temps d'intervention.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Il existe bien une différence entre la politique actuellement menée par le Gouvernement et celle menée par l'Exécutif municipal parisien.

Le Gouvernement manie le bouclier fiscal ; l'Exécutif parisien et M. Bertrand DELANOË manient le glaive ou la massue fiscale : à chacun son objet fétiche, effectivement.

Pour notre part, nous considérons, et comme l'a rappelé Yves POZZO di BORGIO il y a quelques minutes, que le bouclier fiscal est probablement plus à même de créer les conditions de la croissance et de l'emploi que ce matraquage fiscal...

(Brouhaha sur les bancs des groupes socialiste, radical de

gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

... que vous assumez depuis maintenant deux ans aux Parisiens.

Alors, Jean-François LEGARET a rappelé que vous aviez fait le choix du dérapage de la dépense publique à Paris et pas celui de la maîtrise des coûts. Je note d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt que vous avez assez peu commenté la récente réforme de la taxe professionnelle, remplacée par une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et pour cause, puisque cette réforme, voulue par le Gouvernement et Christine LAGARDE en particulier, sera en définitive plutôt favorable pour les finances de la Ville, y compris après l'intervention du Fonds national de garantie individuelle des ressources.

Il fallait quand même le dire dans ce débat parce qu'on ne peut pas systématiquement passer sous silence les réformes gouvernementales.

Vous avez choisi l'augmentation des impôts versus le dérapage des dépenses publiques et je voudrais revenir un instant parce que, chers collègues, il faut quand même que l'on fasse un petit peu de liens entre les travaux en Commissions et ceux ici en Assemblée plénière au Conseil de Paris. Or, il s'est passé quelque chose d'assez peu banal la semaine dernière en 1ère Commission. Nous avons demandé, au nom du groupe U.M.P.P.A., un débat sur les dépenses de communication de la Ville de Paris. Drôle de débat que nous avons eu !

Jean-François LEGARET et le président de cette Commission avaient en particulier demandé que des documents nous soient communiqués en amont de manière que l'échange soit le plus constructif possible et que nous puissions partir sur des propositions et avoir un échange réellement fructueux avec l'Exécutif.

Ce débat, qui avait été demandé en décembre de l'année dernière, nous ne l'avons obtenu que la semaine dernière. Pourquoi ? Probablement parce qu'entre-temps était passée par là une campagne des Régionales et que l'Exécutif parisien ne souhaitait pas que l'on évoque ses dépenses de communication en période de campagne électorale. Nous n'avons donc eu ce débat que la semaine dernière, sans documents préparatoires. Première anomalie !

Deuxième anomalie : le décalage dans le temps entre la demande et la réalisation de ce débat.

Quand je dis débat, le Directeur du service de la communication, la DGIC, la DICOM de la Ville de Paris, n'était pas présent. C'est quand même assez curieux ! Dès lors que l'on évoque quand même un budget suffisamment conséquent, on pourrait s'attendre à ce que les plus hauts fonctionnaires de cette ville assistent l'Exécutif et puissent éventuellement répondre aux questions de l'opposition municipale dans le cadre d'une commission.

Une question simple a été posée : combien y a-t-il d'agents à la Ville de Paris qui travaillent à la communication de notre collectivité ?

Nous attendons toujours la réponse et je me permets, Monsieur GAUDILLÈRE, de vous réitérer cette question.

Nous avons fait de l'archéologie budgétaire - archéologie est un terme que vous affectionnez en la matière ! - et nous avons trouvé un chiffre : 248. Est-ce qu'il y a véritablement 248 fonctionnaires qui travaillent à la communication ?

Nous parlons, je vous le rappelle, de dépenses en période d'augmentation très conséquente des impôts et les Parisiens ont le droit de savoir combien de personnes font la campagne de presse du Maire de Paris, combien de personnes travaillent à l'événementiel ou à la communication plus généralement de notre Ville.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

J'ajoute en conclusion...

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - En conclusion, oui.

M. David ALPHAND. - En conclusion, oui.

... que nous avons reçu un tableau...

Je vous le montre, chers collègues.

Nous avons reçu deux documents.

Voici le premier : un tableau Excel. C'était la réponse de l'Exécutif. J'en ai compté :

- le nombre de colonnes : 84

- le nombre de lignes : 11

924 chiffres.

Trop d'informations finit par tuer l'information.

Est-ce véritablement un débat comme celui-ci que vous souhaitez sur les dépenses de communication ?

Naturellement, nous attendons des réponses et plus constructives que celles qui nous ont été apportées.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - La parole est maintenant donnée à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, pour la seconde année consécutive, le Conseil de Paris est amené à se prononcer sur une hausse des taux de la fiscalité locale. Ces augmentations en 2009 et 2010 ont tout particulièrement, et nous avons eu l'occasion de le voir à l'instant, alimenté le moulin à parole de l'U.M.P. depuis deux ans sur un mode qui serait presque comique si le sujet n'était pas si sérieux !

Comme vous le savez, le Maire de Paris a été distingué par l'U.M.P. à l'automne au "palmarès de la folie fiscale des Régions" organisé et présenté par d'éminents représentants de la Droite, une machine de guerre pour la campagne des Régionales dont on a vu le formidable succès pour l'U.M.P. !

A force de prendre les électeurs pour des imbéciles, on s'expose, mais le comique troupier a ses limites. Les Parisiens savent bien que ce genre de vitupérations à trémolos est un écran de fumée, encore un, qui témoigne au mieux d'une myopie galopante, au pire d'une tendance au travestissement de la vérité à tout prix.

Car les faits parlent pour nous : notre Ville reste très en deçà des montants moyens de cotisation par habitant. Elle n'est pas la seule à augmenter ses taux de cotisations locales, loin de là. Beaucoup de collectivités doivent y recourir aujourd'hui pour compenser précisément le désengagement massif de l'Etat et financer de nombreuses dépenses, notamment sociales, et nous l'avons vu ce matin à l'occasion du vote du Programme Départemental d'Insertion.

Nous restons la grande ville française qui a la fiscalité la plus faible. Sur 100 euros d'impôt, plus de 75 sont prélevés par l'Etat et les Français attendent toujours d'ailleurs de savoir à quoi ils servent parce qu'à part la valse des cadeaux aux entreprises et aux plus riches, on ne sait pas ce que relance exactement le plan de relance voulu par le Président de la République.

Alors, comme il s'agit d'un sujet sérieux, il ne faudrait pas que nous nous contentions d'affirmations rapides. Regardons d'autres villes, notamment des villes gérées par la Droite ! Regardons ce qu'il s'y passe ! Comparons les contributions moyennes des Parisiennes et des Parisiens à celles des Niçois, des Marseillais ou encore des Nîmois, par exemple.

Gardons en tête ce chiffre : la contribution moyenne d'un Parisien, au titre de la taxe d'habitation en 2009, est de 395 euros, dont 303 euros de part communale. A Nice, elle est de 960 euros, à Marseille de 979 euros et à Nîmes de 1.164 euros.

Vous pourrez nous dire, Monsieur LEGARET, que le faible niveau des impôts à Paris n'est pas de notre fait mais lié à un héritage que vous nous auriez transmis, mais vous aurez du mal à nous expliquer que le très haut niveau des impôts dans les villes que vous gérez, vous, depuis des années, cela, ce n'est pas à cause de vous !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai jamais géré Marseille !

M. Ian BROSSAT. - Rétablissons la vérité : Paris n'est pas du tout la ville championne de France en matière de fiscalité locale, bien au contraire : les impôts locaux sont plus élevés dans la ville de Christian ESTROSI à Nice ou dans celle de Jean-Claude GAUDIN à Marseille.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas moi non plus !

M. Ian BROSSAT. - Pour être complet, il me faut dire qu'ils sont également plus élevés dans l'ancienne ville du Président de la République, à Neuilly-sur-Seine.

Ces impôts correspondent à des milliers - aussi, vous l'avez dit, mais nous, nous l'assumons - de fonctionnaires de la Ville qui se dédient sans relâche à mieux servir les Parisiens et en ces temps de crise économique, les 48.000 fonctionnaires de la collectivité font un travail indispensable et les Parisiennes et les Parisiens le savent.

Cette hausse de la fiscalité locale, nous la faisons et nous l'assumons. Elle demeure raisonnable, suffisamment inférieure à ce qui se fait ailleurs, au regard de la cherté exceptionnelle de Paris, parce que la contribution des propriétaires notamment reste plus élevée que celle des locataires, et cela, c'est la justice sociale.

En conséquence, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - J'interviens donc après le Président BROSSAT. Je partage beaucoup de choses qui ont été dites.

Je crois qu'il faut aussi, dans les quelques minutes qui me restent, faire le lien entre cette discussion et la hausse que nous proposons - c'est une réalité - et la décentralisation telle qu'elle s'est mise en place dans son deuxième volet, le deuxième temps de la décentralisation, notamment celle qui, en juillet 2004, avait été proposée par Jean-Pierre RAFFARIN. Il était alors Premier ministre.

Je le rappelle parce que cela a un lien, une cohérence : à cette occasion-là, d'ailleurs, au cœur de l'été, utilisant l'article 49 ter, forçant en quelque sorte la majorité parlementaire, cette deuxième étape de la décentralisation avait été adoptée et elle consacrait un transfert des compétences vers les collectivités locales. On le sait, c'est aussi cela, l'élément du débat : transfert de compétence mais pas transfert des possibilités financières de les assumer.

C'est au cœur de notre discussion. Il y a aujourd'hui des charges supplémentaires qui incombent à la Ville de Paris. Je pense notamment à tout ce qui est en lien avec la politique sociale, la gestion du R.S.A. dont, hélas, la politique menée actuellement, disons-le, ne vise qu'à faire augmenter le nombre de bénéficiaires et la Ville doit faire face à ces dépenses supplémentaires.

Autre objet aussi de préoccupation pour l'Exécutif municipal : c'est la suppression de la taxe professionnelle. Il faudra aborder cette discussion. Certes, pour l'instant, il a été dit qu'il y aurait, l'espace d'une année, une compensation. Et après ? Quid de la suite ? Là encore, il y a de fortes raisons de s'inquiéter, car c'était une part importante des ressources de la Ville et nous considérons, pour notre part, que cette suppression de la taxe professionnelle, non pas qu'il ne faille pas réfléchir à une modification de la fiscalité touchant les entreprises, mais telle qu'elle est faite aujourd'hui, elle ne vise qu'à donner des cadeaux supplémentaires aux entreprises sans aucune contrepartie.

Cette politique a déjà eu lieu. Des suppressions systématiques de cotisations sociales, de cotisations pour les entreprises, c'est de l'ordre de 32 milliards chaque année que les entreprises ne paient pas et, depuis que cette politique est expérimentée, depuis une bonne vingtaine d'année, elle n'a pas eu pour conséquence de faire baisser le chômage, bien au contraire.

Je voudrais conclure là-dessus : c'est un débat idéologique en vérité. M. LEGARET, qui fait des interventions très pertinentes de mon point de vue, disait à juste raison, du moins reconnaissait qu'à Paris la fiscalité est très basse. C'est de cela dont il faut partir.

Je reconnais M. LEGARET que vos interventions sont toujours de qualité. Vous dites les choses très franchement et assez clairement. Au moins, vous êtes un contradicteur politique qui dit les choses clairement.

Vous évoquez le fait que la fiscalité à Paris est très basse, mais je crois qu'il faut prendre le débat idéologiquement. Devons-nous nous féliciter que, dans la Ville de Paris où le plus de richesses se concentrent, la fiscalité soit la plus basse ? C'est le cœur de la discussion.

Je considère pour ma part, mais je ne suis pas le seul, que la Ville de Paris était sous-équipée, car à Paris il y a également des Parisiens qui ont besoin de faire du sport, qui ont besoin d'équipements sportifs, qui ont besoin de crèches et de beaucoup de choses pour lesquelles il faut une réponse de service public. Il y a des besoins particuliers.

D'un point de vue idéologique, la seule réponse républicaine égalitaire au sens noble du mot est que, dans la ville la plus riche, il faut augmenter la fiscalité, non pas en pourcentage mais en valeur absolue, car lorsque l'on part de très bas, on peut certes dire qu'elle augmente de 25 % mais en vérité à l'arrivée cela reste beaucoup plus bas que les autres villes.

Vous l'aurez compris, nous sommes, pas de gaieté de cœur, favorables à ce qui est proposé là. Il est important de pouvoir l'expliquer aux Parisiens, sur le fait que politiquement nous assumons les engagements qui sont les nôtres. Nous entendons aujourd'hui faire face à nos responsabilités. Tout ce débat a pour toile de fond le désengagement financier de l'État, cela a été dit, notamment par exemple le fait que nous assumons seuls le tramway et que l'État nous doit encore, mais Mme LAGARDE n'est pas là comme d'habitude, 300 millions d'euros.

Je vous remercie.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci.

Le dernier intervenant, avant de donner la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE, est M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je suis tout de même assez atterré et désespéré d'écouter des gens d'expérience raisonnables comme Yves POZZO di BORGIO et Jean-François LEGARET ne pas faire le calcul que tous les financiers font.

Lorsque le Maire de Paris a dit dans la première mandature qu'il ne toucherait pas les taux de la fiscalité locale, pendant toute la mandature, il a tenu parole.

Cela signifie que les chiffres qui sont actuellement sur la table représentent une augmentation des taux de fiscalité de deux années sur 13. Cela représente en moyenne, et tous les financiers le calculent comme cela, 1,3 % par an.

Je vous entends parler de coup de massue fiscale, vous Monsieur LEGARET, qui avez pris la relève des finances de la Ville alors que Jean TIBÉRI venait d'augmenter de 40 % les impôts, de 1995 à 1997, dont toute votre action a été ensuite de calmer le jeu.

Ne dites pas non, vous êtes venu pour cela.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est faux !

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Le coup de massue fiscal, ce qui est excessif est insignifiant.

Nous sommes sur un sujet selon lequel soit on donne crédit au Maire de respecter dans la seconde mandature la même parole qu'il a tenue pour la première.

Il y aura donc deux augmentations sur 13 annuités budgétaires, 1,3 %. C'est cela, le coup de massue ? Ridicule !

Deuxième question : au fil de nos séances, commissions des finances comme séances publiques, j'observe que vous changez d'angles d'attaque du budget de la Ville.

Il y a trois mois, vous avez parlé du fonctionnement. Il fallait faire des économies. Quand vous êtes ici au Conseil de Paris, il faut faire des économies. Quand vous êtes dans les arrondissements, il faut dépenser, il faut avoir des personnels de propreté, des équipements d'animation sociale, culturelle et autres. Double langage.

Vous avez lâché un petit peu prise sur ces économies de fonctionnement. Vous êtes passés sur l'investissement il y a deux mois. Vous avez dit, concernant l'investissement, que les chiffres de la Ville ne sont pas vrais. Ce ne sont pas de vrais investissements.

La preuve est faite et les Parisiens se sont exprimés par un vote récemment. Il se passe des choses dans Paris. Paris est une Ville qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement et qui a relancé l'investissement.

De votre temps, la Ville était déjà riche peut-être, mais que faisiez-vous de cette richesse sans investir ? C'est cela la critique monumentale qui vous a fait perdre en 2001, vous le savez très bien.

Troisièmement, personne n'en parle, l'emprunt, je fais le pari que l'on en reparlera dans les temps qui viennent. C'est naturellement une variable. Lorsque l'on veut mettre en œuvre son programme, lorsque l'on a des priorités sectorielles, il faut de l'argent pour les financer.

On en arrive à la fiscalité et ce coup de massue de 1,3 % par an.

M. ALPHAND, vous me faites toujours plaisir en commission des finances quand vous posez des problèmes de méthode. La totalité des Maires de France ou des associations d'élus locaux hurlent actuellement contre la réforme des finances locales. Vous êtes sourds ?

Vous n'entendez pas ce qui se passe ?

J'ai confiance dans le Maire de Paris pour tenir ses engagements, tenir ses finances et je suis fier que l'on engage l'exécution de nos programmes, nos priorités parce que le Maire de Paris a eu le courage de faire voter par les Parisiens les modalités majeures de ce qu'il faisait.

J'ai confiance qu'on le fasse. N'oubliez pas toutes vos erreurs par le passé. Décidément, vous avez du mal à comprendre que vous ne tenez plus les finances de la Ville.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Merci, Jacques BRAVO.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Madame la Maire.

Après les très brillantes interventions, notamment du Président BROSSAT et de Jacques BRAVO, je ne sais pas si je vais avoir beaucoup à dire.

Nous avons débattu de ce sujet, vous le savez, à de nombreuses reprises en octobre d'abord, lors du débat d'orientation budgétaire, ensuite lors du débat budgétaire de décembre. Nous y revenons aujourd'hui.

J'insiste, la délibération qui vous est soumise n'est que la traduction juridique mot pour mot de ce que nous avons annoncé, et même d'ailleurs de ce que nous avons annoncé aux Parisiens durant la campagne électorale, c'est-à-dire deux augmentations modérées des impôts directs la première et la seconde année de la mandature, puis une fixité des taux jusqu'en 2014 et, nonobstant le scepticisme de M. LEGARET, je confirme que les taux des impôts directs locaux ne changeront pas jusqu'en 2014.

C'est vous dire combien nous sommes attachés à la transparence et à la loyauté démocratique. Vous me permettrez, puisque ce débat n'est que la répétition des débats précédents, de m'en tenir à l'essentiel : pourquoi ces mesures fiscales ? Quelle est leur portée ? Comment gérerons-nous ces recettes ?

Pourquoi ? Tout simplement parce que ces recettes sont indispensables au financement de nos priorités.

Priorité du budget de fonctionnement, la solidarité sociale sous toutes ces formes, les écoles, la propreté, la culture, etc. Priorité du budget d'investissement aussi, puisque, pour alimenter le budget d'investissement, il ne faut jamais l'oublier, c'est une variable fondamentale, nous devons dégager une épargne élevée : logement social, crèches, espaces verts, etc.

Je déplore une fois de plus la timidité de nos collègues de Droite, M. LEGARET et M. le Président LAMOUR qui n'est pas là mais que j'interpelle volontiers...

Excusez moi Monsieur le Ministre, je ne vous avais pas vu.

Quelles sont celles de nos priorités dont vous voulez diminuer les crédits ? Les personnes âgées ? L'aide sociale à l'enfance ? Le logement social ? Vous ne le dites jamais.

Prenez garde. Se contenter de paroles très générales et donc très faciles dans ce domaine, c'est prendre le risque de ne pas être pris au sérieux.

Quelle est la portée exacte de ces mesures ?

Contrairement à ce que nous a dit M. LEGARET dans un quotidien de ce matin, il n'y a ici aucun débat tronqué ni truqué, il n'y a nulle surprise.

Le produit fiscal attendu de ces augmentations figure en toutes lettres dans le budget que vous avez voté en décembre.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On ne l'a pas voté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Que le Conseil a voté, vous avez raison de souligner cet excès de langage.

Il est d'environ 170 millions d'euros, soit la moitié du produit des augmentations de 2009 puisqu'en 2009, vous vous en souvenez, nous avons créé une taxe foncière départementale.

Je voudrais relever au passage un certain nombre d'approximations de l'Opposition parce que je pense que la matière budgétaire, comme toutes les matières sérieuses, ne supporte pas l'approximation.

Je ne sais pas où M. LEGARET a observé ce qu'il nous explique ce matin dans cet article que j'ai longuement médité, une augmentation de la taxe de balayage sur les dernières années.

Ni en 2009 ni en 2010 nous n'avons fait varier cette taxe.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On ne l'augmente que tous les cinq ans.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Lisez les documents budgétaires, le produit de cet impôt est rigoureusement le même que l'an dernier, 70 millions d'euros.

D'ailleurs, autre erreur ou approximation pour rester courtois, si l'on regarde l'ensemble...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous ne pouvez l'augmenter que tous les cinq ans. Il ne faut pas me raconter d'histoires.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - C'est inexact, le système juridique a changé, je vous l'expliquerai à la prochaine commission des finances.

Si l'on regarde l'ensemble des autres impôts, tout ce qui n'est pas impôts directs locaux, tout ce qui n'est pas droits immobiliers, le produit attendu pour 2010 est de 254 millions d'euros contre 252 millions d'euros en 2009. Voilà un exemple original de ce que l'opposition appelle un matraquage fiscal sur les petits impôts.

Enfin, M. LEGARET nous a expliqué il y a un instant, ce qui m'a laissé pantois, que si les Parisiens sont les moins imposés des habitants des grandes villes françaises, c'est grâce à lui. Vous avez dit "grâce à nous" certes, mais cela voulait dire la même chose, puisque vous étiez adjoint aux Finances en 2000-2001.

Je suis admiratif devant cette pirouette rhétorique. Voyez-vous, Monsieur LEGARET, si après neuf ans d'une action aussi ambitieuse en fonctionnement comme en investissement, les impôts sont si modérés à Paris, on le doit, à mon avis, à la rigueur budgétaire de notre Municipalité, à celle de Bertrand DELANOË, à celle de Christian SAUTTER, et, si vous le permettez, un peu à la mienne.

Enfin, un point sur lequel je pense que notre Assemblée est unanime tous groupes confondus, je l'espère, lorsqu'on demande aux Parisiens des efforts accrus, il faut être encore plus rigoureux sur l'emploi des deniers publics. C'est une conviction profonde de la Municipalité parisienne, et souvenez-vous d'ailleurs de ce que je vous ai dit en décembre, M. LEGARET nous a parlé in abstracto de l'évolution des dépenses, je vais donner des chiffres. Les moyens de fonctionnement des services, ce que l'on appelle les charges à caractère général, n'augmentent pratiquement pas en 2010, + 0,2 % et l'ensemble du budget, je dis bien la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement confondus n'augmente que de 2 %. Voilà ce que M. POZZO di BORGIO appelle "la culture de la dépense", et ce que M. LEGARET appelle un "dérapiage".

Nous obtenons ces résultats étonnants et quasiment sans précédant parce que nous recherchons en permanence les économies et nous continuerons. Je vais répondre un mot à M. ALPHAND car je voudrais rester courtois, mais je trouve tout de même qu'un certain nombre d'affirmations sont surréalistes. Oui, Monsieur ALPHAND, oui mes chers collègues, comme je l'avais promis, j'ai demandé à la Direction des Finances de faire un travail très minutieux sur l'ensemble des crédits de communication, d'événementiel, et de réception sur les dix dernières années. Ce tableau dont M. ALPHAND s'est moqué tout à l'heure, que je tiens à disposition de chacun d'entre vous, qui comporte peut-être beaucoup d'entrées mais est néanmoins résumé dans une synthèse claire, a été l'objet d'un débat en commission mercredi dernier. Si ce débat n'a pas été satisfaisant parce que vous avez reçu les documents trop tard, je ne vois que des avantages, Monsieur le Président, à ce que nous reprenions ce sujet à la prochaine commission et même à la suivante et même à chaque réunion pendant 12 mois.

Que constatons-nous dans ce dossier très détaillé, rigoureux que je tiens à la disposition de tous et notamment de la presse. Entre 2000, la dernière année de la Municipalité de Droite, et 2009, dernière année accomplie en totalité sous la Municipalité de Gauche, ces crédits de communication, de réception et d'événementiel ont diminué de 26 % et même de 41 % si l'on raisonne à périmètre constant.

Voilà, Monsieur ALPHAND, des chiffres dont je comprends qu'ils ne vous satisfont pas, mais ils sont parfaitement incontestables et je pourrais en parler pendant des heures. Ce n'est qu'un exemple de notre souci de rigueur, mais il est ô combien symbolique.

Je conclus en deux mots, cette délibération n'est qu'un élément parmi d'autres de notre politique budgétaire, qui est fondée non pas seulement sur la fiscalité, qui n'est qu'un moyen, mais sur des priorités claires et ambitieuses de dépense, sur un sens aigu de l'économie, et un respect rigoureux des grands équilibres budgétaires sans lesquels on ne construit rien de durable et c'est ce que vous reconnaîtrez, je l'espère, en la votant. Merci.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 8).

2010, DF 9 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF 9 concernant la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Madame le Maire, après une augmentation de la taxe foncière, une augmentation de la taxe de habitation, voilà qu'on nous présente une nouvelle hausse, celle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, + 8 % pour l'année 2010. C'est le quotidien des Parisiens qui va à nouveau en faire les frais, que dire sinon que les taxes se multiplient mais ne se ressemblent pas. La seule dont on pourrait comprendre l'augmentation, c'est celle des déchets. Les autres ne sont que la conséquence de votre gestion de cigale.

Un effort accru dans le domaine de la propreté et de la gestion des déchets apparaît indispensable, c'est un enjeu environnemental autant qu'une nécessité pour le confort et le quotidien des Parisiens.

La situation est problématique, la population le voit bien à travers les allers-retours dans les arrondissements entre la gestion en régie et la gestion par le privé, la Ville peine à trouver la bonne solution.

Le baromètre de la propreté 2009 nous a été communiqué. Le résultat est plus que surprenant, selon votre propre enquête, on serait passé de : "que fait la mairie?" à "que font les usagers?". C'est bien commode, la mairie ne serait plus responsable de la malpropreté, ce serait la faute des Parisiens.

Le résultat est même encore plus avantageux pour vous, les Parisiens réclameraient un accroissement des campagnes de sensibilisation et de verbalisation précisément les tâches que vous avez transférées aux arrondissements dans votre soi-disant réforme de proximité.

Ainsi, s'il y a des problèmes de propreté, ce serait de la faute des Parisiens et la responsabilité des arrondissements. La mairie se dédouane à peu de frais. Bien entendu, il est important de travailler à des actions pédagogiques auprès de la population, notamment en ce qui concerne le tri sélectif qui peine à être intégré dans les comportements.

Cependant, si les rues sont sales, c'est parce que l'organisation de la gestion des déchets est défaillante. Si des poches de saleté demeurent alors qu'elles sont ciblées par les mairies d'arrondissement, c'est parce que celles-ci n'ont pas le moyen d'agir. Il ne s'agit pas de mettre en doute la bonne volonté de la Ville à résoudre la question de la malpropreté alors qu'elle vient d'entamer une réflexion sur la réorganisation des services. Mais l'Exécutif ne peut ainsi donner l'impression que les difficultés de gestion des déchets ne sont pas de son fait quand cela relève de ses compétences et qu'il entend augmenter la taxe de 8 %.

Je vous remercie.

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Anne LE STRAT au fauteuil de la présidence.*)

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Il me semble avoir deviné une confusion dans les propos de Mme GASNIER entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage. Le service public de la propreté est alimenté principalement par la taxe de balayage, alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme son nom l'indique, concerne l'enlèvement des déchets. C'est une petite précision de méthode.

Deuxièmement, il est vrai que les exigences environnementales croissantes, et non pas seulement de la part de nos concitoyens mais aussi de la part de la réglementation, et par ailleurs la complexité croissante des usages de la voirie ont beaucoup alourdi, c'est vrai, le coût de l'enlèvement des ordures ménagères et les charges qui en résultent. Je citerai par exemple le tout nouveau service de tri sélectif mis en place avec la R.A.T.P., qui a évidemment un coût. Troisièmement, je souligne que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas varié depuis 2000. Nous l'augmentons de 8 % comme nous le faisons pour les impôts directs locaux, nous le faisons passer de 5,75 % à 6,21 %, alors que dans l'ensemble de la France, le taux moyen est de 8,94 %. Donc, je répète le chiffre : 6,2 % à Paris et presque 9 % dans le reste de la France.

Bien entendu, je le dis et je souhaite que ce soit souligné : après cette hausse très minime, très raisonnable, ce taux restera inchangé lui aussi jusqu'en 2014.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 9).

2010, DF 36 - Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France et SFR).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 36 relatif à la signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci.

Ce projet de délibération vise effectivement à permettre à SFR, Bouygues et Orange d'installer un certain nombre d'antennes relais sur les territoires de la Ville de Paris. Est également annexée à cette délibération la charte de téléphonie mobile, qui était obsolète depuis maintenant quelques mois.

Ce projet de délibération, ce sont ces antennes qui nous avaient permis à l'époque, M. GAUDILLÈRE ne peut pas s'en rappeler car vous n'étiez pas adjoint à l'époque, mais en tout cas les trois adjoints qui avaient piloté à l'époque, c'est-à-dire l'adjoint aux Finances, l'adjoint à la santé et l'adjoint au développement durable, d'amener les opérateurs à la table des négociations, et de négocier cette première charte de la téléphonie mobile.

Aujourd'hui, cette convention est reconduite pour une année seulement. C'est une bonne chose, car nous étions un peu en dehors des clous, la charte étant arrivée à terme et cette convention d'occupation étant arrivée à terme, mais cela ne solutionne rien.

Alors, le Gouvernement a décidé d'entamer des expériences d'application du seuil de 0,6 volts par mètre dans certains secteurs de la Capitale, dont le 18^e et le 14^e arrondissement. C'est une bonne chose et nous sommes tous en attente de cette expérimentation.

Mais, dès aujourd'hui, ne faudrait-il pas commencer la concertation sur l'élaboration d'une nouvelle charte de la téléphonie mobile ? Nous ne pouvons pas attendre la délibération qui viendra dans un an, le dernier moment, pour rétablir une nouvelle charte. Je crois qu'un an est une bonne durée pour entamer une concertation sur ce sujet extrêmement difficile.

Ma première remarque sera donc qu'il est temps de lancer la concertation sur la charte de la téléphonie mobile.

Deuxièmement, le Maire de Paris, lors de ses vœux s'est engagé sur certains autres points par rapport à la téléphonie mobile. C'est plus un questionnaire de ma part : où en sommes-nous sur ces différents points ? Pour l'installation de micro antennes relais de proximité, je crois qu'une étude a été lancée et j'aimerais savoir où en est cette étude.

Il avait également choisi de privilégier la technologie filaire plutôt que le Wi-Fi, d'engager des actions de prévention concernant l'usage intensif du portable, et la création d'une entité de contrôle et de suivi éventuels préconisés par le jury de citoyens.

Autant de dossiers et de préconisations qui ont été lancés, dont nous ne voyons toujours pas la mise en œuvre.

Pour les élus Verts, nous avons bien compris que les lignes avaient bougé sur ce dossier. Enfin, nous étions bien seuls à alerter l'Assemblée il y a quelques années. Aujourd'hui, la Ville de Paris a vraiment pris conscience de la gravité que pouvait représenter ce dossier, mais il va falloir agir.

Agir, c'est-à-dire avoir une nouvelle charte de téléphonie mobile incluant un seuil à 0,6 volts par mètre et également mettre en œuvre ces différentes préconisations portées par le jury des citoyens et repris par le Maire de Paris.

Tel était le sens de mon intervention.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur ALPHAND, vous avez demandé la parole sur ce projet de délibération ?

M. David ALPHAND. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

A la suite de notre collègue "Vert", je voudrais effectivement évoquer trois séries de questionnements, à propos de ce projet de délibération qui concerne un domaine particulièrement sensible aux Parisiennes et aux Parisiens, puisque chacun sait ici qu'un certain nombre d'associations, de collectifs, de comités, un peu partout dans nos arrondissements, se sont mobilisés, créés et se sont sentis concernés par les dangers éventuels que peuvent faire courir les opérateurs de téléphonie mobile qui implantent des antennes un peu partout dans Paris. Il y a effectivement un nombre de sites - c'est rappelé dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération - importants qui accueillent le matériel des trois opérateurs en question.

Les trois questionnements, que voudrait mettre en avant le groupe U.M.P.P.A. ce soir, sont d'ordre financier, environnementaux et de sécurité sanitaire. Je voudrais également revenir sur quelques enjeux strictement locaux.

Tout d'abord les enjeux financiers. Il est rappelé dans l'exposé des motifs que la prorogation des trois conventions cadre porte sur une enveloppe budgétaire de 2,15 millions d'euros.

Cependant, on peut penser, du fait de la prorogation d'un an, que le système de mise en concurrence aurait peut-être pu permettre à la Ville de recueillir encore un peu plus de ressources, concernant cette renégociation des conventions cadres. On peut regretter effectivement qu'on soit contraint à finalement ne pas faire jouer le principe de concurrence.

Deuxième questionnement, il s'agit des enjeux environnementaux et de sécurité sanitaire, puisque l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail recommande, concernant ces questions, de rechercher les quelques points du territoire où les niveaux d'onde de radiofréquence sont nettement plus élevés que la moyenne, de les cartographier et de proposer une procédure pour réduire ces niveaux.

Cette démarche, propose l'agence, devrait s'inscrire dans une logique environnementale, où, dès lors qu'une exposition peut être réduite, elle doit être envisagée. Nous souhaiterions demander à l'Exécutif parisien ce qu'il en est à Paris dans le cadre de cette prorogation d'un an pour les trois opérateurs.

Puis, dernière série de considérations, ce sont les enjeux locaux. Ce projet de délibération reste un peu flou concernant les deux arrondissements qui seront retenus. On peut lire notamment, je cite : "des expérimentations de réduction d'exposition aux champs électromagnétiques doivent être réalisées au niveau national et dans deux arrondissements de Paris au cours du deuxième trimestre 2010". Mais quels seront ces deux arrondissements ? Ont-ils déjà été choisis ? Et si oui, sur quels critères ? Ou quels critères, en tout cas, seront-ils retenus pour procéder à ce choix ?

Merci par avance de bien vouloir répondre à cet ensemble de questions. Moyennant les réserves que je viens d'évoquer, nous nous prononcerons favorablement sur ce texte.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE pour la réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a d'abord, je pense que chacun l'aura compris, un objet juridique qui est très simple : il s'agit de prolonger le cadre juridique dans lequel sont installées les antennes de radiotéléphonie dans Paris. Ce cadre juridique, cette convention est arrivée à échéance, après une première prolongation, au début de l'année 2010.

Pourquoi souhaitons-nous la prolongation ? C'est extrêmement simple. C'est parce que, comme le dit d'ailleurs très bien l'exposé des motifs, d'une part, l'année 2010 verra des expérimentations de réduction de l'exposition au champ électromagnétique. Je crois que nous nous réjouissons tous de ces expérimentations, puisque beaucoup de Parisiens les ont demandées. D'autre part, un certain nombre de propositions doivent émaner de groupes de travail et de concertation dans l'année 2010.

Il nous a donc semblé plus simple que dans l'attente du résultat des propositions et des expérimentations, la convention soit purement et simplement prolongée.

Pour répondre à M. ALPHAND, je dirai que les deux arrondissements qui ont été retenus pour l'expérimentation sont les 14e et 15e arrondissements. L'expérimentation doit se terminer à la fin de 2010.

Je crois n'avoir rien oublié dans les questions posées. Je n'ai pas d'autres éléments d'information à apporter. Je souligne qu'il s'agit simplement d'une délibération d'attente que l'ensemble du dispositif d'expérimentation et de concertation ait atteint les objectifs que tous nous attendons. Quand je dis tous, je crois que sur cette affaire il y a un large consensus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (DF 36).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la vente du 51, avenue Simon-Bolivar.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à la vente du 51, avenue Simon-Bolivar.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur le projet de vente du 51, avenue Simon-Bolivar. Cet immeuble situé dans le 19e arrondissement appartient aujourd'hui à la Ville de Paris. Il a toutes les caractéristiques d'une salle de spectacle vivant : six mètres sous plafond au rez-de-chaussée, peu de voisinage mitoyen, de nombreuses issues, bref, c'est un bâtiment qui pourrait être utilisé pour être une salle de spectacle.

Or, nous avons appris que la Ville de Paris envisageait de vendre ce bâtiment. Nous le regrettons parce qu'il y a aujourd'hui, un projet qui avait été présenté, de musiques improvisées et musiques actuelles, un projet qui permettrait que ce lieu soit un lieu consacré au jazz. Évidemment, le projet de vente de ce lieu par la Ville de Paris remettrait en cause ce projet qui aurait l'occasion de pouvoir être abrité là.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que la Ville de Paris renonce au projet de vente de l'immeuble du 51, avenue Simon-Bolivar dans le 19e afin de le louer au M.I.M.A., centre de musiques improvisées et musiques actuelles dans le but d'en faire un établissement culturel.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GAUDILLÈRE pour la réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, vous savez que cet immeuble a abrité jusqu'à une période récente les sections locales de la voirie et de l'architecture du 19e arrondissement qui depuis, ont été relogées quai de Seine, et c'est alors que nous avons, depuis 2008, étudié toute une série de projets destinés à les remplacer.

Je citerai au passage le Tribunal d'Instance, un incubateur d'entreprises, un pôle d'attraction dans le secteur de l'édition, un show-room de prêt-à-porter et même une maison de production cinématographique.

Il s'est avéré, compte tenu des caractéristiques très particulières de cet immeuble, que chacun de ces projets était assez peu opérationnel et assez coûteux.

Par conséquent, la décision a été prise, après un arbitrage du Maire, de vendre cet immeuble, mais de le faire par un appel à candidatures qui permettra de privilégier à la fois les projets de valorisation architecturale d'un immeuble protégé au titre du P.L.U. et par ailleurs, de recueillir une recette à la hauteur de la valeur estimée par les services des Domaines.

C'est une décision sur laquelle nous ne souhaitons pas revenir et d'ailleurs, je ne suis pas sûr que la proposition faite par M. le Président BROSSAT ne se heurterait pas aux mêmes obstacles que la liste que je viens de citer.

Soit M. le Président BROSSAT retire son vœu, soit je serai contraint de donner un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, retirez-vous votre vœu ?

M. Ian BROSSAT. - Nous le maintenons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Ce vœu est relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Tout à l'heure, Jean-François LEGARET rappelait les différentes taxes qui ont augmenté - balayage, taxe de séjour et autres - et là, nous vous offrons, Monsieur le Maire, une opportunité unique d'envoyer un signal au monde des commerçants et des artisans parisiens.

En effet, comme vous le savez, la loi de modernisation de l'économie votée en août 2008 comporte un volet taxation des enseignes avec la nouvelle taxe locale sur la publicité applicable depuis 2009.

L'un des buts de cette loi était de lutter contre la pollution visuelle et parmi les critères, elle tient compte de la superficie des enseignes et des supports publicitaires visibles sur la voie publique.

Considérant que cette taxe unique instaurée par la loi remplace trois autres taxes sur la publicité précédemment existantes ;

Celle qui frappait les affiches, les réclames et enseignes lumineuses ;

Celle qui taxait également les emplacements publicitaires et les véhicules publicitaires ;

Et sachant que cette tarification s'applique par mètre carré et par an en fonction de la superficie utile, et que les enseignes publicitaires de moins de 7 mètres carrés sont exemptées de cette taxe ;

Considérant le Code général des collectivités locales qui prévoit que la Ville peut procéder à des exonérations concernant particulièrement les surfaces de moins de 12 mètres carrés, nous formulons le vœu, le groupe U.M.P., et je pense que ce serait un signal fort par les temps difficiles, que la Ville de Paris, comme la loi le permet, procède à une réfaction de 50 % sur le montant de la taxe sur la publicité extérieure qui porterait sur les enseignes dont la somme des superficies se situent entre 7 et 12 mètres carrés.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Bernard GAUDILLÈRE pour la réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je rappelle d'abord que le Conseil de Paris a déjà délibéré sur cette question les 20 et 21 octobre 2008, c'est-à-dire alors que la loi du 4 août 2008 avait déjà été votée par le Parlement, promulguée, et était applicable.

Il y a donc eu à ce moment-là une réflexion approfondie qui a conduit la Municipalité et le Conseil de Paris à assujettir l'ensemble des enseignes à la taxe locale sur la publicité extérieure.

En matière fiscale, il faut se rattacher à un certain nombre de principes. Le premier est qu'on ne peut pas décider de quelque chose et en changer tout de suite après.

Le deuxième principe est qu'avant de changer un dispositif fiscal, il faut tout de même le voir s'appliquer pendant un certain temps.

Or, cette nouvelle taxe ne s'est appliquée pour l'instant que durant l'année 2009 ; elle va s'appliquer durant l'année 2010, et lorsque nous en aurons observé les effets, nous pourrions à nouveau réfléchir, d'ailleurs avec Mme KUSTER et tous les élus qui s'associeront à notre réflexion et le cas échéant, revenir sur cette question en Conseil de Paris.

Pour l'heure, je pense qu'il faut laisser ce dispositif s'appliquer pendant un certain temps.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DA 5 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DA 5, relatif la signature d'une convention pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs, sur lequel l'amendement n° 19 a été déposé par l'Exécutif.

Comme c'est un amendement technique, je remplace Mme MONTACIÉ, qui devait le présenter, et je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DA 5).

2010, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôte Qualité Paris".
2010, DDEE 117 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la charte Hôte Qualité Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission. Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DDEE 110 relatif à la signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "haute qualité Paris" et DDEE 117 concernant la signature de cette charte.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous avez en effet raison de traiter conjointement ces deux projets de délibération qui traitent d'un sujet d'ailleurs important : les chambres d'hôtes à Paris.

On le sait, au niveau hôtelier, nous manquons à l'heure actuelle de 7.000 chambres et les chambres d'hôtes peuvent être une solution.

Néanmoins, la manière dont la politique est menée dans ce domaine me semble pour le moins opaque.

Monsieur BROS, j'ai été amenée trois ans de suite, je dis bien trois ans de suite, à vous interpellier sur la politique que vous menez dans cette direction et sur les choix que vous avez effectués.

A nouveau, je constate qu'une association "Les Parisiens associés" est pour le moins privilégiée puisque c'est la seule qui bénéficie d'une subvention concernant les chambres d'hôtes avec le label "haute qualité de Paris".

Ce n'est pas moins de 187.000 euros de subvention qui ont été accordés à cette association pour ses actions afin de développer les chambres d'hôtes à Paris.

Est-ce bien raisonnable, Monsieur BROS, de concentrer sur une seule association une telle somme ? Est-ce que ce n'est pas aussi aux structures privées de se prendre en main ? L'Office du Tourisme - que vous connaissez bien puisque nous y siégeons ensemble, mais vous en êtes aussi le président en tant qu'adjoint au maire en charge de ce dossier - a un rôle à jouer et je pense, d'ailleurs, que les directions de la Ville, normalement en matière économique, sont là également pour aider.

Mon inquiétude est : où va l'argent ? Est-ce vraiment au bon endroit et pour quoi faire ? Où est l'efficacité de l'euro investi ?

Je voudrais rappeler que :

- en juin 2009, nous avons donné à cette association 23.000 euros ;

- en novembre 2008 : 17.500 ;

- en février 2007, nous accordions le transfert de droit d'usage de la marque "Hôte Qualité de Paris" et du site, toujours à la même association ;

- en avril 2006 : 30.000 euros ;

- en avril 2005 : 90.000 euros

- et en 2003 : 27.000 euros.

Tout cela, à mon avis, n'est pas raisonnable. Si l'on va sur le site "Hôte Qualité de Paris", nous trouvons 131 offres de chambres. Je ne crois pas que, vu les montants annoncés, cela soit satisfaisant. Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle à ce sujet. Je ne vous dis pas d'ailleurs, Monsieur BROS, que je n'irai pas plus loin dans la recherche, car, une fois encore, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu la possibilité de travailler avec d'autres structures. Si vous avez choisi celle-là, pouvez-vous nous dire pourquoi et surtout est-ce que vous avez l'intention de poursuivre cette politique de subvention, quand on connaît les difficultés que rencontre à l'heure actuelle le monde du tourisme ? Dois-je rappeler que la taxe de séjour ne cesse d'augmenter ? Dois-je par ailleurs rappeler également que la taxe de séjour n'est jamais réinvestie là où elle devrait, c'est-à-dire dans le monde du tourisme ?

Dois-je vous rappeler, enfin, Monsieur BROS, que nous sommes encore et toujours dans l'attente des Etats généraux du tourisme, d'une remise à plat de la politique du tourisme à Paris ? Sur ce sujet, car je pense qu'il y a un réel besoin, je ne suis pas sûre que vous ayez choisi les bons moyens, mais peut-être que vous arriverez à me convaincre puisque cela fait trois ans que je vous pose les mêmes questions et que cela fait trois ans que vous me répondez à côté.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame KUSTER.

Pour être plus précis, dans la lignée de mon collègue chargé du budget, Bernard GAUDILLÈRE, faudrait-il que vous ayez eu les dossiers parce que, là, les bras m'en tombent !

Il y a bien une subvention aujourd'hui dans trois délibérations me concernant. Il y a bien une subvention mais il s'agit de "Parisiens d'un jour, Parisiens toujours", il ne s'agit pas du tout des "Parisiens associés". Cette délibération, elle, n'appelle pas de subvention. Il s'agit ici d'une délibération technique où on a modifié la charte "Hôte Qualité de Paris". Ceux qui ont en charge, avec les professionnels, cette charte "Hôte Qualité de Paris", c'est l'association "les Parisiens associés".

Dans les deux projets de délibération DDEE 110 et 117, il y a zéro centime d'euro de subvention.

Par contre, en même temps, je dois le dire, effectivement, il y a une subvention attribuée à l'association "Parisiens d'un jour, Parisiens toujours". Là, il ne s'agit pas du tout de chambres d'hôtes, il s'agit de tourisme interactif et participatif, une association bien connue qui fait découvrir le Paris méconnu, qui travaille depuis de nombreuses années et à qui nous allouons une subvention de 30.000 euros.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Madame KUSTER, regardez votre dossier, je suis navré ! Je comprends l'envie que vous ayez de dire que, etc., etc., je comprends, mais en même temps, regardez le dossier ! Les deux délibérations concernant "les Parisiens associés" et "Hôte Qualité de Paris", la charte, ne font pas appel à des subventions. La subvention de 30.000 euros est pour "Parisiens d'un jour, Parisiens toujours".

C'est tout, cher Christian SAUTTER, Monsieur le Maire, ce que j'avais à répondre.

Madame KUSTER, regardez vos dossiers, je sais que vous êtes très impliquée dans la défense des hôteliers, mais en même temps, je vous ai déjà dit que les chambres d'hôtes à Paris, dont nous faisons la promotion, répondent à une demande de clientèle particulière, venant notamment du Nord de l'Europe - je pense à la Finlande, à la Norvège, à la Suède -, qui, de toute façon, n'irait pas dans les hôtels. Donc vos amis hôteliers, qui sont aussi les miens, je vous rassure, je les reçois régulièrement, je leur ai expliqué en long, en large et en travers. Parfois, ils font semblant de ne pas comprendre que les chambres d'hôtes à Paris ne font pas de la concurrence et si, aujourd'hui, l'activité économique ralentit, ce n'est pas les malheureuses... vous dites 130, moi je sais qu'il y en a 500, elles ne sont pas toutes répertoriées sur le site que vous consultez, mais en tout cas, ce ne sont pas les malheureuses 500 chambres d'hôtes par rapport aux 70.000 chambres d'hôtel qui impactent sur ce marché.

Voilà, merci, ce que j'avais à répondre !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

J'ai l'impression que vous voulez ajouter un mot, Madame KUSTER ? Mais pas trop long, vu l'heure !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Non, pas trop long.

C'est gentil de m'avoir entendue.

Deux choses, Monsieur BROS.

Un, le projet de délibération DDE 92 concernant la convention avec l'association "Parisiens d'un jour, Parisiens toujours", je n'en ai pas parlé. Le Président de séance a évoqué les deux autres : les projets de délibération DDEE 110 et 117.

Je rappelais, pour m'étonner à nouveau de la manière dont, en effet, à nouveau une autre association, celle dont j'ai parlé tout à l'heure, "les Parisiens associés", à nouveau bénéficiait d'une convention sans qu'il y ait eu de remise à plat du dossier. Et là, vous me parlez de mes amis hôteliers, ce n'était pas le but, j'ai expliqué qu'il y avait un vrai besoin de cette politique. Je constate simplement que, sur cette association qui à nouveau bénéficie d'une convention, vous ne m'avez pas répondu.

Je rappelais juste que, concernant le chiffrage des subventions, je n'ai pas dit qu'ils en touchaient aujourd'hui, je n'avais pas eu de réponse. Je n'ai toujours pas compris votre politique en ce sens.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'opposer les hôteliers aux chambres d'hôtes. Nous avons besoin de tout le monde. Néanmoins, vous manquez de précision dans votre explication. Vous me permettez donc de regarder de plus près ce qui se passe dans ce domaine.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Le débat de ce soir est sur le label "Hôte Qualité de Paris". Il n'est pas sur les subventions.

Si M. BROS veut avoir le dernier mot, je lui donne la parole pour une minute. Je sens que ce débat ne va pas s'interrompre ce soir.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, rapporteur. - C'est une délibération technique que nous avons reconduite pour cette association, que nous avons effectivement financée dans le passé. C'est bien normal qu'elle continue année après année le travail engagé.

Prenons rendez-vous, je vous expliquerai. Vous faites semblant de ne pas comprendre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Tout ceci va se terminer dans un dialogue républicain bilatéral.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 110).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 117).

Nous reprendrons nos travaux demain, à 9 heures. La séance est suspendue.

Bonsoir à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 29 mars 2010 à dix neuf heures cinquante cinq minutes, est reprise le mardi 30 mars 2010 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2010, DDEE 104 - DVD 92 - Foire du Trône 2010 : signature d'une convention avec la société VINCI PARK CGSt relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour la mise en service de navettes. Vœu déposé par le groupe "Les Verts".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons un projet de délibération DDEE 104 - DVD 92 relatif à la Foire du trône et à la signature d'une convention avec la société Vinci Park relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie autonome des transports parisiens, pour la mise en service de navettes, sur lequel le vœu référencé n° 20 dans le fascicule, a été déposé par le groupe "Les Verts".

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole pour la présentation du vœu n° 20 et Mme Lyne COHEN-SOLAL vous répondra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est une intervention sur le projet de délibération et je présenterai également le vœu par la même occasion. Madame la Maire, permettez-moi tout d'abord de regretter que cette délibération soit débattue uniquement en 2e Commission alors qu'elle relève également de la 3e Commission, celle des transports. Cela montre que c'est à travers le prisme économique qu'est abordé l'accès à la Foire du trône, et que la dimension déplacement est reléguée à un aspect secondaire.

Quant à la dimension environnementale, elle est quasiment absente alors que nous sommes pourtant sur un espace boisé classé. Comme vous le savez, la question de l'accès en transport en commun et plus largement au site de la pelouse de Reuilly est problématique. C'est pour cette raison que les élus de la majorité municipale ont travaillé ensemble pour que la Ville de Paris mette en place à partir de 2005 un service de navettes en lien avec la R.A.T.P., et depuis 2006 des parkings de rabattement à Bercy.

Quel bilan pouvons-nous tirer de cette expérience, qui a pour but d'inciter les visiteurs à utiliser les transports en commun pour se rendre sur le site de la pelouse de Reuilly, ou à utiliser les parkings de rabattement maintenant que nous avons un recul de quelques années. Sur ce dernier aspect, en 2006 vous annonciez un total de 3.900 véhicules ayant stationné dans les parcs de rabattement de Bercy, soit 17.500 visiteurs, ce qui représente 1 % des 1,5 millions de visiteurs annuels de la Foire. En 2007 et 2008, environ 3.200 à 3.300 véhicules ont stationné dans les parkings de rabattement ; en 2009, 3.700 véhicules. C'est un bilan d'une grande modestie.

La principale raison est que vous ouvrez des voies habituellement piétonnes en plein bois de Vincennes aux automobilistes, qui ont dès lors la possibilité de stationner gratuitement à proximité immédiate de la pelouse de Reuilly. C'est bien là le noeud du problème : comment faire en sorte que les visiteurs de la Foire du Trône aillent massivement stationner dans les parcs de rabattement et prennent une navette, si en même temps vous ouvrez des routes dans le bois et permettez ainsi de stationner au plus près de la pelouse ? De notre point de vue, il y a là une incohérence.

Par ailleurs, les piétons et autres usagers du bois doivent céder la place aux automobiles et se concentrer sur les berges du lac Daumesnil où de nombreux conflits d'usage naissent de la surfréquentation des lieux. Piétons, parents avec poussettes, personnes âgées, cyclistes, joggeurs, etc., doivent cohabiter sur un espace réduit pour faire place aux automobiles. Ainsi, chaque année, c'est le même constat : au lieu de respirer au bois de Vincennes, c'est à une véritable asphyxie qu'ont droit les usagers du bois.

Madame la Maire, vous connaissez la position des élus "Verts" sur ce dossier. C'est aux manifestations de s'adapter au bois de Vincennes, conformément à la charte d'aménagement durable du bois, initiée par le Maire de Paris et signée avec les communes riveraines du bois en 2003, et non l'inverse.

Cela suppose donc de garder les voies piétonnes du bois dans leur statut habituel, et conformément à la charte, de maîtriser l'impact des manifestations sur leur environnement.

Ceci vaut aussi pour l'opération "Paris respire" et c'est pourquoi nous avons déposé un autre vœu que nous examinerons tout à l'heure, afin que cette opération qui consiste à réserver aux piétons, aux cyclistes et aux rollers une portion de la route de ceinture du lac Daumesnil les dimanches et jours fériés ne soit pas suspendue comme jusqu'à présent.

Nous regrettons également que vous n'ayez pas inscrit au budget d'investissement de 2010 l'aménagement de la route de la Croix rouge et de la route du Bac en voies forestières. Les élus "Verts" avaient, par le biais d'un amendement, fait inscrire cet investissement dès le budget 2007. Les crédits de paiement étaient inscrits au projet de budget 2010.

Il s'agissait, conformément à la charte d'aménagement durable du bois, de transformer des voies piétonnes en véritables allées forestières et d'offrir un parcours sécurisé pour piétons et cyclistes depuis Paris vers le cœur du bois. Hélas, 1.000 fois hélas, ce projet a été purement et simplement rayé d'un trait de plume du budget 2010, et je regrette aussi qu'il n'ait pas été plus défendu plus que cela par la mairie du 12e.

Dès lors, où est l'ambition écologique ?

Où est l'écologie de l'action que vous vantez pour Paris ?

Pour l'instant, nous restons sur notre faim.

Je vous invite, Madame la Maire, à tenter, en période de Foire du Trône de rallier à vélo la porte de Reuilly au carrefour de la conservation qui ouvre la voie à l'accès au cœur du bois de Vincennes. Accéder au cœur du bois à pied ou à vélo relève d'un vrai parcours du combattant. Notre rôle d'élus consiste à inciter les Parisiens et les Franciliens à se rendre dans les bois le week-end en transport en commun, à pied ou à vélo en leur donnant les moyens de le faire. Ce n'est pas le cas en période de Foire du Trône.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous avez presque épuisé votre temps de parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je conclus. Nous reviendrons sur ce projet dans le cadre du débat budgétaire.

Ouvrir des voies piétonnes à la circulation en plein bois de Vincennes, c'est ouvrir une trame grise en quelque sorte dans un espace vert classé. C'est pourquoi nous déposons un vœu pour que les voies piétonnes du bois de Vincennes le demeurent toute l'année.

Madame la Maire, les Parisiens ont largement réitéré leur souhait d'un développement soutenable et d'un aménagement écologique du territoire de notre région lors des dernières élections. Nous invitons à entendre ce message et à en tenir compte. Nous souhaitons vivement que se concrétise une autre ambition pour le bois de Vincennes, poumon vert au cœur de la zone dense de l'agglomération, et nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Oui, Monsieur Christophe NAJDOVSKI, nous avons l'habitude de débattre de ce sujet Conseil de Paris après Conseil de Paris, et je salue votre constance. Je salue aussi ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que les activités doivent se plier à la Ville et nous le faisons de manière constante avec la Foire du Trône, vous le savez.

Néanmoins, les activités doivent pouvoir se tenir et ce que vous proposez est de nature à étouffer la Foire du Trône surtout au moment où un équipement écologique de première importance, le tramway, est en train d'être installé sur les boulevards des Maréchaux qui longent la Foire du Trône. L'année est encore plus malvenue pour nous demander de revenir à un "Paris respire" que vous souhaitez.

C'est à la demande de la Préfecture de police que nous avons fait en sorte que ces voies habituellement piétonnes soient ouvertes pendant la Foire du Trône, ce qui permet à des véhicules d'urgence d'accéder à cette pelouse et aux forains d'accéder à leurs caravanes sinon la Foire du Trône ne pourrait pas se tenir dans de bonnes conditions.

Annick LEPETIT vous répondra plus longuement sur les investissements que me vous demandez à la 3e Commission, mais vous le voyez, je suis moi aussi constante dans la réponse que je fais à votre vœu et sur la position que nous prenons pour défendre cette délibération.

Cette manifestation majeure pour Paris et pour le monde forain doit se tenir dans de bonnes conditions, c'est pourquoi je regrette de devoir donner un avis défavorable à votre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 104 - DVD 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 104 - DVD 192.

Nous examinons...

(Protestations dans les tribunes).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Certains sont en forme dès le matin... Je propose une suspension de séance de cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures huit minutes, est reprise à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

(Protestations dans les tribunes).

On peut peut-être demander que ceux qui ont encore des choses à dire se lèvent, cela nous permettra de poursuivre les travaux de cette Assemblée démocratique, sans intimidation parce que nous ne travaillons pas sous le contrôle et sous la pression de qui que ce soit ici.

Nous sommes des femmes et des hommes libres.

Je demande une nouvelle suspension de séance en attendant que la tribune soit évacuée. Je crains que nous n'ayons pas la possibilité de travailler sereinement.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures douze minutes, est reprise à neuf heures quatorze minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous reprenons, dans le calme et la sérénité, s'il vous plaît. Chacun retrouve sa place.

2010, DDEE 105 - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 105 relatif au lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e), sur lequel l'amendement n° 21 a été déposé par l'Exécutif et le vœu référencé n° 22 dans le fascicule, par le groupe Centre et Indépendants.

Madame Roxane DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Il nous est demandé d'approuver le lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées.

Au cours de la même période existent à Paris cinq marchés de Noël autorisés par la Ville, dont deux importants sur des lieux de prestige également, un au Trocadéro avec une centaine de chalets et d'animations, l'autre boulevard Saint-Germain.

Ces différents marchés, Madame la Maire, vont-ils être désormais mis en appel à concurrence ? Les animations importantes précaires telles que les foires aux antiquaires de la Bastille, du Trocadéro, du quai Branly ou encore l'organisation des Arts sous structures en octobre et novembre aux Champs-Élysées, comportant plusieurs centaines d'exposants et de commerçants, vont-elles elles aussi désormais faire l'objet d'un appel à la concurrence ?

Marcel CAMPION a écrit à chaque conseillère et chaque conseiller de Paris pour mettre en exergue ces investissements pour l'opération "Marché de Noël", dont il est l'initiateur.

Lors d'une rencontre à la Foire du Trône en mai 2008, M. CAMPION a exposé au Maire de Paris l'idée de réaliser un beau et vrai marché de Noël à Paris et a effectué les investissements nécessaires à ce projet ambitieux.

Pour les chalets, les fournitures E.D.F. et décors, plus d'1,2 million d'euros furent investis avec financement bancaire jusqu'en 2012, dont 820.000 euros prêtés par la B.R.E.D.

Pour l'installation 2009, les redevances Ville de Paris et comité des Champs-Élysées, E.D.F. ainsi que le transport du site ont représenté plus de 900.000 euros.

Cet événement festif, familial, convivial, populaire, a recueilli un large succès auprès des Parisiens et des visiteurs de la capitale en 2008 et un succès encore plus large en 2009.

Les seules sculptures de glace ont attiré près de 100.000 visiteurs. La situation actuelle fait que cette opération, si elle a rapporté aux commerçants qui louent les chalets, est en déficit de plus de 200.000 euros sur les investissements.

M. CAMPION a un savoir-faire. Il symbolise l'âme du métier de forain. Il s'est lancé dans une initiative créative et créatrice d'emplois avec ce marché de Noël.

Indéniablement, et vous le reconnaissez dans le projet de délibération, cet événement participe depuis deux ans à l'animation et à la valorisation des Champs-Élysées.

Après avoir essuyé les plâtres, pris des risques d'entrepreneur, la Ville change aujourd'hui les règles. C'est pourquoi, dans le sens du vœu du groupe Centre et indépendants, il nous semble important que la Ville réorganise la concurrence en prenant en compte le rôle d'animation, la tradition et les investissements préalablement effectués.

Merci de votre attention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - L'artisanat forain, issu d'une longue tradition, se caractérise par ses spécificités saisonnières et contribue activement à l'animation et au rayonnement festif et culturel de la Ville de Paris.

En effet, 15 millions de visiteurs se sont ainsi pressés pour admirer le village de Noël situé sur les Champs-Élysées en 2009, soit une progression de trois millions par rapport à 2008.

La transparence de la vie économique et les procédures, le respect des règles de mise en concurrence, la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des candidats sont des exigences avec lesquelles on ne peut transiger.

En cela, Monsieur le Maire, les élus du groupe Centre et indépendants se montrent favorables à la substitution d'un régime de marché public en procédure adaptée, respectueux du Code des marchés publics au régime souple actuel d'autorisation municipale.

Ainsi que l'avait demandé le maire du 8e arrondissement, M. LEBEL, en 2009, nous sommes en accord avec la volonté de respecter un cahier des charges, élaboré en association avec la mairie d'arrondissement et une forme de contrat, mieux à même de garantir la qualité des aménagements et le respect des volontés de la Ville.

Néanmoins, le changement du régime actuel serait susceptible d'engendrer une perte conséquente de revenus pour un grand nombre de forains.

Les derniers appels d'offres ont privilégié l'attribution des marchés à des candidats ayant proposé le plus fort taux de redevance. C'est le cas notamment du manège faisant face à la Tour Eiffel, dont l'appel d'offres a suscité 11 candidatures pour être finalement remporté par un candidat ayant proposé une redevance de 20 %, soit 12 % de plus que le taux habituellement perçu par la Ville.

La procédure de mise en concurrence risque donc de générer une surenchère dans les propositions des taux de redevance versés par les forains, ce qui ne manquera pas de se répercuter indéniablement sur le prix déjà substantiel du tour de manège pour les familles avec de jeunes enfants.

Aussi, les élus du groupe Centre et indépendants souhaitent que la Ville réalise au préalable une étude d'impact de la hausse de la redevance sur le prix des tickets de manège, demandent que la Ville réorganise la mise en concurrence en prenant en compte d'autres critères que le seul critère économique et la rentabilité, comme notamment le rôle d'animation et la tradition foraine.

Par ce vœu, nous exprimons également la volonté de voir la Ville favoriser les projets portés par les forains et les artisans de la fête plutôt que les initiatives d'hommes d'affaires mues par le profit.

Enfin, nous désirons que la Ville prenne en compte les investissements préalablement effectués par certains forains afin de ne pas obérer la liberté d'entreprendre et de ne pas pénaliser les initiatives créatives et créatrices d'emplois.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci pour cette déclaration pleine d'évolution de votre groupe.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Dès le matin, entendre de votre bouche de telles déclarations contre les hommes d'affaires qui font des profits, Madame, est savoureux.

Nous allons revenir aux manifestations sur les Champs-Élysées pour Noël et vous expliquer que ce projet de délibération DDEE 105 vient en réponse à un vœu qui a été déposé dans la séance des 14, 15 et 16 décembre dernier par Mme DOUVIN et M. LEBEL, maire du 8e arrondissement. Ce vœu que nous avons amendé et qui a été voté par l'ensemble de l'Assemblée demandait que l'on change la façon d'attribuer le marché de Noël et il disait : "L'Exécutif proposera donc l'an prochain une organisation différente avec un cahier des charges élaboré en association avec la mairie d'arrondissement et une forme de contrat mieux à même de garantir la qualité des aménagements sur les Champs-Élysées et le respect des volontés de la Ville".

Je pense que vous l'avez en mémoire, ce n'est pas vieux : cela date de décembre 2009. Nous appliquons donc les vœux adoptés par le Conseil de Paris. Il me semble que c'est pour notre délégation une obligation, et je dois dire qu'il est très facile de conclure que lorsque la Ville impose des contraintes extrêmement fortes, la loi l'oblige à passer par un appel d'offres, sinon la Ville fait faire par des particuliers ce qu'elle doit faire elle-même et naturellement, ce n'est pas défendable devant la loi, pas réglementaire.

Le vœu que vous avez donc déposé puis fait voter nous contraint à passer par cette procédure d'appel d'offres. Ainsi, la Ville pourra-t-elle décider et imposer les dispositifs pour les manifestations qui auront lieu sur les Champs-Élysées pour les fêtes de Noël.

Ce n'est en aucun cas un intérêt particulier ni une disposition particulière que nous défendons mais bien l'intérêt général de la Ville, qui doit décider de comment va se dérouler, va s'installer, va être composée cette manifestation dans un des plus prestigieux endroits de la Ville, pour ne pas dire le plus prestigieux.

Il convient donc de faire en sorte que ce marché de Noël se passe dans les meilleures conditions pour la Ville. Évidemment l'appel d'offres s'adressera à tous les particuliers, tous les entrepreneurs, comme vous disiez, Madame, qui sont susceptibles d'organiser cette manifestation.

Bien sûr, certains ont de l'avance par rapport aux autres, et nous regarderons de manière extrêmement précise comment l'animation, comment les métiers qui seront présentés sur les Champs-Élysées peuvent participer à l'animation de Noël sur les Champs-Élysées, habitude créée, comme vous l'avez dit, par les précédents marchés qui s'y sont déroulés.

Mais il n'était pas possible de fixer des contraintes extrêmement fortes de la Ville sans passer par cette procédure. Je vous rappelle si c'est nécessaire, les propos de M. François LEBEL qui se plaignait des désordres créés dans les jardins comme sur l'avenue des Champs-Élysées et demandait que la Ville y mette de l'ordre.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce projet de délibération.

Je dois dire, Madame, que vous mélangez beaucoup les genres : il n'est pas possible de confondre la façon dont on attribue un manège sur un espace vert devant la Tour Eiffel à la façon dont nous attribuerions le marché de Noël sur les Champs-Élysées : il n'y a aucune comparaison à faire là-dessus.

Alors évidemment, la tradition du marché de Noël a à voir avec le monde forain. Vous l'avez entendu tout à l'heure ; il n'est dans les habitudes de la Ville de Paris de contraindre ou de gêner le monde forain dans son développement. Je l'ai dit pour la Foire du Trône, vous le savez. Cette fête va ouvrir au début du mois d'avril et vous constaterez combien la Ville de Paris permet au monde forain de se développer sur la plus grande manifestation de France qui se déroule sur le pelouse de Reuilly pendant deux mois.

Il n'est donc en aucune façon question pour nous de gêner qui que ce soit ; il est simplement de notre mission de défendre au mieux les intérêts de la Ville, et je suis même étonnée, Madame DECORTE, que vous puissiez défendre à ce point des intérêts particuliers et les confondre avec ceux de la Ville. Pour des élus comme nous, c'est notre honneur d'avoir la force et le courage de défendre l'intérêt de la Ville toujours et sur tous les plans.

Je voulais simplement ajouter que l'amendement technique que nous avons déposé qualifie cette manifestation "Les villages de Noël". Merci beaucoup, et je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération important.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Deux explications de vote : Mme DECORTE pour l'U.M.P., sinon vous ne pouvez pas reprendre la parole. Je suis gentille : je vous dis que c'est en tant qu'explication de vote...

Mme Laurence DOUVIN. - Mme Roxane DECORTE a été mise en cause par Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Allez, Madame DECORTE, défendez-vous...

Mme Roxane DECORTE. - Je suis extrêmement étonnée de votre attaque, Madame COHEN-SOLAL, en disant que je défends un intérêt particulier plutôt que l'intérêt de la Ville.

C'est un peu la stratégie du coucou. Vous avez un entrepreneur qui, pendant deux ans, essuie les plâtres et vous avez quelqu'un qui se met à sa place. Cela arrive en politique, c'est courant, mais je pensais que la Ville pourrait mettre en face des garanties.

Voilà : on a quelqu'un qui essuie les plâtres, qui a pris des risques avec des investissements et la Ville change les règles. C'est tellement confortable quand on est élu, que l'on n'est pas chef d'entreprise, de dire : "Ah ! Non, un tel a fait tant d'investissements, on s'en fiche !" !

Et les emplois qui sont à la clef, qu'est-ce que vous en faites, Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame DECORTE, la Ville applique le droit et la loi, voilà !

M. VUILLERMOZ a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Ce n'est pas dans mon habitude, en tant que membre de l'Exécutif de faire une explication de vote, mais je voudrais dire simplement deux choses.

Dans la précédente mandature, en tant que président du groupe communiste, j'avais défendu les petits marchands car il me semblait qu'il y avait besoin dans cette ville d'avoir une animation qui soit l'écho de ceux qui l'ont faite dans le passé.

Je veux aussi continuer à défendre les forains car je pense qu'il y a là un métier, une corporation qui me semble intéressante et qui a toute sa place à Paris. Or, je ne suis pas sûr qu'ils soient tous en capacité de répondre à un tel cahier des charges, c'est d'ailleurs ce que constate pour ce qui concerne le manège en dessous de la Tour Eiffel.

Enfin, en ce qui concerne ce marché, évidemment, je crois qu'il est logique que l'on passe par une commission d'attribution.

Ceci dit, je souhaite quand même que soit pris en compte ce qui s'est passé avant, et je considère que les forains ne doivent pas être évincés.

C'est pourquoi mon groupe s'abstiendra.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je voudrais juste dire, et vraiment, je pense que Lyne l'a bien dit dans son intervention : nous sommes extrêmement attachés à l'activité des forains.

La discussion précédente sur la Foire du Trône l'a bien montré : nous sommes très attachés à la présence des forains dans ces différentes initiatives à Paris. Ils font partie de l'identité parisienne. Il n'est pas question pour nous de considérer que le travail qui a été fait, les investissements qui ont été réalisés, notamment pour ces chalets sur les Champs-Élysées qui ont très bien animé la période de Noël 2009, soient passés par pertes et profits.

Nous considérons que c'est un atout remarquable pour la Ville et je tiens, d'ici, de cette tribune, et au nom du Maire de Paris, à saluer le travail exceptionnel que font les forains.

Nous sommes dans un cadre juridique que nous devons appliquer si nous ne voulons pas fragiliser nos décisions, et c'est donc le sens des réponses apportées par l'Exécutif, mais je tenais, pour qu'il n'y ait absolument aucune ambiguïté, à redire à quel point ce que font les forains participe de la dynamique, de la vitalité, et aussi d'un esprit de Paris auquel nous sommes tous et toutes très attachés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 21 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 105 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DDEE 105).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux terrasses et étalages.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux terrasses et étalages.

Il nous est présenté par M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un vœu déposé par Pascal CHERKI et Hermano SANCHES.

La mairie du 14e note l'apport social et économique des cafés à la vie des quartiers, ce que nous constatons tous, mais cette dynamique, bien sûr, doit se faire dans le cadre d'un partage responsable de l'espace public, respectueux des différents usagers, notamment lorsque le flux de circulation piétonne est important. C'est ce que l'on constate, en l'occurrence, là, à Mouton-Duvernet mais c'est vrai dans beaucoup de nos quartiers parisiens.

Ce vœu, par conséquent, demande donc que le Conseil de Paris puisse souhaiter l'application effective des règlements concernant les terrasses et étalages, dans le but d'un partage serein et équilibré de l'espace public. C'est le premier point.

Deuxième point : notamment que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite soit vite renforcée quand c'est possible et quand c'est utile.

Ce vœu, je vous le propose.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur BARGETON.

Ce vœu déposé par le maire du 14e arrondissement, et je crois aussi voté par le Conseil d'arrondissement, est intéressant dans la mesure où nous sommes en train de réviser le règlement des terrasses. Les mairies d'arrondissement, bien sûr, y seront associées dès que possible et nous ferons tourner les premiers documents de travail auprès de tous.

Nous souhaitons intégrer dans cette révision du règlement une meilleure prise en compte des particularités locales et un meilleur partage de l'espace public.

Nous partageons le constat qu'il nous faut renforcer aussi les contrôles et les sanctions, mais vous savez que la Ville dispose de peu de moyens d'action et de contrôle dans ce domaine, et nous demandons d'ailleurs à nos collègues, qui sont aussi des législateurs, de nous y aider.

En ce qui concerne l'accessibilité des personnes en situation de handicap, les établissements sont dans l'obligation de se mettre en conformité avec la loi d'ici cinq ans. Les choses vont donc se faire au fur et à mesure et nous allons essayer de les accompagner dans cette tâche. Nous y travaillerons de concert avec ma collègue Véronique DUBARRY, nous en avons longuement parlé, et nous allons les encourager à se mettre si possible aux normes.

Voilà ce que je voulais vous dire et je donne un avis favorable à votre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 50).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternes-Lebon et Brochant-Batignolles.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternes-Lebon et Brochant-Batignolles.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu donc présenté par Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Hervé BENESSIANO, moi-même et les élus du groupe U.M.P.P.A. Nous avons deux marchés couverts dans le 17e, Ternes-Lebon et Brochant-Batignolles. Ces deux marchés sont dans une situation économique difficile. Le contexte l'est également d'ailleurs.

Des travaux de réhabilitation sont particulièrement nécessaires. Il y a eu, depuis 2009, une réflexion engagée par la Ville de Paris portant sur la rénovation des faux-plafonds et c'est tout à fait important pour ces deux marchés : le système d'éclairage ou la signalétique, qu'elle soit d'ailleurs intérieure ou extérieure des marchés, notamment pour le marché Ternes-Lebon, qui est un marché très enclavé.

Nous savons que, jusqu'à présent, aucun arbitrage technique n'a été rendu public à ce jour. Les commerçants des marchés souhaitent véritablement avoir maintenant des renseignements pour savoir quand ces travaux vont pouvoir avoir lieu, car ils en ont un besoin urgent.

Donc, ce que nous émettons comme vœu, c'est que le Maire de Paris s'engage à réunir sans tarder les commerçants de ces marchés avec les élus du 17e, afin de leur présenter les scénarios d'aménagements qui ont été étudiés par la Ville, la programmation qui a été retenue pour chacun de ces deux marchés, ainsi, bien sûr, que les impacts financiers qui en découlent.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais répondre à Mme DOUVIN que j'ai rencontré le 14 octobre dernier, en présence du service de la DDEE, Mme KUSTER afin d'échanger avec elle sur l'avenir des marchés couverts du 17e arrondissement, bien entendu comme pour tous les maires d'arrondissements où des marchés couverts se trouvent. Depuis, naturellement, les services ont travaillé avec les commerçants, trouvé un accord avec eux, notamment sur le marché Batignolles.

Les chiffrages sont encore en cours à la DPA à la suite des remarques qui ont été faites et des constats que nous avons effectués avec les services.

C'est la raison pour laquelle je propose, Madame DOUVIN, que Mme la Maire du 17e retire ce vœu, que vous présentez ensemble, et je vais demander à la direction de vous adresser une note plus complète.

Moi, je laisse à Mme KUSTER le soin d'organiser la réunion qu'elle évoque avec les services et les commerçants et elle me rendra, évidemment, la réponse qu'elle juge utile en temps utile. Je pense que les choses seraient plus simples comme cela.

Donc, je donne un avis défavorable à ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci de me demander si je le garde ou pas ! Bravo !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Ecoutez ! La prochaine fois...

Vous êtes très prompte, en général, pour nous dire que vous le maintenez, mais je vous reposerai la question pour ne pas blesser votre susceptibilité.

(*Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants*).

2010, DPA 6 - Approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e) afin de créer des bureaux pour des services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir. - Signature du marché.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 6 relatif à l'approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e), afin de créer des bureaux pour les services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre, et des dépôts de demande de permis de construire et de démolir, ainsi que la signature du marché.

M. ROGER s'est inscrit. Je lui donne la parole.

M. Vincent ROGER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette délibération relative à l'aménagement de la caserne Napoléon est l'expression par la majorité d'un quadruple mépris.

Mépris d'abord de la majorité vis-à-vis d'elle-même, tant durant la précédente mandature, que ce soit au Conseil de Paris ou au Conseil du 4e arrondissement, elle n'a cessé de militer pour la création, au sein de la caserne Napoléon, d'un établissement public du type espace sportif ou culturel et pour la rénovation des logements. J'ai bien évidemment à votre disposition le verbatim des responsables de la majorité à l'occasion du Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2006 et du Conseil de Paris des 25 et 26 septembre 2006. Je ne résiste pas à la tentation de citer le talentueux Christophe GIRARD qui, lors de ce Conseil d'arrondissement, expliquait : "Je prends ici l'engagement, pour une partie du lieu, je suis prêt à défendre un projet avec une dimension pédagogique, éducative et culturelle. Je pense à la possibilité d'avoir un conservatoire."

Mépris ensuite vis-à-vis de la concertation : comment pouvez-vous expliquer que cette délibération ne fut même pas examinée lors du dernier Conseil d'arrondissement ? Comment pouvez-vous admettre que le conseil de quartier ad hoc ne fut pas une seule fois consulté. Votre majorité se gargarise en permanence de la démocratie locale. Sur l'aménagement de la caserne Napoléon, il n'y a eu ni débat, ni consultation, ni concertation. De manière unilatérale, le Maire de Paris a décidé d'en faire des bureaux.

Mépris également vis-à-vis des finances publiques de la Ville : ce projet est extrêmement coûteux. Est-il nécessaire de faire autant de dépenses, au moment où la Ville doit faire face à des urgences, comme nous l'évoquions hier à propos du Plan départemental d'insertion ? A cela, s'ajoute que ce projet est peu rationnel, ce qui le rend d'autant plus onéreux. En effet, là où il y avait des bureaux, on va construire des logements et là où il y avait des logements, on va aménager des bureaux. C'est un défi à la logique, que l'Exécutif a décidé de relever, au détriment de la rationalité.

Mépris enfin vis-à-vis du monde étudiant : alors qu'une partie de votre majorité encourage des squats d'étudiants, dès qu'il y a la possibilité de créer des logements étudiants, votre majorité s'y refuse. J'avoue ne pas comprendre la fin de non-recevoir concernant ma proposition de faire du logement étudiants soit au sein de la caserne de Napoléon, soit, à défaut, quai des Célestins. La maire du 4e arrondissement m'a rétorqué qu'il ne pouvait y avoir un foyer de jeunes travailleurs mêlé à des logements étudiants. J'avoue ne pas comprendre l'argument, j'avoue surtout avoir une autre conception de la mixité sociale.

Fort de ce constat, du mépris répété de la majorité sur ce dossier et regrettant de ne pas avoir eu un véritable échange sur le sujet, le groupe U.M.P. votera contre cette délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je suis extrêmement surprise de votre intervention sur le fait que ce projet de délibération arriverait par hasard et sans concertation concernant les travaux prévus.

En effet, ce projet de délibération fait suite d'abord à une délibération qui a été présentée et votée dans cette Assemblée en septembre 2006, qui prévoyait effectivement que la caserne Napoléon était reprise par la Mairie de Paris. Cela fait partie des 10 casernes, propriétés de la Ville de Paris, dont l'usage a été rétrocédé à la Ville. La Ville a repris cette caserne pour faire un regroupement des services qui concernent la Direction de la Protection, la DPP. C'est la première délibération. Elle date de 2006.

Le deuxième vote, que nous avons eue dans cette Assemblée et qui montre que là aussi on ne part pas de rien, c'est le vœu que nous avons voté en juillet 2009 pour ce qui concerne la transformation du quai des Célestins en logements sociaux et en logements accueillant les personnes âgées et les jeunes travailleurs, et aussi la cuisine centrale de la mairie du 4e.

Donc, je ne vois pas comment vous pouvez parler de mépris. Je le dis bien, il y a eu déjà plusieurs délibérations qui ont porté sur ce projet.

Deuxième chose : vous dites que ce n'est pas rationnel. Je crois, au contraire, qu'il s'agit d'une rationalisation, puisque ce projet s'inscrit dans le cadre de notre schéma directeur des implantations administratives qui va permettre notamment de regrouper l'ensemble des services centraux de la DPP, aujourd'hui éclatée sur quatre sites.

Cette réorganisation va concerner une centaine d'agents de la DPP et va les rapprocher notamment des services déjà installés à la caserne Napoléon, à savoir la cellule de crise et la cellule de veille opérationnelle. On est tout à fait, au contraire, dans la rationalisation. Par ailleurs cela va concerner aussi des personnels de la DDATC qui sont aussi aujourd'hui sur deux sites et qui vont donc se retrouver restructurés.

Je ne vois pas en quoi vous pouvez considérer que cela n'est pas une rationalisation.

Enfin, je pourrais dire que le projet de logement social, qui est envisagé quai des Célestins me semble tout à fait en phase avec ce que nous souhaitons faire dans un arrondissement du Centre qui est effectivement très fortement démuné aujourd'hui en logements sociaux.

Voilà ce que je pouvais répondre pour vous inciter évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 6).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il s'agit d'un bureau de vote situé au siège de Peugeot, au 75, avenue de la Grande-Armée, dans le 16e arrondissement. Le moins que l'on puisse dire est qu'il ne paraît pas conforme à l'esprit républicain qu'un bureau de vote soit situé dans un local commercial, même si évidemment cela fait longtemps que ce bureau de vote est situé à cet endroit-là.

Il s'agirait donc pour être précisément conforme à l'esprit républicain qui nous tient à cœur de faire en sorte que soit révisée la carte des bureaux de vote du 16e arrondissement, afin que désormais, à partir du moment où l'on aura trouvé un autre lieu, il n'y ait plus de bureau de vote situé au siège de Peugeot.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Effectivement, il faut savoir que la Ville comporte 850 bureaux de vote et que, pour la très grande majorité de ces bureaux de vote, ils sont bien sûr installés dans des équipements publics.

Leur implantation répond à trois critères : un critère de proximité pour les électeurs, un critère d'adaptation des locaux, car il faut qu'ils se prêtent tout de même à la tenue des bureaux de vote, et un critère d'accessibilité.

En effet, depuis les élections municipales de 1977, la firme automobile Peugeot, située au 75, avenue de la Grande-Armée prêle gracieusement ses locaux pour l'accueil de trois bureaux de vote, soit environ 3.800 électeurs. Ces bureaux ont été implantés dans un souci de ne pas trop éloigner les électeurs de leur lieu de vote, et d'autre part de favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le secteur compris entre l'avenue de la Grande-Armée et l'avenue Foch, de l'Etoile à la porte Dauphine, comporte peu de locaux municipaux susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions les électeurs. Néanmoins, sur les six bureaux de vote du secteur, trois sont dans des bâtiments publics.

J'ajoute que l'aménagement de la salle de conférence de Peugeot, qui accueille les trois bureaux ne porte pas actuellement atteinte au principe de neutralité, c'est-à-dire qu'il n'est pas de nature à porter atteinte à la sincérité et à la liberté du vote.

Toutefois, comme vous, nous sommes évidemment attachés au principe républicain et nous souhaiterions que des locaux publics puissent accueillir ces bureaux. Aussi, effectivement à l'occasion du réexamen du périmètre des bureaux de vote de ce secteur, qui prendra effet en 2012, nous réfléchissons avec la mairie du 16e arrondissement à transférer ces bureaux de vote.

Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solutions totalement satisfaisantes, c'est-à-dire qui répondent aux critères formulés au début de mon intervention. Nous pensons à l'utilisation des locaux de l'université Paris Dauphine, mais cela n'arrivera pas à régler totalement la question.

Toutefois, pour accompagner et encourager la recherche active des services de la Ville, auxquels je fais toute confiance, en relation avec la mairie du 16e arrondissement, je vous propose d'adopter ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame DREYFUSS, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Depuis plus de trente ans, cet espace permet effectivement, dans la plus grande liberté, à nos électeurs d'aller voter. C'est tout de même un acte fondamental pour la démocratie. Ce triangle boulevard Amiral-Bruix, avenue de la Grande-Armée et avenue Foch, est un peu le triangle des Bermudes.

En fait, il n'y a aucune école, aucune structure municipale, comme le disait Mme ERRECART et, comme je l'avais déjà signalé à Mme Annick LEPETIT, aucun moyen de transport. C'est pour cela que nos conseils de quartier Dauphine et Chaillot se permettent effectivement de réfléchir à des traverses.

En effet, ces trois bureaux de vote semblent importants pour ce quartier, car si Claude GOASGUEN a pris attache du président de Paris Dauphine, cela pourrait effectivement aider pour le bureau de vote n° 21, c'est-à-dire celui qui est dans le premier triangle avant l'avenue Malakoff. Malheureusement, sur le triangle Pergolèse-Duret...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame DREYFUSS, c'est une explication de vote, s'il vous plaît.

Mme Laurence DREYFUSS. - ... cela pourrait être difficile.

Nous avons bien entendu ce vœu et nous nous abstiendrons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 51).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à l'expérimentation par la Poste et la R.A.T.P. de la mise à disposition de lettres recommandées au métro Simplon dans le 18e arrondissement de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposée conjointement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communistes et élus du Parti de Gauche et "Les Verts", relative à l'expérimentation par la Poste et la R.A.T.P. de la mise à disposition de lettres recommandées au métro Simplon dans le 18e arrondissement de Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Vous le savez, Madame la Maire, nous sommes très attachés au service public postal, et les Français ont eux-mêmes directement affirmé leur propre attachement à ce service à travers la votation citoyenne à l'organisation de laquelle d'ailleurs notre Municipalité avait fortement participé.

Mais ne tenant aucun compte de ce signal pourtant très clair, le Gouvernement a poursuivi la casse de ce service, avec pour conséquence la suppression de nombreux emplois et la fermeture des bureaux de poste.

L'expérimentation dont il est question dans ce vœu et qui a pour but de transférer à la R.A.T.P. des missions de la Poste, alors que l'on supprime également des guichets à la R.A.T.P. participe de cette même logique.

Notre Conseil a d'ailleurs déjà eu l'occasion de s'exprimer contre cette expérimentation. Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des considérants mais, par le vote de ce vœu, je vous demande, aux côtés de Frédérique PIGEON, Jacques BRAVO, Ian BROSSAT et Sylvain GAREL, de réaffirmer notre position et aussi de demander à la Poste de nous faire connaître le montant des frais déjà engagés, alors que les chiffres fournis par la Poste elle-même, démontrent déjà l'échec de cette disposition.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Marinette BACHE.

Je demande à M. Christian SAUTTER de vous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, l'Exécutif est favorable à ce vœu pour trois raisons. Premièrement, parce que nous avons déjà voté au mois d'octobre dernier un vœu qui condamnait cette expérimentation.

La deuxième raison est l'ampleur du soutien qui porte ce vœu : non seulement tous les groupes de la majorité municipale en font partie dans le 18e arrondissement, mais en plus Jacques BRAVO, qui préside la Commission départementale de présence postale territoriale, s'est associé à ce vœu.

Puis, la troisième raison est que derrière cette volonté de la Poste de traiter à l'extérieur un certain nombre de missions prioritaires telles que le service des lettres recommandées, certains dont je fais partie pensent qu'il y a là un cheminement sournois vers une sorte de privatisation de la Poste, et nous sommes tous très attachés au service public postal.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 52).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réorganisation de la Poste.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de la plateforme de distribution de courrier La Poste, rue Duc dans le 18e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 27 et n° 28 dans le fascicule, déposés par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs à la réorganisation de la Poste.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis la fermeture du centre de tri de La Poste du Louvre, les colis concernant les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements sont traités par des agences Colis Poste du boulevard Ney dans le 18e arrondissement de Paris et de Pantin. Cette situation géographique implique un temps de latence avant la distribution des colis dans les arrondissements centraux, qui n'est pas satisfaisant.

De plus, les agences en question font appel à des sous-traitants du secteur privé, les Louageurs, qui ne se présentent pas toujours chez les particuliers. Or il semble que ces derniers souvent présents ne reçoivent même pas l'avis de passage et doivent se rendre systématiquement auprès de leur bureau de poste.

C'est un gâchis de temps et d'énergie.

Or, il se trouve que l'agence du boulevard Ney doit être prochainement libérée, et que les locaux du centre de tri de La Poste du Louvre sont toujours inutilisés et en recherche d'une activité. Il serait souhaitable d'y étudier la possibilité d'y réimplanter l'activité des colis. C'est pourquoi le Conseil du 2e arrondissement a adopté un vœu demandant que le tri et la distribution des colis aux quatre arrondissements centraux de Paris soient étudiés par la Commission départementale de présence postale territoriale, et que soit examinée sérieusement cette organisation des activités Colis-poste en concertation avec les salariés et leurs représentants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole au Président, M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Il s'agit toujours de La Poste mais en l'occurrence du 18e arrondissement, car ce vœu est relatif à la situation de la plate-forme de distribution du courrier de La Poste de la rue Duc dans le 18e. Les agents de cette plate-forme ont enclenché un puissant mouvement de grève particulièrement suivi. Le 17 mars dernier, les salariés de cette plate-forme ont exprimé leur refus du projet de réorganisation prévu pour le 17 mai, qui risque de se traduire par une suppression de 21 emplois et de 6 tournées.

Ce sera du service en moins pour les usagers avec le risque de tournées à découvert, c'est-à-dire non effectuées, et qui seraient reportées à l'après-midi. Tout cela fait qu'au final ce sont à la fois les salariés de La Poste qui seront perdants mais aussi les usagers qui attendent beaucoup de ce service public. C'est le sens de ce vœu qui vise à ce que nous demandions à la direction de La Poste de prendre en compte les revendications du personnel de la plate-forme de distribution du courrier de la rue Duc dans le 18e, mobilisés pour leurs conditions de travail et pour le maintien d'un service public de qualité.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. Christian SAUTTER pour répondre aux orateurs.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, il y a deux vœux, le vœu n° 27 sur les colis postaux, et le n° 28 sur la rue Duc, qui touchent tous les deux La Poste mais sont très nettement distincts.

Je les traiterai l'un après l'autre.

Je commencerai par le vœu n° 27, qui a été présenté par M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, qui nous demande de nous intéresser au traitement des colis et notamment ceux livrés dans les arrondissements centraux.

Selon le dispositif actuel, les colis pour tout Paris passent par dix établissements, et comme M. Jacques BOUTAULT l'a dit, deux établissements dont le boulevard Ney dans le 18e traitent spécifiquement les 1er, 2e, 3e et 4e, et M. BOUTAULT dit : "N'est-ce pas là une bonne occasion pour remettre le traitement des colis pour le centre de Paris à La Poste du Louvre, qui se trouve au cœur du centre de Paris ?".

Cher, M. Jacques BOUTAULT, il y a quelques difficultés à cela.

La Poste et Chronopost ont signé la charte des bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises de la Ville de Paris et nous souhaitons nous placer dans une perspective de développement durable. La perspective de développement durable, c'est si je puis dire, que le commerce de gros des colis se fait par de gros camions qui s'arrêtent en bordure d'autoroute, le relais étant pris par de plus petits camions, et d'ailleurs La Poste a renouvelé tout son parc de véhicules depuis 2008, qui livrent les différents guichets postaux.

Par conséquent, si l'on suivait votre proposition, on reviendrait sur ces très bons principes.

J'ajoute qu'il peut y avoir, effectivement, des difficultés dans le service, mais qui ne sont pas forcément dues au tri et à la livraison. Et donc, l'attention que vous portez à la qualité du service de livraison des colis est une véritable attention.

J'ajoute enfin que pour les achats sur le site Internet, il existe des espaces colis Cityssimo, dont cinq sont installés dans les 1er, 2e, 3e, et 4e arrondissements, je vous passe les adresses.

Je souhaiterais que vous retiriez ce vœu, parce que je crois que la solution que vous proposez ne va pas dans le sens d'un développement durable mais je vous promets que la Commission départementale de La Poste va se poser la question du traitement des colis postaux.

Je suis favorable à l'esprit de votre vœu, pas à la solution que vous proposez, et si vous retirez ce vœu, Jacques BRAVO et moi-même nous ferons en sorte que la Commission départementale se saisisse de ce sujet.

Je passe, Monsieur le Maire, peut-être au dernier vœu qui a été proposé, qui est un vœu magnifique et je remercie le Président BROSSAT de nous donner l'occasion de voter un vœu rétrospectif, car depuis le moment où le vœu a été déposé, le conflit s'est arrêté et une solution a été trouvée.

Soit M. Ian BROSSAT tourné vers l'avenir retire son vœu, soit il ne retire pas son vœu et j'émettrai un avis favorable, car c'est très facile de souhaiter ce qui s'est réalisé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui. Essayons d'être raisonnable tous, mais chacun fait ce qu'il veut.

Le vœu n° 27 est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'ai été convaincu par les explications de Christian SAUTTER, et je suis tout à fait heureux qu'il saisisse la Commission départementale postale sur cette question d'une amélioration de la distribution des colis dans le Centre de Paris. Je l'en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'invite d'ailleurs Jacques BOUTAULT à y travailler avec Christian SAUTTER et Jacques BRAVO, si vous êtes d'accord sur l'esprit, il faut que les réalités suivent.

Le vœu n° 28, je suis comme M. Christian SAUTTER.

M. Ian BROSSAT. - Lorsque les vœux que nous déposons ont une valeur performative et que nos désirs deviennent des ordres, nous sommes heureux, donc nous allons retirer ce vœu dans la mesure où il est déjà exaucé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était la bonne expression, il est déjà exaucé.

2010, DVD 112 - Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (3e, 10e et 11e) avec le groupement Treveloet Viger-Kohler (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC AIK YannKersalé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts".

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons passer au projet de délibération DVD 112 relatif à l'aménagement de la place de la République.

Alors, je donne d'abord la parole à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chacun s'est accordé à souligner l'image dégradée, déshumanisée de la place de la République. On ne la voit plus, on ne la regarde plus, on se contente de la traverser quand on peut la traverser de manière impersonnelle et automatique, elle est réduite à l'heure actuelle à une banale convergence circulatoire.

La très large participation à la concertation a témoigné en réaction de cet injuste sentiment d'indifférence, et je souhaite avant tout remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du cahier des charges, les habitants, les associations, les conseils de quartier, les différents conseils, qui ont participé à ce formidable moment de démocratie locale participative.

La place de la République a le droit d'être belle, admirée et aimée à la hauteur d'une incarnation urbaine digne de notre République.

Je remercie le Maire de Paris, Bertrand DELANOË et Mme Annick LEPETIT d'avoir souhaité pour tous les Parisiens, riverains, visiteurs, un tel projet d'aménagement au cœur de Paris.

Le projet de l'équipe lauréate, TVK, modifie clairement la composition actuelle de la place en favorisant la convivialité et la polyvalence d'usage. Il réconcilie les différentes échelles locales, métropolitaines et nationales de ce site emblématique de notre identité.

Je parle naturellement de notre identité républicaine. Ce parti-pris d'aménagement rompt avec la configuration en anneau circulaire tant décriée. Le rééquilibrage spatial n'a été rendu possible qu'à travers la réorganisation des flux de circulation. L'attention particulière portée à cet enjeu a justement conduit à privilégier ce projet, celui même de concilier vision architecturale, exigence de fluidité du trafic et partage de l'espace public. A ce titre, le jury a préconisé une extension du périmètre d'étude de la circulation sur un rayon très large. Cela vient compléter les multiples comptages et simulations dynamiques réalisés lors du lancement du concours.

Pour satisfaire aux prévisions de baisse de 15 % de la circulation, le projet retenu donne toute sa place à l'intermodalité Vélib', Autolib', etc.

Par ailleurs, je me réjouis que mes recommandations aient été retenues. Celles-ci portent essentiellement sur un élargissement conséquent du trottoir sud, quasiment doublé puisque porté de 8 à 15 mètres, et qui recevra une seconde rangée d'arbres, offrant un espace de détente.

Cette seconde esplanade, j'ose l'appeler esplanade, de promenade répondra pleinement à l'esplanade centrale, l'une desservant l'autre par des traversées sécurisées plus confortables qu'aujourd'hui, l'une répondant à l'autre dans un dialogue minéral et végétal qui donne sens et dimension au projet global d'aménagement.

Je suis donc satisfait de la prise en compte des attentes des riverains du 3e arrondissement, notamment tous ceux qui résident sur le trottoir sud qui, je vous le rappelle, correspond à la fois à la partie la plus habitée et la plus commerciale de la place.

Il est donc cohérent que cette partie intégrante de la place participe à la logique générale de cet élan d'aménagement. Avec plus de 50 % d'espace reconquis pour le piéton, c'est une véritable réappropriation urbaine et populaire de la place qui se profile pour le printemps 2013, augurant l'organisation de manifestations culturelles et citoyennes qui marqueront ce renouveau.

Je tiens à souligner également la contribution essentielle du conseil local du handicap qui a permis d'enrichir cette reconquête en termes d'accessibilité pour tous.

Conçu pour répondre notamment aux enjeux du développement durable, cet projet crée un îlot de verdure, en accroissant de 30 % la végétalisation, en intégrant la direction des vents, la trajectoire du soleil et l'intensité de la lumière afin de magnifier et de rendre à ce lieu symbolique son éclat et son unicité.

Demain, c'est une place du XXIe siècle populaire, conviviale, ouverte et accessible à tous que nous partagerons.

Un grand quotidien du matin, découvrant le projet, a titré : "La République fait sa révolution", alors je termine en disant : "Vive la nouvelle République".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas mal.

En donnant la parole au Maire du 11e arrondissement, je salue une partie de la jeunesse de son arrondissement qui est venue s'intéresser à l'avenir de la République. C'est bien la preuve que, M. AIDENBAUM, c'est la place du XXIe siècle.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Rendre la place de la République au public, tel est résumée en une formule la portée de cette opération d'aménagement qui créera en 2013 un nouvel espace de confluence entre trois arrondissements parisiens et plus largement entre trois secteurs de la Capitale : le Centre, l'Est mais aussi le Nord.

Cet aménagement, en tant que Maire du 11e arrondissement, tout comme Pierre AIDENBAUM et Rémi FÉRAUD, je ne peux que l'accueillir avec une très grande satisfaction et, disons-le, une profonde joie.

En premier lieu et avant toute chose, il répond à un engagement que vous aviez mis, Monsieur le Maire, il y a deux ans au cœur de notre projet municipal, celui, je cite : "d'apporter plus de sécurité pour les piétons, plus de convivialité, une circulation cycliste plus facile tout en mettant en valeur le paysage".

Dès les premiers mois de la mandature, une concertation large, associant notamment les habitants, les associations, les conseils de quartier, a commencé, permettant à ce projet d'envergure de prendre aujourd'hui et sans retard un tournant décisif, qui doit tant à Annick LEPETIT, à sa détermination et à son efficacité.

Je me réjouis également, car cet aménagement mettra un terme à un paradoxe regrettable.

En effet, la place de la République est un carrefour vers lequel convergent de nombreuses personnes. Elles y convergent pour ne pas y rester.

Lorsque l'on arrive place de la République, rapidement surgit l'envie d'en partir car, disons-le, cette place n'est guère accueillante.

Avec ses 37.000 mètres carrés, la place de la République figure parmi les plus grandes places européennes. Difficile de dire pour autant qu'elle ait la convivialité des places italiennes ou encore l'effervescence populaire des places londoniennes.

Avec ce chantier ambitieux, c'est donc le visage de Paris qui, en se transformant, devient plus séduisant. De la Ville, les poètes, au rythme des époques, ont beaucoup parlé pour y avoir puisé une part de leur inspiration.

Au fil des strophes, la Ville y apparaît certes comme la cause de tourments mais tout autant comme le lieu par excellence de la ferveur, de l'échange des rencontres et de l'amour aussi.

Or, changer la Ville, c'est également, permettez-moi la formule du poète, changer la vie. Par les changements de la place de la République et notamment la transformation du rond-point autour de la statue en espace piétonnier, le quotidien des personnes se trouvera changé.

Elles seront invitées à davantage se rencontrer et se promener. Des initiatives culturelles vont également pouvoir naître et des rassemblements qui font partie de l'expression démocratique et de la vie de la cité mieux s'y dérouler.

On peut déjà imaginer les fêtes de la musique à venir ou bien encore les 14 juillet mais également ces petits bonheurs d'un instant qui peuplent nos quotidiens.

Au cœur d'un espace urbain, marqué par la densité du bâti, cette place viendra offrir une respiration.

Revenant sur ce mouvement qui a marqué le XXe siècle et qui a voulu rationaliser les centres urbains, notamment pour y favoriser la circulation automobile, ces aménagements installeront une nouvelle vision de la Ville pour le siècle à venir, qui redonne une plus grande place à l'individu.

A ce titre, je veux souligner combien ce projet considère avec réalisme et équilibre la place de la voiture en Ville. Il y avait un projet plus ambitieux encore en matière de réduction de la circulation automobile, un projet soutenu d'ailleurs et de manière surprenante par ceux-là mêmes qui se disent les défenseurs des automobilistes à Paris.

Pour autant, ce projet ne prenait pas en compte ce qu'a notamment souligné la Préfecture de police, la réalité de la situation, une baisse tendancielle de la fréquentation automobile à Paris, qui rend seulement possible aujourd'hui une réduction des flux de voitures de 15 %, ce qui est déjà énorme.

Une place, c'est sa vocation première, est un lieu du lien. Aussi, convient-il de souligner combien ce projet est vecteur de rapprochements nombreux, notamment avec le Nord de Paris, au travers du rattachement piétonnier au canal Saint-Martin par la rue du Faubourg du Temple.

Le piéton aura donc toute sa place, place de la République, bien que je croie qui est important de travailler davantage encore à la sécurisation des passages piétonniers, ceci pour s'assurer que définitivement le piéton soit le bienvenu et ne coure plus le risque qu'il court aujourd'hui au milieu des voitures pour atteindre l'îlot central.

Dès lors, mieux rattachée aux trois arrondissements qui la bordent, la place de la République pourra être un grand lieu de la vie collective, aussi je me réjouis que, dans ce Paris si dense, l'on danse bientôt sur une place rendue au public, une place faite pour tous et par tous, donc plus que jamais une place de la République.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis séduit. Je m'attends à venir pour un bal du 14 juillet sur la nouvelle place de la République.

Après la nouvelle République, l'amour et la poésie, Monsieur le Maire du 10e, qu'allez-vous faire ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je serais moins lyrique que Patrick BLOCHE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une délibération très importante que nous allons voter car la transformation de la place de la République sera l'une des réalisations majeures de cette mandature.

D'abord, certains feignent parfois de l'oublier, Patrick BLOCHE vient de le rappeler, il s'agit d'un engagement que nous avons pris ensemble avec vous, Monsieur le Maire de Paris, lors des dernières élections municipales.

Cet engagement a été très entendu, car si la place de la République est en effet une belle et grande place parisienne, c'est aussi devenu un espace très dégradé, à l'îlot central délaissé, à la frontière de nos trois arrondissements, 3e, 11e et 10e.

Le projet de l'agence T.V.K., retenu par le jury présidé par Annick LEPETIT et confirmé par le Maire de Paris permettra donc de rendre sa beauté au lieu en respectant son histoire longue qui n'a pas commencé au XIXe siècle, contrairement à ce que nous entendons parfois, et qui doit pouvoir se poursuivre au XXIe siècle.

Le projet répond au cahier des charges élaboré avec de nombreux habitants, et je dois dire pour ce qui est de mon arrondissement que c'est certainement le projet qui a le plus mobilisé la démocratie locale ces dernières années, et également les usagers de la place.

Il crée une grande esplanade qui rompt avec l'organisation actuelle en double rond-point automobile. Il transforme l'échangeur routier en un lieu de vie. Il n'élimine pas la voiture mais permet de réduire la place aujourd'hui hégémonique qui lui est dévolue. Il facilite les traversées piétonnes, la circulation des vélos, les transports en commun et tient compte des personnes en situation de handicap.

Il accroît enfin la végétalisation de 30 % environ et modernise un mobilier urbain aujourd'hui en mauvais état.

Enfin, le projet frappe par sa simplicité et nous conduit à ne pas imposer un usage figé du lieu mais permet aussi bien le simple passage quotidien que la promenade, les loisirs, des spectacles, des actions de solidarité comme les distributions alimentaires, un marché, les manifestations traditionnelles place de la République, etc.

Je veux également souligner que la transformation de la place s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 2001 pour réduire la circulation automobile sans l'empêcher complètement, pour rééquilibrer l'espace accordé à chaque mode de transport et aux piétons en s'appuyant sur une réduction de 15 % du nombre de voitures particulières. Je crois qu'il est à la fois volontaire et réaliste et je crois qu'il est inutile aujourd'hui de faire de la surenchère sur ce point comme, d'un autre côté, de dénoncer par avance les embouteillages imaginaires.

Soulignons en revanche que ce que projet est cohérent avec la mise à double sens si attendue des grands boulevards pour supprimer cette autoroute urbaine dangereuse et rendre aux grands boulevards leur attractivité.

Il répond aussi à l'ambition de réduire très fortement, en amont, la circulation de transit rue du Faubourg-du-Temple et de permettre aux promeneurs de rejoindre dans de bonnes conditions le canal Saint-Martin depuis la place.

Emblématique de notre action, le beau projet que nous allons adopter contribue donc à la transformation de la ville à l'endroit où se rejoignent les quartiers populaires de l'Est et du Nord de Paris avec son cœur et ainsi, de créer un nouvel espace de vie pour les Parisiens.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. C'était très complémentaire, les trois maires d'arrondissement : vous aviez réfléchi ensemble avant. C'est bien.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère être complémentaire des trois maires d'arrondissement, même si je suis moins lyrique qu'eux, et vous dire à quel point notre groupe se réjouit que le projet qui est proposé pour la place de la République soit un projet ambitieux.

Cela a été rappelé, c'était une volonté qui était portée par la liste que vous conduisiez au premier tour, mais aussi par l'autre liste, qui a fusionné avec la vôtre pour le second tour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On n'aurait pas fusionné si nous n'avions pas tant de points communs.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Tout à fait. Nous avons plein de points d'accord sur lesquels nous comptons bien continuer à œuvrer ensemble. D'ailleurs ce projet sur la place de la République est complètement cohérent avec ceux que nous avons menés dans la mandature précédente, notamment aux abords de cette place sur l'axe Barbès-Magenta, qui a permis là aussi de réduire la circulation automobile, d'améliorer les transports collectifs et les circulations douces, et de réduire les nuisances.

Alors, simplement nous souhaitons, sans vouloir faire de la surenchère, plutôt essayer de voir comment améliorer encore le projet, car nous n'allons pas réaménager la place de la République tous les dix ans, et, puisque la concertation va se poursuivre, nous proposons de voir comment on peut encore progresser dans ce sens.

Je ne vous cacherai pas que l'une de nos préoccupations est que sur la partie sud de la place, on conserve 7 voies de circulation, ce qui nous paraît très important. J'ai bien entendu les arguments évoqués par les maires d'arrondissement, mais nous souhaitons malgré tout regarder si on peut, dans la réflexion qui va être menée, réduire encore ce nombre de voies de circulation.

J'ai bien noté la proposition d'élargir les trottoirs sur la partie sud par rapport au projet initial. Je pense que cela va dans le bon sens, mais nous souhaitons qu'on puisse regarder comment aller au-delà.

Je sais évidemment que si on veut réduire le nombre de voies de circulation, cela veut dire qu'il faut réfléchir plus globalement à éviter l'engorgement de la place. C'est quelque chose que l'on a déjà fait lorsqu'on a réaménagé par exemple la place Léon-Blum : nous avons regardé comment, au niveau de la rue de la Roquette, faire en sorte que les flux automobiles se dirigeant vers cette place soient réduits.

Je me permets donc ici de faire deux suggestions, l'une déjà largement reprise, d'ores et déjà, c'est la mise à double sens des grands boulevards ; c'est un projet qui est sur la table depuis longtemps, sur lequel il y a eu des réflexions, des discussions, y compris avec la Préfecture de police qui a son mot à dire en la matière.

Il me paraît important, dans cette réflexion, qu'on ne néglige pas les lignes de bus et leur protection, notamment dans le sens Est-Ouest sur les grands boulevards.

Il y a une deuxième voie possible, qui là aussi a déjà fait l'objet de réflexions sans avoir pu être menée à bout, c'est la protection des lignes de bus qui vont de la place de la Bastille à la place de la République en passant par les boulevards Beaumarchais, Filles-du-Calvaire et Temple.

Si l'on protège ces lignes de bus, pour améliorer la fluidité des bus, cela permettra aussi de réduire la circulation automobile en direction de la place de la République et donc contribuer à réduire les difficultés qui peuvent être occasionnées sur la place de la République si on réduit les files de circulation.

Il y a un certain nombre d'autres aspects sur lesquels nous souhaiterions voir évoluer le projet et sur ces points, Véronique DUBARRY et Jacques BOUTAULT interviendront.

Je voudrais simplement ajouter un dernier point. Nous l'avons inscrit dans le P.A.D.D. de la Ville de Paris, nous l'avons inscrit dans le Plan de déplacement de Paris, nous l'avons aussi évoqué lors de la campagne des municipales, et notamment dans l'accord que nous avons passé entre les deux tours de ces élections, sur lequel nous nous sommes présentés au second tour, c'est l'idée qu'il puisse y avoir demain un tramway des gares qui permette de relier les gares parisiennes entre elles.

Ce projet, je le sais bien, est un projet d'avenir, mais comme la place de la République ne sera pas refaite à toute occasion, je pense qu'il est important, dans la façon dont nous allons concevoir cette place, de penser la possibilité qu'un jour, un tramway des gares puisse s'y insérer. S'il doit y avoir un tramway des gares, a priori, c'est forcément par la place de la République qu'il devrait passer. Nous souhaitons que cet élément soit aussi pris en compte dans la réflexion.

Je pense d'ailleurs que c'est tout à fait compatible avec le projet tel qu'il existe ici. Il s'agit simplement de vérifier que l'on ne va pas mettre un arbre à tel endroit ou telle ou telle installation qui rendrait cela compliqué à l'avenir. À regarder le projet tel qu'il est aujourd'hui conçu, notamment pour les lignes de bus, cela paraît tout à fait compatible.

Voilà les suggestions que nous voulons porter aux débats, Monsieur le Maire, en disant que nous nous réjouissons de l'importance qui est accordée aujourd'hui à l'aménagement de cette place. Il est très symbolique, comme cela a été souligné, que ce soit la place de la République et pas, par exemple la place de la Concorde qui soit réaménagée : cela marque un état d'esprit, une volonté de réaménagement, de qualité de vie, y compris dans l'Est parisien. Cela avait déjà été le cas dans pas mal de nos projets, et je pense que cela doit poursuivre un vrai réaménagement de la qualité de vie pour l'Est de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DUBARRY. C'est votre problème : vous faites ce que vous voulez, d'autant qu'il faudrait aussi que l'on vous applaudisse tout à l'heure quand vous aurez terminé. Eh oui ! Il faut que je pense à tout ici !

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - C'était effectivement l'idée. Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de belles choses ont été dites à propos de cette place. On est tous d'accord sur le constat d'une place extrêmement dégradée, d'un lieu qui n'est pas à vivre, bordé de tranchées automobiles qui coupent les quartiers les uns des autres, avec des traversées piétonnes - cela a déjà été dit à deux reprises - très "insécures" et très désagréables.

Les cyclistes vivent les mêmes conditions d'insécurité sur cette place.

Pas de convivialité, et c'est vrai que le mot a été utilisé par le maire du 11e, c'est un paradoxe. Cette place du peuple, par le peuple, pour le peuple, qui reste un lieu que chacun a dans sa mémoire, dans son vécu, n'est pas une vraie place.

C'est pour cela que ce projet est extrêmement positif, qu'il ne se contente pas de passer un petit coup de peinture avant de passer à autre chose. Il a été réfléchi en profondeur à ce que pourrait devenir cette place : un véritable lieu de convivialité, de vie, un lieu de création de lien social.

Mais comme toujours, comme aucun projet n'est parfait, il y a possibilité de faire mieux.

Denis BAUPIN vient de le dire et de l'évoquer et Jacques BOUTAULT y reviendra : l'élargissement des trottoirs, l'ouverture des quartiers centraux, le prolongement de la continuité piétonne de la rue du Faubourg-du-temple jusqu'au canal, tout cela contribuerait à améliorer grandement ce projet.

Par ailleurs, il nous paraît important de porter une attention très particulière à l'animation de la place. Autant les bals me paraissent être une excellente idée, autant nous devons être attentifs à nous préserver de la tentation des quinzaines commerciales, à préserver les animations culturelles, sportives ou citoyennes.

De la même façon, et dans ce même ordre d'idées, privilégier les commerces de proximité, et la création d'un marché va totalement dans ce sens, comme bien évidemment, si je ne le disais pas, on m'en voudrait presque, privilégier le bio.

Peut-être faut-il envisager à moyen terme une action de la S.E.M.A.E.S.T., qui viendra aider des commerces de proximité à s'installer plutôt que d'énormes grandes enseignes.

Sur la place du végétal, un point important également que vous avez souligné à de nombreuses reprises, Monsieur le Maire, c'est aussi un gage de convivialité mais c'est aussi un point important pour préparer l'adaptation de Paris au réchauffement climatique et renforcer la biodiversité en milieu urbain, chose sur laquelle Fabienne GIBOUDEAUX travaille à vos côtés d'arrache-pied.

Par ailleurs, cette place sera extrêmement belle, telle que définie dans le projet. Il nous faut donc être également attentifs à l'inflation qui risque de suivre des coûts de l'immobilier dans ce quartier et aux abords. Il nous faut donc anticiper - de la même façon que pour le tramway des gares, il faut anticiper car ce ne sera pas refait tous les quatre matins - l'éviction des catégories populaires qui restent malgré tout, et envisager de préempter des logements alentours. Et, pourquoi pas, commencer à réfléchir aussi, même s'il s'agit là du très long terme, sur le devenir de la caserne Vérines.

Il est important dans cet ordre d'idée de ne reléguer personne, de n'oublier personne. Les marches exploratoires, qui ont été menées principalement par le 3e arrondissement avec des associations de personnes en situation de handicap, vont dans ce sens. L'accessibilité est un point important de cette nouvelle place. Il faut aussi - cela a été rappelé par le maire du 10e, le mobilier urbain présent à l'heure actuelle sur la place est totalement inadapté, dégradé - dans la réflexion que nous devons avoir sur ces nouveaux mobiliers à implanter, prendre en compte ces aspects. Mais cela ne doit pas être une façon de chasser les S.D.F. ou les personnes qui se trouvent sur cette place, parce qu'elles n'ont pas d'autres alternatives.

Voilà un magnifique projet, qui n'est pas juste un coup de peinture, qui entrevoit et qui entreprend de refaire une place, parce que c'est bien le cas, mais avec des améliorations encore possibles à apporter. Nous espérons que les vœux qui sont présentés permettront justement de faire avancer ce projet et que la concertation, qui doit continuer, permettra aussi de faire jaillir de nouvelles bonnes idées.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais me permettre une petite remarque, parce que je suis d'accord avec les idées que vous exprimez, notamment sur notre grande vigilance en matière de sociologie du 10^e et du 11^e arrondissement - du 3^e et 2^e arrondissement évidemment aussi, pour n'oublier personne - dans l'aménagement urbain, mais ce sont des arrondissements difficiles.

Je suis aussi d'accord sur l'atout que représentent 30 % d'arbres en plus. Mais justement, et j'ai fait des arbitrages moi-même, si on met 30 % d'arbres en plus, ne me dites pas que tel arbre risque de déranger dans quinze ans si on fait le tramway des gares.

Pour le moment, on fait le tramway boulevard des Maréchaux. Je suis tout à fait d'accord pour étudier le tramway des gares, mais honnêtement, je ne serai plus Maire de Paris, je vous le dis tout de suite, quand il se fera ici. Il faut que je mette moins d'arbres place de la République, car il faudra dans dix ou quinze ans en supprimer deux pour un tramway, franchement !

Il y a une petite contradiction. Au début, j'ai cru que c'était une contradiction entre Véronique et Denis, mais non. Je ne peux même pas être taquin, c'était dans votre propre intervention, et voilà : si on met des arbres en plus et qu'on en enlève trois ou dix dans quinze ans, laissez du boulot pour nos successeurs ! Je ne parle pas que pour moi d'ailleurs.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, intervention qui va essayer d'être complémentaire par rapport aux précédentes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Complémentaire à toutes ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Complémentaire à toutes, ce sera un peu difficile. Je vais toutes un peu les répéter peut-être même, hélas.

Le projet d'aménagement de la place de la République est un projet ambitieux, avec un parti pris original. Maintenir ce lieu historique et lieu de rassemblement populaire en conservant ses fonctionnalités, tout en donnant au site une touche résolument moderne, grâce à son asymétrie, était un pari risqué.

C'est un pari gagné, ou presque gagné. Il ose le vide, l'espace de respiration urbaine qu'il crée au centre dense de la Capitale est une originalité à laquelle nous souscrivons.

Le projet peut cependant encore être amélioré, et notamment pour mieux s'intégrer dans son environnement immédiat. Le plan des quartiers centraux voté par notre collectivité en 2006 prévoyait toute une série d'aménagements destinés à réduire la circulation automobile dans le Centre de Paris.

On sait, en effet, que plus d'une voiture sur deux traversent le Centre, ses axes hyper saturés et ses petites rues étroites sans s'y arrêter. Or, en reportant vers le Sud l'ensemble de la circulation qui jusqu'à présent se déroulait autour de la place, par le maintien de sept voies de circulation contre aucune sur la partie nord, le projet de réaménagement prend le risque de ramener plus de voitures, là même où il conviendrait d'en réduire le nombre.

De plus, les habitants et les commerces nombreux sur la place au Sud peuvent légitimement se sentir frustrés de ne pas plus bénéficier de cet aménagement, voire lésés par le surcroît de circulation sous leurs fenêtres.

C'est la raison pour laquelle le groupe "Les Verts" pense que, pour éviter les reports de circulation, la mise en œuvre du plan quartiers centraux resté dans les cartons et pourtant voté par le Conseil de Paris, est nécessaire.

Par ailleurs, nous nous réjouissons du maintien de la rangée d'arbres renforçant la végétalisation de la place.

La mise à double sens des grands boulevards également, qui va découler de cet aménagement va permettre enfin de redonner à cette artère historique son caractère de boulevard urbain où il fait bon flâner, et non pas une autoroute urbaine comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous aurions cependant souhaité la mise en place d'un comité permanent de concertation, afin que l'ensemble des parties concernées soit mieux associé aux décisions concernant le jury. Par exemple, depuis les documents transmis lors du jury de concours, le projet a évolué sans que les élus ni les conseils de quartier n'en soient informés et qu'ils connaissent les éléments d'évolution de façon suffisamment précise.

La démocratie participative n'est pas une contrainte, c'est une nécessité et même une source d'enrichissement intellectuel dont il est dommage de se priver. C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Au final, la place de la République, lieu de rassemblement populaire, était devenue un lieu interdit aux piétons, tant atteindre l'îlot central depuis les trottoirs alentour était périlleux et dangereux pour les vélos perdus dans le flot de circulation des automobilistes pressés. Il va rester un lieu populaire, non pas uniquement les jours de rassemblement et de manifestation mais au quotidien, donc en cela mieux intégré au cœur de la vie parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes bien entendu d'accord sur le principe d'améliorer l'aménagement de la place de la République. Aujourd'hui, effectivement, elle manquait considérablement d'attrait et méritait qu'on s'y intéresse, ce que vous avez fait.

Une étude circonstanciée a été menée. Une place de 34.000 mètres carrés et depuis longtemps un point névralgique de la circulation dans Paris. Il faut bien reconnaître que celle-ci est devenue totalement anarchique, en particulier en raison d'une mauvaise signalisation, et comme cela vient d'être précisé autant pour les automobilistes que pour les scooters, les cyclistes et aussi les piétons. Des aménagements sont donc bienvenus et tout à fait souhaitables.

Cependant, on ne peut pas occulter le fait, en plein cœur de Paris, qu'elle représente aussi un élément essentiel pour traverser la Capitale. C'est là que l'on peut avoir quelques inquiétudes. Il semble que le projet de l'Exécutif n'apporte pas toutes les garanties sur l'impact des travaux envisagés, en particulier concernant le report de circulation qui est lié à la piétonisation de toute la partie nord.

En tout cas, il est indispensable que des études prévues, entre avril 2010 et 2011, fournissent des données précises sur le sujet. Qu'elles nous soient communiquées et qu'elles soient intégrées dans la concertation.

Le plus inquiétant pour nous, c'est la divergence de vue entre les "Verts" et l'Exécutif. Le vœu des "Verts" le montre clairement. On vient de parler de tramway des gares. Alors que la majorité entend mettre le piéton au cœur de la place, "Les Verts" veulent ni plus ni moins la supprimer. L'idée d'un possible passage du tramway sur la place, la piétonisation de la rue du Faubourg du Temple jusqu'au canal Saint-Martin confirment définitivement ces intentions que nous craignons.

Paris n'est pas un petit village, qu'on le sache, c'est une capitale et on ne peut pas agir ainsi en raisonnant quartier par quartier, dans une sorte d'entre soi. Il faut savoir se montrer réaliste et comprendre que Paris est donc une grande capitale, et que les Parisiens et les habitants qui viennent de banlieue doivent aussi pouvoir y circuler. Ce qui est inquiétant, c'est donc la façon dont peuvent cohabiter ces deux visions.

Alors, si nous reconnaissons qu'une étude est circonscrite, qu'elle prend en compte le partage de l'espace public, les différents modes de transport, nous souhaitons donc que l'étude sur l'impact de report de circulation soit menée à bien et nous soit communiquée avant qu'une décision définitive ne soit prise.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je laisse le temps des applaudissements.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le souligne l'exposé des motifs du projet de délibération, la place de la République est un endroit exceptionnel de par sa grandeur en plein cœur d'une grande capitale et de par son histoire au travers de la symbolique de milliers de rassemblements, de départs, de manifestations - je dis bien "de départs" : on part toujours de la République pour les revendications sociales et pour la liberté - qu'elle a accueillies.

Pour les habitants du 10e, c'est aussi celle qui est en partie bordée par la caserne qui porte le nom du Colonel Vérines, héros de la Résistance, décapité par les Allemands, caserne qui fut l'objet de combats violents dans le cadre de l'insurrection parisienne entre les troupes nazies et Paris insurgé.

Mais c'est aussi un lieu improbable, cela a été rappelé, autour duquel sont implantées des activités commerciales attractives, grandes enseignes et restaurants, entraînant des flux de circulation automobile ou piétonne. C'est également un endroit de croisement de nombreuses lignes de transport en commun, bus ou métro, et aussi un giratoire des flux de transit Nord-sud et Est-ouest de la Capitale.

C'est un lieu, comme cela a été dit, sans lisibilité, sans cohérence et qui trace une tranchée quasiment infranchissable pour les piétons, au Centre de Paris. Comment rejoindre la bonne station de bus, la bonne entrée de métro, à part pour les vieux initiés ? Et encore, cela relève du labyrinthe !

L'an dernier, après plusieurs mois de consultation avec notamment des méthodes originales, comme les marches exploratoires commentées, notre Conseil a approuvé les objectifs d'aménagement pour l'organisation d'un concours sur la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place.

Je voudrais rappeler quand même que le cahier des charges proposé aux candidats reposait sur un consensus autour du diagnostic qui avait fixé les enjeux partagés, comme le "place Symbole de la République", lieu de convivialité et d'échange, la nécessité de privilégier et sécuriser les circulations douces, notamment piétonnes, clarifier les accès métro, renforcer la liaison avec les quartiers environnants, garantir et valoriser l'esthétique et le patrimoine.

Nous sommes aujourd'hui amenés à voter sur la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre qui a intégré de très belle manière ces objectifs. Le parti pris de ce projet, qui crée un grand parvis au Nord réservé aux circulations douces et qui aura un prolongement vers le Faubourg du Temple, convient évidemment à l'élu du 10e que je suis en ce qu'il amorce une liaison piétonne vers le canal Saint-Martin. Mais ce n'est pas un point de vue égoïste, c'est un choix de cohérence de l'organisation de l'espace public parisien qui privilégie le piéton et essaie d'effacer le côté "tâches de léopard" des espaces piétonniers séparés par des flux de circulation automobile.

Ceci étant, le choix qui nous est proposé en réorganisant les flux de circulation des voitures préserve les nécessaires circulations indispensables, notamment pour la desserte des riverains et l'activité économique.

On a rappelé le débat sur les plantations d'arbres. Le Maire a rappelé qu'il y aura plus d'arbres sur cet immense espace.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche sont donc favorables à ce projet de délibération. Toutefois, l'importance des travaux et leur durée va nécessairement générer des impacts négatifs sur la vie des riverains notamment en créant des embouteillages. Il sera donc nécessaire que les services de la Ville concernés veillent étroitement au quotidien à la bonne tenue de ces travaux, notamment au niveau du bruit et de leur phasage.

De ce point de vue, on pourrait imaginer pendant les 2 ou 3 ans de travaux qu'un lieu d'information mais aussi de recueil de réclamations soit ouvert sur place et par Internet sur "paris.fr". Il ne serait sans doute pas non plus inutile de rendre compte de l'avancement du chantier tous les semestres dans le cadre d'une réunion publique permettant l'expression du ressenti, de l'avancée et des conséquences des travaux sur l'environnement.

Pour terminer, je veux confirmer le vote positif du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et je dirais que nous, élus Communiste et du Parti de Gauche, nous avons hâte de fouler le nouveau revêtement de la place de la République dans les manifestations qui ne manqueront pas de s'y dérouler.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je pense qu'il faut bien entendre, aussi bien les élus que l'administration, ce que dit Alain LHOSTIS et sur l'information des riverains et sur la durée des travaux.

Chaque fois que l'on réaménage en grand, il y a des nuisances. On l'a vu avec le tramway du boulevard des Maréchaux, mais plus on explique et plus on réduit les délais, et mieux c'est.

Moi aussi, je suis un peu impatient ! Mais ce n'est pas une information pour l'administration parisienne !

La parole est à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je rappellerai d'abord que c'est avec assiduité et sans aucune arrière-pensée que j'ai partagé les travaux du jury que vous avez présidé, Madame LEPETIT, respectant ainsi l'adhésion totale, je tiens à le répéter, des élus U.M.P.P.A. au réaménagement de la place de la République.

Oui, Monsieur BLOCHE, Monsieur AIDENBAUM et vous tous, vous aimez la place de la République, mais nous aussi !

C'est donc, Monsieur le Maire, en connaissance de cause que je redirai ici pourquoi je n'ai pas voté pour le projet que vous avez retenu. D'ailleurs, je me suis exprimée lors du jury avant tous les autres membres du jury. Je ne l'ai pas fait, encore une fois, pour me démarquer politiquement, je tiens bien à le dire, mais, en ayant marqué mon choix, comme je l'ai dit, devant les membres du jury, pour le projet B qui, malheureusement, n'est arrivé qu'en deuxième position.

Pourquoi n'ai-je pas voté ce projet ?

Tout simplement parce que j'émettrais deux critiques majeures.

La première porte essentiellement sur ce que j'ai appelé la création d'une véritable autoroute urbaine. Je trouve que c'est quand même assez surprenant que, contrairement à la volonté affichée et maintes fois rappelée par votre majorité municipale de réduire le trafic automobile sur cette place, le projet que vous avez retenu crée justement un axe routier de 7 voies côté sud, avec, si je puis le dire, les conséquences qui vont avec, à savoir des difficultés aggravées pour la traversée des piétons, ainsi que des problèmes de stationnement pour les commerçants, puisqu'il s'agit là du secteur le plus commerçant.

Et je ne fais que répéter ici les remarques de certains membres du jury.

J'ajoute, et là, je parle en tant qu'élue du 11e, qu'il est à craindre que le rattachement de l'espace piétonnier côté Nord de cette place, qui suppose la fermeture de la rue du Faubourg du Temple et la déviation des flux de circulation en provenance de l'avenue de la République et du boulevard Voltaire, qui sont, je le rappelle, les flux les plus importants qui alimentent la place de la République, il est à craindre donc que ce rattachement puisse engendrer des problèmes considérables d'embouteillage, de stationnement et de pollution dans les quartiers du 11e qui jouxtent la place.

Je pense réellement que, dans son lyrisme tout à l'heure, le Maire du 11e a oublié cet aspect un peu concret de la vie quotidienne pour les habitants du 11e !

De plus, j'ajoute que la traversée de l'espace piétonnier, et cela n'a pas été évoqué jusqu'à présent, par des voies de bus, taxis et vélos, me paraît également poser des problèmes non résolus, ce qui me fait dire qu'une expérimentation, telle que nous l'avions préconisée au préalable, de ce projet s'impose.

Enfin, la deuxième grande critique que j'émetts par rapport à ce projet, c'est qu'il n'apporte, à mon avis, aucun supplément d'âme à cette place qui, bien qu'elle soit un espace reconnu de rassemblement, reste très déshumanisée. Je prendrai deux exemples.

Le premier, c'est le choix des matériaux et du revêtement des sols, qui ne met pas en valeur son patrimoine architectural, contrairement au projet B, celui que j'avais choisi, qui prévoyait un jeu de couleurs des différents granits au sol s'harmonisant avec le ton des façades des immeubles environnants.

Également, la partie végétalisée : cette partie végétalisée, je regrette qu'elle se cantonne au Nord, ce qui suppose quand même - ce qui n'a pas été dit non plus jusqu'ici - la coupe de très nombreux arbres centenaires qui sont actuellement sur le terre-plein...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'avez pas bien regardé : on ne coupe aucun arbre ! Vous n'avez pas regardé.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, ce n'est pas possible !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, vous m'interrompez !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je veux vous informer.

Mme Claude-Annick TISSOT. - J'ai suivi les travaux.

Écoutez, là, Monsieur le Maire, ce n'est pas possible, vous allez me mettre en colère !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais à partir de ce qui a été proposé...

Ne vous énervez pas !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Claude-Annick TISSOT. - Non, Monsieur le Maire, ce n'est pas possible !

Monsieur le Maire, alors là, écoutez, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous le dirai après.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Je vais vous montrer la carte, vous en parlerez après, Monsieur le Maire.

D'abord, je trouve que c'est incroyable que vous me coupiez comme cela la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était pour vous aider, Madame.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, je vous assure...

M. Jean-François LAMOUR. - Elle n'a pas besoin d'être aidée.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est parce que c'est une femme qu'on lui coupe la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez été brillant une fois de plus !

(Mouvements divers).

Mme Claude-Annick TISSOT. - Je suis capable de me défendre toute seule ! Je suis capable de me défendre.

Simplement, Monsieur le Maire, non, il faut dire les choses comme elles sont. Nous l'avons même dit devant le jury. Comme je vous l'ai dit, j'ai suivi les travaux. J'ai bien regardé les projets, je me suis expliquée sur le projet que j'avais choisi et je n'étais pas la seule à le choisir, ce projet-là, puisque d'autres membres du jury l'ont choisi, puisqu'il est arrivé en deuxième position, je le rappelle quand même.

Non, Monsieur le Maire, je suis désolée : à partir du moment où la statue sort complètement de l'espace végétalisé, comme c'est sur l'image et comme c'est prévu sur le projet, à moins que vous ayez changé le projet en cours de route...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est ce que je tentais de vous dire.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Alors ce n'est pas ce que vous soumettez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si, c'était ce que je tentais de dire. Poursuivez.

Mme Claude-Annick TISSOT. - On choisit un projet et celui sur lequel on vote est différent. Avouez tout de même que, quelque part, il y a un certain nombre de problèmes.

Un projet, juridiquement retenu par un jury, n'est pas modifiable, sauf en cas d'amendements apportés. Or, j'ai voté des amendements avec les autres membres du jury et il ne me semblait pas que la coupe des arbres centenaires, puisque l'intérêt du projet est de dégager la statue de sa partie végétalisée, c'était cela l'idée du projet sur le plan esthétique, Madame LEPETIT, je suis désolée d'être obligé de rappeler ce que nous avons vécu en jury.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Ne vous inquiétez pas, je vais vous répondre.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Je regrette aussi que cette partie végétalisée ne comporte pas un certain nombre de fontaines, comme le prévoyait le projet B, qui donnaient un petit côté romantique au réaménagement urbain de cette place.

Je confirme personnellement à regret que votre projet oubliée à la fois l'aspect écologique et l'aspect artistique auxquels ce réaménagement très emblématique aurait pu prétendre, et c'est dommage.

Je m'étonne pour terminer, Monsieur le Maire, qu'au-delà des propos lyriques de M. BLOCHE et M. AIDENBAUM, l'Exécutif se voie aujourd'hui obligé de façon hâtive, puisque je n'avais pas eu connaissance du vœu hier, mais qu'il a été déposé sur notre table ce matin, de présenter un vœu qui préconise notamment le relancement de nouvelles études, à commencer, si je le lis, par une étude particulière pour optimiser le plan de circulation des voies qui débouchent sur la place, une étude particulière quant à la végétalisation, une étude particulière quant aux usages qui seront permis sur la place, une étude particulière sur l'agrandissement des trottoirs côté sud, une étude sur la sécurisation des cheminements des cyclistes de la portion basse de la rue du Faubourg du Temple, autant d'études supplémentaires qui prouvent et qui viennent confirmer mes critiques envers le projet que vous présentez et contre lequel je voterai.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cher Madame, je voulais juste clarifier quelque chose. D'abord, juridiquement, un jury propose au Maire de Paris une option.

Le Maire de Paris la propose au Conseil de Paris, il pouvait même proposer l'option B s'il le voulait, juridiquement.

J'ai donc pris personnellement le projet retenu par le jury et j'ai dit ce qui, à mon avis, ne convenait pas, dont l'abattage des arbres. J'ai donc soumis au Conseil de Paris, ce sur quoi vous délibérez, ce que je vous ai envoyé, Madame TISSOT, à savoir un projet où tous les arbres sont maintenus, plus 30 %.

Je l'ai même présenté à l'extérieur, toute la presse en a parlé, la semaine dernière. Je suis désolé de vous interrompre. Simplement, vous partiez sur une proposition que je fais au Conseil de Paris, qui est soumise à délibération, que j'ai envoyée, qui n'est pas celle que vous avez décrite.

Je voulais vous faciliter les choses. Faites comme vous voulez.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire. Après le lyrisme... Comme je suis triste que vous partiez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au vu de la manière dont vous appréciez ma présence...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Laurence DOUVIN. - Déclaration gratuite.

Après le lyrisme des Maires riverains de la place, l'amour, le rêve et la poésie, je voudrais pour ma part parler des échanges, de la vie qui coule, qui roule à deux ou à quatre roues et du formidable noeud de rencontre et de passage que représente notre place de la République, à la fois au niveau de la Ville, mais aussi au niveau de l'Île-de-France.

Si vous le voulez bien, nous allons rentrer un petit peu dans le projet puisqu'il vise à la création d'un grand parvis piétonnier de 8.000 mètres carrés et qu'il ferme le passage Nord-Sud qui existe aujourd'hui.

Nous avons, rappelez-vous, mes chers collègues, précédemment dénoncé les conséquences graves de cette fermeture, en demandant une expérimentation, expérimentation qui aurait rapidement prouvé les effets qu'elle peut avoir. Cette expérimentation nous a été refusée.

Avec le projet retenu, la circulation en anneau est arrêtée au profit d'une circulation à double sens qui divise par deux le nombre de voies et qui supprime les voies au Nord pour les reporter au Sud.

Cette division par deux va provoquer une congestion considérable dans ce qui est le noeud principal de circulation entre le Nord et l'Est de Paris.

En effet, la totalité de la place supporte aujourd'hui aux heures de pointe 6.000 véhicules par heure. Ce n'est pas rien. La partie Nord reçoit 2.500 véhicules et la partie Sud 1.200 à 1.500. Il doit donc y avoir report sur le Sud.

Selon la Mairie, la future place verra de 15 à 17 % de circulation en moins à terme, mais sur quoi repose cet objectif ? Quels en sont les moyens ? Que signifie : "à terme" ? Nous n'avons aucune réponse à ces questions.

Comme les chiffres sont têtus, je me suis référée au trafic sur le boulevard Magenta. Ce trafic a baissé selon les chiffres de la Mairie de Paris de 60 % entre 2002 et 2007. Mais, car il y a un mais, à sa sortie au Nord, il a augmenté de 30 %.

C'est bien la preuve que les aménagements de ce type ne résolvent pas les problèmes, ils les déplacent. Jusqu'où ? C'est là que je voudrais souligner l'un des aspects les plus malsains de cette politique, c'est son côté méthode des clochers.

En effet, on met en exergue tous les bienfaits des aménagements locaux, bienfaits tout à faits évidents, mais on passe sous silence les conséquences directes mais plus générales pour l'ensemble des Parisiens et des Franciliens.

Je rappelle que ces conséquences concernent tous les modes motorisés, qu'il s'agisse des transports de marchandises, des livraisons, de déplacement d'artisans, de commerciaux, des deux-roues motorisés et des voitures particulières.

Il était nécessaire de proposer un projet qui soit une véritable transformation de la place de la République et de tenir compte des besoins d'aménagement par exemple pour les cyclistes, les piétons et en faveur de la végétalisation.

Il était possible de pratiquer un meilleur équilibre entre ces souhaits et le volume de la circulation et donc de ne pas transformer les abords de la place tels qu'ils vont devenir bel et bien, c'est-à-dire un lieu d'engorgement permanent avec les nuisances et la pollution qui, malheureusement, se développeront.

Nous souhaitons un meilleur équilibre entre la circulation automobile, les transports collectifs et les modes doux, au profit de ces derniers, bien sûr.

Mais le problème, Monsieur le Maire, est que l'on ne décrète pas autoritairement la baisse de la circulation automobile comme vous le faites. On la favorise et c'est quand elle a baissé, grâce au renforcement des transports collectifs parisiens et franciliens, que l'on réalise un tel aménagement.

Vouloir s'obstiner à vouloir faire les choses en sens inverse est un non sens et une mauvaise manière pour ceux qui vont avoir à en supporter les conséquences. Plus grave, cela compromet les chances d'un projet vraiment réussi. Nous ne voterons donc pas ce projet.

Quant au vœu de l'Exécutif, que nous venons d'avoir 20 minutes avant l'examen de la délibération, je trouve que c'est se moquer de nous, de dire notamment que : "nous allons rouvrir la concertation aux arrondissements voisins et même à tous les Parisiens". Il est bien temps, une fois que le projet est décidé, une fois que les décisions sont prises et qu'il est ficelé.

Si c'est cela la concertation à la mode du Maire de Paris, ce n'est pas la nôtre et nous nous opposerons au projet tel qu'il est conçu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole et à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par relever une de vos imprécisions, car vous avez soi-disant relevé l'une de celles de Claude-Annick TISSOT.

Vous dites dans le dossier de presse que le projet de la place de la République a été voté à l'unanimité du jury, ce qui est faux, puisque Claude-Annick TISSOT ne l'a pas voté et c'est bien dommage que les Parisiens croient que tout le monde est d'accord avec vous.

Monsieur le Maire, le réaménagement de la place de la République est présenté par la Mairie comme l'un des projets phares de la mandature et doit devenir, je cite : "un espace convivial, confortable et disponible".

M. AIDENBAUM a même dit que la place devait être belle, admirée et aimée. Je suis tout à fait d'accord avec lui mais je pense qu'il a oublié de dire qu'elle devait aussi avoir un caractère pratique et fonctionnel.

D'abord, je relève que ce projet a été dévoilé sur le site de la Mairie plusieurs mois après avoir été voté, avec quelques modifications, par rapport à la version initiale.

Certaines modifications sont appréciables, la première est qu'il y aura finalement moins ou pas de platanes arrachés, c'est vrai que pour un projet vert, décimer la moitié des arbres de la place, c'était un peu gênant. Ce qui est d'appréciable, c'est que le projet n'est pas définitivement arrêté visiblement.

La deuxième modification est regrettable, puisque je ne vois plus les fontaines qui sont aujourd'hui sur la place et devaient être conservées. J'aimerais bien savoir où sont passés ces fontaines, d'autant que les Parisiens ont tout de même dû financer leur restauration il y a deux ou trois ans.

Vous parlez donc d'un projet phare, pour un projet phare je trouve dommage que la concertation ait été de qualité médiocre, et je trouve regrettable que les orientations de ce chantier majeur qui va impacter quotidiennement des dizaines de milliers de Parisiens soient décidées par une petite poignée d'élus seulement.

Je crois que la démocratie participative est une notion à laquelle le PS est assez attaché.

Vous avez manqué une belle occasion d'en donner un exemple, vous auriez pu aller jusqu'au bout de votre démarche d'écoute et permettre aux citoyens des arrondissements concernés de choisir eux-mêmes parmi les cinq projets proposés. Par exemple, j'imagine que les habitants du 3e n'auraient pas voté comme leur maire, M. Pierre AIDENBAUM, qui a rappelé que le trottoir de la partie Sud, donc sa partie à lui, allait doubler de largeur sans préciser que ce dont il hérite surtout dans la partie Sud, dans son arrondissement, c'est d'une future autoroute à 7 voies avec tous les méfaits économiques et environnementaux que cela implique.

Je ne comprends pas, Monsieur AIDENBAUM, comment vous pouvez vous réjouir d'accueillir dans votre arrondissement, le bruit, la pollution, et les bouchons à l'orée d'un secteur qui est réputé pour ses petites rues pittoresques et tranquilles.

J'insiste vraiment sur la piètre qualité de la concertation qui a eu lieu en 2009. J'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques riverains, dont certains ont reçu dans leur boîte aux lettres des invitations d'instituts de sondage mandatés par vos services, pour participer à des tables rondes en échange d'un chèque de 50 euros.

Je ne crois pas que distribuer des chèques soit une garantie d'obtenir des interlocuteurs réellement intéressés et sincèrement concernés par le projet.

Vous avez aussi organisé quelques réunions publiques dans les théâtres, mais d'un avis général, elles ont plutôt servi à présenter des arbitrages que vous aviez déjà pris plutôt qu'à écouter les suggestions des Parisiens.

Honnêtement, si vous aviez écouté les suggestions des Parisiens, je ne suis pas sûr que l'actuel projet de réaménagement serait celui qui existerait aujourd'hui.

Comme je vous le disais, la Mairie de Paris annonce un espace convivial, confortable, et disponible, je suis désolée, sauf le respect que je vous dois, cela raisonne comme une blague. Un espace convivial, comme tout le monde le sait, la partie Nord de la place, celle qui devient piétonne, se situe le long d'une caserne militaire et c'est la partie la moins ensoleillée.

Au Nord, les Parisiens pourront se balader face à un immeuble qui appartient à la garde républicaine. En termes de convivialité on a tout de même connu mieux. Pendant qu'ils flâneront au Nord, ils pourront cependant apercevoir en face, de l'autre côté de la place, toutes...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Madame, ne vous énervez pas.

Laissez intervenir votre collègue, Monsieur TRÉMÈGE.

M. Jean-François LAMOUR. - Dans le silence alors !

Mme Marie-Laure HAREL. - Pendant que les familles flâneront en bas de la caserne militaire, elles pourront tout de même voir en face, de l'autre côté de la place des boutiques, des cafés et les accès au quartier charmant qu'est le marais dans la partie Sud.

Pour y accéder, elles devront traverser une autoroute en ville avec tous les dangers que cela comporte. Une fois la rive Sud atteinte, les familles pourront enfin s'asseoir à des terrasses situées le long d'un trottoir bien élargi comme le disait M. Pierre AIDENBAUM, où elles pourront entendre de super concerts de klaxons et profiter des gaz d'échappement dont elles seront embaumées à chaque heure de la journée.

Mais ces joies sonores et atmosphériques profiteront surtout aux habitants de ce que l'on peut appeler la mauvaise partie de la place. J'espère, pour ceux qui habiteront dans la partie Sud, qu'ils n'auront pas besoin d'ouvrir leurs fenêtres aux heures de pointe, et qu'ils auront aussi le budget nécessaire pour s'offrir de bonnes isolations.

Donc si c'est cela votre vision d'une place de la République confortable, en tout cas, ce n'est pas la mienne.

Mais le pire, Monsieur le Maire, c'est quand vous parlez d'une place disponible. Vous osez souligner dans votre dossier de presse que, je vous cite : "la place de la République se situe au carrefour...".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous concluez !

Mme Marie-Laure HAREL. - J'ai cinq minutes et trois pour présenter un vœu normalement. A moins qu'on ne me laisse pas le faire...

Je ne sais pas à quel moment je présente mon vœu du coup.

On va passer au vœu directement.

Vous ne voulez pas faire de la place de la République un simple rond-point, vous allez en faire un grand noeud d'embouteillages, supprimer les places de parking sur la place, je vous rappelle que le parking Alambra est continuellement saturé, mais vous allez supprimer encore des places. Il est temps que vous vous rendiez compte qu'un Paris sans voitures, c'est une utopie, les automobilistes n'ont pas toujours le choix de leur moyen de transport. La voiture, ce sont des centaines de milliers d'emploi dans l'industrie, on ne pourra jamais l'éradiquer de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez conclure Madame.

M. Jean-François LAMOUR. - Comment voulez-vous conclure dans ce Brouhaha.

Mme Marie-Laure HAREL. - Mon vœu est très simple.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame s'il vous plaît.

Attendez, vous êtes à 5,56, l'interruption provoquée par M. TRÉMÈGE décomptée.

Mme Marie-Laure HAREL. - Il me reste donc deux minutes et quelques secondes pour présenter mon vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Marie-Laure HAREL. - J'espère que l'on ne me compte pas tout ce temps.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concluez.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je passe à mon vœu.

Monsieur le Maire, je vous demande de communiquer avant le début des travaux, des données précises et objectives sur le trafic et les différentes pollutions qui vont découler de votre projet de réaménagement.

Le plus important, ce sont des prévisions de trafic très claires, il faut que l'on connaisse l'ampleur des embouteillages auxquels les habitants du quartier et les promeneurs seront exposés.

Les commerçants doivent savoir si leur activité va être affectée comme c'est le cas boulevard Magenta où les enseignes ne cessent de fermer, cet axe n'étant plus accessible.

Les riverains doivent savoir s'ils auront à subir des pollutions sonores et atmosphériques non stop parce qu'ils pourraient avoir envie de déménager.

A la lecture des éléments que vous donnez dans votre dossier de presse, je suis consternée. Je lis : "les études ont été conduites pour confirmer la pertinence..."

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concluez !

Mme Marie-Laure HAREL. - Cessez de m'interrompre, je n'y arriverai jamais.

Vos études sont visiblement compatibles avec une soi-disant baisse des flux de circulation de 15 %, mais qui a dit qu'il y aurait une baisse de 15 % hormis vous ? Personne.

Personne ne l'a prouvé, donc nous voudrions savoir quel est le vrai flux sur la place et selon les tranches horaires, heures de pointe bien mises en évidence, nous voulons savoir si la place est praticable et vivable merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà.

Vous avez parlé 7 minutes mais vous avez bénéficié de l'indulgence du nouveau président de séance.

C'est très bien, tout le monde vous a comprise, plusieurs fois.

La parole est à Mme Annick LEPETIT pour répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais bien évidemment répondre aux nombreux orateurs qui se sont inscrits sur ce projet de délibération. Je le comprends puisqu'ils montrent ainsi que c'est un projet phare.

Inscrite dans le programme du Maire de Paris, la nouvelle place de la République doit retrouver son caractère populaire et convivial et bien sûr incarner les valeurs républicaines, les valeurs de la République. Un des principaux enjeux de l'aménagement, cela d'ailleurs a été dit par un certain nombre d'intervenants, c'est bien évidemment de faire de cette place une grande place populaire du XXIe siècle. Je ne reviens pas, bien sûr, sur l'état des lieux. Nous partageons le constat de l'existant, mais je dirai un mot en répondant plus précisément au vœu déposé.

Nous avons choisi, et je veux revenir sur la méthode, elle est importante, cela me permettra de répondre à certaines interventions, une démarche à la fois exigeante, créative je crois, et démocratique.

Il s'agit d'un projet majeur pour Paris. Nous n'avons pas aménagé de place de cette importance, c'est la plus grande à Paris depuis environ deux décennies, je pense à la place de l'Hôtel de Ville, début des années 1980, à la place de la Bastille à la fin des années 1980 avec un esprit encore très routier, enfin la place Vendôme début des années 90 qui a fait l'objet d'une vraie requalification.

Nous avons choisi à la fois une méthode de concertation, et cela a été bien évidemment salué par les trois maires d'arrondissement que, à mon tour je remercie de leur disponibilité et surtout de leur attachement à concerter bien évidemment leurs riverains, puisque beaucoup de réunions ont eu lieu après la première réunion publique qui date, je le rappelle, du mois de décembre 2008. Nous avons eu de très nombreuses réunions locales organisées par les mairies d'arrondissement, beaucoup de réunions de conseils de quartier, des réunions inter conseils de quartier, bref, un travail qui a été fourni, contrairement à ce qui a été dit, particulièrement dans la dernière intervention, celle de Marie-Laure HAREL, et cette concertation publique a donné lieu à ce qui a été fourni dans le cahier des charges.

Et d'ailleurs, lorsque nous avons décidé, à la fois de faire de la concertation, de lancer un site dédié pour que, non seulement les riverains mais bien au-delà, les Parisiens, puissent s'exprimer, c'était un peu un appel à idées. Nous avons souhaité faire aussi, et c'est pour cela que je parlais de méthode, le lancement d'un concours international d'architectes pour que nous puissions avoir à la fois cette concertation de proximité et celle des Parisiens, l'appel à idées, mais aussi l'avis et les propositions de professionnels tels que ceux qui ont été choisis par le jury.

Alors, le travail du jury, je vais peut-être l'évoquer pour répondre particulièrement à Claude-Annick TISSOT qui, c'est vrai, était présente. La sélection que nous avons faite, a nécessité plus de 4 heures et demi de débats, pour choisir des projets qui étaient d'ailleurs des projets anonymes : nous ne connaissions pas le nom des équipes d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes qui se présentaient.

Nous avons débattu sur cinq projets, cinq esquisses.

Le choix qui a été fait de retenir l'équipe TVK s'est fait là aussi par notation des membres du jury, un jury, je le rappelle, composé certes d'élus qui s'expriment ce matin mais aussi de personnes qualifiées, à la fois de commissions et d'associations - je pense à la Commission du Vieux Paris ou à l'association des usagers des transports publics -, je pense bien sûr à la Préfecture de police.

Je crois que nous avons donc un jury divers, ce qui sans doute a engendré de nombreuses discussions, mais c'était tout à fait enrichissant.

Le projet sur lequel nous nous sommes prononcés, certes pas à l'unanimité mais majoritairement, a été très bien noté par rapport aux autres projets. Je ne vais pas parler en détail des autres projets mais juste répondre à Claude-Annick TISSOT qui mettait en avant le projet B, celui sur lequel elle s'est prononcée. Je rappelle qu'il y avait dans ce projet B sept voies pour la circulation principale, mais au lieu que le terre-plein soit rattaché au Nord, comme c'est le cas de ce projet-ci, il était rattaché au Sud.

Au bout du compte, les critiques, Madame TISSOT, ainsi que Madame DOUVIN, que vous nous apportez en parlant d'auto-roule urbaine - je crois avoir entendu ce terme -, en disant que finalement les autres projets ne comportaient pas cet aspect, ne sont pas fondées. En tout cas, ce n'est sans doute pas l'argument qu'il faut avancer.

Deuxièmement, je relève dans vos propos assez peu de nuances comparé au vœu que vous nous proposez qui, lui, il faut le reconnaître, est plutôt nuancé au point que j'aurais presque envie de le voter.

Le problème est qu'il y a un considérant qui lui non plus n'est pas juste puisqu'il prétend que nous n'avons fait aucune étude d'impact concernant les pollutions atmosphériques et sonores. Ce n'est pas vrai, nous avons déjà fait des études, et cela a d'ailleurs été écrit ; nous avons pu donner une fourchette de réduction du flux automobile, entre 15 % et 17 %, et bien évidemment, nous devons, et vous ne pouvez pas nous le reprocher, poursuivre des études plus approfondies sur les flux.

D'ailleurs, pas seulement les flux automobiles. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée : il ne faut pas forcément prendre la circulation automobile comme l'alpha et l'oméga d'un aménagement ambitieux. Il faut que nous regardions l'ensemble des flux.

Nous souhaitons aujourd'hui, dans nos aménagements, prendre en considération tous les modes de déplacement, à la fois ceux que nous connaissons, ceux qui existent ; bien sûr, les transports en commun, les taxis, les vélos, les piétons, mais nous pouvons aussi anticiper et penser à l'avenir. En effet, comme cela a été dit, notamment par Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT et Véronique DUBARRY, cette place va être aménagée pour de nombreuses années ; c'est donc un aménagement durable et nous ne devons pas fermer la porte aux futurs modes de transport, quels qu'ils soient.

Donc, oui, nous devons laisser de la place pour envisager de nouveaux modes de transport, ceux qui n'existent pas encore, et je fais allusion, pourquoi pas, à un futur tramway des gares, même si nous savons que nous en sommes loin. Pas plus tard qu'hier matin, nous votions cette fois-ci à l'unanimité, le projet d'étude pour prolonger le tramway des Maréchaux, celui que nous sommes en train de réaliser et hier, nous lançons la possibilité de le poursuivre jusqu'à la porte d'Asnières.

Donc, nous avons, c'est vrai, de grandes ambitions.

Pour revenir précisément à l'aménagement de la place de la République, je rappelle pour éviter toute polémique inutile, même si j'ai relevé à travers les dernières interventions qu'il y avait une petite envie de polémique, que le choix du jury s'est opéré sur des esquisses, que l'esquisse que nous avons choisie - mais cela aurait été la même chose si nous en avions choisi une autre - représente 10 % du projet. Donc, dans le calendrier que nous avons proposé à la concertation, dès le début, il a toujours été considéré que l'équipe choisie allait devoir travailler avec les services, bien évidemment, sur des études approfondies mais aussi que la concertation allait se poursuivre parallèlement.

Donc, nous ne pouvons pas aujourd'hui tout figer, tout décider, et pourquoi pas aussi la couleur des candélabres !

Donc, on ne peut pas à la fois nous reprocher un manque de concertation et en même temps, vouloir tout inscrire dès aujourd'hui.

Laissons, et jusqu'à présent on s'en est plutôt bien porté, laissons agir aussi les idées, l'imagination et les débats avec nos concitoyens : je pense que c'est aussi une façon d'avancer.

Laissons aussi les services techniques travailler pour trouver des solutions à l'aménagement de cette place.

En tout cas, et je conclurai, Monsieur le Maire, par ce que j'ai pu entendre globalement, et il y a des phrases magnifiques qui ont été prononcées, c'est que ce projet tel qu'il est aujourd'hui, et nous allons continuer à travailler, est un projet qui réunit quand même un certain consensus, qui est un projet original, comme l'a souligné Jacques BOUTAULT, mais qui est un projet que nous allons accompagner.

Je veux répondre à Alain LHOSTIS, préoccupé à juste titre de l'information des riverains, principalement mais pas seulement, de tous ceux aussi qui empruntent la place de la République quasi quotidiennement, que nous allons soigner l'information et la communication pour qu'au moment des travaux, bien évidemment - on ne peut pas éviter les nuisances des travaux et ce serait mentir que de le dire -, en tout cas on puisse accompagner les personnes qui empruntent la place de la République pour se rendre d'un point à un autre pour qu'elles puissent l'éviter, et aussi bien évidemment, les riverains, nous y pensons. C'est pour cela que nous les associons à la suite de nos travaux.

Quant à l'aménagement, là aussi, beaucoup de propositions ont été faites. Nous allons bien sûr affiner car encore une fois, cet aménagement est un aménagement d'ensemble et il doit être porté dans sa globalité.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Nous allons passer au vote.

En réponse aux vœux n° 29 du groupe "Les Verts" et n° 30 du groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 30 bis.

Le vœu n° 29 est-il maintenu, Monsieur le Maire ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Le vœu n° 29 comportait toute une série de demandes, dont le vœu n° 30 bis tient compte.

Il fait cependant l'omission sur le Comité permanent de concertation, ce que nous regrettons, mais nous avons bien noté les avancées de la Ville sur toute une série d'éléments que nous avons défendus, notamment la poursuite de la concertation, la végétalisation plus importante, l'agrandissement des trottoirs côté Sud et la sécurisation des cheminements piétons.

Nous considérons que cette avancée est importante et nous retirons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je relève que le vœu n° 30 du groupe U.M.P.P.A. est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 30 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 112).

(Applaudissements).

2010, DVD 46 - Approbation du principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" (4e) pour une durée de 15 ans. - Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 46 relatif à l'approbation du principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" dans le 4e arrondissement, pour une durée de 15 ans.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur la partie du parc qui est réservée à l'usage du Conseil de Paris.

En effet, la gestion de cet espace a fait partie, mois après mois, d'aménagements de fortune, presque du bricolage, restreignant la place réservée aux uns et aux autres au profit, ce qui est utile, des deux-roues motorisées ou des scooters électriques de la Ville.

Des poteaux ont été installés sur certains emplacements pour permettre le passage des piétons, mais d'une manière qui est tout à fait désordonnée alors que d'autres cheminements plus sécurisants pour ceux-ci pourraient être conçus.

Tout se passe comme s'il y avait eu addition de contraintes sans que ce soit réellement bien organisé. Il est temps de revenir sur cet état de fait et de l'adapter aux besoins effectivement recensés.

Je voudrais surtout intervenir sur les conditions déplorable, pour ne pas dire honteuses, de l'entretien de l'escalier du parc qui débouche sur le parvis devant le 9 place de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire juste derrière le manège.

Cet escalier sert d'espace d'aisance, d'usage de toilettes de plein air à un grand nombre de visiteurs et ce n'est pas un lavage quotidien qui change grand-chose à la situation, qu'ont à affronter les utilisateurs du parc et de cette sortie.

Je parle là de tous les fonctionnaires et de tous les élus qui ont leur bureau au 9, excusez du peu.

L'unique remède à cette situation indigne, qui se déroule juste sous nos yeux sur cette place dont nous sommes tous si fiers, est de faire installer une grille un peu plus haut dans l'escalier, grille qui ne ménage pas un espace à l'abri des regards, pour tous les visiteurs, principalement masculins, qui n'hésitent pas à le souiller.

Si les Bâtiments de France ont à donner leur avis, je demande qu'ils soient instamment priés de se rendre sur les lieux pour apprécier la situation.

Je vous remercie donc d'intervenir en ce sens pour faire cesser une situation qui ne devrait pas exister ici, à Paris, en 2010.

J'entends dire qu'il doit y avoir une mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite pour ce parc. Je pense que c'est une excellente chose, c'est tout à fait indispensable. Je pense qu'il est également indispensable de prendre en compte la situation sanitaire qui est absolument déplorable.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit dans ce projet de délibération d'autoriser le lancement d'une consultation pour renouveler la délégation de service public sur le parc de stationnement "Hôtel de Ville".

Ce parc a une capacité de 520 places environ et est réparti sur cinq niveaux en sous-sol. L'entrée et la sortie du parc de stationnement s'effectuent depuis le quai de Gesvres à sens unique et la rue de la Tacherie, par un tunnel qui va justifier, de par sa longueur notamment, une importante opération de mise aux normes pour tenir compte des contraintes réglementaires.

Il est donc proposé de lancer une consultation afin de retenir un futur délégataire, qui aura en charge l'exploitation et la modernisation de l'ouvrage, la mise aux normes du souterrain d'accès pour les véhicules...

Si, c'est cela le sujet puisque c'est la délibération sur laquelle on vote. Je vais répondre, arrêtez de vous impatienter.

M. Patrick TRÉMÈGE. - *(Inaudible).*

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur TRÉMÈGE, laissez parler l'oratrice.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je ne savais pas que la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduites était du bla-bla, je vous en laisse l'auteur, Monsieur TRÉMÈGE.

Je vais répondre précisément à Mme DOUVIN, qui a raison de déplorer l'état de propreté de la sortie piétons parce que cet espace sert de pissotière. C'est absolument lamentable.

Je le dis parce que les services de la D.P.E. nettoient cet espace tous les matins. Cela a sans doute un peu amélioré la situation mais ce n'est pas suffisant. Nous allons donc en tenir compte dans le nouvel aménagement, c'est le moment puisqu'on y fait des travaux, et regarder précisément ce que nous pouvons faire pour éviter que ce lieu serve d'urinoir.

En tout état de cause, sachez le Madame DOUVIN, une des solutions auraient pu être de mettre une sanisette, vous savez qu'elles sont gratuites, à proximité.

Le problème, vous le connaissez aussi, vous l'avez d'ailleurs mentionné tout à l'heure, à propos des grilles, ce sont les A.B.F. qui sont particulièrement regardants pour tout ce qui est mobilier urbain, travaux ou installations sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Si besoin est, nous devons les convaincre ensemble pour qu'ils soient plus souples.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 46).

2010, DVD 40 - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques de trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 40 relatif au lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques du trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - S'agissant du projet de délibération précédent, je suis entièrement d'accord avec Mme LEPETIT, pour aller bras dessus bras dessous rencontrer les A.B.F.

Sur le présent projet, il nous est demandé d'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'études de simulation macroscopiques et microscopiques de trafic. Ces études sont généralement situées en amont de la conception des grands projets d'aménagement de la Ville, et elles sont ensuite diffusées au compte-gouttes lors des réunions de concertation portant sur les projets, c'est-à-dire cette fois-ci largement en aval.

Je veux dire que les élus ne sont pas destinataire de ces études, que ce soit en totalité ou en partie, ce qui est tout de même extrêmement étonnant. Le contenu de ces études reste opaque, ce qui veut dire que les élus parisiens sont traités de la même manière et au même moment que tous ceux qui viennent participer aux réunions de concertation et d'information qui sont organisées ensuite.

Nous demandons donc que ces pratiques soient changées. Ces études sont financées sur le budget de la Ville, l'ensemble des élus a donc droit d'en avoir connaissance et dans le même temps, il n'y a pas d'élus privilégiés par rapport à d'autres.

D'autre part, afin de pouvoir nous prononcer sur la délibération, nous voudrions savoir quels sont les projets, de manière prévisible, qui vont donner lieu prochainement à des études en matière de trafic, et donc quelles seront les études qui vont être commandées.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Ces études, d'ailleurs nous avons eu l'occasion d'en parler, pas des études proprement dites mais en tout cas d'en parler à l'occasion du projet d'aménagement de la place de la République. Je souhaite que ce lancement de consultation, pour la réalisation d'études de simulations de trafic, fasse l'unanimité, parce qu'au moins on ne pourra pas dire que ce sont des fausses simulations, que les chiffres ne sont pas concrets.

Bref, on entend quand même, notamment sur les bancs de l'U.M.P.P.A., beaucoup de critiques sur nos comptages, voire quelquefois des contrevérités. Là, au moins, à travers ce projet de délibération, la preuve est faite que nous consentons un effort particulier pour justement avoir des études incontestables, et surtout pour renouveler le marché de consultation.

C'est la réponse que je voulais apporter, Monsieur le Maire

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 40).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 12e arrondissement, relatif au maintien durant toute l'année de l'opération "Paris respire" route de ceinture du lac Daumesnil.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au maintien durant toute l'année de l'opération "Paris respire", route de ceinture du lac Daumesnil.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, la Mairie de Paris en collaboration avec la Préfecture de police développe l'opération "Paris respire" les dimanches et jours fériés. Ainsi, plusieurs secteurs ou voies dans Paris et dans les deux bois parisiens sont temporairement réservés uniquement aux circulations des piétons, cyclistes et rollers.

Depuis juillet 2007, cette opération se déroule sur une portion de la route de ceinture du lac Daumesnil dans le bois de Vincennes. Cependant, cette opération est suspendue pendant huit semaines en avril et mai. L'argument avancé, un soi-disant besoin en stationnement lié à la Foire du Trône n'est pas recevable. La partie de la route de ceinture du lac Daumesnil sur laquelle se déroule "Paris respire" n'entre pas dans les places de stationnement identifiées et liées aux besoins de la foire.

En outre, cette décision va à l'exact opposé de la philosophie de la charte du bois. Je rappelle que le bois de Vincennes ne peut pas être considéré comme un vaste parking servant uniquement à une catégorie d'usagers. Les usagers du bois, qu'ils soient piétons, cyclistes ou rollers, doivent pouvoir trouver le dimanche et les jours fériés des espaces où ils peuvent profiter de ce poumon vert à l'abri de la circulation automobile.

Enfin, il convient de faire en sorte que l'opération se déroule dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, du fait de l'absence de barrières étanches à l'angle de l'avenue Daumesnil, conjuguée à une absence de surveillance, on constate des intrusions de véhicules automobiles.

Il convient donc d'assurer une surveillance à l'entrée de la route, afin d'éviter ces intrusions qui constituent un danger, en particulier pour les enfants.

C'est le sens du deuxième alinéa du vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais demander le retrait de ce vœu, mais d'abord je voulais préciser, et vous le savez, que la suspension habituelle de "Paris respire" pendant la Foire du Trône ne concerne pas l'ensemble de l'opération, mais juste le tronçon de la route de ceinture du lac Daumesnil.

Je sais que c'est une demande de Christophe NAJDOVSKI qui est récurrente, et qui est d'ailleurs légitime. Je pense que nous l'étudions attentivement. Simplement, je voudrais quand même mettre en avant le fait que les Maréchaux sont actuellement en travaux, qu'il ne faudrait pas qu'une mesure comme celle que vous demandez, ne dégrade davantage les conditions de circulation dans ce secteur et, au final, augmente les nuisances subies par les riverains.

Je vous propose de retirer votre vœu, et je peux vous assurer que bien évidemment on reconsidérera cette question une fois le tramway terminé.

Je voudrais ajouter que nous avons adopté un projet de délibération présenté par Lyne COHEN-SOLAL qui portait ce matin sur la mise en place d'une navette reliant les parkings de la gare de Lyon et de Bercy, à la Foire du Trône. Cela permet bien sûr aux automobilistes d'aller se garer dans les parkings et de venir en navette à la Foire du Trône, ce qui à mon avis va dans le bon sens.

Pour ce qui est du second point du vœu, Monsieur NAJDOVSKI, la mise en place d'un barrage filtrant à l'entrée de la route de ceinture du lac Daumesnil, je m'engage là aussi à ce que nous regardions cela de très près, avec bien évidemment le concours de la Préfecture de police.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur NAJDOVSKI, vous le maintenez ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voulais préciser que ce vœu avait été adopté par les élus de la majorité municipale du 12^e arrondissement. C'est un vœu que nous aurions pu d'ailleurs présenter conjointement. Je regrette, une fois de plus, que l'on invoque une raison X ou Y pour ne rien faire.

Je maintiens bien entendu ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 32 est maintenu. Avis de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 32.

Voulez-vous parler, Monsieur CORBIÈRE ? Allez-y.

M. Alexis CORBIÈRE. - Juste une explication de vote pour dire que, pour notre part, nous voterons le vœu avec Christophe NAJDOVSKI. Il vient de le dire dans sa réponse, c'est un vœu que certes notre collègue a présenté mais qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 12^e arrondissement. Je regrette donc qu'Annick LEPETIT fasse une réponse qui manque de précision. Il y a un vœu, il s'agirait quand même d'y répondre et pas de dire : je m'engage pour la suite. C'est un sujet important et je pense que le vœu doit être maintenu et que les choses doivent se passer dans la clarté.

Nous voterons ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai été précise, j'ai parlé de l'achèvement des travaux du tramway des Maréchaux. C'est 2012. Vous connaissez le calendrier. Je peux difficilement être plus précise.

En revanche, sur le barrage filtrant, on va y travailler avec les services de la Préfecture de police, pour mettre davantage de sécurité. C'est ce qui est demandé. Voilà. C'est en ce sens où je suis d'accord sur le fond mais, sur l'application, pour le moment, c'est difficile et cela ne dépend pas que de la Ville. Autant être claire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci pour votre clarté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée avec les applaudissements magnifiques d'un élu du 18e, Monsieur BOURNAZEL. (2010, V. 54).

On continue.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux annulations de contraventions.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 33 et n° 33 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs aux annulations de contraventions.

La parole est à M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons découvert, lorsque la Cour des Comptes a rendu son rapport, que ce que l'on appelle en général "les indulgences" par rapport aux contraventions, avaient pris une ampleur à Paris qui dépassait tout ce nous pouvions imaginer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez intervenir !

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Puisque la Cour des comptes a dénombré pas moins de 525.109 amendes qui ont fait l'objet d'annulation ou d'indulgence directement par les services de la Préfecture de police. Le même rapport de la Cour des comptes a estimé que ces indulgences étaient irrégulières au regard de l'article 530-1 du Code de procédure pénale. Donc, je dois vous avouer que nous sommes extrêmement préoccupés. Nous aimerions comprendre pourquoi, sur le territoire de Paris, de telles pratiques ont lieu, et en tout cas avec une telle ampleur.

Donc, la proposition que nous faisons au travers de ce vœu, c'est, d'une part, évidemment de condamner ces pratiques, mais surtout de demander à la Préfecture de police de nous expliquer, de nous indiquer à quel titre et pour quel motif ces annulations ont été effectuées. Nous souhaitons, par ailleurs, savoir quelles mesures la Préfecture de police entend prendre pour que de telles situations ne se reproduisent pas, parce que je ne pense pas que ce soit le meilleur signal que nous puissions adresser en matière de civisme que de considérer que les contraventions qui sont mises par les fonctionnaires puissent être à ce point...

Je vois M. VEDEL qui fuit, donc je m'inquiète !

Je disais donc que ce n'était pas le meilleur signal en matière de civisme, y compris quand on entend parfois des discours sur la tolérance zéro, etc., qui peuvent être tenus sur des questions globalement de délinquance. Un signal aussi laxiste, si je puis prendre ce terme, donné sur les contraventions en matière notamment de sécurité routière sur le territoire parisien est donc une question tout à fait importante.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je partage, bien évidemment, le souci des élus du groupe "Les Verts" et je crois qu'il est légitime que nous demandions au Préfet de police des explications sur les remarques formulées par la Cour des comptes concernant ces annulations de contravention.

Mais aussi, et c'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif, pour des raisons d'efficacité de l'action que nous avons engagée depuis 2001, en matière de déplacement et de partage de l'espace public, qu'il s'agisse du stationnement, qu'il s'agisse des aménagements en faveur des bus, des vélos ou des taxis, qu'il s'agisse du règlement marchandises qui limite la circulation des camions les plus encombrants et incite celle des véhicules propres, toutes les mesures que nous avons mises en place ne peuvent avoir de sens que si, bien évidemment, elles sont respectées. Un bon niveau de contrôle est donc indispensable et la Ville y prend d'ailleurs toute sa part, puisqu'elle finance et met à disposition de la Préfecture de police plus de 2.000 agents de surveillance de Paris, ce que l'on appelle plus habituellement les A.S.P., chargés de la verbalisation des infractions au Code de la route.

Nous le constatons dans de nombreux domaines et nous l'avons d'ailleurs signifié dans le vœu que nous proposons : le contrôle des infractions a tendance à diminuer ces dernières années avec une baisse de 23 % du nombre de contraventions pour circulation illicite dans les couloirs de bus entre 2007 et 2008, alors même que la majorité des accidents dans ces couloirs impliquent des véhicules qui ne sont pas autorisés à y circuler.

Toujours sur la même période, 2007 et 2008, une diminution de 17 % du nombre d'amendes pour infraction au stationnement payant, alors même que Paris a un des taux de respect les plus bas de France. Songez, par exemple, que s'agissant du stationnement rotatif, seuls 10 % des usagers paient leur stationnement ! Et ce chiffre ne cesse de se dégrader, alors que la moyenne dans l'ensemble des villes françaises se situe autour de 30 %.

M. le Préfet de police sait tout cela, puisque nous en parlons, nous en discutons régulièrement. Je l'ai alerté à de multiples occasions. Je crois qu'il est essentiel que notre Conseil partage ces préoccupations.

C'est pourquoi je propose un vœu qui reprend le souci des élus du groupe "Les Verts" concernant les annulations de contravention et, plus généralement, qui demande au Préfet de police les actions qu'il compte engager pour augmenter l'efficacité du contrôle.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous voulez faire une explication de vote, Madame ? Allez-y !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Centre et Indépendants ne partage mais alors vraiment pas du tout les nombreuses inquiétudes, comme il a été dit à l'instant, de l'Exécutif quant à l'efficacité du contrôle policier à Paris. Plus de 2.200 agents de surveillance de Paris, plus tous les autres agents de police, cela nous paraît déjà beaucoup.

Il nous paraît aussi qu'ils sont déjà très concentrés à Paris dans des quartiers où il n'y a pas forcément de problèmes de sécurité, concentrés justement toujours plus aux contrôles et à la verbalisation : verbalisation des automobilistes et aussi d'ailleurs des cyclistes.

D'ailleurs, comme il a été souligné par Mme LEPETIT, s'il y a moins de contraventions, c'est peut-être qu'il y a moins de contrevenants, compte tenu précisément de ce contrôle qui nous paraît déjà largement assidu.

Nous voudrions faire une suggestion.

En reprenant d'ailleurs une idée qui a été proposée par Mme LEPETIT, on aimerait bien que ces efforts soient davantage concentrés sur les camions ! Parce que nous, il nous paraît qu'il y en a beaucoup trop, des camions, à Paris et des gros, qui circulent à toute heure de la journée, qui s'arrêtent sans vergogne en pleine voie, qui paralysent la circulation parce qu'"ils travaillent, eux!" et qui polluent l'atmosphère...

Alors, davantage de contrôles sur les camions, oui ! En revanche, relâcher la pression sur les automobilistes et les cyclistes à Paris, cela nous paraîtrait un petit peu plus juste et plus équilibré.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà !

La parole est au Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaiterais préciser que le contrôle de la Cour des comptes date de 2007 et que plusieurs mesures sont intervenues depuis, donc vous apporter des précisions sur les annulations techniques.

En première partie, je souhaiterais vous dire que, d'abord, à Paris, la Préfecture de police dresse environ 6,5 millions de contraventions chaque année, ce qui représente près de 48 % du niveau national. On ne peut donc pas dire qu'il y a un laxisme de la part de la Préfecture de police sur le respect des conditions de stationnement ou de circulation dans la Capitale.

Deuxième point : bien évidemment, la question des annulations ou de l'opportunité des poursuites relève de l'autorité du Procureur de la République et donc de l'officier du Ministère public.

Alors, c'est vrai que, jusqu'en avril 2007, donc pas en année pleine par rapport aux contrôles de 2007, le service du traitement des contraventions était rattaché à la Police judiciaire. Depuis 2007, il est directement rattaché à l'officier du Ministère public, ce qui lui permet de mieux diriger et contrôler les annulations techniques.

Deuxièmement, une part des procès-verbaux non poursuivis n'est pas poursuivable. Plus d'un tiers de ces procès-verbaux sont faits par des véhicules immatriculés à l'étranger. Et même si, depuis, nous faisons des accords avec les pays européens pour augmenter, cela n'est pas encore le cas avec tous les pays, donc, là, bien évidemment, il n'est pas possible de recouvrer ces amendes. C'est la même chose avec les véhicules diplomatiques et Paris, évidemment, a plus de véhicules diplomatiques que toutes les autres villes françaises. Chacun peut le comprendre.

D'autre part, il a également été mis en œuvre des aspects de modernisation. A l'avenir, la procédure du procès-verbal électronique réduira totalement les risques d'erreurs matérielles, puisqu'il faut savoir que toute erreur profite au contrevenant. Chaque problème de mauvaise mention de l'article du Code qui est en cause, chaque problème de mention du lieu de l'infraction bénéficie à l'usager et, bien évidemment, une grande partie des annulations techniques sont liées à ces problèmes.

Des actions de formation ont été mises en œuvre en direction des agents. Désormais, avec la procédure du procès-verbal électronique qui est testée dans quatre arrondissements de Paris depuis l'automne dernier, on supprime une source d'erreurs.

Désormais, les usagers recevront leurs amendes directement chez eux par voie postale depuis le centre d'information de Rennes.

Donc, vous le voyez, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour diminuer la part des annulations dites techniques.

Enfin, je voudrais soulever une certaine contradiction de la part de Mme le Maire. On ne peut pas stigmatiser la Préfecture de police dans certains vœux et pour une prétendue politique du chiffre et, en même temps, fixer un objectif de contraventions ou émettre des critiques basées sur la baisse du nombre de contraventions dans les couloirs de bus. Si je me réfère au document officiel de la Ville de Paris "le bilan des déplacements 2008", le taux de respect par les deux-roues à moteur dans les couloirs de bus sur les trois points de mesure qui ont été mis en œuvre est passé, par exemple rue de Rivoli, de 57 % à 96 %. C'est bien la preuve qu'il y a de plus en plus de respect de la part des usagers de ces couloirs de bus et donc, on ne peut pas exiger de la Préfecture de police le maintien d'un nombre stable de contraventions.

Si on ne veut pas faire de politique du chiffre, il faut se baser sur des indicateurs de taux de respect.

Effectivement, sur le stationnement payant, vous avez raison, ce taux est très nettement insuffisant. Le Préfet de police a fait des propositions très concrètes au Gouvernement pour augmenter le niveau des amendes et pour faire en sorte que les millions de procès-verbaux qui sont dressés chaque année par les agents de la Ville de Paris, donc les A.S.P., ne le soient pas en vain.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Explication de vote ? Je vous en prie !

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour dire que, évidemment, nous voterons malgré tout le vœu bien que j'ai été pour le moins peu satisfait par les réponses de la Préfecture de police. C'est-à-dire que, autant on peut nous donner des chiffres très précis sur le pourcentage d'infractions constatées dans les couloirs de bus, etc., en revanche, sur les 525.109 amendes, je n'ai entendu aucune réponse chiffrée. Vous nous dites "véhicules diplomatiques", je n'imagine pas qu'il y ait eu 525.109 infractions au Code de la route par les véhicules du corps diplomatique, ou alors c'est que vraiment ces gens respectent extrêmement peu le Code de la route à Paris.

Je suis surpris qu'à une question précise nous n'ayons pas de réponse précise, sachant que la Préfecture de police tient une comptabilité très précise sur un certain nombre de choses.

Je suis inquiet de constater que quand on parle de sans-papiers, quand on parle de manifestants, on a tout à coup une volonté de respect absolu de la loi, le Préfet de police se montrant extrêmement ferme en nous disant que la loi doit être respectée et que la Préfecture de police est là pour la faire respecter.

Quand il s'agit de délinquance routière, de mise en danger d'autrui par des véhicules qui stationnent n'importe comment, voire qui circulent n'importe comment, on nous dit : "On n'a pas de précisions, etc." et finalement on entend même des groupes ici nous dire que finalement, sur la délinquance routière, il faudrait peut-être lever le pied et laisser faire un peu plus.

C'est préoccupant, et je considère que les réponses n'ont pas été apportées. Evidemment, je souhaite que nous votions un vœu.

Je regrette d'ailleurs que le vœu de l'Exécutif ne reprenne pas la condamnation que nous voudrions être celle du Conseil de Paris par rapport à ces pratiques d'indulgence, parce que je pense que cela doit être condamné par le Conseil de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je souhaiterais pour ma part que le vœu de l'Exécutif soit retiré après les explications circonstanciées du Préfet de police d'une part, qui en plus, ouvre des pistes extrêmement importantes et novatrices en matière de contrôle électronique, face aussi aux incohérences et aux contradictions qui sont celles de la Ville de Paris et qui ont été à juste titre relevées, Ville de Paris qui d'un côté critique des quotas de contravention et critique la politique du chiffre, comme on le voit dans ce vœu, et politique de la Mairie de Paris qui d'un autre côté refuse ce système.

D'autre part, ce vœu expose une politique de la Mairie de Paris qui ne me paraît pas du tout conforme à ce qui est souhaitable pour améliorer les déplacements dans la ville et même diminuer la circulation.

Alors, que cette politique de verbalisation soit faite avec insuffisamment de discernement, nous sommes un certain nombre à le dénoncer. Que cette politique doive être modifiée, certes, mais ce vœu ne correspond pas à ce que pourrait être une politique de verbalisation utile, qui verbalise les stationnements gênants, qui verbalise les infractions les plus graves, et je pense que ce vœu ne correspond pas du tout aux attentes des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle, pour notre part, nous ne participerons pas au vote. Si d'ailleurs la Ville voulait aller jusqu'au bout de sa logique, à ce moment-là, qu'elle crée un corps spécialisé et sous son autorité de verbalisation du stationnement. Comme ça, elle pourra mettre en place la politique qu'elle souhaite, mais je pense que ce n'est pas ce que souhaite la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Deux éléments.

Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif pour à la fois reprendre ce que propose le groupe des Verts et également aller un peu au-delà, si je puis dire.

Si le groupe "Les Verts" ne souhaite pas retirer son vœu, de toute façon, nous le voterons.

Je voudrais dire deux mots sur la réponse du Préfet de police concernant les couloirs de bus.

D'abord, il n'y a pas de contradiction, nous nous basons sur des chiffres qui sont donnés par la Préfecture de police. Ce n'est pas nous qui les inventons ou qui demandons tel ou tel quota. Simplement, on remarque qu'il y a de moins en moins de verbalisation dans les couloirs de bus. En revanche, nombre de véhicules qui les empruntent n'ont rien à y faire. Et cela, ce sont des chiffres de la Préfecture.

C'est en comparant justement ces deux chiffres que l'on peut dresser le constat que nous faisons.

L'exemple que vous donniez, Monsieur le Préfet, et là je suis d'accord avec vous, porte sur la rue de Rivoli. Dans cette rue, il y a un séparateur, c'est donc plus compliqué pour les automobilistes. Ils le savent aujourd'hui, des efforts ont été faits par les services de la Préfecture de police concernant les couloirs bus, mais nous avons quand même été obligés, principalement depuis 2001, 2002, de mettre des séparateurs qui faisaient d'ailleurs hurler beaucoup de personnes, et notamment beaucoup d'élus, mais force est de constater qu'en 2010, si demain nous faisons des couloirs bus sans aucun séparateur, ce qui d'ailleurs arrangerait la Ville et ses finances - je ne demande pas mieux -, malheureusement, et là aussi nous avons eu des échanges avec M. le Préfet, nous savons très bien que le naturel revient au galop concernant notamment les automobilistes, et qu'ils emprunteraient ces couloirs. Quand il n'y a pas de séparateur, un certain nombre les empruntent alors qu'ils savent qu'ils risquent gros en termes d'amendes.

Il y a donc malheureusement une indiscipline qui revient vite, vous le savez d'ailleurs et cela dépasse largement Paris quand il s'agit de la vitesse.

C'est donc un constat que nous faisons.

Il faut donc sans arrêt, c'est vrai, je crois, être présent. Et vous le savez, la question du contrôle fait partie de la politique de circulation et du stationnement, et nous aurons sans doute lors d'un prochain Conseil, puisque cela a été demandé, un débat sur l'ensemble des déplacements. C'est clair que le stationnement fait partie de cela.

J'ajoute, Monsieur le Préfet... je termine, mais c'est un sujet important, concernant les poids lourds, une réglementation a été inscrite dans la charte des marchandises. J'ai le sentiment quotidien, mais je l'ai aussi parce qu'on a eu des réunions de travail sur le sujet, que l'infraction au règlement marchandises n'est pas contrôlée, et que l'application des mesures que nous avons travaillées ensemble sous la précédente mandature et qui ont été inscrites dans la charte que nous sommes en train de faire évoluer, ce contrôle des poids lourds n'est pas effectué.

Nous sommes donc au contraire pour faciliter le contrôle, mais il faut qu'il se fasse parce que c'est un sujet éminemment important, sur lequel les uns et les autres, notamment sur les bancs de l'U.M.P.P.A., interviennent.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est-il maintenu ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Il l'est d'autant plus qu'il y a maintenant un avis favorable de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 55)

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 56).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro parisiennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro parisiennes.

La parole est à Mme ARROUZE, pour une minute.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu pourrait s'intituler : "Le poinçonneur des Lilas", que chantait Gainsbourg, et vous allez comprendre pourquoi.

260 guichets de la R.A.T.P. sur 370 doivent disparaître au profit d'automates.

Outre que ces derniers présentent de nombreux problèmes techniques, ils sont difficiles d'accès à un usager peu habitué, à un usager âgé, à un usager étranger, et encore plus à un handicapé ou non-voyant.

Afin que la R.A.T.P. conserve son rôle de service public, afin de conserver les emplois directement liés à la vente des titres de transport, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris, émet le vœu que la R.A.T.P. renonce à ce projet et s'engage à assurer une présence humaine pour la vente des titres de transport aux côtés des automates dans chaque station.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Vous avez respecté à la seconde près le temps de parole.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis favorable à ce vœu dans la mesure où il met bien en évidence les difficultés de nos concitoyens à s'adapter aux nouvelles dispositions que prend la R.A.T.P. pour la vente des tickets dans le métro. Je partage donc votre inquiétude, même si la R.A.T.P. semble être rassurée dans sa décision de déploiement du dispositif par le résultat d'enquêtes de satisfaction qu'elle a diligentées.

Je propose de voter ce vœu et d'écrire également au S.T.I.F., au syndicat des transports franciliens, afin qu'il puisse demander des comptes à la R.A.T.P., sur la présence de personnels dans les stations.

Un premier bilan de déploiement de ces points de service de proximité, puisque c'est appelé comme cela, pourrait être réalisé et diffusé, notamment en Conseil d'administration du S.T.I.F.

En revanche, je vous demanderai, pour que l'on soit vraiment en totale harmonie, de supprimer une phrase, parce que je me suis renseignée depuis et qu'elle est fautive.

Dans le vœu, vous dites que les demi-tarifs, par exemple, ne sont pas proposés aux automates.

Or, les demi-tarifs sont proposés dans les automates.

Mis à part ce petit amendement, nous voterons ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Merci, Madame.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour une explication de vote.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous sommes d'accord avec ce vœu. Il est en effet indispensable de préserver une présence humaine dans les stations et près des automates. Les usagers métros, qui au passage devraient d'ailleurs être considérés comme des clients, sont en droit d'attendre un véritable service, un accueil, une assistance, une présence.

Pour ceux qui l'utilisent chaque jour et subissent trop souvent l'enfer, pour ceux qui l'utilisent épisodiquement et ne maîtrisent pas complètement le fonctionnement des automates, pour les touristes, pour les personnes âgées, à mobilité réduite, bref, pour tous ceux qui prennent le métro régulièrement ou pas, la présence d'un agent peut s'avérer nécessaire, elle est en tout cas rassurante.

Il est d'ailleurs ridicule de voir que souvent ces agents sont là, mais postés dans leur cabine alors qu'ils seraient plus utiles près des automates comme c'est le cas à Londres par exemple.

Mais la vraie question, Madame LEPETIT, on se rejoint encore une fois peut-être, serait tout de même de se demander comment on en est arrivé là. Parce que c'est bien à M. HUCHON, président du S.T.I.F., qu'en revient la responsabilité. C'est à lui de faire en sorte que la R.A.T.P. améliore son offre de services et c'est à lui de négocier des engagements avec la R.A.T.P. .

Donc, pendant la campagne des régionales, nous avons porté le projet des gares humanisées, devenant moins hostiles aux usagers, donc nous sommes pour la présence humaine dans les gares, le poinçonneur des Lilas, cela nous convient bien, mais il faudrait que l'on se demande pourquoi il y a tant de déficiences. Oui nous voterons ce vœu qui s'inscrit dans une démarche que nous souhaitons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Avant de mettre aux voix, Madame, à chaque fois vous faites des explications de vote qui sont des interventions.

Vous êtes intervenue plus longuement que la conseillère qui était inscrite.

Il faudrait tout de même que l'on réfléchisse à faire une distinction entre l'explication de vote et l'inscription.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 57).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation du service de taxi dans les grandes gares parisiennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'organisation du service de taxi dans les gares parisiennes.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Juste une précision, il me semble qu'on a bien le droit à une minute pour une explication de vote, je n'ai pas dépassé ma minute.

Si la personne qui défend le vœu est plus rapide que moi, tant mieux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - 1,38 minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - J'ai droit à 3 minutes...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - 1 minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - J'ai présenté un vœu sur la gestion des grandes gares parisiennes. La gestion des taxis dans les grandes gares parisiennes est un véritable problème, qui mérite une vraie réflexion. Dans une grande capitale comme Paris dont le tourisme est le premier secteur économique, on ne peut plus continuer d'accueillir les voyageurs dans une forme d'anarchie avec des files d'attente interminables.

Gare du nord, pourtant la première gare d'Europe, gare de Lyon aussi pour ne citer qu'elle, la vision des bousculades pour attraper un taxi est indigne de l'accueil de notre ville et insupportable pour les usagers réguliers.

C'est à la fois un problème de signalisation dans les gares, un problème de service par des agents d'accueil et aussi un problème de gestion des accès et de régularisation du trafic.

Or, sur ce point, la S.N.C.F. ne joue pas son rôle en tant qu'acteur global du transport public, la Mairie non plus qui partage la responsabilité d'une bonne partie de l'accès aux gares avec la S.N.C.F., ni la Préfecture qui devrait prévoir une présence policière plus importante pour y assurer le respect de la circulation.

La S.N.C.F., qui vient de créer une nouvelle entité gares et connexions, se déclare prête à travailler à l'accès aux gares en partenariat avec la Mairie. C'est donc une occasion, me semble-t-il, à saisir. Nous devons engager ensemble des travaux indispensables pour ces zones à responsabilité partagée.

La Municipalité doit aussi faire pression sur la S.N.C.F. pour qu'un véritable service d'accueil soit instauré. Ces grandes gares parisiennes sont tout de même les grandes portes d'entrée et de sortie de la Capitale.

Nous souhaitons donc simplement qu'un groupe de travail entre la Préfecture, la Municipalité, la S.N.C.F., et les représentants des professions de taxi soit constitué pour remédier à cette situation.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme je l'ai précisé à Mme CUIGNACHE-GALLOIS en 3e Commission, je suis tout à fait favorable à ce vœu.

Juste un point, je lui avais dit en 3e Commission, et elle m'avait donné son accord, cela concerne le troisième alinéa du vœu où vous écrivez de mettre en place un service d'agents d'accueil et de régulation en partenariat avec la S.N.C.F. Or, c'est à la S.N.C.F., dès lors qu'il s'agit de ses locaux, c'est-à-dire à l'intérieur de la gare, de mettre à disposition des agents d'accueil. Je vous demande juste un petit amendement, je vous le lis, " de demander à la S.N.C.F. de mettre en place un service d'agents d'accueil et de régulation pour la l'organisation du flux et la gestion de l'attente des voyageurs ".

Si vous êtes d'accord avec cet amendement, bien sûr nous acceptons votre vœu, Madame.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Elle est entièrement d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 58).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement résidentiel de nuit sur les aires de livraison et de transports de fonds.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 36 et n° 37 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit dans les zones de livraison.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc jumeler le vœu du 8e puisqu'il va dans le même sens que le vœu plus général que nous avons déposé, il s'agit bien entendu des 9.000 zones de livraison parisienne, nous savons que l'expérimentation qui a été lancée dans le 3e et dans trois quartiers du 17e reçoit un bilan positif des expérimentations, ainsi que le respect global des règles de ces dispositifs.

Depuis que ceci a été mis en place plusieurs vœux ont été adoptés par différents arrondissements demandant que le dispositif soit étendu.

Donc, nous demandons que maintenant, les choses aillent un peu plus loin et soient annoncées, c'est-à-dire que des précisions soient apportées en termes de calendrier et de modalités sur l'extension à l'ensemble du territoire parisien, de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison sélectionnées. Il s'agit bien de zones sélectionnées et pas de toutes, puisque les services font un travail remarquable pour savoir quelles sont les zones qui doivent nécessairement rester affectées aux livraisons.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président - Donc, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Sur cette question des zones de livraison, nous avons eu effectivement un certain nombre de vœux, presque à chaque Conseil de Paris.

Je m'étais engagée, à la suite du bilan mené dans le 3e arrondissement, et dans un certain nombre de quartiers du 17e, à généraliser cette mesure à tout Paris.

Je réponds donc, même s'il n'est pas là, à M. LEBEL, que le 8e est bien évidemment concerné, mais que pour généraliser à tout Paris il faut que soit réalisé un travail, qui n'est pas encore totalement terminé.

J'ai eu l'occasion de m'en expliquer, un marquage au sol doit être fait parce qu'on ne va pas encombrer encore plus l'espace public parisien en mettant des panneaux partout.

Sur ce marquage au sol, la Délégation à la sécurité et à la circulation routière doit donner son avis, les services de la Ville, en liaison avec les services de la Préfecture de police, lui ont fait des propositions, et nous attendons un retour.

J'ai moi-même rencontré également la déléguée interministérielle sur cette question, entre autres. Parallèlement, je souhaite que cette mesure, qui permettra de mieux utiliser les zones de livraison la nuit pour les automobilistes - bien sûr quand ces zones ne servent pas à la livraison sont maintenues toute la nuit -, se fasse au bénéfice des professionnels, c'est-à-dire de ceux qui livrent.

Nous en parlons tout à l'heure, c'est pourquoi je spécifiais que c'était un sujet important, vous le savez comme moi, le fait de livrer en pleine voie provoque des bouchons le matin, ce qui est tout de même assez facile de constater. Donc, nous souhaitons mettre en place un cercle vertueux.

J'ai demandé à nos partenaires de prendre des engagements, à travers une charte, que ce soit la Préfecture de police pour les moyens de contrôle et d'enlèvement, les représentants des commerçants, c'est-à-dire la C.C.I.P. et la Chambre des Métiers et d'artisanat de Paris, les fédérations de transporteurs, principalement le GATMARIF, et bien sûr la Ville pour la réalisation d'enquêtes de terrain nécessaires à l'évaluation du dispositif.

L'ensemble de ces partenaires, car la Ville n'est pas seule à mettre en place ce dispositif, est d'accord pour justement prendre des engagements. Nous allons avoir une nouvelle réunion de travail - on en a eu une il y a un mois - au mois de mai et, bien sûr, ce dispositif sera généralisé dès lors que nous serons tous prêts, et avant la fin de l'année 2010, comme je m'y étais engagée.

Par conséquent, Monsieur le Maire, je demande le retrait de ces deux vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. J'avais bien compris.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot pour confirmer l'accord de la Préfecture de police pour généraliser cette expérimentation et pour préciser également que, dans le cadre d'une contractualisation, il n'est pas possible de prendre des engagements en matière de police judiciaire. Or, les contrôles relèvent de la police judiciaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous les vœux n° 36 et n° 37 ?

Mme Laurence DOUVIN. - Nous retirons les vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 4e Commission les vœux référencés n° 38 et n° 38 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" l'Exécutif relatifs aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville.

La parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, même si effectivement depuis 2007, nous savions que serait mis en place des dispositifs de sécurisation, et quand je dis sécurisation c'est en réalité de mise de conformité aux normes de sécurité incendie de l'ensemble de l'Hôtel de Ville, il n'en reste pas moins que leur arrivée, même si elle a été préparée par un certain nombre de réunions et de discussions autour de leur future utilisation, a suscité de nouvelles interrogations, peut-être même parfois des doutes, et en tout cas des inquiétudes.

L'objet de ce vœu est de lever ces doutes et ces inquiétudes, et de s'assurer que tout le monde a bien compris à quoi allaient servir ces dispositifs qui seront mis en place et comment seront réglés les problèmes de confidentialité, en tout cas les inquiétudes inhérentes à la mise en place de ce type de dispositif.

Je vous remercie.

(*M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence*).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Véronique DUBARRY.

Je vais en profiter pour rappeler bien sûr que la sécurité incendie des agents, des élus et des visiteurs qui évoluent dans les locaux de l'Hôtel de Ville est une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle la mise en place de ce plan de mise en sécurité de l'Hôtel de Ville était absolument nécessaire, en application de l'audit de sécurité réalisé dès 2003.

Comme vous pouvez l'imaginer, ces travaux nécessaires ont été complexes et lourds dans un bâtiment classé, qui n'a jamais été conçu à l'origine pour accueillir des bureaux. C'est la raison pour laquelle je voulais remercier l'ensemble des personnels et des élus, qui ont eu à vivre des conditions de travail souvent difficiles. Je les remercie au nom du Maire de Paris d'avoir su rester toujours patients et compréhensifs.

Les travaux vont maintenant s'achever dans les prochaines semaines. Il ne reste plus longtemps à attendre pour retrouver un Hôtel de Ville moins bruyant, mais surtout en sécurité anti-incendie, ainsi qu'une bibliothèque administrative entièrement rénovée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui, les représentants du personnel réunis régulièrement dans le comité de site, comme les élus ici au Conseil de Paris, à l'occasion de l'examen de ce vœu, ont eu à poser un certain nombre de questions et à obtenir des précisions tout à fait bienvenues.

Je crois que c'est le cas du vœu de l'Exécutif qui précise un certain nombre de choses et qui répond aux interrogations, que le vœu initial porté par Véronique DUBARRY avait repris. Je crois que les conditions de sérénité aujourd'hui sur un dossier difficile et sérieux sont réunies pour que nous puissions poursuivre et mener à bien ce projet.

Je propose donc au nom de l'Exécutif le vœu qui a été distribué, qui reprend un certain nombre de précisions et d'engagements de la Municipalité qui lèveront, je crois, les dernières interrogations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de M. TRÉMÈGE pour le groupe U.M.P.A.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Je voudrais vous le dire de la façon la plus solennelle qui soit : il est hors de question pour les élus du groupe U.M.P.A. de voter ces dispositions.

Se réfugier derrière les initiatives incendie est une fausse excuse, dans la mesure où d'autres systèmes permettraient de préserver l'anonymat et la confidentialité de tous ceux qui veulent venir à l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, pour les élus qui se situent au "9", il faudrait que l'ensemble de nos visiteurs viennent à l'Hôtel de Ville, reçoivent un papier où leurs identités seront inscrites et qu'ensuite ils se rendent au 9, place de l'Hôtel de Ville pour aller voir les élus. C'est absolument inadmissible. Le flicage qui est mis en place aujourd'hui est proprement inadmissible.

Je vous le dis, encore une fois de la façon la plus solennelle : aucun élu U.M.P.A. ne participera à ce contrôle d'identité dans la maison dite commune de la Ville de Paris. Je vous demande vraiment de réfléchir à la mise en place de ce système qui est un système honteux pour la démocratie dans une ville comme Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - J'entends l'intervention de notre collègue, mais je crois qu'il n'a pas bien, voire pas du tout compris le dispositif.

Je vous invite à relire le texte qui a été distribué dans le cadre du vœu. Il n'y a aucun contrôle d'identité. Les élus, les fonctionnaires et les collaborateurs qui travaillent régulièrement à l'Hôtel de Ville rentreront à l'Hôtel de Ville comme aujourd'hui, en étant munis de leur carte professionnelle ou de leur carte d'élu.

Les visiteurs extérieurs, comme aujourd'hui, doivent se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Simplement, au lieu d'arriver de façon impromptue, et d'être obligés que l'on vérifie par téléphone qu'ils sont bien attendus là où ils sont invités, il est proposé un dispositif de pré-annonce de leur venue.

Encore une fois, les données qui sont utilisées dans ce cadre, sont un numéro qui apparaît sur les cartes professionnelles, qui n'est pas relié à un fichier de noms. Donc, aucune des difficultés que vous évoquez n'a de réalité, cher collègue. Je suis désolé de devoir vous le préciser. D'autant plus que ce dispositif est évidemment mené en totale concertation avec la C.N.I.L. qui n'a trouvé aucune espèce d'objection à formuler sur un dispositif dont elle a même considéré qu'il ne la concernait pas.

Je voudrais vraiment que l'on évite les procès d'intention, voire les phantasmes. Il n'y a aucun flicage, pour reprendre l'expression que vous avez utilisée. Manifestement, il y a une mauvaise compréhension du dispositif. Il est possible que ce dispositif n'ait pas été suffisamment présenté à ceux qui vont devoir le mettre en œuvre. Je retiens, c'est d'ailleurs un des engagements formulés dans le vœu, la nécessité d'assurer aux futurs utilisateurs une meilleure information sur la réalité de ce dispositif.

Je veux vraiment vous rassurer, chers collègues, tout ce que vous avez dit n'a pas de fondement.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Il n'y a pas eu de concertation générale avec les élus U.M.P. C'est faux, totalement faux !

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je ne crois pas que cela justifie un tel énervement : il n'y a pas de concertation particulière à avoir avec le groupe U.M.P.

M. Patrick TRÉMÈGE. - (*Hors micro, inaudible*)... par vos services, je suis désolé !

M. François DAGNAUD, adjoint. - Cher collègue, ils ne le seront pas plus qu'aujourd'hui, ni plus, ni moins. Ils ne sont pas fichés, il n'y a pas de fichage.

Vous utilisez des propos tout à fait déplacés, Patrick TRÉMÈGE.

Il n'y a aucun flicage, aucun fichage. Simplement, quand vous recevez des visiteurs, ils ne rentrent pas comme ça ?

M. Patrick TRÉMÈGE. - Non.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Eh bien voilà ! Ce n'est pas différent.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Il y a un système qui marche parfaitement, il marche très bien... il est insupportable qu'à chacune de nos réunions du Conseil de Paris, il y ait 15 cars de police pour surveiller nos débats.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais demander à Mme DUBARRY si le vœu n° 38 est maintenu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer.

En tout cas, une chose est sûre, c'est que le dépôt de ce vœu a permis cet échange, aussi virulent soit-il, et en tout cas, a bien démontré le fait qu'il fallait renforcer les explications, apporter de nouvelles données aux élus, bien sûr, mais aussi à l'ensemble du personnel, de façon à ce que chacun d'entre nous comprenne bien de quoi il s'agit et comment ce sera utilisé.

J'insiste beaucoup sur le fait que nous devons nous revoir dans quelques mois - c'est le dernier point du vœu de l'Exécutif, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je vais retirer le nôtre - pour voir comment cela se passe, y compris M. TRÉMÈGE à mon avis, pour répondre à un certain nombre de questions qui aurait pu se faire jour dans ce délai, de mauvaise utilisation ou de mauvais fonctionnement de tel ou tel aspect de l'ensemble du dispositif.

Donc, je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif, je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 59).

2010, DEVE 44 - Signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels AFDJEVP, AITF, ATTF, le CNFPT, Pierre et Vacances et Plante & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et la mise au point d'un dispositif de portage du label associé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 44 relatif à la signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels A.F.D.J.E.V.P., A.I.T.F., A.T.T.F., le C.N.F.P.T., Pierre et Vacances et Plante & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et la mise au point d'un dispositif de portage du label associé.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération intervient dans un contexte où le Gouvernement n'hésite pas à revenir sur des engagements pourtant pris de longue date.

L'abandon récent de la taxe carbone, le retard pris dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont des signes évidents que l'écologie n'est pas une priorité.

Le Chef de l'Etat lui-même, dans une déclaration lors du salon de l'agriculture, montre son indifférence envers les enjeux environnementaux et remet clairement en cause la nécessité d'avancer sur ce sujet.

Alors, oui, cette délibération est très importante parce qu'elle montre que les collectivités locales peuvent être plus ambitieuses que le Gouvernement, voire même dépasser les promesses du Grenelle de l'environnement. Elles se donnent, par ce projet, des moyens d'action pour préserver à la fois notre santé et notre environnement.

En effet, l'objectif de cette délibération est de constituer un partenariat avec différents acteurs sur toute la France pour élaborer un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public. Ce référentiel servira ensuite de support à une labellisation nationale, voire européenne, qui devrait pouvoir voir le jour dans le courant de l'année 2011.

Même si un travail important a déjà été initié dans de nombreuses villes de France, et notamment à Paris avec la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et d'une labellisation locale, généraliser les actions diminuant l'impact de l'homme sur l'environnement devient une nécessité en ces temps où les répercussions du dérèglement climatique et de la perte de la biodiversité s'imposent à tous.

Par ailleurs, une plus grande visibilité de ces pratiques écologiques est également indispensable. Trop peu, à l'heure actuelle, de citoyens, connaissent ces méthodes et en comprennent l'utilité.

Le changement d'apparence des espaces verts est également parfois mal accepté et des actions de sensibilisation s'imposent.

Ainsi, le projet porté par Fabienne GIBOUDEAUX vient répondre à cette double nécessité de rigueur dans l'évolution des pratiques de gestion de ces espaces verts, d'une part, et de communication sur le travail engagé, d'autre part.

La généralisation des bonnes pratiques que devrait permettre le référentiel et le label partagé en matière de gestion écologique des espaces verts contribuera à la préservation de l'environnement et de sa biodiversité, à la bonne santé des usagers, je l'ai déjà dit, mais également des agents d'entretien des espaces verts.

Nous le savons tous, ou en tout cas on devrait : l'utilisation des pesticides et fongicides a des impacts sur les écosystèmes, la raréfaction de certaines espèces y est clairement liée. C'est d'ailleurs grâce à la suppression de ces substances chimiques depuis quelques années que Paris possède une diversité biologique importante.

L'usage de ces produits a également des conséquences sur notre santé.

De plus en plus d'agriculteurs sont atteints de cancers et de la maladie de Parkinson d'origine professionnelle.

De nombreux chercheurs mettent en évidence le caractère cancérigène, mutagène et reprotoxique des pesticides.

Or, il commence à y avoir une légère prise de conscience de ces effets sur la santé, et la population est clairement dans l'attente de changements.

Enfin, pour finir, la démarche proposée dans ce projet est importante par son aspect collaboratif, et c'est cet aspect d'échange de bonnes pratiques qui en fait un projet novateur et audacieux.

Neuf villes y participeront, très différentes entre elles : Besançon, Lille, Marseille, Montpellier, etc., différentes en ce qui concerne leur taille mais également leurs pratiques de gestion des espaces verts, ainsi que leur appartenance politique.

Cela démontre qu'un partenariat est possible à l'échelle nationale.

L'engagement, pour finir, de professionnels : l'Association française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics, l'Association des ingénieurs territoriaux de France, auxquelles s'ajoutent également des gestionnaires privés et une plateforme d'étude et d'expérimentation, tout cela est également à mettre en avant, car tous ces acteurs sont les garants d'une professionnalisation et d'une diffusion de ce processus.

Leur contribution participera également à encourager l'adoption et l'acceptation de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement pour tous et par tous.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je remercie Véronique DUBARRY et l'ensemble des élus verts pour l'intérêt qu'ils portent à cette démarche.

C'est une initiative qui, je l'espère, va créer une émulation avec d'autres en France et aussi en Europe pour qu'un label soit clairement identifié par les citoyens et que ces bonnes pratiques se généralisent.

C'est aussi important de travailler, pas seulement avec des gestionnaires de villes, mais aussi avec des professionnels, tels que le C.N.F.P.T., parce que l'enjeu de la formation est un enjeu important. Il faut aussi que les collectivités puissent avoir accès à des formations de qualité.

Alors, cette démarche permet aussi aux collectivités, à un moindre coût, parce qu'il s'agit là de partager ce référentiel, de s'engager dans cette démarche. Toutes les collectivités de tailles différentes peuvent donc aussi s'y engager : c'est une démarche tout à fait intéressante.

Pierre SCHAPIRA a rappelé hier la dynamique des villes pour trouver des politiques alternatives et promouvoir des politiques ambitieuses ; nous avons ici la concrétisation par cette démarche de la faculté des villes à se mobiliser pour faire des politiques à la fois plus innovantes et qui vont au-delà des réglementations, des lois que nous propose aujourd'hui le Gouvernement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 44).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges-Brassens.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il s'agit d'un vœu très fort au niveau du symbole que nous avons voulu exprimer en conseil d'arrondissement, où il a été voté à l'unanimité, d'ailleurs : planter un arbre du souvenir en mémoire d'un jeune assassiné alors qu'il essayait de s'interposer dans une bagarre. La famille de ce jeune a demandé que dans ce parc Georges-Brassens qu'avait l'habitude de fréquenter ce jeune, un arbre puisse rappeler sa mémoire.

C'est la raison pour laquelle nous proposons ce vœu qui, encore une fois, a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 15e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis favorable à cette initiative prise par les proches de la famille de Malik. Dès début mars, j'avais d'ailleurs émis un avis favorable à la demande qui m'avait été transmise par Anne HIDALGO, première adjointe au Maire et conseillère de Paris du 15e arrondissement, l'assurant que j'avais demandé à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement d'apporter toute l'assistance souhaitée à la mise en œuvre de ce projet.

Je suis heureuse, même si je suis un peu surprise, que le maire du 15e s'associe à nous dans cette démarche, après sa lettre du 18 février indiquant - je cite : "que le parc Georges-Brassens, très grand, avec de nombreuses manifestations tout au long de l'année, ne se prête malheureusement pas à la plantation de cet arbre et de proposer à la famille l'implantation d'un arbre souvenir au square du Clos Feuquières, tout proche de leur domicile".

Néanmoins, ses proches ont déjà été informés que la Mairie de Paris avait donné un avis favorable pour la plantation de cet arbre au parc Georges-Brassens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est vrai que, dans un premier temps, nous avons exprimé auprès de la famille le souci de planter cet arbre dans un autre square du 15e où il nous semblait mieux à l'abri, mieux protégé, peut-être plus intime. La famille nous ayant expliqué la vie quotidienne de Malik dans ce parc, nous avons, bien sûr, aussitôt souhaité que cet arbre puisse être réalisé là. D'ailleurs, nous avons accompagné la famille aussi lors de la marche silencieuse qu'elle a faite et lors aussi de la levée du deuil. Donc, vraiment, il n'y a pas de quoi polémiquer.

Encore une fois, le vœu a été voté à l'unanimité au Conseil du 15e, donc évidemment je ne le retire pas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avis de l'Exécutif ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Avis favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 60).

2010, DEVE 30 - DASES 3 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association.

Montant : 366.640 euros.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 30 - DASES 3 relatif à la signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association pour un montant de 366.640 euros, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé le vœu référencé n° 40 dans le fascicule.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour le groupe "Les Verts".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Le groupe "Les Verts" avait souhaité déposer ce vœu en raison de l'inquiétude suscitée par la perte de l'indépendance, qui est tout à fait indispensable, d'AIRPARIF. Il nous semble important que cette structure puisse agir d'une façon tout à fait indépendante et les associations qui participent à AIRPARIF s'étaient émues de ce risque de perte d'indépendance.

C'est pourquoi nous avons attiré votre attention par ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Marie-Laure HAREL, pour le groupe U.M.P.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération sur AIRPARIF est l'occasion de revenir sur les soi-disant progrès de la Ville en matière de qualité de l'air. Vous vous vantez souvent des progrès réalisés dans ce domaine.

Je ne veux pas taper inutilement, donc, oui, je dois dire qu'il y a du mieux, mais les chiffres sont loin d'être assez bons pour qu'on ose se féliciter, ni vous, ni le Gouvernement !

Je dois dire aussi que, si des efforts sont faits, c'est surtout grâce au Gouvernement qui met en place des dispositifs très efficaces, que je vais me faire un plaisir de rappeler, d'autant que vous les reprenez souvent à votre compte.

Je me suis procurée les données fournies par les 17 stations parisiennes d'AIRPARIF en 2008. La bonne chose, c'est que ni les procédures d'information, ni les procédures d'alerte que l'on enclenche lorsque les polluants atteignent un niveau très inquiétant, n'ont été nécessaires.

Bon, il n'y a quand même pas de quoi se réjouir et je pense que l'on pourrait quand même faire beaucoup, beaucoup mieux au niveau de la qualité de l'air.

L'indice a été qualifié de "médiocre à mauvais" pendant 20 jours en 2008, ce qui est peut-être un petit peu moins qu'en 2007 mais reste encore nettement trop.

Mais ce qu'il y a surtout de très préoccupant, c'est l'indice de qualité de l'air en situation de proximité du trafic automobile. Je vois, d'après les données que fournit AIRPARIF, qu'à proximité du boulevard périphérique, place Victor-Basch, sur les Champs-Élysées, quai des Célestins et rue Bonaparte, c'est-à-dire dans des points où les gens sont particulièrement confrontés aux gaz d'échappement et de manière assez dramatique aux heures de pointe, les données sont alarmantes.

Ce qui m'alarme le plus, c'est que, là, on parle de stations AIRPARIF qui sont positionnées à proximité de trafics, certes, mais pas dans les pires coins que l'on connaisse à Paris.

J'aimerais savoir à quoi ressemble la composition de l'air aux heures de pointe, aux heures où les gens partent ou reviennent du bureau, boulevard Saint-Germain, du côté de la place Clichy, surtout en ce moment avec vos travaux, rue de Rivoli, avenue du Général-Leclerc ou encore Faubourg Saint-Antoine. Il est totalement inutile de revenir sur un débat sans fin, débat de fond lié aux transports, mais avec vos décisions un peu délirantes en matière de circulation - je pense aux voies de bus, je pense au chaos infernal que vous avez créé boulevard Magenta, boulevard Saint-Marcel et bientôt place de la République -, il est quand même à craindre que l'air devienne de plus en plus irrespirable, à de plus en plus de moments dans la journée et à de plus en plus d'endroits dans Paris dans les prochaines années.

Je sais bien que vous tablez sur une réduction du trafic automobile, mais il y a quand même une chose qu'il faut bien comprendre, Monsieur le Maire : ce n'est pas parce que vous réduisez le nombre d'axes, comme vous voulez le faire place de la République, qu'il y a automatiquement moins d'autos. La conséquence première, c'est qu'il y a surtout plein de bouchons. Qui dit plein de bouchons, dit plein de pollution !

La qualité de l'air est donc inquiétante, mais je ne suis pas d'accord qu'on dise que le Gouvernement ne fait rien en la matière. Chantal JOUANNO est même très active dans ce domaine.

Pour l'air extérieur, je rappelle qu'elle finalise en ce moment son Plan particules dont l'objectif est d'atteindre une baisse de 30 % de la pollution. Pour l'air intérieur, toute une batterie de mesures a été retenue. Le recours à certaines substances utilisées dans la construction a été interdit ou réglementé. La surveillance de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles va être bientôt obligatoire. Je m'arrêterai à ces exemples-là.

Personne d'honnête en tout cas ne peut dire que l'Etat néglige la qualité de l'air.

Je voudrais enfin faire référence au vœu de M. GAREL qui dit qu'étant donné qu'AIRPARIF est devenue, comme les autres associations de surveillance de la qualité de l'air, opérateur de l'Etat, elle aura moins d'argent et moins d'agents. Cela aussi, c'est faux !

Je vous signale qu'AIRPARIF est opérateur d'Etat depuis 2007 et que constate-t-on entre 2007 et 2009 ? Que les subventions de fonctionnement versées par l'Etat ont augmenté de presque 6 % et, surtout, que les subventions versées à AIRPARIF pour des investissements ont augmenté... attention !... de 93 % !

Donc, franchement arrêtez de dire que l'on affame AIRPARIF ! Tous les investissements pour maintenir la qualité du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France ont bien été réalisés. Les sommes que l'Etat a versées à AIRPARIF vont même permettre de renouveler pas mal de capteurs franciliens, et je sais que c'est un point qui est cher à Cécile DUFLOT.

Bref, ce à quoi je voulais parvenir par cette intervention, c'était d'abord mettre fin à certaines contrevérités et surtout dire que les oppositions partisans sur un sujet qui a trait à la santé publique et concerne le bien-être de chacun méritent que nous travaillions tous ensemble, que nous évitions de perdre du temps à nous attaquer les uns et les autres. Le Gouvernement assume ses responsabilités en la matière, la Ville aussi doit le faire et elle pourrait commencer à le faire justement en évitant de créer trop de noeuds de circulation et donc trop de pollution pour les Parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remercier Fabienne GIBOUDEAUX de ce vœu qu'elle a présenté pour le groupe "Les Verts" en ce qui concerne la potentielle mise sous tutelle d'AIRPARIF par l'Etat, ce qui, de la part de l'ensemble des associations de qualité de l'air, a soulevé une vive émotion, d'autant que la politique de l'Etat vis-à-vis de ces associations allait réduire les budgets alloués pour ces associations en plus de les mettre sous tutelle.

Depuis, du fait de cette émotion et de la mobilisation qui s'est manifestée un peu partout en France, le Ministre Jean-Louis BORLOO a écrit à AIRPARIF et j'imagine à l'ensemble des associations pour dire qu'il n'en était rien et que, finalement, le Gouvernement ayant entendu ce qui était l'inquiétude des associations, il revenait sur sa décision.

C'est donc une bonne nouvelle. Je veux me réjouir quand il y a reconnaissance de l'erreur.

Cela ne veut pas dire pour autant, Madame HAREL, et je vais maintenant vous répondre, puisque vous vous êtes faite porte-parole du Gouvernement, que tout ce que vous avez indiqué concernant l'implication de l'Etat dans AIRPARIF soit exact.

Les subventions de l'Etat diminuent, les subventions de l'A.D.E.M.E. diminuent. Si vous voulez vous faire porte-parole du Gouvernement pour dire qu'il y aurait accroissement de ces aides, je vous invite vraiment à faire passer le message qu'au contraire, aujourd'hui, le besoin que nous avons, c'est exprimé par l'ensemble des acteurs, ce n'est pas une position partisane, puisque vous appelez à ce que le débat ne soit pas partisan, bien que vos propos démentaient cette volonté, que réellement, il y ait des investissements suffisants. Il y a de nombreux capteurs qu'il faut aujourd'hui renouveler et il y a une politique à mettre en place, notamment en ce qui concerne les particules.

J'en viens maintenant à vos réflexions plus globales sur la qualité de l'air à Paris. D'abord, je veux vous dire, cela va peut-être vous surprendre, que sur le début de votre intervention je suis d'accord avec vous : la qualité de l'air à Paris n'est pas satisfaisante, loin de là ! L'air que nous respirons est toxique, c'est ce que dit AIRPARIF. D'ailleurs, les médecins nous disent aujourd'hui que, selon l'air que nous respirons, globalement, nous tous Parisiens, nous aurons une espérance de vie d'environ neuf mois inférieurs à ce qu'elle serait si nous vivions dans un air de qualité satisfaisante.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation, en effet, où si la qualité de l'air a pu s'améliorer sur un certain nombre de polluants, elle pose aujourd'hui des problèmes importants, notamment en ce qui concerne les particules fines.

Vous avez dit que vous alliez nous présenter de nombreux dispositifs gouvernementaux qui allaient attester que le Gouvernement agissait. J'attendais impatiemment cette longue liste de dispositifs. Vous avez parlé de la qualité de l'air intérieur, ce n'est pas du tout le sujet dont nous parlons. Vous avez également parlé d'un plan "Particules" que prépare Mme JOUANNO.

J'attends impatiemment ce plan "Particules", mais ce n'est sans doute pas lui qui a fait que la qualité de l'air se serait améliorée puisque ce plan n'est toujours pas rendu public, et j'attends toujours, j'en profite pour le dire à M. VEDEL, que le Préfet de police, comme il s'y était engagé, convoque la deuxième réunion que nous devons avoir dans les trois mois, concernant l'action que nous devons mener sur Paris en ce qui concerne les particules fines. Cette réunion est reportée de mois en mois, en attendant justement ce fameux plan.

Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de dispositif qui nous permette, lorsqu'il y a un pic de pollution, notamment aux particules fines, et il y en a de plus en plus souvent, de mettre en œuvre des mesures qui permettraient de diminuer la pollution par exemple, en faisant en sorte de limiter la circulation des poids lourds dans la zone du cœur de l'agglomération, en reportant par exemple les circulations de poids lourds qui sont en transit sur l'ensemble du territoire national, en dehors de l'agglomération, pour réduire les émissions de particules, etc. Tous ces sujets sont aujourd'hui en attente justement des dispositifs gouvernementaux.

Vous pouvez citer Mme JOUANNO, j'ai plutôt envie de la féliciter d'ailleurs, pour ses prises de position courageuses cette semaine. Elle a osé dire que quand elle entend dire que "l'environnement, cela commence à bien faire", elle ne partage pas ce point de vue.

J'aurais aimé entendre de la part des élus ici présents, qui visiblement l'ont soutenue il n'y a pas si longtemps dans une liste aux élections régionales, un soutien unanime à ces propos courageux de la part de Mme JOUANNO, disant que c'est dommage d'avoir renoncé à la taxe carbone, disant que ce discours sur l'environnement est inacceptable et qu'il ne va pas dans le bon sens.

Je vous invite véritablement à lui apporter tout votre soutien, comme certains d'entre nous ont pu lui apporter dans ses déclarations courageuses, bien qu'au-delà des déclarations, nous souhaitons maintenant des actes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Pour répondre à votre interpellation, Monsieur BAUPIN, comme vous le savez parfaitement, le Préfet vous l'a expliqué, nous avons relayé et poussé le dossier au niveau gouvernemental, ministériel plus exactement.

Il n'est pas souhaitable de faire une réunion tant que nous n'avons pas les résultats des études engagées au niveau national. Ces études techniques sont très longues et très complexes.

C'est un problème technique plus qu'un problème de volonté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 40 avec un avis favorable de l'Exécutif.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Comme je l'ai indiqué, il est aujourd'hui caduc puisqu'il y a eu une réponse du Ministre qui est revenu sur la décision précédente.

J'invite évidemment le groupe "Les Verts" à retirer ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 30 - DASES 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 30 - DASES 3).

2010, DDATC 68 - Attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public. - Montant : 18.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et nous examinons le projet de délibération DDATC 68 relatif à l'attribution d'une indemnité de 18.000 euros au Président de la Commission parisienne du débat public.

Je donne la parole à Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Ce projet de délibération propose l'attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public, dont elle fixe le montant à 18.000 euros nets par an.

Ce chiffre est loin d'être négligeable. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la Commission parisienne du débat public que nous avons voté, ni celui de l'indemnisation de son Président, le terme indemnité semble cependant être un euphémisme, bien que l'administration l'impose.

Payable en trimestre de 4.500 euros, cette indemnité est supérieure à ce que gagne de nombreux Parisiens. Une réunion, peut-être deux par mois, payées 1.500 euros, tout travail mérite salaire mais vous avouerez que c'est généreux.

La mission est importante, certes, et je ne mets pas en question la complexité des sujets évoqués par l'exposé des motifs, je refuse cependant que l'on considère le tarif d'un cabinet de conseil comme un critère pour fixer le montant de cette indemnité.

Le Président nommé par le Maire n'est pas un cabinet de conseil, il est conseiller d'État. Si le choix de cette personnalité s'est faite sans consultation des conseillers de Paris, il est de mon devoir puisque le principe, le montant et les modalités de paiement de cette indemnisation nous appartiennent, de vous faire part de ma surprise et de mon incompréhension.

Cette référence aux prix pratiqués par des cabinets privés n'a rien à voir avec le service de la démocratie locale. Elle est choquante pour les Parisiens dont la Commission doit garantir la volonté.

Quand on la compare au salaire des personnels qui assureront le secrétariat de cette Commission parisienne du débat public, l'espoir est permis. Je voudrais voir dans cette délibération l'annonce d'une hausse générale à venir des salaires de la Ville.

Mais ce dernier élément ne figure pas, hélas, dans l'exposé des motifs. Je me demande d'ailleurs pourquoi on n'évoque pas d'indemnité pour les autres membres de cette Commission parisienne du débat public, sur la composition de laquelle nous avons émis des réserves et dans laquelle nous aurions aimé que tous les groupes au Conseil de Paris soient représentés.

C'est pourquoi mon groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Voilà une intervention intéressante. On me dit que le principe de la C.P.D.P. n'est pas remis en cause. On me dit que l'on a bien compris la complexité des sujets qu'elle va traiter, mais on me dit que l'on paie trop cher son Président.

Chers amis, le Maire a souhaité, par sa proposition de création d'une Commission parisienne du débat public, faire franchir une étape à la démocratie participative à Paris, garantir un nombre de processus participatifs sans cesse croissant, gérer un droit de pétition, un droit d'interpellation dont les Parisiens s'emparent. Cela nécessite quelques moyens.

Le Président de la C.P.D.P. va consacrer un temps important à la préparation des réunions, à la préparation des sous-groupes, aux échanges avec les groupes politiques, avec les associations, pour fluidifier le débat démocratique à Paris.

Je vous donne rendez vous dans un an, lorsque la Commission parisienne présentera son premier rapport pour que vous réalisiez le travail qu'il aura accompli. Nous ferons alors un bilan. J'espère que vous me donnerez quitus durant cette année, pour vous démontrer que le choix que nous avons fait était le bon.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDATC 68).

2010, PP 10 - Approbation du principe de l'opération d'enlèvement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris, ainsi que leur conduite en préfourrières à Pouchet et Bercy ou autres ouvertes pendant la période d'exécution du marché.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 10 relatif à l'approbation du principe de l'opération d'enlèvement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris ainsi que leur conduite en préfourrières à Pouchet, Bercy ou autres ouvertes pendant la période d'exécution du marché.

Je donne la parole à Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mon intervention s'adresse à la fois à vous-même et au Préfet de police. La situation en matière de stationnement de surface est la suivante.

Depuis 2001, nous avons perdu 11 % des places de stationnement sur voirie. De 179.000 places, nous sommes passés à 158.700. Les causes sont bien connues : mises aux normes pompiers, création de stations de Vélib', de pistes cyclables, aménagement de voirie, création de parking deux-roues, couloirs du bus élargis, etc.

Cette situation, évidemment, ne s'améliorera pas avec la mise en place d'Autolib' telle qu'elle est prévue et avec les conséquences des aménagements nouveaux comme les places de la République ou de Clichy.

Si les ménages parisiens sont 54 % à ne pas avoir de voiture, ils sont 46 % évidemment à en posséder une ou plusieurs, par besoin ou par choix personnel. Ils ont le droit de pouvoir garer leur voiture, ils ont aussi le devoir de la garer en respectant la réglementation.

Mais la question c'est : le peuvent-ils aujourd'hui ?

La réponse est non. Et là, la responsabilité de la politique du Maire de Paris est clairement en première ligne.

C'est d'ailleurs pourquoi nous demandons avec insistance un débat au Conseil de Paris sur le stationnement, sous tous ses aspects.

Nous sommes en situation de pénurie. Celle-ci a été mesurée, évaluée par îlots, les chiffres sont parlants, la pénurie est plus vive dans certains quartiers que dans d'autres, selon la situation géographique, la qualité de desserte en transport public, le taux de motorisation, et l'offre globale de stationnement.

Or, depuis quelque temps, les Parisiens connaissent en matière d'enlèvement de véhicules, un véritable harcèlement. Les habitants de nos quartiers nous décrivent des situations ubuesques, stationner sur un emplacement de livraison est interdit bien sûr, mais est-il vraiment raisonnable d'enlever des voitures à 3 heures du matin sur des emplacements où il n'y a aucun danger ni aucune livraison ?

Ne peut-il pas y avoir discernement dans l'application ?

Un dimanche électoral récent, des voitures stationnant le long d'un trottoir interdit, vraiment non facteurs de danger dans une rue à sens unique sont enlevées. Pourquoi ?

Entre 2001 et 2005 c'étaient 200.000 voitures qui étaient enlevées et réexpédiées en fourrière. En 2007, cela passe à 282.000.

On parle souvent à cet égard de facteurs de rentabilité, mais cette politique n'est même pas rentable, elle coûte 41 millions d'euros et n'en rapporte que 40.

Ces considérations nous paraissent d'ailleurs bien secondaires par rapport à une situation caractérisée par le manque de ressources d'une part, et par une pratique d'enlèvement sans discernement d'autre part.

Or cette délibération nous demande d'approuver le passage de concession avec trois sociétés d'enlèvement.

Qu'entend-on de la part des Parisiens ?

Qu'elles enlèvent les voitures le plus proches des fourrières, là où l'enlèvement est le plus simple, donc le plus rapide, et donc le plus rentable.

Nous entendons aussi que les véhicules sont enlevés alors même que l'avis d'enlèvement n'est pas apposé. Alors nous faisons appel à une politique de responsabilité. Enlever les véhicules qui gênent vraiment, oui. Ceux dont le stationnement est dangereux, oui. Mais il faut effectuer un choix judicieux et responsable qui ait un sens, ne pas procéder en aveugle.

Si les Parisiens transgressent la loi en stationnant en infraction, ce n'est pas de gaieté de cœur. Ils demandent le droit de pouvoir respecter la loi, avec comme corollaire, la création de places en nombre suffisant pour le faire, et cette réflexion vaut aussi désormais pour les deux-roues motorisés pour lesquels une pénurie aussi grande sinon plus grande existe.

Nous demandons donc que la situation du stationnement soit revue pour les voitures comme pour les deux-roues motorisés, et que dans l'attente des mesures à prendre, les enlèvements soient appliqués avec discernement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - "Ce n'est qu'en leur faisant vivre l'enfer que nous obtiendrons un jour des automobilistes qu'ils renoncent à leur bagnole". Je cite M. CONTASSOT en 2001, chacun se souvient de cette phrase historique.

Pour ma part, je ne veux pas me poser ici comme le défenseur de la bagnole comme il dit, et du laisser-faire, ce n'est pas ma conception, d'ailleurs je viens de proposer la mise en place d'un réseau vert dans le 15^e. Tout aussi loin de moi d'ailleurs l'idée également de contester la verbalisation et même l'enlèvement de véhicules en stationnement gênant, c'est une évidence mais justement, l'enlèvement, qui est traumatisant pour l'automobiliste car angoissant, coûteux, chronophage et même quelque part une atteinte à la propriété à la liberté de circuler, ne devrait être pratiqué qu'au cas où le véhicule provoque une gêne réelle, seul critère de nature à justifier l'enlèvement.

Chacun sait, et Laurence DOUVIN vient de le rappeler admirablement, que ce n'est absolument pas le critère retenu, le plus inadmissible étant tout de même le critère de la rentabilité financière. C'est la politique du chiffre qui prévaut, Laurence DOUVIN l'a rappelé, 23 % d'augmentation entre 2006 et 2007 et pourquoi ? Parce que les automobilistes ne trouvent plus à se garer. 11 % de moins de places de stationnement entre 2001 et 2007. Les places gratuites ont disparu, les parkings souterrains offrent toujours le même nombre de places, donc forcément, les automobilistes qui ne peuvent pas garer leur voiture dans leur salle de bains se garent dans des conditions aussi inadmissibles.

Si les enlèvements effectués étaient justifiés, il n'y aurait rien à dire. Or beaucoup se font dans un périmètre proche des préfourrières, et circonstance aggravante, là où l'enlèvement peut être réalisé le plus facilement et non là où il est le plus gênant, le tout pour aller plus vite et pour plus de rentabilité financière.

Combien de riverains, de commerçants nous signalent, et tous les élus le savent, des enlèvements systématiques, même de nuit, même à 3 heures du matin alors que des véhicules peuvent obstruer une sortie de parking ou un passage piéton devant un point d'école sans jamais être ennuyés. Cela est inacceptable et tellement répandu.

Pour retarder ces enlèvements-minute injustifiés, notre Conseil a voté un vœu accordant un quart d'heure de grâce au moins quand la gêne apportée à la circulation ou au stationnement n'était pas avérée.

Ce n'est pas la situation solution idéale évidemment, mais au moins que l'on puisse faire cette distinction.

La raison de cette pratique de l'enlèvement est claire, même si les automobilistes se retrouvent de plus en plus en stationnement gênant parce qu'ils ne trouvent plus tout simplement à se garer, c'est aussi évidemment une affaire de gros sous. Les Parisiens paient les amendes les plus lourdes, 126 euros de frais d'enlèvement, 35 euros de PV, 10 euros de frais de garde par jour.

Manquant de crédits, que ne lui alloue pas suffisamment la Ville, je comprends bien que la Préfecture de police trouve là un moyen d'alimenter son budget spécial. Elle y est fortement encouragée par la Ville d'ailleurs, qui peut ainsi diminuer sa contribution financière au budget spécial tout en laissant apparaître une augmentation du budget de la Préfecture de police. D'ailleurs, la Ville sous-dote le budget des enlèvements, ce qui amène un déséquilibre.

J'ai eu l'occasion de dénoncer ce petit tour de passe-passe où la Ville fixe des prévisions de recettes d'enlèvement totalement fantaisistes. Et la Préfecture de police, pour être le moins déficitaire possible, et cela concerne plusieurs millions d'euros doit alors faire mener un train d'enfer, si je puis dire, aux T.V.E. et aux entreprises chargées de l'enlèvement qui n'attendent évidemment que cela.

Je n'évoquerai même pas les dysfonctionnements entre les ordres d'enlèvement passés par la salle de commandement, sur proposition des effectifs chargés de la verbalisation, et les sociétés d'enlèvement. Les relations entre ces trois entités paraissent pour le moins irrationnelles et souvent incohérentes.

Je crois que la Préfecture de police devrait mieux définir, maîtriser la politique d'enlèvement qui devrait consister à faire respecter la loi fermement, mais dans les seuls cas où il y véritablement entrave au stationnement ou à la circulation. Et même pour les entreprises privées auxquelles on ne fixe pas d'objectifs précis, et avec des écarts de montants maximums et minimums qui varient pour chaque lot du marché, du simple au quadruple, personne n'y voit clair. Injuste et incohérente, la pratique actuelle ne peut plus durer, il est temps d'en changer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5^e Commission. - Chers collègues, merci de votre intérêt pour cette problématique qui relève des compétences de police exercées, comme vous le savez, par le Préfet de police, mais financées comme c'est logique, puisqu'il s'agit de compétences municipales, par notre collectivité via sa participation au budget spécial de la Préfecture de police.

Je tiens à rappeler à toutes fins utiles, que la 5e Commission se réunit le mercredi matin précédant le Conseil de Paris à 10 heures 30, et qu'il est possible d'y avoir un dialogue approfondi avec les hauts fonctionnaires de la Préfecture de police, et, je le dis comme je le pense, cet échange aurait pu avoir lieu dans ce cadre.

Ce projet de délibération se borne à renouveler les marchés d'enlèvement conclus en 2007, et qui arrivent à expiration en août 2010. Ce nouveau marché apporte une amélioration ciblée des objectifs de fluidification de la circulation à Paris. Une attention particulière sera donc portée aux zones où la circulation nocturne est la plus perturbée. Les zones de marché seront aussi ciblées afin que les commerçants puissent installer leurs étalages le matin.

Le représentant du Préfet de police nous rassurera aussi s'il nous confirme que, à l'instar du marché des enlèvements de jour, un système de pondération tarifaire est bien prévu dans ce marché. En clair, il ne faut pas être matraqué dans les zones proches des fourrières et jouir de l'impunité dans les zones éloignées, au motif qu'il est plus rentable pour l'entreprise qui réalise l'enlèvement, de le faire à proximité de ces fourrières.

Par ailleurs, ce projet de délibération permet de poser des questions connexes à l'enlèvement.

Celle de la généralisation de l'expérience réussie d'autorisation de stationnement sur les places de livraison lorsque celles-ci n'ont manifestement pas d'utilité nocturne pour les commerçants. La Préfecture de police et la Ville de Paris y travaillent comme Mme LEPETIT l'a expliqué tout à l'heure. Mais ce n'est pas simple, il faut sélectionner les places concernées, prévoir les marques. Le projet avance et c'est un bon exemple de l'articulation intelligente entre la Ville et la Préfecture de police.

Enfin, je ne voudrais pas occulter ici mon scepticisme sur le recours à des entreprises privées pour l'enlèvement. J'ai déjà eu l'occasion de demander au Préfet de police, et j'aimerais les obtenir, des éléments de visibilité concernant la rentabilité de cette activité pour des entreprises privées. En un mot, connaît-on leur marge de bénéfice ? Cette marge explique-t-elle que cette activité soit déficitaire, environ 2 millions d'euros par an pour les quelque 250.000 enlèvements ?

Bien sûr, le service public n'a pas vocation à être rentable, mais le contribuable n'a pas non plus vocation à financer les contrevenants au code de la route. J'aimerais que nous puissions avoir une idée de l'amélioration ou de la dégradation du rapport coût/efficacité du service qu'entraînerait son basculement vers un système public plutôt qu'un marché privé.

En attendant, il faut faire fonctionner le système que nous avons et donc adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Tout d'abord, première observation, cela a été dit, ce service n'a pas pour objectif de faire du bénéfice. Effectivement, l'activité est légèrement déficitaire, mais il n'y a aucun bénéfice ou objectif de rentabilité recherché par les fonctionnaires de police.

Deuxièmement, nous sommes sur un renouvellement de marché qui a accru la concurrence. Donc, effectivement, cela entraîne une pression sur les marges. Cette pression se traduit la nuit, puisqu'on parle du marché de nuit, par deux fourrières avec deux lots différents. Ce principe de concurrence est sain et a fonctionné entre 2007 et 2010. Il est donc souhaitable qu'il soit reconduit.

Je voudrais également indiquer que l'on ne peut faire absolument aucun grief au Préfet de police quant à sa volonté de maîtriser le système.

J'entends bien les critiques sur l'application ou sur les modalités. Néanmoins, dans le précédent marché, il y avait un renforcement de la concurrence avec un deuxième parc de pré-fourrière, une extension de l'ouverture toute la nuit pour éviter les phénomènes de recherche de véhicule et ne pas balader les usagers d'une fourrière à l'autre. Cela est désormais effectif.

Enfin, ce sont des dispositions pour améliorer la qualité des prestations, avec une obligation pour les prestataires de mettre un nombre fixe de grues à disposition et d'adapter l'horaire d'intervention aux réalités nécessaires et fonctionnelles.

Dans le nouveau marché, de nouveaux progrès sont en place, puisqu'en semaine, on passera de dix grues à huit grues. Il y aura une pression un peu moindre sur certains sites, notamment résidentiels. A l'inverse, le week-end où les besoins sont les plus forts, on passera de trois grues à cinq grues. On voit ici le souci d'homogénéiser et de mieux tenir compte des vraies nuisances et des problèmes de gêne à la circulation.

D'autre part, dans ce marché, on répartit un peu mieux les lots pour avoir une meilleure répartition et le 6e arrondissement change de secteur.

Enfin, trois pénalités supplémentaires sont créées à l'encontre des prestataires. Premièrement, des pénalités pour dommage de véhicule, car effectivement nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de certaines dégradations commises, donc désormais les enlèvements qui sont mal faits seront pénalisés.

Deuxièmement, toujours pour améliorer la transparence et le contrôle, lorsqu'il n'y aura pas de transmission par l'enleveur de l'immatriculation du véhicule, il y aura une pénalité. Puis, lorsque les grutiers prendront leur service en retard, il y aura également des pénalités.

Enfin, vous l'avez signalé, Monsieur le Maire, ce marché prend particulièrement en compte les objectifs quantitatifs de qualité dans la circulation de la Ville de Paris, notamment la charte des bonnes pratiques qui est celle du jour sera transposée à la nuit.

Enfin, je voudrais tout de même signaler, pour ne pas qu'on les oublie, deux points fondamentaux de progrès. D'abord, le Préfet de police, dès qu'on le lui a proposée, a immédiatement accepté l'idée d'expérimenter le stationnement de nuit sur les emplacements de livraison. C'est une première en France, il a poussé le dossier au niveau national, et désormais cela va devenir une réalité. Donc les Parisiens peuvent s'en satisfaire.

Deuxièmement, nous allons proposer à la Ville de Paris et à tous les maires d'arrondissement de réaliser des diagnostics de circulation et de stationnement. Nous avons besoin de certaines informations pour mieux travailler. Particulièrement pour cibler notre action sur les emplacements dans lesquels il manque des places de stationnement, et, par contre, être plus tolérant là où il y a des insuffisances.

Ces diagnostics sont en cours. Cinq ou six ont déjà été réalisés et vont s'étaler sur l'année 2010. Je propose qu'une concertation soit menée avec les services de M. SARRE et de Mme LEPETIT et avec les maires d'arrondissement, afin que l'on puisse mieux agir dans ce domaine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très rapidement, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Les explications du Préfet de police ont été presque convaincantes, mais justement nous attendons de voir leur mise en application réelle pour nous prononcer, sans doute lors d'un renouvellement de marché.

Donc, cette fois-ci, nous nous abstenons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, PP 10).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 19e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la tranquillité publique dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. Roger MADEC, pour une minute.

M. Roger MADEC, maire du 19e arrondissement. - Mon vœu s'adresse à M. le Préfet de police.

Le droit à la tranquillité et à la sécurité est reconnu par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Force est de constater que ces droits élémentaires ne sont plus respectés dans le 19e arrondissement et dans d'autres arrondissements, mais comme j'ai déjà la lourde charge de maire du 19e arrondissement, je ne me permettrai pas de m'immiscer dans la vie interne d'autres arrondissements.

Chacun me connaît ici, je suis maire d'arrondissement depuis un certain nombre d'années et je n'ai jamais enfourché le thème de l'insécurité pour des manœuvres électorales, contrairement à d'autres élus qui sont plutôt installés de ce côté-là.

La tranquillité et la sécurité sont un droit républicain, ce ne sont ni une valeur de gauche ni une valeur de droite. Je suis fils de policier, donc je connais la difficulté de la tâche.

Mais force est de constater que depuis de nombreuses semaines, voire de nombreux mois, je suis submergé de courriers qui sont un vecteur tout de même très intéressant de l'état de la situation.

Vu l'heure avancée de la matinée, je vais vous épargner la lecture de ces courriers, et comme les hasards du calendrier font que je vois le Préfet de police demain matin, je remettrai un certain nombre de ces courriers qu'il a dû recevoir directement.

Mais ces réclamations, qui sont fondées, émanent de tous les partis du 19e arrondissement. La situation n'est plus tolérable. Je fais des réunions publiques et le seul thème qui est abordé maintenant est la sécurité et la tranquillité.

Je rappellerai que l'abandon en 2002 de la police de proximité, voulu par un Ministre de l'Intérieur que chacun connaît, puisqu'il occupe aujourd'hui les plus hautes fonctions dans l'Etat, est désastreux. On ne voit plus d'effectifs dans la rue et je constate que la priorité n'est plus donnée à la tranquillité des habitants dans un certain nombre d'arrondissements.

Les forces sont concentrées pour démanteler de gros réseaux, dont je ne nie pas l'utilité, mais la fonction essentielle d'intervenir pour faire respecter la vie de milliers, voire de dizaines de milliers d'habitants parisiens, n'est plus respectée.

La réforme, que je salue, d'étendre les compétences du Préfet de police largement au-delà de Paris et de la Seine-Saint-Denis, ne vont pas améliorer les choses, puisque le Gouvernement a décidé de supprimer 5.000 postes de policiers d'ici 2011. Comme déjà les communes riveraines sont particulièrement démunies, la situation n'ira pas en s'arrangeant sur Paris.

Je tire la sonnette d'alarme, et comme je verrai en personne le Préfet de police demain matin, je lui redirai ce que je dis ici calmement, ce n'est pas une mise en cause personnelle, mais je dénonce cette ligne politique qui a mené à dégarnir un certain nombre d'arrondissements parisiens et à une non-intervention, malgré la qualité certaine des fonctionnaires de police et de leur encadrement, et notamment du Commissaire central du 19e arrondissement.

La cerise sur le gâteau, c'est encore ce week-end : il y a eu un affrontement à main armée entre deux bandes rivales dans le secteur d'Aubervilliers. Il y a eu encore une épicerie du quartier qui a été braquée par trois individus, et ce type d'incidents se développe quotidiennement. Monsieur le Préfet, je vous demande donc de bien vouloir, à l'issue du vœu qui a été voté au Conseil d'arrondissement et que je viens de déposer ici, nous dire quelles dispositions vous comptez prendre, afin de ramener la tranquillité à un niveau acceptable dans cet arrondissement de l'Est parisien, qui est déjà particulièrement frappé par la crise sociale. Je pense que ce sont toujours les mêmes personnes qui payent les difficultés de la société actuelle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne tout d'abord la parole à M. le Préfet de police et M. Georges SARRE, au nom de l'Exécutif apportera un complément.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Face à la pression sans cesse renouvelée de la délinquance, et notamment ces derniers mois, les policiers du 19e arrondissement, comme leurs collègues qui viennent les renforcer, ont mis leurs stratégies d'occupation de la voie publique à l'épreuve et, lorsque c'était nécessaire, les ont révisées.

Ainsi, à l'initiative du commissaire central, les dispositifs de surveillance et d'interpellation ont été renforcés dans les treize secteurs les plus sensibles de l'arrondissement. Je pourrais les citer tous mais j'irai assez vite : Rébeval, Cours du 7e art, Stalingrad, Curial, etc.

Les modalités d'employabilité des C.R.S. de renfort ont également été assouplies pour qu'elles se divisent davantage et soient plus présentes.

S'agissant des vols avec violence, l'exploitation en temps réel des synthèses opérationnelles par l'ensemble des effectifs a permis, grâce aux recoupements effectués depuis le début de l'année seulement de réaliser 37 interpellations et d'en mettre les auteurs à la disposition de la justice.

De la même manière, c'est vrai qu'il y a eu une série de vols à main armée sur l'avenue de Flandre. Pour y répondre, une patrouille a été immédiatement dédiée à ce site, sept jours sur sept, de 6 h 30 à 22 h, et ce dispositif sera prochainement étendu à d'autres secteurs de l'arrondissement comme les avenues Secrétan et Bolivar, la rue de Belleville, le cours du 7e art, l'avenue Jean-Jaurès ou encore la cité Curial-Cambrai.

Enfin, sur les halls d'immeubles et la tranquillité des habitants, une liste évolutive de surveillance de halls d'immeubles occupés par des regroupements agressifs à l'encontre des habitants a été établie et donne lieu à des contrôles et des interpellations. Pour le seul premier trimestre, 61 personnes ont été contrôlées et 27 interpellées.

Il n'y a donc aucune ambiguïté sur les agents du service public : la police n'est pas productrice de la délinquance, elle la combat.

Monsieur le Maire, vous nous faites part de vos attentes et de votre impatience. La Préfecture de police est tout à fait prête à s'engager sans délai à appliquer le contrat de sécurité d'arrondissement qui sera signé jeudi, 13 mois après le contrat parisien de sécurité.

De même, pour agir concrètement, site sensible par site sensible, puisque vous parliez de regroupements et de bandes, la Préfecture de police renouvelle sa proposition de mettre en place rapidement un suivi individualisé et partenarial de tous les membres qui sont perturbateurs réguliers de la tranquillité publique. Ainsi, pourrait être mises en synergie l'action des services de police et celle des acteurs de la prévention dont vous faites état dans votre vœu.

Enfin, peut-on dire du dispositif opérationnel qui était en vigueur voici quelques années qu'il était un âge d'or ? Je remarque simplement que la délinquance générale de l'arrondissement est aujourd'hui inférieure de 19 % et de 53 % pour ce qui concerne la délinquance de proximité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je donne un avis favorable à ce vœu du groupe socialiste et radical de gauche, et je tiens à dire que je me réjouis de cette montée en puissance de la revendication des élus, des élus de gauche, en faveur de plus de policiers sur le terrain.

C'est la preuve que l'idée de l'ordre républicain a fait son chemin dans les rangs de la gauche, et j'aime à croire que ceux qui ont été à l'initiative du colloque de Villepinte en 1997 n'y sont peut-être pas pour rien.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme Anne-Constance ONGHENA, pour le groupe U.M.P.A.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Si M. MADEC est submergé de courriers en mars 2010 pour parler d'insécurité, nous, dès juin 2008, à l'intérieur de cet hémicycle, nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme sur l'insécurité dans le 19e arrondissement.

"Antirépublicain"... Jean-Jacques GIANNESINI a été qualifié d'antirépublicain ; on nous a dit qu'il ne fallait pas parler mal du 19e arrondissement, ce que nous étions à l'époque en train de faire. Je constate que M. MADEC le fait maintenant, deux ans après. C'est le premier point de réponse.

Si nous partageons le constat d'insécurité, c'est un fait, en dépit de l'amélioration des statistiques, les habitants du 19e ressentent pas encore les effets sur le terrain.

On voudrait quand même inviter M. MADEC à accepter la proposition du Préfet de police qui est de mettre en place un suivi personnalisé des jeunes qui sont dans les bandes et qui tyrannisent certains habitants des quartiers difficiles du 19e. C'est à ce prix qu'il aura sûrement un peu moins de courriers !

Comme l'a souligné le Préfet de police, ce n'est pas la police qui provoque la délinquance mais ce sont les délinquants qui représentent une faible partie des habitants.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. MADEC pour une dernière intervention, mais je demanderai aux intervenants d'être brefs et concis.

M. Roger MADEC, maire du 19e arrondissement. - Je serai bref.

Simplement, pour renvoyer dans ses cordes ma chère collègue, je n'ai pas l'habitude d'utiliser l'insécurité pour les arguments électoraux et faire des campagnes électorales au ras des caniveaux. Ça, c'est le Front national qui le fait, et si c'est votre liberté de le faire lors des campagnes électorales, je vous laisse cette liberté !

Moi, je suis responsable, et même quand le Ministre de l'Intérieur n'appartient pas à mon camp politique, je n'ai jamais une parole déplacée sur la police parce que je pense que c'est irresponsable et que cela contribue à accentuer le climat d'insécurité.

Je veux bien participer à ce partenariat que vous souhaitez. Je dirai au Préfet de police que je n'ai rien contre.

Vous me faites rigoler... avec tout le respect que je vous dois. Je suis allé l'autre jour à la cité Curial-Cambrai à l'invitation des habitants ; j'ai vu un spectacle invraisemblable dans un hall d'immeuble. Des gaillards qui sont là dès l'après-midi avec un canapé et qui vendent, un jour, des substances illicites... Le jour où j'y suis allé, c'était des blousons tombés du camion. Vous allez me faire croire que si nous nouons ce partenariat, qu'on s'échange ces informations, cela va être démantelé ?

Moi, je demande qu'on mette les moyens pour mettre bon ordre à ces problèmes inacceptables.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élu du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 61).

Je vais peut-être demander aux représentants des groupes politiques s'ils souhaitent arrêter les travaux ici et reprendre à 14 heures 30, ou alors nous terminons la 5e Commission.

Écoutez, je prends simplement l'avis des uns et des autres. Souhaitez-vous que l'on termine les affaires de la 5e Commission ? Il reste quelques vœux, ou alors on s'arrête maintenant, comme vous le souhaitez.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - On termine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Allez ! Nous essayons d'aller vite et de terminer.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration de l'accueil du public au 92, boulevard Ney (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'amélioration de l'accueil du public 92, boulevard Ney (18e).

Je donne la parole à Mme EL KHOMRI, pour une minute.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En décembre 2009, la Préfecture de police a installé les services administratifs au 92, boulevard Ney pour l'accueil des demandeurs d'asile. Tous les jours 1.500 personnes s'y présentent.

Très vite, nous avons constaté des dysfonctionnements comme des files d'attente qui peuvent commencer la nuit, la présence de personnes parfois avec des enfants.

Le Maire s'y est rendu fin janvier afin d'évoquer ces difficultés avec la Préfecture de police, qui avait d'ores et déjà pris des dispositions pour aménager l'accueil à l'intérieur du centre. Les riverains, fortement gênés et préoccupés par cette situation, ont également été reçus par la Préfecture de police. Nous souhaitons, suite à un vœu du conseil de quartier et par ce vœu voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, que la Préfecture de police poursuive les aménagements nécessaires à la régulation des flux de personnes aux abords du 92 boulevard Ney.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, on ne peut être que favorable à ce que le public soit accueilli dans de bonnes conditions à Paris.

C'est pourquoi je donne un avis favorable au vœu présenté par M. Daniel VAILLANT et adopté à l'unanimité par le conseil du 18e arrondissement.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que s'agissant de compétences municipales de la Préfecture de police, c'est la Ville de Paris qui supportera, à travers sa participation au budget spécial, le coût d'éventuels aménagements.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 62).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rochechouart.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette de cigarettes à la sortie du métro Barbès-Rochechouart.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 43 et n° 44 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A., relatifs à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rochechouart.

Je donne la parole à Mme EL KHOMRI, pour une minute.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, qui concerne la situation au métro Barbès-Rochechouart face à l'augmentation du nombre de vendeurs à la sauvette de cigarettes.

Ces ventes nous posent plusieurs problèmes de santé publique ; elles ne respectent aucune réglementation en vigueur sur le tabac ; d'accessibilité du métro ainsi que de nuisances constantes pour les riverains et pour les commerçants.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, nous avons donc voté ce vœu à la dernière séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe U.M.P.P.A., pour une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déposé ce vœu, nous le groupe U.M.P., en conseil d'arrondissement, et nous l'avons amendé avec M. VAILLANT. C'est de manière unanime que nous déposons ce vœu ensemble ici, au Conseil de Paris, afin de dire l'exaspération des habitants et des riverains du quartier du métro Barbès et du début du boulevard Barbès sur les exactions d'un certain nombre de personnes qui vendent depuis longtemps des cigarettes, notamment, mais pas seulement, de manière illégale et éhontée sur le domaine public.

Nous souhaitons montrer ardemment cette unanimité dans le 18e arrondissement pour combattre ce fléau.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à vos attentes, je souhaite vous exposer l'engagement de la Préfecture de police sur ce site, dans des opérations conjointement menées avec les douanes.

En 2009, et au cours du premier trimestre, nous avons contrôlé 1.327 personnes et 390 véhicules, interpellé, dites-vous bien, 1.106 personnes, dont 486 pour vente de cigarettes à la sauvette. Cela nous est parfois reproché, mais nous avons placé 243 personnes en garde à vue suite à ces interpellations et 2.185 paquets ont été saisis.

Depuis la mi-octobre 2009, un dispositif quotidien de sécurisation renforcé a été mis en place avec une double priorité :

- d'une part, réprimer les ventes à la sauvette des cigarettes et des produits contrefaits

- et, d'autre part, endiguer les phénomènes de vol et de recel de vol.

Chaque jour, les fonctionnaires du 18e arrondissement, et cela pèse sur leur capacité de faire des patrouilles, ont été renforcés par des effectifs de la Compagnie de sécurisation, sur un créneau horaire situé entre 10 heures 30 et 21 heures en fonction de la situation.

Vous le voyez, nous sommes donc particulièrement présents et des patrouilles pédestres sillonnent non seulement la place Barbès mais également les rues avoisinantes.

Sur le plan judiciaire, des enquêtes de plus long terme sont en cours à l'initiative du groupe de recherche et d'investigation du SARIJ. En outre, lors d'une réunion de la semaine dernière avec le Parquet de Paris, il a été décidé de mettre en place une équipe commune d'enquête avec les douanes, pour accélérer le travail de démantèlement des filières d'approvisionnement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, je vais vous faire une réponse groupée pour les vœux n° 43 du groupe socialiste et radical de gauche et n° 44 du groupe U.M.P.P.A., puisqu'ils ont exactement le même objet.

Je donne naturellement un avis favorable au vœu du groupe socialiste et radical de gauche, issu du Conseil du 18e arrondissement où il a été adopté à l'unanimité.

Le problème que représente la vente à la sauvette de cigarettes au niveau du métro Barbès est largement décrit dans les considérants. Il n'est donc pas nécessaire que je revienne sur ce point.

Je profite de ce vœu pour rappeler notre attachement à la politique partenariale menée dans cet arrondissement ; je pense notamment au G.L.T.D. dont il faut remercier le procureur de la République.

Je suggère, par ailleurs, au groupe U.M.P.P.A. de bien vouloir retirer son vœu qui est un peu redondant par rapport à celui du groupe Socialiste et Radical de gauche. Toutefois, si les élus U.M.P.P.A. ne souhaitent pas retirer leur vœu, je suis prêt, bien entendu, à y donner un avis favorable, sous réserve toutefois d'un amendement rédactionnel qui lui permette de se départir d'une tonalité par trop agressive en direction de la Préfecture de police. Je pense en particulier à cet "enfin" peu respectueux de l'action préfectorale et policière. Et j'invite évidemment les élus U.M.P.P.A. à ne pas diaboliser la police nationale.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets tout d'abord aux voix...

Attendez ! On vote les choses en ordre.

Tout d'abord, le vœu n° 43 ; ensuite, nous passerons au vœu n° 44.

Sur le vœu n° 44, Monsieur BOURNAZEL, acceptez-vous l'amendement proposé par M. Georges SARRE et de retirer le mot "enfin" ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je dois vous dire que cela fait sourire tout le monde, même les gens de la majorité du 18e parce que c'est moi qui avais déposé le vœu en Conseil d'arrondissement, donc je n'ai "pompé" rien du tout, Monsieur SARRE. C'est ensemble que nous l'avons construit ensuite en conseil d'arrondissement. Donc, pour une fois qu'il y a unanimité, ce serait bien que même l'Exécutif municipal puisse reconnaître cette unanimité, que nous portions ensemble la voix de la défense des habitants du 18e auprès de la Préfecture de police et que nous ne cherchions pas, les uns et les autres, à récupérer les vœux écrits par les uns ou les autres. Je pense que ce serait mieux.

Je suis prêt à retirer tout ce que vous voulez, mais c'est exactement le même vœu, puisque c'est le vœu que nous avons voté ensemble au Conseil d'arrondissement, donc c'est le vœu à la fois de l'U.M.P., le vœu de la gauche municipale. C'est donc le vœu de tout Paris, c'est aussi simple que cela.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je crois qu'on va y arriver pour peu que le mot "enfin" soit retiré.

Très bien.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 63).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 64).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux stations-service parisiennes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux stations-service parisiennes.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'est passé rue Custine dans le 18e, le mois dernier, un grave accident qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Au cours d'un transfert d'essence, illégal mais ce sont des choses qui arrivent, dans un garage et une station-service, un feu très important a pris et a nécessité une intervention des pompiers. On a frôlé la catastrophe parce que, juste au-dessus de cette station-service, comme c'est le cas dans d'assez nombreux endroits à Paris encore, il y a des immeubles d'habitation. J'ai toujours pensé qu'un jour, on aura une grande catastrophe à Paris à cause de cela.

Je pense qu'il faut absolument que nous prenions des initiatives, à la fois en termes de précaution mais aussi en termes de déplacement de ces stations-service, parce que faire cohabiter des stations d'essence et des immeubles d'habitation est une très mauvaise idée. D'ailleurs, cela n'existe pratiquement qu'à Paris parce que, bien sûr, ailleurs, on met les stations-service dans des endroits isolés. Surtout, en plus, que les stations-service qui sont en cœur de ville sont souvent de petits établissements, pas toujours très bien entretenus, souvent vétustes. Je pense que nous devrions être plus prudents sur cette question-là parce que je pense que, sinon, malheureusement, un jour, on aura à déplorer des morts, voire des dizaines de morts, à cause d'un accident.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Préfet de police pour vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GAREL, effectivement, nous sommes particulièrement préoccupés et nous suivons la situation de très près.

Alors, rectification : le sinistre n'a pas débuté dans la zone de distribution d'essence mais dans le garage, dans la partie mécanique. Immédiatement, les pompiers ont coupé l'électricité et le service des installations classées s'est déporté. Donc, ce n'est qu'après vérification de toutes les mesures de sécurité que la redistribution a repris, contrairement à ce qui est indiqué dans votre vœu.

De manière plus générale à Paris, il y a aujourd'hui 194 stations-service, ce qui n'est pas démesuré pour une ville de cette taille et nous avons récemment croisé les fichiers de la Préfecture de police avec ceux des services de la Ville pour bien les mettre à jour.

Toutes les stations sont soumises à des contrôles obligatoires par des organismes agréés et elles sont vérifiées par les services de la Préfecture des installations classées tous les 18 à 24 mois pour les grandes enseignes et tous les 5 ans au moins pour les petites.

Nous avons pris plusieurs procès-verbaux : deux en 2008 avec un arrêté de suspension et sept en 2009 avec deux arrêtés de suspension prochainement présentés au CODERST.

Enfin, sur l'avenir et la réglementation, elle est très stricte. Aujourd'hui, il est quasiment impossible d'implanter une nouvelle station-service à Paris et la mise en œuvre, d'ici à la fin 2010, des nouvelles règles qui seront encore renforcées, qui interdiront les zones de stockage, les cuves à paroi simple, entraînera sans doute la fermeture de plusieurs stations-service.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, ce vœu proposé par M. GAREL et les élus du groupe "Les Verts" est utile. Dans ces conditions, je donne un avis favorable, sous réserve toutefois d'un amendement rédactionnel : un amendement qui concerne la dernière phrase du vœu.

Il existe une réglementation stricte concernant l'implantation des stations-service. Je vous renvoie notamment aux deux décrets du 19 décembre 2008. Le service des installations classées de la Préfecture de police est chargé de la faire respecter.

Autant nous pouvons demander la stricte application de la règle, et je souscris en ce sens à la démarche du vœu, autant nous ne pouvons pas demander à M. le Préfet de police d'interdire de façon absolue l'implantation de toute station-service, si l'implantation respecte les règles applicables.

Je vous propose donc de remplacer la dernière phrase de votre vœu par celle-ci : "Les élus de la majorité proposent et demandent à M. le Préfet de police de s'assurer que les stations-service implantées sous des zones habitées respectent toutes les règles de sécurité qui leur sont applicables."

Je ne pense pas que vous y voyez un inconvénient.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL, acceptez-vous cet amendement rédactionnel ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, je vais accepter cet amendement, mais juste, c'est un peu amusant parce que cette phrase, c'est Daniel VAILLANT qui l'avait ajoutée dans le vœu que j'avais initialement proposé. C'est donc une proposition de Daniel VAILLANT qui est rejetée...

(Rires).

... mais voilà ! La nouvelle rédaction ne me pose pas de problème.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Entre ministres, donc, on s'amende !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 65).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au parvis de Notre-Dame.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au parvis de Notre-Dame.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY, pour une minute.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

À plusieurs reprises, plus ou moins récemment, des organisateurs une fois du "Kiss-in", une autre fois de jeunes militants "Verts" ont été agressés et pris à partie sur le parvis de Notre-Dame.

La raison qui a été avancée par les groupes extrémistes pour justifier cet acte et les propos injurieux proférés à l'occasion, ils le justifiaient par le fait que "le parvis de Notre-Dame est un lieu expressément catholique", "sacré" et qu'il convient de le défendre. Ce qui ne laisse de nous laisser perplexes parce qu'au même titre, à notre sens, que n'importe quelle place, n'importe quelle rue de la Capitale, cet espace est un espace public, absolument pas réservé à tel ou tel et il n'y a aucune raison que des manifestations ne puissent avoir lieu, des manifestations autorisées par la Préfecture de police ne puissent avoir lieu sur ce parvis, dès lors que ces manifestations ont été déclarées.

Là où c'est carrément inquiétant, c'est que la Préfecture de police, alors qu'elle était interrogée et interpellée, a affirmé qu'elle n'était pas en mesure de garantir le déroulement paisible et la sécurité de l'une des manifestations qui était prévue expressément sur le parvis.

C'est pour ces raisons que nous souhaiterions que le Conseil de Paris adopte le vœu suivant : qu'à l'avenir, la Préfecture de police s'engage à délivrer l'autorisation aux associations de manifester sur le parvis de Notre-Dame, à condition bien évidemment qu'elles respectent le cadre législatif et que la sécurité des organisateurs, comme des manifestants, soit garantie.

Je rajouterai qu'à la dernière occasion de ces affrontements au mois de février dernier, l'Évêque VINGT-TROIS a condamné ces agressions et a même qualifié les manifestants de nervis et d'extrémistes.

Je crois que nous ne pouvons pas faire moins que l'Archevêque de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police ne peut pas accepter la façon un peu partielle dont le déroulement des événements du 14 février est présenté dans votre vœu.

Tout d'abord, alors que les services de police encadrent la Marche des Fiertés depuis plus de 20 ans, il est un peu excessif voire ridicule de laisser entendre qu'ils failliraient à leurs missions de protection de liberté publique de l'ensemble des citoyens.

Ensuite, contrairement à ce que vous indiquez, la Préfecture de police n'a jamais envisagé d'interdire cette manifestation en l'espèce. Le risque de trouble à l'ordre public était avéré, suite à des précédents et la technique du Flash Mode rend très difficile de prévoir l'affluence et donc de calibrer le dispositif de sécurité.

C'est à la suite d'un dialogue constructif entre la D.O.P.C. et les organisateurs que ces derniers ont accepté de retenir un lieu très symbolique, la place Saint-Michel, situé à proximité immédiate de la cathédrale Notre-Dame.

Le jour de la manifestation, une fraction des participants qui n'approuvait pas le choix du lieu, fait par les organisateurs majoritaires, s'est déplacée, sans crier gare et sans déclaration, vers le parvis.

Ce jour-là, alors même que certains Maires d'arrondissement comme M. MADEC, Mme CALANDRA ou M. GOUJON souhaitaient des renforts, 164 agents de la force publique avaient été mobilisés pendant plusieurs heures pour sécuriser la manifestation, 84 policiers et 80 gendarmes mobiles.

Il est donc un peu inconvenant de prétendre que la Préfecture de police n'aurait pas pris les mesures nécessaires pour protéger les manifestants.

D'ailleurs, sitôt les premiers troubles détectés sur le parvis, quatre personnes ont été interpellées pour propos homophobes et violences volontaires.

Ne vous en déplaise, la liberté de manifester a été respectée et protégée ce jour-là par les autorités publiques.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Je parlais du parvis de Notre-Dame.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à rappeler aux dépositaires de ce vœu que les manifestations ne sont pas soumises à un régime d'autorisation mais à un régime de déclaration préalable.

La Préfecture de police ne délivre donc pas d'autorisation de manifestation.

Par ailleurs, lorsque la Préfecture de police est amenée à interdire une manifestation déclarée, ce qui est rarissime, ou à suggérer un autre itinéraire, comme ce fut le cas le 14 février dernier, c'est naturellement dans le but d'éviter des troubles à l'ordre public.

Bien sûr, la Préfecture de police doit protéger partout les manifestants, mais il est préférable de s'organiser en amont, de préférence intelligemment, pour que liberté de manifester ne signifie pas liberté de se faire casser la figure.

Je ne suis pas défavorable toutefois à l'objectif de ce vœu et je ne disqualifie pas la démarche de ses dépositaires.

Et puisqu'il s'agit de Notre-Dame, je dirais que même si nous ne sommes plus à Noël et pas encore à Pâques, il faut donner un avis miséricordieux que l'on peut donc présenter comme favorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote pour le groupe U.M.P.P.A., Monsieur Philippe GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous sommes en désaccord avec l'Exécutif, M. SARRE s'étant exprimé en son nom, évidemment avec "Les Verts", parce que selon nous, je voudrais dire d'abord que la laïcité n'est pas l'anticléricalisme primaire qui est exprimé par ce vœu mais au contraire le respect des croyants, de toutes les religions d'ailleurs, ainsi que le respect de l'exercice de leur culte. Il est aussi important de permettre au culte de pouvoir s'exercer.

Selon nous, M. le Préfet de police était pleinement dans son rôle en refusant cette manifestation, au moment même d'ailleurs, je le précise, de la sortie de la messe. Il fallait absolument éviter des affrontements, c'est dans ce but que le Préfet de police est intervenu, qui ont déjà eu lieu dans le passé, provoquant des blessés.

C'est une mesure de police administrative, pour prévenir également les troubles à l'ordre du public, y compris d'ailleurs pour protéger les individus contre eux-mêmes.

Comme le démontre le premier paragraphe du vœu, la liberté de manifester a bien été sauvegardée puisque l'action a pu se dérouler à quelques centaines de mètres de là, place Saint-Michel.

Pour ma part, je regrette pour terminer que, dans ce Conseil, les attaques contre la religion catholique et son chef deviennent désormais récurrentes, soit directement soit insidieusement, et ce d'ailleurs pas seulement sur les bancs de l'extrême Gauche et du parti Communiste.

Pour conclure, je voudrais dire que la religion catholique, comme toutes les autres d'ailleurs, j'ai vu des déclarations de M. BROSSAT, mérite le respect de notre Assemblée et nous devons permettre, je crois que c'est notre rôle, que le culte puisse se dérouler en toute quiétude.

C'est ce qu'a fait M. le Préfet de police et il a eu raison de le faire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de M. BROSSAT, pour le groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - J'ai été sauvagement mis en cause par le représentant de l'U.M.P.P.A., donc je me permets de répondre.

D'abord, je n'ai eu jamais quelque agressivité que ce soit à l'égard de la religion catholique, au point où d'ailleurs j'ai pris la peine de rencontrer le nonce apostolique il y a peu. Je fais parfois des rencontres que vous ne pourriez pas prévoir.

Simplement, évidemment, nous voterons ce vœu et nous souhaitons qu'il soit adopté. Je m'étonne que vous ne le votiez pas puisqu'il s'agit en l'occurrence de garantir la sécurité d'hommes et de femmes qui se sont rassemblés. On a le droit, après tout, de se rassembler où l'on veut.

Nous le voterons avec enthousiasme. Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 66).

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 bis dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil.

Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, à la faveur du vœu adopté par le Conseil du 19^e arrondissement, je vous propose un vœu de l'Exécutif, qui vient utilement répéter le vœu de l'Exécutif déjà adopté en septembre dernier. Vous savez ce que l'on dit, mieux vaut se répéter que se contredire.

Avec plus de sérieux, nous constatons malheureusement que le phénomène des marchés sauvages continue de prendre de l'ampleur. Je pense notamment à la place Marcel-Achard, dans le 19^e arrondissement, au boulevard de Belleville et à ses environs immédiats mais aussi à la porte de Montreuil dans le 20^e arrondissement.

Malgré les efforts consentis par la Préfecture de police et la Ville de Paris, depuis de nombreux mois maintenant, la présence de vendeurs, et les nuisances qui en découlent, continue d'exaspérer de nombreux riverains.

Le fait est que tant que nous ne disposerons pas d'un diagnostic nous permettant de mieux connaître les populations concernées et que nous ne nous serons pas donné les moyens d'une prise en charge sociale personnalisée des personnes qui en ont besoin et qui peuvent légitimement prétendre à bénéficier de nos dispositifs d'aide sociale, nous ne pourrions pas prétendre résoudre durablement le problème.

La réponse policière est certes nécessaire. Elle n'est pas suffisante. Les deux leviers doivent être activés, réponse sociale d'un côté et réponse policière de l'autre.

Je précise qu'une réunion a eu lieu, mercredi 24 mars dernier, au Secrétariat général. Cette réunion a débouché sur deux propositions importantes : premièrement, la réalisation d'un diagnostic par la Ville de Paris afin d'améliorer notre connaissance des publics concernés ; deuxièmement la remobilisation au sommet de l'ensemble des acteurs concernés, y compris la Préfecture de police.

Je vous invite donc à voter ce vœu de l'Exécutif, au travers duquel nous confirmons tout d'abord notre proposition, à savoir que le Conseil de Paris refuse catégoriquement l'installation et la persistance des marchés sauvages.

De plus, nous émettons le vœu qu'une prise en charge sociale personnalisée soit diligentée et renforcée lorsqu'elle est possible.

Troisièmement, nous demandons que les interventions policières soient effectives et constantes et que des suites judiciaires soient données aux comportements délictueux.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il y a une prise de parole des deux maires d'arrondissement concernés.

Monsieur MADEC, vous avez la parole.

M. Roger MADEC, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, vu l'heure avancée du début de l'après-midi, je serai très bref, d'autant plus que je partage la totalité des arguments développés par Georges SARRE.

Je voudrais préciser le contexte, s'il s'agissait d'un marché de la pauvreté, je n'aurais pas fait voter par le conseil d'arrondissement un vœu, j'aurais essayé de régler cette difficulté. Je pense qu'il ne faut pas être dupes, nous sommes confrontés à une autre difficulté. Il s'agit de marchés organisés par des filières bien déterminées et connues qui exploitent la misère humaine, ce sont les mêmes qui font mendier des femmes et des enfants dans les rues de l'Est parisien et cette situation est inacceptable.

Par ailleurs, la concentration de ce marché dans des secteurs urbanisés est inacceptable et provoque des réactions bien légitimes des riverains. Je me félicite de l'issue de la réunion qui s'est tenue au Secrétariat général.

Je demande à M. le Préfet de police de maintenir la présence policière, même si je sais que la police est très sollicitée, car s'il y a une levée rapidement de cette pression de la part de la Préfecture de police et de la DPP pour la Ville de Paris, la situation reviendra identique et on reviendra à la case départ.

S'il y a des possibilités dans Paris de multiplier l'expérience de la porte Montmartre, je n'y suis pas hostile, mais il faut savoir tout de même que les terrains s'y prêtant ne sont pas tout de même très nombreux, ceci a aussi un coût, je me suis renseigné auprès de mon collègue Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement, l'installation du carré dans le 18e arrondissement a coûté au bas mot 200.000 euros à la collectivité parisienne.

Je tire la sonnette d'alarme : la situation actuelle n'est plus acceptable, et je me félicite que, depuis quelques jours, il y ait un effort conjugué de la Préfecture de police et de la DPP pour mettre bon ordre à cette situation inacceptable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Le vœu déposé à l'initiative du Conseil du 19e arrondissement, et modifié par l'Exécutif, nous rappelle une nouvelle fois que la question des sauvettes de Belleville, de la porte de Montreuil et d'autres lieux dans Paris n'est toujours pas définitivement réglée. Par l'ampleur que peuvent prendre ces ventes à la sauvette, elles constituent une gêne importante pour les riverains, notamment en termes de propreté, de sécurité et de circulation. Il y a là une véritable dérégulation de l'espace public par des usages illicites, répétés.

Quand j'ai fait la tournée des bureaux de vote le dimanche des élections, j'ai observé que de la porte de Montreuil, les sauvettes remontaient le long de l'avenue Louis-Lumière, et bientôt elles atteindront la porte de Bagnolet. On est donc dans un phénomène de contagion massive de ces ventes à la sauvette, tout simplement parce qu'il y a une opportunité pour les vendeurs.

Je tiens à insister sur le fait que si au départ on a observé à Belleville un marché de la misère et quelques ventes par des vieux Immigrés de la première génération, notamment ceux que l'on appelle les Chibanis, aujourd'hui il ne s'agit plus du tout du même phénomène. Il s'agit de réseaux constitués, organisés, qui s'approvisionnent de façon organisée, et qui pratiquent notamment une occupation forcée de l'espace public, mais surtout qui se rackettent les uns les autres et qui développent des pratiques violentes.

Pour les riverains, cela suscite des conditions de vie parfaitement inadmissibles et je le dis comme le l'ai dit lors de nos précédents débats, cette situation ne durerait pas 10 minutes si elle se déroulait dans des arrondissements de l'Ouest parisien.

Je rappelle par ailleurs que concernant, comme l'a dit M. SARRE, l'indispensable volet social dans le traitement de ce dossier, outre le fait que la Ville de Paris a pris ses responsabilités dans le 18e pour un montant effectivement global de 200.000 euros, j'insiste par rapport à certains de mes collègues, il n'y a pas de tradition de biffins à la porte de Montreuil ou dans le Bas Belleville. Les biffins, cela représente une réalité historique précisée et identifiée sociologiquement et historiquement dans le 18e arrondissement, mais contrairement à ce que prétendent certains, cela n'existe pas dans le 20e, le 19e ou le 11e. Ce qui existe, historiquement, ce sont les puces de la porte de Montreuil, cela n'a rien à voir, et les puciers eux-mêmes demandent l'arrêt des sauvettes parce que pour eux, c'est une concurrence déloyale et cela crée des troubles manifestes dans l'exercice de leur commerce.

Je demande à la Préfecture de police de prendre ses responsabilités.

Je demande que soient mis en place des dispositifs à Belleville et à Montreuil de nature à empêcher l'installation de ces sauvettes, c'est-à-dire d'intervenir tôt le matin de façon que les gens ne s'installent pas et de faire cesser ces troubles à l'ordre public.

Je soutiens donc le vœu présenté par Georges SARRE, et je remercie le Conseil du 19e arrondissement des débats qu'il a menés en son sein.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes parfaitement conscients de la problématique et nous souhaitons travailler dans le même sens. Nous le faisons d'ailleurs depuis plusieurs mois au fil des réunions.

Je ne peux toutefois pas laisser dire que nous avons une stratégie différente d'un quartier à l'autre, puisque ce problème des ventes à la sauvette se retrouve aussi bien dans le 18e que dans le 19e, dans le 10e, mais aussi dans le 7e au Champ de Mars, dans le 16e aux abords de Roland Garros en saison, mais aussi aux abords du Parc des Expositions, et nous luttons avec la même intensité sur tous les sites.

Quotidiennement, des opérations conjointes d'éviction sont menées avec enlèvement des marchandises et remise en état de la voirie avec d'ailleurs les services de la Ville, à 11 heures et à 17 heures.

Les policiers de voie publique sont renforcés dans leur mission par la Brigade de vététistes et parfois par des unités de renfort.

Depuis le 25 janvier 2010 sur le site de Belleville, nous avons mené 69 opérations de police et évincé 1.147 personnes. Nous avons également entrepris une action judiciaire sur certaines filières, même si on ne peut pas dire que l'ensemble des personnes soit tenu par des filières.

Mais vous le savez, il ne faut pas se cacher la réalité, aujourd'hui, notre action trouve des limites en raison de la sanction apportée à ce phénomène puisque avec une contravention de quatrième classe, avec des personnes non solvables, on ne peut pas faire grand-chose. C'est pourquoi le Parlement vient d'introduire dans la loi d'orientation de programmation pour la sécurité, des dispositions qui nous permettront d'agir plus efficacement. Sur l'exploitation de la vente à la sauvette, les filières, une incrimination spécifique sera créée pour mieux poursuivre ceux qui exploitent la personne humaine et nous donner des moyens juridiques de démanteler et neutraliser efficacement ces filières.

De la même manière, nous pourrions placer en garde à vue pour délit de vente à la sauvette, ce n'est parfois pas populaire et cela nous est reproché par certains élus notamment du 20e arrondissement, mais quand cela nous permet de remonter des filières, c'est absolument indispensable à l'action policière.

Je relève donc votre invitation à procéder à des interventions policières effectives et constantes et nous continuerons à travailler ensemble.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une demande d'explication de vote pour le groupe "Les Verts", Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, ce n'est pas une explication de vote. Ce vœu n'était pas dans la liasse, il a été distribué puis retiré. Il est réintroduit maintenant et il est contradictoire avec le vœu que nous avons voté hier en Conseil général. Je demande donc une suspension.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je propose que l'on suspende la séance et que l'on reprenne à 14 heures 30.

M. Sylvain GAREL. - Ce sont des pratiques absolument scandaleuses. On vote un vœu et le lendemain...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous demandez une suspension de combien de temps ?

M. Sylvain GAREL. - Le temps d'avoir une discussion avec les groupes de la majorité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je pense que cette discussion se fera à l'heure du déjeuner. Je vous propose que nous suspendions la séance et que nous reprenions à 14 heures 30.

Nous voterons sur ce vœu à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quarante minutes, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous avons suspendu à 13 heures 40 sur le vote du vœu n° 46 bis, qui a été présenté, mis en débat et qu'il nous restait à voter.

Je vais soumettre ce vœu n° 46 bis au vote du Conseil de Paris.

Monsieur GAREL, est-ce pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, nous redisons que ce vœu ne faisait pas partie de la liasse des vœux, qu'il n'était pas non plus dans le déroulé des débats qui a été distribué à midi hier. Nous demandons que ce vœu soit retiré et redéposé au prochain Conseil.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ecoutez, je vous confirme que ce vœu a été régulièrement déposé.

M. Sylvain GAREL. - Dans ce cas, nous demandons une suspension de séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une minute.

Président GAREL, avant la minute de suspension de séance, nous avons quelque part l'habitude de gérer nos désaccords et nos différences.

J'ose espérer que le groupe "Les Verts" et son président n'ont pas l'intention à nouveau, si j'ose dire, d'empêcher le Conseil de Paris de délibérer comme il souhaite délibérer. Chacun s'exprime et vote comme il l'entend. De là à ce qu'un groupe de quelques élus décide de prendre en otage toute une assemblée, cela me paraît tout de même un peu plus compliqué.

(L'opposition municipale dit qu'elle ne se sent pas prise en otage).

M. Sylvain GAREL. - Ce vœu, vous l'avez rajouté. Il n'était pas à l'ordre du jour. Il n'est pas dans la liasse des vœux. Il n'est pas dans le déroulé qui a été distribué. Il n'y a aucune intervention prévue qui concerne cela. Ce vœu ne doit pas être mis au vote.

De plus, hier, le vœu qui a été adopté en Conseil général était un compromis entre le vœu voté dans le 19e arrondissement et celui que nous avons déposé. On vote ce compromis et aujourd'hui vous redéposez un autre vœu sur le même sujet. Ce sont des pratiques tout à fait antidémocratiques et je demande que notre Assemblée ne vote pas ce vœu, parce que ce sont des conditions tout à fait inacceptables.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'entends l'accord entre l'U.M.P.P.A. et "Les Verts" pour laisser s'installer le marché sauvage à Belleville. Je pense que les habitants de Belleville seront très heureux de connaître la position des élus U.M.P.P.A. qui, dans le Conseil du 19e arrondissement, n'étaient même pas présents pour délibérer sur le sujet. Encore une fois, je confirme que ce vœu de l'Exécutif a été diffusé hier après-midi sur les tribunes du Conseil de Paris.

M. Sylvain GAREL. - Il n'est pas dans la liasse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il a donc régulièrement été diffusé et il sera soumis au vote. Le votera qui veut et s'y opposera qui voudra.

Je suspends une minute et nous reprendrons sitôt après.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La séance est reprise.

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous en étions aux opérations de vote sur le vœu n° 46 bis qui a été débattu avant la suspension du déjeuner.

Nous allons passer aux explications de vote, si vous le voulez bien. J'ai une demande d'explication de vote de M. GAREL et une autre de Mme DOUVIN.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Comme ce vœu sera soumis au vote, les élus "Verts" vont quitter la séance car nous ne voulons pas participer au vote d'un vœu qui n'a jamais été déposé dans les règles et qui est en contradiction avec celui que nous avons voté hier sur les carrés des biffins.

Ces pratiques sont inacceptables et nous quittons la séance.

(Le groupe "Les Verts" quitte l'hémicycle).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous rappelle que ce vœu a été déposé et diffusé dès hier après-midi auprès de l'ensemble des élus.

Un peu de silence, pour que nous puissions entendre chacun des intervenants.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci.

Nous sommes tout à fait attachés au strict respect des procédures. Nous considérons que le vœu n° 46 bis n'a pas véritablement de rapport avec le vœu n° 46 et qu'il a été introduit tardivement.

Nous avons voté en Conseil général un vœu n° 6 bis qui a trait au même sujet. Nous sommes attachés au respect du vote du vœu du 19e arrondissement et aux besoins réels des habitants, donc nous voterons ce vœu tout à fait exceptionnellement par rapport à une procédure qui ne nous semble pas complètement régulière.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - On est bien sur le vœu concernant le parvis de Notre-Dame, non ?

(Rires dans l'hémicycle).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Les explications de vote ayant été faites, nous passons au vote proprement dit.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 46 bis déposé par l'Exécutif et diffusé hier après-midi, relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil, je demande à ceux qui sont favorable à son adoption de lever la main.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 67).

Je vous remercie.

2010, DPVI 28 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 118.615 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 28 relatif à la signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention de 118.615 euros.

"Les Verts" ayant quitté la salle, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise l'adoption pour 2010 de la convention et de la subvention de l'association "Salle Saint Bruno" dans le 18e arrondissement.

La salle Saint Bruno, située dans le quartier de la Goutte d'Or, met en œuvre des actions d'accueil, d'orientation et d'aide à l'insertion socioprofessionnelle pour le plus grand bénéfice des habitants du quartier de la Goutte d'Or, inscrit comme vous le savez en politique de la ville.

Le présent projet de délibération propose la reconduction pour une année de cette subvention avant la préparation d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2011-2013.

Cependant, cette reconduction limitée à une année fait naître des inquiétudes qu'il nous faut prendre en compte. D'abord parce que ce projet de délibération reprend le montant de la subvention accordée en 2008 puis en 2009, un montant insuffisant de 20.000 euros pour couvrir l'ensemble des besoins de la salle Saint Bruno.

Ensuite, parce que l'État ne joue pas son rôle de soutien aux activités de cette association qui attend depuis de longs mois une réponse de la Préfecture à sa demande d'un contrat aidé d'adulte-relais pour développer ces actions d'insertion socioprofessionnelle.

J'entendais d'ailleurs hier matin, lors du débat sur le P.D.I., mes collègues de l'U.M.P.P.A. vanter les actions de l'État pour soutenir l'emploi par les contrats aidés. Encore une fois, la réalité oppose un démenti flagrant aux prétentions de la Droite, l'exemple de la salle Saint Bruno nous le montre bien.

Enfin, la limitation à une année de cette reconduction ne garantit pas la pérennité des activités de la salle Saint Bruno. Je vous rappelle d'ailleurs que l'année dernière il avait été un temps question que l'Observatoire de la vie locale, intégré à la salle Saint Bruno, ne bénéficie plus du soutien financier de notre ville.

Cette menace avait suscité une vive réaction au sein du quartier de la Goutte d'Or et parmi les acteurs de la vie locale. Pour mémoire, en décembre dernier, notre groupe et celui des "Verts" avaient été à l'initiative d'un vœu visant à ce que les moyens accordés à l'Observatoire de la vie locale soient reconduits.

Ils le sont pour 2010 et nous espérons qu'ils le seront de façon pérenne. Nous sommes certes satisfaits, à travers ce projet de délibération, que la Ville continue de soutenir pour cette année les actions de la salle Saint Bruno, mais nous souhaitons que des garanties lui soient données quant à la volonté de notre municipalité de pérenniser voire d'amplifier son soutien à cette structure.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle FOURNIER était inscrite, souhaitez-vous prendre la parole ?

Mme Danielle FOURNIER. - Non.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme STIEVENARD pour répondre à l'intervenant.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet lors de la séance du Conseil de Paris de décembre dernier.

Conformément au vœu que nous avons adopté alors, nous reconduisons à l'identique la subvention accordée à la salle Saint Bruno en 2010, sachant qu'il s'agit d'une année de transition qui va nous permettre d'échanger sur les inflexions à apporter aux activités de l'association à partir de 2011.

Naturellement, nous appuyons la demande d'un poste d'adulte-relais, formulée par la salle Saint Bruno auprès des services de l'État, comme nous le faisons d'ailleurs pour d'autres associations.

Comme vous le savez, nous avons dédié récemment un nouveau local à l'association, rue de Chartres, pour faire fonctionner un espace de proximité d'insertion socioprofessionnelle. C'est un gage de la confiance que nous lui accordons.

De façon réciproque, nous souhaitons que la fonction d'animation de notre équipe de développement local soit pleinement reconnue dans un réel esprit de partenariat.

Pour dire les choses comme elles sont, les équipes de la salle Saint Bruno ont dans le passé porté la politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'Or, jusqu'à ce que la Ville de Paris, lors de la précédente mandature, sous l'égide de Martine DURLACH, décide de municipaliser ce service au sein de la DPVI.

Ce passage du portage associatif vers un service intégré à la Ville remonte à quelques années. C'est pourquoi je souhaite que chacun trouve sa juste place de façon complémentaire et non conflictuelle.

Il y a tant à faire dans ce secteur que cela ne me paraît pas hors de portée.

C'est pourquoi nous demandons à la Salle Saint Bruno de mettre davantage l'accent sur les services à rendre aux habitants en matière d'emploi au regard des besoins de ce quartier plutôt que de pérenniser un observatoire local qui fait aujourd'hui doublon par rapport aux capacités de l'observatoire parisien des quartiers mis en place avec l'appui de l'A.P.U.R. au sein de la D.P.V.I.

Je souhaite donc que nous mettions à profit l'année 2010 pour opérer ce glissement de façon progressive par un dialogue constructif car cela me paraît être une évolution souhaitable que nous pouvons tous partager.

Nous accordons à la salle Saint Bruno des financements importants justifiés par la palette d'actions qu'elle développe dans ce quartier et il n'est pas question de revoir ces moyens à la baisse.

Simplement, de discuter calmement, sereinement, d'évolutions possibles et c'est le sens de l'explication que j'avais déjà fournie en décembre. Plusieurs réunions sont programmées pour que ces échanges aient lieu. Je pense donc que nous aboutirons très rapidement sur une nouvelle convention triennale. En tout cas, c'est mon souhait, soyez-en assurés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 28).

Chers collègues, je vous informe qu'un vote à bulletin secret est ouvert pour la désignation de trois jurys d'architecture, d'une mission d'information et d'évaluation et d'une commission spéciale. Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail avant 17 heures pour déposer votre bulletin dans les urnes prévues à cet effet.

2010, DPVI 16 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin intergénérationnel dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 15.051 euros.

2010, DPVI 21 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin collectif à la Tour du Pin dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 16.690 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DPVI 16 et 21 relatifs à l'association "Bruit du frigo"

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite ici saluer la remarquable qualité et l'originalité des projets élaborés par l'équipe de développement local des quartiers politique de la ville Saint-Blaise, Porte de Montreuil et Porte des Lilas.

Pour inciter la population à se réapproprier l'espace public, ils se sont appuyés sur les délaissés urbains à partir desquels des actions artistiques participatives visent à changer le regard des habitants et des Parisiens sur ces quartiers.

Dans un espace très minéralisé et soumis à de nombreuses nuisances environnementales, tels le bruit et la pollution atmosphérique, ces projets proposent une séquence d'amélioration du quartier à court terme.

Alors que les projets de G.P.R.U. - grand projet de renouvellement urbain - nécessitent de longs délais pour s'achever, les habitants peuvent ici participer concrètement et immédiatement à la requalification de leur quartier.

Permettre à chacun de s'impliquer instaure un rapport de confiance entre les habitants et les politiques que nous menons. La population perçoit d'autant mieux les perspectives de changement à long terme qu'elle ne se sent pas exclue du processus de transformation.

Des marches exploratoires dans les quartiers proches du périphérique et des maréchaux du 20e arrondissement ont permis d'identifier les délaissés urbains.

Le dispositif inventé par l'équipe de développement local baptisée "NATURES +" propose de construire des projets innovants et évolutifs sur les délaissés urbains, tels des jardins partagés, des jardins d'insertion, un mur végétalisé et des interventions artistiques. À toutes les étapes, le choix des espaces, l'élaboration des projets, leur réalisation et leur gestion, les habitants sont impliqués.

Les projets qui vous sont soumis aujourd'hui dans chacun des deux projets de délibération concernent deux jardins partagés.

L'un met l'accent sur les liens intergénérationnels dans un quartier où résident de nombreuses personnes âgées. L'autre valorise l'espace vert intérieur d'une cité que les résidents souhaitent faire vivre autrement.

Chacune de ces initiatives participe au maillage des espaces verts parisiens. Progressivement, de projet en projet, se dessineront sur ce territoire pourtant très dense des itinéraires naturels.

Paris s'est engagée dans une politique active en faveur de la biodiversité ; la trame verte, qui est un des éléments essentiels de cette politique, se construit aussi à partir d'une dynamique d'initiative citoyenne.

Une nouvelle façon de faire la ville avec ses habitants en s'appuyant sur des pratiques sociales et urbaines émergentes, voilà ce que je vous propose de soutenir par votre approbation.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, je remercie Fabienne GIBOUDEAUX de son intervention.

Elle m'offre l'occasion de valoriser les actions de l'association "le bruit du frigo" inscrite dans le cadre de la démarche "nature plus" initiée par la délégation à la politique de la ville et à l'intégration.

Cela nous permet de revaloriser, de verdir des espaces délaissés, les coins et recoins de l'est parisien répertoriés grâce à la gestion urbaine de proximité qui est pratiquée dans nos quartiers.

Il s'agit donc de créer un jardin intergénérationnel et un jardin collectif dans ce quartier Saint-Blaise - Porte de Montreuil, dans le 20e arrondissement.

Pour ces deux actions "le bruit du frigo" travaille en concertation étroite avec les habitants. Le premier projet de jardin prendra place rue Cristino Garcia. Il bénéficiera aux nombreuses personnes âgées résidant dans le secteur ainsi qu'à plusieurs établissements scolaires : le collège Lucie Faure et l'école élémentaire Hilsz.

Le second porte sur un jardin collectif qui s'implantera sur un espace vert aujourd'hui inaccessible, à proximité de l'ensemble résidentiel La tour-du-Pin, proche du boulevard Davout. La conception, en concertation avec les habitants, aura lieu cet été pour une réalisation à l'automne.

Cette initiative illustre bien le savoir-faire de la politique de la ville à Paris. Nous avons en effet l'ambition d'accompagner les grandes opérations de rénovation urbaine par des actions d'accompagnement social en favorisant le cadre de vie, en favorisant aussi l'apprentissage linguistique, l'insertion professionnelle, et aussi les actions liées à l'environnement.

Créer des espaces verts partout où cela est possible, assurer leur accès public à tous, s'inscrit dans cette logique.

Je remercie d'ailleurs Fabienne GIBOUDEAUX en tant qu'adjointe aux espaces verts, qui m'apporte tout son soutien dans ce domaine.

L'autre aspect novateur de ces projets réside dans cette démarche participative organisée par la politique de la ville et nos équipes de développement local.

Les espaces retenus sont choisis dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, qui réunit régulièrement tous les acteurs d'un quartier : services de la Ville, forces de police, bailleurs, associations, conseils de quartier pour traiter rapidement les dysfonctionnements constatés.

Plusieurs réunions se tiendront désormais avec les habitants pour élaborer des projets qui correspondent bien à leurs attentes et qu'ils s'approprient véritablement. C'est notre marque de fabrique à la politique de la ville et cela permet d'enclencher des dynamiques positives dans les quartiers populaires par une action de long terme que j'oserai qualifier de créative et de diversifiée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 21).

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les projets de la 5e Commission.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant l'examen des projets de la 6e Commission, en l'occurrence par le biais du vœu référencé n° 47 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la Haute autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

La parole est à M. Ian BROSSAT et Mme Yamina BENGUIGUI répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu porte effectivement sur la HALDE, créée en 2005, et sur son avenir. La HALDE joue un rôle essentiel pour combattre les discriminations, tant dans ses actions judiciaires que dans le soutien qu'elle apporte aux victimes des discriminations.

Si l'on se réfère simplement à l'année 2009, on constate qu'elle a été saisie par plus de 10.546 personnes, puisque c'est le nombre de réclamations que l'on a enregistrées à cette occasion. C'est dire l'importance de la HALDE depuis sa création.

Or, nous avons appris que le président de la République avait l'intention d'intégrer la HALDE dans le giron du défenseur des droits, ce qui veut dire que la HALDE, qui est aujourd'hui une autorité indépendante, verrait son indépendance remise en cause, ce qui ne manque pas d'inquiéter toute une série d'associations qui aujourd'hui se battent sur le fond de la lutte contre les discriminations.

C'est tout le sens de ce vœu qui vise à ce que le Maire de Paris intervienne auprès du Président de la République, afin d'apporter son soutien à la HALDE et à son indépendance.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je voudrais peut-être inviter les collègues présents, pardonnez-moi, à faire un peu de silence parce qu'on a un bruit de fond pénible, vu d'ici.

La parole est à Mme Yamina BENGUIGUI.

Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe. - Monsieur le Président, le 12 janvier 2010, le Maire de Paris et le président de la HALDE ont signé un partenariat pour mettre en place des permanences juridiques dans cinq points d'accès au droit dans cinq arrondissements. Ce partenariat permet à chaque Parisienne et à chaque Parisien de savoir qu'il existe dans leur ville un point, un lieu, pour rencontrer physiquement un interlocuteur, d'oser dire ce qui reste souvent impossible à formuler, d'avoir ce contact essentiel pour être écouté, soutenu et défendu.

Depuis sa création il y a cinq ans, la vocation de la HALDE est de combattre toutes les discriminations qui portent atteinte au droit des citoyens dans des domaines comme l'emploi, le logement, les loisirs. Cette institution est à la fois un moyen d'instruire, d'informer et de sanctionner. C'est un partenariat dont nous sommes très fiers, car il rend concrète cette notion de proximité, sans laquelle il ne peut y avoir de lien social.

Aujourd'hui, je salue l'arrivée de Mme BOUGRAB, dont les qualités et les compétences permettront de poursuivre l'action de M. SCHWEITZER. Nous souhaitons de tout coeur que cette institution ne se rétracte pas, ne se dilue pas et ne disparaisse pas, au risque de compromettre une avancée dans le droit à la justice pour garantir l'égalité pour tous et le respect de chacun.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL pour son groupe.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, Monsieur le Maire.

Vous dire simplement que le vœu de M. BROSSAT, c'est quand même beaucoup de phantasme parce qu'il ne correspond pas à la réalité.

D'abord, parce qu'il y a un projet de loi organique et que ce projet de loi organique prévoit la création du défenseur des droits et qu'il ne se substitue pas aujourd'hui à la HALDE. Il se substitue au médiateur de la République, au défenseur des droits des enfants, à la Commission de Déontologie de la Sécurité et la HALDE n'est pas du tout concernée à ce jour par le projet de loi organique.

La création du défenseur des droits va permettre de donner plus de cohérence et plus de lisibilité à l'ensemble institutionnel chargé de la protection des droits et des libertés dans notre pays. Cette nouvelle institution de pouvoir et de moyens d'action sera donc renforcée.

On est loin de votre vœu et nous voterons donc contre.

Je voudrais, par ailleurs, souligner effectivement que Mme Jeannette BOUGRAB a toutes les qualités et les compétences pour exercer sa mission à la tête de la HALDE. Je la salue d'autant plus qu'elle est une de mes concitoyennes et amie du 18^e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce qui a sans doute joué pour beaucoup dans sa nomination !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Qu'est-ce que vous en savez ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, vous vouliez préciser un point ?

M. Ian BROSSAT. - D'abord, si Jeannette BOUGRAB habite dans le même arrondissement que Pierre-Yves BOURNAZEL, elle habite dans le même arrondissement que moi, puisque j'habite également dans l'arrondissement où je suis élu, donc je voudrais la saluer également !

Je voudrais simplement ajouter que je suis très heureux que mon collègue de l'U.M.P. nous rassure, lui qui se fait, par ce biais, porte-parole du président de la République et nous rassure donc sur l'avenir de la HALDE.

Cela dit, au vu de l'émotion suscitée par de très nombreuses organisations qui nous ont sollicités à ce sujet et qui s'inquiètent de la perte d'indépendance de la HALDE, je pense qu'il est tout à fait utile que ce vœu soit adopté. Je suis très heureux de ce que Yamina BENGUIGUI a dit tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, V. 68).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités locales sur la parité femmes/hommes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous procédons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités locales sur la parité femmes/hommes.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

Le projet de réforme en cours des collectivités territoriales est loin de répondre aux objectifs annoncés : soi-disant plus de démocratie, plus d'efficacité, une simplification. Aussi, les élus "Verts" au Parlement s'y opposent.

Un élément de cette réforme nous apparaît comme particulièrement significatif de ces choix désastreux, contraires à l'intérêt général. C'est le choix du mode de scrutin uninominal à un tour. Selon l'Observatoire de la parité, qui a réalisé une projection, il n'y aurait que 17,3 % de femmes qui seraient élues conseillères territoriales, ce qui marquerait sur ce plan, comme sur d'autres, une sérieuse régression.

C'est pourquoi, avec Véronique DUBARRY, Fabienne GIBOUDEAUX et l'ensemble du groupe "Les Verts", nous demandons au Maire de Paris d'intervenir auprès du gouvernement, si cette réforme est présentée à l'Assemblée nationale, pour demander que le mode de scrutin pour l'élection des futurs conseillers territoriaux garantisse une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, dans le respect de l'article 1 de la Constitution.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, le Maire de Paris a depuis quelques mois dénoncé de manière très forte cette réforme des collectivités territoriales. Elle a également mobilisé contre elle de nombreux élus de gauche comme de droite.

Comme vous le savez, vendredi dernier, ce projet a également été dénoncé par les 23 présidents des Conseils régionaux.

En effet, ce projet participe d'un mouvement général orchestré par l'Etat, de limitation des pouvoirs des collectivités territoriales. Il asphyxie financièrement ces collectivités, notamment par des transferts de charges non compensées. Cette contre-réforme, conduite à marche forcée, sans concertation et à vocation centralisatrice, suscite beaucoup d'inquiétude, comme le souligne ce vœu.

Un des points saillants concerne le mode de scrutin prévu dans un des projets législatifs qui est en contradiction notoire avec notre Constitution et notamment son article 1^{er}. Depuis quelques mois, des associations féministes et de très nombreux élus, dont les présidentes des délégations parlementaires au droit des femmes, ont alerté le gouvernement sur cette question.

En effet, toutes les projections montrent que le mode de scrutin retenu porterait gravement atteinte à l'application du principe de parité. Alors qu'en 2010, on célèbre le centenaire de la Journée internationale des femmes, symbole des combats menés depuis un siècle pour promouvoir les droits des femmes, les dispositions de ce projet de loi sont un coup supplémentaire porté par le gouvernement à l'encontre des femmes et de leurs droits. Il participe d'une politique de remise en cause globale de ces droits : à telle enseigne, la disparition du service des droits des femmes, sous prétexte du RGPP, ou encore la mise à mal des centres d'orthogénie au sein de l'A.P.-H.P., sous prétexte d'une réforme du secteur hospitalier.

C'est pourquoi nous sommes tout à fait favorables au vœu présenté par le groupe "Les Verts" et, dans le même esprit, je vous signale la pétition nationale, en ligne depuis quelques temps, sous le titre "Défendons la parité".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élu du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je sou mets ce vœu à l'approbation du Conseil.

Qui est pour ?

Pardon ! Explication de vote de Laurence DOUVIN, pardonnez-moi !

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement souligner que les propos de Mme LALEM n'ont strictement rien à voir, ou du moins très peu à voir avec ce que demande le vœu, c'est-à-dire un respect de la parité hommes/femmes. Je ne suis absolument pas d'accord, et mon groupe non plus, sur les considérations qui ont porté sur les pouvoirs des collectivités territoriales, donc je ne m'attacherai pas à l'intervention politicienne qui a été faite. Je m'attacherai au corps du vœu pour dire que le groupe U.M.P. tient effectivement à ce qu'il y ait une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, donc nous voterons ce vœu avec les considérations que j'ai bien voulu apporter.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 69).

2010, DASES 1 - Signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'appel pour reconnaître la lutte contre le saturnisme "grande cause nationale".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 1 relatif à la signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile, sur lequel le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 49 dans le fascicule.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre majorité s'est engagée dans la lutte contre l'habitat insalubre et le saturnisme, dès le début de sa première mandature, sur la base d'un diagnostic relevant la présence de 1.000 immeubles insalubres. Un plan d'éradication de l'habitat indigne a été engagé dès 2002.

J'exprime au nom de mon groupe ma satisfaction de voir cet engagement tenu, et aussi poursuivi dans ce projet de délibération, ce qui témoigne d'une prise en considération des Parisiens les plus défavorisés et exposés au risque de saturnisme, en particulier des enfants.

Ce projet de délibération vise à renouveler la convention entre la Ville et l'Etat, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, sur demande de la Préfecture, lors du signalement d'un cas infantile d'intoxication au plomb au-dessus des 100 microgrammes par litre de sang.

Je tiens toutefois à préciser que ce seuil fait l'objet d'un débat d'experts et que la tendance actuelle est de considérer qu'à partir de 50 microgrammes par litre de sang, le risque pour la santé de l'enfant ne doit pas être exclu.

Je rappelle les risques, dont nous avons parlé lors d'un précédent Conseil, pour les enfants intoxiqués au plomb dans les logements insalubres d'être doublement exposés du fait de la présence de plomb dans certaines écoles qu'ils fréquentent.

A l'initiative de notre groupe d'ailleurs, faisant suite à la présence de plomb dans une école du 18e arrondissement, rue Championnet, un vœu a été adopté le mois dernier visant à mieux prendre en considération les risques liés à cette double exposition.

Nous saisissons l'occasion de ce projet de délibération, que nous approuvons, pour proposer que le Conseil de Paris soutienne par un vœu l'appel lancé le 15 février dernier par l'Association des familles victimes du saturnisme (A.F.V.S.). Cet appel vise à ce que la lutte contre le saturnisme soit reconnue comme grande cause nationale et dispose, à ce titre, des budgets et des moyens nécessaires pour parvenir à cette éradication.

C'est tout le sens de notre vœu dont nous souhaitons qu'il soit adopté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Je remercie M. BROSSAT de soutenir ce projet de délibération, dans la mesure où c'est le renouvellement des engagements croisés de la Ville et de l'Etat qui sont mobilisés depuis plusieurs années sur le territoire parisien, pour lutter contre le saturnisme avec, il faut le reconnaître, un certain succès.

Néanmoins, bien évidemment, il y a lieu d'être toujours vigilant et de savoir répondre immédiatement aux demandes d'enquêtes du service technique de l'habitat par des mesures appropriées, dégageant les éléments techniques au diagnostic, c'est une chose, mais également, et là j'ai plus d'inquiétude, sur les travaux nécessaires.

Certes, la Préfecture est dans son rôle et exécute les travaux d'office, nous ne pouvons que nous inquiéter du fait de la baisse du budget de l'A.N.A.H., qui vient en aide potentiellement pour des travaux relativement lourds pour des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs, sur la pérennité des travaux à long terme.

Ceci est une inquiétude vaine, puisqu'en même temps, hier, nous n'avons pas pu voter, dans le cadre de la délégation de compétences, le budget de l'A.N.A.H. exercé sur la Ville de Paris, puisque l'Etat ne nous l'a pas donné.

Au-delà de ce projet de délibération, vous faites appel dans un vœu au fait que la lutte contre le saturnisme doit être une grande cause nationale. Nous partageons bien évidemment votre position sur le sujet.

Malgré la mobilisation générale sur le territoire parisien, il y a besoin d'une sensibilisation dans la durée de ce phénomène, ô combien dramatique pour des jeunes enfants, qu'il s'agit d'éradiquer une fois pour toutes sur le territoire parisien et nous donnons un avis favorable au vœu que vous avez déposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 1).

2010, DASCO 20 - Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2009, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous avons terminé l'examen de la 6e Commission et nous débutons l'examen de la 7e Commission, avec le projet de délibération DASCO 20 relatif au supplément communal, versé aux instituteurs non logés qui exercent à Paris.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste prendre la parole à propos de ce sujet pour dire que c'est vraiment un sujet très délicat et auquel les chefs d'établissement sont très sensibles. Je crois que la Ville en la matière a une marge de progression qui est encore particulièrement grande.

Nous sommes très mobilisés au groupe U.M.P. pour que la communauté éducative et les directeurs d'école puissent accomplir leur tâche le mieux possible. Je sais bien que c'est une question technique difficile. On en a déjà parlé avec Mme Colombe BROSSEL. Cependant, il convient d'apporter le soin nécessaire afin que les directeurs d'école, dont beaucoup sont en attente de réponses concrètes, et pas seulement de promesse faite en séance ou bien dans le cadre de réunions avec les partenaires sociaux, en bénéficient.

Nous avons demandé l'année dernière par un vœu à ce qu'un audit soit fait sur la question. Croyez que nous restons particulièrement vigilants à la façon dont ce thème pourra évoluer. Il y a d'abord la question générale du règlement de ce problème et puis la question au cas par cas, parce que vous le savez bien, c'est un peu le problème de la pelote de laine : quand on commence à tirer, on s'aperçoit que la situation d'un directeur entraîne évidemment des complications pour d'autres, puisqu'il y a un effet d'escalier un peu compliqué.

Pour réaffirmer encore une fois que cela fait partie de notre volonté que la communauté éducative puisse travailler dans les meilleures conditions. Je crois que c'est un signe important envoyé d'avancer sur cette question aux directeurs d'école, pour qu'ils puissent être là où ils sont appelés et où se situent leurs responsabilités, c'est-à-dire au cœur de leur établissement.

Je sais bien que des solutions intermédiaires peuvent être trouvées, mais même à 300, 400 ou 500 mètres de leur école, ce souci de proximité est parfois compliqué à satisfaire.

Vraiment, soyons particulièrement vigilant à cela. Madame BROSSEL, je vous saurai gré de nous tenir informés, notamment toujours dans cette idée d'un véritable audit sur l'état des logements, sur la façon dont ils sont attribués, sur les suites sur l'aide financière également attribuée aux directeurs qui ne sont pas logés, etc. Cela fait partie d'un ensemble. Tant que nous n'aurons pas une réponse globale, cohérente et surtout concrète, les directeurs d'école seront toujours dans l'attente et ce n'est pas un cadeau à leur faire pour qu'ils puissent assumer leur fonction au mieux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci.

Je crois que je peux ranger ma fiche sur l'I.R.L.

Sur les sujets que vous évoquez, qui sont donc liés au logement des directeurs d'école en fonction à Paris, comme j'ai eu l'occasion de le dire à l'ensemble des adjoints au Maire chargés des Affaires scolaires, on est dans un cadre qui avait été négocié et mis en place par mon prédécesseur Eric FERRAND, qui est donc celui du plan de rattachement, que vous connaissez, sur lequel il m'a semblé, au regard des difficultés auxquelles nous nous heurtons, que l'on pouvait procéder à deux améliorations, ou en tout cas tentatives pour voir si ce sont des améliorations.

La première, c'est un assouplissement temporaire et au cas par cas du plan de rattachement, pour répondre, j'allais dire avec bon sens, à un certain nombre d'interrogations. Je prends un exemple tout bête : un logement qui reste vide parce qu'un directeur est logé ailleurs ou propriétaire de son logement, ce logement peut être rattaché temporairement à une autre direction d'école pour ne pas rester vide.

Deuxième chose, la Direction des Affaires juridiques et la Direction des Affaires scolaires sont en train de travailler sur ce sujet, j'avais également proposé qu'en dehors des travaux lourds et qui doivent être encadrés, puisque les logements de directeurs sont traités comme les logements scolaires, c'est-à-dire avec les diagnostics plomb et amiante, etc.

Pour faire des petites interventions pour rentrer dans les logements, il me semblait qu'il pouvait être pertinent de proposer au cas par cas, et autant que de besoin, que les directeurs d'école puissent faire eux-mêmes les travaux, grosso modo c'est de la remise en peinture, et que l'on puisse trouver un système d'exonération de la redevance qui leur permettrait de rentrer plus rapidement dans le logement.

La première partie a commencé à être mise en place. Pour la deuxième, la DAJ et la DASCO sont en train d'y travailler. Nous pourrions, si vous en étiez d'accord, faire un bilan de cela en 7e Commission. Mon sentiment, c'est qu'il faut laisser une petite année au dispositif pour le voir vivre et en tirer les leçons. Voir premièrement si cela fonctionne, deuxièmement si c'est utile et troisièmement si cela met du mieux dans le dispositif.

En tout cas, je suis tout à fait disposée à ce que l'on aborde cela si notre présidente de commission en était d'accord, pour que l'on puisse travailler cela en 7e Commission. En tout cas, continuons à discuter, mais je suis tout à fait ouverte à l'idée que l'on ait un bilan partagé à un moment donné.

A priori, je pense qu'il faut qu'on laisse une petite année aux choses pour voir si cela fonctionne et si cela avance, pour que notre bilan puisse être utile.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, 15 secondes pour sceller votre accord avec Mme BROSSEL.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Quinze secondes pour sceller l'accord ? Evidemment, je suis tout à fait d'accord pour que l'on continue à travailler ensemble. Juste pour rappeler, vous demandez un an de mise en place du système, le vœu que nous avons fait, je ne sais pas si vous vous en souvenez, visait à demander un audit sur les logements de fonction justement. Vous ne vous en souvenez pas, donc déjà il y a un peu de...

C'est un problème global.

Je suis d'accord pour que l'on en discute à nouveau sous couvert de l'accord de la présidente de la 7e Commission, qui est très attentive à cela également.

J'ai utilisé plus que 15 secondes, je suis désolé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Cela marche, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASCO 20).

2010, DASCO 22 - Lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DASCO 22 concernant le lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Permettez-moi au moment du lancement de ce marché public d'insister sur le dispositif "Action collégiens", qui offre une aide personnalisée aux jeunes les plus en difficulté, et ce dans 33 collèges parisiens. Avec un adjoint éducatif dans chacun de ces collèges en difficulté, classés Z.E.P., R.E.P. ou "politique de la ville", ou accueillant des publics particulièrement fragiles, nous renforçons ainsi l'encadrement humain à contre-pied de la politique actuelle du Gouvernement, et nous favorisons la prise en charge globale des élèves en difficulté à l'école et dans le quartier en lien avec les familles.

Les principales missions des adjoints : la prise de contact de prérentrée, l'accueil informel, le club avec des activités libres proposées sur le temps du midi les jours de la semaine, l'accompagnement scolaire avec une aide méthodologique à destination des élèves les plus en difficulté, l'organisation de sorties, 20 sorties à visée éducative proposées le soir ou le mercredi après-midi, les mini séjours, trois durant l'année scolaire pendant un week-end en novembre avril et juin, les séjours à chaque période de vacances scolaires, de 5 jours puis 10 jours durant les vacances scolaires d'août, et le centre Patay qui accueille des collégiens exclus temporairement de leur établissement.

Un chiffre important, nous touchons plus de 8.500 jeunes, soit un collégien sur deux dans les établissements où nous sommes implantés. Quant aux séjours pendant les vacances scolaires et certains week-ends, ce sont près de 400 adolescents âgés de 11 à 17 ans issus de ces 33 collèges parisiens qui en bénéficient, soit 3.600 personnes au total.

Ce projet de délibération concerne plus particulièrement la mise en oeuvre des séjours comprenant, hébergement, restauration, activités, excursions diverses ainsi que le transports des groupes si nécessaire.

Cinq destinations sont retenues : mer, campagne, montagne, ville et itinérance, et peuvent être déclinées en trois modes d'hébergement : hôtel, camping et camp sous voile.

Ce nouveau marché a pour but d'acheter tous les séjours et week-ends organisés dans le cadre d'"Action collégiens". Il est prévu pour un an renouvelable deux fois, et son montant annuel est estimé à 562.000 euros.

Je retiens la volonté et l'objectif de proposer plus de diversité dans les lieux mais aussi dans les programmes de ces séjours, tout en recherchant de meilleurs prix, en touchant de nouveaux prestataires.

Ce programme est important, car ces séjours sont importants, indispensables notamment pour tous ces jeunes qui n'ont pas forcément l'occasion de sortir de Paris avec leur famille, et pour qui ces journées ou semaines constituent des cadres uniques d'ouverture sur le monde et d'apprentissage du vivre ensemble.

A ce titre, j'en profite pour appuyer le travail de Colombe BROSSEL et son intention, qui est aussi la nôtre, d'étendre ce dispositif à une quarantaine d'établissements d'ici 2014. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup pour tout ce que vous avez dit, non pas pour moi, mais pour l'ensemble des personnels d'"Action collégiens", qui font au jour le jour un travail absolument remarquable, un travail de prévention éducative, un travail formidable dans une période où l'on envisage la question de la lutte contre l'insécurité dans le cadre scolaire uniquement sous des angles technologiques et non pas humain, un travail dont l'efficacité est renouvelée tous les jours et dont on voit bien quand on échange avec les principaux de collège, avec les enseignants, avec les élèves eux-mêmes à quel point leur présence au quotidien est vraiment quelque chose de formidable qui repose sur des personnels absolument formidables.

Merci d'avoir dit ce que vous avez dit car c'est aussi une reconnaissance de leur intervention.

Je le redis à l'heure où la semaine prochaine d'ailleurs auront lieu les états généraux contre la violence scolaire dans une configuration qui peine à se faire connaître, des dispositifs de prévention éducative sont évidemment de mon point de vue, de notre point de vue, ce qui devrait être au cœur de la lutte contre l'ensemble des inégalités qui se manifestent à l'intérieur de l'école et du collège.

J'en profite puisque vous vous êtes fait l'écho du centre Patay pour dire qu'enfin, le troisième lieu d'accueil pour les collégiens exclus temporairement ouvrira ses portes dans le 20e arrondissement, à la rentrée des vacances de printemps. C'était un établissement attendu par les maires d'arrondissement, par l'ensemble des communautés éducatives du Nord-est parisien, et donc troisième lieu que nous avons construit dans le cadre de la réussite éducative et qui ouvrira enfin ses portes tout début mai.

Je n'ai qu'un seul regret sur ce sujet, c'est qu'alors que nous partageons le constat avec l'Académie de Paris qu'au-delà des exclusions temporaires, il y a manifestement un sujet avec ce que l'on propose aux jeunes exclus définitivement de leur collège, qui sont des jeunes qui restent en déshérence pendant plusieurs semaines, à qui on ne propose aucun lieu d'accueil alternatif et qui se retrouvent bien souvent dans des situations extrêmement difficiles, je regrette que nous ne soyons pas arrivés à intégrer cette dimension dans le troisième lieu d'accueil. Pour autant, je ne désespère pas d'arriver à convaincre nos partenaires dans le cadre du G.I.P. réussite éducative du fait que nous avons là un vrai besoin sur lequel nous devons travailler.

Merci en tout cas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASCO 22).

2010, DPA 16 - Approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres, 20, rue de la Saida (15e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DPA 16 relatif à l'approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres, 20, rue de la Saida (15e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Voilà enfin un projet tout à fait symbolique et que 15e accueille avec plaisir : la restructuration de cette école Olivier-de-Serres.

Sur le fond, nous saluons ce projet et nous réjouissons que cette école puisse faire l'objet d'un vrai projet ambitieux. Je rappelle que toute la communauté scolaire et éducative du 99, Olivier-de-Serre est très mobilisée sur le devenir de son école, sur les enseignements qui y sont dispensés et sur la façon dont les petits élèves de cette école peuvent apporter leurs idées et puis leurs travaux.

Je rappelle que l'école 99, Olivier-de-Serres a reçu le label Echo école, c'est un vrai message apporté à la communauté scolaire et éducative de cette école et de ce quartier.

Sur le fond, nous soutenons une telle ambition et un tel projet.

Sur la forme, il y a quelques remarques et quelques mises en garde à apporter car tout n'a pas été fait suivant les règles.

C'est un projet que nous attendons depuis longtemps et la Ville en la matière n'a pas fait l'objet d'une totale transparence. La DASCO est venue présenter un pré-projet début 2009, à la communauté scolaire ainsi qu'aux élus dont M. Philippe GOUJON, le maire de l'arrondissement, et nous avons souhaité, pour que l'information soit la plus complète envers les familles, envers les parents, et tout le quartier, qu'une présentation puisse être faite lors du conseil de quartier de septembre octobre 2009.

Quelle a été notre surprise d'apprendre avant la tenue de ce conseil de quartier que la DASCO ne viendrait pas présenter le projet sous prétexte que des aménagements devaient être encore apportés et que la version définitive n'était pas parfaitement finalisée.

Je dois le dire, dans l'exercice d'une bonne démocratie de proximité dont le Maire de Paris nous fait la leçon à l'envi à longueur de Conseils de Paris, cela fait drôle de se retrouver devant les habitants et devant les parents Gros-Jean comme devant, en ne pouvant respecter l'ordre du jour déterminé par les conseillers de quartier et de répondre à la demande et à l'intérêt des parents. Je peux vous dire qu'ils n'ont pas du tout apprécié qu'on leur "pose un lapin" comme cela, et ce ne sont pas des manières que la DASCO ait "planté" le conseil de quartier, cela ne se fait pas, et croyez bien que nous ne pouvons que regretter de tels procédés.

Quelle est la suite ? La concertation. La concertation est simple, elle s'est résumée par une réunion à l'Hôtel de Ville présidée par Mme BROSEL et Mme HIDALGO réunissant notamment les élus du 15e et les parents d'élèves. On aurait aimé que cette concertation puisse se faire au cœur de l'arrondissement car après tout, c'est là l'endroit idoine pour faire ce type de réunion.

Et là, eh bien on nous a présenté le projet après les fameux arbitrages. Qu'avons-nous constaté ? Nous avons constaté que finalement, c'était exactement le même projet présenté six mois plus tôt et que la manipulation était un peu voyante et la ficelle un peu grosse.

On a bien senti une manipulation sur la forme de ce projet qui méritait un autre sort. Pour un peu sortir de cette ornière et de l'embarras, notamment financier, qui fait que ce projet évidemment impose que d'autres projets sur Paris ne puissent pas être menés à bien pour des raisons financières et de par la situation économique de la Ville de Paris, je crois qu'il faut plus que jamais que le 99, rue Olivier-de-Serres soit un symbole réussi de ce que la Ville de Paris, la communauté éducative, les familles, le quartier et les élus d'arrondissement peuvent faire pour le bien de l'école et des élèves.

C'est un symbole d'abord en termes de travaux. Des travaux d'une telle importance doivent être menés en bonne intelligence avec tous les partenaires. Je ne sais pas dans quelle mesure ce sera fait, je crois utile qu'un système de référents soit mis en place tout au long des travaux, on l'a fait pour d'autres types de travaux dans le 15e arrondissement, au début de cette mandature, pour qu'il y ait des référents à disposition des parents, de la communauté éducative et des habitants du quartier, pour que, dès qu'il y a un problème, une suggestion, une remarque ou un danger à signaler, il y ait quelqu'un en face.

Trop souvent, lors de travaux d'une telle importance, il y a des machines et des ouvriers mais on ne sait pas à qui s'adresser. La complexité parisienne fait qu'avoir un référent sur place est beaucoup mieux.

C'est le symbole également d'une bonne démocratie de proximité, je l'ai dit, ce qui a été fait n'est plus à faire et vraiment j'insiste, Madame BROSEL, pour qu'à l'avenir le conseil de quartier, en vue de la concertation que nous appelons toutes et tous de nos vœux, soit respecté pour tous et dans l'intérêt de tous.

Enfin, je crois que c'est le symbole d'une bonne implantation et d'une bonne restructuration d'une école dans un quartier puisqu'il y aura évidemment un impact sur le devenir de ce quartier.

Attention à ce que les rues avoisinantes ne soient pas trop négativement impactées sur la question. Attention à ce que l'intérêt du quartier, je pense à la Coulée Verte ou à l'aménagement durable de la rue Olivier-de-Serres, soit...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, pardonnez-moi, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'ai terminé, je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme BROSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Je ne suis pas sûre, mais c'est très personnel, que l'on puisse faire de la polémique sur tous les sujets.

On a la restructuration financièrement la plus lourde pour la Direction des Affaires scolaires dans le cadre du mandat jusqu'en 2014. Cette opération, à de nombreux titres, sera exemplaire.

Très honnêtement, du point de vue de l'intérêt général, c'est à peu près la seule chose qui me paraît réellement importante. Après, on peut revenir sur des polémiques, on peut crier à la manipulation, on peut dire que tout cela est un scandale mais la seule chose vraiment importante c'est que l'investissement en affaires scolaires le plus important financièrement aura lieu dans le 15e arrondissement, Monsieur MENGUY.

Si j'étais élue du 15e arrondissement, c'est de cela dont je me féliciterais. Je regrette que vous ne soyez pas en mesure de le faire et de présenter les choses sous un jour qui ne me paraît pas complètement adéquat ni complètement honnête intellectuellement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Ce n'est pas la peine, les autres arrondissements, de me demander 35 millions d'euros à votre tour, après cela. Je vous ai à l'œil !

La concertation avec la communauté éducative ne s'est pas résumée à une réunion, mais je ne peux pas faire le dialogue entre les élus du 15e, je peux faire plein de choses mais pas cela.

La réunion a été suivie de plusieurs réunions sur place, avec l'ensemble de la communauté éducative, équipe pédagogique et parents d'élèves qui ont participé à la rédaction du cahier des charges, ce qui n'est pas rien, lorsque l'on connaît la façon dont fonctionne cette Ville. Ils ont participé à la construction des activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce nouvel établissement scolaire.

S'agissant des parents et des équipes enseignantes, je peux vous dire qu'eux ne considèrent pas qu'il y a eu manipulation sur la concertation. Ils sont même plutôt assez intéressés par la manière dont on a travaillé.

On va même faire en sorte que ce ne soient pas que les adultes qui participent mais également les enfants, ce qui là aussi me paraît assez intéressant en termes de démocratie participative.

La DASCO était présente le 22 mars dernier dans l'école, pour travailler avec les enfants sur un certain nombre de questions puisque, effectivement, vous l'avez dit, cette école est extrêmement exemplaire en matière d'éducation au développement durable. On souhaite que cette dimension soit extrêmement présente pendant la période de travaux mais également à l'issue des travaux.

Une prochaine réunion aura lieu dans le 15e arrondissement sur ce sujet avec Anne HIDALGO et moi-même. La mairie du 15e a été bien évidemment conviée à cette réunion.

Vous le voyez, les choses continuent, la concertation continue et, bien entendu, le conseil de quartier, maintenant que les travaux ont commencé à avancer, sera évidemment associé à l'ensemble de tout ceci et nous nous ferons un plaisir de le faire.

Et si vous m'invitez, je serais ravie de venir au mois de septembre au conseil de quartier Georges Brassens.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Vous ne pouvez pas dire cela.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez Mme BROSEL terminer.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, rapporteure. - Je suis ravie que 35 millions d'euros soient injectés dans ces travaux.

Nous continuerons à mener cette concertation, prochaine étape le 9 avril à l'école dans le 15e et nous serons ravis d'y accueillir les élus du 15e.

M. Alain DESTREM. - A condition qu'ils soient invités.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, rapporteure. - Evidemment qu'ils sont invités, arrêtez un peu ! Ce n'est pas de ma faute s'ils ne se parlent pas entre élus du 15e, je ne peux pas être responsable de cela.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour une explication de vote, on termine avec Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Si je comprends bien, Mme BROSEL se concerte avec tout le monde sauf avec les élus du 15e mais c'est une pratique à laquelle nous sommes habitués dans le 15e arrondissement.

(Protestations sur les bancs des groupes de la majorité municipale).

Si on peut me laisser m'exprimer, Monsieur le Président. Je n'ai pas interrompu Mme BROSEL.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je n'ai pas interrompu Mme BROSEL malgré les contrevérités qu'elle a proférées mais je ne lui en veux pas directement à elle, on sait très bien à qui l'on doit toutes ces vanities concernant le 15e, c'est toujours à la même élue évidemment, qui a fait en sorte que, c'est vrai, et les témoignages sont nombreux et la vérité est là, Mme BROSEL ou quelqu'un d'autre a interdit à la DASCO, contrairement d'ailleurs à la nouvelle charte des arrondissements que le Maire va bientôt présenter dans un esprit de décentralisation qui l'honore à ce Conseil, de venir devant le conseil de quartier alors qu'il était programmé de venir présenter le projet de nouvelle école, et ceci trois jours avant la réunion du conseil de quartier.

Le conseil de quartier a été bien informé de tout cela, d'ailleurs.

Quand on nous dit que l'on confond vitesse et précipitation, comme j'ai entendu une élue le dire, oui, sauf que ce projet existe depuis 2003. Nous sommes en 2010.

Mme BROSEL a eu raison de le rappeler, les choses sont très longues à la Ville. Nous sommes en 2010. Le premier projet de rénovation de cette école date de 2003. Un projet a été présenté par la DASCO en 2007, celle-ci avait d'ailleurs souhaité que la communauté scolaire connaisse ce projet.

C'est la raison pour laquelle il était présenté à cette époque à la communauté scolaire dans l'école et qu'ensuite il paraissait tout à fait naturel que le conseil de quartier soit saisi.

Quelle ne fut pas notre surprise de nous entendre dire que c'était prématuré de convoquer le conseil de quartier, que le projet n'était pas abouti, alors que dans une réunion qui a eu lieu en septembre 2009 à la Mairie de Paris, c'est à peu près le même projet qui a été présenté.

Oui, il est tout à fait normal, et ce n'est pas un cadeau que la Mairie de Paris fait au 15e, que cette école soit refaite, alors que l'on attend ce projet depuis 2003.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Il fallait le faire avant, Monsieur GOUJON !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne suis Maire que depuis deux ans et depuis deux ans je demande la rénovation de cette école.

Je rappelle à Mme BROSEL qu'au début de la mandature, le projet de rénovation du groupe scolaire Cardinal Amette a été également proposé. Lorsque j'ai reçu Mme MATHIEU il y a quelques jours en mairie du 15e arrondissement, elle a elle-même rappelé qu'effectivement le 15e devait aussi faire l'objet de nouvelles mesures, notamment la construction d'une nouvelle école et d'un nouveau collège.

J'en profite pour le dire à Mme BROSEL. Merci de l'invitation qu'elle m'a envoyée pour participer à la réunion du 9 avril, c'est une invitation que j'ai d'ailleurs à votre disposition, où le Maire du 15e est appelé Madame, Monsieur.

Le Maire du 15e a un nom mais je sais que cela vous gêne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPA 16).

Je me réjouis de l'unanimité autour du projet porté par Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - C'est cela qui est important.

2010, DPA 38 - Reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartre), 60, rue René Binet (18e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande des permis de construire et de démolir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 38 relatif à la reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartre), 60, rue René Binet (18e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande des permis de construire et de démolir.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Ce projet de délibération est une très bonne illustration des priorités établies par la Ville de Paris depuis 2001, et des choix politiques publics qui en sont la conséquence.

En effet, il nous est proposé aujourd'hui de voter la reconstruction d'une école maternelle de 10 classes, ainsi que la requalification des écoles élémentaires du groupe scolaire René Binet, porte Montmartre, dans le 18e arrondissement.

Ces nouveaux bâtiments s'inscriront clairement dans une logique de développement durable, et je retiens notamment que cet équipement produira lui-même l'électricité photovoltaïque nécessaire à sa consommation.

Mais ce projet de délibération traduit avant tout une volonté politique qui anime Bertrand DELANOË depuis qu'il est élu Maire de Paris : s'occuper enfin des quartiers populaires qui ont été laissés à l'abandon durant des décennies.

Cette école est située en plein coeur du quartier de la porte Montmartre, porte de Clignancourt, c'est-à-dire l'un des sites prioritaires du grand projet de renouvellement urbain de Paris.

Composé à 100 % de logements sociaux, ce quartier se retrouve cloisonné entre le périphérique et le boulevard des Maréchaux, sources de nuisances et bruits important. Près d'un tiers de sa population y vit sous le seuil des bas revenus, et le taux de chômage y est le plus élevé de la Capitale.

Actuellement, dans cette école primaire, 15 % des enfants sont logés en hôtel social et 75 % des élèves vivent dans une famille qui n'a pas de revenus fixes réguliers.

Ce quartier concentre les difficultés sociales, et c'est tout à l'honneur de l'actuelle majorité que de faire de sa réhabilitation une priorité.

D'autres équipements publics seront construits ou totalement rénovés, comme la crèche, la bibliothèque, un centre d'animation et un centre social associatif avec une halte-garderie.

Les immeubles de logements seront construits, plus respectueux de l'environnement, plus agréables à vivre, pour remplacer les logements vétustes actuels et très proches, trop proches du périphérique, qui vont donc être démolis.

La réalisation d'un bâtiment d'activités plus haut protégera le quartier des nuisances et y apportera les nouveaux emplois dont ce quartier a cruellement besoin.

Ce projet de délibération est aussi le symbole d'une ville qui, bien qu'au coeur des grands enjeux de la mondialisation, n'oublie pas pour autant de s'occuper de tous ses habitants sans exception.

C'est un message important envoyé à tous les habitants du quartier de la porte Montmartre qui, pendant longtemps, nous ont dit qu'ils se sentaient trop souvent exclus et délaissés.

Par cette décision, nous leur disons, à eux et à leurs enfants, qu'ils ne sont plus les éternels oubliés de la politique parisienne.

J'ai encore en mémoire, à la fin des années 2000, Monsieur GOUJON, que ces bâtiments scolaires, maternelle et élémentaire, jouxtaient un terrain vague totalement laissé à l'abandon et que malgré nos réclamations, nos demandes, eh bien, le Maire de l'époque, dont vous étiez l'adjoint à la sécurité, n'a rien voulu faire. Je lui avais dit, je me souviens, qu'il était sans doute le seul maire en France à laisser ces enfants, les enfants de sa ville, proches, si proches d'un terrain où les seringues jonchaient le sol et où la prostitution régnait.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Bon, écoutez... arrondissements différents, opérations de la même ampleur, actions pour le bien-être des enfants, des équipes enseignantes et de l'ensemble des communautés éducatives et deux réactions totalement différentes de la part des élus !

Moi, je suis finalement persuadée que l'intérêt général, c'est bien d'agir partout où les besoins existent et quelles que soient les réactions que l'on peut avoir en face de soi.

Donc, merci Annick LEPETIT, vous permettez que je vous appelle Madame, Monsieur, d'avoir dit ce que vous avez dit car c'est en effet une opération exemplaire à tous les titres que nous mènerons à Binet, et j'en suis absolument ravie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, nous allons la voter ensemble, j'imagine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPA 38).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du collège Camille Claudel (13e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la situation du collège Camille Claudel (13e).

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER à qui Mme Colombe BROSSEL répondra.

Chers collègues, j'en profite pour vous rappeler que nous sommes loin d'avoir épuisé l'ordre du jour. Je comprends la fatigue qui commence à gagner mais j'invite chacun à la concision et à la concentration pour que nous puissions avancer dans de bonnes conditions jusqu'au terme de cette séance.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, les parents d'élèves et les enseignants du collège Camille Claudel, dans le 13e arrondissement, sont actuellement mobilisés contre une baisse de 54 heures de la dotation horaire globale pour la rentrée 2010.

Une réduction similaire est d'ores et déjà prévue pour la rentrée de 2011, soit une amputation de 15 % de la D.H.G.

Deux journées "collège mort" ont été décidées au lendemain de la grève suivie par les enseignants de Camille Claudel à plus de 80 %. Cette baisse de la DHG se traduit pour cet établissement classé Z.E.P. et zone sensible par une dégradation inacceptable de la prise en charge des élèves, par la suppression d'heures de soutien nécessaires, par la déstructuration de nombreux projets pédagogique engagés. La situation est d'autant plus alarmante que des postes de surveillants sont également mobilisés.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris intervienne auprès du recteur de l'académie de Paris afin d'obtenir le rétablissement des heures de dotation horaire globale au collège Camille Claudel, s'il vous plaît.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - La situation vécue par le collège Camille Claudel est assez similaire à la situation vécue par un grand nombre de collèges parisiens : c'est la politique de la double peine comptable.

De toute façon, le Ministre et le Ministère de l'Éducation nationale n'ont pas eu de propos éducatifs depuis de nombreuses années. On ne parle d'éducation que sous l'angle de la R.G.P.P. et l'angle comptable.

On est donc aujourd'hui dans un système de double peine où, dans les établissements parisiens, on a une baisse du nombre d'élèves qui entraîne une baisse de la D.H.G., du nombre d'heures attribuées à ce collège, ce qui fait donc baisser les heures de soutien, les projets pédagogiques, les dédoublements, parfois même fait disparaître certaines options, voire même certaines langues vivantes, certains établissements ont quand même été menacés à ce point-là.

Quand tout ceci disparaît, qu'est-ce qui se passe ? Ce sont les élèves qui fuient le collège et on est dans une logique de spirale infernale où les collèges sont tirés vers le bas.

Ceci est totalement inacceptable.

Nous ne devons pas discuter uniquement de comptabilité, nous devons discuter de projet éducatif à l'intérieur de ces établissements, et nous devons absolument leur fournir les moyens de pouvoir travailler, de pouvoir accompagner les élèves qui sont chez eux.

Il faut donc totalement inverser la vapeur, sortir de cette logique purement comptable et financière qui est aujourd'hui l'unique propos du Ministre de l'Éducation nationale.

Car, aujourd'hui, je vous le dis, la situation est grave et dangereuse dans un certain nombre de collèges de Paris, et si le coup d'arrêt n'est pas porté très rapidement à cette politique, nous nous trouverons avec des situations explosives dans un certain nombre d'établissements du second degré, et c'est maintenant qu'il faut donner ce coup d'arrêt.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. C'est donc l'objet de ce vœu que vous appelez à voter.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 71).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, en une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu a pour but de vraiment alerter et attirer l'attention des collectivités compétentes sur un problème que l'on a eu l'hiver dernier, sur le manque de chauffage à l'E.N.S.A.A.M.A. et au lycée Louis Armand.

On ne va pas développer le vœu ; comme cela, je tiendrai ma minute. Vous imaginez bien que ce n'est jamais agréable d'apprendre et d'avoir froid : il faut choisir.

Mais en tout état de cause, il convient que des travaux soit menés dans les meilleurs délais tout en respectant les règles juridiques impérieuses pour que l'hiver prochain, les élèves puissent apprendre dans des conditions normales.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Demande fort légitime de la part de M. MENGUY et de ceux qui vivent dans ces locaux.

Je vous propose d'intervenir éventuellement auprès de l'autorité compétente qu'est la région pour que la situation soit réglée le plus rapidement possible.

Si vous en étiez d'accord, Messieurs, je vous proposerai volontiers de retirer votre vœu et que l'on puisse formaliser les choses rapidement.

Cela vous convient ?

(M. Jean-Baptiste MENGUY opine de la tête).

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci sur le vœu ? Je n'ai pas compris !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je crois que le retrait avait l'air d'être accepté.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord. Nous en prenons acte et nous vous remercions.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège de Staël.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la sécurisation du collège de Staël.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY, pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce second vœu sur les établissements du 15e pour également alerter et attirer l'attention sur le problème d'accès et d'intrusion. Il faut, à la demande évidemment de la communauté éducative du collège de Staël, pouvoir avoir un système de protection du collège et de sécurisation, et que des travaux puissent être entrepris également pour que l'accès et l'intrusion intempestive puissent être évités à l'avenir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Un avis favorable sur votre vœu, et ce, d'autant plus que les discussions ont déjà commencé avec la DASCOS suite à l'interpellation de la communauté éducative et que les travaux vont être effectués a priori cet été. C'est un redressement de la clôture, a priori. Il y a une déclaration à faire en terme d'urbanisme et c'est pour cela que cela prendra un peu de temps, mais l'opération aura lieu cet été.

Évidemment, un avis favorable à votre vœu et surtout une réponse concrète qui est apportée, ce qui me paraît le plus important.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je sou mets ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 72).

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au poste de psychologue à la Mission locale Paris Centre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 53 dans le fascicule, déposé par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au poste de psychologue à la Mission locale Paris Centre.

Sont inscrits Jacques BOUTAULT et Emmanuelle BECKER. Pourrait-on imaginer une parole commune ?

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La décision récente prise par le Conseil d'administration de la Mission locale Paris Centre de supprimer le poste de psychologue, présent depuis 12 ans dans cette maison, est fort dommageable, pour cette psychologue elle-même, bien entendu, mais aussi pour les missions dont elle a à s'acquitter auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Mais aussi parce qu'elle est contradictoire et qu'elle vient ternir l'ambitieuse politique de la Ville menée en matière d'aide à l'insertion des jeunes, telle que nous l'avons votée hier matin dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion.

On connaît les objectifs fixés à ces missions locales en termes d'information, qui sont d'autant plus cruciaux que l'on est dans une situation économique et sociale que nous connaissons tous, très sévère, et qui touche particulièrement les jeunes. La Mission locale Paris Centre accueille plus de 4.000 jeunes des arrondissements centraux et des 10e et 11e arrondissements chaque année, et en moyenne les missions locales parisiennes accueillent jusqu'à 178 jeunes pour un salarié, ce qui fait un chiffre très supérieur à la moyenne française.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est important que la Ville prenne la décision de maintenir ce poste et que, en concertation avec les missions locales parisiennes, tous les moyens humains soient alloués à ces maisons de la jeunesse pour qu'elles puissent être pérennisées dans leur mission dont on a particulièrement besoin en ce moment.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments d'information.

D'abord, je partage comme vous l'analyse de l'importance des missions locales, particulièrement dans ce contexte de chômage massif pour les jeunes. Et les cinq missions locales parisiennes remplissent effectivement un rôle fondamental pour garantir l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés de l'emploi, mais plus globalement d'ailleurs permettent l'accès à l'insertion sociale, professionnelle de l'ensemble des jeunes, notamment des jeunes en difficulté.

J'en profite d'ailleurs une fois de plus pour remercier les salariés, les directions des missions locales et les cinq présidents des cinq missions locales parisiennes.

J'insiste, comme vous, sur la nécessité d'avoir l'ensemble des acteurs pluridisciplinaires qui font le travail des missions locales au quotidien : les conseillers, vous en avez parlé, les assistants sociaux, également les psychologues, ou alors d'autres parties prenantes bénévoles, comme les parrains, par exemple.

La présidente Liliane CAPELLE de la Mission locale Paris Centre, dont vous parliez à l'instant, à laquelle d'ailleurs je renouvelle toute ma confiance et avec laquelle je suis très heureux de pouvoir travailler au quotidien pour la Mission locale Paris Centre, a déjà informé l'intéressée du maintien du poste de psychologue en début de semaine dernière, ou milieu de semaine dernière, je crois.

J'appellerai donc à voter pour le vœu, avec peut-être deux réserves tout de même, deux remarques.

La première, c'est que ce qu'il s'est passé sur ce poste de psychologue, dont effectivement le maintien a été suspendu pendant quelques jours, c'est en raison des difficultés de négociation avec l'Etat sur un engagement financier de l'Etat qui n'apparaissait pas pérennisé, notamment sur une subvention particulière qui correspondait au financement de ce poste-là.

Vous comprendrez qu'au moment où nous, nous augmentons nos subventions, nous souhaitons faire pression sur l'Etat pour qu'il maintienne au moins le même niveau de subvention. Il serait sinon trop aisé pour l'Etat d'attendre que nous augmentions nos financements pour pouvoir diminuer d'autant ses propres financements. Nous avons été rassurés, en début de semaine dernière, sur les financements de l'Etat. Nous maintenons donc le poste de psychologue à la Mission locale de Paris Centre.

Cependant, et c'est la deuxième remarque, la situation en l'état actuel ne m'apparaît pas satisfaisante, et je crois qu'elle ne l'est pas non plus pour Liliane CAPELLE, il faut que nous réfléchissions à une mutualisation pour l'ensemble des cinq missions locales. Il y a aujourd'hui des inégalités quant à l'accompagnement psychologique de l'ensemble des jeunes entre les différentes missions locales.

Nous proposerons, et je proposerai, avec l'ensemble des cinq présidents de mission locale un dispositif pour une mutualisation qui permettra à la fois d'être plus efficaces, d'accompagner, notamment dans l'aide psychologique, plus de jeunes et également probablement de pouvoir faire un certain nombre d'économies qui sont tout à fait réalisables, et notamment sur ce poste-là, à Paris Centre.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Juste un mot ! Mais vraiment un mot !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est hors Règlement intérieur !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Juste un mot, puisque je suis la présidente de cette mission locale. Simplement pour dire : oui, ce n'est pas satisfaisant, l'accompagnement psychologique, puisque, comme vous le rappeliez, il y a 4.000 jeunes qui se présentent à la mission locale et 59 jeunes qui ont été vus par la psychologue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Bien, nous passons au vote.

Non, une explication de vote du groupe Communiste, lan BROSSAT. Pardon !

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais d'abord dire que je suis évidemment très heureux que ce poste de psychologue soit maintenu puisqu'il avait bien été question de le supprimer. Je pense que, évidemment, il faut mettre cela au crédit de la mobilisation des salariés de la Mission locale et des groupes de la majorité ; je pense au groupe "Les Verts" et à mon groupe qui avaient alerté sur l'inquiétude que soulevait la suppression de ce poste.

Donc, je suis très heureux que nous ayons obtenu gain de cause.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien. Je crois que tout le monde sera d'accord pour voter ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 73).

Merci.

2010, DFPE 47 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 47 relatif à l'approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 54.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement de rectifier une erreur dans le texte de la convention qui organise la maîtrise d'ouvrage avec la R.I.V.P. Il s'agit de la réalisation d'une crèche collective de 44 places et non pas de 36 places, comme mentionné dans le texte.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 54 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 54 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DFPE 47).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite enfance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite enfance.

Ce vœu sera présenté par Jacques BOUTAULT, je crois, et Christophe NAJDOVSKI répondra. Mme BRUNO fera une explication de vote.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'accueil des jeunes enfants est un investissement pour l'avenir. Un service de la petite enfance de qualité est le socle de la lutte contre les inégalités sociales et contre l'échec scolaire. On sait que les systèmes éducatifs qui ont les meilleurs résultats sont ceux qui ont le plus investi dans l'éducation de la petite enfance. Or, les projets gouvernementaux vont à l'encontre de cette réalité.

Le projet de décret, contre lequel l'ensemble des professionnels de la petite enfance s'est mobilisé le 23 mars dernier, va entraîner une dégradation importante des dispositifs existants. Obnubilé par la politique du chiffre, le gouvernement prévoit la création de jardins d'éveil, des espèces de crèches au rabais qui pourront accueillir les enfants à partir de 2 ans, avec un taux d'encadrement pouvant aller jusqu'à 12 enfants par adulte au lieu de 8 actuellement. Il souhaite aussi diminuer significativement la proportion de professionnels qualifiés dans les établissements de petite enfance. Il vise enfin à étendre les capacités d'accueil des assistantes maternelles de 3 à 4 enfants et permettre leur regroupement pouvant aller jusqu'à 16 enfants, le tout dans un contexte où la suppression de postes d'enseignants en école maternelle a réduit ces dernières années le taux de scolarisation des 2-3 ans.

Le Gouvernement fait le choix du quantitatif au détriment du qualitatif. Il privilégie la garde à l'accueil. Or, le rôle social des crèches a maintes fois été souligné : les crèches collectives sont des lieux privilégiés des actions éducatives, utiles en particulier pour les enfants issus des milieux défavorisés, disent les experts.

Les scientifiques ont démontré que les capacités à s'insérer socialement et acquérir une qualification sont largement déterminées dans la prime enfance et que les politiques d'éducation en faveur des très jeunes enfants défavorisés sont à la fois les plus justes et les plus rentables.

Face à la gravité de la situation et confrontés à un Gouvernement qui fait le dos rond, une nouvelle mobilisation des personnels de la petite enfance aura lieu le 8 avril prochain. J'invite le Conseil de Paris en votant ce vœu à soutenir cette mobilisation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, je remercie Jacques BOUTAULT et l'ensemble des groupes de la majorité municipale, qui ont déposé ce vœu, car celui-ci met un coup de projecteur salutaire sur toute une série de mesures gouvernementales inquiétantes, visant à modifier les conditions de l'accueil collectif et individuel des tout-petits, dans le sens d'un abaissement des normes garantissant la qualité de cet accueil, ainsi que d'un désengagement à terme des pouvoirs publics, au profit d'opérateurs privés et au détriment des enfants et des parents.

Plusieurs milliers de professionnels de la Petite enfance, dont un très fort contingent d'employées de crèches parisiennes, ont d'ailleurs manifesté ces dernières semaines à l'appel du collectif "Pas de bébés à la consigne", rassemblant syndicats, associations, mais également universitaires et spécialistes de la petite enfance, pour dénoncer les projets gouvernementaux relatifs à la petite enfance. La majorité municipale parisienne entend de son côté poursuivre avec opiniâtreté une toute autre politique que celle prônée par le Gouvernement.

Certaines de ces mesures gouvernementales, vous l'avez signalé, ont déjà été adoptées et mise en œuvre. C'est le cas de la modification, depuis l'an dernier, de l'agrément d'accueil des assistantes maternelles passé de trois à quatre enfants.

La conséquence de cette mesure est une indéniable dépréciation de la qualité de l'accueil mais aussi une atteinte à la sécurité des enfants. Des assistantes maternelles m'ont, par exemple, expliqué que cheminer dans les rues de Paris pour se rendre au parc avec quatre enfants était très risqué et que, dans ces conditions, il serait préférable de ne plus sortir avec les enfants.

D'autres mesures gouvernementales sont au stade expérimental ou en gestation. Vous l'avez cité, les jardins d'éveil, destinés aux deux ou trois ans, sont testés dans certains départements avant d'être généralisés. En comparaison de la crèche, l'encadrement y est moindre, comme vous l'avez aussi dit : un adulte pour 8 enfants qui marchent dans les crèches parisiennes, contre un adulte pour 12 enfants dans les jardins d'éveil prônés par le Gouvernement. Par rapport à l'école maternelle, l'accueil est payant et non plus gratuit.

L'intérêt, on le voit bien ici, est avant tout financier pour l'État.

Par ailleurs, la création de maisons d'assistantes maternelles est actuellement discutée au Parlement. Ce projet permettrait le regroupement de plusieurs assistantes maternelles, jusqu'à 4, pour garder 16 enfants dans un même lieu.

Par rapport à ce dispositif, là aussi les exigences requises concernant l'encadrement et la formation seraient considérablement revues à la baisse.

Baisse du temps de formation des assistantes maternelles avant le premier accueil qui passerait de 60 heures à 30 heures, pas d'accompagnement par des éducateurs de jeunes enfants ou des puéricultrices, absence de projet d'établissement, etc.

Enfin, concernant les crèches et les haltes-garderies, votre vœu souligne plus particulièrement les effets négatifs du projet de décret en préparation qui entend notamment porter la capacité de suradmission à 120 % de la jauge définie lors de l'agrément pour les crèches de plus de 40 places contre un maximum de 110 % aujourd'hui.

La conséquence de cette mesure serait là encore de diminuer l'espace disponible pour chaque enfant, et d'accentuer la pression sur le personnel encadrant.

La compétence et la formation du personnel encadrant seraient également mises à mal dans la mesure où la part réglementaire du personnel dit qualifié serait abaissée de 50 % à 40 %.

Le tableau ne serait pas complet si on n'y ajoutait pas le récent refus du Gouvernement d'exclure le secteur de la petite enfance du champ de la directive européenne sur les services, qui doit être transposée dans le droit national pour instaurer une mise en concurrence dans le domaine des services.

Ce point a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance du Conseil de Paris, et encore hier lors des questions d'actualité, et la majorité municipale a pris clairement position contre la décision du Gouvernement en demandant la protection du secteur de la petite enfance.

L'ensemble de ces dispositions concrétise la volonté gouvernementale de sacrifier la qualité de l'accueil, sous couvert d'un développement quantitatif et masque ainsi son désengagement financier. Baisse qui devra être compensée par une nouvelle augmentation des dépenses des familles et des collectivités locales.

Ces choix vont à l'encontre d'un développement durable de la société.

L'expérience de certains pays scandinaves où la petite enfance est considérée comme la première marche du système éducatif démontre qu'une politique ambitieuse dans ce secteur est un investissement pour l'avenir. A l'opposé de cette voie, le Gouvernement fait donc le choix de la simple garde au détriment de l'accueil et de l'éducation.

Et je conclurai : une autre politique est pourtant nécessaire et possible, comme vous l'indiquiez dans votre vœu. Ce développement de l'offre d'accueil que nous avons à Paris est indissociable d'une exigence d'équité dans l'accès et de qualité d'accueil.

Oui, vous avez raison, Monsieur BOUTAULT, et avec vous les autres groupes de la majorité municipale, les enfants de moins de 3 ans et les familles ont besoin d'un engagement de la part des pouvoirs publics, l'enjeu est éducatif, économique, et social comme de nombreuses études le montrent. Les capacités d'un individu à s'insérer socialement et à acquérir une qualification sont largement déterminées dans sa prime enfance. De plus, l'absence de solution satisfaisante d'accueil des enfants est un facteur important d'éloignement des femmes du marché du travail. Elle est elle-même destructrice d'emplois.

Voilà pourquoi un service public de la petite enfance serait nécessaire pour garantir le développement durable de notre société.

Passé les beaux discours, les mesures gouvernementales appliquées sans évaluation sérieuses tournent aujourd'hui le dos à cette perspective.

Au nom de l'Exécutif, j'émet donc un avis favorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux demandes d'explication de vote. Mme BRUNO pour le groupe Centre et Indépendants, M. ALPHAND pour le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le décret relatif à la qualité de l'accueil dans le secteur de la petite enfance, défendu par le Gouvernement, tend notamment à réduire les contraintes d'encadrement de 50 à 40 % des personnels les plus qualifiés.

Or, une diminution quantitative et qualitative de l'encadrement des enfants porterait atteinte aux normes de sécurisation et aurait pour conséquence fortement anxiogène d'obliger le personnel à travailler à flux tendu, ce qui est malheureusement déjà un peu le cas.

La très bonne opinion qu'ont les Parisiens des crèches municipales est intimement liée à l'encadrement de qualité et à la compétence du personnel.

Aussi, nous souhaitons que les capacités d'accueil des crèches ne soient pas accrues mais que davantage de crèches soient créées en respectant un taux d'accueil maximal de 110 %, et un taux minimal d'encadrement des personnels les plus qualifiés de 50 %.

Nous désirons aussi qu'une meilleure attention soit portée aux conditions de travail des personnels de la petite enfance dans les crèches, que l'offre d'accueil proposée aux familles soit diversifiée, et qu'un plus grand nombre de crèches à horaires décalés soit réalisé.

Enfin, nous nous inscrivons en faveur d'une reconnaissance et d'une revalorisation du métier d'assistante maternelle, d'un développement des relais assistantes maternelles visant à rompre leur isolement et à compléter leur formation.

Néanmoins, les élus du groupe Centre et Indépendants ne soutiennent ni la virulence de vos propos ni la charge agressive et excessive contre le Gouvernement, et s'abstiendront par conséquent.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. ALPHAND pour une explication de vote.

M. David ALPHAND. - Merci.

Malheureusement, aussi bien ce vœu que la très longue information de l'adjoint à la petite enfance, M. NAJDOVSKI, illustrent tristement le réflexe systématiquement pavlovien de cette Municipalité de gauche à l'égard des projets du Gouvernement, et son hostilité systématique également à toute expérimentation, nous l'avons déjà vu l'année dernière concernant les jardins d'éveil.

Qu'en est-il exactement ?

En un mot, le projet de modification du décret concerné prévoit un renforcement de la capacité d'accueil des crèches. Il se caractérise par un grand pragmatisme et répond à une très forte attente des parents dont les difficultés sont souvent grandes pour trouver une offre de garde satisfaisante.

Répondre aux besoins des parents sur le terrain, c'est ce que la Ville de Paris ne parvient pas à faire, la mission d'évaluation l'année dernière sur la petite enfance l'a largement démontré. Je vous le rappelle, chers collègues, 28.000 places en crèche à Paris pour 76.000 enfants de moins de 3 ans. Si vous considérez que le bilan de M. DELANOË en la matière est satisfaisant, alors je vous laisse la responsabilité de votre appréciation.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je rappellerai pour conclure, que le groupe U.M.P. est défavorable au vœu qui est présenté à l'instant, que le Gouvernement lui, en contrepartie, créera 200.000 offres de garde d'ici à 2012, grâce à une diversification de ces modes de garde, et nous ne pouvons que déplorer en la matière l'immobilisme de la Municipalité parisienne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous passons au vote du vœu n° 55...

C'est indispensable ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais juste rafraîchir la mémoire de M. ALPHAND pour ce qui est des chiffres. Je rappelle que ce sont 30.000 places d'accueil collectif que nous avons à Paris, et si nous prenons en compte les places de halte-garderie, ce sont 39.000 enfants qui sont accueillis dans les structures collectives à Paris. Si l'on ajoute l'accueil à domicile, ce sont 50.000 enfants au total qui font l'objet d'un accueil à domicile, ce qui représente 70 % de la classe d'âge. Je vous mets au défi de trouver une commune en France proposant un tel taux d'accueil sur l'ensemble de la classe d'âge des moins de 3 ans. C'est le premier point.

Nous allons créer par ailleurs sur les deux mandatures, 10.000 places d'accueil collectif, si c'est cela de l'immobilisme, je me demande ce qu'il vous faut.

Par ailleurs, il s'agit d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble des professionnels, y compris des associations et cette mobilisation, Monsieur ALPHAND, vous feriez bien de descendre dans la rue de temps en temps pour la voir, elle est réelle, puisque nous avons près de 10.000 manifestants dans les rues de Paris le 11 mars dernier, du jamais vu dans le secteur.

Je crois que la mobilisation est suffisamment forte par rapport à un projet de décret considéré par beaucoup de professionnels comme un projet scélérat, désolé d'utiliser ce terme, mais c'est vrai. Je regrette alors que le groupe du Centre estime que pour des questions de forme, il doit s'abstenir sur ce vœu, car sur le fond, je crois que visiblement, il est sensible aux arguments qui ont été avancés par les groupes de la majorité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Si je puis me permettre un commentaire amical, Monsieur ALPHAND, je pense que nous aurons d'ici peu l'occasion de vérifier que l'opposition parisienne n'est pas, elle, dans une opposition pavlovienne à ce que propose la Municipalité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 74).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du dernier vœu, référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme KUSTER, en une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Vous avez fait un lapsus, Monsieur le Président, en disant "le dernier vœu". Le dernier vœu avant la discussion que tout le monde attend et ce n'est pas le dernier vœu de la séance.

Je me réjouis de pouvoir présenter ce vœu devant un hémicycle plein, parce que, Monsieur NAJDOVSKI, nous allons aborder un problème que nous connaissons bien tous les deux, l'indemnisation des parents de la crèche Truffaut.

Nous le savons tous, tous les maires d'arrondissement peuvent en témoigner, nous manquons cruellement les uns et les autres d'établissements de petite enfance dans nos arrondissements respectifs.

Néanmoins, nous avons eu la chance dans le 17e arrondissement d'avoir une crèche rue Truffaut, dont les portes devaient ouvrir, vous le savez très bien, Monsieur le Maire, en septembre dernier.

Tous les parents se sont donc organisés, plus de 150 familles, dans cette perspective. 150 familles qui, début septembre, s'apprêtaient à mettre leur enfant en crèche.

Malheureusement, des problèmes techniques, liés à la qualité de l'eau entre autres ont retardé l'entrée de ces enfants de quatre mois.

Cette crèche a donc ouvert le 25 novembre dernier. Après plusieurs réunions notamment à la mairie du 17e arrondissement avec vos services, nous nous étions engagés vis-à-vis des parents qui pendant quatre mois ont dû jongler pour organiser leur vie professionnelle, prendre des R.T.T., des gardes alternatives et autres, nous nous sommes engagés à regarder ensemble comment nous pouvions répondre à leurs attentes.

Nous avons formulé à l'époque le vœu que la Ville, responsable du retard de l'ouverture de cette crèche, puisse prendre en charge l'indemnisation des parents qui avaient dû engager certaines sommes pour trouver des modes de garde alternatifs.

Nous formulons ce vœu, Monsieur le Maire, parce que nous n'avons pas été entendus, malgré les accords préalables que nous avons pu avoir ensemble...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous êtes à deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - ... sur l'indemnisation de ces familles qui ont dû avoir recours pendant plusieurs mois à un autre un mode de garde, alors que la Ville s'était engagée à ouvrir cette crèche en septembre dernier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Lors du Conseil d'arrondissement du 22 mars 2010, les élus du 17^e arrondissement ont émis le vœu que la Ville de Paris reconsidère sa position et accorde aux familles des enfants accueillis à la crèche du 22 bis, rue des Batignolles un dédommagement afin de tenir compte des conséquences financières dues au retard de l'ouverture de la crèche.

Un rappel des événements et de leur chronologie permet d'apporter des précisions sur cette affaire. La livraison de la crèche et de la halte-garderie, situées rue des Batignolles ou rue Truffaut selon l'entrée que l'on prend, était initialement prévue pour l'été 2009, avec une ouverture à la deuxième quinzaine d'août ou début septembre.

La directrice a été nommée le 20 mars 2009. A l'issue de la Commission d'attribution des places en mai et juin 2009, la mairie d'arrondissement, seule compétente en matière d'attribution, a informé les parents par courrier de l'attribution d'une place dans cette crèche en septembre.

La mairie du 17^e arrondissement n'a alors pas jugé opportun de préciser que la date d'ouverture était donnée sous réserve que les conditions réglementaires préalables à l'ouverture soient remplies.

Ces conditions portent sur la qualité de l'eau, la sécurité et l'accessibilité de l'équipement et l'agrément donné par le service de P.M.I.

L'ouverture prévue début septembre a dû être décalée pour des questions liées à l'accessibilité et à la qualité de l'eau de l'équipement.

L'avis favorable de la Préfecture de police concernant la sécurité et l'accessibilité de l'établissement n'est intervenu que fin octobre et le traitement des réseaux et de l'eau, indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'équipement et sa qualité sanitaire, a été plus long que prévu.

Plusieurs opérations de désinfection de l'eau ont notamment dû être effectuées entre septembre et novembre.

Une fois ces obstacles levés, la Commission d'agrément a statué favorablement le 18 novembre 2009. La crèche et la halte-garderie ont été ouvertes le 25 novembre 2009.

Le report d'ouverture a donc été lié à la nécessité pour la Ville de mettre l'équipement en conformité avec la réglementation relative à la sécurité et au souci d'offrir aux enfants un environnement sanitaire dépourvu de risques.

La mairie du 17^e arrondissement a été tenue régulièrement informée des difficultés, des travaux en cours et des retards d'ouverture dès le mois de juillet 2009.

Les parents ont également été informés des retards par la directrice de l'établissement et la D.F.P.E.

Au cours d'une réunion le 23 octobre, la Ville leur a indiqué qu'elle était en attente de l'accord de la Commission d'accessibilité et du résultat des analyses d'eau qui conditionnaient l'ouverture de l'établissement.

Le 19 novembre, lors d'une réunion qui s'est tenue à la mairie du 17^e arrondissement, en présence des services de la D.F.P.E., des explications nécessaires ont été apportées aux parents.

La Ville est consciente des désagréments qui ont été causés par le décalage de l'ouverture de cet équipement, mais ceux-ci ne sauraient donner lieu à un droit de compensation financière au profit des familles.

L'Exécutif émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Mme KUSTER a la parole.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de présidence).

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur NAJDOVSKI, vous venez de réécrire l'histoire à votre manière. Les parents d'élèves, les 150 familles sont au courant de tout ce qui s'est passé.

Vous avez le culot de dire que ce sont les maires d'arrondissement qui sont responsables. Or, quand on ouvre une crèche, un équipement de proximité, c'est la Ville de Paris qui nous en donne la date. Ce n'est pas la mairie d'arrondissement qui en décide.

Quand vous nous dites que la crèche va ouvrir début septembre et que l'on écrit aux parents en ce sens, c'est donc que c'est début septembre que la Ville de Paris s'engage à ouvrir cette crèche.

Quand la Ville de Paris n'ouvre pas la crèche pour des raisons techniques, vous devez en assumer la responsabilité et devez indemniser les familles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous faites semblant de ne pas comprendre, Monsieur NAJDOVSKI. Nous avons travaillé ensemble et vous savez très bien que j'ai dû appeler le Maire de Paris personnellement afin qu'il prenne une décision parce que deux laboratoires donnaient deux résultats différents sur l'analyse des eaux. Vous avez retardé l'ouverture de cette crèche et maintenant, je vous le répète, 150 familles sont là en train de nous demander des comptes.

Ce n'est pas à la mairie d'arrondissement de rendre des comptes mais à la Ville de Paris. Ce vœu n'est là que pour répondre aux engagements que nous avons pris envers ces familles.

Ce n'est pas trop vous demander que de respecter vos engagements.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Rapidement, simplement pour préciser que l'ouverture d'un établissement se fait sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies.

Ces conditions réglementaires, ce sont une visite de sécurité de la Préfecture de police qui donne son aval pour ouvrir l'établissement, ou bien encore la garantie que toutes les conditions sanitaires sont remplies.

Les analyses de l'eau ont montré que ces conditions sanitaires n'étaient pas réunies. Il était donc hors de question de mettre en péril et en danger la santé des enfants en les accueillant dans un établissement non conforme.

Je ne vais pas revenir sur l'historique. Si vous le souhaitez, nous irons devant les parents et nous verrons les documents qui ont été produits par les uns et par les autres. Nous referons l'historique si vous le souhaitez. Je suis très tranquille et très serein par rapport à cela.

Vous avez attribué des places, ce qui est du ressort des compétences d'une mairie d'arrondissement. C'est du ressort de la Ville de Paris d'ouvrir un établissement, sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies, c'est ce que nous avons fait avec la crèche Truffaut.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, ne croyez-vous pas que tous les arguments ont déjà été échangés ?

Vous avez une minute, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Les maires d'arrondissement présents dans cet hémicycle connaissent tous le fonctionnement de l'ouverture d'un équipement de proximité, que ce soit une crèche, une piscine ou un gymnase.

Une date est fixée par la Ville de Paris, les places sont attribuées, concernant les crèches, par la Commission d'attribution en fonction de la date que vous nous donnez.

Si vous souhaitez évoquer les questions de sécurité, Monsieur NAJDOVSKI, je vais prendre à témoin tous les autres maires. Actuellement, il y a des piscines qui fonctionnent, et j'en ai parlé avec M. VUILLERMOZ hier, sans que les conditions de sécurité soient réunies.

Je peux ainsi vous parler de la piscine Bernard Lafay, rue de la Jonquièvre, qui ouvre sans caissière. Il n'y a pas de raison que ce soient les maires d'arrondissement qui trinquent quand la Ville de Paris n'est pas au rendez-vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je crois que tous les arguments ont été échangés.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 56

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 39 - DJS 226 concernant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction et de démolition du stade Jean Bouin, portant déclaration de l'intérêt général de l'opération.

Il y a neuf inscrits dans la discussion, et je donne la parole à M. Jean-Yves MANO, pour cinq minutes.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le stade Jean Bouin avance dans son processus. C'est un projet qui, objectivement, déchaîne des passions et pourtant, quand on parle de passion, en général, on peut parler d'amour mais là, les choses sont un peu plus complexes, pourquoi ?

Pour la bonne raison que l'on a systématiquement de la désinformation propagée sur le plan local, désinformation sur le coût, désinformation sur les compensations que met à disposition la Ville, notamment vis-à-vis des scolaires, et une ambiance relativement anarchique sur le plan local qui fait que tout projet présenté par la mairie de Paris dans le 16^e arrondissement rencontre une forte opposition.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pourtant, de quoi s'agit-il aujourd'hui ?

Car contre vents et marées, ce projet avance. En effet, nous avons donc analysé le résultat de l'enquête publique et les réserves ou les réponses de la Ville de Paris aux réserves du commissaire enquêteur.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet, et je crois que c'est là d'ailleurs l'essentiel.

Tout le reste de nos débats n'aurait pas lieu si nous n'avions pas un avis favorable du commissaire enquêteur.

Alors, le commissaire enquêteur considère que la Ville est dans sa responsabilité d'élaborer un projet, de construire un projet d'équipement sportif au service des Parisiens. C'est bien de cela dont il s'agit.

Quand on regarde les réponses de la Ville de Paris aux réserves du commissaire enquêteur, nous voyons avec objectivité que des réponses claires sont apportées.

Prenons par exemple quelque chose qui fait débat sur le plan local : les équipements fournis aux scolaires en substitution aux équipements de Jean Bouin.

Bien évidemment, la réponse se trouve dans l'aménagement des pelouses d'Auteuil qui a fait l'objet d'une présentation à la Commission des sites de Paris, au cours de laquelle les rapporteurs se sont montrés favorables à l'aménagement. D'ailleurs, la Commission a pris acte de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France, et la Commission a rendu un avis favorable dans sa globalité au projet proposé, avec un positionnement particulier des représentants de l'Etat qui se sont abstenus malgré l'avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission.

Je note une prudence sans doute liée à l'indépendance des membres de l'Etat présents à cette Commission.

Je ne doute pas d'ailleurs, que M. BORLOO, dont il est logique qu'il ait à se prononcer sur ce sujet, puisque ce sont les textes, je ne doute pas un seul instant que M. BORLOO répondra favorablement compte tenu de l'avis des membres de la Commission, et si jamais ce n'était pas le cas, sans doute, serait-ce lié à une certaine partialité qui verrait un ministre s'opposer...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Que voulez-vous dire ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - ... Attendez ! Dans des termes retenus, Monsieur GOASGUEN, en ce qui me concerne, comme toujours, ce qui n'est pas toujours votre cas, reconnaissez-le.

M. BORLOO, si jamais, par hasard, il y avait une réponse négative, j'y verrais pour ma part une partialité qui verrait qu'un ministre serait contre potentiellement la mise à disposition des Parisiens et des scolaires des aménagements extrêmement positifs pour eux-mêmes.

Mais sans doute, je pense que nous n'aurons pas à avoir un tel jugement car M. BORLOO se rendra à l'évidence du bienfait de l'aménagement des pelouses d'Auteuil.

Parlons également de la situation transitoire des scolaires.

Effectivement, le Maire a su répondre positivement dans un premier temps à un décalage dans le temps de l'aménagement de la démolition du stade Jean Bouin en prolongeant jusqu'à la fin de l'année l'équipement pour les scolaires pour les heures d'éducation physique. Pendant le temps des travaux d'aménagement, bien évidemment, il y a là quelques difficultés que personne ne nie, et une réponse adaptée, fournie par la Ville de Paris, par la mise à disposition de terrains et des transports qui vont avec.

Oui, pendant un certain nombre de mois, il y aura 10 à 20 minutes de transports organisés pour que les jeunes, les lycéens et les collégiens puissent bénéficier des heures d'éducation physique et sportive qui leur sont proposées.

Dieu sait si ces questions ont, sur le plan local, motivé la communauté scolaire. Les réponses sont assez claires de la part de la Ville et je pense que nous ne pouvons qu'y être favorables.

Deuxièmement, je rajoute que les clubs résidents qui sont aujourd'hui sur le stade Jean Bouin se verront proposer systématiquement des équipements, soit dans le 16^e arrondissement, soit dans le 17^e arrondissement. Pas un club résident ne sera exclu de la pratique sportive.

Cela aussi, cela fait partie des réserves émises par le commissaire enquêteur et les réponses adaptées de notre Municipalité.

Une autre réserve était le coût de la réalisation, je ne passerai pas en revue la totalité des réserves mais cette question est importante.

Rapidement, j'entends dire ici et là, et encore M. GOASGUEN tout à l'heure devant France 3, répéter que ce projet était un coût de 200 millions et que c'était un cadeau fait..., un cadeau fait à un particulier.

Non, Monsieur GOASGUEN, le projet qui nous est proposé coûte 135 millions d'euros...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... avec un équipement public fourni à la collectivité parisienne : voilà la réalité des faits.

Alors, nous nous trouvons une fois de plus devant un débat où, a priori, rien de nouveau ne sera proposé. Pour autant, vous l'aurez compris, pour ma part, je soutiens haut et fort le projet qui nous est proposé car oui, Paris se doit de s'équiper d'équipements à la hauteur des enjeux de la pratique sportive moderne du XXI^e siècle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Liliane CAPELLE, pour cinq minutes.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce dossier qui est bien connu de tous maintenant, je me suis demandée comment l'aborder en gardant au fond de moi le fol espoir que je pourrais convaincre celles et ceux de nos collègues qui ne veulent pas de ce nouveau Jean Bouin entièrement dédié au rugby, et non pas, comme je l'entends ici et là, dédié seulement au Stade Français.

Bref, ici, tous ceux qui avec des trémolos dans la voix et la main sur le cœur expliquent combien ils aiment le rugby et ses valeurs mais bien sûr ailleurs. Pour eux, je veux lire ces quelques lignes, très courtes, extraites d'un tout petit livre appelé "Rugby" et dans lequel Jean LACOUTURE et Fabien GALTHIÉ dialoguent.

Jean LACOUTURE dit : "S'agissant de l'attitude du public, il y a une différence saisissante, stupéfiante avec celui du football, si souvent pourri par le chauvinisme. Quelle est l'explication ?"

Fabien GALTHIÉ répond : "C'est une culture, c'est une philosophie, la violence, elle est sur le terrain, dans l'engagement, dans la bravoure, dans le don du corps, tout le reste est respect et partage. Respect des décisions de l'arbitre, respect du code.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

"Au rugby, la moindre contestation de l'arbitrage est immédiatement sanctionnée. C'est une éducation, une pratique intériorisée, un comportement, une convivialité, une habitude de vie, une haie d'honneur...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CAPELLE...

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - ... de la part de vaincus aux vainqueurs"...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CAPELLE ! Vous permettez que je dise un mot ?

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Dans ces quelques phrases, tout est dit, et on aurait pu penser...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CAPELLE ! Vous permettez que je dise un mot ? Je m'adresse à nos collègues de l'opposition.

Vous êtes cinq inscrits ! Vous aurez 25 minutes pour développer vos arguments, nous les écouterons, je l'espère, tous, avec beaucoup de courtoisie, ayez donc la courtoisie d'écouter Mme CAPELLE.

Madame CAPELLE, vous avez la parole.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Dans ces quelques phrases, donc, tout est dit, et on aurait pu penser que nos débats seraient engagés, volontaires, constructifs et respectueux.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et bien, non ! Encore et toujours les mêmes arguments, la même mauvaise foi et oserai-je dire, la même grossièreté pour refuser au rugby d'avoir sa maison à Paris.

Je vous renvoie à l'intervention de votre adjoint au sport, Monsieur le Maire du 16e, qui ouvertement, pose la question : "Pourquoi à Paris et pas à Castres ou ailleurs ?".

Eh bien, la réponse est dans le projet de délibération : dussions-nous le marteler, le comité Ile-de-France de rugby est le premier en France par le nombre de licenciés ; le Comité Paris est celui qui en voit la progression la plus importante.

Je vous emmène le voir : vous verrez qu'il existe.

Non, non, il y a le comité Paris : vous vous trompez.

Le rugby à 7 sera discipline olympique en 2016 et puis l'engouement du public pour ce sport rude, exigeant mais noble, le légitime.

Plus de 8 millions de téléspectateurs et même près de 10 millions à la fin du match France-Angleterre, où nous avons vu une formidable équipe de France remporter le grand Chelem.

Moi, je dis merci aux deux présidents, au président du Comité Ile-de-France, Jean-Louis BOUJON, et au Comité de Paris, Peter MACNAUGHTON pour tout ce qu'il font.

Voyez-vous, notre Comité Ile-de-France, c'est aussi Rugby Cité, vous l'oubliez. Le Comité Paris, ce sont aussi les deux établissements parisiens qui offrent des sections rugby, dont un est le collège Braque, champion de France, et le lycée Carnot, d'ores et déjà qualifié pour la phase finale du championnat.

Quel exemple nous donnons à ces jeunes qui attendent de nous, adultes responsable et élus, que nous acceptions leur engagement sportif. Vous leur répondez non.

Remarquez, Monsieur le Maire du 16e, vous dites non à tout.

Intervention hors micro dans l'hémicycle. - Et Molitor ?

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Je ne vous parle pas de Molitor, je vous parle des logements sociaux. Ah, non, pas de ça chez moi ! Ailleurs ! Non à l'aménagement des pelouses d'Auteuil !

Je demande aux maires d'arrondissement, ici présents, lequel refuserait une pareille opportunité d'avoir un espace public entièrement dévolu au sport scolaire et de proximité. Mais non, pas vous !

Dites donc, Monsieur GOASGUEN, vous avez sur votre territoire un établissement gériatrique Saint-Périne. Je ne vous ai pas vu défendre les conditions de vie et les conditions de travail du personnel de Sainte-Périne.

(Vives réactions sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je me mêle de ce qui me regarde ! Je ne pense pas vous avoir vu soutenir...

Absolument, c'est une attaque personnelle !

(Vives réactions sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous êtes parfaitement réactionnaire, au vrai sens du terme ! Et ça, ce n'est pas de la diffamation ?

Pour vous, Jean-Bouin, c'est simplement un coup de peinture. Quelle erreur écologique !

Vous savez, le Jury qui a délibéré et voté pour le choix de l'architecte, Rudy RICCIOTTI, jury dans lequel siégeait toutes les composantes de la Municipalité parisienne, et pour lequel l'élue "verte" à voté, a voulu respecter en le nommant, toutes les normes HQE mais aller plus loin encore, à commencer par les matériaux choisis : peu d'acier, une enveloppe qui respecte le gabarit légal et le chantier lui-même qui est exemplaire d'une chaîne de production courte.

Dois-je également vous rappeler qu'en fonctionnement ce stade représentera dix ans d'économie de dépenses d'énergie sur un immeuble tertiaire de même superficie.

Alors, chers collègues, vaut-il mieux conserver un vieux stade très peu écologique ou avoir un stade exemplaire dans ce domaine, qui je crois nous est cher à tous ?

Je ne vous parlerai pas de ce qui vous heurte au plus grand point, c'est-à-dire la relation entre le Stade français rugby et Jean-Bouin. Il n'empêche que le Stade français, aussi longtemps que ce sera possible, et sinon ce sera une autre équipe, versera une redevance d'occupation à ce titre à la Ville.

Et je crois quand même que l'on ne peut pas, même si cette année est une année difficile, passer par perte et profit tous les résultats passés. Et se rappeler aussi quand même que ce club, et il faut une fois pour toutes tordre le cou à ce que vous appelez le rugby paillettes ou spectacle, ce sont 6.000 jeunes, des clubs parisiens, qui sont invités, ce sont des milliers de familles qui peuvent se rendre au Stade de France pour 5 euros, etc.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CAPELLE, je crois qu'il faut conclure. Madame CAPELLE !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Je vais en arriver à ma conclusion.

Tout comme vous, je suis soucieuse de ce nous faisons de l'argent public. Je suis aussi respectueuse de l'engagement que nous avons pris devant les Parisiens, les 40.000 logements, nous les ferons, y compris dans le 16e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Les 2.200 places en E.H.P.A.D., nous les ferons. Les 300 places en accueil de jour, y compris dans le 16e, nous les ferons ! Le tramway, nous le ferons ! Les écoles, la solidarité. Et dans le domaine du sport, le sport de proximité sera développé, et vous pouvez compter sur Jean VUILLERMOZ pour y exceller. Ce nouveau Jean-Bouin nous servira très longtemps et le rugby s'en trouvera conforté.

Pour nos collègues de l'opposition municipale, je voudrais porter à leur méditation ce que Xavier BERTRAND a répondu à Jean-Pierre ELKABACH sur "Europe 1", hier matin : "Ceux qui font confusion entre l'ambition personnelle politique et le sens de l'intérêt général se trompent".

J'ai commencé par une citation, je vais terminer par ce que disait Françoise Sagan - "Ce n'est pas parce qu'il est violent que j'aime le rugby, c'est parce qu'il est intelligent" - eh bien vous qui hurlez ne l'êtes pas.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame CAPELLE, vous parlez depuis 6 minutes 20, il me paraît difficile que vous ne concluez pas.

Je vous en prie ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président GAREL, pour cinq minutes. Et je ne doute pas qu'il respecte ce temps de parole.

M. Sylvain GAREL. - Je suis heureux d'intervenir après une intervention aussi mesurée. J'espère, Madame CAPELLE, que vous aurez une loge dans le futur stade Jean-Bouin.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je peux commencer ?

Une nouvelle fois, le stade Jean-Bouin est à l'ordre du jour de ce Conseil.

Nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et déclarer l'intérêt général du projet de démolition reconstruction du stade Jean-Bouin.

Cette enquête publique a suscité, comme cela est indiqué dans le présent projet de délibération, de nombreuses réactions. Cela trahit sans nul doute une réelle préoccupation de la part des riverains et des collectivités voisines, qui déplorent notamment que ce projet prive de nombreux groupes scolaires d'un lieu utilisé pour leur pratique sportive.

Par ailleurs, le projet prévoyant de doubler les capacités d'accueil du stade Jean-Bouin, et donc la création d'un second stade d'envergure à quelques mètres du Parc des Princes, ils redoutent légitimement également que cela soit une source de congestion supplémentaire pour les activités du secteur et les riverains dans un quartier déjà complètement saturé lorsque se déroule un match. Et il nous faut entendre ces demandes.

Mais au-delà, sans évoquer dans les détails les différentes réserves soulevées et sans aborder également bien entendu le volet judiciaire de ce projet, qui a connu encore ces derniers jours de nouveaux développements, je souhaite, au nom des élus du groupe "Les Verts", exprimer une nouvelle fois notre opposition à ce projet, initié depuis maintenant trois ans et plus précisément sur son caractère d'intérêt général.

Bien entendu, le stade Jean-Bouin, dans lequel joue actuellement le club parisien de rugby, le Stade français, a besoin d'être rénové et adapté. Cela est incontestable. Ce qui est, en revanche, contestable et que nous déplorons, c'est le caractère démesuré et coûteux du projet envisagé.

Car en période de crise et de difficultés budgétaires, consacrer près de 157 millions d'euros pour construire un stade destiné à une équipe professionnelle est selon nous tout simplement pas acceptable.

Pour rappel, la Ville de Paris est la seule collectivité locale dont un projet de stade d'envergure sera financé à 100 % sur son propre budget d'investissement. Comme nous le répétons depuis longtemps, d'autres solutions bien moins lourdes pour les finances de la Ville et bien plus harmonieuses du point de vue urbain, telle l'utilisation du stade Charléty ou du Parc des Princes, auraient pu être étudiées.

Mais la proposition que nous privilégions est une rénovation gardant l'infrastructure actuelle du stade et exigeant des investissements moindres, qui avaient été estimés à 40 millions d'euros dans le dossier des JO 2012.

Cela nous aurait paru une solution plus sage en cette période de fortes contraintes budgétaires. Cette solution n'a malheureusement pas été retenue. Cela est particulièrement regrettable à l'heure où, face aux désengagements scandaleux de l'Etat dans un nombre croissant de domaines, notre municipalité fait face à un nombre toujours plus important d'urgences, de demandes, d'attentes et de projets à financer.

Nous pensons, vous le savez, au prolongement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, qui n'est pour l'heure pas encore engagé financièrement, alors que cela a été promis par la majorité du 18e arrondissement, lors de la campagne des élections municipales de 2008. Et c'est une priorité d'intérêt général, autrement supérieure pour des quartiers et des riverains qui attendent avec impatience cette mesure écologiquement responsable et socialement juste.

C'est pour cette raison, vous le savez, que le groupe des élus "Verts" avaient déposé une proposition de délibération en septembre 2009, pour demander l'abandon du présent projet de démolition reconstruction et d'allouer la somme initialement destinée au projet du stade au budget d'investissement de la Ville de Paris, afin de permettre de financer l'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Cette proposition a été malheureusement rejetée d'une courte majorité, mais notre position n'a pas changé. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Madame Valérie SACHS, pour cinq minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de commencer mon propos, je regrette l'absence du Maire de Paris à ce débat, et je pense que cela aurait été pour nous, l'opposition, quelque chose d'important de l'avoir parmi nous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

La décision de la cour d'appel administrative, rendue le 25 mars dernier, statuait sur une convention datant de 2004, qui a pris fin en janvier 2010. La formation plénière de la Cour ne retient pas la qualification du contrat retenue par le Conseil d'Etat de janvier dernier. Aussi, pourrait-il casser cet arrêt.

Néanmoins, la question de qualification n'épuise pas la question de la régularité de la concession.

Je ne m'étendrai pas sur les suites pénales qui pourraient se fonder sur la loi Sapin et la jurisprudence européenne de 2001, car elles ne concernent pas notre Assemblée. Si cet arrêt est sans lien direct avec la décision de démolition-reconstruction de Jean-Bouin, ce contexte de guerre des juges nuit considérablement au dossier mais ne nous interdit pas de nous pencher sur le projet de délibération d'aujourd'hui.

Notre Conseil devrait prendre du recul et revenir à l'origine du projet, afin de proposer une vision globale qui manque tant au réaménagement de la Porte d'Auteuil.

L'opposition citoyenne au nouveau projet ne désarme pas. Ce projet se fait au détriment du sport associatif et scolaire, au moins le temps de la phase de construction, même si nous soutenons l'aménagement des pelouses d'Auteuil, sans anticiper de la décision de l'Etat.

Pour nous, la vraie faiblesse du projet est le choix du modèle économique. Si l'on reprend les réserves d'ordre technique émises par le commissaire-enquêteur, et particulièrement la réserve 6 sur les coûts : un investissement officiel estimé à 157 millions d'euros, entièrement à la charge des Parisiens, dépassant déjà de 50 % les chiffres avancés en février 2007 dans une délibération, elle-même annulée le 18 décembre 2009 par le tribunal administratif de Paris.

A n'en pas douter, le coût définitif dépassera les 200 millions, car ne semblent pas être chiffrés : le coût d'étude des aménagements de la Porte d'Auteuil, le coût de la démolition de l'actuel stade, certains surcoûts, comme ceux des aménagements de l'aération du périphérique ainsi que les dommages et intérêts consécutifs à la dénonciation anticipée de la concession du Paris Jean-Bouin.

Sont certainement sous-évalués : les frais de transport des scolaires ou l'adaptation des installations au stade Charléty ou à l'hippodrome d'Auteuil, comme si on cherchait à échapper à la Commission parlementaire du débat public, obligatoire au-dessus de 150 millions de coûts directs d'investissement public.

Sur la réserve n° 7 concernant l'aspect économique, le commissaire-enquêteur souhaite une véritable étude de marché indépendante, ce que nous soutenons. La Ville communique enfin une hypothèse de recettes qui veut donner l'impression fautive que celles-ci constitueraient à terme un bénéfice pour Paris. Comment prétendre à une opération favorable économiquement, alors que toutes les recommandations actuelles, celles de la Commission Grands stades, de la Cour des comptes ou du rapport "Arenas 2015", préconisent les partenariats publics-privés qui constituent le standard actuel, y compris en Ile-de-France ?

La plupart des grands clubs l'ont compris et souhaitent devenir propriétaires de leur stade. Par exemple, le Racing Métro, autre club de la Région-Capitale, résidant encore dans le mythique mais vétuste stade Yves-Du-Manoir de Colombes, qui va construire d'ici quatre ans son stade à Nanterre.

Nous sommes exactement dans la même configuration : un club de rugby, un mécène, le besoin d'un nouveau stade.

Pourtant, Monsieur le Maire, vous vous entêtez dans un choix inverse, trop cher car à la charge seule des Parisiens.

Aussi, nous vous renouvelons notre proposition de renoncer à le financer par l'impôt, comme seules les petites communes osent encore le faire pour leur salle omnisports.

Concernant l'intérêt général du projet, là aussi, notre enthousiasme reste modéré. Faire du nouveau stade la Maison de rugby dans la Capitale ne nous séduit pas a priori. Curieuse destination pour une enceinte dont le club résident disputera tous ses grands matchs au Stade de France, et stade qui n'accueillera jamais l'équipe de France. Finalement, le nouveau Jean-Bouin ne sera qu'un pied-à-terre parisien très coûteux pour le Stade français.

De plus, dans notre approche Grand Paris, l'autre grande équipe de rugby, le Racing Métro, héritier de la grande époque du Racing Club de France, mérite tout autant d'être la vitrine parisienne du rugby.

Pour conclure, nous percevons un risque lié à la théorie des dominos.

Roland Garros pourrait faire les frais de l'entêtement de l'Exécutif autour du projet actuel, car si l'on prend en compte le positionnement de la piscine Molitor, le bois de Boulogne placé sous la protection de la Commission des sites, son extension et donc son maintien en son lieu historique sont loin d'être acquis.

Aussi, pour tout remettre à plat, privilégier une vision globale des équipements sportifs d'Auteuil, est-il indispensable et urgent que la Ville de Paris donne enfin suite à son engagement de réunir la Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil. C'est la seule issue pour revenir sur les...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame SACHS, vous parlez depuis 5 minutes et demie. Pourriez-vous conclure ?

Mme Valérie SACHS. - ... péchés originels de ce dossier : le dogmatisme politique et les caprices de star.

Nous sommes donc au regret de voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le maire du 16^e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération a été repoussé par le Conseil du 16^e arrondissement et je note d'ailleurs que, parmi les trois élus socialistes, l'un d'entre eux n'a pas pris part au vote.

C'est dire que, au sein de votre propre majorité, même si vous verrouillez, il y a des questions qui se posent et dont on a su nous faire part.

Mais je ne vais pas alourdir le débat, je vais simplement revenir au texte et apporter un certain nombre de citations qui vous permettront, je l'espère, mes chers collègues, d'être éclairés sur la véritable nature du projet de délibération qui nous est proposé, en reprenant d'ailleurs les arguments de l'enquête publique.

On nous dit que les obstacles juridiques sont levés à la réalisation des mesures compensatoires.

Je rappelle que la Commission, lorsqu'elle s'est réunie, a voté à 9 voix sur 25, et pour une raison très simple : c'est que les mesures compensatoires de l'hippodrome d'Auteuil comportaient deux dispositions qui n'ont pas rencontré l'agrément de l'Etat, des associations et des représentants de l'opposition, à savoir le fait que l'on allait mettre du gazon artificiel au milieu du bois de Boulogne et que, de plus, on allait installer des éclairages, y compris la nuit, des éclairages au néon, dont tout le monde sait très bien qu'ils ont des conséquences à l'intérieur d'un bois qui seraient totalement destructrices de la nature du bois.

C'est comme ça !

Deuxième élément : vous avez parlé...

C'est dire que M. BORLOO prendra sa décision en toute quiétude et je peux vous assurer que, probablement, vous serez obligés de discuter avec le représentant de l'Etat, qui a son mot à dire à ce sujet, Monsieur MANO, car c'est lui le responsable. Donc, il est vraisemblable qu'une nouvelle commission sera réunie à ce sujet.

Le deuxième élément : vous nous dites que vous proposez des installations temporaires viables et vous excipez d'ailleurs de discussions, je l'ai entendu à plusieurs reprises, qui auraient eu l'accord de l'Académie.

Alors, j'ai demandé au recteur d'Académie de me communiquer le dossier et j'ai sous les yeux la lettre que le recteur d'Académie a adressée à M. VUILLERMOZ le 6 novembre, lettre d'ailleurs à laquelle M. VUILLERMOZ n'a pas encore répondu.

Je cite : "Le recteur d'Académie a fait part à la Ville de ses inquiétudes mais aussi celles des chefs d'établissement, des enseignants, des élèves et de leurs parents qui sont directement concernés par ce projet. L'Académie de Paris n'a jamais donné son accord sur les propositions émises par la Ville de Paris. Certes, des réunions techniques se sont tenues entre les services, mais elles n'ont eu aucun caractère consultatif."

C'est dire qu'en ce qui concerne les mesures de remplacement académiques, il faudra là encore que vous discutiez un peu plus avec les autorités académiques !

Troisième élément : le coût de l'opération.

On nous dit : "Vous exagérez le coût de l'opération."

Je vous rappelle quand même qu'en 2007, M. DELANOË, au cours d'une séance du Conseil de Paris, en février 2007, avait dit : "Cela peut vous déranger, mais ce ne sont pas 110 millions d'euros mais 69 millions d'euros que nous allons dépenser pour le stade Jean-Bouin."

Voyez ce que sont devenus les 69 millions d'euros, puisque désormais, dans une communication officielle, le coût estimatif est évalué tout d'un coup à 157 millions d'euros, c'est-à-dire 12.000 places de crèche, je le rappelle, coût qui n'intègre pas certaines dépenses, ce qui fausse l'appréciation des élus. Je retourne donc au rapport du commissaire-enquêteur, puisque le coût de la prise en compte du futur stade dans la réfection du périphérique, c'est 500.000 euros, puisque le coût de réfection des pelouses de Charléty, c'est 600.000 euros, puisque le coût réel d'aménagement des pelouses, c'est 10 millions d'euros et le coût de la destruction du stade actuel, on ne sait pas.

C'est-à-dire que nous approchons, en réalité, Monsieur MANO, de 200 millions d'euros. C'est-à-dire que, bien entendu, nous sommes au-dessus du seuil qui permettra, et nous le ferons, de demander à la Commission nationale du débat public d'intervenir sur ce sujet. Puisque vous voulez de la concertation, vous aurez de la concertation !

Je voudrais dire aussi sur les solutions alternatives puisqu'il y a des solutions alternatives et qu'il y a au moins un texte qui vient de vous le signaler : la Commission de sécurité de la Préfecture de police a émis un avis favorable, sous réserve d'assurer de façon stricte une non-simultanéité d'événements le même jour entre le stade Jean-Bouin et le Parc des Princes.

Vous savez très bien qu'en réalité le stade Charléty est vide. Les élus du 14^e arrondissement le savent puisque j'ai lu, Monsieur VUILLERMOZ, que la section du P.C.F. dit, je cite...

Vous allez les exclure, sans doute ?

Dans la salle. - Belle référence !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Si vous le dites ! Je vois votre ouverture d'esprit.

Je cite le P.C.F. : "Un temps, le stade Charléty était qualifié de lieu mythique du rugby." Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les Communistes du 14^e arrondissement. "Pourquoi ne le redeviendrait-il pas, dans l'intérêt de tous ?"

Ce n'est pas un service que je leur rends en connaissant votre souplesse d'échine dans ce genre de déclaration.

Je voudrais dire très simplement qu'il est temps de sortir de cette impasse dans laquelle vous...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, présent. - Il est surtout temps de conclure, parce que vous parlez depuis six minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je termine. Ne vous inquiétez pas, vous ne serez pas déçu.

Il est temps d'en finir de ce débat entre une majorité relative du Conseil de Paris et les tribunaux, Cour des Comptes, Tribunal administratif, Cour d'appel, tribunaux judiciaires et brigade financière.

Je rappelle à mes honorables collègues que le tribunal judiciaire n'est pas dessaisi, que le Conseil d'État a plusieurs manières d'exercer son droit en cassation : soit par évocation soit par cassation.

En cas d'évocation, il juge sur le droit, en cas de cassation, il renvoie devant une Cour d'appel. Je pense que nous allons aller vers des tribunaux en permanence.

Je tiens à vous annoncer que, puisque M. DELANOË vient de demander une instance en diffamation sur notre ami M. LAMOUR, je me félicite d'interroger M. DELANOË devant le tribunal car je serai l'avocat de M. LAMOUR devant le tribunal.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous continuons le débat.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour cinq minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voilà donc après des mois et presque des années de débats appelés à délibérer sur le dossier difficile du stade Jean Bouin, en particulier sur le rapport et les conclusions de l'enquête publique et sur la déclaration de l'intérêt général de l'opération.

Comme l'a développé avec intelligence mon collègue M. HERVOUET des FORGES, adjoint au Maire chargé de la jeunesse et des sports, lors du dernier Conseil d'arrondissement - ou Mme CAPELLE, je ne sais pas pourquoi vous riez -, ce rapport de la Ville de Paris avait trois objectifs.

Il devait, et c'est bien le minimum, répondre clairement aux huit réserves et nombreuses recommandations émises par le commissaire enquêteur qui, je le rappelle, a également été désigné parce qu'il est géomètre expert, réserves sur lesquelles le Maire du 16^e arrondissement vient d'évoquer les réponses incomplètes et erronées de la Ville de Paris, mais également, à tout le moins, ébaucher un projet économique qui ferait suite, rappelons le, à un investissement officiel de 157 millions d'euros, entièrement à la charge des Parisiens et dépassant maintenant de 50 % les chiffres avancés en février 2007 dans une délibération, elle-même annulée le 18 décembre 2009 par le Tribunal administratif de Paris, et pas seulement pour un motif de forme.

Finalement, balayant les dernières résistances, celui d'entamer dès que possible la destruction du stade actuel en tentant de justifier l'intérêt général de ce projet, destruction qui seule l'action déterminée des Parisiens utilisateurs, des riverains et des scolaires, soutenus par la Mairie du 16^e et celle de Boulogne a réussi à retarder, permettant ainsi la pérennité sportive de la saison en cours.

Notre espoir résidait malgré tout dans un sursaut de lucidité, de cohérence et pour tout dire de compréhension du Maire de Paris dont la première des prérogatives devrait être de garantir aux Parisiens de quelque arrondissement qu'ils soient, la pérennité de l'espace utilisable pour eux, pour leur famille, pour les jeunes, pour les sportifs amateurs, y compris de haut niveau.

Autant le dire clairement, cette attente est largement déçue. Certes, l'exposé des motifs du projet de délibération peut paraître pléthorique, mais le contenu concret est faible, finalement assez désobligeant.

Je veux évoquer seulement et appuyer les remarques judiciaires de toutes les associations de parents d'élèves, Jean de la Fontaine, Jean-Baptiste Say et Claude Bernard, relatives au projet de démolition.

Ces associations rappellent que la Ville de Paris a l'obligation de la charge des collèges publics, de l'aménagement des équipements scolaires, du fonctionnement et du financement du transport scolaire vers les équipements sportifs.

Or, ce projet relatif à la démolition du stade Jean Bouin représente à cet égard une menace grave pour les élèves des cités scolaires concernées, déclarent-ils.

Il est en effet aujourd'hui acquis que la Ville ne dispose pas de solutions satisfaisantes d'accueil des élèves pour la pratique des sports, à compter de la fermeture de Jean Bouin, programmée fin juin.

Le commissaire-enquêteur a ainsi souligné que la question des scolaires n'a fait à ce jour l'objet d'aucun projet de relogement réaliste pour les 4.500 élèves.

Ces obstacles n'ont pas été levés à ce jour, ce qui expose les élèves à une situation désormais alarmante.

S'agissant des solutions temporaires, il est établi qu'elles sont inadaptées, tant sur le plan pédagogique, temps et coût de transport dus à l'éloignement, impossibilité que soient assurées les heures pratiques effectives obligatoires des différents sports, diminution des heures d'enseignement délivrées par rapport au temps des services des professeurs et nécessité de création de postes supplémentaires avec un coût associé, que sur le plan de la sécurité des enfants.

Quant à la solution de remplacement définitive envisagée, relative aux pelouses d'Auteuil, il apparaît qu'aucune certitude n'existe aujourd'hui quant à leur faisabilité technique et/ou juridique, et ce en dépit de la fermeture imminente du stade, ce qui laisse penser que les solutions temporaires mentionnées ci avant pourraient en réalité avoir vocation à durer de façon inacceptable par les élèves. Ainsi se terminent les déclarations des parents d'élèves.

Quant à l'intérêt général du projet, c'est créer la maison du rugby, mais qui demande de créer une maison du rugby, Madame CAPELLE ?

La Fédération française de rugby n'a jamais exprimé ce souhait. 3.876 licenciés à Paris, c'est très bien. Le rugby est un très grand sport d'équipe, mais peut-on rappeler que le comité de judo de Paris a 7.000 licenciés, le football 22.000 licenciés et le tennis 40.000 licenciés ?

Heureusement que le rapport de l'engagement de la Ville de Paris et de ses deniers pour ces sports n'est pas proportionnel.

Quant à l'affirmation que le stade de rugby, qui ne s'appellera malheureusement pas Jean Bouin, aura vocation à accueillir tous les matchs du Stade français de rugby, elle prête à sourire tellement elle est démentie par les faits.

Je ne reprends que le présent projet de délibération pour remarquer que tous les exemples donnés de stades modernes sont autour de 25.000 places, ce que n'atteindra jamais cette nouvelle enceinte qui sera déjà dépassée avant d'être terminée.

C'est permettre à Paris de rattraper son retard : il y avait d'autres moyens plus efficaces, économes et respectueux de l'environnement, je veux dire de l'environnement humain, que ce projet grandiose et inutile.

Reconstruire selon une démarche de développement durable : rien n'empêchait un projet H.Q.E. de rénovation du stade actuel, ce qui est effectivement le moins que l'on puisse attendre d'un tel projet à un tel coût.

Monsieur le Maire, je voudrais terminer mon intervention en rappelant que le Maire de Paris a pourtant mandat de défendre l'intérêt concret et quotidien et non de vendre à la découpe au sport business l'espace de vie déjà rare dans une ville particulièrement contrainte sur le plan urbanistique.

Après le triste échec de la candidature de Paris 2012, le Maire de Paris avait l'occasion historique de rationaliser les grands équipements sportifs de l'ouest parisien, je pense en particulier au devenir, maintenant en pointillé, du stade Roland Garros.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande avec force, avec le Député-Maire du 16e arrondissement Claude GOASGUEN, le Député Bernard DEBRÉ et tous les élus de la majorité municipale du 16e arrondissement de renoncer à ce projet trop coûteux qui constitue à mon sens un déni de démocratie et qui n'a d'intérêt général que le nom qu'on veut bien lui donner.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Je vais prendre la parole, tout d'abord pour exprimer une profonde déception : mais où est donc Bertrand DELANOË ? Où est donc le Maire ?

Qu'a-t-il de mieux à faire que de parler d'un projet que l'on avait cru comprendre être le phare de son programme municipal ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

On peut peut-être comprendre son absence parce qu'à Jean-Bouin on ne prépare pas un nouveau stade de rugby, non, on prépare une catastrophe industrielle, à 200 millions d'euros ! Eh oui, je sais cela fait mal !

Et c'est un bien mauvais service rendu au Stade français que de s'engager dans une telle impasse financière, parce que jusqu'à présent nous disions, que fais-tu samedi après-midi ? Je vais voir un match du Stade français.

Et demain nous dirons, je vais voir un match du club à 200 briques !

Hier, M. GAUDILLÈRE nous a préparé un projet d'augmentation des impôts, plus 8 %, et il nous avait indiqué que la recette fiscale serait de l'ordre de 180 millions d'euros. Nous avons demandé, pourquoi augmenter les impôts ?

Cet après-midi nous avons la réponse, nous avons attendu 24 heures et maintenant nous l'avons. 180 millions d'euros, c'est à peu près ce que va coûter le stade Jean Bouin rénové selon votre vœu, aux Parisiens. Ils ont le droit de le savoir, et avec un mode de financement tel qu'on n'en voit plus nulle part en France, tout à fait archaïque, 100 % plein pot pour la Ville de Paris et donc, pour le contribuable parisien.

Au Mans, à Nancy, à Lyon, on fait de nouvelles enceintes sportives, jamais de la vie les autres collectivités locales ne choisiraient de financer ces projets à 100 % sur le dos de leurs contribuables.

Il existe aujourd'hui un moyen très simple, plus moderne, qui s'appelle le partenariat public/privé. Quand Bertrand DELANOË nous explique que le monde du rugby a changé, certes il a changé, mais le monde de la finance également. Mais vous en êtes toujours à des modes de financement du XXe siècle si ce n'est du XIXe.

Quant aux charges de fonctionnement, parce qu'en réalité, il y a deux effets dans Jean Bouin... Le premier dont on est en train de parler cet après-midi, le financement, c'est-à-dire le financement initial.

Et vous allez voir arriver la deuxième vague, c'est comment va-t-on couvrir les charges de fonctionnement de ce stade.

Je vous rappelle aujourd'hui que la redevance du Stade français s'élève à la somme colossale de 4.000 euros par match. Pensez-vous véritablement que l'on couvrira les charges de fonctionnement d'un stade tel que celui que prépare Bertrand DELANOË avec 4.000 euros par match ?

Pourquoi le Maire de Paris n'a-t-il jamais présenté de compte de résultat à notre Conseil ?

Qu'est-ce que c'est que cette transparence en demi-teinte ? Les conseillers de Paris et les Parisiens ont le droit de savoir comment va fonctionner ce stade.

Imaginez un martien qui descendrait à Paris cet après-midi...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Que penserait-il de ce projet ?

Et quand à Paris il verrait en plus qu'il y a deux clubs de rugby, le Stade français et le Métro Racing, et que chacun dans son coin imagine construire son propre stade de rugby, mais c'est littéralement surréaliste !

Le rôle du Maire de Paris, et je conclurai par là, j'appelle le Maire de Paris cet après-midi à jouer son rôle, son rôle de médiateur entre le Stade français et le Métro Racing, de manière à pouvoir parvenir à une solution qui soit comme celle qui avait été retenue par le football, parce que Mme CAPELLE a une certaine tendance à sous-estimer un peu l'intelligence des supporters et des dirigeants du football, mais on a beau être membre du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, on peut néanmoins avoir de la mémoire. Dans les années 1980, nous avions deux clubs de football à Paris, le Matra Racing et le P.S.G., et ils se partageaient chacun un club. Pourquoi aujourd'hui, ne pourrait-on pas imaginer une solution comparable pour le Stade français et le Métro Racing ?

Je demande donc au Maire de Paris cet après-midi de jouer son rôle de médiateur pour épargner le contribuable parisien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. CHERKI, pour 5 minutes, qui va sans doute ramener la sérénité.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ayant eu l'honneur avec le Maire de Paris d'être un des initiateurs du processus qui a conduit notre Municipalité à décider la construction d'un stade de rugby moderne de 20.000 places, je veux tordre le cou aux quatre principaux arguments avancés par cette coalition improbable et surprenante d'adversaires mal informés, voire même parfois malintentionnés de ce grand et beau projet.

Premier argument, Paris avec ses 2 millions d'habitants, il serait donc aberrant qu'ils disposent de deux stades dédiés au sport collectif.

Affirmer cela, mes chers collègues, comme vous l'avez fait, c'est faire preuve d'une méconnaissance grave de ce qui se passe chez nos plus proches voisins européens, et cela traduit une approche passablement étriquée de la réalité sportive et sociale européenne.

Lisbonne, 800.000 habitants, 3 stades, 65.000 places, 50.000, et 32.000 places.

Séville, 700.000 habitants, 2 stades, 55.000 et 45.000 places.

Liverpool, 45.000 habitants, 2 stades, 45.000 et 40.000 places.

Manchester, 400.000 habitants, 2 stades, 76.000 et 47.000, et je garde le meilleur pour la fin mes chers collègues, Porto au Portugal, moins 300.000 habitants...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, un instant.

M. CHERKI est l'avant-dernier orateur, après nous écoutons les arguments de l'adjoint chargé des Sports, je crois que tout le monde peut faire preuve de patience encore quelques minutes et que chacun écoute les autres avec courtoisie.

Monsieur CHERKI ?

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Je le prends comme un hommage d'être interrompu, cela veut dire que mes arguments portent.

Je termine, Porto, 300.000 habitants, 2 stades, 50.000 et 30.000 places.

Deuxième argument avancé, le rugby à Paris n'aurait pas besoin d'un stade de 20.000 places. Affirmer cela, c'est faire là encore preuve d'une méconnaissance de l'évolution inéluctable du rugby dans notre pays et de la politique suivie par toutes les autres villes de France possédant une équipe de rugby de haut niveau. Le stade Jean Bouin actuellement, c'est 4.376 places assises, 3.329 places assises découvertes, 1.500 places debout, soit une enceinte de 9.200 places dont 4.829 sont exposées aux intempéries. C'est donc un stade obsolète, inadapté aux normes d'accueil moderne d'une enceinte sportive collective.

Et vous regardez toutes les villes de France, mes chers collègues, qui ont des équipes de rugby, elles sont en train de monter des projets d'extension de leurs stades et de modernisation vers la norme de 20.000 places.

Troisième argument que vous nous avez avancé, vouloir coûte que coûte réaliser un stade de rugby de 20.000 places à Jean Bouin, ce serait céder à un caprice de Max GUAZZINI, car il y aurait d'autres lieux où il pourrait trouver sa place.

Ceux qui avancent cet argument omettent de rappeler que le dossier de candidature de Paris aux Jeux olympiques, rédigé et approuvé par l'État dont le Ministre des Sports était à l'époque votre président du groupe U.M.P.P.A., M. Jean-François LAMOUR, prévoyait de construire à l'emplacement actuel du stade Jean Bouin un nouveau stade destiné durant les Jeux aux épreuves du Hockey sur gazon, qui à l'issue de ces jeux devait être affecté au rugby parisien et à son équipe phare. Contrairement à ce que vous avez avancé, Monsieur GOASGUEN, tout au long de ce débat depuis plusieurs mois, le dossier olympique, que vous n'avez peut-être pas lu car vous étiez simple conseiller de Paris à l'époque et non pas maire de l'arrondissement, ne tranchait pas la question de la capacité maximum d'accueil du stade post jeux, et ne prévoyait pas le maintien coûte que coûte de la piste d'athlétisme.

Ceux qui avancent cet argument comme vous l'avez fait avec mauvaise foi, font aussi semblant de ne pas voir que la Ville de Paris entend, comme l'a constamment affirmé le Maire de Paris depuis le lancement du dossier olympique, que nous voulions construire non pas un simple stade de rugby, mais ne vous en déplaît, une maison du rugby.

Une maison du rugby que nous ferons en partenariat avec la Fédération française de rugby, le Comité régional d'Ile-de-France de rugby, et le Comité départemental poursuivant en cela la tradition d'accueil à Paris d'équipements dédiés à des disciplines comme il y a l'institut du judo, comme il y a la Maison du tennis de table, comme il y aura un jour une maison dédiée à l'escrime, et nous continuerons dans cette œuvre à Paris.

Enfin, ne vous en déplaît, ni Charléty, ni le Parc des Princes ne sont adaptés pour accueillir un stade de rugby de 20.000 places.

Monsieur GOASGUEN, une étude a été lancée en 2005 par l'architecte concepteur du stade Charléty, M. GAUDIN, pour déterminer les possibilités d'adaptation et de transformation du stade Charléty en stade de rugby. Je vous rappelle que dans sa configuration actuelle, Charléty est un stade d'athlétisme doté d'une piste composée de 8 couloirs et d'équipements de sauts, et donc d'un éloignement des tribunes de près de 30 mètres, ce qui est complètement aberrant par rapport à tous les stade de rugby qui sont aujourd'hui construits, qui fonctionnent selon le principe des chaudrons... Mais quand au Stade de France, Monsieur GOASGUEN, je vous rappelle que quand nous nous mettons en configuration rugby, les tribunes sont proches ! Quand on est en configuration athlétisme, nous reculons les tribunes !

Et donc, la piste explorée par M. GAUDIN était fondée sur un abaissement de la pelouse afin de rapprocher les tribunes du terrain, et a conclu que les tribunes resteraient distantes d'au moins 25 mètres en raison des limites d'approfondissement induites par d'importants...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, vous parlez déjà depuis 5 minutes 40...

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - ... ouvrages préexistants en sous-sol.

Quant aux Parc des Princes, vous savez très bien que la compatibilité est impossible parce qu'il y a 19 matchs de foot de championnat, plus les matchs de coupe et la preuve en est donnée.

Mais écoutez-moi ! Je vous ai écouté. La preuve en est donnée : c'est qu'il n'y a aucune ville d'Europe possédant une équipe de football et une équipe de rugby qui les font jouer dans le même stade, il n'y en a pas ! C'est donc que ce n'est pas possible, et nous pouvons être Français et intelligents, mais des fois, ne pas avoir raison contre toute l'Europe sur certaines questions, Monsieur GOASGUEN !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Voilà ! Et la preuve, je conclus ! La preuve, c'est qu'en France, dans des villes de gauche comme de droite, quand il y a construction d'un stade de rugby, pour une équipe de rugby, il est distinct du stade de football.

Et je terminerai, et je conclus, sur l'argument : en construisant sur ses propres deniers un stade de rugby de 20.000 places à Jean Bouin, la Ville de Paris ferait un cadeau à Max GUZZINI en lui permettant de réaliser à l'avenir une juteuse opération financière.

Monsieur GOASGUEN, vous faites profession d'être avocat. Je connais bien cette profession pour l'avoir exercée.

Vous devriez donc savoir, Monsieur GOASGUEN, que la Ville restera propriétaire du nouveau stade, et donc que le nouveau gestionnaire ne possédera aucun droit réel sur celui-ci.

Par voie de conséquence, le stade Jean Bouin ne pourra en aucune manière constituer un actif susceptible d'être valorisé au bilan, soit pour permettre l'achat de joueurs, soit pour permettre une plus-value en cas de cession du club.

C'est pour cela que les dirigeants du Paris Saint-Germain ont demandé, pour investir dans les travaux du Parc des Princes, que l'on constitue un bail emphytéotique administratif car ils n'ont pas le droit...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, il faut conclure, vous parlez depuis 7 minutes et demie.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - ... et je conclus en disant : il y aura donc une redevance proportionnelle. Le club sera tenu de la verser, c'est la loi, c'est une obligation ; elle le sera.

Il y aura un amortissement sur 30 ans et c'est tout à fait conforme à quoi ? Et je terminerai par là. Au rôle d'une collectivité publique d'investir. On ne peut pas à la fois défendre un plan de relance et un keynésianisme, fût-il vert pour certains, et reprocher à un moment donné à la collectivité d'investir.

Et je terminerai sur cette phrase. En 2016, à la demande de la Fédération française de football et de l'Etat, la France est candidate à l'euro 2016. l'Etat va mobiliser 160 millions d'euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, vous parlez depuis 8 minutes. Je vais être obligé de couper.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Le projet total de modernisation des stades de football pour cette candidature est de 4,5 milliards d'euros.

Et le Gouvernement a demandé aux collectivités locales de s'investir à ses côtés pour moitié, pour 2 milliards d'euros et on ne pourrait pas mobiliser 150 millions d'euros à Paris, pour le rugby ? Ce n'est pas sérieux.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. AURIACOMBE, pour cinq minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Monsieur le Maire, merci, chers collègues, vu que je conclus, je vais vous parler rugby également, Mme CAPELLE va être contente, je vais parler esprit rugby.

Alors oui, le Stade Français est un grand club novateur, personne ne met en cause le club Stade français, le Stade de France, les 80.000 spectateurs, c'est un succès ; tout le "merchandising" est un succès, bien évidemment ; le nouveau public qu'il amène, c'est une réalité également.

Le rugby évolue. Certains s'en réjouissent ; d'autres émettent quelques réserves. En tout cas, le Stade Français a largement contribué, avec d'autres clubs, à la vulgarisation du rugby. Comme vous, je m'en réjouis.

Amateur de rugby également, j'ai beaucoup joué ; j'ai joué 25 ans ; je suis toujours dirigeant et éducateur pour les enfants également. Moi aussi, je vais très régulièrement à Jean Bouin et au Stade de France, et je me réjouis de voir évoluer le Stade Français.

Le Stade Français qui évolue, je rappellerai..., Madame CAPELLE, s'il vous plaît, merci, je vous ai écoutée. Je ferai un petit rappel historique concernant le Stade Français qui évolue.

Pour les amateurs de rugby, pour ceux qui ont joué au rugby sur les terrains de rugby, Jean Bouin n'est pas le club historique du Stade Français, contrairement à ce qu'on entend par ci, par là.

Le club historique du Stade Français, je vous le rappelle, c'est la Faisanderie et Géo André, ce n'est pas Jean Bouin. Jean Bouin, c'est le stade historique du C.A.S.G.

Le C.A.S.G., je le rappelle, c'est le club qui a fusionné il y a une quinzaine d'années avec le Stade Français pour devenir le Stade Français - C.A.S.G. Le nom C.A.S.G. a disparu, contrairement à l'esprit du rugby. Il est bon de le rappeler, c'est ce que je me permets de faire.

Le Stade Français, club novateur. Bien évidemment, c'est un grand club. Il ne s'agit pas de critiquer le Stade Français mais un "sport business" qu'on nous propose ici à travers ce stade démolit et reconstruit. C'est la dérive d'un club.

Alors, un club novateur, le Stade Français. Il a licencié son entraîneur au bout de quatre matchs. On parle d'esprit rugby, eh bien, cela ne s'était jamais vu dans le top 14. Jamais un entraîneur n'avait été licencié au bout de quatre matchs, mais le "sport business", les résultats, comme ceux qu'on a au foot, nous obligent.

En plus, cet entraîneur licencié, M. McKENSIE, a été remplacé par M. DELMAS. Eh bien, lui aussi est licencié avant la fin de la saison ! Cela ne s'était jamais vu.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

On aura quatre entraîneurs en deux ans !

Cela ne s'était jamais vu.

Pourquoi ?

On le sait très bien, c'est le "sport business", c'est l'obligation d'avoir des résultats, c'est la recherche d'argent.

Une dizaine de joueurs, dont des internationaux, priés d'aller voir ailleurs avant la fin de la saison : là encore, c'est une nouveauté. Cela ne s'était jamais fait dans l'esprit rugby. C'est vraiment dommage.

D'ailleurs, je ne suis pas le seul à le dire. De grands joueurs du club, MM. DOMINICI et LANDREAU le disent mieux que moi.

Ce qu'on leur propose aujourd'hui, c'est le "sport business", les excès du foot dont vous avez parlé, Madame CAPELLE. Le rugby perdrait son âme.

Alors, une fois de plus, le Stade Français est précurseur.

Un autre point sur lequel je voudrais dire que le Stade Français n'est pas précurseur, n'est pas novateur, c'est les difficultés financières.

Pour les amateurs de rugby que vous êtes tous, je cite Midi Olympique d'hier. Pour ceux qui ne connaissent pas Midi Olympique, c'est le journal du rugby.

Page de une : une grande photo des joueurs du Stade Français : "Le Stade Français aujourd'hui menacé de relégation est convoqué par la DNACG", c'est le contrôle de gestion du rugby, "Le déficit parisien estimé à 2,5 millions d'euros fait figure de bombe dans le Landerneau".

C'est une réalité !

Alors certes, il n'est pas le seul, et j'espère moi aussi que le Stade Français saura trouver les moyens financiers et sportifs pour rester dans le top 14, mais que se passerait-il si ce club venait à redescendre en pro D 2. Je vous rappelle que le Racing jouait devant 500 spectateurs, on serait à l'aise dans ce nouveau stade.

Alors, face à ce "rugby business", et vous en avez parlé, là encore, Madame CAPELLE, il existe un autre rugby. Il y a six écoles de rugby à Paris. Je rappelle que six écoles de rugby représentent environ 100 places pour chaque génération d'enfants. Alors, si vous croyez que c'est suffisant, je ne le crois pas ! Les moyens, les 150 millions d'euros ou 200 millions d'euros, on ferait mieux de les mettre pour les jeunes ! Faire rêver autour d'un beau maillot rose, c'est bien, mais aider les enfants à pratiquer le rugby, c'est mieux ! Le rugby et les autres sports, notamment dans ce stade Jean Bouin omnisports.

Alors chers collègues, ce que je vous demande, tout à l'heure quand on va voter, c'est de conserver à Jean Bouin l'omnisport pour les jeunes, pour les enfants, c'est cela le sport, c'est cela l'esprit du rugby avec lequel nous sommes tous d'accord, ne pas privilégier le sport spectacle, le "sport business", donner priorité aux jeunes et rénover le stade Jean Bouin pour avoir un vrai stade pour le Stade Français pour qu'ils redevienne champion de France.

Il s'agit surtout de ne pas contribuer à détruire les valeurs du rugby qui font son succès, mais soyez exigeants avec le rugby que vous aimez, défendez les valeurs et votez contre ce projet !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais déjà dans un premier temps remercier Jean-Yves MANO, Liliane CAPELLE, "Pink is beautiful", et M. CHERKI, qui évidemment connaît bien le sujet, et je voudrais vraiment le remercier de son intervention.

Face à cela, j'ai entendu un océan de désinformations, quelquefois exprimées avec violence, exprimées par une partie des élus du 16e arrondissement qui représentent une petite partie des Parisiennes et des Parisiens, et cela, au détriment de la grande majorité de la population que nous représentons et qui s'est exprimée lors des élections municipales, au cours de laquelle le projet de Jean-Bouin avait été mentionné largement : large majorité de Parisiennes et de Parisiens qui viennent à nouveau de s'exprimer et qui vous disqualifie.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Alors, je voudrais me permettre de regretter que le groupe "Les Verts" apporte ses voix à ce torrent de contrevérités. Certes, vous êtes contre le sport de haut niveau...

(Protestations sur les bancs du groupe "Les Verts").

Vous l'avez exprimé déjà en ne votant pas notre candidature aux Jeux olympiques, mais vous ne pouvez pas, à mon avis, refuser à une grande majorité de Parisiennes, de Parisiens, de Franciliennes et de Franciliens de pouvoir exprimer leur joie d'assister dans de bonnes conditions à leur sport favori, le rugby.

Vous faites encore une fois une comparaison avec le financement du T3. Vous avez eu encore une fois la démonstration que notre collectivité mène à bien ses ambitions dans ce domaine, puisque vous avez eu à vous prononcer hier sur un projet de délibération concernant justement le prolongement jusqu'à la porte d'Asnières, ce que vous souhaitiez.

Et là, Monsieur Sylvain GAREL, je vous l'avais dit la dernière fois, je m'honore que notre majorité municipale ne se soit pas mise à genoux devant le Gouvernement et nous allons nous battre pour obtenir le financement du T3 et de son prolongement jusqu'à la porte d'Asnières.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Donc, ce n'est pas un argument à nous présenter, vous pourriez débattre d'autres choses mais malheureusement, comme vous n'avez pas trouvé d'autres arguments, vous employez toujours le même.

Permettez-moi, sur le fond, de revenir sur la déclaration d'intérêt général, puisque je pense que c'est la question principale.

Et c'est sur ce point qu'il faut porter l'attention de tout le monde.

L'intérêt général, cela a été évoqué mais permettez-moi d'y revenir, cela porte sur quoi ? Cela porte sur quatre arguments.

Oui, oui, oui, c'est créer la Maison du rugby. Et reconstruire Jean Bouin est l'aboutissement du développement de la pratique du rugby à Paris. Paris accorde autant d'importance à la pratique amateur et scolaire que professionnelle.

Quelques chiffres à ce sujet, ils ont été dits et j'y reviens très rapidement.

Oui, il y a 3.871 licenciés à Paris. Cela fait une progression de 28 % entre 2006 et 2009.

Oui, il y a 15 terrains de rugby à Paris, avec un programme complet de rénovation, pour faire face à la demande croissante, avec deux nouveaux terrains qui seront créés d'ici à 2013 : à Auteuil, j'y reviendrai, et Ladoumègue. Il y a un fort développement de la pratique du rugby dans les activités péri et extrascolaires et les écoles, l'U.N.S.S. et les universités disposent de plus en plus de créneaux sur les terrains de rugby municipaux.

Il y a un accroissement de la pratique amateur qui s'accompagne d'un fort intérêt médiatique pour ce sport devenu le deuxième sport en termes d'audience après le football. Immense succès du Tournoi des 6 Nations qui s'est terminé -personne n'en a parlé, c'est bien dommage ! - par un Grand Chelem pour les Bleus le 21 mars dernier...

Plusieurs intervenants sur les bancs de la droite. - Quel est le rapport ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Le rapport, il est évident : c'est que vous déniez à toute cette population parisienne, francilienne, de vouloir venir voir leur match de rugby à Jean Bouin dans de bonnes conditions, et cela, vous n'en voulez pas !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Deuxième chose, il faut rattraper le retard.

Ce qui est d'intérêt général à Toulouse - il n'y a que 19.500 places à Toulouse -, ce qui est d'intérêt général à Toulon - il y a 17.000 places à Toulon -, ce qui est d'intérêt général à Perpignan, avec 13.000 places, eh bien, oui, cela l'est aussi à Paris qui ne peut offrir aujourd'hui que 4.376 places assises, pour une population sans commune mesure avec les villes précitées.

Plusieurs intervenants sur les bancs de la droite. - Et Charléty ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - J'y viens à Charléty !

Reconstruire Jean-Bouin sur son site historique, oui, c'est la seule solution ! Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais toutes les solutions ont été explorées par la Ville, et cela, depuis 2005.

Elle l'a fait pour Charléty dont l'infaisabilité a été démontrée par une étude de Henri GAUDIN.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ne dites pas que ce n'est pas vrai ! Vous n'allez pas dénier aux experts le droit de dire ce qu'ils pensent et de se prononcer !

Vous savez bien que les tribunes restent éloignées de 25 mètres du terrain...

Un intervenant. - Et alors ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Ah oui, vous avez de bons yeux, vous !

Et sans évoquer la présence de deux clubs résidents parce que vous oubliez aussi qu'il y a deux clubs résidents, oui, et d'importantes manifestations d'athlétisme d'envergure internationale et nous allons les faire...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous allons les faire. Vous allez voir que nous allons faire de grandes épreuves d'athlétisme à Charléty.

Alors, vous avez, un peu moins que d'habitude, cité le Parc des Princes.

Vous le savez très bien, entre les calendriers du foot et du rugby, c'est impossible. Nous savons que, aujourd'hui, les pelouses du Parc des Princes sont incapables de pouvoir être...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mais non ! Vous savez bien que ce n'est pas possible.

Donc, on ne peut pas faire aujourd'hui du rugby et du football sur le Parc des Princes.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, tous les experts ont montré qu'à l'heure actuelle, tout ce que vous dites était impossible. Et reconstruire un stade à Charléty...

Pardon, à Jean Bouin !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et reconstruire un stade à Jean Bouin, ce sera un stade qui se fera dans une démarche de développement durable. Toutes les précautions ont été prises pour l'insérer au mieux dans son environnement : énergies renouvelables avec 2.800 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, gestion de l'eau avec utilisation des eaux pluviales pour le terrain et les espaces plantés par réservoir de 500 mètres cubes.

D'un point de vue économique, la reconstruction du stade Jean Bouin va représenter, et je le dis une fois pour toutes, 137 millions d'euros en valeur de février 2010. Et cela, c'est sur un budget d'investissement, parce que vous ne l'avez pas dit, de 8,4 milliards d'euros sur la période de 2009 à 2014. Cette construction de Jean Bouin représente donc 1,6 % de l'effort de la collectivité parisienne. 1,6 % des investissements sur la mandature !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce que vous n'avez pas dit non plus, c'est que ce projet va générer un million d'heures de travail pendant le chantier. Cela, c'est de la relance !

Entre les activités économiques, tertiaires et sportives, ce sont 250 emplois qui vont être créés.

Enfin...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Enfin...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, vous permettez, juste une interruption ?

Je ne vois pas très bien ce qu'apporte au débat l'interruption perpétuelle de l'orateur.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Permettez !

M. VUILLERMOZ, qui est l'adjoint compétent, va terminer son discours. Que vous le vouliez ou non, il ira au bout de son discours !

Laissez-le parler, écoutons-le et je crois que le débat en sera enrichi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Enfin, Paris a répondu...

Enfin, Paris...

Ecoutez-moi deux secondes !

Enfin, Paris a répondu à l'intérêt général en 1972 en construisant un stade de foot avec le Parc des Princes. Il l'a fait vingt ans plus tard en dédiant Charléty à l'athlétisme. Et aujourd'hui, vingt ans plus tard, vous nous déniez le droit de répondre à l'intérêt général pour répondre au besoin du rugby, qui est devenu le deuxième sport collectif au niveau régional ? Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas normal, ce que vous faites !

Alors, vous m'avez interrogé sur les réserves du commissaire-enquêteur.

Je vous rappelle tout d'abord que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... a émis un avis favorable, et je remercie M. MANO de l'avoir rappelé, au projet de reconstruction du stade.

Certes, il a émis des réserves, mais il appartient à la personne publique de prendre position sur les réserves et recommandations du commissaire-enquêteur.

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, la Ville de Paris a estimé que le projet pouvait être poursuivi sans être modifié, ce que l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme permet.

En revanche, la Ville de Paris a tenu compte de la plupart des réserves en y apportant les réponses appropriées.

Enfin, elle n'a pas pris en compte la réserve du commissaire-enquêteur consistant à reculer le projet par rapport à la voirie actuelle, estimant qu'il n'était pas possible de le situer plus en surplomb du périphérique, tel qu'il l'est aujourd'hui. Cette réserve du commissaire-enquêteur avait pour objet non seulement de permettre un meilleur ensoleillement des riverains mais également une circulation des véhicules de sécurité hors voirie ordinaire.

Les études faites par la Ville ont permis de constater que le projet de stade respectait l'ensoleillement des riverains au maximum, d'autre part, que les conditions de desserte des véhicules de sécurité étaient satisfaisantes au regard des exigences de la Préfecture de police.

Le projet de stade, en tout état de cause, respecte les dispositions du P.L.U. et notamment les hauteurs prescrites.

Je rappelle que le Stade s'abaisse à moins de 17 mètres rue Nungesser et Coli et le P.L.U. permet 23 mètres.

En tout état de cause, le fait de ne pas lever l'une des réserves n'entache ni la déclaration de projet ni le futur permis de construire d'irrégularité.

En outre, est invoquée l'annulation de la délibération du 13 février 2007 par le T.A. de Paris le 18 décembre 2009, pour soutenir que c'est le principe même de l'opération qui aurait été sanctionné par le juge. Rien n'est plus faux. En premier lieu, l'annulation a été prononcée sur le fondement du défaut d'information des Conseillers de Paris. La Ville de Paris a fait appel de cette décision devant la Cour et en a demandé le sursis à exécution.

Dans cette décision, le tribunal n'a nullement considéré que l'intérêt général du projet était en cause. De toute façon, cette délibération, comme il est rappelé dans l'exposé des motifs du projet de délibération d'aujourd'hui, était superfétatoire juridiquement ; elle servait seulement à informer les Conseillers de Paris pour un futur projet.

Donc, seule la déclaration de projet, qui est l'objet des débats d'aujourd'hui, fonde l'intérêt général de la démolition reconstruction du stade Jean-Bouin. Son exposé des motifs très complet informe les Conseillers de Paris de tous les aspects juridiques, techniques, économiques, financiers et sociaux du projet en cours.

Alors, vous m'avez aussi questionné sur les scolaires. Je voudrais encore une fois rassurer la communauté scolaire et lui réaffirmer que la reconstruction du stade Jean-Bouin ne se fait pas au détriment des scolaires. Je regrette que la désinformation, pratiquée par l'opposition municipale, soit à nouveau reprise quasiment mot pour mot par quelques représentants d'une organisation de parents d'élèves.

Quelle est la situation ? Depuis le printemps 2009, la Ville et le rectorat travaillent ensemble. Je voudrais que les choses soient définitivement claires sur ce point : la Ville n'a pas vocation à décider des affectations des créneaux scolaires dans tel ou tel équipement municipal. La Ville met des équipements à disposition, mais c'est le rectorat qui les approuve et décide des affectations.

C'est bien la raison pour laquelle sa présence était très importante, lors de la rencontre que nous avons organisée en septembre 2009, avec les représentants de la communauté scolaire des trois établissements concernés.

Voilà, sur les scolaires, il n'y a aucun problème, vous le savez bien. Vous le savez bien, parce que la Commission des sites a délibéré sur les pelouses d'Auteuil et a donné un avis favorable.

Cela vous gêne ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui, cela me gêne !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Cela vous gêne parce que vous n'en voulez pas ! Vous êtes prêts à vous priver. Vous ! Vous et tous les habitants du 16e ! Vous êtes prêts à les priver de trois terrains de grands jeux, d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de basket. Et vous êtes prêts à priver la population du 16e arrondissement, simplement pour une raison strictement politicienne !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Venez leur dire !

M. Alain DESTREM. - La première pierre, c'est dans vingt ans !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Quant aux solutions provisoires, là aussi, vous le savez, nous en avons parlé avec l'ensemble des représentants des collègues et des lycées : il y aura 50 % de relogés dans le 16e intra-muros, principalement à Suchet et sur le stade Georges Hébert.

Est-il scandaleux que l'autre moitié soit relogée à Susanne Lenglen, dont les installations sont très sous-utilisées actuellement par les scolaires et que ces installations seront totalement renouvelées d'ici la prochaine rentrée scolaire : un synthétique de football qui se rajoutera aux rénovations de 2009, à savoir un premier synthétique foot, un synthétique de rugby et la piste d'athlétisme.

Je le redis, non seulement les relogements ont été étudiés avec le plus grand soin, mais ce sera au Rectorat de décider des affectations proprement dites. Je le redis ici, les établissements scolaires du 19e arrondissement, concernés par la rénovation du stade Ladoumègue ont bien compris l'enjeu de leur relogement provisoire et ont accepté pour certains d'entre eux de se déplacer hors Paris.

Alors, il faut cesser de pratiquer la désinformation en permanence.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pour ce qui nous concerne, nous mettons un équipement sportif sur de bons rails pendant que vous mettez des banderoles sur les ponts, mais vos banderoles n'empêcheront ni la Seine ni ce projet de suivre normalement son cours.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

S'agissant des demandes, notamment reprises par la droite, de suspendre ou de remettre à plat le projet de construction du stade Jean-Bouin, prétextant du jugement rendu le 25 mars par la Cour administrative d'appel de Paris sur la C.O.P.D. de 2004, premièrement je constate une fois encore que rien ne vous arrête dans la manipulation des faits et des informations. Vous le savez très bien, cette décision de justice ne concerne en rien le projet de construction du stade de rugby de Jean-Bouin et n'aura pas d'effet sur les conditions de réalisation.

Vous manquez de rigueur dans vos propos et d'honnêteté intellectuelle : deux manquements graves pour des élus de la République !

Je vais donc rétablir les faits, pour faire cesser ce que je qualifierai de vulgaire propagande qui n'hésite pas à utiliser les attaques personnelles et la diffamation, plutôt que le débat politique et démocratique. Faites attention aux méthodes que vous employez : elles vous renvoient aux heures les moins glorieuses de votre famille politique.

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Cette décision de la Cour administrative d'appel de Paris ne concerne nullement le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui. Tout simplement parce que la rénovation du stade, telle que décidée en 2007, a nécessité précisément de résilier ladite conviction de 2004, et ceci a été fait et voté en 2008.

Maintenant, il faut que je vous rafraîchisse encore une fois la mémoire. Cette C.O.D.P. de 2004 a non seulement été votée sans observation d'aucun groupe du Conseil de Paris, mais aussi avec un avis favorable unanime du Conseil d'arrondissement du 16e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Absolument faux ! C'est faux !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - N'ayez pas la mémoire courte.

En passant en 2004 une C.O.D.P. avec le Paris Jean-Bouin, la Ville n'a fait qu'appliquer ce qu'elle a toujours fait depuis des années. En effet, la Ville a toujours choisi la formule des conventions d'occupation domaniale pour régler le statut des clubs sportifs, qui occupent des emprises municipales.

Cela fait plus d'un siècle que, pour Jean-Bouin comme pour les vingt-neuf autres concessions sportives, notre assemblée passe des C.O.D.P. Et c'est le cas de très nombreuses collectivités locales en France, car cette formule est précisément la plus adaptée pour permettre à des clubs d'exercer leur activité associative dans le respect de leur autonomie.

Je n'ai d'ailleurs pas connaissance que l'U.M.P. proposait que nous basculions globalement nos conventions d'occupation domaniale en D.S.P., ce qui nous conduirait à fixer les tarifs. Cela vous conduirait à fixer les tarifs, les horaires et les modes de fonctionnement de ces clubs. Mais si telle est votre position, dites-le clairement, cela intéressera les clubs sportifs parisiens.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Renseignez-vous d'abord !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Pour notre part, nous continuons de penser, comme l'a dit récemment encore la Cour des comptes, que la convention d'occupation est la bonne formule juridique. Nous continuons de penser que le contrat conclu en 2004 était bien, comme celle passée en 1990, une convention d'occupation domaniale.

D'abord, parce que nous n'avons jamais entendu déléguer des missions de service public au Paris Jean-Bouin. Un contentieux est en cours. Et vous savez que les juridictions administratives ont rendu des jugements contradictoires sur ce sujet. Laissons donc le Conseil d'Etat trancher définitivement ce sujet, mais cessons de faire l'amalgame avec le projet de reconstruction du stade qui n'a rien à voir.

Permettez-moi dans cette affaire, je m'adresse là à M. LAMOUR qui n'est pas là mais vous lui répérez, qu'il confond opposition et dérapage. Vous recourez à des procédés qui, intellectuellement, politiquement, moralement, me choquent.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je ne suis pas avocat. Moi, je suis issu de la classe ouvrière !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et

Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Vous n'êtes pas dans l'argumentation, vous êtes dans l'approximation, la désinformation et même la diffamation. Non, la fin ne justifie pas les moyens, surtout quand les moyens vous situent dans le registre du mensonge et de la calomnie.

Vous êtes tellement obsédés par le stade Jean-Bouin, que vous avez dit vouloir placer ce sujet au centre de votre campagne des régionales. Au point d'en faire l'argument pour refuser la candidature de Bernard LAPORTE.

Bravo pour le résultat ! Continuez comme cela ! Ne changez rien !

Pour conclure, Monsieur le Maire, je dirais simplement qu'il y a ceux qui se battent contre le chômage, la pollution ou le mal logement. L'U.M.P. Paris, elle, a choisi de se battre contre un stade de rugby, c'est son Graal, la quintessence de la stratégie politique contre la Municipalité, chacun a les combats qu'il mérite, mais une chose est sûre, Paris mérite un stade de rugby.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Après ce débat durant lequel tous les arguments ont été échangés, nous allons passer au vote du projet de DPA 39.

Madame DOUVIN, je vous en prie ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'interviens au nom de mon groupe en vertu de l'article 6 pour demander une suspension de séance. Je m'explique.

Il y a un absent dans cet hémicycle, c'est le Maire de Paris. Notre hémicycle est plein. Le Président de notre groupe n'est pas Maire de Paris, que je sache.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mme SACHS a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Je n'ai pas terminé.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur VUILLERMOZ, je comprends votre énervement et la difficulté de votre position.

Je voudrais rectifier quelque chose que vous me prêtez. Vous dites que je me suis servie du jugement de la Cour d'appel administrative. Or, c'est totalement faux et je vous répète mes propos : si cet arrêt est sans lien direct avec la décision de démolition...

On peut s'exprimer dans cet hémicycle ?

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous avais demandé si vous aviez terminé.

Mme Valérie SACHS. - Je veux bien que l'on réponde mais je veux que l'on réponde à mes propos sans les déformer, merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame Laurence DOUVIN, vous pouvez terminer.

Mme Laurence DOUVIN. - Le but de cette suspension de séance est clair, c'est que le Maire de Paris quitte son bureau pour venir évidemment nous retrouver et voter avec nous.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, l'article 6 du règlement me contraint, quoi que j'en pense, à accorder une suspension de séance de deux minutes, après quoi nous voterons.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix huit heures, est reprise à dix huit heures deux minutes, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La suspension de séance est écoulée.

2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération. (Suite).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant procéder aux opérations de vote.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je constate simplement que, pour voter un budget de 200 millions d'euros, le Maire de Paris n'est pas là.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 39 - DJS 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 39 - DJS 266).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

Merci.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines.

Madame FOURNIER, vous avez la parole, prenez le micro.

Mme Danielle FOURNIER. - J'attendais que cela se vide tranquillement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous avons encore beaucoup de sujets à l'ordre du jour. Il est souhaitable, compte tenu de l'heure, que nous progressions.

Mme Danielle FOURNIER. - Certes, le sport amateur fait moins recette que le sport professionnel.

L'annonce, il y a plusieurs mois, d'une réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines, qui a pour effet de supprimer l'ensemble des 94 postes dans les piscines municipales, a déclenché un mouvement de grève dans ces établissements.

Pas un jour depuis le 5 décembre sans qu'une, deux ou plusieurs piscines ne soient fermées. En effet, cette réforme aurait des répercussions sur la charge de travail des agents techniques, auxquels on va demander de nouvelles tâches, en plus de leurs différentes missions.

La qualité du service, notamment en termes d'accueil des nageurs, et des plus jeunes d'entre eux et de sécurité, notamment lors du transport et de la manipulation des produits chlorés, va s'en ressentir.

Cette suppression des adjoints administratifs caissiers aurait aussi des répercussions négatives sur les usagers. C'est pourquoi nous relayons la demande de l'intersyndicale d'ouverture de négociations et de suppression de cette réforme.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Merci, Madame FOURNIER, vous me donnez l'occasion de faire un point sur ce dossier et de vous apporter les informations qui vous ont apparemment manqué lors de la rédaction de votre vœu, mais pas seulement à vous. Il y a besoin de donner des informations dans la Ville.

Comme vous le savez, d'importantes réformes visant à l'amélioration de l'accueil des publics ont été engagées sous la précédente mandature et se poursuivent aujourd'hui. A ce titre, les piscines municipales parisiennes sont fortement impliquées. Ces équipements sont dorénavant dotés d'une charte d'accueil, et des comités d'usagers ont été mis en place. Depuis le début de l'année 2009, des discussions ont été engagées avec les partenaires sociaux de la Direction de la jeunesse et des sports afin d'expérimenter sur deux piscines, Nakache et Parmentier, un fonctionnement de caisse avec des adjoints techniques mandataires de guichet.

Le projet prévoit que l'adjoint technique en charge de la vérification des billets d'entrée prenne en charge la caisse sous réserve de l'installation concomitante de tripodes pour une automatiser du contrôle de l'accès. Cette organisation est retenue en dehors de la capitale. La grande majorité des villes a mutualisé les tâches de caissier avec les fonctions d'entretien et les a confiées à des adjoints techniques. C'est le cas à Marseille, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Lille, Montpellier, et bien d'autres même dans la région parisienne. Contrairement aux craintes exprimées par le groupe "Les Verts", ce projet a des conséquences positives.

Sur le plan sanitaire et de la sécurité, le projet de réorganisation n'altérera en rien le niveau de qualité. En effet, l'agent actuellement chargé du contrôle manuel du ticket ne procède pas en même temps au nettoyage de la piscine, il en sera de même lorsqu'il sera en caisse.

L'agent en caisse ne sera donc nullement détourné d'une fonction d'entretien, bien au contraire certaines piscines connaîtront un renfort en agents d'entretien qui pourront garantir le niveau actuel de prestation, les caissiers ne participant pas à ce type de tâche.

Sur le plan de l'accueil, il permet d'alléger les files d'attente en supprimant la tâche peu valorisante du contrôle manuel du ticket par un agent immédiatement après sa délivrance par le caissier, tâche souvent mal perçue par les usagers.

Ce projet permet également de pourvoir des postes vacants de caissier. A l'heure actuelle 15 % des postes sont vacants car les personnels administratifs susceptibles d'occuper ces postes préfèrent généralement exercer des fonctions administratives plus traditionnelles.

Sur le plan humain, il permet d'offrir de nouvelles possibilités de reconversion professionnelle au personnel d'entretien dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, il est clair que travailler dans les piscines est quelque chose de très difficile notamment pour les voies respiratoires.

En outre, les formations en informatique accompagnant la mise en œuvre de ce projet participeront à la requalification et à la valorisation du métier d'adjoint technique.

Ce projet semble donc pouvoir répondre à plusieurs des attentes de votre groupe : modernisation de l'accueil des usagers, maintien d'un bon niveau d'hygiène, valorisation du métier des agents d'entretien, qui concourent au maintien et à l'amélioration de la qualité du service.

S'agissant de l'ouverture des négociations, je tiens à rappeler aux collègues du groupe "Les Verts", que celles-ci ont été entreprises dès le printemps 2009 et depuis elles ont été relancées à plusieurs reprises.

J'ai reçu moi-même les personnels en février et mars pour parvenir à un protocole d'accord global sur l'évolution des fonctions du personnel technique affecté en piscine. Ce protocole portera, c'est une information, sur la reconnaissance d'une plus grande technicité des tâches dévolues aux adjoints techniques, qu'il s'agisse de tenir la caisse ou d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de filtration d'eau.

Il portera également sur : la mise en place de formations adaptées pour ces agents, le versement d'une prime à l'ensemble de la filière ouvrière piscine une fois que les agents auront suivi le cursus de formation, la création de postes d'adjoints techniques, la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour les adjoints administratifs en poste sur des fonctions de caissiers, qui devront être réaffectés ainsi que le calendrier de déploiement du projet.

Nous avons mis sur pied ce protocole et je veux remercier aussi bien M. Bernard GAUDILLÈRE que ma collègue Maité ERRECART, et je pense qu'il est possible que les personnels puissent l'accepter.

En conséquence, je vous demande de retirer ce vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une explication de vote de deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais réagir en tant que maire d'arrondissement et vous savez pourquoi, sur ce vœu. Tout à l'heure j'ai évoqué les problèmes que nous rencontrons à la piscine de la Jonquière dans le 17^e. Je ne mets pas en cause l'honnêteté de votre réflexion au niveau de la Ville de Paris pour être plus performant dans l'accueil, mais ce que vous venez de nous décrire, Monsieur VUILLERMOZ, en disant qu'il y aura des conséquences positives, que cela n'altérera en rien la qualité, donne l'impression que vous oubliez tout simplement ceux qui sont les utilisateurs de ces piscines.

A l'heure actuelle, il y a des piscines sans caissier.

Votre réforme telle que présentée a été mal perçue et mal comprise et vous n'avez pas mis les moyens pour suppléer à la carence du personnel existant, puisqu'on rentre dans une piscine sans contrôle aucun si l'agent technique n'est pas à l'accueil. Et j'en suis à avoir des discussions avec des maîtres-nageurs qui se retrouvent avec des personnes qui ne sont pas à même de venir se baigner parce qu'elles ont bu un coup de trop ou autres.

On ne connaît pas le nombre précis de personnes fréquentant la piscine, et c'est inacceptable, des gens ont payé un abonnement sur un trimestre ou un an et des personnes rentrent gratuitement dans les piscines.

Vous avez parlé des moyens mis en place pour éviter les files d'attente, cela a un coût considérable et vous le savez, Monsieur VUILLERMOZ. Concernant la piscine de la Jonquière nous aurions préféré mettre l'argent ailleurs que dans ces fameuses machines qui évitent les files d'attente. A l'heure actuelle, on est dans une situation qui n'est pas acceptable tout simplement. Je ne mets pas en cause votre réforme, mais la manière dont les choses sont en train de se mettre en place et qui laissent une carence incroyable. Je ne sais pas si c'est le cas dans toutes les piscines de Paris, mais on ne peut pas rester ainsi.

Il y va non seulement de votre responsabilité, et accessoirement de la responsabilité des maires d'arrondissement. Mais surtout pensons aux utilisateurs de la piscine qui en ce moment sont dans une incompréhension totale et je pense que les agents, s'il faut les motiver, il faut peut-être aussi leur expliquer comment les choses peuvent se faire et à l'heure actuelle ce n'est pas le cas.

Au-delà du vœu et je remercie "Les Verts" d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour aujourd'hui, je pense que l'on doit avoir une vraie réflexion et des réponses précises en amont de la réalisation de la réforme que vous souhaitez porter, qui encore une fois n'est pas pour moi l'objet initial de mon intervention mais celle d'un maire d'arrondissement qui constate les dysfonctionnements liés au personnel municipal. C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je voudrais simplement vous dire, Madame la Maire, que les choses ne sont pas en train d'être mises en place.

Moi je subis une situation, et j'essaie d'y répondre en apportant des solutions.

Le problème que vous décrivez, quel est-il ? C'est ce que j'ai essayé d'expliquer, c'est que le personnel caissier est un personnel administratif, qui n'a pas été embauché pour faire caissier de piscine.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas, c'est interdit, mettre de prime pour les roulements au personnel administratif. Et donc, cela n'attire pas le personnel administratif d'être caissier de piscine, puisqu'il n'est pas payé en fonction de ce qu'il fait.

C'est pourquoi nous avons du mal à trouver des caissiers de piscine. C'est pourquoi nous faisons tout pour essayer de changer cette situation et de remettre du personnel ouvrier dans les piscines.

Le cas particulier de la piscine que vous citez, je l'ai dit avant la séance, nous allons y porter attention et essayer d'y répondre. Mais comme je vous l'ai dit, il manque 15 % de personnel caissier à l'heure actuelle dans les piscines parisiennes, ce qui est évidemment une situation que vous décrivez, c'est-à-dire qu'une part des personnes ne paie pas l'entrée à la piscine, ce qui est intolérable notamment pour celles qui sont abonnées. Nous essayons d'y apporter remède.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

C'est un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela, Monsieur Jean VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. Sylvain GAREL. - Il faut un comptage !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Un comptage ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président - Je demande à nouveau à ceux qui sont pour le vœu n° 57, de lever la main.

13 voix.

Je demande à ceux qui sont contre, de lever la main.

Contre ? 13 voix, plus M. SARRE, 14.

M. SARRE était dans la salle, il a voté. M. DUTREY lui-même vient de rentrer, je n'ai pas contesté son vote.

Je répète que la proposition de vœu est repoussée.

Madame KUSTER ? Je n'avais pas vu que vous leviez la main.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je ne vais pas chipoter à une voix près.

Je voudrais tout de même que l'on entende les choses. Je ne suis pas sur le ton de la polémique, on est sur un problème de fond, sincèrement, de fonctionnement de l'ouverture d'un équipement municipal à l'heure actuelle sans les garde-fous nécessaires, c'est-à-dire l'engagement et la responsabilité de la Ville et je crois accessoirement sûrement de la mairie d'arrondissement.

Je vous demande sincèrement et officiellement à tous, parce que nous sommes en responsabilité, d'imaginer une piscine ouverte à tous les vents.

J'insiste lourdement et je prends date maintenant sur ce qui est en train de se passer sur un équipement où il peut arriver du jour au lendemain n'importe quoi, car personne n'entre comme il l'entend.

Je ne chipote pas sur un vote à une voix près. Je vous ai entendu, Monsieur VUILLERMOZ, j'ai confiance en vous, faites vite le nécessaire.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un équipement sportif dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mme KUSTER va garder la parole car le vœu référencé n° 58 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., est relatif à l'implantation d'une piscine dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".

Mme KUSTER a une minute pour le défendre ou le présenter.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est un autre dossier, un autre domaine tout aussi important. Ce sont les aménagements des terrains Cardinet, ces fameux 50 hectares dont nous avons déjà les uns et les autres beaucoup parlé dans cet hémicycle et sur l'aménagement de ces futurs terrains, que ce soit en matière urbanistique ou d'équipements de proximité.

De nombreux équipements vont être créés, que ce soient des E.H.P.A.D., des collèges ou des crèches. A l'heure actuelle, nous avons déjà constaté, une fois encore avec M. VUILLERMOZ dont je remercie la qualité de l'écoute, l'absence d'équipements sportifs.

Pour ne pas dire que l'on va tout mettre sur ces terrains, tout et son contraire, parce qu'ils ne sont pas extensibles, nous voulons vous faire une proposition qui se veut concrète et pragmatique.

Lors de la réunion de concertation qui a été tenue avec les habitants du 17e arrondissement, en présence d'ailleurs de Mme HIDALGO, de Mme LEPETIT, des adjoints concernés de la Ville de Paris, a été proposé, ce n'était pas la première fois que des habitants faisaient remonter cette demande, qu'une piscine puisse être construite sur ces terrains.

J'entends bien qu'à chaque fois que quelqu'un va nous dire qu'il souhaiterait une patinoire ou une piscine, nous ne pourrions pas dire oui à tout. Je suis consciente de cela.

C'est pourquoi, il faut essayer d'avancer concrètement ensemble pour répondre à la demande et à l'attente des habitants, mais au-delà de ceux du 17e arrondissement. On va me répondre qu'une piscine va se construire à Beaujon et que cela peut concerner le 17e. Non, Beaujon est très loin des terrains Cardinet.

Nous, municipalité du 17e arrondissement, proposons que dans le cadre de l'appel d'offres qui sera fait concernant un établissement scolaire, nous puissions y prévoir qu'une piscine soit intégrée, comme c'est le cas à Honoré de Balzac, de façon à ce que dès maintenant nous ayons la chance de bénéficier d'un équipement sportif supplémentaire sur ces 50 hectares qui, je le rappelle, correspondent à un quartier entier avec 25.000 personnes qui vont arriver.

Je vous le demande, et ce n'est pas parce que c'est nous qui le proposons qu'il faut le retoquer, prenez la peine d'y réfléchir peut être dans le cadre d'une mandature prochaine, ce n'est pas dans les mois et l'année qui vient que les choses vont se faire...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous parlez depuis deux minutes déjà.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce n'est pas grave. Je continue, c'est comme cela.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ce n'est pas grave mais c'est discourtois.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je ne veux pas l'être, Monsieur le Président. Je pense que l'on a compris mon propos, je vous demande juste de regarder avec bienveillance cette proposition de cumuler un établissement scolaire avec une piscine.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. VUILLERMOZ pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un point qui m'avait été soumis en novembre dernier dans un courrier de Mme PAPAREMBORDE, votre adjointe aux sports dans le 17e arrondissement, courrier auquel j'ai bien évidemment répondu et sur lequel je peux revenir pour vous répondre, bien que ma réponse n'apportera malheureusement pas satisfaction à ce que vous souhaitez.

Vous le savez, il y a un sous-équipement en matière de piscine qui n'est pas spécifique à votre arrondissement, mais qui est général à l'ensemble de la Capitale.

Madame, je ne veux pas être polémique non plus mais nous sommes les héritiers d'une politique qui a été peu de chagrin en matière de rénovation et de construction de piscines et plus généralement d'équipements sportifs.

C'est vrai, Monsieur LEGARET. Depuis 2001, la Ville a fortement augmenté son effort d'investissement au service d'une politique de rattrapage ambitieuse.

C'est donc dans ce cadre que les piscines Lafay et Champerret, vous le savez, ont bénéficié récemment d'importants travaux de rénovation, bien que je sache que cela ne fonctionne pas toujours très bien.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Si le 17e n'est pas l'arrondissement le moins bien loti, je vous l'accorde, il bénéficie, c'est vrai, d'une offre balnéaire inférieure à la moyenne parisienne.

La caractéristique de votre arrondissement est qu'il y a une disparité forte entre le Nord et le Sud de l'arrondissement, Sud de l'arrondissement qui en est totalement dépourvu.

C'est pourquoi nous avons proposé qu'il y ait un investissement conséquent dans la Z.A.C. "Beaujon" de façon à ce que cette piscine et ce gymnase répondent à une demande du Sud de votre arrondissement qui est bien plus importante que dans le Nord de l'arrondissement. Vous proposez la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", je me suis battu durant la précédente mandature pour qu'il y ait du logement social. Or, avec le Palais de Justice de Paris et la Direction régionale de la Police judiciaire, ceux-ci impactent fortement les opportunités de logements mais aussi les équipements publics.

Néanmoins, la programmation actuelle apporte des garanties pour répondre aux futurs besoins des habitants de ce quartier. Il y aura des établissements scolaires, des crèches, des équipements culturels, un centre social, un établissement médicalisé, un gymnase, des jardins partagés, des commerces et des services de proximité.

Vous n'ignorez pas que certains arrondissements sont très mal lotis, à commencer par le 20e arrondissement qui est lui largement dépourvu de piscines.

Pour le début au moins de la prochaine mandature, mon effort portera plutôt sur le 20e arrondissement qui est vraiment dépourvu de piscines plutôt que sur "Clichy-Batignolles".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Monsieur le Président POZZO di BORGO, vous avez la parole au titre d'une explication de vote, j'imagine. Vous avez deux minutes.

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous voterons évidemment ce vœu.

Je crois que nous avons un problème à la Ville de Paris. Cela ne date pas de cette mandature ni de la précédente mais depuis toujours. Lorsque nous faisons de grandes opérations immobilières, on les accompagne de crèches, de services publiques et d'écoles mais, en ce qui concerne le sport, c'est toujours un esprit de pénurie.

M. VUILLERMOZ a répondu en disant bien sûr qu'il y a une pénurie d'installations de piscines et d'équipements sportifs dans Paris, mais il répond également avec un esprit de pénurie.

Je crois, et c'est pourquoi je voterai le vœu de Mme KUSTER, qu'il faut être beaucoup plus hardi dans la réflexion et je regrette que Mme HIDALGO, dans le projet de la Z.A.C. "Batignolles", n'ait pas eu beaucoup plus de structures de proximité consacrées au sport.

C'est un véritable problème que nous avons à Paris, nous n'avons pas eu d'intelligence sur le sujet. C'est une vieille culture parce que l'on a très peu de foncier. Je constate qu'à New York ou ailleurs ils n'hésitent pas à faire des maisons du sport, nous aurions dû être plus hardis à ce sujet.

C'est pourquoi je vote ce vœu qui va dans le sens de ma réflexion.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il y a un point sur lequel je vous rejoins, Monsieur le Sénateur, c'est que nos prédécesseurs effectivement construisaient parfois des zones sans équipements sportifs, c'était le cas de la Z.A.C. "Rive gauche", et c'est nous qui y avons installé une piscine.

M. Yves POZZO di BORGO. - À l'époque, j'étais délégué à l'urbanisme pour M. TIBÉRI, je présidais la réunion de concertation de la Z.A.C. "Rive gauche" et j'avais moi-même demandé qu'il y ait une piscine.

La piscine vient de cette remarque, puisqu'elle avait été intégrée dans ma réflexion, sous la mandature TIBÉRI.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez peut-être fait la remarque, mais c'est nous qui avons fait la piscine.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Faites-le aux Batignolles !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je souhaite simplement dire à Mme KUSTER et à M. POZZO di BORGO qu'il faut admettre qu'un effort conséquent a été fait et sera fait dans cette mandature.

On a parlé beaucoup de Jean-Bouin, je vous l'ai dit...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Ce sont 200 millions d'euros !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Ce sont 150 millions.

380 millions d'euros seront attribués à l'investissement pour des équipements sportifs de quartier et de proximité. Prenez en compte cet effort conséquent.

Je ne veux pas polémiquer, mais dans la précédente mandature il y a eu globalement 200 millions et dans celle précédant 2001 c'étaient 100 millions.

Admettez que nous faisons un effort et que nous ne pouvons pas tout réaliser en une seule fois.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je compte un peu.

Contre ?

Je pense qu'il n'y a vraiment aucun doute.

Qui s'abstient ? Pardon. Qui ne prend pas part au vote ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 59 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au club du Paris Saint-Germain.

Je donne la parole à M. le Président POZZO di BORGO, pour une minute.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est Mme SACHS, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame Valérie SACHS ?

Mme Valérie SACHS. - Le phénomène du hooliganisme autour du Paris Saint-Germain a une nouvelle fois connu des conséquences dramatiques. C'est un problème complexe qui dure malheureusement depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, si nous avons déposé ce vœu, c'est parce que la situation semble s'être radicalisée. Les affrontements violents, trop souvent à caractère racial, s'exercent désormais au sein même des supporters du club.

Ce qui est inquiétant, c'est la radicalisation de la tribune d'Auteuil et le changement de la nature de ces supporters.

Bien entendu, nous pensons que les mesures d'interdiction de stade doivent être renforcées et plus nombreuses. Le Gouvernement doit poursuivre ses efforts en ce sens, et j'espère que les nouvelles mesures de sanction qu'il présentera en juin au Sénat sauront être efficaces.

Cependant, celles-ci ne peuvent être la seule réponse à la violence entre supporters et aux affrontements raciaux car elles ne régleront pas le problème en profondeur.

Il faut aider le Paris Saint-Germain dans ses efforts. La Ville a donc un rôle à jouer pour accompagner le club dans une démarche éducative et pédagogique auprès des jeunes qui seront la nouvelle génération de supporters.

Nous demandons donc que le Maire de Paris sollicite le Préfet pour que le Conseil local de sécurité se réunisse afin de discuter avec le Paris Saint-Germain des questions de violence qui stigmatisent notre Ville.

Dans le cadre du comité de suivi qui se réunira le mois prochain, nous souhaitons que ces questions soit à l'ordre du jour et que nous puissions travailler avec les représentants du club Paris Saint-Germain à l'amélioration des conventions le liant à la Ville car nous pensons qu'il est devenu nécessaire de les renforcer, notamment le volet concernant la fondation.

Je vous propose donc d'adopter ce vœu qui témoigne d'un esprit constructif et qui devrait faire l'objet d'un très large consensus dans notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je voudrais particulièrement remercier Mme SACHS et M. POZZO di BORGIO de revenir sur un sujet très grave, évidemment, le hooliganisme et les moyens à mettre en œuvre pour y mettre fin.

Comme vous le savez, les derniers affrontements entre des groupements de supporters du Paris Saint-Germain ont entraîné la mort de l'un d'entre eux.

Des morts comme celles-ci, quelles qu'elles soient, sont terribles.

Cela fait des années que la situation est connue.

Je suis d'autant plus préoccupé que le Président de la République explique depuis au moins trois ans qu'il faut exclure des stades tous ceux qui n'ont rien à voir avec le sport. Ce n'est pas souvent que je suis d'accord avec le Président de la République, mais là je suis complètement d'accord. Sauf que cela fait trois ans qu'il l'a dit et que malheureusement, il ne s'est pas passé grand-chose depuis.

Depuis mon entrée en fonction en 2008, je ne cesse de dénoncer le fait qu'il n'y a pas d'interdictions de stade, ou très peu.

Pour le match P.S.G. - O.M. au cours duquel a eu lieu ce terrible événement, 140 interdictions de stade ont été prononcées, dont 104 purement administratives, donc d'une durée de seulement trois mois, et une quarantaine d'interdictions judiciaires.

Parmi cette petite quarantaine, aucune n'était assortie de l'obligation de pointer au commissariat durant le match. Aucun moyen législatif et judiciaire n'a été pris pour réellement éradiquer ce phénomène.

Or, depuis très longtemps, il y a des gens issus de groupements fascistes, n'hésitons pas à le dire, qui utilisent les tribunes du Parc des Princes pour recruter des forces nouvelles. La dissolution des "Boulogne Boys", que j'ai appréciée, n'a malheureusement pas changé grand-chose.

De l'autre côté, certaines personnes qui jusqu'à maintenant ne bougeaient pas trop, tentent de structurer les groupes de la tribune d'Auteuil pour s'opposer aux groupes de la tribune Boulogne, d'où les affrontements.

Vous admettez que c'est quand même particulier au P.S.G., puisque d'habitude les hooligans s'affrontent entre différentes équipes, mais là ils s'affrontent entre eux.

Tout ceci, en effet, n'a rien à voir avec le sport et est totalement intolérable.

Vous savez ce que notre collectivité a fait dans le domaine de ses compétences et dans le cadre de son partenariat avec le P.S.G.

Une partie de la subvention versée au club vise la sécurité, et nous avons contribué à l'installation d'un réseau de caméras dans et autour du stade, qui permet de très bien identifier ceux qui créent le trouble. Ces gens sont connus ; on les retrouve comme meneurs dans les manifestations, notamment les manifestations du Front National. La police les connaît. Le problème est qu'elle ne dispose pas vraiment d'un corps spécialisé dans le champ du hooliganisme.

Et je veux particulièrement remercier le président du Paris Saint-Germain, Robin LEPROUX d'avoir pris des décisions vraiment courageuses par rapport à ces groupements.

Voyez bien, Madame SACHS, Monsieur POZZO di BORGIO, que nous sommes bien confrontés, non pas un problème de prévention, mais bien d'éradication d'un phénomène qui pollue nos stades et alimente la haine et la violence.

Alors, je suis bien entendu favorable à votre vœu. Je souhaiterais cependant, si vous en êtes d'accord, mais je pense que cela ne devrait pas poser de problème, vous suggérer de supprimer les deux paragraphes de vos considérants en deuxième page de votre vœu qui font référence à la fondation et à qui vous demandez à tort de régler ce problème. Évidemment, la fondation du P.S.G. est dans l'incapacité totale de pouvoir intervenir sur le hooliganisme.

Par contre, je vous informe qu'à l'heure actuelle, et toute la journée, ils ont fait une excellente opération à l'hôpital Robert-Debré où ils ont emmené des joueurs et l'entraîneur pour rencontrer les jeunes malades de cet hôpital.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Qui souhaite faire une explication de vote ?

Madame SACHS ?

Mme Valérie SACHS. - Nous retirons...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous retirez votre vœu ?

Excusez-moi : vous retirez le considérant que M. VUILLERMOZ jugeait inadapté.

Monsieur ALPHAND, à quel titre souhaitez-vous intervenir ?

M. David ALPHAND. - Explication de vote de l'U.M.P.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez donc deux minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons cet excellent vœu déposé par le Président Yves POZZO di BORGO et les membres de son groupe. Nous ne sommes d'ailleurs pas étonnés que son groupe se sente concerné, au même titre que nous, à propos de cette question qui est particulièrement sensible aujourd'hui sur Paris car, comme il l'a été évoqué il y a quelques instants, le 5 février dernier, s'est déroulé un événement particulièrement dramatique du côté de la porte de Saint-Cloud, qui ne fait qu'illustrer un problème inhérent au P.S.G. depuis de trop nombreux mois, si ce n'est de trop nombreuses années.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez évoqué le volet prévention. Naturellement, le volet prévention marche et va de pair avec des sanctions, et nous pensons, concernant les cas de hooliganisme au P.S.G., que ces sanctions doivent être particulièrement dures pour éradiquer ce mal endémique.

Brice HORTEFEUX a d'ores et déjà annoncé un certain nombre de réflexions et engagé des pistes et des orientations pour essayer de parvenir à résorber ce sujet.

Nous apportons tout notre soutien au président LEPROUX, qui est confronté à une situation particulièrement difficile à gérer, et nous votons ce vœu avec enthousiasme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président GAREL, pour une explication de vote de deux minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne voterons pas ce vœu car ce vœu n'est pas tout à fait assez explicite sur le fait que notre collectivité doit arrêter de subventionner le sport professionnel, et en particulier le P.S.G. Le P.S.G., et ce n'est pas la faute des dirigeants du club, est devenu un endroit qui sert davantage à des combats entre supporters, soit du même club, soit de clubs différents, plutôt qu'à du sport.

Je ne vois pas pourquoi notre ville continue à financer un tel club où il y a des comportements pareils. Cela devient absurde car maintenant le P.S.G., vu les comportements de certains supporters, va bientôt jouer à huis clos en permanence.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est comme cela qu'ils gagnent.

M. Sylvain GAREL. - C'est intéressant : si tous les clubs jouaient à huis clos, on n'aurait plus besoin de construire des stades !

Franchement, je pense qu'il faut vraiment que la Ville de Paris, qui a déjà réduit, et on s'en est félicité, ses subventions au P.S.G., aille plus loin et décide d'arrêter les frais avec ce club.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 59 déposée par le groupe Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 75).

(Protestations sur les bancs du groupe "Les Verts").

Pardon ! Oui, absolument !

Moins les votes des élus "Verts", excusez-moi !

2010, DU 84 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). - Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. - Instauration du sursis à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de construire ainsi que de constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de secteur Lourmel-Eglise.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 84 relatif à l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 60 dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT, pour 5 minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération, que nous examinons aujourd'hui, constitue une étape dans l'aménagement du site Lourmel-Eglise situé dans le quartier de Javel dans la partie sud du 15e arrondissement.

Ce programme comprend un établissement pour personnes âgées dépendantes, une halte-garderie, un centre pour femmes victimes de violences, ainsi que la réalisation d'une cinquantaine de logements sociaux sur l'intégralité de l'opération envisagée.

Et le projet de délibération qui nous est proposé vise, au travers d'une déclaration d'utilité publique, à permettre à la SemPariSeine d'acquérir le foncier correspondant à la parcelle d'angle, afin de mener à bien cet aménagement dans son intégralité.

Ce projet a déjà globalement été approuvé par notre Conseil en 2005 et les logements sociaux se répartissent entre une vingtaine en cœur d'îlot et le reste sur la parcelle d'angle qui fait l'objet de ce projet de délibération.

Il s'agit ici de contribuer à mettre en œuvre les dispositions de la loi S.R.U., puisque le seuil de 20 % de logements sociaux est très loin d'être atteint dans le 15e, où nous en sommes aujourd'hui à un peu plus de 14 %.

A l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, lors du dernier Conseil d'arrondissement, les élus de gauche ont découvert que le groupe U.M.P.P.A. soumettait par ailleurs un vœu rattaché à ce projet de délibération, qui traite, au-delà de la parcelle d'angle, de l'ensemble de l'aménagement prévu.

Anne HIDALGO aura l'occasion d'y répondre tout à l'heure, je voudrais simplement souligner ici deux choses.

En premier lieu, ce vœu réclame davantage d'informations sur les cotes de chaque bâtiment. Je le précise conformément aux engagements que j'avais pris lors de la réunion de concertation du 4 février 2010. L'ensemble de ces données se trouvent communiquées, je vous donne l'adresse, sur le site www.eglise-lourmel.fr, conformément donc aux engagements que nous avons pris à cette occasion.

Deuxième point : le vœu demande aussi une limitation des hauteurs. Or, celles qui sont prévues sur cet aménagement sont très inférieures, d'une part, à celles des bâtiments environnants mais, d'autre part aussi, à celles du P.L.U., puisqu'on se situe simplement entre R+4 et R+6, ce qui est quand même tout à fait modeste.

J'ajoute que cette opération remplace un hangar ou deux qui occupaient la totalité de la parcelle. Or, l'aménagement qui est prévu comprend, d'une part, un jardin, d'autre part, des terrasses végétalisées, et plus de la moitié de la surface de l'emprise foncière va donc se trouver végétalisée de ce fait.

On peut construire plus bas, même si franchement, entre R+4 et R+6, c'est déjà bien bas, maintenant, il y a des contraintes qui sont proprement arithmétiques. Faire moins haut, sauf à écorner le jardin, cela veut dire moins de mètres carrés. Il faut que la droite nous dise ce qu'elle propose de supprimer dans cette opération. Veut-elle moins de lits pour les personnes âgées dépendantes ? Souhaite-t-elle supprimer une partie des logements sociaux prévus ?

Il me semble qu'une opposition constructive se doit de répondre à ces questions, sauf à se trouver en flagrant délit de double discours. Or, c'est bien un double discours que tient l'U.M.P., dans le 15e comme ailleurs, sur ces questions. D'un côté, elle n'ose plus dire qu'elle est contre les logements sociaux, même si elle est contre, et c'est pour cela que le 15e accuse un tel retard en la matière, accumulé sous les mandatures d'avant 2001 ; donc elle n'ose plus dire qu'elle est contre, mais elle saisit toutes les occasions, on le voit bien ici, pour retarder, diminuer, écorner les logements sociaux que les Parisiennes et les Parisiens attendent avec impatience.

Eh bien, il faut le savoir, sachez-le, nous leur offrirons ces logements sociaux, conformément à nos engagements.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, pour 5 minutes maximum.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout le monde se réjouit de la réalisation de ce programme sur le secteur stratégique Lourmel-Eglise dont l'utilité sociale n'est contestée par personne.

Personne ne se plaint de la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées de 102 lits. Au contraire, nous plaidons depuis des années pour que des équipements destinés aux personnes âgées soient réalisés dans le 15e. Nous l'avons d'ailleurs dit lors du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A. qui a eu lieu la semaine dernière, justement sur la place des personnes âgées dans le 15e arrondissement, auquel ni M. DARGENT ni Mme HIDALGO n'ont cru bon d'assister.

Nous sommes également favorables au centre d'accueil de jour, à la halte-garderie de 20 berceaux, à la réalisation d'une résidence pour femmes en situation de précarité et nous sommes favorables à la construction de logements sociaux.

Ne répondez pas que nous demandons de revoir votre copie parce que nous sommes opposés au caractère social de ce programme : vous nous faites le coup à chaque fois ! vous nous répétez ce disque rayé depuis des années et tout le monde aura compris que c'est l'intégration du projet dans le quartier qui pose problème et la densification qui l'accompagne.

Il faut déplorer, en effet, une concertation de façade et il est de mon devoir, mes chers collègues, de vous informer du sentiment des riverains qui estiment ne pas avoir été entendus et écoutés. Remarquez, ils ont parfaitement raison parce que déjà Mme HIDALGO a séché toutes les réunions de concertation depuis un an et demi, et M. DARGENT, qui est censé la représenter, ne semble pas visiblement savoir faire de la concertation.

Je lis un passage adressé dans une lettre par le représentant de 75 locataires de l'immeuble "Pierres et Lumières" qui écrit à M. DARGENT le 25 mars dernier : "Malgré de multiples réunions auxquelles nous avons été conviés, nous estimons avoir été très mal informés des conditions de réalisation de ce grand ensemble. Tout ceci est inadmissible mais à qui la faute ? A ceux qui se targuent d'une concertation réussie mais qui, en réalité, n'ont jamais mis leurs interlocuteurs en situation de connaître de manière précise les configurations prévues par le projet et encore moins de mesurer les nuisances à attendre, faute de documents clairs, explicites et stables".

Même constat pour l'Association de défense des résidents du 50-54 bis, rue des Entrepreneurs, du 78, rue de Lourmel, du 40 rue des Entrepreneurs, de la Villa des Entrepreneurs : unanimité dans le mécontentement !

Il ne suffit pas de dire qu'il y a une concertation réussie et l'écrire dans de belles brochures réalisées par la SemPariSeine pour que ce soit la réalité.

Nous déplorons une densification excessive, oui !

Comment pouvez-vous justifier cet aménagement très dense à quelques immeubles du secteur Boucicaut où le parti pris architectural a été justement de ne pas densifier ? Je rappelle que, sur la parcelle Boucicaut, il y a 51.000 mètres carrés qui seront construits au lieu de 90.000 mètres carrés constructibles. Alors que pour l'îlot Lourmel-Eglise, alors que les riverains ont demandé pendant toute la phase de concertation moins de densification, il a été rajouté des équipements au programme, sans que rien n'ait été retiré en échange. Il faut une occupation équilibrée de cette parcelle.

Les doléances n'ont pas été entendues.

Sur les hauteurs, vous l'avez dit, Monsieur DARGENT, pour l'immeuble en R+3, il ne faut pas dépasser, selon les riverains, 9 mètres de hauteur et ce n'est absolument pas ce qui a été proposé dans le projet. Pour l'immeuble en R+6, même chose : la hauteur maximum est largement dépassée. Ces immeubles seront en plus surélevés de panneaux photovoltaïques et de locaux techniques. Et il faut en tenir compte, donc il y a besoin d'une clarification sur les hauteurs de ces immeubles. Il faut que les cotes des immeubles soient communiquées à tous, aux élus - si cela ne vous dérange pas trop - !, et au Maire du 15e, - si cela ne vous dérange pas trop non plus ! - et aux riverains !

L'agencement des bâtiments pose problème, c'est l'objet du vœu que je présente par la même occasion. L'agencement des bâtiments les uns par rapport aux autres, la hauteur des terrasses du CHRS au pied du 54, rue des Entrepreneurs, doit être abaissée pour permettre aux fenêtres des studios du deuxième étage du 54, rue des Entrepreneurs d'avoir un accès normal à la lumière.

Pour la circulation automobile dans l'îlot concerné par ce projet de délibération, les habitants demandent qu'elle se fasse en souterrain sur l'îlot occupé par Colorine, avec une entrée et une sortie rue de l'Eglise. Ils n'ont pas eu de réponse.

L'implantation d'un étage de ventilation et de climatisation sur le toit de l'E.H.P.A.D. dans le cœur d'îlot suscite également l'inquiétude, en raison des nuisances sonores. Alors, nous demandons que des mesures acoustiques soient réalisées, ce n'est pas trop demander !

Et puis, aussi des inquiétudes pour la santé publique quant au système de climatisation qui a été choisi. Et là, il faut être très sérieux sur cette question. Nous demandons que soit étudié le raccordement au réseau Climespace, très clairement.

Des problèmes de sécurité sont également évoqués par les riverains. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'implantation d'une caméra de vidéoprotection.

Voilà l'objet de ce vœu que nous soumettons à votre approbation. Vous qui vous faites le chantre de la démocratie participative, Monsieur DARGENT, vous qui vous dites les champions de la concertation, prouvez-le ! Dans l'intérêt général, aux belles paroles, nous demandons des actes !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord merci à Claude DARGENT, qui d'ailleurs dans sa responsabilité de vice-président de la SemPariSeine porte ce projet très ambitieux. Projet ambitieux qui vient d'être caricaturé d'une façon assez surprenante, puisqu'il y a eu concertation, travail en amont, réunion, participation du maire du 15e ainsi que d'un représentant des riverains, délégué d'ailleurs par les riverains pour choisir le projet architectural - projet architectural qui a prévu une hauteur très faible puisqu'on est très en dessous, je dirai, du plafond parisien - qui a prévu effectivement cette densification de ce cœur d'îlot pour pouvoir dans des conditions extrêmement agréables abriter du logement social, un centre d'hébergement pour des femmes victimes de violence et un établissement pour personnes âgées dépendantes.

Donc, nous sommes dans un projet qui a été vraiment un projet très consensuel, jusqu'à la prise de parole de Mme POIRAUULT-GAUVIN, mais je crois que cela lui ressemble assez.

Projet très consensuel, et je crois que Claude DARGENT a très bien résumé la chose : s'il fallait enlever un étage ou deux étages ou trois étages pour devenir effectivement un bâtiment situé uniquement en rez-de-chaussée, qu'est-ce qu'on enlève, Madame POIRAUULT-GAUVIN ? On enlève des lits d'E.H.P.A.D. ? On enlève du logement social ? On enlève le jardin ? On enlève le foyer pour femmes victimes de violence ?

Nous, nous ne voulons rien enlever de tout cela. En plus, comme nous sommes assez soucieux d'une bonne gestion de ce type de programme, il se trouve que pour que ce programme puisse se réaliser, y compris budgétairement, l'E.H.P.A.D. est tributaire de la construction des logements sociaux.

Donc, nous sommes dans un équilibre qui a été, je crois, bien organisé par les financeurs publics de cette opération. Nous sommes dans un équilibre qui a eu pour objectif d'avoir une harmonie dans ce quartier, car on a toujours l'impression que l'on arrive sur un terrain sur lequel il y avait un paradis avant. Non, il n'y avait pas un paradis : il y a une usine de couleurs et un hangar, c'est-à-dire des vues de riverains sur des toits absolument dégradés.

On apporte effectivement une construction - c'est d'ailleurs l'équipe d'architectes TVK qui a été retenue dans le jury sur cette proposition - une très belle construction, avec effectivement tout ce que nous souhaitons en matière de respect des normes environnementales, avec des panneaux photovoltaïques, avec des terrasses plantées qui seront les nouvelles vues de ces riverains.

Et on va nous expliquer que cela n'est pas bien et qu'avant c'était mieux et qu'il faut encore concerter ? Ecoutez, Madame POIRAUULT-GAUVIN, il faut être sérieux à un moment donné. Nous, nous le sommes, je le crois, ainsi que les riverains et les habitants de notre très belle ville. Nous sommes très heureux de pouvoir porter ce projet, qui est un projet d'équipement public avec un choix architectural et urbain tout à fait exceptionnel, dans ce quartier qui manquait véritablement d'un traitement urbain adapté.

Enfin, puisque Claude DARGENT a évoqué tout à l'heure le fait qu'il y a eu un retard très important dans cet arrondissement en matière de logement social, je voudrais dire, pour que notre assemblée en soit convaincue, nous sommes en train de rattraper ce retard d'arrache-pied, puisque l'objectif des 20 % de logements sociaux à Paris, nous le faisons nôtre également dans le 15e arrondissement d'ici 2014.

Donc, comptez sur notre détermination pour faire en sorte que, même si nous n'avons pas de grosses opérations d'aménagement, toutes les opportunités permettant effectivement de faire-valoir la mixité sociale dans cet arrondissement de l'Ouest parisien soient mises à profit. En tout cas, c'est à cela que nous travaillons également.

Je vous remercie, et bien sûr je rejette ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Pardon ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je souhaiterais faire une explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous souhaitez faire une explication de vote sur le projet de délibération ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Sur le projet de délibération, puisque le vœu va être rejeté, visiblement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - On va d'abord s'occuper du vœu et on s'occupera ensuite des explications de vote sur le projet de délibération. Mais je m'émerveille, Madame, que vous puissiez apporter des arguments nouveaux après le discours que vous avez fait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je donne maintenant la parole à Mme POIRAUT-GAUVIN pour une explication de vote sur le projet de délibération DU 84, pour deux minutes maximum.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je crois que l'on ne peut pas comprendre les gens quand on ne les rencontre pas et quand on n'assiste pas aux réunions de concertation. La meilleure preuve du soutien du projet sur le plan social, c'est que nous allons voter le projet de délibération.

Mais ce que l'on peut regretter, c'est que vous soyez dans le déni des souhaits des habitants. C'est vraiment dommage, parce que la page est encore blanche et l'on peut essayer de rassembler tout le monde, avec pragmatisme, dans l'intérêt général : écouter les doléances des habitants actuels et en même temps soutenir un programme ambitieux pour les bénéficiaires de tous ces équipements demain.

Quand on n'est pas aux côtés des gens dans les réunions de concertation, quand on ne vient plus aux réunions du Conseil d'arrondissement, Madame HIDALGO, quand on ne vient plus au C.I.C.A., on ne peut plus comprendre les gens ! Et après c'est pour cela que vous prenez contre vous 53,35 % des voix dans le 15e arrondissement aux dernières élections. Voilà.

Nous voterons le projet de délibération, qui nous est soumis, parce que ce projet est important pour les personnes âgées, pour les femmes, pour les logements sociaux, pour toutes ces raisons. Mais simplement nous regrettons que vous méprisiez les gens et que vous ne les écoutiez pas, que vous ne fassiez qu'une concertation de façade !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je n'aurai pas l'inélégance de rappeler d'autres scores à Mme POIRAUT-GAUVIN.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DU 84).

2010, DU 36 - SG 61 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Compte rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération.

2010, SG 63 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Constitution d'une commission de règlement amiable.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la diminution du nombre de places de parking du Novotel des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au retrait des caméras de vidéo surveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la préservation de la surface et de la déclivité de la place René Cassin.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au relogement de la Maison des Associations du 1er arrondissement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du Centre de Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement du quartier des Halles.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au relogement de l'association "Mains libres".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant, si j'ose dire le deuxième débat très attendu de l'après-midi, c'est-à-dire le projet de délibération DU 36.

C'est un problème de sémantique sur lequel je ne me prononcerai pas. En général, c'est le coucher du soleil, le soir, et je ne crois pas que le soleil soit déjà couché !

Les projets de délibération DU 36 - SG 61 et SG 63 concernent le réaménagement du quartier des Halles, sur lesquels 4 amendements et 8 vœux ont été déposés.

Je donne la parole pour commencer à M. Pierre AIDENBAUM, pour cinq minutes maximum.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans un contexte économique rendu plus difficile, il est de notre devoir de puissance publique de maintenir un haut niveau d'investissement sur les projets qui peuvent et qui doivent se poursuivre.

C'est bien le cas des Halles : entreprendre ce chantier de manière volontariste n'est pas un luxe, il s'agit de rénover en profondeur le centre de gravité d'une métropole de plus de 10 millions d'habitants, du lieu le plus fréquenté de toute la région.

En effet, l'importance du réseau de transports souterrain, du centre commercial et des quartiers historiques génère des flux de population aussi nombreux que divers.

L'objectif est donc de réaliser un véritable espace public métropolitain. Notons d'ailleurs que ce qui fait la dimension métropolitaine du lieu, c'est avant tout la permanence sur place d'une population francilienne, nationale et internationale, induite par la présence en souterrain du plus grand pôle d'échange de l'agglomération.

De ce point de vue, la sécurité des Franciliens est au cœur des préoccupations. Mal conçu, insuffisamment entretenu, pénalisé par un partage des responsabilités insuffisamment définies, le site des Halles a trop vite et trop mal vieilli depuis sa construction dans l'ancien forum en 1979.

Si ce projet urbain d'ensemble est une richesse pour la métropole, il n'en est pas moins un atout pour les Parisiennes et les Parisiens du centre de Paris et ce, à plusieurs niveaux.

Sur le plan culturel, puisque ce sera un lieu d'échange dédié à la culture et aux loisirs urbains, avec entre autres une bibliothèque et bien évidemment le conservatoire qui répondra aux besoins du public jeune métropolitain, en lui proposant une offre de diffusion et de pratiques culturelles adaptées.

En outre, la création de surfaces d'équipements publics permettra d'amplifier la capacité d'accueil et de diversifier le public qui s'y rend.

Je tiens par exemple à souligner l'apport du projet de Canopée sur ce plan. En effet les pavillons Willerval accueillent aujourd'hui un peu plus de 4.000 mètres carrés d'équipements.

La Canopée qui comprendra la bibliothèque ainsi que le Conservatoire du centre de Paris pour les 1er, 2e et 3e arrondissements en accueillera un peu plus de 7.000 mètres carrés.

Nous pouvons par ailleurs nous féliciter qu'au final seront créés de nouveaux équipements publics, comme une salle de diffusion mais aussi une maison des pratiques artistiques amateurs.

Du point de vue commercial, les équipements commerciaux prévus mettront en valeur le quartier et participeront davantage à son animation. Le projet est donc fondamental car les Halles ont toujours été le ventre de Paris et le commerce a toujours été au cœur de ce lieu.

D'autre part, le projet porte une ambition architecturale forte et créative, digne d'une œuvre contemporaine, à l'image du voisinage architectural et culturel du centre de Paris.

Le choix urbanistique favorisera et valorisera ainsi la vie des habitants des quartiers centraux, notamment par le rétablissement des liaisons piétonnes, l'élargissement de la zone piétonne des Halles, la création d'une promenade centrale mettant en relation la Bourse de commerce et la Canopée et bien évidemment la transformation du jardin pour une plus grande ouverture vers des publics divers.

Enfin, ce projet a aussi une dimension environnementale forte. En effet, la Canopée est une enveloppe dessinée dans l'art du jardin, dans un cadre naturel pour l'homme et la femme, naturellement.

Par ailleurs, aujourd'hui, l'ensemble des Halles consomme beaucoup d'énergie. Demain, la Canopée captera l'énergie solaire grâce à des panneaux photovoltaïques qui compenseront une partie des dépenses d'énergie et la toiture. Elle récupèrera l'eau de pluie par l'arrosage des espaces verts.

A présent, nous pouvons nous réjouir de l'avis favorable rendu par la commission d'enquête sur ce projet, car il vient ainsi de valider l'ensemble de la démarche engagée depuis 2002 pour rénover en profondeur le cœur de Paris.

Je voudrais pour finir rappeler que tous les moyens ont été mis en œuvre par la Ville de Paris, pour que ces enquêtes publiques se déroulent dans la transparence et que chacun puisse largement y participer.

Nous pouvons également nous féliciter de l'engagement pour les travaux cette année avec l'aménagement des aires de jeu pour enfants.

Ainsi, au nom du groupe Socialiste et radical de Gauche je rends hommage à la détermination et au volontarisme du Maire et de ses adjoints avec comme chef de file Jean-Pierre CAFFET dans la précédente mandature puis Anne HIDALGO depuis 2008.

Pour conclure, mes chers collègues, je voudrais vous dire que ce vote est capital et témoigne de la confiance donnée pour la mise en œuvre d'un projet majeur pour Paris et pour la métropole.

Nous avons franchi une étape importante avec cet avis favorable de la commission d'enquête qui permettra la poursuite de ce projet structurant pour notre ville et pour la métropole parisienne.

Les Halles seront à l'image du Paris que nous voulons dessiner ensemble, une Ville pour toutes les générations, une Ville accueillante et ouverte, ce qui est donc en jeu aujourd'hui, au-delà des clivages partisans, c'est notre capacité à imaginer la Ville du futur dans sa dimension universelle, le Paris de demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour cinq minutes maximum.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il y a un temps pour tout, tout le monde connaît cette célèbre phrase.

Un temps pour la concertation, et il nous est proposé aujourd'hui de prendre acte du résultat des enquêtes publiques et notamment des réserves et des recommandations émises, une concertation dont on peut se féliciter tant par le nombre que par la qualité des réunions, et un temps pour la réalisation.

Aujourd'hui, après ce résultat, nous allons enfin pouvoir donner le coup d'envoi à l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

Je voudrais féliciter particulièrement notre collègue Anne HIDALGO et l'ensemble des équipes qui ont fait un travail gigantesque pour arriver à ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Si l'on retire les enquêtes transports disjointes des enquêtes de la Ville n'ayant pas encore remis de rapport, les enquêtes ont été rendues publiques au centre administratif de Morland, médiatisées notamment dans "le Parisien", "Libération", le journal municipal "A Paris". Il a également été affiché dans les mairies des 2e, 3e, et 4e arrondissements où se sont déroulées les enquêtes, sur les journaux lumineux et site Internet de la Ville, sans oublier le journal des enquêtes publiques qui a été notamment distribué dans les 92.000 boîtes à lettres des habitants des quatre premiers arrondissements.

Le temps nécessaire a donc été pris pour évaluer le projet de réaménagement des Halles, un temps mérité pour ce centre métropolitain, point de convergence par son réseau de transport souterrain et par le flux de population qui y passe et y passera chaque jour.

Les principaux thèmes abordés, comme l'a rappelé mon collègue Pierre AIDENBAUM, ont porté sur le jardin, les travaux, les voiries, la canopée, la sécurité, la sûreté et les coûts du projet.

Je parlerai de certains points notamment.

Concernant le jardin et l'abattage des arbres, la Commission a fait remarquer que les conditions actuelles des plantations des arbres existants induisent une carence de leur développement et leur dépérissement à court terme.

L'offre de jeux existante sera non seulement maintenue mais développée pour les enfants, les préadolescents et les adolescents.

Concernant les circulations, la Commission a relevé que si le projet était fortement critiqué au départ, l'enquête publique fait état d'une appréciation de l'augmentation sensible des liaisons nord/sud souhaitée par les habitants, notamment au débouché des rues Montorgueil, Turbigo, Montmartre, mais aussi face à Saint-Eustache et rue du Jour le long de la Bourse de Commerce.

La place des piétons a également été largement prise en compte.

Concernant les travaux, l'ensemble des installations de chantier sera installé en un seul lieu à proximité immédiate des interventions les plus importantes. L'emplacement de la cité de chantier a été retenu notamment pour sa capacité à limiter les nuisances pour les riverains.

Quant au phasage des travaux, la Ville et la R.A.T.P. cherchent à optimiser les différents calendriers.

Venons-en à la canopée qui a suscité comme chacun sait beaucoup de réactions. Elles ont porté en particulier sur la construction elle-même et sur les équipements publics. Il est prévu d'y installer 25.000 mètres carrés de verre au-dessus de la tête, ce qui peut impressionner, mais il s'agit d'un matériau choisi avant tout pour sa durabilité et sa grande disponibilité industrielle, comme le précise l'enquête publique.

Ce côté imposant prédit en tout cas une grande capacité d'accueil du public et matérialise d'emblée une vision métropolitaine.

Permettez-moi de mettre l'accent sur les accès handicapés. Nous pouvons nous féliciter de l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, qui est un des objectifs majeurs du réaménagement des Halles. La Ville s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique pour vérifier la pertinence et la cohérence de l'ensemble des dispositions retenues par les différents projets en matière d'accessibilité à l'échelle de l'ensemble du site.

Il s'agit bien sûr de la rénovation générale de la signalétique à destination des personnes à mobilité réduite, mais surtout de rénover et de créer plusieurs ascenseurs duplex. La demande définitive de permis de construire de la canopée et de restructuration des circulations verticales de l'ancien forum récemment finalisée prévoit notamment sur les trois niveaux en sous-sol du centre commercial, de rénover les deux ascenseurs existants et de rajouter un ascenseur duplex et un ascenseur simple desservant le rez-de-chaussée et les trois niveaux de sous-sol. Je parle également du premier et du deuxième étage des deux bâtiments de la canopée où il est prévu d'ajouter un ascenseur duplex et de créer depuis la porte Lescot, un ascenseur duplex desservant la gare RER.

Comme vous le savez, la Commission d'enquête a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique, assortie d'une réserve et de 11 recommandations.

Les réserves concernent le maintien de la place René Cassin, la sculpture existante, et l'aménagement qui devra permettre à toutes les générations de pouvoir s'y rendre.

Concernant ces réserves et les différentes recommandations, que ce soit en matière de vidéoprotection, de risque d'inondation ou de sécurité, celles-ci seront bien entendu suivies d'effet et la norme HQE respectée.

Les élues républicaines socialistes apparentées au groupe socialiste, radicaux de gauche et apparentés se félicitent également de la forte volonté de la municipalité de protéger et d'impacter au minimum les emplois.

Un mot pour finir sur le Novotel. Cet hôtel est effectivement un atout considérable pour Paris en matière de tourisme ou de voyage d'affaires, son parc de stationnement privatif de 60 places se trouve à proximité immédiate du forum, et il faut également encourager la recommandation de la Commission d'enquête au maître d'ouvrage concernant la proposition d'un itinéraire qui permettrait de desservir le Novotel par autocars, minibus, taxis ou autres véhicules pour personnes à mobilité réduite.

Dès mai prochain, les travaux du jardin démarreront.

Nous pouvons dire, mes chers collègues, que ce projet a été bien mené, bien débattu, bien étudié. Je regrette toutefois que certains aient décidé d'en faire un enjeu électoraliste comme l'association "Accomplir" qui est allée jusqu'à distribuer des tracts à l'entrée des bureaux de vote, un geste peu républicain.

La Commission d'enquête a rendu un avis favorable, gardons le cap pour les Halles du futur.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne TACHENE, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne TACHENE. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, les riverains des Halles et le maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, s'inquiètent légitimement de la tournure que prend ce dossier.

Nous nous posons nous-mêmes un certain nombre de questions sur lesquelles nous aimerions des réponses précises.

Après des années d'esquisses architecturales, le projet initial a donc été modifié notamment la fameuse canopée qui doit couvrir l'ensemble.

On parle pourtant d'une vraie difficulté quant à son entretien et l'on s'étonne également d'entendre par la presse qu'elle ne serait pas étanche.

Concernant le jardin public, nous continuons de penser avec les riverains et les élus du quartier, qu'il est fort dommage de démanteler le remarquable espace vert conçu à l'origine par les architectes Claude et François-Xavier Lalanne pour se marier avec l'église Saint-Eustache toute proche. Les riverains ont entendu dire que le début des travaux serait repoussé de six mois, pourtant le permis de démolir du jardin a été affiché à la fin de la semaine dernière sur le site, et on parle de travaux débutant en mai.

Dans tous les cas, tant que les travaux n'ont pas commencé, il est encore temps de remettre ce projet à plat, d'autant plus qu'il y a eu jusqu'à maintenant un réel manque d'information et de consensus sur le sujet.

Nous l'avions déjà souligné l'an dernier, le tracé d'un nouveau jardin dessiné par David MANGIN, a le gros inconvénient de faire disparaître corps et biens la place René Cassin, lieu symbolique rendant hommage à l'un des plus grands humanistes français du XXe siècle, père de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Peut-être que les 84 millions d'euros qui ont été prévus pour la transformation complète de ce jardin pourraient être mieux employés ailleurs, surtout en période de restriction budgétaire.

Le remplacement du jardin d'enfants risque également de poser des problèmes de sécurité dans ce quartier que l'on sait rendu sensible par le fait qu'il abrite la première gare d'Europe en nombre de passagers qui transitent chaque jour. Ils sont en effet 700.000 à y passer.

Par ailleurs, les travaux auront lieu jour et nuit, ce qui pourrait poser des problèmes de nuisance sonore. Les riverains réclament des précisions à ce sujet. Les commerçants du forum également qui ne savent pas bien, malgré les promesses et ce que vous nous dites, à quelle sauce ils vont être mangés quant à une éventuelle fermeture temporaire du centre commercial.

On sait que le conservatoire du centre de Paris doit être transféré des Halles au 53 rue Jean-Jacques Rousseau, mais là encore, les habitants s'inquiètent de l'exiguïté des nouveaux locaux.

Qu'en est il vraiment ?

Les capacités d'accueil du conservatoire seront-elles satisfaisantes dans ces nouveaux locaux ?

Pour ce que vous nous avez annoncé être, Monsieur le maire, le projet phare de cette mandature, cela fait beaucoup d'incertitudes et beaucoup d'inquiétudes pour les riverains.

Avouez que pour un coût pharaonique estimé à 760 millions d'euros, on pouvait espérer un peu plus de transparence quant aux modalités de réalisation de l'opération.

J'espère que vos explications permettront de dissiper certains doutes des riverains et des Parisiens dans leur ensemble, mais je suis loin d'en être certaine.

Vous comprendrez donc que nous arrêterons notre position selon les réponses que vous nous apporterez tout à l'heure.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Avec l'orateur suivant, nous abordons des orateurs de groupes qui ont déposé des amendements et des vœux, et je leur rappelle que s'ils souhaitent défendre ces amendements et ces vœux ils doivent le faire dans leur intervention générale, puisque le débat sera ensuite terminé.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Plus la défense des 4 vœux, soit 12 minutes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ce n'est pas la règle qui est indiquée.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Plus la défense des 4 vœux, soit 12 minutes qui s'ajoutent aux 5 minutes...

Non, c'est la règle mais je tenterai de faire bref, rassurez-vous.

"Le massacre qui a été fait au cœur de Paris mérite, pour être réparé, que l'on fasse preuve de douceur, de recherche, d'harmonie.

Personne ne veut vivre un deuxième traumatisme.

Tout le monde est d'accord pour dire que ce qui a été fait dans les années 1970 n'est pas totalement réussi. A partir de là, il faut tenter de trouver une solution d'avenir. Il faut trouver de la créativité et de la douceur.

Je souhaite un choix urbain pour les Halles qui respecte les riverains, leurs besoins, et si nous n'arrivons pas à concilier leurs demandes avec l'exigence d'un carrefour international, on se plantera encore".

Ces propos tenus par le Maire de Paris avant 2004, nous les faisons nôtres encore aujourd'hui, particulièrement au moment où nous allons voter le dernier projet de délibération avant le démarrage des travaux.

Nous déplorons, vous le savez, la dérive d'un projet qui ne correspond plus à cette commande initiale. Un projet rendu inopportun en raison de la crise économique qui affecte les recettes de notre collectivité.

De plus, deux inconnues demeurent, qui nous semblent ne pas avoir été levées par les réponses que formule la Ville au commissaire enquêteur.

La première inconnue porte sur la réponse concernant la réserve émise au sujet du maintien de la place René-Cassin. Certes, la Ville réaffirme son souhait d'en conserver l'état d'esprit actuel et sa forme d'amphithéâtre, mais le maintien de sa déclivité et de sa surface actuelle sont nécessaires à la préservation de son état d'esprit. Nous regrettons que la Ville ne se prononce pas sur ce point.

De plus, pour illustrer sa réponse, la Ville ne produit aucune modification du plan du jardin. Ce faisant, elle ne prend pas en compte l'amendement du Conseil de Paris des 6 et 7 avril derniers puisqu'à ce jour, aucun nouveau dessin n'a été rendu par l'architecte, tenant compte de cet amendement.

La place René-Cassin, avec sa grosse tête, est l'une des seules réussites architecturales du site avec le jardin Lalanne. Comme ce dernier, elle va pourtant être détruite. Pour quelle nouvelle place ? Difficile de le savoir, puisque malgré les demandes de la Ville, l'architecte refuse de reprendre son esquisse initiale.

Pour sauver la place Cassin, il lui suffirait pourtant de supprimer l'inutile escalier qui, sur le plan projeté, longe la rue Rambuteau. Ainsi, la reprise de la déclivité pourrait se faire depuis la place et créer un amphithéâtre avec le même recul qu'aujourd'hui et des gradins montant sur 1,5 mètre.

Mais en l'absence d'esquisses, personne ne connaît à ce jour la forme exacte que va prendre sa place, ni sa dimension, ni si la statue de Henri de Miller sera conservée. On nous demande pourtant de nous prononcer.

La deuxième inconnue concerne la recommandation n° 9. La commission d'enquête demande que les conditions de financement et la part exacte de la Ville soient arrêtées le plus rapidement possible. Nous sommes là encore dans l'expectative. En toute hypothèse, nous souhaitons que la part apportée par la Société civile du forum des Halles, filiale d'Unibail, ne soit pas la contrepartie de la cession d'espaces publics.

La participation d'Unibail doit s'évaluer au niveau de la prise en compte de l'amélioration attendue de la commercialité du centre commercial ainsi que de l'augmentation de ses surfaces.

Tant que le montant de la participation d'Unibail n'est pas connu et communiqué au Conseil de Paris, il est difficile à notre collectivité de se prononcer sur l'utilité publique de ce réaménagement. Comment la représentation des Parisiens que nous sommes peut-elle engager le contribuable parisien dans des dépenses dont elle ignore le montant ?

Nous émettons par ailleurs plusieurs réserves sur la réponse que formule la Ville à quatre recommandations.

Recommandation n° 3.

Le commissaire-enquêteur demande des précisions sur la surveillance du chantier pendant les travaux. Dans sa réponse, la Ville indique qu'un système de vidéosurveillance pérenne sur l'ensemble du site des Halles sera installé. Cela devrait d'ailleurs s'intégrer dans le plan 1.000 caméras en partenariat avec la Préfecture de police et donc s'y ajouter.

Le groupe des élus "Verts" souhaite que le système de vidéosurveillance du jardin ne soit pas pérennisé à l'issue des travaux.

Recommandation n° 7.

La Ville assure vouloir mettre en œuvre une charte du développement durable du chantier et vise la qualité H.Q.E. très performante. Nous souhaitons qu'une réunion du G.T.T. des Halles soit organisée sur ce thème car le développement durable concerne aussi les conditions dans lesquelles va se dérouler ce gigantesque chantier qui va durer quatre ans et se déployer sur la quasi-totalité, moins une petite partie du jardin, le rendant ainsi inaccessible aux visiteurs et aux riverains.

Les riverains redoutent les nuisances liées à la noria des 8.000 camions nécessaires pour déblayer les gravats. Ils redoutent aussi les poussières de démolition.

Nous souhaitons donc être plus associés au sein de ce groupe de travail.

Recommandation n° 8.

Compte tenu de l'objectif de préservation de l'emploi signé à la commission de règlement à l'amiable, il nous paraît nécessaire d'y adjoindre des représentants des salariés et des commerces. Il convient donc d'amender le projet de délibération SG 63 de façon à ce qu'un représentant élu des salariés et des commerces soit présent dans cette commission, dont le cœur des débats concernera l'emploi.

Enfin, sur l'enquête parcellaire, la réserve n° 1, la commission d'enquête demande que le maître d'ouvrage mette à disposition du Novotel une surface de parking permettant d'accueillir 60 automobiles...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, vous parlez depuis déjà six minutes. Pensez-vous bientôt conclure ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Oui, je vais conclure bientôt, je termine.

C'était la dernière réserve, j'en avais quatre sur lesquelles je voulais me prononcer.

Compte tenu de la densité des transports en commun, de la volonté de la Ville de réduire l'accès du centre-ville aux voitures, et considérant que le maintien de ces 60 places s'inscrit en contradiction avec le plan de déplacement de Paris et le plan des quartiers centraux, le groupe "Les Verts" souhaite que ces places de parking ne soit pas maintenues, et je vous fais grâce de ma conclusion lyrique compte tenu du temps qui nous est imparti. Je pense que vous avez compris mon propos.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous en sais gré, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à Mme Emmanuelle BECKER, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération revient sur l'un des projets les plus ambitieux mais aussi les plus emblématiques et les plus complexes de cette mandature.

Le succès de la rénovation des Halles tiendra à la capacité du nouvel ensemble à intégrer le plus harmonieusement possible les services, les équipements et les usages commerciaux et sociaux du site.

L'ancien ventre de Paris est au cœur de huit hectares qu'il s'agit de reconstruire sans trahir son caractère.

Les Parisiens, mais aussi les Franciliens, attendent de nous que nous soyons audacieux et responsables, et si ces enquêtes publiques nous renseignent sur les attentes d'un certain nombre de riverains et de Parisiens, il ne s'agit pas d'oublier qu'avec la gare des Halles, c'est toute la région parisienne qui est concernée.

Le cœur de Paris est en effet au plus proche des villes voisines qui lui apportent quotidiennement un supplément de vie économique et sociale. Et à l'évidence, les enquêtes publiques, si elles sont instructives, nous offrent un point de vue surtout parisien.

Une première satisfaction à la lecture du rapport de la commission d'enquête tient néanmoins à la justification du projet dans son ensemble. Nous n'en doutions pas mais il faut le signaler : il ne s'agit pas seulement du constat du vieillissement précoce du site dû à une fréquentation exceptionnelle ; il s'agit également d'un enjeu pour les années à venir.

Comme le note la commission d'enquête, une réfection à l'identique aurait coûté très cher et n'aurait pas répondu, je cite, "à la demande actuelle du public".

Autant dire que notre projet doit correspondre à une certaine vision humaine et urbaine, économique et sociale.

Aux Halles, il est indispensable de protéger le caractère du lieu, ouvert à la déambulation et aux échanges ; un espace démocratique avant tout dédié aux services publics et aux usagers.

Nous ne souhaitons pas que le cœur de la ville se contente d'être un centre commercial flambant neuf uniquement organisé selon une logique marchande.

Dans le même ordre d'idée, si une telle structure réclame bien sûr une attention renouvelée à la sécurité et à la sûreté des visiteurs et des usagers, il serait dommage que l'une des portes d'entrée principale de Paris ressemble à un gigantesque sas de banque aseptisé et vidéosurveillé.

La commission d'enquête relève que les contributions des Parisiens sont très limitées sur ce sujet. La sécurité ne les inquiète pas, qu'il s'agisse des Halles d'hier ou de demain.

Je renouvelle donc ici les préoccupations de mon groupe concernant la vidéosurveillance trop souvent considérée comme une solution a priori. La formidable fréquentation du site et ses différents usages invitent à une gestion policière humaine et patiente, à une politique essentiellement de prévention.

À moins de vouloir à tout prix transformer le cœur de la ville en coffre-fort ou faire de cette porte de Paris une frontière ou un octroi. Ce n'est pas la vidéosurveillance des chantiers pendant les travaux qui nous préoccupe, mais l'installation dite pérenne, intégrée au plan 1.000 caméras, qui prévoit également la vidéosurveillance du jardin.

Le groupe Communiste s'inquiète de ce dispositif et des conditions, à la fois de son installation, et de l'utilisation des images. C'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu du groupe "Les Verts" qui va dans ce sens.

Une autre réflexion nous anime par ailleurs à la lecture des recommandations de la commission d'enquête et des réponses de la ville en ce qui concerne l'installation de cafés sous la Canopée.

Il faut prendre en compte les inquiétudes légitimes des riverains en matière de nuisances sonores et prêter une attention toute particulière aux horaires de ces établissements, ce que la Ville s'engage à faire.

Néanmoins, il faut aussi trouver cet équilibre qui permettra à ce site de vivre au jour le jour, y compris la nuit.

Vous l'aurez compris, il est essentiel pour nous qu'à terme le cœur de Paris continue de battre, qu'il constitue un espace d'échanges et de liberté, de rencontres, qu'il participe de ce foisonnement démocratique et urbain qui fait la richesse d'une ville.

Au titre de l'intégration des usages économiques et sociaux du site, les enquêtes publiques nous renseignent peu, et c'est dommage, sur les services que les Parisiens et les Franciliens aimeraient trouver aux Halles. Il nous semble pourtant essentiel de maintenir une véritable exigence en la matière, comme un contrepoint aux logiques commerciales fortes du lieu. La vigilance de la Ville devrait tenir notamment au respect de l'équilibre entre les équipements publics, les services et l'activité économique des Halles. Au regard de la très forte affluence dans le quartier, il est légitime d'en profiter pour implanter des services utiles aux Parisiens.

Sa densité, sa centralité et son accessibilité invitent à aller dans ce sens, dans le sens d'un projet durable et utile socialement.

Pendant les travaux qui s'annoncent, vous prévoyez d'être attentifs à la préservation des emplois et de l'activité économique de ce quartier. Il s'agit également de protéger une part essentielle de l'esprit du lieu.

La commission d'enquête formule une recommandation, légitime en l'occurrence, invitant le maître d'ouvrage à mettre en relation les parties prenantes avant le début des travaux. Nous apprécions tout particulièrement la diligence de la Ville ici qui tient à rappeler dans sa réponse qu'il s'agit d'une priorité.

Nous voudrions rappeler ici une proposition que nous avons déjà faite par ailleurs. Considérant le grand nombre de salariés présents sur le site, la fragilité des emplois parisiens à l'heure actuelle et la représentation insuffisante du monde du travail dans un certain nombre d'instances participatives, notre groupe avait fait voter l'idée de créer un Comité consultatif du monde du travail. Dans le cadre particulier de ce chantier emblématique, qui engage la pérennité d'un grand nombre d'emplois et de commerces, il me semble que la réunion de ce comité aurait toute sa place. Il ne s'agit pas, en effet, que de s'entretenir avec les propriétaires et les gérants des commerces voisins mais de prendre aussi en compte les inquiétudes des travailleurs et des salariés.

La tâche était difficile et le projet de la Ville est ambitieux. Ne nous y trompons pas ! Les recommandations de la commission d'enquête révèlent à la fois cette ambition et cette difficulté.

Il faut proposer au cœur de Paris un projet urbain moderne et qui réhabilite un espace vieillissant.

Un grand nombre de points positifs et d'éléments satisfaisants émergent du projet, comme de l'enquête publique. Tout reste à faire : la transition entre l'espace tel que nous le connaissons aujourd'hui et l'espace tel qu'il sera demain réclame une grande attention à l'esprit du quartier et à son caractère, à sa nature et à ses usages.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, Monsieur le Maire.

Je m'adresse d'ailleurs à vous, avant de commencer, en vous disant que vous commettez une erreur sur l'interprétation de notre règlement. J'ai 5 minutes à ma disposition pour m'exprimer sur un projet de délibération, en regrettant d'ailleurs qu'il soit inscrit aussi tardivement et au terme de notre séance. Mais j'ai 3 minutes par vœu à présenter. Comme j'ai déposé 4 vœux, je dispose en tout de 17 minutes.

Si vous ne vouliez pas que cela se passe comme cela, vous n'aviez qu'à proposer un débat organisé et je pense que le sujet...

Non, 4 fois 3 = 12 plus 5, cela fait 17. Mon cher collègue, excusez-moi de vous rectifier sur ce point !

Rassurez-vous, je n'utiliserai pas les 17 minutes mais j'aimerais que, sur un sujet comme celui-là, on puisse ne pas se heurter à des arguments de pure mesquinerie de la part de la présidence du Conseil de Paris et que...

Si vous vouliez un débat organisé, nous aurions eu probablement le temps nécessaire pour parler de ce projet qui, je le répète, est quand même la plus grande opération d'urbanisme de Paris intra-muros pour les années qui viennent.

Maintenant, je vais commencer...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non, si vous permettez, je vais vous répondre.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je ne vous répondrai pas sur la... comment dirais-je ... la courtoisie de vos propos qui m'est assez indifférente. En revanche, je vous répondrai que je siège dans cette Assemblée depuis deux ans et il m'est arrivé parfois d'en suivre les débats dans les sept années précédentes, et ce que j'ai énoncé a toujours été exécuté comme je l'ai énoncé, c'est-à-dire que les vœux et les amendements ont toujours été...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Dans les débats organisés, Monsieur le Maire !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - ... ont toujours été...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, dans les débats organisés. Je suis prêt à en faire la vérification avec vous tant que vous voudrez.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ecoutez, ce sont les précédents tels que moi je les ai observés et tels qu'ils m'ont été rapportés par le Secrétariat général du Conseil de Paris. Or, je rappelle que, dans les assemblées délibérantes, les précédents ont une valeur importante.

Mais je ne prolongerai pas ce débat de procédure et je vous donne volontiers la parole sur le fond.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Maintenant, je vais commencer : top chrono ! Et je n'utiliserai pas les 17 minutes.

Je veux d'abord dire que ce projet de délibération, Monsieur AIDENBAUM, vient légalement parce que c'est la procédure à l'issue de l'enquête publique et que l'on doit rendre compte de l'enquête publique devant notre Conseil, et que nous devons nous prononcer.

Cette enquête publique, c'est quand même un assez gros travail : 337 pages. Je ne sais pas si tout le monde l'a lu. Moi, je me suis donné cette peine, mais vous êtes excusables si vous n'avez pas lu chacune de ces pages.

Je voudrais dire que le rapport d'enquête publique est un rapport important, sur un sujet complexe et sur lequel, en ce qui me concerne, je me suis efforcé d'apporter des réponses mesurées, circonstanciées.

Je vais vous faire part de mon raisonnement. Vous en ferez ce que vous voudrez, mais c'est la manière dont je me suis exprimé devant la commission d'enquête, puisque j'ai déposé, ès-qualités de maire du 1er, mes observations dans le registre de la commission d'enquête.

Je considère que dans le chantier des Halles, il y a trois chantiers.

Il y a d'abord le chantier du pôle transport. Et ce n'est pas par hasard que je mets ce chantier en avant. Parce que c'est quand même, dans la hiérarchie de l'importance, le chantier principal. Tout le monde sait que ce pôle transport, c'est 800.000 passagers par jour qui, aujourd'hui, sont véhiculés dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.

Finalement, ce pôle transport, c'est le chantier dont on parle le moins. Ce n'est pas là-dessus que l'on met le budget le plus important, c'est ce que l'on traite en fin de planning et c'est ce qui, dans la communication, est le moins présent. Je considère, puisqu'il s'agit d'une enquête d'utilité publique, qu'en termes d'utilité publique, le sujet numéro 1, c'est bien la rénovation du pôle transport.

Il y a un deuxième chantier, c'est celui de la Canopée.

La Canopée, c'est un sujet complexe, très complexe, mais c'est un sujet intéressant et je dirais même passionnant.

D'abord, parce que c'est un objet architectural inédit, que cela a nécessité des études très poussées sur la constructibilité, sur la structure, sur la sécurité de ce bâtiment.

Mais, moi, mon avis, en tant que maire - et vous voyez que je ne suis pas là pour pratiquer une opposition stérile, et je ne crois pas d'ailleurs que ce soit l'attitude que j'ai employée pour l'instant sur ce sujet -, c'est qu'on ne peut pas rester sans rien faire sur les Halles. Nous avons les pavillons Willerval, qui sont des structures qui ont été mal construites et qui ont mal vieilli.

Donc, la Canopée est nécessaire. Elle doit remplacer des bâtiments qui, de toute façon, sont voués à l'évolution et à la disparition. Et la Canopée, c'est une œuvre architecturale qui présente l'avantage de la simplicité, de l'originalité et je dirais même de l'audace. A une époque où l'audace architecturale ne sait s'exprimer que dans la verticalité, il y a là une œuvre originale et audacieuse, et que nous devons soutenir, malgré les difficultés que cela comporte.

Et puis, il y a troisièmement le chantier du jardin.

Le chantier du jardin, il faut être bien conscient du fait que, malgré toutes les désinformations, il s'agit de la destruction totale, quasi totale du jardin existant. Voilà !

Pour une raison très simple, c'est que le parti de l'architecte MANGIN consiste non seulement à raser le jardin mais à enlever tous les substrats végétaux et à revenir au niveau du toit de l'immeuble Chemetov, qui est un immeuble enterré, qui abrite la piscine, le gymnase, le Forum des images, la place Carrée, etc., c'est-à-dire à enlever la quasi-totalité, il ne conserve que deux lignes d'arbres sur le mail berger.

J'ai, depuis vendredi dernier, le chiffre exact des arbres qui seront abattus : 343 !

343 arbres seront abattus ! C'est le dossier qui a été déposé et sur lequel je suis consulté pour avis. Donc, il s'agit bien de la démolition du jardin intégralement.

Et moi, mon avis, je l'ai fait valoir et je regrette que la commission d'enquête n'ait pas tenu compte de cet avis.

Je dis :

- premièrement, rénovation du pôle transport, mais bien sûr, utilité publique justifiée à 100 %.

- deuxièmement, Canopée ; c'est plus complexe mais, malgré la complexité, il faut s'engager et il y a utilité publique, pour un certain nombre de raisons.

- troisièmement, le chantier du jardin ; il n'y a pas utilité publique et je ne vois pas en quoi il y aurait la moindre justification au titre de l'intérêt général. Dépenser 84 millions d'euros ! Parce qu'il s'agit bien de 84 millions d'euros, et je remercie Anne TACHENE de l'avoir rappelé, si on prend en compte les frais de réalisation du jardin et le coût de la démolition, des élègissements et du reste, c'est 84 millions d'euros pour un projet qui n'est en rien soutenu par l'idée, par la notion d'utilité publique et d'intérêt général.

Là-dessus, il y a un point qui me choque particulièrement, dans cette enquête publique, c'est la réserve puisqu'il y a, comme vous le savez, une réserve et onze recommandations.

La réserve porte sur la conservation de la place Cassin. Mais la conservation de la place René-Cassin, mes chers collègues, est déjà faite puisque nous en avons délibéré. Je suis particulièrement bien placé pour vous en parler, puisque je suis l'auteur de l'amendement que vous avez bien voulu adopter.

C'était à notre séance du mois d'avril, il y a maintenant un an, où nous avons adopté, je crois bien à l'unanimité, cet amendement qui a approuvé le principe que la place René-Cassin était conservée - je connais presque par cœur les termes car j'en suis l'auteur - dans son périmètre, sa déclivité, son état d'esprit actuel avec la sculpture d'Henri de Miller, etc., tout ce que nous aimons dans cette place René-Cassin.

Je suis choqué du fait que la commission d'enquête ait pu maintenir cette réserve, exprimer cette réserve, alors que la question était déjà tranchée par notre délibération, et elle était tranchée antérieurement au lancement de la commission d'enquête.

Toujours est-il que cette réserve existe. Je rappelle les termes exacts de cette réserve : la réserve est ainsi formulée, d'ailleurs ce n'est pas nouveau, c'est comme cela dans toutes les enquêtes publiques. Je vais d'abord vous lire ce qui est dit sur l'utilité publique. C'est à la page 271 : "La commission d'enquête considère que les avantages que présente ce projet de réaménagement du quartier des Halles à Paris dans le 1er arrondissement l'emportent sur les inconvénients qu'il génère et penche en faveur de la déclaration d'utilité publique de sa réalisation". Franchement, on a déjà vu plus enthousiaste, comme avis favorable exprimé par une commission d'enquête.

Donc, la commission d'enquête donne un avis favorable sous réserve. Entre parenthèses, c'est quand même très important : "Si la réserve n'est pas levée, l'avis est réputé défavorable". Or, aujourd'hui, la réserve n'est pas levée ! Et vous le savez pertinemment, parce que vous avez lu comme moi le projet de délibération.

Est-ce que dans ce projet de délibération vous avez vu une seule ligne crédible qui lève cette réserve ? Mais non ! D'ailleurs, Monsieur MANGIN, qui est l'architecte du jardin, il nous devait pour aujourd'hui - même un peu avant tout de même si on voulait faire les choses convenablement - un dessin, un plan, il nous devait une vue d'artiste prouvant qu'il avait tenu compte de notre amendement, de notre délibération, qu'il avait tenu compte de la réserve exprimée par la commission d'enquête, et qu'il nous apportait aujourd'hui un correctif.

Aujourd'hui, la réserve n'est pas levée. Donc, contrairement à ce qui a été dit par les orateurs de la majorité, l'avis de la commission d'enquête n'est pas favorable. L'avis de la commission d'enquête est défavorable. Il l'est de facto parce que la réserve n'est pas levée.

La réserve n'est pas levée. Non, Monsieur AIDENBAUM. Prouvez-moi le contraire. Montrez-moi le dessin de M. MANGIN levant la réserve. La réserve est très explicite dans les termes employés par la commission d'enquête.

Je le répète, cette réserve était en réalité inutile et superflue, puisque nous avons antérieurement modifié la délibération en disant : pas touche à la place René-Cassin, nous voulons la préservation et le maintien de la place René-Cassin.

Je voudrais enfin mentionner, et je ne serai pas plus long, je conclurai là-dessus, je ne présenterai pas un par un tous les amendements, je souhaite naturellement que le vœu soit adopté. Je terminerai en disant que finalement dans cette grande opération d'urbanisme, quel va être l'acte fondateur ? Ce sera les premiers travaux qui vont intervenir sur le jardin.

Ces premiers travaux vont intervenir sur la base d'un permis de démolir le jardin. Ce permis de démolir est un permis qui m'a été soumis pour avis, et qui est un permis que le Maire de Paris s'attribue à lui-même, puisqu'il est à la fois l'autorité qui délivre ce permis et qu'il est en même temps le pétitionnaire.

Or, par une grande curiosité, une grande anomalie, j'avais posé la question à Mme HIDALGO à la précédente séance, et elle avait bien voulu me répondre, après que j'ai reposé la question d'ailleurs. Ce permis est un permis que le Maire de Paris s'est délivré à lui-même par obtention tacite. C'est-à-dire qu'il a laissé passer les délais légaux pendant lesquels il n'a pas répondu. Et parce qu'il n'a pas répondu à un permis qu'il se demande à lui-même, le permis de démolir est réputé obtenu.

Je considère que d'abord, s'agissant d'un permis que le Maire s'attribuait à lui-même, il s'agit d'un véritable détournement de procédure. Si le législateur a voulu cette procédure du permis tacite, c'était pour éviter que l'administration s'accorde à elle-même des délais trop longs. Mais comme l'administration, c'est le Maire de Paris lui-même et qu'il est le pétitionnaire, je considère, oui, qu'il s'agit d'un détournement de procédure.

C'est la raison pour laquelle, avec d'autres arguments d'ailleurs, j'ai déposé un recours de légalité auprès du Préfet sur le permis de démolir, qui comporte, je le crois, des illégalités.

Je regrette vraiment, et je terminerai sur ce sujet, qui est un sujet vraiment très important, passionnant de rénovation urbaine, dans lequel il s'agit avant toute chose de rénover le pôle transports, il s'agit de rénover tout le contexte de la Canopée dans lequel il faut veiller, comme cela a été dit par d'autres orateurs, sur l'équilibre entre les mêmes carrés commerciaux et les équipements publics, on en arrive à un climat conflictuel, inutilement conflictuel, parce qu'on veut faire un coup de force sur le jardin, dans les plus mauvaises conditions, sur un projet de jardin qui n'est voulu par personne, qui entraîne la démolition totale du jardin existant.

Je trouve que c'est fondamentalement dommage. Cela me donne l'impression que finalement, quelle que soit la concertation, quels que soient les efforts des uns et des autres... Je vais d'ailleurs vous lire ce qui est dit par la commission d'enquête sur la concertation.

C'est à la page 18 : "Ainsi la commission d'enquête estime que le garant..."

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous nous aviez annoncé une conclusion, Monsieur LEGARET. Est-ce que vous pensez l'apporter bientôt ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne suis pas aux 17 minutes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non, vous êtes à 13 minutes 50.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous allez me laisser jusqu'à la fin sur un sujet comme celui-là !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je souligne combien vous êtes discourtois envers le reste de l'Assemblée.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous rappelle que dans le règlement, vous n'avez pas le pouvoir en tant que président de séance de vous asseoir sur le règlement !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous êtes très discourtois envers le reste de l'Assemblée. Très discourtois, je trouve. Et je pense d'ailleurs que la grande majorité de mes collègues partagent ma pensée.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne m'énerve pas.

Ce n'est pas la peine d'essayer de me couvrir, je parle plus fort que vous, même si vous me coupez le micro, on m'entendra.

"Ainsi la commission d'enquête estime que le garant a clairement fait ressortir que si quantitativement la concertation avait bien atteint les objectifs fixés, qualitativement le bilan était plus discutable. C'est la commission d'enquête qui le dit.

Non seulement en raison de la complexité du projet, mais aussi parce que les participants ont parfois eu le sentiment d'être placés devant des dossiers déjà ficelés, laissant peu de prise à la discussion et à la contribution constructive".

Voilà ce que la commission d'enquête dit sur la concertation.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président de séance, que votre attitude est mesquine sur un sujet aussi important, que vous ne m'autorisiez pas alors que j'étais un partenaire depuis le début, un partenaire loyal et constructif, que vous vouliez m'ôter la parole, je considère cela comme parfaitement méprisable !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord je me réjouis qu'on arrive aujourd'hui au terme de cinq enquêtes...

Monsieur LEGARET, vous avez pu parler 17 minutes. Soyez au moins satisfait d'avoir obtenu ce laxisme partagé par nous.

Je me réjouis au terme de ces mois, de ces années de travail sur ce dossier que nous soyons là, aujourd'hui, dans ce Conseil de Paris pour statuer sur l'enquête publique, les enquêtes publiques, et l'avis qui a été fourni par les commissaires enquêteurs.

Je vous le rappelle, nous examinons aujourd'hui la réponse que nous faisons à cinq enquêtes publiques, sur lesquelles nous avons eu cinq avis favorables, avec trois réserves puisque deux réserves se retrouvent dans deux enquêtes différentes.

L'enquête sur la déclaration d'utilité publique : avis favorable avec une réserve, j'y reviendrai et Fabienne GIBOUDEAUX y reviendra également, sur la place René-Cassin. L'enquête sur le déclassement des voiries : avis favorable sans réserve. L'enquête parcellaire : avis favorable avec deux réserves sur lesquelles je reviendrai. Les locaux techniques du Novotel et les 60 places de stationnement du Novotel qu'il nous est demandé de préserver. L'enquête sur les projets de voirie, avis favorable avec une réserve, notamment concernant les 60 places de stationnement, enfin, l'enquête sur la Canopée, avis favorable sans réserve.

Sur un dossier d'une telle complexité, qui a demandé des milliers d'heures de travail, franchement, je voudrais saluer le travail fait, non seulement par les fonctionnaires de la Ville mais aussi par les collaborateurs des cabinets, par la Direction de l'urbanisme, par le Secrétariat général et par la SemPariSeine qui travaille d'arrache-pied sur un sujet dont chacun a relevé ici l'ambition et le caractère emblématique.

Chacun a relevé également la complexité, tant technique que juridique, parce qu'effectivement nous sommes sur le cœur de Paris, ce cœur de Paris qui s'est beaucoup dégradé, ce cœur de Paris dans lequel il y a un véritable millefeuille.

Toute intervention sur ce cœur de Paris, dans les conditions dans lesquelles il est aujourd'hui, s'avère extrêmement délicate et précise. Tout doit être organisé, pour utiliser le mot des urbanistes, au chausse-pied. En effet, chaque projet doit entrer en compatibilité avec l'autre.

Je me réjouis parce que c'est un travail collectif. Vraiment, je voudrais aussi saluer les adjoints. Deux adjoints s'exprimeront après moi : Fabienne GIBOUDEAUX répondra notamment sur les jardins et Lyne COHEN-SOLAL répondra sur la question des commerces.

Ont participé à ce projet Pierre MANSAT sur la dimension métropolitaine, Christophe GIRARD, parce qu'il y a une dimension culturelle très importante, Bruno JULLIARD qui a travaillé et qui continue à travailler, notamment sur le pôle des jeunes et notamment ce centre de hip hop, Seybah DAGOMA qui a beaucoup travaillé sur ce dossier, Hamou BOUAKKAZ sur la dimension concertation et bien sûr Annick LEPETIT sur le pôle transports.

C'est un travail collectif. Monsieur le Maire qui préside cette séance, l'adjoint aux finances, a été là sur la totalité de ce dossier.

Alors, oui, c'est un projet métropolitain, cela a été dit par certains, et je crois que nous l'avons réaffirmé. Nous l'avons réaffirmé parce que c'est la principale porte d'entrée dans Paris et que l'on doit rendre compatible ces 800.000 voyageurs/jour, ce pôle de transport et ces commerces, puisque c'est aussi historiquement le lieu du commerce à Paris, c'était le ventre de Paris, c'est là que Paris se nourrissait, et le commerce y a aussi ses droits, pas tous les droits, je suis bien d'accord.

Il fallait rendre compatible cette dimension métropolitaine et également la dimension liée au fait que c'est aussi un quartier pour des Parisiens et pour des riverains.

Je crois que, même si dans la concertation, certaines associations, et je remercie Karen TAÏEB d'avoir souligné le caractère peu républicain de l'attitude notamment d'une association qui effectivement s'est permis de distribuer des tracts devant les bureaux de vote lors du deuxième tour de scrutin, il faut considérer que nous avons pu élargir la concertation au-delà des riverains, parce que c'est bien au-delà des riverains que l'on a des droits aussi sur le quartier des Halles.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été déjà évoqué, débattu et voté dans cette Assemblée puisque nous l'avons fait à maintes reprises.

La question des services publics et des équipements commerciaux est une question sur laquelle nous avons eu et nous continuons d'avoir la vigilance pour qu'effectivement, il y ait plus de services publics qui soient créés qu'il n'en existait auparavant. Nous arrivons à ce résultat aujourd'hui.

Sur le pôle transports, M. LEGARET nous redit que cela vient à la fin. Non, cela ne vient même pas à la fin puisqu'on commence à y travailler dès maintenant. Sauf qu'effectivement, la livraison du pôle transports par la R.A.T.P. et le S.T.I.F. viendra en 2015, mais c'est dès maintenant que nous engageons les travaux pour permettre ensuite une meilleure accessibilité depuis la surface jusqu'au pôle transports.

Nous reviendrons, Lyne le dira, sur la place du travail, la place justement des salariés, la façon dont on souhaite continuer à travailler avec les entreprises qui sont sur le lieu.

Pour ne pas être trop longue, je vais simplement évoquer et répondre à certains des vœux et amendements qui ont été présentés. Je pense notamment au vœu de Jacques BOUTAULT concernant les places de parking du Novotel des Halles qui sont un élément de réserve.

Les commissaires enquêteurs nous demandent, et si nous ne tenons pas compte de cette demande, nous sommes en dehors de l'avis favorable qu'ils nous ont donné, nous demandent de maintenir 60 places de parking pour le Novotel et nous ne pouvons donc pas répondre favorablement au vœu de M. BOUTAULT, sinon nous nous mettrions dans une situation qui consisterait à transformer l'avis favorable en avis défavorable.

Donc, bien évidemment, nous n'allons pas aller dans ce sens. Je voudrais tout de même ajouter que le projet des Halles prévoit bien dans son ensemble une réduction de la place de l'automobile, en termes de stationnement, et aujourd'hui, on le sait, il y a une surcapacité avec un total sur le site de 2.000 places dont 741 dans le parc Berger et dans le cadre du projet, la capacité de ce parc Berger va passer à 300 places. Nous allons réduire de façon considérable de 440 places environ le nombre de places de parking mais nous répondons positivement bien évidemment à la réserve que nous a faite la Commission d'enquête.

Je voudrais également répondre au sujet de la vidéo protection sur lequel Jacques BOUTAULT et Emmanuelle BECKER ont déclaré voter ce vœu.

Pour l'instant, je vais vous faire une réponse très pragmatique. Dire aujourd'hui qu'une fois les travaux terminés, il faudra supprimer toute la vidéo protection, cela n'a pas de sens ! C'est un sujet sur lequel nous aurons sans doute à nous prononcer à la fin des travaux.

Dire cela aujourd'hui, alors que, effectivement, elle fait partie du plan des 1.000 caméras, mais surtout aujourd'hui nous sommes dans la phase d'enclenchement des travaux et nous ne savons pas comment va vivre ce futur centre, je crois que ce serait faire preuve vraiment d'un dogmatisme sur lequel je ne vous suivrais pas.

Sur la place René Cassin, je sais que Fabienne GIBOUDEAUX y reviendra beaucoup plus longuement, là aussi nous avons une réserve qui est faite sur cette place par le commissaire-enquêteur. Je dirai qu'elle va tout à fait dans le sens, vous avez raison, Monsieur LEGARET, d'abord de l'amendement que l'on avait voté ensemble, amendement sur lequel le Maire de Paris lui-même a dit à maintes reprises, dès le début du dessin sur ce jardin des Halles, qu'il souhaitait le maintien de cette place René Cassin, pas à l'identique mais d'une place, parce que nous sommes tous attachés à ce lieu qui est un lieu de rendez-vous, de promenade, un lieu où en hiver il y a du soleil qui passe et où il fait bon s'asseoir à l'abri et que beaucoup de Parisiens et même d'habitants de la métropole aiment, mais bien évidemment, le fait de répondre à cette réserve comme nous le faisons confirme non seulement notre intuition et notre volonté politique.

David MANGIN n'a pas à ce stade fourni des éléments que je pourrais vous présenter mais c'est le Maire qui décide en l'occurrence. Le Maire décide de retenir cette réserve comme un élément qu'il a lui-même intégré dans sa façon de voir le projet.

La réserve est levée parce que le Maire de Paris a la volonté, c'est ce nous présentons aujourd'hui, de maintenir cette place René Cassin, donc la réserve est levée. Nous avons un vœu de l'Exécutif qui est présenté en ce sens.

En ce qui concerne les relogements des associations du 1er arrondissement, là aussi, vous le savez Jean-François LEGARET, on est à la recherche de propositions qui ont été faites, on les a examinées.

Par exemple, sur la Maison des Associations, nous sommes allés voir un ancien restaurant qui était fermé de longue date rue Coquillière mais l'adresse s'est avérée indisponible.

Concernant le relogement partagé avec le Conservatoire, ce dernier a considéré qu'il ne possédait pas d'espace suffisant. Nous poursuivons nos recherches, on ne peut pas dire que ce sujet ne nous soucie pas.

Je suis tout à fait preneuse de propositions d'adresses nouvelles. Je demanderai également soit un retrait soit un rejet de ce vœu que vous présentez, de même sur le maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du centre de Paris, vous le savez, la DAC y a beaucoup travaillé, avec le directeur, avec l'équipe enseignante. L'art dramatique sera accueilli pendant la période transitoire dans les conservatoires municipaux des 11e et 12e, la danse jazz transférée dans les locaux du conservatoire municipal du 5e. Toutes ces solutions-là ont déjà été évoquées, travaillées avec les utilisateurs. On peut y revenir, mais je trouve qu'il y a là plus un esprit polémique que l'esprit constructif dont vous avez su faire preuve dans les mois passés.

Enfin, je vais m'arrêter là. Il y a aussi un vœu n° 67 que vous avez présenté, qui contient plusieurs éléments, qui revient sur le jardin, sur la commission d'enquête, etc., et sur le fait qu'il n'y ait pas de bilan carbone. J'émettrai aussi un avis défavorable sur ce vœu-là.

Mais je voudrais vraiment vous dire qu'aujourd'hui, avec cet avis favorable de la commission d'enquêtes et avec les propositions de levée de réserves que je vous propose, avec l'Exécutif, nous franchissons une étape extrêmement importante d'un projet, je crois, qui a été mené avec la complexité qui est la sienne mais dans un souci de respect des délais.

Tous ceux qui aujourd'hui, à ce stade, nous expliquent qu'il faudrait tout remettre à plat et se donner encore le temps, pardonnez-moi, mais je crois que c'est que vous ne voulez pas que cela aboutisse ! Ceux qui nous expliquent qu'il ne faut pas toucher au jardin et reviennent à nouveau sur le jardin Lalanne, alors que nous sommes en train de traiter de la principale porte d'entrée dans Paris, là aussi, pardonnez-moi, c'est quand même une volonté de conservatisme qui l'emporte dans ce type de propos.

Je préfère reprendre ce qu'ont dit Pierre AIDENBAUM et Karen TAÏEB sur l'enthousiasme qui est le nôtre à marquer le cœur de Paris de cette belle empreinte que sera la Canopée et de ce beau jardin partagé par tous.

Voilà ! Parce qu'il faut du partage. Un espace public comme celui-là, il doit être partagé. Il ne peut pas être privatisé, il ne peut être considéré uniquement comme un jardin appartenant aux riverains. Il leur appartient, tout comme il appartient aux habitants de la métropole et aux habitants de Paris.

Donc, je vous remercie d'accompagner ce projet avec un peu d'enthousiasme et pas les peurs qui ont encore été énoncées cet après-midi.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons prévu, lors de ces chantiers, comme l'ont dit mes collègues précédemment, ces grands chantiers au Centre de Paris, de prendre en compte le fait que nous allons avoir de très gros travaux dans un lieu extrêmement commercial, sans doute la plus grande concentration commerciale de Paris, et ce chantier aura lieu au milieu de commerces ouverts.

Donc, comme ce projet de délibération l'explique et le propose, l'opération de réaménagement des Halles tiendra compte dans son chantier, après un travail approfondi d'organisation, de minimiser l'impact des travaux pour les occupants, en particulier naturellement pour les commerçants.

Les commerces et les équipements subiront des nuisances provenant du chantier ; naturellement, pas tous de la même façon. Ce projet de délibération met en place la Commission d'indemnisation à l'amiable, comme nous l'avons fait pour le chantier du tramway, afin que les commerçants des Halles soient indemnisés des nuisances qu'ils vont avoir à supporter du fait de cet énorme chantier, différemment selon la façon dont ils seront impactés.

Ce projet de délibération prévoit simplement la mise en place de cette commission, pour une durée de 6 ans, avec un certain nombre de membres de cette commission, et qui sera présidé par M. Michel COURTIN que nous connaissons bien parce qu'il préside actuellement la Commission d'indemnisation du chantier Est, après avoir présidé la Commission d'indemnisation du chantier du tramway Sud.

Voilà pour la présentation de ce projet de délibération.

Je réponds peut-être en même temps, Monsieur le Maire, aux amendements qui ont été déposés.

Pour répondre aux amendements de M. LEGARET : il a posé deux amendements techniques.

Un pour rectifier des erreurs d'orthographe, par exemple : sur la rue Coquillière : je lui en donne acte effectivement, sur la rue Clémence Royer, donc il faut rectifier la rue Clémence Royer et il s'agit bien de la rue de la Lingerie.

Monsieur LEGARET, ce sera vérifié et rectifié ainsi.

Deuxième amendement technique déposé par M. LEGARET : sur la composition de la Commission d'indemnisation. Il propose que notre collègue Seybah DAGOMA, qui n'est pas avec nous aujourd'hui pour des raisons de maternité, soit citée en tant qu'adjointe au Maire, présidente de la SemPariSeine.

Donc nous la citerons avec ses deux casquettes : présidente de la SemPariSeine et adjointe au Maire, si vous acceptez cette petite modification, Monsieur LEGARET.

Je voudrais aussi répondre à l'amendement n° 69 déposé par Jacques BOUTAULT et répondre en même temps aux observations de Mme BECKER sur les salariés et les conditions de travail des salariés des commerces pendant le chantier des Halles.

M. BOUTAULT proposait, dans son amendement, qu'il y ait un représentant syndical des salariés travaillant sur le site des Halles parmi les membres de la commission.

Je voulais répondre à M. BOUTAULT qu'il est prévu d'instituer un Comité de site pour les Halles, comme nous l'avons eu pour d'autres lieux, par exemple pour La Samaritaine, toute proche, qui aura pour mission de débattre des conditions du chantier pour les travailleurs et pour les conditions de travail pendant le chantier. Naturellement, dans ce comité de site, tous les syndicats représentant les travailleurs des Halles seront présents et seront naturellement appelés à venir siéger.

Il nous semble plus intéressant pour les syndicats... ou pour le syndicaliste puisque vous n'en proposez qu'un seul, d'être représenté plus largement au Comité de site qui aura effectivement pour mission de réfléchir sur la façon dont ce chantier impacte ou non sur les conditions de travail, que sur cette commission d'indemnisation qui a pour mission de regarder les dossiers des commerçants et qui, honnêtement, n'a pas de... - enfin, je vous le dis parce que je participe aux autres commissions d'indemnisation -, n'a pas beaucoup de conséquences sur les conditions de travail.

Je vous propose donc éventuellement de retirer votre amendement pour que nous puissions travailler véritablement sur le comité de site des Halles. Evidemment, nous en avons déjà parlé avec Anne HIDALGO quand elle a reçu dans son bureau, l'autre jour d'ailleurs, des représentants des salariés de la FNAC en particulier, pour que ce Comité de site soit mis en place.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais faire comme propositions à nos collègues.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Enfin, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour nous parler du jardin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais revenir tout d'abord un peu sur ce qui a prévalu à ce nouvel aménagement du jardin. Un diagnostic avait été fait et était partagé, je crois, à la fois par les élus et par les associations, les habitants : le jardin était à la fois trop fractionné, et les espaces trop minéraux.

Aujourd'hui, je pense que le projet proposé par l'équipe SEURA nous propose en tout cas des espaces beaucoup moins fractionnés et qui permettent aussi, et c'est un point important, une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, si vous êtes en fauteuil roulant, je vous défie d'aller dans tous les espaces du jardin. Cette dimension-là est tout à fait prise en compte, elle n'est pas mineure pour moi et, même, le terrain d'aventure, les jeux innovants qui vont être installés dans le futur jardin seront accessibles aux enfants porteurs de handicap et aussi aux parents qui accompagnent ces enfants.

Pour moi, c'est un point tout à fait essentiel.

Quand Anne HIDALGO dit "ouvert à tous", c'est aussi aux personnes à mobilité réduite.

Sur l'aspect trop minéral du jardin actuel, on passe quand même aujourd'hui avec le projet de MANGIN, de 4.000 mètres carrés à 12.000 mètres carrés d'espaces végétalisés. On le sait aujourd'hui, les habitants veulent des jardins avec des pelouses, avec des espaces accessibles et des espaces végétalisés.

On n'est plus dans les années 1960-1970 et Anne HIDALGO le sait, parce qu'on en a souvent parlé et notamment sur les jardins du 15e, des jardins qui sont trop architecturés, trop minéraux. Les habitants veulent la nature en ville, ils veulent des espaces verts.

Donc, ce jardin répond en tout cas à cette forte demande et à cette forte aspiration des Parisiens d'avoir ces espaces verts.

Si on maintenait la place René-Cassin en son état actuel, ce serait 3.600 mètres carrés d'espace complètement minéral qui viendraient manger sur tout ce projet de pelouses et de prairies qui est prévu. Je pense qu'il faut un peu plus de souplesse, il faut garder la place René Cassin effectivement dans son premier cercle, avec ses usages tout à fait intéressants, et je le partage, un espace ensoleillé, un espace où on peut faire des jeux, où on peut venir avec ses enfants, protégé des espaces de circulation, et je pense que cette dimension doit rester dans le futur projet.

Néanmoins, les gradins, l'amphithéâtre pourrait être tout à fait végétalisés, beaucoup moins minéral, et venir s'intégrer dans le jardin. Je pense que dans cette direction, on pourrait à la fois contenter le concepteur dans l'esprit même de son projet et aussi les demandes des élus et des riverains. Nous viendrons donc vers vous dans les prochaines semaines avec un propos qui vient dans ce sens.

Il a été évoqué le maintien de la sculpture Henri de Miller. Cela ne pose pas de problèmes. Si la concertation demande le maintien de cette sculpture à son emplacement actuel, elle y restera. En tout cas, du point de vue de l'équipe SEURA, je pense que cela ne pose aucun problème : elle sera maintenue.

Il a été question de l'utilité publique, l'intérêt général d'un jardin. Je n'ai pas bien compris cela : pour moi, quand je rénove des jardins, quand je fais des jardins, je participe à l'utilité publique de projet, à l'intérêt général, pour moi c'est évident.

Ce sont quand même des équipements non payants, ouverts à tous, accessibles à tous et heureusement que dans les grands projets d'aménagement, il y a des jardins. Cela participe à la qualité et à l'intérêt général et public de ces équipements et de ces grands aménagements. Je m'étonne, Monsieur LEGARET, que vous pensiez que le jardin ne participe pas à ce projet d'utilité publique.

Il a été beaucoup débattu de millions d'euros. 84 millions d'euros, peut-être, mais je n'ai jamais eu 84 millions d'euros dans mon budget, je le saurais.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais vous expliquer.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - ... pour ce projet.

Évidemment, si vous voulez me faire payer les aménagements en sous-sol en pensant qu'ils sont liés au jardin, pourquoi pas ? Mais, non, ce n'est pas 84 millions d'euros. Mais enfin, cela n'est pas le sujet le plus important.

Ont été évoqués les arbres. Effectivement, ce n'est pas toujours facile, et ce n'est pas facile d'abattre des arbres, mais comme l'a dit ma collègue Karen TAÏEB, il y a un vrai problème aujourd'hui avec les arbres plantés dans le projet initial. Ce sont des arbres qui ont souvent été plantés de façon trop serrée. Ce sont des essences qui ne sont pas adaptées à un jardin de dalle : nous ne sommes pas en pleine terre. Ce sont des arbres qui souffrent d'un fort piétinement, d'un fort usage de l'espace public avec des effets tout à fait négatifs.

Je dirai que la chance de la rénovation de ce jardin est que le paysagiste, M. RAGUIN, qui est un bon paysagiste - il est souvent oublié : on ne parle pas souvent de lui, on parle souvent de M. MANGIN et peu du paysagiste, je le regrette - profite de cette rénovation pour refaire tout le sous-sol, toute la dalle pour qu'elle soit plus propice au développement des plantes.

C'est cela, du développement durable : c'est faire des plantations d'arbres et on aura 32 arbres supplémentaires par rapport au nombre d'arbres actuel, soit 491 arbres dans le projet final, et des arbres qui, je l'espère, en tout cas, on y a pensé, se développeront de façon un peu plus harmonieuse et ne nécessiteront pas de les remplacer dans 10 ou 15 ans.

Ont été évoqués aussi la durée du chantier et quand allait démarrer le jardin. On aura dans les prochaines semaines l'installation d'une aire de jeux provisoire pour assurer la continuité des jeux ; nous nous y sommes engagés. Elle sera faite au printemps pour que dès cet été, les enfants du quartier puissent venir jouer.

Ensuite, ce sera l'installation des jeux innovants qui s'adressent aux enfants moyens, les 7 - 12 ans, qui viendront prendre place sur la partie sud des jardins, et c'est vraiment un beau projet, un projet ouvert à des enfants qui l'attendent beaucoup dans le quartier. C'est important d'avoir cette aire de jeux ouverte le plus largement possible avec des horaires d'ouverture qui soient ceux d'un jardin ordinaire et que l'on ne soit pas obligé de restreindre les horaires d'ouverture dans un terrain d'aventure.

On a des projets tout à fait innovants. Vous parlez d'innovation avec la Canopée, eh bien, je crois qu'on peut parler aussi d'innovation artistique, créative avec les artistes, les paysagistes, et le bureau d'études qui ont proposé ce terrain d'aventures pour des enfants qui, je pense, sera aussi très remarqué dans l'aménagement de ce jardin.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

Pour ne pas se figer sur l'aire actuelle de la place René-Cassin et pouvoir travailler dans la direction que je vous ai annoncée, je propose à M. BOUTAULT un vœu de l'Exécutif qui permet l'aménagement du futur jardin, préserve les usages de la place René-Cassin, et notamment grâce à un jeu de gradins, l'effet d'agora souhaité par tous en recréant un espace protégé de la même qualité que la partie basse de la place actuelle.

Cela nous permet d'avancer dans un sens tout à fait intéressant qui répond aux demandes des habitants.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, vous intervenez à quel titre, pour une explication de vote ou pour... ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pour demander une précision, car je n'ai pas eu de réponse à ma question sur la recommandation n° 9 concernant la répartition de la Ville et d'Unibail au projet qui reste une inconnue pour notre collectivité. J'aimerais bien en savoir plus sur cette question.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Lorsque la négociation aura abouti, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, nous reviendrons devant les élus et ce Conseil, mais ce n'est pas encore le cas.

Nous sommes extrêmement soucieux de préserver et de défendre les intérêts de la Ville : c'est ce qui explique que cette négociation est une négociation difficile, mais qu'elle finira par aboutir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, à quel titre souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis inscrit sur le projet de délibération SG 63 et j'ai cinq minutes qui s'ajoutent aux 17 minutes de tout à l'heure.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Permettez-moi une remarque, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, Monsieur le Maire, ce n'est pas un débat organisé, je vais vous le répéter pour la troisième fois. Ce n'est pas un débat organisé.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez une interprétation du règlement que vous imposez de fait au reste de l'Assemblée. J'observe qu'ici, tout le monde s'y soumet, sauf vous, et je ne ferai pas davantage de commentaires.

Je crois que chacun m'aura compris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, je suis inscrit sur un projet de délibération : j'ai cinq minutes, et je suis par ailleurs maire d'arrondissement et je crois avoir le droit de m'exprimer. Je ne vais pas utiliser les cinq minutes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous réponds sur le maire d'arrondissement. Comme vous le savez, l'article 18 du règlement prévoit que les maires d'arrondissement s'expriment effectivement avec l'autorisation du président de séance. Mais voyez-vous, cette autorisation, si vous me la demandiez, je ne la refuserais pas, et pourquoi ne la refuserais-je pas ?

Parce que, dans les assemblées délibérantes, je l'ai dit tout à l'heure, les coutumes sont extrêmement importantes, et moi je les respecte même si vous, vous ne les respectez pas.

Vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mon Dieu ! Que cela est procédurier !

Je n'abuserai pas du temps de parole. Bien entendu, cette commission de règlement amiable, car c'est un projet de délibération distinct, nous l'approuvons et nous voterons ce projet de délibération.

Nous voterons contre le projet de délibération rendant compte du travail de la commission d'enquête puisqu'il nous apparaît que, non seulement le travail de la commission d'enquête ne répond pas complètement aux questions posées mais que par ailleurs, la réserve qu'il s'agissait de lever n'est pas levée, et donc que la conclusion du projet de délibération disant que l'avis favorable est donné est inexacte.

Avis défavorable est donné par la commission d'enquête puisque la réserve... Et d'ailleurs, Mme HIDALGO l'a confirmée elle-même il y a quelques instants en me répondant, elle a dit : "Monsieur, le cabinet SEURA et M. MANGIN doivent nous faire parvenir des documents répondant à cette réserve".

Aujourd'hui, ces documents n'existent pas, donc la réserve n'est pas levée. De ce fait, l'avis de la commission d'enquête est défavorable.

Enfin, je répondrai d'un mot à Mme GIBOUDEAUX. Vous nous dites ne pas comprendre où est le problème de l'utilité publique, car entrer dans un jardin, c'est gratuit.

Mais je vous fais observer, Madame GIBOUDEAUX, qu'aujourd'hui, l'usage de ce jardin est déjà gratuit. À mon sens, la question d'utilité publique qui se pose est la suivante : est-ce qu'il est de l'intérêt général et d'utilité publique de détruire en quasi totalité un jardin existant qui est encore en pleine croissance, qui a été planté il y a moins de 30 ans.

Il faudra, comme vous le savez, plusieurs décennies, 15 ans, 20 ans, pour qu'il reprenne une figure acceptable. Moi, je considère que ce n'est pas d'utilité publique, voilà tout !

Quant au chiffrage, quand vous nous dites que les 84 millions ne sont pas dans votre budget, peut-être. Ils ne sont pas dans le budget de la DEVE. J'ai fait un calcul scrupuleux des budgets qui sont affectés à la rénovation du jardin. Si l'on intègre ce qui est affecté aux plantations nouvelles et si l'on intègre ce qui correspond aux démolitions des élégissements sur la surface du jardin, j'ai calculé au doigt mouillé - car je n'ai pas les moyens de le faire mais jusqu'à présent mon calcul n'a pas été démenti - que ne serait-ce qu'en noria de camions qui devront véhiculer les déblais des jardins, cela représentera 100.000 mètres cubes, soit environ 8.000 camions pour enlever les déblais qui naturellement ne pourront pas être stockés sur place.

Il faudra démolir ce jardin, démolir les élégissements et enlever tous ces déblais, 8.000 camions pour ensuite acheminer à nouveau des remblais et des éléments végétaux.

Si vous considérez que tout cela est conforme à l'écologie urbaine et à l'utilité publique, je vous en laisse la responsabilité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous souhaitez donner une explication de vote. Madame, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - J'avais indiqué que nous ferions connaître notre position à l'issue des débats de cette Assemblée.

J'ai bien écouté toutes les réponses, notamment les paroles de Mme HIDALGO, et je regrette vraiment de ne pas avoir trouvé de réponses concrètes à mes questions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est un scoop.

Mme Anne TACHÈNE. - Aujourd'hui, aucune réponse concrète quant aux inquiétudes légitimes des riverains.

Votre réponse est simplement que tout va bien, que l'on peut voter les yeux fermés. Je signale que nous aurions aimé être enthousiastes pour un projet estimé à 760 millions d'euros.

Pour nous, il y a trop d'incertitudes et trop d'inquiétudes, aussi nous ne voterons pas ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien, il n'y a pas d'autre explication de vote ? On peut passer aux opérations de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 61 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 61 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 64 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu n° 64 bis.

Monsieur Jacques BOUTAULT, puisque c'est vous qui représentez le groupe "Les Verts", ce vœu est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 64 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 76).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 36 - SG 61 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 36 - SG 61).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements qui se rapportent au projet de délibération SG 63.

Qu'en est-il, Monsieur BOUTAULT, de l'amendement n° 69 déposé par le groupe "Les Verts" ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il est retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - C'est ce que j'allais demander, j'avais cru comprendre que telle était la demande de l'Exécutif.

Quel est l'avis de l'Exécutif concernant l'amendement n° 70 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - J'ai proposé une petite modification à M. Jean-François LEGARET qui, je crois, l'accepte, on pourrait donc émettre un avis favorable de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 71 déposé par le groupe U.M.P.P.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Favorable si l'on fait la petite modification que j'ai proposée à M. LEGARET qui en était d'accord.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Sur l'intitulé concernant la Présidente ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Absolument.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est adoptée.

Je mets donc, après ce débat extrêmement intéressant, aux voix le projet de délibération SG 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, SG 63).

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

2010, DVD 42 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'Hôpital Broussais (14e).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 42 relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'Hôpital Broussais (14e), sur lequel les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts" ont été déposés l'amendement n° 72 et le vœu référencé n° 73 dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour 5 minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au préalable, si vous le permettez, l'expression des groupes politiques n'ayant pas été possible hier matin à ce sujet, je souhaite profiter de mon intervention pour dire quelques mots pour saluer la mémoire de Lionel Assouad, décédé, qui fut le Maire de notre arrondissement jusqu'en 2001.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - On lui a rendu hommage hier matin.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Mon intervention n'était pas polémique du tout. Je dis simplement que l'expression des groupes politiques n'ayant pas été possible hier matin, je ne discute pas cette décision qui a été prise, je voudrais simplement dire quelques mots pour saluer la mémoire de M. Assouad.

Je pense que M. CHERKI s'y associera aussi car toutes celles et tous ceux qui ont connu...

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole. Je vous en prie, il est déjà tard.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je voudrais saluer un homme fidèle, que toutes celles et tous ceux qui l'ont connu saluent comme un homme incarnant un grand idéal politique, un élu dont le point de vue et l'action transcendaient les approches purement partisanes, et qui savait se tenir à juste distance des querelles politiciennes.

Un homme pudique, apprécié de tous et qui véritablement tranchait, tant par sa hauteur de vue que par sa compréhension des autres, et par des jugements toujours sensibles et nuancés.

Je voudrais saluer un maire estimé qui avait trouvé son plein épanouissement dans ce mandat de proximité.

A sa famille et à ses amis, je veux dire toute notre peine et notre grande solidarité pour affronter cette épreuve.

Merci.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le projet de délibération consacré au réaménagement de l'hôpital Broussais, un projet de délibération sur lequel nous nous opposerons sans hésitation ni nuance, malheureusement.

Nous estimons d'abord que ce projet, par son ampleur et par l'impact qu'il aura sur tout le Sud du 14e arrondissement, aurait mérité en amont à la fois un véritable débat d'orientation au sein du Conseil d'arrondissement et une concertation large et sincère avec les habitants.

De débat d'orientation il n'en a pas été question, et cela malgré les demandes des élus. Quant à la pseudo concertation avec les habitants, elle s'est révélée une vaste opération de carambouille avec des réunions organisées début juillet, des questionnaires distribués par la Mairie, on ne sait pas où mais certainement pas dans tout le quartier, qui n'ont donné lieu qu'à quelques dizaines de réponses et des ateliers de concertation confidentiels strictement thématiques en saucissonnant les sujets, sans approche globale.

Avec un vœu unanime du conseil de quartier Didot - Porte de Vanves, qui a été méprisé, le Maire se permettant même de demander au président du quartier en séance du Conseil d'arrondissement de le retirer. Et cela alors que le vœu unanime du conseil de quartier se bornait à demander la constitution d'un comité de pilotage sur le projet global de réaménagement. Si la concertation a été étouffée, vous le savez bien, Monsieur le Maire, c'est parce ce projet ne recueille dans le 14e que des critiques parmi les habitants informés et les acteurs économiques et sociaux du Sud 14e.

Et nous regrettons que ce réaménagement de Broussais qui pouvait être l'occasion d'un meilleur équilibre social dans le Sud 14e, d'un renouveau culturel et d'un dynamisme économique retrouvé, on regrette que le projet que vous nous présentez accumule autant d'erreurs et de défaillances.

Une erreur historique sur les hauteurs, d'abord. On s'apprête à construire à Broussais dans ce quartier déjà très abîmé par de très mauvais gestes architecturaux et qui ne sont pas d'ailleurs le fait que de municipalités socialistes, des barres d'immeubles de 31 mètre de haut, ce qui est tout à fait contestable. Non seulement la hauteur dans ces conditions ne règle pas le problème de la pénurie de logements, mais elle dessert la qualité de vie.

Grave erreur historique, aussi, concernant la proportion de logements sociaux.

Vous ne pourrez pas utiliser contre moi l'argument facile, selon lequel nous nous opposerions aux logements sociaux. Je crois avoir démontré dans une vie précédente par des mots et surtout par des actes mon engagement dans ce domaine, et j'ai voté la répartition logements sociaux/logements privés que vous avez proposée pour Saint-Vincent-de-Paul.

Mais pour Broussais, de grâce, non. Ce qu'il faut pour Broussais, c'est plus de mixité sociale, c'est réintroduire de la mixité sociale comme il faut en réintroduire à Saint-Vincent-de-Paul en y construisant des logements sociaux.

Grande défaillance ensuite sur le projet d'équipement culturel, vous savez que nous militons activement pour que...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je suis désolé, je vais devoir vous inviter à conclure.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - L'hommage que j'ai fait est compté dans les 5 minutes, c'est très inélégant de votre part...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous êtes au-delà des 5 minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous militons pour que Broussais accueille un grand équipement culturel, or nous avons droit à un non-projet culturel, à une coquille vide, et le réaménagement du quartier de Broussais pouvait être aussi l'occasion de favoriser l'implantation d'artisans, de T.P.E. Rien de tout cela n'est prévu dans le projet de délibération. Pour ces raisons nous voterons fermement contre ce projet, et nous formons le vœu qu'il soit réexaminé dans les plus brefs délais. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Un amendement et un vœu ont été déposés par les élus socialistes et "Verts", Pascal CHERKI et René DUTREY, je vous laisse le soin de les présenter l'un et l'autre de la façon la plus ramassée possible et consensuelle visiblement.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - 5 minutes 30, ce n'est pas excessif, Monsieur le Président ?

Bon.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je serai là jusqu'au bout.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - En style télégraphique, je ne vais pas répondre, Mme HIDALGO le fera sûrement, sur les propos, je vous le dis, Madame CARRÈRE-GÉE, un peu caricaturaux, qui font que ce qui me gêne dans ce dossier, c'est que l'opposition ne joue pas son rôle pour que l'on améliore le projet. L'opposition étant tellement caricaturale, il faut que le maire d'arrondissement fasse le travail que devrait faire l'opposition, ce que j'ai fait dans le cadre de la concertation, nous avons eu de vrais acquis.

Deux amendements ont été déposés en Conseil d'arrondissement, M. René DUTREY présentera le vœu sur l'habitat coopératif, il s'agit d'une démarche de la majorité municipale unie, je tiens à le dire. Le premier amendement est le suivant : "Nous sommes d'accord pour un schéma de circulation traversant" - bien évidemment, nous ne voulons pas être en décalage avec ce que fait la Ville de Paris qui veut juste enclaver les sites. Simplement, comme il y a eu des inquiétudes malgré tout le travail effectué, parce qu'on est dans la phase d'aménagement et non dans la phase de réalisation, on veut bien faire inscrire dans le projet de délibération pour rassurer tout le monde, que l'on ne veut pas que les schémas de circulation servent à des itinéraires malins.

Deuxièmement, c'est une opération complexe, je ne vais pas y revenir, on n'est pas maître de la totalité de l'entreprise, c'est un réaménagement qui dure depuis des années, la Croix Rouge est venue, etc. Bien évidemment, ce n'est pas le même type de concertation que lorsqu'on bâtit un éco-quartier de A à Z sur Saint-Vincent-de-Paul.

On avance par phases, mais le besoin s'est fait ressentir d'être précis sur la manière dont on allait approfondir la concertation, et de continuer la méthode des ateliers participatifs, et sans faire un comité de pilotage d'aménagement global, de mettre en place un comité de suivi de manière que l'on puisse garantir que la concertation puisse continuer à la fois sur les éléments du programme et que l'on ait des moments comme on l'a fait sur le jardin de la porte de Vanves avec Fabienne, les associations et les communes riveraines, où l'on se retrouve en comité de suivi pour faire un point d'étape global. Cette idée d'un comité de suivi a bien marché pour le jardin de la porte de Vanves, on avance, telle est un peu l'idée. Ce sont deux amendements pour enrichir ce projet de délibération utile, et je remercie vraiment la Ville de son engagement et de sa détermination pour nous aider à sortir de Broussais.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUTREY, vous nous présentez le vœu n° 73.

M. René DUTREY. - L'habitat coopératif n'est pas une lubie d'écologiste, ce n'est pas le retour aux sociétés communautaires des années 70, c'est un projet résolument moderne. L'habitat coopératif, c'est simplement une propriété collective sous forme coopérative où plusieurs habitants décident d'acheter ensemble un bien, décident d'y gérer des parties collectives de façon démocratique et bien sûr gardent des parties privées pour y vivre chacun.

L'habitat coopératif se développe depuis maintenant une dizaine d'années, principalement à Lyon, quelques projets existent aujourd'hui à Paris et en Ile-de-France.

C'est vraiment le moyen de faire de la propriété intelligente pour la Ville de Paris face à un quartier comme Broussais, on entend très souvent - discours qui se tient tout à fait - au nom de la mixité il faut vendre un certain nombre de terrains ou des droits à construire. Ce n'est pas le cas à Broussais mais c'est le cas sur tellement d'autres opérations.

Je crois que vendre des droits à construire à un quelconque promoteur, des projets d'habitat coopératif, permet une appropriation des habitants du lieu où ils habitent, mais ce que l'on remarque sur tous les projets d'habitat coopératif, c'est qu'ils sont insérés dans la vie du quartier. L'habitat coopératif oblige dans sa charte à avoir des espaces communs, qui deviennent rapidement le lieu de réunion des associations du quartier, et plutôt qu'un immeuble, j'y reviens, de propriétés privées d'un promoteur arrivant sur une opération avec double caméra, digicode et des gens qui ne se connaissent pas entre eux, l'habitat coopératif peut être une locomotive pour un quartier et une locomotive pour Broussais.

L'objectif de ce vœu est bien d'insérer un projet d'habitat coopératif à Broussais, et puisque je suis sur l'habitat coopératif, je me permets de relancer l'Exécutif sur les promesses d'engagement d'un séminaire sur l'habitat coopératif que nous devrions organiser. Les agendas de chacun, les élections sont passés par là, mais je crois que la Ville de Paris vraiment se grandirait à organiser ce séminaire et à être à la pointe sur ce sujet, "l'habitat coopératif : la propriété intelligente".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Anne HIDALGO évoquera sans doute un projet d'habitat coopératif qui avance bien dans le 19e arrondissement et auquel elle a beaucoup aidé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord en réponse à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vraiment comme l'a dit Pascal CHERKI, c'est caricatural pardonnez-moi mais on est en train de fabriquer un nouveau quartier, on part justement des voiries, des espaces publics pour dessiner ce futur quartier qui accueillera des logements, des équipements publics, on le fait dans la concertation, il y a eu beaucoup de réunions auxquelles d'ailleurs j'ai participé, il y a eu des ateliers participatifs.

Je veux bien que l'on nous explique à chaque occasion qu'il n'y a pas de concertation quand cela n'aboutit pas au résultat que vous souhaitez, et je crois comprendre que le résultat que vous aimeriez voir, c'est qu'il n'y ait pas trop de logements et peut-être pas trop de logements sociaux, pour aller jusqu'à au bout de votre pensée...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je n'ai pas dit cela !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Quand vous nous expliquez qu'on va faire de la hauteur, là encore de qui se moque-t-on ? Le plafond à Paris est souvent de 37 mètres, dans certains quartiers comme Broussais il est de 31 mètres, et l'on va nous expliquer qu'il faut construire maintenant en dessous de 31 mètres.

Il faut être raisonnable, il y a aussi des gens qui ont besoin de se loger et je ne suis pas persuadée que la beauté de la ville passe par des espèces de décrochement où tout d'un coup des quartiers seraient vraiment très en dessous du plafond de hauteur quand ce plafond est lui-même en dessous du plafond parisien.

Je crois que ce n'est pas très sérieux.

La concertation a lieu et ce sera un beau quartier. Je salue vraiment le travail que fait M. Pascal CHERKI pour porter la parole des habitants, pour travailler avec eux, pour faire avancer, et notamment, il a fait avancer cette idée que l'on ne pouvait pas avoir des voiries qui ne débouchent sur rien.

En contrepartie, et je suis tout à fait d'accord avec lui, c'est pour cela que je vais émettre un avis favorable au vœu n° 72 qu'il a déposé avec René DUTREY.

Oui, il faut que l'on ait un dispositif de suivi de la concertation, et un projet qui permette notamment de dissuader des itinéraires malins. On est tout à fait d'accord : il ne faut pas que la vie des habitants de ce quartier soit perturbée par des gens qui trouveraient des itinéraires bis, en passant par ces nouvelles voiries.

Oui, sur la démarche environnementale globale au plan énergétique et, bien sûr, pour la mise en place de ce comité de suivi du projet.

J'émet donc un avis favorable à l'amendement n° 72 qu'ils ont déposé conjointement.

Sur le vœu n° 73, qu'ils ont également déposé conjointement, Pascal CHERKI et René DUTREY, là aussi, comme l'a dit François DAGNAUD, nous sommes très attachés au développement de l'habitat coopératif. C'est vrai qu'au-delà de l'expérience, qui est maintenant ancienne, du Lavoir du Buisson Saint Louis qui a une trentaine d'années, nous avons avec Roger MADEC, François DAGNAUD et toute l'équipe du 19e et j'ai pris ma part dans ce travail, nous avons encouragé un projet. C'est le projet Diapason, sur le secteur Ourcq Jaurès, qui est parti d'un groupe de citoyens composé de treize foyers.

Ils sont issus du mouvement d'écohabitat. Il y a tout de même une petite différence avec le projet qui vous concerne, c'est que la S.E.M.A.V.I.P. a la maîtrise du foncier et donc a pu intervenir directement, ce qui n'est pas tout à fait le cas-là puisque le foncier appartient à l'A.P.-H.P. et que, comme l'explique le vœu, il y a une question d'équilibre de l'ensemble à retenir.

Mais, je suis tout à fait partante pour accompagner. Il faudrait juste apporter un petit amendement oralement à votre vœu. C'est de dire que soit étudiée, au sein du projet d'aménagement de l'ancien hôpital Broussais, l'intégration d'un programme d'habitat coopératif.

Si par malheur, parce que nous ne maîtrisons pas le foncier, nous n'y arrivons pas sur Broussais, je pense que nous avons toutes les possibilités de le réaliser sur Saint-Vincent-de-Paul.

En tous les cas, je m'engage vraiment... Cela vous convient ?

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Oui.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je souhaite vraiment que l'on puisse développer ce type d'habitat, mais on ne peut pas évacuer la question de la maîtrise du foncier, qui ne nous appartient pas, mais sur laquelle on va faire le travail nécessaire auprès de l'A.P.-H.P.

Voilà ce que je voulais dire sur ces deux amendements et vœux auxquels j'apporte un avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote sur ces vœux, amendements et projets de délibération.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui. Sur l'amendement, nous sommes pour cet amendement symboliquement, puisqu'il introduit un peu de concertation, en regrettant évidemment que la demande du conseil de quartier, qui était celle de constituer un comité de pilotage se transforme en un comité de suivi. Entre piloter et suivre, il y a quand même une petite différence.

Sur le vœu, nous sommes évidemment favorables.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons passer cette fois aux opérations de vote sur l'amendement n° 72, à l'accord général semble-t-il.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 72 déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 72 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DVD 42).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous avons tous envie de terminer rapidement la séance. Je remercie par avance les intervenants Conseillers de Paris et Adjointes de nous y aider.

Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".

En l'absence de Mme KUSTER, est-ce que le groupe U.M.P. souhaite présenter le vœu n° 74 ?

Monsieur BOURNAZEL, pour une minute, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Chacun a le vœu sous les yeux. Je vais aller très rapidement à l'essentiel.

C'est un vœu présenté par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, les élus du groupe U.M.P.P.A. qui est relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles". Le but du vœu est de demander que soit transmis au maire du 17e arrondissement, Mme KUSTER, le montant total et détaillé du coût du processus de concertation dans le cadre de l'aménagement "Clichy-Batignolles".

Merci de bien vouloir nous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 78).

2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant rapidement à l'examen du projet de délibération DLH 3 relatif à la signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention de 725.500 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 75.

Monsieur Jean-Yves MANO, un mot ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Un mot extrêmement rapide. C'est un complément de subvention pour l'A.D.I.L. qui joue un rôle extrêmement important au service des Parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - On ne prend pas part au vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord. Merci de cette précision.

M. René DUTREY. - En tant que président de l'A.D.I.L.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - A titre personnel.

Pour les autres élus, avis favorable ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 75 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 75 est adopté.

Pas de difficultés.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 3).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un arrêté anti-expulsion à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 76 et n° 77 dans le fascicule, déposés par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", relatifs à la reprise des expulsions locatives.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM, pour une minute.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Cher collègue, une minute...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour les vœux non rattachés, c'est ce que prévoit depuis le début de la mandature le règlement intérieur.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Très rapidement, je vais vous donner les attendus. Vous avez le vœu au complet et chacun pourra le lire.

Il faut rappeler que le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable a demandé le vendredi 12 mars aux pouvoirs publics de mettre fin aux expulsions des personnes prioritaires pour un relogement. Et je cite : "L'Etat déloge alors qu'il doit reloger, selon la loi. C'est un scandale que l'on ne peut pas laisser perdurer", affirmait Paul BOUCHER, ancien membre du comité et ancien président d'ATD Quart Monde.

Je vous dirai simplement, puisque je n'ai qu'une minute les attendus.

Les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaitent que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de police pour qu'il considère Paris en zone hors expulsion locative pour tout locataire de bonne foi, personne ou famille, menacé d'expulsion pour des raisons économiques, de congé-vente ou reprise du logement, ayant saisi la Commission de médiation du droit au logement opposable, en attente de réponse ou déjà reconnu comme prioritaires par ladite commission.

Deuxièmement, qu'il intervienne auprès du Gouvernement pour lui demander la mise en place d'un moratoire des expulsions locatives en 2010 pour les locataires de bonne foi, avec dédommagement des propriétaires. D'assurer les moyens nécessaires au fonctionnement des centres d'hébergements d'urgence, hors la période hivernale. De respecter l'application de la loi Dalo en matière d'accès à un logement adapté à la situation de chacun. D'assurer le cofinancement de la production de logements conventionnés afin de répondre aux besoins.

Troisièmement et dernièrement, fasse appliquer le vœu voté au Conseil de Paris sur la prévention des expulsions en novembre dernier, obligeant une concertation, et ce point est extrêmement important, entre les acteurs locaux concernés, commissariats, services sociaux et Mairies d'arrondissement, pour toute décision d'expulsion d'un jugement par le Préfet de police.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. La parole est à René DUTREY sur le vœu n° 77.

Il est vrai qu'une minute, c'est peu, mais je rappelle que les vœux sont diffusés par écrit. Il n'est pas utile de les relire, il s'agit simplement de présenter la problématique.

Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - Je serais encore plus obéissant sans relire le vœu.

La sortie de la trêve hivernale est quelque chose de régulier, cette Assemblée vote des choses depuis quasiment 2001 avec plus ou moins d'efficacité.

Je sais que l'Exécutif et Jean-Yves MANO bataillent vraiment dans le sens de la prévention des expulsions. Force est de constater que toutes les trêves que nous avons demandées depuis maintenant des années sont suivies de bien peu d'effets.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu avec une petite subtilité. Effectivement, le premier vœu présenté par Pierre AIDENBAUM propose que la Ville de Paris intervienne auprès du Préfet pour demander que Paris soit mise en zone hors expulsion locative, nous souhaiterions que le Maire de Paris passe un arrêté pour placer Paris en zone hors expulsion.

L'État, bien sûr, est chargé de loger par l'intermédiaire du D.A.L.O. les personnes. Ce n'est pas exactement l'État qui déloge mais les propriétaires avec le recours à la force publique pour ne pas être complètement caricatural.

Bien sûr, le groupe "Les Verts" votera le premier vœu mais, pour vous éviter de me le demander un peu plus tard, maintiendra très certainement le second pour que soit affirmée notre vision en tant que "Verts".

Nous pensons que, aujourd'hui, la Ville de Paris et le Maire de Paris devraient prendre le risque de se mettre en situation d'illégalité sur ce sujet précis des expulsions.

D'autres arrêtés ont été passés, entre autres dans les communes de Seine-Saint-Denis, qui ont été déferés systématiquement par le Préfet de région, nous souhaiterions que la Ville de Paris se mette dans la même position.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Réponse rapide pour un vœu présenté par M. Pierre AIDENBAUM et le groupe socialiste.

Bien évidemment, un soutien total au vœu dans les termes qu'ils ont employés : mobilisation de la loi DALO, mobilisation préfectorale des services sociaux, sans aucune limite.

En revanche, par rapport au vœu déposé par le groupe "Les Verts", il y a une nuance relativement importante sur le plan du droit et je ne pourrai suivre le fait de demander au Maire de Paris de prendre un arrêté anti-expulsion qui le mettrait dans l'illégalité, vous l'aurez bien compris.

J'attends un soutien total de l'ensemble de l'Assemblée sur le vœu déposé par le groupe socialiste.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Avis favorable sur le n° 76.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Monsieur BOURNAZEL, contre ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 79).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour une minute, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, donc je m'en tiendrai à l'exposé du vœu.

A travers ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris et la Préfecture s'accordent pour s'assurer du relogement rapide des personnes qui ont été évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest et s'engagent à prendre en charge l'hébergement de ces personnes jusqu'à leur relogement.

Deuxièmement, que le relogement progressif de l'ensemble des personnes résidant dans le bâtiment partiellement évacué soit programmé.

Troisièmement, que la Préfecture désigne un interlocuteur unique chargé d'organiser des réunions régulières avec les personnes concernées et les associations qui défendent leurs droits.

Et, enfin, que la Préfecture examine avec une attention particulière les demandes de régularisation formulées par les personnes évacuées.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Par rapport à ce vœu, l'Exécutif a déposé un vœu bis, rentrant peut-être un peu plus en détail dans l'histoire de ce site, héritage des États d'Afrique de l'Ouest, le beau temps de la colonisation, et en même temps, tenant compte de la revendication de propriété des successeurs à ces États et le fait que cette propriété est devenue propriété de l'Etat et non de la Ville de Paris et qu'à ce titre, l'Etat a des responsabilités qu'il doit assumer, même si la Ville de Paris contribuera, à la hauteur de ses engagements, à la fois sur le 12e arrondissement et sur un certain nombre de territoires parisiens, à reloger un certain nombre de personnes.

Mais nous demandons à l'Etat d'aller jusqu'au bout des conséquences de la propriété de fait sur cet établissement qui, pendant de trop nombreuses années, a accueilli dans des conditions lamentables, et non pas gratuitement, mais contre paiement d'un loyer, à je ne sais qui d'ailleurs, d'indemnités de location assez scandaleuses, il faut le dire.

Je propose au groupe "Les Verts" de retirer leur vœu et de voter le vœu présenté par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le groupe... Il n'y a plus de groupe "Les Verts" !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si, c'est moi qui l'ai présenté.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Excusez-moi !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'accepte la proposition de Jean-Yves MANO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Christophe.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est donc adopté à la majorité. (2010, V. 80).

Je vous remercie.

2010, DU 44 - Autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous propose de voter sans débat l'amendement technique n° 78 ter, amendement lié au projet de délibération DU 44 relatif à une autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).

Faites-moi confiance ! Avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 78 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 78 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 44 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 44).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale concernant le projet de loi relatif au Grand Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par les groupes de la majorité municipale, concernant le projet de loi relatif au Grand Paris, qui va nous être présenté dans la minute réglementaire par le Président CAFFET.

En l'absence de Pierre MANSAT, c'est Jean-Yves MANO qui nous donnera un avis favorable de l'Exécutif !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je ne doute pas de la réponse de mon ami Jean-Yves MANO sur un sujet aussi important, dont nous avons eu d'ailleurs l'occasion de débattre il y a quelques mois, je crois que c'était à la fin de l'été dernier, sur la première version, en fait, de ce projet de loi. Nous avons dit tous ensemble, tous groupes de la majorité, ce que nous en pensions, à savoir que c'était un texte technocratique, un texte centralisateur, un texte parfaitement attentatoire aux prérogatives et aux compétences des collectivités territoriales, que ce soit en matière de transport, en matière d'aménagement urbain et en matière de construction, pour l'essentiel. Comme vous le savez, ce texte a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale et va être débattu la semaine prochaine au Sénat.

Ce que je peux vous dire, c'est que ce texte ne correspond absolument pas aux besoins urgents des Parisiens et des Franciliens, notamment en matière de transport et a été aggravé par la commission spéciale qui a été mise en place au Sénat.

Je donnerai pour preuve un seul exemple, ce qui me fait douter de la sincérité des élus U.M.P. et des élus nouveau centre.

Quand ils nous ont dit ce matin, ou plutôt cet après-midi, dans le débat Jean-Bouin, la main sur le cœur, qu'ils voulaient que la C.N.D.P. se saisisse absolument du débat sur Jean-Bouin, il s'est simplement trouvé, pas plus tard que la semaine dernière, qu'un amendement, concocté dans le secret du cabinet de Christian BLANC, mais présenté par un parlementaire parisien et adopté par la commission sénatoriale, dit la chose suivante : à partir du moment où la loi sera promulguée, toute initiative ou toute procédure qui aura été engagée par la Région pour débattre d'un certain nombre de projets, et c'est notamment Arc Express qui a été visé, ces procédures seront interrompues.

Aggravation de ce texte au Sénat - nous aurons l'occasion d'en discuter - mais avec véritablement, si vous voulez, la volonté de mettre fin au débat et de faire en sorte que les Parisiens et les Franciliens ne puissent se saisir des différents projets, soit de l'Etat, soit de la Région.

C'est la raison pour laquelle, à la suite du Maire de Paris et à la suite du président de Région, les groupes de la majorité municipale demandent le retrait de ce texte.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD. - Merci.

Monsieur Jean-Yves MANO, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Bien évidemment favorable, mais à l'heure tardive... Cela aurait mérité un débat important par rapport au projet proposé.

Une petite remarque complémentaire : je trouve scandaleux pour ma part que Valérie PÉCRESSÉ, tête de liste aux régionales, qui a voulu faire de ce débat un enjeu majeur des élections régionales... Les personnes de la région Île-de-France ont répondu contre, systématiquement contre le projet du Grand Paris, et que l'Etat s'assoie sur le vote des régionales sur ce sujet-là est absolument scandaleux.

Bien évidemment, l'Exécutif votera favorablement ce qui nous est proposé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je pense que le Grand Paris mérite mieux que des partis pris, parce que le projet qui a été défendu par le président de la République le 29 avril, il y a quasiment un an, à la Cité de l'architecture, c'est un projet, Monsieur CAFFET, qui dessine la ville-monde que Paris doit être à moyen et long terme.

Et vous savez très bien que le projet de loi de Christian BLANC, qui passe bientôt au Sénat, est le premier acte, l'Acte I du Grand Paris, et que nous allons, en matière de rayonnement culturel, d'exemplarité en matière de développement durable, en matière de doublement de la construction de logements, en matière d'infrastructures de transports, lancer de grands projets.

Et je dois vous dire, même face à vos interprétations hasardeuses du résultat des élections régionales : nous aurons besoin de vous, et nous vous tendons la main pour construire le Grand Paris.

Parce que le Grand Paris, ce n'est pas la gauche ou la droite, c'est notre avenir et nous le ferons tous ensemble ou nous ne le ferons pas.

J'appelle la gauche municipale à prendre ses responsabilités. Plutôt que d'avoir des interprétations hasardeuses du résultat d'électeurs aux Régionales, Monsieur MANO, car quand vous savez que moins de 30 % connaissaient le nom du président sortant, cela m'étonnerait que leur vote était sur des considérations comme le Grand Paris, et vous le savez très bien.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

A moins que vous doutiez de vos capacités à convaincre les électeurs de voter pour vous ; il auraient donc voté contre, mais pas pour vous : c'est bon à savoir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du Président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je veux répondre à M. BOURNAZEL.

Monsieur BOURNAZEL, c'est vrai que le Président de la République a voulu transformer l'élection régionale en Île-de-France en un référendum sur les transports et sur le Grand Paris, en tout cas sur sa vision du Grand Paris. Ce référendum, vous en connaissez comme moi le résultat : cela s'est fini par 57-43.

Par ailleurs, je veux vous dire que le discours du 29 avril dont nous avons tous été d'accord pour reconnaître le bien-fondé ou l'intérêt, dans la majorité municipale...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Construisons ensemble.

M. Jean-Pierre CAFFET. - ... ne se traduit absolument pas dans ce projet de loi dont je répète qu'il est centralisateur et attentatoire aux prérogatives et aux compétences des collectivités territoriales.

Je vous ai écouté, Monsieur BOURNAZEL !

Quant à la main tendue, écoutez, arrêtez de vous foutre de nous ! J'ai vécu la commission. J'ai vécu la commission. Ce texte a été aggravé. Toutes les avancées que nous avons voulu faire, y compris sur le développement durable dont vous vous targuez aujourd'hui, les amendements les plus élémentaires se référant au Grenelle 1 ! Mais c'est vrai qu'il a été abandonné... ont été systématiquement repoussées.

Alors, le partenariat, c'est nous qui le proposons.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, on aura d'autres occasions de poursuivre ce débat. Chacun s'est exprimé. Je crois que les choses sont claires.

Monsieur BOURNAZEL, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Un mot. Il a repris la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il va la reprendre. Vous avez été très convaincant pour défendre votre position.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est inégalitaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, à 20 heures 55, je le reconnais un peu.

La clarté du débat n'y perdra rien, on sait quelles sont les positions des uns et des autres. La démocratie est parfaitement respectée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 81).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle, de la requalification des écoles élémentaires A et B et des logements de fonction du groupe scolaire 60, rue René Binet (18e) (R. 9) :

Titulaires :

- Mme Frédérique PIGEON ;
- M. Daniel VAILLANT ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Mme Roxane DECORTE.

Suppléantes :

- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Danielle FOURNIER ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- Mme Lynda ASMANI.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 63, rue de Buzenval (20e) (R. 10) :

Titulaires :

- Mme Marinette BACHE ;
- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Suppléants :

- Mme Frédérique CALANDRA ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Jean VUILLERMOZ ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne (R. 11) :

- M. Julien BARGETON ;
- Mme Frédérique PIGEON ;
- M. Jacques BRAVO ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Hermano SANCHES RUIVO ;
- Mme Marinette BACHE ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Alain DESTREM ;
- Mme Claude-Annick TISSOT ;
- M. David ALPHAND ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Geneviève BERTRAND.

Commission spéciale en vue de l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Géo-André (16e) (R. 12) :

- Mme Anne HIDALGO ;
- M. Jean-Yves MANO ;
- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Gilles ALAYRAC ;
- Mme Isabelle GACHET ;
- M. Daniel MARCOVITCH ;

- Mme Liliane CAPELLE ;
- M. Patrick KLUGMAN ;
- M. Jean VUILLERMOZ ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- M. Claude GOASGUEN ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- M. Bernard DEBRE ;
- Mme Céline BOULAY ESPERONNIER ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- M. Jean-Baptiste MENGUY ;
- Mme Valérie SACHS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat de ces scrutins :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle, de la requalification des écoles élémentaires A et B et des logements de fonction du groupe scolaire 60, rue René Binet (18e) (R. 9) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 63, rue de Buzenval (20e) (R. 10) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Pour : 39

Mission d'information et d'évaluation sur les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne (R. 11) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38:

Commission spéciale en vue de l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Géo-André (16e) (R. 12) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Pour : 39

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 9 à R. 12).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (R. 13) :

- M. Jean VUILLERMOZ.

Commission d'attribution de places en résidences du C.A.S.V.P. (R. 14) :

Titulaires :

- Mme Liliane CAPELLE ;

- Mme Olga TROSTIANSKY ;

- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;

- Mme Aline ARROUZE ;

- M. Sylvain GAREL ;

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ;

- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY ;

- Mme Catherine BRUNO.

Suppléants :

- Mme Sybille FASSO ;

- M. Bruno SARRE ;

- Mme Lyne COHEN-SOLAL ;

- Mme Sandra CHELELEKIAN ;

- M. François PELLEGRINI ;

- M. Xavier LAUGAUDIN ;

- Mme Marie-Hélène PIETRANICO ;

- M. Romain LEVY ;

- Mme Claire DAVY ;

- M. Gerald BRIANT ;

- M. Paul ROUSSIER ;

- M. Jacques DAGUENET ;

- Mme Claire GROVER ;

- Mme Véronique DUBARRY ;

- M. Mehdi GUADI ;

- Mme Sylvie CEYRAC ;

- M. Jacques LEGENDRE ;

- Mme Flora KALOUSTIAN ;

- M. Vincent CASA ;

- M. Christophe LEDRAN ;

- Melle Annick LEROY ;

- Mme Elisabeth CASTEL ;

- Mme Caroline BRASSEUR ;

- M. Daniel CAYOL.

Etablissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Conseil d'administration) (R. 15) :

- Mme Pascale BOISTARD ;

- Mme Michèle BLUMENTHAL.

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R. 16) :

- M. Christian SAUTTER ;

- M. Bruno JULLIARD.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R. 17) :

- M. Christian SAUTTER ;

- Mme Colombe BROSSEL.

"Paris Habitat" OPH (Conseil d'administration) (R. 18) :

- M. Alain GAONAC'H, consultant, en remplacement de M. Christian GAZET du CHÂTELIER, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 19) :

- M. Jérôme DUCHÊNE, suppléant, en remplacement de M. Sylvain MATHIEU, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

- Mme Christine FOUCART, suppléante, en remplacement de M. Jean-Pierre BEC, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 20) :

- Mme Alexia FABRE, en remplacement de M. José Manuel GONÇALVES, désigné les 11 et 12 mai 2009, démissionnaire.

Association pour la gestion des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (R. 21) :

Assemblées générales :

- Mme Laurence DREYFUSS, suppléante, en remplacement de Mme Claude-Annick TISSOT, désignée le 21 avril 2008.

Conseil d'administration :

- Mme Laurence DREYFUSS, suppléante, en remplacement de Mme Claude-Annick TISSOT, désignée le 21 avril 2008.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 13 à R. 21).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Merci à toutes et à tous d'être restés jusqu'à la fin.

La prochaine séance aura lieu les 10 et 11 mai prochains.

Bonne soirée.

(La séance est levée le mardi 30 mars 2010 à vingt heures cinquante minutes).

Votes spécifiques.

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DAC 102 - Signature d'une convention avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e). - Montant : 60.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACE de LEPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SG 39 - Signature d'une convention avec l'association Forum des images pour l'attribution de subventions. - Montant total : 6.070.000 euros.

Mme Marinette BACHE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Danièle FOURNIER, MM. Alain LHOSTIS et Pierre SCHAPIRA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SG 5 - Signature d'une convention avec l'association Alliance pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DFPE 47 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e).

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, SGRI 8 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.

2010, SGRI 9 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 1 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession à la SEMAEST d'un local commercial (lots n° 17-201-10) dépendant de l'immeuble situé 140, avenue Daumesnil (12e).

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DRH 28 - Signature d'une convention avec l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3 100 000 euros.

Mmes Annick LEPETIT, Pauline VERON, Virginie DASPET, M. Yves CONTASSOT et Mme Laurence DOUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DVD 95 - Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) d'une convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Ecole de Médecine" (6e) pour une durée de 12 ans.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 11 - Acquisition auprès de la SIEMP du terrain 1 à 3 rue Victor Gelez - 10 passage de Ménilmontant (11e) en vue d'y réaliser un centre d'animation.

MM. Daniel MARCOVITCH, Jean-Yves MANO, Mme Liliane CAPELLE, M. René DUTREY, Mme Hélène BIDARD, MM. Jérôme DUBUS, Michel DUMONT et Mme Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010, DLH 42 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 148-150 boulevard Vincent Auriol (13e).

2010, DLH 52 - Garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation d'un programme de construction par "Paris Habitat - OPH" de 20 logements PLS situé 155-163 rue de la Croix Nivert et 135-147 rue de la Convention (15e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 57 - Transfert au profit de l'ESH "Résidences Sociales Ile-de-France" (RSIF) des garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris à la Société Anonyme d'HLM "Immobilière 3F" pour le financement de divers programmes de logements sociaux dans les 11e, 13e et 14e arrondissements.

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 62 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique portant location au profit d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) de l'immeuble communal situé 14 boulevard de Vaugirard (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 68 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour deux emprunts à souscrire par la SGIM en vue du financement de travaux relatifs à la mise aux normes de son parc actuel d'ascenseurs.

M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 72 - Prorogation de l'échéance du bail passé avec la SEMIDEP portant location d'un ensemble immobilier situé avenue John Kennedy à Massy (91).

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DU 43 - Cession à la SEMAVIP de deux bandes de terrain situées 33 rue Myrha - 6 rue Léon et 43 rue Myrha - 34 rue des Gardes (18e), modification des baux emphytéotiques conclus avec Paris Habitat OPH sur les parcelles situées 29-31 rue Myrha et 30-32 rue des Gardes (18e).

Votes spécifiés.

M. René DUTREY ne participe pas au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.

M. Patrick TRÉMÈGE vote contre le vœu suivant :

Vœu n° 14 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.

M. Alain LHOSTIS ne participe pas au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DEVE 41 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par Telecitigroup en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 10 rue Waldeck-Rochet à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

2010, DPA 53 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un appel d'offres ouvert européen pour l'exploitation d'installations de génie climatique d'équipements municipaux en 2 lots.

2010, DPA 54 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un appel d'offres ouvert européen pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements municipaux en 2 lots.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010, DPVI 27 - Signature d'une convention avec l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine (ACHAC) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 27.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010, DDATC 6 - Subvention - fonds du Maire - à l'Association pour le Couple et l'Enfant (6e). - Montant : 6.000 euros.

2010, DDATC 12 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Groupement Interprofessionnel International Arménien G2IA (9e).

2010, DDATC 13 - Subvention - fonds du Maire - à l'association SOS urgences mamans du 16e. - Montant : 1.000 euros.

2010, DDATC 15 - Subvention - fonds du Maire - à l'association L'onde et Cybèle du 18e. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDATC 35 - Subvention - fonds du Maire - à l'association Centre Corot entraide d'Auteuil (16e). - Montant : 10.000 euros.

2010, DDATC 49 - Succession de Melle Anne FRIEDERES. - Attribution des subventions de fonctionnement à trois associations désignées par le Maire du 13e arrondissement. - Montant : 25.000 euros.

2010, DDATC 57 - Subvention - fonds du Maire - à l'Association d'éducation populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres du 14e. - Montant : 2.149 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010, DDEE 92 - Signature d'une convention avec l'association Parisiens d'un jour, Parisiens toujours pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010, DASCO 55 - Lancement d'un marché relatif au transfert par autocar des élèves des écoles maternelle et élémentaire 9 rue de Lesseps (20e) vers deux écoles d'accueil des 20e et 10e arrondissements.

2010, DPA 15 - Avenant n° 1 au marché de travaux conclu entre le maître d'ouvrage ESSONNE AMENAGEMENT, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris et la société LEON GROSSE, en vue de la réalisation des travaux de construction d'une école maternelle de 7 classes et de locaux pour le relogement de services municipaux, 5, rue de Cambrai (19e).

2010, DPA 20 - Indemnisation de la société NORD CONSTRUCTION pour prestations supplémentaires lors des travaux de modernisation des sanitaires et du laboratoire de préparation de l'annexe second degré Jean-Baptiste Lully du Lycée d'Enseignement Industriel J. Monod, 44, rue des Jeûneurs (2e).

2010, DPA 40 - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de restructuration et d'extension de l'école maternelle Javelot (13e).

2010, DPA 43 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux et de fournitures relatifs à la restructuration partielle et l'extension du groupe scolaire, 8/10 rue Lamoricière (12e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010, DASCO 14 - Signature d'une convention avec l'association Agir et Vaincre l'Autisme, relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux 63, rue Archereau (19e).

2010, DPA 10 - Approbation du principe de restructuration du service de restauration et de mise en accessibilité du groupe scolaire 4 passage Bullourde et 4-10 rue Keller (11e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010, DDEE 52 - Subvention à l'association des commerçants Ternes Saint-Honoré (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros.

2010, DDEE 57 - Subvention à l'association Initiative Damrémont (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 6.500 euros.

2010, DDEE 75 - Subvention à l'association A Charonne, il était une fois un bronzier (20e). - Montant : 1.500 euros.

2010, DDEE 79 - Subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e) pour l'organisation de la 10e édition des journées Portes Ouvertes des artistes de la Bièvre. - Montant : 4.000 euros.

2010, DDEE 81 - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public et report de l'augmentation des droits de place du marché découvert Beauvau (12e).

2010, DDEE 99 - Dotation récompensant le lauréat du Grand prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris pour l'année 2010. Montant : 4.000 euros.

2010, DDEE 103 - Signature de contrats de transaction avec deux commerçants du marché couvert Batignolles (17e) en vue de leur indemnisation pour le rachat de leur matériel d'exploitation.

2010, DU 1 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession à la SEMAEST d'un local commercial (lots n° 17-201-10) dépendant de l'immeuble situé 140, avenue Daumesnil (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010, DPE 5 - Réforme et vente de 62 véhicules et 12 matériels du service technique de la propreté de Paris.

2010, DPE 9 - Signature d'une convention de partenariat avec Eco-Emballages et Adelphe pour lancer une étude-pilote à Paris en vue de contribuer à l'augmentation des performances de collecte sélective dans le cadre de l'objectif national "75% des emballages recyclés en 2012".

2010, DPE 11 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de 6 marchés à bons de commande sur appel d'offres relatifs à la fourniture de pièces de rechange pour les engins spéciaux de la direction de la propreté et de l'eau et de la direction des espaces verts et de l'environnement.

2010, DPE 18 - Signature de deux avenants n° 2 aux marchés d'enlèvement des graffiti à Paris souscrits avec le groupement Urbaine de Travaux/Stop Graf pour le lot 1 et avec la société Korrigan pour le lot 2.

2010, DPE 30 - Approbation du principe et des modalités d'attribution de trois marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert, ou négocié après appel d'offres déclaré infructueux, relatif à la fourniture et réparation de composants hydrauliques des engins et équipements de la ville de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010, DAJ 3 - Contribution de la Ville de Paris au programme d'actions du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris pour l'année 2010, en vue du financement de deux permanences hebdomadaires supplémentaires mises en place dans les PAD 18 19 et 20, en application du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Montant : 47 000 euros.

2010, DALIAT 2 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande pour la mise à disposition de berlines et de minibus avec conducteurs en deux lots.

2010, DALIAT 4 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 2 lots séparés.

2010, DALIAT 5 - Constitution d'un groupement de commandes pour des marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires sur catalogue destinés aux agents de la Ville de Paris, du Département de Paris, des mairies d'arrondissement et des services disposant d'un budget annexe, en 3 lots séparés.

2010, DALIAT 6 - Signature d'un contrat de transaction avec la Mutuelle des Transports Automobiles afin d'assurer le règlement amiable du litige l'opposant à la Ville de Paris, à la suite de l'accident provoqué par un agent de logistique générale de la DALIAT le 4 février 2009.

2010, DALIAT 9 - Approbation du principe de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

2010, DRH 6 - Propositions du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes : évolution du barème des allocations d'éducation attribuées aux orphelins des agents de la Ville de Paris décédés du fait du service et majoration de 2 % du montant de ces allocations.

2010, DRH 13 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de deux marchés relatifs aux formations micro-informatiques "Utilisateurs de logiciels" destinées aux agents de la Collectivité parisienne.

2010, DRH 19 - Indemnisation de Jean-Fred PHOUDIAH du montant des traitements qu'il aurait dû percevoir pendant la période du 9 novembre 2006 au 9 mars 2007 inclus

2010, DRH 20 - Indemnisation de M. Sébastien VANIGLIA du montant des traitements qu'il aurait dû percevoir pendant la période du 26 mai 2006 au 29 novembre 2009 inclus.

2010, DRH 27 - Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de services d'insertion dans la presse et sur Internet d'annonces de recrutement.

2010, DRH 28 - Signature d'une convention avec l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3 100 000 euros.

2010, DSTI 4 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la réalisation de développements fonctionnels et de tierce maintenance applicative du nouveau système de Gestion des Opérations de travaux.

2010, DSTI 7 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la maintenance du système informatique Élaboration et Passation des Marchés Publics (EPM).

2010, DSTI 9 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la réalisation d'une tierce maintenance applicative et de prestations annexes.

2010, DSTI 15 - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) fixant les conditions de la participation du CASVP au déploiement du réseau Très Haut Débit (THD) de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DRH 26 - Création d'une nouvelle prestation : appareillage de correction auditive.

Mme Maïté ERRECART, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010, DF 5 - Décision modificative n° 1 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010.

2010, DF 7 - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2010.

2010, DF 4 - Avis défavorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseuses et régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2010, DF 28 - Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseuses et régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2010, DF 42 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt contracté par la CPCU auprès de la Banque Européenne d'Investissement, destiné au financement des travaux de construction d'une canalisation structurante et de boucles d'eau chaudes dans l'Est parisien.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010, DEVE 6 - Signature d'une convention avec Réseau Ferré de France (RFF), représenté par la société Adyal Grands Comptes autorisant la Ville de Paris à occuper un terrain situé rue Claude Decaen en contrebas de la Petite Ceinture (12e).

2010, DEVE 21 - Attribution de la dénomination jardin de la Nouvelle France à l'espace vert entourant les statues de Jacques Cartier et Samuel de Champlain (8e).

2010, DEVE 22 - Attribution de la dénomination square de l'Hôtel Salé - Leonor Fini au square de l'Hôtel de Salé situé rue des Coutures Saint-Gervais (3e).

2010, DEVE 23 - Attribution de la dénomination square Saint-Gilles Grand Veneur - Pauline Roland au square Saint-Gilles Grand Veneur situé rue du Grand Veneur, rue de Hesse (3e).

2010, DEVE 33 - Signature entre la Ville de Paris et l'association "Pouce On Plante" d'une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain (11e) pour un usage de jardin partagé de quartier.

2010, DEVE 27 - Signature d'un protocole d'accord avec la MACIF pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris.

2010, DEVE 28 - Indemnisation amiable de M. Savary consécutive à la reprise illégale et à la destruction en 1984 de sa concession funéraire au cimetière du Père Lachaise.

2010, DEVE 35 - Indemnisation amiable de M. Lionel Faure-Miller consécutive aux dommages causés par les fossoyeurs municipaux sur les vitraux de la chapelle Faure-Miller au cimetière du Père-Lachaise.

2010, DEVE 39 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010, DEVE 42 - Signature d'un protocole transactionnel avec le cabinet Bretonnière, syndic de copropriété, 23 rue des Cloÿs (18e) afin d'assurer le règlement amiable d'un litige opposant Mme Murielle Geraud, propriétaire, à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010, DAC 17 - Subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (11e). - Montant : 7.000 euros.

2010, DAC 32 - Subvention à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde (3e) pour l'organisation de la 3e édition du Festival au Fil des Voix. - Montant : 8.000 euros.

2010, DAC 35 - Subvention à l'association "Musique Ensemble XXe" (20e). - Montant : 12.000 euros.

2010, DAC 37 - Subvention à l'association PRO/ART (18e) au titre de ses activités pour la promotion des musiques électroniques en 2010. - Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 73 - Attribution de la dénomination Rainer Maria Rilke à la bibliothèque Port-Royal (5e).

2010, DAC 77 - Subvention à la SARL Théâtre de l'Athénée (9e), pour un projet de spectacle lyrique en 2010. - Montant : 10.000 euros.

2010, DAC 102 - Signature d'une convention avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e). - Montant : 60.000 euros.

2010, DAC 122 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein (16e), au titre de son projet culturel 2010. - Montant : 12.000 euros

2010, DAC 126 - Cession de droit à bail du local commercial situé 22, avenue Parmentier (11e), pour permettre l'extension de la bibliothèque Parmentier.

2010, DAC 141 - Subvention à l'association Ere de jeu (93100 Montreuil) et signature d'une convention. - Montant : 40.000 euros.

2010, DAC 152 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée Impérial (12e) pour l'organisation du festival Les Femmes s'en mêlent en 2010. - Montant : 15.000 euros.

2010, DAC 159 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e). - Montant : 120.000 euros.

2010, DAC 168 - Approbation des modalités d'attribution de marchés à bons de commande pour la fourniture de phonogrammes achetés par les établissements du réseau des bibliothèques et les services habilités de la Ville de Paris.

2010, DDATC 37 - Refus du legs particulier consenti à la Ville de Paris par Melle Jeanne ROLLAND.

2010, DPA 31 - Indemnisation de la société Leader Bat pour les préjudices subis dans le cadre des travaux de traitement acoustique du Conservatoire Erik Satie, 135 bis, rue de l'Université (7e).

2010, SG 5 - Signature d'une convention avec l'association Alliance pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010, SG 8 - Subvention à l'association Les Lumières. - Montant : 5.000 euros.

2010, SG 12 - Subvention à l'association Les amis du cinéma du réel. - Montant : 10.000 euros.

2010, SG 39 - Signature d'une convention avec l'association Forum des images pour l'attribution de subventions. - Montant total : 6.070.000 euros.

2010, SG 40 - Signature d'une convention avec l'association Enfances au cinéma pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

2010, SG 41 - Signature d'une convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 101.500 euros.

2010, SG 59 - Subvention à l'association Très d'Esprit (20e). - Montant : 2.000 euros.

2010, SG 60 - Subvention à l'association Cinéma Différence (14e). - Montant : 2.000 euros.

2010, SG 64 - Subvention au cinéma l'Entrepôt (14e). - Montant : 20.000 euros.

2010, SG 66 - Signature d'une convention avec la SA Société d'exploitation du Champollion pour le cinéma Le Champo pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010, DAC 156 - Signature avec l'association Regard'en France Compagnie (12e) d'une convention relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010, DAC 105 - DJS 252 - Signature avec l'association "Le Temps des Rues" (10e) d'une convention relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010, DDEE 91 - Subvention à l'association Festival étudiant contre le racisme et les discriminations (19e) pour l'organisation du festival éponyme. Montant : 4.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010, CAB_MA 11 - Aide exceptionnelle en faveur des départements de Vendée et de Charente-Maritime ainsi qu'à la Communauté d'agglomération de la Rochelle, particulièrement touchés par la tempête Xynthia. - Montant : 500.000 euros.

2010, DPA 51 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et signature de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la réhabilitation de la Halle Pajol et à la création d'un jardin public (18e).

2010, DU 57 - Cession par voie d'adjudication publique de la propriété communale, située 129 rue Gambetta à Verneuil-sur-Avre (Eure - 27), composée de deux parcelles, P600 et P601.

2010, DU 50 - Attribution de la dénomination "Esplanade du Général Casso" à une place du 17e arrondissement de Paris.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010, DU 22 - Lancement d'un accord cadre de prestations intellectuelles relatives au traitement de la pollution des sols à Paris et en Région Ile-de-France sous forme d'un appel d'offres ouvert européen.

Mme Anne HIDALGO, M. Denis BAUPIN, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2010, DJS 156 - Subvention à l'association Pazapas Belleville (11e). Montant : 2.000 euros.

2010, DJS 159 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Foyer International d'Accueil de Paris Jean Monnet (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 160 - Subvention à l'association Jaurès Pantin Petit J2P. Montant : 4.000 euros.

2010, DJS 162 - Subvention à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e). - Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 164 - Signature d'une convention annuelle avec l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (LOREM) (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2010, DJS 175 - Subvention à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6e). - Montant : 4.300 euros.

2010, DJS 177 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2009-2011 passée avec l'association Strata'j'm (92700 Colombes) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 7.500 euros.

2010, DJS 179 - Subventions à trois associations de jeunesse parisienne. Montant total : 18.000 euros.

2010, DJS 181 - Subvention à l'association Comité International des Jeux Mathématiques (CIJM) (15e). Montant : 5.000 euros.

2010, DJS 202 - Subvention à l'association Ateliers Arc En Ciel 12. Montant : 3.000 euros.

2010, DJS 206 - Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer la gestion du futur centre d'animation Masséna (13e).

2010, DJS 216 - Contrat de transaction avec l'association CASDAL 14, gestionnaire du centre d'animation Marc Sangnier (14e).

2010, DU 11 - Acquisition auprès de la SIEMP du terrain 1 à 3 rue Victor Gelez - 10 passage de Ménilmontant (11e) en vue d'y réaliser un centre d'animation.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010, DJS 307 - Signature d'une convention de partenariat au bénéfice de la jeunesse avec la ville de Clichy-sous-Bois.

M. Bruno JULLIARD, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2010, DJS 169 - DPVI 1 - Signature d'une convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010, DVD 63 - Approbation et signature d'un avenant n° 3 substituant la société Vinci Park à la société Vinci park Haussmann dans le bénéfice du contrat d'occupation domaniale par deux ouvrages de desserte du parc de stationnement Haussmann Provence, situés rue de Provence et rue de Charras (9e).

2010, DVD 95 - Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) d'une convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Ecole de Médecine" (6e) pour une durée de 12 ans.

2010, DVD 96 - Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) du contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Maison de la Radio (16e) pour une durée de 4 ans.

2010, DVD 69 - Signature avec Réseau Ferré de France (RFF) d'une convention de financement des études et des travaux relatifs à la régénération et la remise en peinture de la Petite Ceinture Ferroviaire Vincennes, au sablage du pont-rail quai de la Gironde et des travaux SNCF sur le viaduc PCF Patay dans le cadre de l'extension T3.

2010, DVD 70 - Aménagement des espaces publics du secteur Macdonald Eole Evangile du GPRU Paris Nord Est (19e) et de l'extension T3. - Signature avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris d'une convention pour les modalités de réalisation et de financement de la reconstitution des accès de la blanchisserie Macdonald.

2010, DVD 83 - Approbation du programme 2010 d'aménagements de sécurité de carrefours éligibles aux subventions de la Région d'Ile de France et demande des subventions correspondantes.

2010, DVD 24 - Approbation des modalités de passation d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de mobilier en fonte ductile ou acier moulé-pieds de bancs, bornes et têtes de bornes et signature du marché correspondant.

2010, DVD 57 - Approbation des modalités de passation d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de bornes, de couronnements et entourages d'arbres en granit et signature du marché correspondant.

2010, DVD 65 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010, DU 80 - Lotissement Saussure (17e). Convention de transfert des voies et ouvrages du lotissement dans le domaine public conformément à l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme.

2010, DVD 55 - Aménagement du secteur Saussure à Paris (17e). - Signature d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SNEF et approbation du marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure. - Signature d'une convention pour le franchissement de la tranchée Pereire et approbation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

Mme Annick LEPETIT, Mme Anne HIDALGO, rapporteures.

2010, DPE 14 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour 2010.

2010, DVD 76 - Signature d'une convention avec la commune de Bondy et le département de Seine Saint Denis relative à l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'éclairage public de la piste cyclable de l'Ourcq sur le territoire de la commune de Bondy.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010, DLH 1 - Résiliation du bail emphytéotique conclu le 27 octobre 2004 au profit de l'OPAC de Paris, devenu depuis lors "Paris Habitat - OPH", portant location d'une emprise communale située 10 rue Ernestine - 11-13 rue Emile Duployé (18e).

2010, DLH 4 - Signature d'une convention avec l'association "Pact Paris" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.057.774 euros.

2010, DLH 7 - Lancement d'un marché public en vue de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU Belliard-Doudeauville. Signature d'une convention d'OPAH-RU avec l'Anah et l'Etat fixant les objectifs et les modalités de l'OPAH Belliard-Doudeauville (18e). Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour l'amélioration de l'habitat.

2010, DLH 9 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique consenti à FREHA portant location des lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété, 69 rue de Cléry (2e).

2010, DLH 38 - Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte dans l'immeuble en copropriété, 1 rue Saint Eleuthère (18e).

2010, DLH 42 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 148-150 boulevard Vincent Auriol (13e).

2010, DLH 47 - Procédure à l'indemnisation d'un tiers en réparation de dommages causés à l'intéressé lors d'un sinistre dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris en sa qualité de propriétaire.

2010, DLH 50 - Transfert de l'AFTAM à la SA d'HLM AFTAM Habitat de la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du Foyer de Travailleurs Migrants "David d'Angers" 15 rue David d'Angers (19e). Transfert du bénéfice de la subvention accordée par la Ville pour le financement de l'opération.

2010, DLH 52 - Garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation d'un programme de construction par "Paris Habitat - OPH" de 20 logements PLS situé 155-163 rue de la Croix Nivert et 135-147 rue de la Convention (15e).

2010, DLH 56 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter en vue du financement du programme d'acquisition en l'état futur d'achèvement comportant 6 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 4 logements PLS, 70 rue de Clignancourt (18e).

2010, DLH 57 - Transfert au profit de l'ESH "Résidences Sociales Ile-de-France" (RSIF) des garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris à la Société Anonyme d'HLM "Immobilière 3F" pour le financement de divers programmes de logements sociaux dans les 11e, 13e et 14e arrondissements.

2010, DLH 61 - Dépôt d'une déclaration préalable pour une division parcellaire pour l'îlot Colmar-Crimée-Thionville-Evette (19e).

2010, DLH 62 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique portant location au profit d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) de l'immeuble communal situé 14 boulevard de Vaugirard (15e).

2010, DLH 68 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour deux emprunts à souscrire par la SGIM en vue du financement de travaux relatifs à la mise aux normes de son parc actuel d'ascenseurs.

2010, DLH 72 - Prorogation de l'échéance du bail passé avec la SEMIDEP portant location d'un ensemble immobilier situé avenue John Kennedy à Massy (91).

2010, DU 43 - Cession à la SEMAVIP de deux bandes de terrain situées 33 rue Myrha - 6 rue Léon et 43 rue Myrha - 34 rue des Gardes (18e), modification des baux emphytéotiques conclus avec Paris Habitat OPH sur les parcelles situées 29-31 rue Myrha et 30-32 rue des Gardes (18e).

2010, DU 45 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble situé 69 rue des Haies (20e).

2010, DU 95 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession d'un logement et d'une cave (lots n° 82-101) par voie d'adjudication publique et de quatre caves de gré à gré à des copropriétaires (lots n° 89-92-97-99), dépendant de l'immeuble situé 15-17, rue des Barres (4e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010, DU 10 - Cession à la commune de Joinville le Pont de la Parcelle communale H 102 située 106 boulevard de Polangis-2 boulevard des Alliés (Joinville le Pont 94).

2010, DU 76 - Dépôt de demandes d'urbanisme par la commune de Choisy-le-Roi sur des parcelles parisiennes situées sur le territoire de la commune de Choisy-le Roi, Val de Marne.

2010, SG 36 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de l'Ile-de-France et versement de la cotisation 2010. - Montant : 54.000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010, DASCO 16 - Subventions pour l'équipement en mobilier et matériels de deux écoles d'arts appliqués. Montant total : 650.000 euros.

2010, DASCO 21 - Subventions aux écoles supérieures d'art Boule (12e) et Estienne (13e). Montant total : 5.976 euros.

2010, DDEE 83 - Signature d'une convention avec l'association Capital Games pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros

2010, DDEE 90 - Signature d'une convention avec l'association Savoir Apprendre pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DDEE 93 - Signature d'une convention avec le Comité International des Jeux Mathématiques pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010, DDEE 95 - Subvention à l'Université Paris-I pour le laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), afin d'organiser le colloque conclusif sur le projet ALPAGE. Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 96 - Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)-délégation Paris B pour l'organisation d'une conférence internationale sur l'électronique organique. Montant : 1.500 euros.

2010, DDEE 98 - Subvention à la fondation Campus Condorcet (93210 Saint-Denis La Plaine) pour l'organisation de conférences. Montant : 8.000 euros.

2010, DU 104 - DDEE 115 - Acquisition d'un immeuble 27 rue du Chemin Vert (11e) en vue d'y installer une pépinière d'entreprises innovantes.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010, DDEE 78 - Signature d'un avenant à la convention passée avec Météo France.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2010, DA 1 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels son et image et la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels de diffusion du son destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement, en 4 lots séparés.

2010, DA 2 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de marchés à bons de commande pour des prestations de nettoyage de vitres des établissements scolaires à statut municipal de la Ville de Paris en 4 lots séparés.

2010, DA 3 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels électroménagers grand public, de matériels de blanchisserie et de cuisine semi-professionnels, et la maintenance de matériels électroménagers grand public et semi-professionnels destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris.

2010, DAJ 6 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 11 février, 23 février, 9 mars et 16 mars 2010. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DFPE 5 - Signature d'une convention passée avec l'association "La Goutte de Lait Saint Léon" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement d'un établissement d'accueil collectif non permanent de petite enfance de 20 places dans des locaux situés 9, rue George Bernard Shaw (15e). Montant : 146.208 euros.

2010, DFPE 7 - Signature d'une convention avec l'association Groupe d'oeuvres sociales de Belleville (G.O.S.B.) pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de locaux situés 4, rue des Montiboefus (20e) en vue de la création d'une crèche collective de 66 places. - Montant : 1.541.508 euros.

2010, DFPE 42 - Signature d'une convention avec l'association LA MAISON KANGOUROU pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un établissement d'accueil de la petite enfance Auriol (13e). - Montant : 773.196 euros.

2010, DFPE 43 - Signature d'une convention avec la fondation Oeuvre de la Croix St Simon pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un établissement d'accueil de la petite enfance "Blanche Antoinette" (19e). - Montant : 1.648.772 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010, DAC 23 - Approbation du principe d'une transaction entre l'Eglise Réformée de Pentemont à Paris (7e) et la Ville de Paris, relative au remboursement des frais de chauffage pour la période de 26 décembre 2007 au 11 mars 2008. - Montant : 3.464,93 euros.

2010, DAC 26 - Modification de l'article 1 de la délibération 2008 DAC 304 autorisant la vente d'une fonte d'un bronze d'Antoine Bourdelle buste de Jeanne Prinet.

2010, DAC 81 - Signature d'une convention à titre gratuit entre la Ville de Paris et l'Association Sources du Nord-Etudes et Préservation (ASNEP), portant sur les conditions d'utilisation par l'association des ouvrages du domaine public composés de regards connus ou à découvrir des différents systèmes d'alimentation en eau utilisés par la Ville de Paris.

2010, DAC 132 - Autorisation donnée l'Association Diocésaine de Paris à déposer le permis de construire correspondant à la création d'une mezzanine dans la salle du chevet de l'église Saint-Joseph des Nations, située 161, rue Saint-Maur (11e).

2010, DAC 255 - Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de sa participation au financement des travaux concernant les objets mobiliers classés conservés dans les églises, propriétés de la Ville de Paris.

2010, DU 41 - Mise en valeur des passages couverts parisiens. - Attribution de subventions pour un montant total maximal de 108.750 euros aux propriétaires du passage couvert du Prado (10e) en contrepartie de l'instauration d'une servitude de passage public et de la restauration de ce passage. - Signature d'une convention à cet effet.

2010, SG 89 - Signature de contrats de co-édition liant la Ville de Paris avec les Presses Universitaires de Rennes.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010, DAC 262 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010, PP 9 - Approbation du principe de l'opération pour la fourniture et la livraison de draps à usage unique destinés à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 11 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2010, PP 12 - Approbation du principe de l'opération pour la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de maintenance pour matériels respiratoires de marque Sperian, Dräger et Matisec de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 13 - Approbation du principe de la remise à niveau des infrastructures téléphoniques de marque Alcatel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 14 - Approbation du principe de l'opération pour la fourniture de produits lubrifiants industriels et automobiles pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010, PP 15 - Modalités de gratification et d'indemnisation de certains frais pour les étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les directions et services de la Préfecture de police.

2010, PP 16 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2010, PP 17 - Acquisition de matériel informatique durci dans le cadre du projet "SINUS" au profit des services de la Préfecture de police. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert. Autorisation de signer le marché correspondant.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010, DDEE 63 - Indemnisation suite à un dégât des eaux.

2010, DDEE 94 - Subvention à la Fondation PremUP pour l'organisation d'un symposium scientifique international sur la physiopathologie du placenta. Montant : 7.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, SGRI 1 - Signature des conventions triannuelles avec les parties prenantes du Programme d'appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et Ouagadougou.

2010, SGRI 3 - Subvention à l'association Reporters sans Frontières au titre des Relations Internationales. - Montant : 15.000 euros.

2010, SGRI 6 - Signature d'une convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris au titre de la coopération technique avec Rio de Janeiro.

2010, SGRI 7 - Adhésion au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine. - Montant : 7.500 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010, DPVI 15 - Signature d'une convention avec l'association Inscrire du quartier Saint-Blaise (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.032 euros.

2010, DPVI 17 - Signature d'une convention avec l'association Mémoire de l'Avenir du quartier Belleville Amandiers pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.887 euros.

2010, DPVI 18 - Signature d'une convention relative à la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de la 2e phase de travaux du local, 17 rue Bernard Dimey (18e). - Montant : 17.500 euros.

2010, DPVI 19 - DJS 172 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 57.000 euros.

2010, DPVI 35 - Signature d'un avenant de prorogation pour un an du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010, DAC 4 - Signature d'une convention avec l'Association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.550 euros.

2010, DAC 5 - Subvention à l'association "Les Témoins de l'Histoire à la RATP" (8e). - Montant : 760 euros.

2010, DAC 59 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Lambert 161 boulevard Haussmann (8e).

2010, DAC 63 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) - Comité du 8e arrondissement (8e). - Montant : 1.100 euros.

2010, DAC 64 - Subvention au Comité du 9e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) (9e). - Montant : 800 euros.

2010, DAC 65 - Subvention au Comité local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) (20e). - Montant : 700 euros.

2010, DAC 66 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e. - Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 67 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) (12e). - Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 68 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 13e arrondissement (13e). - Montant : 1.100 euros.

2010, DAC 69 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) Comité du 16e arrondissement (16e). - Montant : 800 euros.

2010, DAC 70 - Subvention au Comité du 17e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (17e). - Montant : 1.100 euros.

2010, DAC 71 - Subvention au Comité de Paris du 18e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A.(18e). - Montant : 1.000 euros.

2010, DAC 72 - Subvention au Comité local du 20e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (20e). - Montant 1.100 euros.

2010, DAC 129 - Signature d'une convention avec la Fondation de la France libre (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 74.000 euros.

2010, DAC 142 - Subvention au Comité du 14e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (14e). - Montant : 780 euros.

2010, DAC 145 - Subvention au Club informatique FNACA Paris (13e). - Montant : 2.000 euros.

2010, DAC 149 - Subvention au Comité du 19e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie et Maroc F.N.A.C.A (19e). - Montant : 950 euros.

2010, DAC 151 - Subvention au service juridique et social de l'Ile-de-France de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (20e). - Montant : 850 euros.

2010, DAC 160 - Subvention au Comité du Souvenir du 1er arrondissement (1er). - Montant : 600 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010, DJS 2 - Subventions à huit associations du 3e arrondissement. - Montant total : 13.600 euros.

2010, DJS 8 - Subventions à six associations du 8e arrondissement. - Montant total : 9.000 euros.

2010, DJS 9 - Subventions à dix associations du 9e arrondissement. - Montant total : 9.450 euros.

2010, DJS 10 - Subventions à deux associations du 9e arrondissement. - Montant total : 22.500 euros.

2010, DJS 13 - Subventions à cinq associations du 11e arrondissement. Montant total : 35.650 euros.

2010, DJS 16 - Subventions à seize associations du 13e arrondissement. - Montant total : 24.250 euros.

2010, DJS 17 - Subventions à quatre associations du 13e arrondissement. - Montant total : 45.500 euros.

2010, DJS 18 - Subventions à dix associations du 14e arrondissement. - Montant total : 11.150 euros.

2010, DJS 21 - Subvention à l'association La Saint-Louis de Vaugirard (15e). - Montant : 11.400 euros.

2010, DJS 23 - Subventions à dix associations du 17e arrondissement. - Montant total : 16.200 euros.

2010, DJS 25 - Subventions à quinze associations du 18e arrondissement. - Montant total : 19.800 euros

2010, DJS 27 - Subventions à quinze associations du 19e arrondissement. - Montant total : 20.950 euros.

2010, DJS 28 - Subventions à trois associations du 19e arrondissement. - Montant total : 27.000 euros.

2010, DJS 35 - Signature d'une convention avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010, DJS 39 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 49.000 euros.

2010, DJS 41 - Subvention à l'association variétés club de france (16e). - Montant : 8.000 euros.

2010, DJS 42 - Subvention à la Ligue d'Ile-de-France de Volley-Ball (L.I.F.V.B.) 92300 Levallois Perret. - Montant : 7.000 euros

2010, DJS 43 - Subvention à la Fédération Française de Tennis de Table - Ligue Régionale d'Ile-de-France de Tennis de Table 93200 Saint Denis. - Montant : 13.000 euros.

2010, DJS 50 - Subvention à l'association Courir pour le plaisir (12e). - Montant : 2.500 euros.

2010, DJS 66 - Subventions à douze organismes locaux de fédérations nationales sportives. - Montant total : 17.100 euros.

2010, DJS 67 - Subventions à onze organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 28.700 euros.

2010, DJS 69 - Subventions à sept organismes locaux des Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 52.500 euros.

2010, DJS 71 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010, DJS 73 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2010, DJS 79 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.500 euros.

2010, DJS 80 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2010, DJS 85 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 23.000 euros.

2010, DJS 90 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 20e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.400 euros.

2010, DJS 188 - Lancement et signature d'un marché sur appel d'offre ouvert à bons de commande, en trois lots, en vue de la fourniture de produits de traitement de l'eau pour les établissements balnéaires en régie directe.

2010, DJS 194 - Subvention à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté les 16 et 17 janvier 2010. Montant 20.000 euros.

2010, DJS 201 - Autorisation de recouvrement des recettes de l'espace forme Alfred Nakache.

2010, DJS 208 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'espace sportif Pontoise (5e) conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, codifiée au Code général des collectivités territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18.

2010, DJS 261 - Signature d'un contrat de transaction passé avec la société EBL pour le remboursement du coût des travaux réalisés suite à des dégâts des eaux provenant du stade René et André Murlon (15e).

2010, DJS 286 - Modifications des contrats de stade et de ville hôte pour la candidature de Paris à l'euro 2016.

2010, DJS 295 - Dépose d'une demande de permis de construire pour la création d'un local au stade Didot (14e).

2010, DJS 296 - Déposes de demandes de permis de démolir et de construire pour la création d'un local au centre sportif Elisabeth (14e).

2010, DJS 311 - Création d'une commission spéciale d'élus pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Géo-André (16e).

2010, DJS 317 - Attribution de la dénomination gymnase Pierre Rémond au gymnase de la ZAC Porte d'Asnières, 27, rue Marguerite Long (17e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010, DPA 1 - Approbation du principe de construction d'un gymnase, d'un TEP, d'un espace jeunes, et d'un CAPP, ZAC de la Porte des Lilas (20e), de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Paris et le Département de Paris, des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et de la demande de permis de construire.

M. Jean VUILLERMOZ, M. Bruno JULLIARD, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010, DAJ 7 - Communication de la liste des marchés attribués du 16 décembre 2009 au 15 février 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mmes Lynda ASMANI, Dominique BERTINOTTI, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Yves CONTASSOT, Mmes Seybah DAGOMA, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Isabelle GACHET, Danièle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mmes Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, Katia LOPEZ, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Françoise de PANAFIEU, Marielle de SARNEZ, MM. Philippe TORRETON, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2010- 14 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'éventualité de la mise en place, sur le domaine public de la Ville de Paris, de dispositifs de protection des distributeurs de billets de banque, sur la demande de la Préfecture de Police.

Libellé de la question :

"Les auteurs de la question rappellent que, selon les principes généraux du droit, le domaine public ne peut être utilisé pour servir des intérêts particuliers.

En conséquence et en toute logique, il appartient aux établissements bancaires et à eux seuls de prendre les dispositions convenables pour protéger contre d'éventuelles attaques par "voiture bélier" les distributeurs de billets de banque implantés dans leurs locaux.

Ils demandent à M. le Préfet de police et à M. le Maire de Paris de les informer sur la réalité de cette information."

Réponse non parvenue.

QE 2010- 15 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'utilisation possible d'Internet afin de favoriser l'inscription sur les listes électorales ainsi que le recensement des jeunes âgés de 16 ans et les modalités de sa mise en œuvre par la municipalité.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe U.M.P.P.A. attirent l'attention de M. le Maire de Paris sur l'utilisation possible d'Internet afin de favoriser l'inscription sur les listes électorales ainsi que le recensement des jeunes âgés de 16 ans.

La Direction générale de la Modernisation de l'Etat mettant à la disposition des communes ces deux services pour simplifier la vie des usagers, Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de bien vouloir leur faire savoir si une étude et un calendrier ont été élaborés afin de faire profiter les Parisiens de ces deux nouveaux services.

Ils rappellent qu'aujourd'hui en Région parisienne les villes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux ont déjà mis en service ces deux applications."

Réponse non parvenue.

QE 2010- 16 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les rumeurs d'utilisation du restaurant "Emeraude", 11, rue de Maleville (8e), au profit de l'opération "le cœur de Paris".

Libellé de la question :

"Les auteurs de la question s'étonnent que, sans aucune concertation préalable avec les élus locaux, la Mairie de Paris envisage, dans ce restaurant "Emeraude", l'accueil de l'opération "cœur de Paris", alors que dans ces locaux est déjà implantée une des deux haltes garderies de l'arrondissement.

Il s'agirait, selon les informations divulguées dans un tract émanant du syndicat "Force ouvrière" des personnels du Centre d'action sociale de la Ville, de servir sept jours sur sept 140 repas.

M. François LEBEL et Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY partagent les objectifs de cette nouvelle mission confiée au C.A.S.-V.P., mais s'inquiètent des problèmes insurmontables que de telles dispositions ne manqueront pas de poser en raison de la cohabitation d'une structure de petite enfance et l'accueil d'adultes.

Ils souhaitent connaître les dispositions qui seront prises pour qu'un même local soit affecté à deux usages très différents nécessitant le respect de conditions d'hygiène et le recrutement d'agents spécialisés dûment formés à ces nouvelles missions.

Enfin, ils souhaitent aussi connaître les décisions qui ont présidé au choix de ce local - qui encore une fois est totalement inadapté - et se tiennent à la disposition des services municipaux pour trouver des solutions plus à même de répondre au dispositif que la Ville de Paris souhaite mettre en place."

Réponse non parvenue.

QE 2010- 17 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le nombre d'emplacements réservés dans les stations pour les taxis et l'évolution de ce nombre depuis 2001.

Libellé de la question :

"Mme DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris le nombre d'emplacements réservés dans les stations pour les taxis et l'évolution de ce nombre depuis 2001."

Réponse non parvenue.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PÉNINO, Daniel VAILLANT, Mmes Geneviève BERTRAND et Marinette BACHE.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER et Mme Valérie SACHS.

Excusée : Mme Seybah DAGOMA.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Marie-Chantal BACH, M. Jérôme COUMET, Mmes Laurence DOUVIN, Edith CUIGNACHE-GALLOIS et Annick LEPETIT.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Anne LE STRAT.

Excusée : Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Danielle SIMONNET, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY, MM. Mao PENINO, Georges SARRE, Mmes Gisèle STIEVENARD et Geneviève BERTRAND.

6e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Karen TAÏEB et Olga TROSTIANSKY.

Excusés : Mmes Pascale BOISTARD, Fatima LALEM, Yamina BENGUIGUI et M. Jean-Maire LE GUEN.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, Geneviève BERTRAND, MM. Hervé BENESSIANO, Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusé : M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Mme Roxane DECORTE, M. Jérôme DUBUS, Mmes Laurence DREYFUSS, Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Alain LHOSTIS, Jean-Yves MANO et Mme Valérie SACHS.

Excusé : M. Pierre MANSAT.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danielle POURTAUD et Catherine VIEU-CHARIER.

Excusé : M. Pierre SCHAPIRA.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe déposataire	Auteurs	CM ou CG	A ou V	n° délib.	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	9e	01		Verts	BOUTRAUT, FOURNIER	CM	Vnr	-	Devenir de la bibliothèque jeunesse La Fontaine (1er)	GIRARD	Rejeté	29/03/2010
Séance	9e	01 BIS	40	Exécutif		CM	Vnr		Devenir de la bibliothèque jeunesse La Fontaine (1er)	GIRARD	Adopté	29/03/2010
2e	9e	02	41	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien à l'auteur et à l'éditeur d'une œuvre de fiction se situant sur le marché Saint-Pierre, attaqués pour diffamation	GIRARD	Adopté	29/03/2010
6e	9e	03	42	Verts	GABEL, FOURNIER	CM	Vnr	-	Soutien public aux époux Magdeleine, à l'auteur et l'éditeur d'une œuvre de fiction	GIRARD	Adopté	29/03/2010
9e	9e	04	43	PCF-PG	ARBOUZE	CM	Vnr	-	Malais de la culture	GIRARD	Adopté	29/03/2010
7e	9e	05		PCF-PG	E BEGGER	CM	Vnr	-	Mise en œuvre d'un projet "un livre à la naissance"	GIRARD	Rejeté	29/03/2010
8e	9e	06	44	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu en hommage à Jean Ferrat	GIRARD	Adopté	29/03/2010
1ère	9e	07	45	UMP-PA	LEGNET	CM	Vnr	-	Apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador (1er)	GIRARD	Adopté	29/03/2010
9e	9e	08		UMP-PA	MACÉ DE LEPINAY, ROGER, DUBUS	CM	V	DAC 19	Partique de la Ville en faveur de ses bibliothèques spécialisées	POURTAUD	Rejeté	29/03/2010
1ère	9e	09		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien au collectif "Les déshoulopreneurs"	POURTAUD	Rejeté	29/03/2010
1ère	9e	10	46	Non Inscrit	SARRE	CM	Vnr	-	Demande de patronage de la Ville de Paris au musée de la Matriche	POURTAUD	Adopté	29/03/2010
9e	9e	11	47	Exécutif		CM	Vnr	-	Attribution à Mme Shirine Ebael de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Adopté	29/03/2010
9e	9e	12	48	Verts	GABEL, SAUPIN	CM	Vnr	-	Demande de libération du militant chinois Liu Xiaobo	SCHAPIRA	Adopté	29/03/2010
8e	9e	13		PCF-PG	BROSSAT, HOSTIS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Yasser Arafat à un lieu parisien	SCHAPIRA	Rejeté	29/03/2010
1ère	9e	14	49	UMP-PA	DUBUS	CM	Vnr	-	Mort tragique d'Orlando Zapata Tamarit à Cuba	SCHAPIRA	Adopté (amendement)	29/03/2010
9e	9e	15		Verts	FOURNIER, NADDOVSKI	CM	A	DAC 299	Demande d'augmentation de la subvention	GIRARD	Rejeté	29/03/2010
7e	1ère	16		Verts	J BOUTRAUT	CM	Vnr	-	Création d'une structure multi accueil petite enfance au Palais Brogniart	GAUDILLERE	Rejeté (non présenté)	29/03/2010
9e	1ère	17		PCF-PG	BROSSAT, BEGGER	CM	Vnr	-	Demande de renforcement au projet de vente du 51 avenue Simon Bolivar (19e)	GAUDILLERE	Rejeté	29/03/2010
2e	1ère	18		UMP-PA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure	GAUDILLERE	Rejeté	29/03/2010
1ère	1ère	19		Exécutif	MONTAGIE	CM	A	DA 5	Substitution de documents RC & CCAP	MONTAGIE	Adopté	29/03/2010
3e	2e	20		Verts	C NADDOVSKI	CM	V	DOEE 104 - DVD 92	Maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône	COHEN-SOLAL	Rejeté	30/03/2010
2e	2e	21		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DOEE 105	Rempiler l'expression "Marché de Noël" par "Paris Village de Noël"	COHEN-SOLAL	Adopté	30/03/2010
1ère	2e	22		CI	BRUNO, POZZO D BORGIO	CM	V	DOEE 105	Organisation et exploitation d'un marché de Noël en 2010 aux Champs Elysées (8e)	COHEN-SOLAL	Rejeté	30/03/2010
2e	2e	23	50	PS-ROA	CHEKRI, SANCHES-RUIVO	CM	Vnr	-	Réglementation relative aux terrasses et étalages	COHEN-SOLAL	Adopté	30/03/2010
2e	2e	24		UMP-PA	KUSTER, PANAFIEU, BRESSIANO, DOUVIN	CM	Vnr	-	Travaux de réhabilitation des marchés Ternes-Labon et Brochant-Batignolles (17e)	COHEN-SOLAL	Rejeté	30/03/2010
1ère	2e	25	51	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot	ERRECAERT	Adopté	30/03/2010
1ère	2e	26	52	PS-ROA	BACHE, PIGEON	CM	Vnr	-	Demande d'arrêt de l'expérimentation du retrait des recommandés au métro Simpson	SAUTTER	Adopté	30/03/2010
2e	2e	27		Verts	BOUTRAUT	CM	Vnr	-	Réorganisation de la Poste du Louvre	SAUTTER	Rejeté	30/03/2010
1ère	2e	28		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Situation de la plate forme de distribution de courrier La Poste rue Duc (18e)	SAUTTER	Rejeté	30/03/2010

1ère	7e	53	73	Verts PCF-PG PS-RGA	BOUTAULT, GAREL, BECKER	CM	Vnr	-	Maintien du poste de psychologue de la Mission locale Paris Centre	JULLIARD	Adopté	30/03/2010
7e	7e	54		Exécutif	NAJDOVSKI	CM	A	DFFE 47	Rectifications article 3 et article 5 de la convention	NAJDOVSKI	Adopté	30/03/2010
7e	7e	55	74	Verts	J BOUTAULT, A C LANG, E BECKER	CM	Vnr	-	Projet gouvernemental et qualité de l'accueil dans le secteur de la Petite Enfance	NAJDOVSKI	Adopté	30/03/2010
7e	7e	56		UMPPA	B KUSTER, H BENESSIANO	CM	Vnr	-	Indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut (17e)	NAJDOVSKI	Rejeté	30/03/2010
7e	7e	57		Verts	D FOURNIER	CM	Vnr	-	Réforme des adjoints administratifs caissiers des piscines	VUILLERMOZ	Rejeté	30/03/2010
7e	7e	58		UMPPA	B KUSTER, H BENESSIANO	CM	Vnr	-	Implantation d'une piscine dans la ZAC Clichy-Batignolles	VUILLERMOZ	Rejeté	30/03/2010
7e	7e	59	75	CI	Y POZZO DI BORGO, Y SACHS	CM	Vnr	-	Réfondation des 2 conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain	VUILLERMOZ	Adopté (amendé oralement)	30/03/2010
1ère	8e	60		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, POIRAULT-GAUVIN	CM	V	DU 84	Aménagement du secteur Lourmel-Eglise	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
8e	8e	61		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 36-SG 61	Aménagement technique portant sur les réserves n°1 et n°2	HIDALGO	Adopté	30/03/2010
8e	8e	62		Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 36-SG 61	Diminution du nombre de places de parking du Novotel des Halles	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
8e	8e	63		Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 36-SG 61	Retrait des caméras de vidéo-surveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
8e	8e	64		Verts	BOUTAULT	CM	V	DU 36-SG 61	Préservation de la surface et de la déclivité de la place René Cassin	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
Séance	8e	64 BIS	76	Exécutif		CM	V	DU 36-SG 61		HIDALGO	Adopté	30/03/2010
1ère	8e	65		UMPPA	LEGARET	CM	V	DU 36-SG 61	Regroupement de la Maison des Associations du 1er arrondissement	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
1ère	8e	66		UMPPA	LEGARET	CM	V	DU 36-SG 61	Maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du centre de Paris	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
1ère	8e	67		UMPPA	LEGARET	CM	V	DU 36-SG 61	Réaménagement du quartier des Halles	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
1ère	8e	68		UMPPA	LEGARET	CM	V	DU 36-SG 61	Relogement de l'association Mains Libres	HIDALGO	Rejeté	30/03/2010
8e	8e	69		Verts	BOUTAULT	CM	A	SG 63	Représentation des salariés	HIDALGO	Retiré	30/03/2010
1ère	8e	70		UMPPA	LEGARET	CM	A	SG 63	Modification de l'article 1	HIDALGO	Adopté (amendé)	30/03/2010
1ère	8e	71		UMPPA	LEGARET	CM	A	SG 63	Modification des articles 3 et 4	HIDALGO	Adopté (amendé)	30/03/2010
3e	3e	72		PS-RGA Verts	P CHERKI R DUTREY	CM	A	DVD 42	3 amendements du texte	LEPETIT	Adopté	30/03/2010
3e	3e	73	77	PS-RGA PCF-PG Verts	P CHERKI R DUTREY	CM	V	DVD 42	Intégration d'un projet d'habitat coopératif dans le cadre de l'aménagement du site Broussais	LEPETIT	Adopté (amendé oralement)	30/03/2010
8e	8e	74	78	UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Processus de concertation dans le cadre de l'aménagement "Clichy Batignolles"	HIDALGO	Adopté	30/03/2010
8e	8e	75		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 3	Augmentation du montant de la subvention	MANO	Adopté	30/03/2010
8e	8e	76	79	PS-RGA	AIDENBAULT, CHERKI, COUMET	CM	Vnr	-	Fin de la trêve hivernale et reprise des expulsions locatives	MANO	Adopté	30/03/2010
8e	8e	77		Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Prise d'un arrêté anti-expulsion	MANO	Rejeté	30/03/2010
8e	8e	78		Verts	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest	MANO	Retiré	30/03/2010
Séance	8e	78 BIS	80	Exécutif		CM	Vnr	-	Maison des étudiants de l'Afrique de l'Ouest	MANO	Adopté	30/03/2010
Séance	8e	78 TER		Exécutif		CM	A	DU 44		MANO	Adopté	30/03/2010
1ère	8e	79	81	PCF-PG PS-RGA Verts	BROSSAT, CAFRET, GAREL	CM	Vnr	-	Demande de retrait du projet de loi Grand Paris	MANSAT	Adopté	30/03/2010
6e	6e	01		Verts	GAREL, BAUPIN, BOUTAULT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, FOURNIER, GIBROUDEAUX, NAJDOVSKI	CC	V	DASES 134 G - DDEE 25 G	Réflexion sur la mise en place du revenu parisien universel	TROSTIANSKY	Rejeté	29/03/2010

Séance	6e	01 BIS	12 G	Exécutif	GAREL, BALPIN, BOUTAULT, CONTASSOT, DUBARRY, DUTREY, FOURNIER, GIBOUDEAUX, MALDOVSKI	CG	Vnr		Constitution d'un groupe de travail sur le bouclier social parilien	TROSTIANSKY	Adopté	29/03/2010
1ère Séance	6e	02		PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DASES 134 G - DDEE 25 G	PDI - Recours aux sociétés d'intérim pour le placement direct en emploi	TROSTIANSKY	Rejeté	29/03/2010
Séance	6e	02 BIS	13 G	Exécutif		CG	Vnr		Relatif aux programmes d'accès direct à l'emploi	TROSTIANSKY	Adopté	29/03/2010
Séance	6e	02 TER		Exécutif		CG	A	DASES 134 G - DDEE 25 G	Substitution de documents RC & CCAP	TROSTIANSKY	Adopté	29/03/2010
1ère Séance	1ère	03		Exécutif	MONTAGIE	CG	A	DA 5 G	Mise en oeuvre du contrat unique d'insertion à Paris	MONTAGIE	Adopté	29/03/2010
Séance	1ère	03 BIS		Exécutif		CG	A	DDEE 13 G	Politique du Département de Paris en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	MONTAGIE	Adopté	29/03/2010
6e	6e	04	14 G	UMPPA	DUBUS	CG	Vnr		Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec la Fondation d'Auteuil	CAPELLE	Adopté (amendé oralement)	29/03/2010
Séance	6e	04 BIS		Exécutif		CG	A	DASES 161 G	Conséquences de la réforme de l'AP-HP sur la prise en charge des personnes séropositives	EL-KHOURI	Adopté	29/03/2010
1ère	6e	05	15 G	PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CG	Vnr		Création de carnés aux biffins dans Paris	LE GUEN	Adopté	29/03/2010
1ère Séance	6e	06		Verts	GAREL, FOURNIER	CG	Vnr		Extension des marchés sauvages dans l'est parisien	TROSTIANSKY	Retiré	29/03/2010
Séance	6e	06 BIS	16 G	Exécutif		CG	Vnr		Implantation sans concertation préalable d'un dispositif "Coeur de Paris" 11 rue Malville (Be)	TROSTIANSKY	Adopté	29/03/2010
6e	6e	07		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CG	Vnr		Rectification dans l'exposé des motifs et le délibéré d'une erreur de nom dans un collège	TROSTIANSKY	Rejeté	29/03/2010
7e	7e	08		Exécutif	BROSSEL	CG	A	DASCO 13 G		BROSSEL	Adopté	29/03/2010

Annexe n° 3 - Tableau des votes du groupe U.M.P.P.A.

CONSEIL MUNICIPAL		Pour Contre Absention		
DAC 27	Attribution de la dénomination Hélène Barr à la bibliothèque Papyrus (12e).	X		
V1 M	Voeu relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine. (Les Verts)	X		
V1 BIS M	Voeu de l'exécutif relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine.	X		
V2 M	Voeu relatif au soutien à l'auteur et à l'éditeur d'une oeuvre de fiction se situant sur le marché Saint-Pierre. (PCF/PG)			X
V3 M	Voeu relatif au soutien public aux époux Magdelonette, à l'auteur et l'éditeur d'une oeuvre de fiction (Les Verts)			X
V4 M	Voeu relatif au malaise de la culture. (PCF/PG)			X
V5 M	Voeu relatif à un projet "un livre à la naissance". (PCF/PG)			X
V6 M	Voeu relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean Ferrat. (PCF/PG)	X		
V7 M	Voeu relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador, sur la façade du 6, place Vendôme (1er). (UMPPA)	X		
DAC 19	Soutien sollicité auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. - Montant : 25.000 euros.	X		
V8 M	Voeu rattaché à la délibération DAC 19, relatif à la politique de la ville en faveur de ses bibliothèques spécialisées. (UMPPA)	X		
DAC 80	Transaction entre l'association "Fraternité Monastique des Laures de Jérusalem" et la Ville de Paris, relative au remboursement des frais occasionnés par un sinistre sur un véhicule appartenant à l'association, représentant Léonise, Saint-Gervais Saint-Protais.	X		
V9 M	Voeu en soutien au collectif "nos déboutonneurs". (PCF/PG)		X	
V10 M	Voeu relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de la Martréche (Creuse).	X		
SGRI 5	Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.	X		
SGRI 7	Adhésion au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palatine. - Montant : 7.500 euros			X
SGRI 8	Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maîtres Francophones - AIMP, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.	X		
SGRI 9	Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.	X		
V11 M	Voeu de l'exécutif relatif à l'attribution à Mme Shirine Esadi de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.	X		
V12 M	Voeu relatif au militant chinois Liu Xiaobo. (Les Verts)			X
V13 M	Voeu relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat. (PCF/PG)		X	

		Pour	Contre	Absention
			TREMEG E a voté	
V14 M	Voeu relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba (UMPPA)	X		
SGRI 13 - DU 98	Attribution de la dénomination "Espanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais (6e).			X
DAC 62	Subvention au Comité du 7 ^e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7 ^e). - Montant : 700 euros.	X		
SG 35	Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villas Mairaines et versement de la cotisation pour 2010. - Montant : 3.000 euros.	X		
DAC 259	Signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12 ^e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.		X	
A15 M	Amendement à la délibération DAC 259, relatif à l'augmentation de la subvention. (Les Verts)		X	
SGRI 10	Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.	X		
DF 8	Fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010		X	
DF 9	Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.		X	
DF 36	Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues, Telecom, Orange)	X		
V16 M	Voeu relatif à la création d'une structure multi-accueil Petite Enfance au Palais Brongniart. (Les Verts)	X		
V17 M	Voeu relatif à la vente du 51 avenue Simon Bolivar. (PCF/PS)	X		
V18 M	Voeu relatif à l'application de la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure. (UMPPA)	X		
DA 6	Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris. du Département de	X		
A19 M	Amendement technique à la délibération DA 05.			
DDEE 110	Signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôtel Qualité Paris".	X		
DDEE 117	Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la charte Hôte Qualité Paris.		X	
DDEE 104 - DVD 92	Forêt du Trône : signature d'une convention avec la société VINCI PARK CCSI relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens	X		
V20 M	Voeu rattaché à la délibération DDEE 104, relatif au maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant la Foire du Trône. (Les Verts)			X
DDEE 105	Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (6 ^e).			X
A21 M	Amendement technique à la délibération DDEEES 105.	X		

		Pour	Contre	Absention
V22 M	Voeu rattaché à la délibération DDEE 105. (CI)	X		
V23 M	Voeu relatif aux terrasses et étalages. (PSRGA)	X		
V24 M	Voeu relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternos-Lebon et Brochant-Batignolles. (UMPPA)	X		
DPA 6	Approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e) afin de créer des bureaux pour des services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre. - Début des démarches de permis de construire et de		X	
V25 M	Voeu relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Paugnot. (PCF/PG)			X
V26 M	Voeu relatif à la mise à disposition par La Poste et la RATP de lettres recommandées au métro Simplon (18e). (PSRGA-PCF/PG-Les Verts)		X	
V27 M	Voeu relatif à la réorganisation de La Poste. (Les Verts)			
V28 M	Voeu relatif à la situation de la Plateforme de distribution de courrier La Poste, rue Duc (18e). (PCF/PG)		X	
DVD 112	Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (6e, 10e et 11e) avec le groupement Trevelcoet Viger-Kohler (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC, AIK, Yamkersals.		X	
V29 M	Voeu rattaché à la délibération DVD 112, relatif à l'amélioration du projet de réaménagement de la Place de la République. (Les Verts)			
V30 M	Voeu rattaché à la délibération DVD 112, relatif aux impacts du projet d'aménagement de la Place de la République. (UMPPA)	X		
V30 BIS M	Voeu de l'exécuteur rattaché à la délibération DVD 112, relatif aux impacts du projet d'aménagement de la Place de la République.		X	
DVD 46	Approbation du principe de dérogation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" (4e) pour une durée de 15 ans. -	X		
DVD 40	Autorisation de lancer la consultation et d'accepter tous les actes préparatoires à la lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques de trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.	X		
V31 M	Voeu relatif aux travaux sur le secteur Charles Hermite Evangile. (PSRGA)	X		
V32 M	Voeu relatif au maintien toute l'année de l'opération "Paris respire", route de ceinture du lac Daumesnil. (Les Verts)	X		
V33 M	Voeu relatif aux annulations de contravention. (Les Verts)			
V33 BIS M	Voeu de l'exécuteur relatif au contrôle et à la verbalisation des infractions en matière de stationnement et de circulation	X		
V34 M	Voeu relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro. (PCF/PG)	X		
V35 M	Voeu relatif à l'organisation du service de taxi dans les grandes gares parisiennes. (CI)	X		
V36 M	Voeu relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison. (UMPPA)	X		

		Pour	Contre	Absention
V37 M	Voeu relatif au stationnement résidentiel de nuit sur les axes de livraison et de transports de fonds. (UMPPA)	X		
V38 M	Voeu relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville. (Les Verts)	X		
V38 BIS	Voeu de l'Exécutif relatif à la mise en place du dispositif de sécurisation anti-incendie à l'Hôtel-de-Ville.		X	
V39 M	Voeu relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville. (Les Verts)	X		
DEVE 44	Signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels AFD,JEVP, ATF, ATT, le CNFPT, Pierre et Vacances et Planis & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts	X		
V39 M	Voeu relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens. (UMPPA)	X		
DEVE 30 - DASES 3	Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association. Montant : 366.640 euros.	X		
V40 M	Voeu rattaché à la délibération DEVE 30, relatif à la situation d'Airparif. (Les Verts)			
DDATC 68	Attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public. - Montant : 18.000 euros.			X
PP 10	Approbation du principe de l'opération d'aménagement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris, ainsi que leur conduite en département de Pouchet et Bervy ou autres ouverts			X
V41 M	Voeu relatif à la tranquillité publique dans le 19e arrondissement. (PSRGA)			X
V42 M	Voeu relatif à l'amélioration de l'accueil du public, 92, boulevard Ney (18e). (PSRGA)	X		
V43 M	Voeu relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rocheschaux. (PSRGA)	X		
V44 M	Voeu relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rocheschaux. (UMPPA)	X		
V45 M	Voeu relatif aux stations-service parisiennes. (Les Verts)	X		
V46 M	Voeu relatif au parvis de Notre-Dame. (Les Verts)		X	
V46 BIS M	Voeu de l'Exécutif relatif à l'occupation illicite du domaine public dans les quartiers du "Bas Belleville" et de la Porte de Montreuil.	X		
DPVJ 28	Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 118.615 euros.	X		
DPVJ 16	Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin intergénérationnel dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 15.051 euros.	X		
DPVJ 21	Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin collectif à la Tour du Pin dans le quartier Porte de Montreuil (20e). - Montant : 16.690 euros.	X		
V47 M	Voeu relatif à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. (PCF/PG)			X
V48 M	Voeu relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités territoriales sur la parité femmes/hommes. (Les Verts)	X		

		Pour	Contre	Absention
DASES 1	Signature d'une convention avec l'Etat, représentée par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le	X		
V49 M	Voeu rattaché à la délibération DASES 1, relatif à l'appel pour reconnaître la lutte contre le salutisme "grande cause nationale" (PCF/PSG)			
DASCO 20	Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2009, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont	X		
DASCO 22	Lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens.	X		
DPA 16	Approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres, 20, rue de la Saïda (15e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.	X		
DPA 38	Reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartré), 60, rue René Binet (18e), modalités de	X		
V50 M	Voeu relatif à la situation du collège Camille Claudel (13e), (PCF/PSG)		X	
V51 M	Voeu relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e. (UMPPA)			
V52 M	Voeu relatif à la sécurisation du Collège de Stael. (UMPPA)	X		
V53 M	Voeu relatif au poste de psychologue de la Mission locale Paris centre. (Les Verts-PCF/PSG)	X		
DFPE 47	Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e).	X		
A54 M	Amendement technique à la délibération DFPE 47.	X		
V55 M	Voeu relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité de l'accueil dans le secteur de la Petite Enfance. (Les Verts-PSRGA-PCF/PSG)		X	
V56 M	Voeu relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut (17e). (UMPPA)	X		
DPA 39 - DJS 226	Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de		X	
V57 M	Voeu relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs catésiers des piscines. (Les Verts)	X		
V58 M	Voeu relatif à l'implantation d'une piscine dans le cadre de l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles. (UMPPA)	X		
V59 M	Voeu relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain. (C)	X		
DJS 307	Signature d'une convention de partenariat au bénéfice de la jeunesse avec la ville de Clichy-sous-Bois.	X		
DPA 51	Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et signatures de l'avant-projet n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la réhabilitation de la Halle Patolet à la création d'un jardin public (18e).	X		
DU 84	Aménagement du secteur Courmel-Eglise (15e). Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. - Installation du surris à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de	X		
V60 M	Voeu rattaché à la délibération DU 84, relatif à l'aménagement du secteur "Courmel-Eglise". (UMPPA)	X		

		Pour	Contre	Absention
DU 36 - SG 61	Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Compte rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération.		X	
A61 M	Amendement technique à la délibération DU 36			X
V62 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif à la diminution du nombre de places de parking du Nouveau des Halles. (Les Verts)		X	
V63 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif au retrait des caméras de vidéosurveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles. (Les Verts)		X	
V64 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif à la place René Cassin. (Les Verts)	X		
V64 BIS M	Voeu de l'exécutif rattaché à la délibération DU 36, relatif à la place René Cassin.		X	
V65 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif au relogement de la Maison des Associations du 1er arrondissement. (UMPPA)	X		
V66 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire Municipal du centre de Paris. (UMPPA)	X		
V67 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif aux réserves émises par la commission d'enquête sur le réaménagement du quartier des Halles. (UMPPA)	X		
V68 M	Voeu rattaché à la délibération DU 36, relatif au relogement de l'association Mains Libres. (UMPPA)	X		
SG 63	Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Constitution d'une commission de règlement amiable.	X		
A69 M	Amendement à la délibération SG 63, relatif à la représentation des salariés. (Les Verts)			
A70 M	Amendement à la délibération SG 63 (Article 1). (UMPPA)	X		
A71 M	Amendement à la délibération SG 63 (Articles 3 et 4). (UMPPA)	X		
DVD 42	Approbation du principe et des modalités de passage d'un marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'hôtel Broussais. (LdE)		X	
A72 M	Amendement à la délibération DVD 42. (PSRGA-Les Verts)	X		
V73 M	Voeu rattaché à la délibération DVD 42, relatif à l'intégration d'un projet d'habitat coopératif dans le cadre de l'aménagement du site de Broussais. (PSRGA-Les Verts)	X		
V74 M	Voeu relatif à la concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains Clichy-Batignolles. (UMPPA)	X		
DLH 3	Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725 500 euros.	X		

		Pour	Contre	Absention
A75 M	Amendement de l'exécutoir à la délibération DLH 3.	X		
V76 M	Voeu relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expositions locales. (P.SRGA)		X	
V77 M	Voeu relatif à un arrêté anti-expulsion à Paris. (Les Verts)		X	
V78 M	Voeu relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest. (Les Verts)		X	
V78 BIS M	Voeu de l'exécutoir relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest.		X	
A78 TER M	Amendement de l'exécutoir à la délibération DU 44.	X		
DU 44	Autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).	X		
V79 M	Voeu sur le Projet de loi relatif au Grand Paris. (PCF/FG-P.SRGA-Les Verts)		X	

Sommaire

Ouverture de la séance.	176
Condoléances.	176
Evocation des attentats survenus dans le métro de Moscou.	176
Aides aux départements de l'Ouest de la France frappés par la tempête.	176
Dépôt de questions d'actualité.	176
Suspension et reprise de la séance.	177
Examen des questions d'actualité.	177
I - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la cohérence territoriale du Grand Paris.	177
II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.	179
III - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police et à M. le Maire de Paris, relative à la situation des sans-papiers parisiens.	180
IV - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'application de la directive européenne services.	182
V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux Caisses des écoles.	183
VI - Question d'actualité posée par M. Michel CHARZAT, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris concernant l'avenir du processus métropolitain.	186
Suspension et reprise de la séance.	187
2010, DAC 27 - Attribution de la dénomination Hélène Berr à la bibliothèque Picpus (12e).	187
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la bibliothèque jeunesse La Fontaine. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	188
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'auteure et à l'éditeur d'une œuvre de fiction se situant sur le marché Saint-Pierre, attaqués pour diffamation. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 18e arrondissement, relatif au soutien public aux époux MAGDELONNETTE, à l'auteure et l'éditeur d'une œuvre de fiction.	190
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au malaise de la Culture.	191
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un projet "Un livre à la naissance".	192

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jean Ferrat.192

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Henri Salvador, sur la façade de l'immeuble du 6, place Vendôme (1er).193

2010, DAC 19 - Subvention sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. - Montant : 25.000 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique de la Ville de Paris en faveur de ses bibliothèques spécialisées.194

2010, DAC 80 - Transaction entre l'association "Fraternité Monastique des Laures de Jérusalem" et la Ville de Paris, relative au remboursement des frais occasionnés par un sinistre sur un véhicule appartenant à l'association, représentant l'église Saint-Gervais Saint-Protais, place Saint-Gervais (4e).195

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien au collectif "Les déboulonneurs".196

Vœu déposé par M. Georges SARRE relatif à la demande de patronage de la Ville de Paris au musée de La Martinèche, dans la Creuse.197

2010, SGRI 5 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec la Maison de l'Europe de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 343.000 euros.198

2010, SGRI 8 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.003.040 euros.199

2010, SGRI 9 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.201

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'attribution à Mme Shirine EBADI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.202

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au militant chinois Liu XIAOBO.202

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un lieu dédié à Yasser Arafat.203

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mort tragique d'Orlando Zapata Tamayo, prisonnier d'opinion à Cuba.205

2010, SGRI 13 - DU 96 - Attribution de la dénomination "Esplanade Mahmoud Darwich" à un terre-plein situé quai Malaquais (6e).206

2010, DAC 62 - Subvention au Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A. 7e). - Montant : 700 euros.207

2010, SG 35 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marraines et versement de la cotisation pour 2010. - Montant : 3.000 euros.208

2010, DAC 259 - Signature d'une convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.210

2010, SGRI 10 - Signature d'une convention avec l'association Sida Info Service pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.210

2010, DF 8 - Fixation du taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et fixation du taux relais de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2010.212

2010, DF 9 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010.219

2010, DF 36 - Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des 3 conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France et SFR).219

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente du 51, avenue Simon-Bolivar.221

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application des nouvelles conditions législatives concernant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.222

2010, DA 5 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de photocopieurs et de multifonctions et de solutions associées destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux services rattachés disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.222

2010, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association les Parisiens associés pour le droit d'usage de la marque et du nom de domaine "Hôte Qualité Paris". 2010, DDEE 117 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la charte Hôte Qualité Paris.223

Suspension et reprise de la séance.224

2010, DDEE 104 - DVD 92 - Foire du Trône 2010 : signature d'une convention avec la société VINCI PARK CGSt relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition de places de stationnement et d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour la mise en service de navettes. Vœu déposé par le groupe "Les Verts". ...225

Suspension et reprise de la séance.226

Suspension et reprise de la séance.226

2010, DDEE 105 - Lancement d'un marché public en procédure adaptée pour l'organisation et l'exploitation d'un marché de Noël en 2010, avenue des Champs-Élysées (8e). Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.226

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux terrasses et étalages.229

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de réhabilitation des marchés Ternes-Lebon et Brochant-Batignolles.230

2010, DPA 6 - Approbation du principe de rénovation des locaux dans la caserne Napoléon (4e) afin de créer des bureaux pour des services de la Ville et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de construire et de démolir. - Signature du marché.231

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation d'un bureau de vote au siège de Peugeot.232

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à l'expérimentation par la Poste et la R.A.T.P. de la mise à disposition de lettres recommandées au métro Simplon dans le 18e arrondissement de Paris.233

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réorganisation de la Poste. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de la plateforme de distribution de courrier La Poste, rue Duc dans le 18e arrondissement.233

2010, DVD 112 - Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la République à Paris (3e, 10e et 11e) avec le groupement Treveloet Viger-Kohler (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC AIK YannKersalé. Vœu déposé par le groupe "Les Verts". Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. Vœu déposé par l'Exécutif.234

2010, DVD 46 - Approbation du principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Hôtel de Ville" (4e) pour une durée de 15 ans. - Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.247

2010, DVD 40 - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'études de simulations macroscopiques et microscopiques de trafic (2 lots) et signature des marchés correspondants.248

Vœu déposé par le groupe "Les Verts", adopté par le Conseil du 12e arrondissement, relatif au maintien durant toute l'année de l'opération "Paris respire" route de ceinture du lac Daumesnil.248

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux annulations de contraventions. Vœu déposé par l'Exécutif.250

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression des guichets de renseignement et vente de titres de transport dans les stations de métro parisiennes.253

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation du service de taxi dans les grandes gares parisiennes.254

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension de l'autorisation de stationner la nuit sur les zones de livraison à l'ensemble du territoire parisien. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement résidentiel de nuit sur les aires de livraison et de transports de fonds.254

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux dispositifs de sécurisation de l'Hôtel de Ville. Vœu déposé par l'Exécutif.255

2010, DEVE 44 - Signature de la convention de partenariat avec huit villes, les réseaux professionnels AFDJEVP, AITF, ATTF, le CNFPT, Pierre et Vacances et Plante & Cité pour l'élaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et la mise au point d'un dispositif de portage du label associé.257

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la plantation d'un arbre du souvenir au parc Georges Brassens.258

2010, DEVE 30 - DASES 3 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association. Montant : 366.640 euros. Vœu déposé par le groupe "Les Verts".259

2010, DDATC 68 - Attribution d'une indemnité au Président de la Commission parisienne du débat public. - Montant : 18.000 euros.261

2010, PP 10 - Approbation du principe de l'opération d'enlèvement nocturne, dimanches et jours fériés, des engins à moteur, remorques et caravanes dont le stationnement est illicite à Paris, ainsi que leur conduite en préfourrières à Pouchet et Bercy ou autres ouvertes pendant la période d'exécution du marché.262

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 19^e arrondissement.265

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration de l'accueil du public au 92, boulevard Ney (18^e).267

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la sauvette de cigarettes au métro Barbès-Rochechouart. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette de cigarettes à la sortie du métro Barbès-Rochechouart.267

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux stations-service parisiennes.269

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au parvis de Notre-Dame.270

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil.271

Suspension et reprise de la séance.273

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil. (Suite).273

Suspension et reprise de la séance.274

Vœu déposé par l'Exécutif municipal relatif à l'occupation illégale du domaine public dans les quartiers du Bas Belleville et de la porte de Montreuil. (Suite).274

2010, DPVI 28 - Signature d'une convention avec l'association Salle Saint Bruno pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 118.615 euros.274

2010, DPVI 16 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin intergénérationnel dans le quartier Porte de Montreuil (20^e). - Montant : 15.051 euros. 2010, DPVI 21 - Association "Bruit du Frigo" - Participation financière de la Ville de Paris pour la création d'un jardin collectif à la Tour du Pin dans le quartier Porte de Montreuil (20^e). - Montant : 16.690 euros.276

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.277

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux conséquences du projet de réforme des collectivités locales sur la parité femmes/hommes.278

2010, DASES 1 - Signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant sur la réalisation d'enquêtes environnementales par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'appel pour reconnaître la lutte contre le saturnisme "grande cause nationale".279

2010, DASCO 20 - Proposition de fixation, à compter du 1^{er} janvier 2009, du montant annuel du "supplément communal" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.280

2010, DASCO 22 - Lancement de marchés publics, article 30, relatifs à la mise en oeuvre des séjours de vacances et week-ends de l'action collégiens.281

2010, DPA 16 - Approbation du principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier-de-Serres, 20, rue de la Saida (15^e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.282

2010, DPA 38 - Reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et requalification des écoles élémentaires A et B et du bâtiment de logements de fonction, groupe scolaire René Binet (G.P.R.U. Porte de Montmartre), 60, rue René Binet (18^e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande des permis de construire et de démolir. ...285

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du collège Camille Claudel (13^e).286

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de chauffage dans certains établissements secondaires du 15e arrondissement.286

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation du collège de Staël.287

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au poste de psychologue à la Mission locale Paris Centre.287

2010, DFPE 47 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 13-15, rue Bleue (9e).288

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité d'accueil dans le secteur de la Petite enfance.289

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des parents d'enfants gardés à la crèche Truffaut.291

2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération.293

Suspension et reprise de la séance.308

2010, DPA 39 - DJS 226 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur après l'enquête publique relative au projet de reconstruction après démolition du stade Jean Bouin intégrant la réalisation d'un équipement sportif d'environ 20 000 places avec création d'un parc de stationnement et de locaux d'activités économiques et déclaration de l'intérêt général de l'opération. (Suite).308

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réforme concernant les adjoints administratifs caissiers des piscines.308

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un équipement sportif dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".310

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'amélioration des conventions liant la Ville au Paris Saint-Germain.312

2010, DU 84 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e). - Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. - Instauration du sursis à statuer. Autorisation de déposer toute demande de permis de démolir et de construire ainsi que de constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de secteur Lourmel-Eglise.314

2010, DU 36 - SG 61 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Compte rendu des enquêtes publiques, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération. 2010, SG 63 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Constitution d'une commission de règlement amiable. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la diminution du nombre de places de parking du Novotel des Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au retrait des caméras de vidéo surveillance à l'issue des travaux sur le site des Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la préservation de la surface et de la déclivité de la place René Cassin. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au relogement de la Maison des Associations du 1er arrondissement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien des cours de danse au Conservatoire municipal du Centre de Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement du quartier des Halles. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au relogement de l'association "Mains libres".317

2010, DVD 42 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'Hôpital Broussais (14e). Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts".332

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au processus de concertation dans le cadre de l'aménagement des terrains "Clichy-Batignolles".335

2010, DLH 3 - Signature d'une convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 725.500 euros.336

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un arrêté anti-expulsion à Paris.336

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au relogement des personnes évacuées de la Maison des étudiants d'Afrique de l'Ouest. Vœu déposé par l'Exécutif.337

2010, DU 44 - Autorisation de signer un protocole foncier concernant la vente d'emprises de terrains situées aux Pavillons-sous-Bois (Seine Saint Denis).338

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale concernant le projet de loi relatif au Grand Paris.338

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.340

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).341

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.342

Clôture de la séance.342

Votes spécifiques.342

Votes spécifiés.	344
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	344
Liste des membres présents.	353
Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	353
QE 2010- 14 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'éventualité de la mise en place, sur le domaine public de la Ville de Paris, de dispositifs de protection des distributeurs de billets de banque, sur la demande de la Préfecture de Police.	353
QE 2010- 15 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'utilisation possible d'Internet afin de favoriser l'inscription sur les listes électorales ainsi que le recensement des jeunes âgés de 16 ans et les modalités de sa mise en œuvre par la municipalité.	353
QE 2010- 16 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les rumeurs d'utilisation du restaurant "Emeraude", 11, rue de Maleville (8e), au profit de l'opération "le cœur de Paris".	354
QE 2010- 17 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le nombre d'emplacements réservés dans les stations pour les taxis et l'évolution de ce nombre depuis 2001.	354
Liste des membres présents en Commission.	354
Annexe n° 2 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.	355
Annexe n° 3 - Tableau des votes du groupe U.M.P.P.A.	359

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*